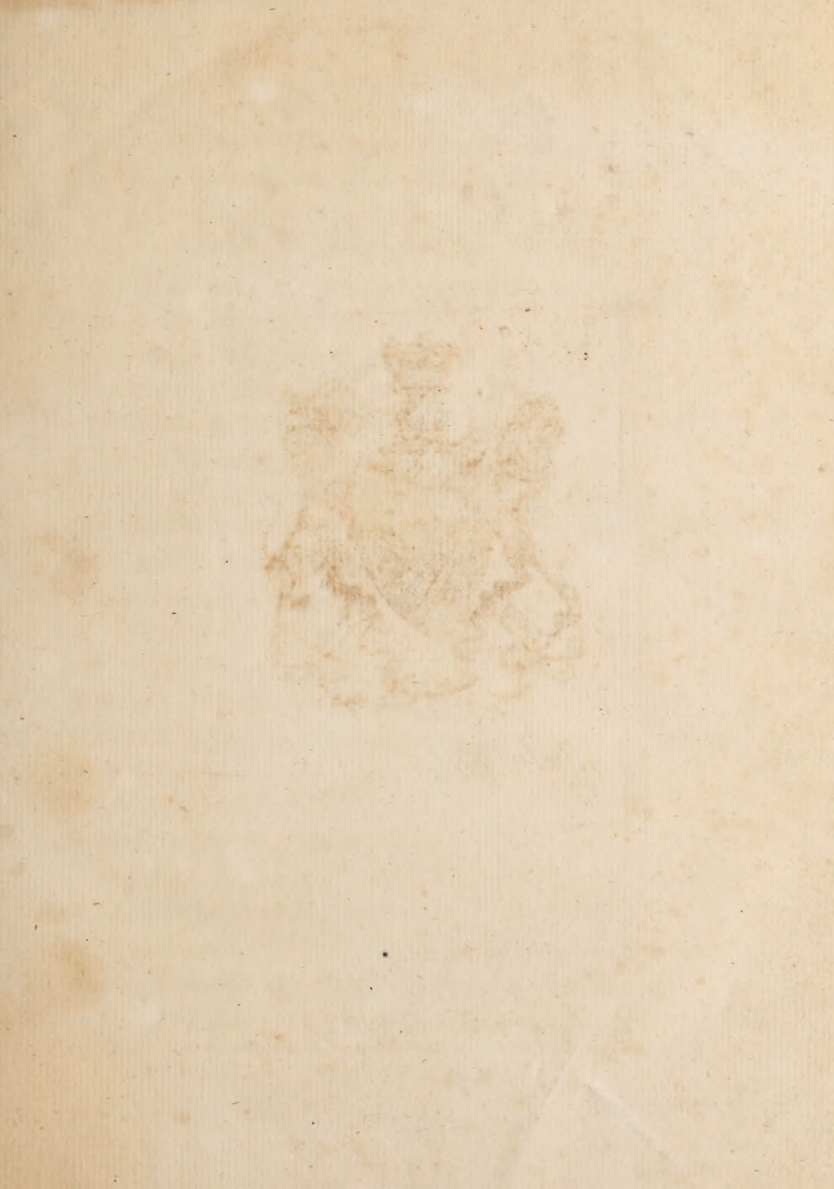



X 2
SANS
DIEU
RIEN



Jacques Longueval.

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ,

Continuée par le P. PIERRE-CLAUDE FONTENAI, de la Compagnie de JESUS.

TOME NEUVIÉME.

Depuis l'An 1136. jusqu'à 1176.



A PARIS,

Chez { FRANÇOIS MONTALANT, Quai des Auguſtins.
JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur du Roi.
HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ruë S. Jacques.
JACQUES ROLLIN Fils, Quai des Auguſtins.

MDCCXXXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

PREFACE.

LE PERE JACQUES LONGUEVAL, Auteur des huits premiers volumes de cet Ouvrage, avoit auſſi compoſé le neuviéme au rapport de pluſieurs perſonnes, qui nous ont témoigné l'avoir vû. Elles nous ont même ajoûté qu'il avoit fort avancé le dixiéme ; mais quelque ſoin que nous nous ſoyons donné, nous n'avons pû abſolument recouvrer ni l'un ni l'autre. On nous a ſeulement remis quelques cahiers de ſa main, qui ne font qu'une ſuite informe & défigurée par beaucoup de vuides, à quoi cependant nous nous ſommes attachés pour le fond & pour une partie des évenemens principaux. Ce ſont en tout trois cens quatre-vingt pages d'une écriture moins pleine que l'impreſſion où a paru ſon Hiſtoire : reſte toûjours précieux à un Continuateur, quoique bien éloigné de deux Tomes complets, tels qu'il eſt dit dans le nouveau Moreri, que le P. Longueval les avoit laiſſés, prêts à être mis au jour quand il eſt mort.

La diſſipation où ſont alors tombé ſes papiers, a cauſé d'autres pertes que tous ceux qui l'avoient pratiqué, ont reſſenties vivement. Il avoit paſſé pour un de nos excellens Humaniſtes, & quoiqu'il eût rompu tout commerce avec les Muſes latines, les connoiſſeurs le preſſoient depuis long tems de ne pas refuſer au Public l'édition de ſes Poeſies, & entr'autres celle d'un Poëme ſur l'ame, ou ſur les trois puiſſances de l'ame & leurs principales operations.

Nous craignions qu'une Hiſtoire du Pélagianiſme, par où il avoit commencé à s'exercer dans le genre hiſtorique, ne fût pareillement évanouie, mais nous avons ſçû qu'elle avoit été retrouvée depuis ſix mois, & nous ne déſeſpérons pas qu'on ne la mette dans la ſuite en état de paroître.

Nous en ſommes triſtement réduits à ne pouvoir que ſouhaiter la même fortune pour un recueil des points de Diſcipline les plus particuliers à l'Egliſe de France, qui demeure encore égaré. On a des preuves que le P. Longueval s'appliquoit, chemin faiſant, à cette compilation qui auroit été très intereſſante.

Le P. Longueval ſçavoit beaucoup, & il ſe formoit de plus en plus un goût d'érudition ſaine, judicieuſe, nourrie d'inſtructions & de ré-

flexions très-utiles. Ce goût répandu dans le corps d'une histoire entiere de l'Eglise Gallicane, s'il avoit pû la poursuivre, auroit fait sentir le peu d'attention que meritent les défauts qu'on lui reproche, au prix de ce qu'il avoit de talens essentiels à son projet. Les meilleurs Juges du Clergé lui en ont même reproché fort peu; & il n'est pas inexcusable sur la plûpart des autres.

Plus on est versé dans la science ecclésiastique, & plus on connoit l'importance de certains détails, auxquels la Critique n'a pas toûjours approuvé que le P. Longueval se fût arrêté; le denombrement de nos saints Martyrs, par exemple, dans les premiers livres, & l'origine des établissemens monastiques, lorsqu'il a eu lieu de s'y étendre.

Une Histoire comme la sienne, présente en géneral un si grand objet, qu'on ne lui a point pardonné de ne pas donner de la grandeur à tout ce qu'il y touche. Les particularités néanmoins ne sont pas par-tout les mêmes, & l'Auteur a dû necessairement diversifier son style selon le plus ou le moins d'élevation que lui fournit la diversité des sujets.

Quelques-uns à son égard se sont figuré un point de perfection, qu'il ne lui convenoit pas

même de ſe propoſer : ils ont ſemblé preſque avoir perdu de vûe, qu'il s'agiſſoit pour lui d'une Hiſtoire Eccléſiaſtique ; & ils lui ont demandé une élégance, une imagination, des fleurs, qui ne ſeroient pas toujours en leur place dans une hiſtoire profane. Le P. Longueval avoit montré par d'autres Ouvrages de Littérature, qu'il ſçavoit embellir & égayer une matiére auſſi finement que perſonne : il l'a même fait dans l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane autant qu'on le peut raiſonablement déſirer, mais c'eſt ce que la matiére qu'il avoit à traiter ne lui permettoit pas toûjours. Rigidement aſtraint à une exactitude auſtère & à la ſimplicité d'une diction propre du ſérieux & de la gravité des choſes qu'il repréſentoit, il s'y eſt conformé. On ne peut certainement lui refuſer le mérite d'un Ecrivain qui recherche avec ſagacité, qui découvre avec diſcernement, qui arrange avec methode, qui expoſe avec clarté, qui narre avec pureté, qui intereſſe & qui affectionne à proportion qu'il a été maître de joindre le ſentiment au recit, ſans l'affoiblir & ſans l'altérer pour le rendre plus touchant, ou plus agréable,

Mais rien ne diſtingue plus particuliérement le P. Longueval entre les Ecrivains qui ont travaillé dans le même genre, que la connoiſſance

qu'il donne des ouvrages & des perſonnes dont il a occaſion de parler. Le compte qu'il rend des ouvrages eſt juſte, précis, raiſonné, médité, tiré de l'étude qu'il en avoit faite : & le caractère des perſonnes eſt habilement exprimé par les qualités & par les actions les plus propres a en développer l'eſprit, & à en démêler la conduite.

Pluſieurs ſe ſont plaints de trouver dans cette Hiſtoire les mêmes faits que Monſieur l'Abbé Fleury a rapporté dans la ſienne. S'ils y avoient auſſi trouvé le même ordre & le même fil de la narration, ce ſeroit une ſorte de brigandage qu'on ne devroit point pardonner ; mais il s'en faut bien. Le P. Longueval en travaillant quelquefois ſur le même fonds que M. Fleury, n'a pas pû certainement ne ſe pas rencontrer avec lui dans les mêmes matiéres, ou ne pas profiter après lui des lumiéres qu'ils ont été obligés de puiſer l'un & l'autre en des ſources communes. Le devoir du P. Longueval étoit alors que ſans affecter de s'écarter de M. Fleury, il ſe ſuivit lui-même, & que par là il s'en écartât en effet moyennant des tours de penſée & d'élocution qui lui fuſſent particuliérs. On ne pouvoit pas lui demander, que comparé avec M. Fleuri, il n'eût jamais que des expreſſions differentes, puiſque telle expreſſion eſt ſouvent

naturellement fixée & presque immuable sur certains sujets. Mais il lui convenoit d'avoir dans son style des naissances, des transitions, des ouvertures, des peintures, des reflexions qui le distinguassent. Il lui convenoit, selon que les évenemens se présentoient sous sa main, d'en avoir aussi, ou dont M. Fleury n'a rien dit, ou de plus détaillés & de plus circonstanciés : c'étoit une épreuve qu'il auroit été très-facile d'en faire, avant que de prononcer au premier coup d'œil & sans examen, comme il est arrivé.

L'Antiquité n'a pas été si délicate sur de pareilles ressemblances, beaucoup plus sensibles. Socrate & Sozomene contemporains ont concouru dans la composition d'une histoire ecclésiastique : le mérite de l'un devoit naturellement offusquer celui de l'autre. Qui cependant des anciens n'a pas sçu gré à Sozomene de son entreprise, quoiqu'il n'écrivît qu'après Socrate? On trouvoit dans les deux ouvrages le même plan, le même ordre, & les mêmes faits ; mais la difference des talens en mettoit une grande pour le goût, & pour la maniére dont ils étoient travaillés. Socrate fut jugé plus austère & plus sententieux : Sozomene plus coulant & plus poli. Tous les deux pris ensemble avoient de quoi dédommager l'un par l'autre leurs lecteurs

teurs de ce qui leur manquoit à chacun séparément. Il résulta de la comparaison qu'on en fit, que Socrate & Sozomene étoient conjointement deux excellens Historiens, chacun des deux de son côté en possession du suffrage public.

Le P. Longueval avoit vêcu dans l'innocence d'un Sçavant occupé de ses livres, mais en même tems dans les exercices de zéle convenables à un Sçavant de sa profession, qui aimoit la Religion & l'Eglise. Jamais il ne s'est refusé au besoin de les servir; & il l'a fait aussi souvent que des ordres respectables l'y ont employé.

Il avoit conçû son projet d'écrire sur l'Histoire de l'Eglise Gallicane en des circonstances fort orageuses. A peine eut-il commencé, que Dieu lui ménagea une de ces croix qui sont regardées d'ordinaire par les gens de bien, comme un signe de l'approbation qu'il donne à leurs pieux desseins. Le P. Longueval profita pour avancer son ouvrage du loisir que lui procurérent plusieurs années passées en Province depuis 1719. jusqu'en 1727. Rappellé à Paris avec les marques d'une consideration particuliére, il eut beaucoup à retoucher, avant que de pouvoir publier les quatre premiers volu-

mes. Il tarda peu à mettre les quatres ſuivans en état de paroître, & il travailloit infatiguablement à la continuation, lorſque le 12. de Janvier 1735. une apopléxie de ſang l'enleva en peu d'heures dans la cinquante-cinquiéme année de ſon âge. La ſainte Meſſe qu'il avoit dite le matin même, & le tendre recours qu'on s'apperçut qu'il avoit à Dieu & à la B. Vierge, au moment qu'il ſe ſentit frappé, conſolerent au moins du tems qui manqua pour lui adminiſtrer les derniers Sacremens. Une mort ſi précipitée avoit de quoi conſterner : mais une vie auſſi innocente, auſſi occupée & auſſi religieuſe que l'avoit été celle du P. Longueval, donnoit tout lieu de préſumer qu'il mouroit dans le baiſer du Seigneur. Ce ſont les termes de la lettre qu'en écrivit peu de jours après le R. P. Superieur de la Maiſon Profeſſe de Paris, où le P. Longueval étoit mort.

Nous devons à ſa mémoire de ne pas laiſſer ſans éclarciſſement quelques endroits des Volumes V. & VII. de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, ſur leſquels un des Prélats qui étoient choiſis reviſeurs au nom du Clergé, nous a fait la grace de nous communiquer ſa penſée.

Au Volume V. pag 60. le P. Longueval avoit rapporté qu'Alcuin voulant expliquer la parole

de J. C. en S. Marc C. 13. que *le Fils même de Dieu ne ſavoit point le jour du Jugement*, répondoit fort ſimplement, qu'il ne le ſavoit point pour le dire; " c'eſt ce que le Prélat reviſeur auroit ſouhaité que le P. Longueval n'eût point rapporté, ſans un correctif qui prévint l'abus qu'on pouvoit faire de ce ſentiment contre une doctrine qui n'a pas été celle du Clergé de France dans ſon aſſemblée de l'année 1700. L'équivalent au moins du correctif qu'il déſire, n'eſt pas difficile à découvrir quelques pages plus bas. On y trouvera que le P. Longueval dans le portrait qu'il donne d'Alcuin, dit de ſa ſçience en général, & pour l'interprétation de l'Ecriture ſainte en particulier, qu'elle étoit plus étendue que profonde, & qu'il avoit plus de génie que de goût. Ce qui nous paroît ſuffire, quelque jugement qu'on ait d'ailleurs à porter ſur Alcuin, pour ne le pas mettre au nombre des Ecrivains à qui le P. Longueval accorde ici une autorité déciſive dans l'explication du Texte ſacré.

Le même Prélat n'approuve point que dans le même Volume pag. 192. le P. Longueval ait appellé *exactions*, les douze ou quatorze deniers qui étoient quelquefois payés en cens à l'Evêque par chaque Prêtre. Il juge que le mot

d'*exaction* eſt trop dur : on y peut ſubſtituer celui d'*impoſition*, & nous ſommes convaincus que le P. Longueval n'y auroit eû nulle peine.

La troiſième obſervation tombe ſur le VII. Volume pag. 107. Le P. Longueval y traite des Indulgences accordées vers l'année 1001. à ceux qui contribueroient à la conſtruction de l'Egliſe de Montmayour au Diocèſe d'Arles. Il le fait très correctement, pourvû que lon ne ſépare point du texte hiſtorique les notes qu'il y a jointes. Mais le ſage & zélé Prélat a eu peur que faute d'attention là deſſus le texte étant pris ſeul ne donnât lieu de confondre l'indulgence des peines canoniques avec la rémiſſion des peines qui ſont dûes au péché déja pardonné. Le P. Longueval l'avoit parfaitement bien ſenti, & ſelon l'intention du Prélat reviſeur, il a eu ſoin d'écarter le danger par cette note qu'on lit à la fin des deux pages précédentes 105. & 106.

„ L'Egliſe en vertu du tréſor infini des mé„ rites de J. C. & de ceux des Saints qu'elle „ nous applique, a le pouvoir de remettre, non „ ſeulement les peines canoniques preſcrites par „ ſon ancienne Diſcipline, mais encore toutes „ les peines temporelles dûes aux péchés dont la „ coulpe a été effacée par la contrition & la Con-

fession, & dont par conséquent la peine éter- "
„ nelle a été rémise. "

Il est très-honorable au P. Longueval que dans les quatre derniers volumes, dont il étoit question, un Prélat aussi éclairé, aussi exact & aussi sûr dans ses remarques que le Prélat auteur des observations dont nous parlons, ne reconnût rien de plus repréhensible. C'est le témoignage que lui-même a eû la bonté d'en rendre à Monseigneur l'Archevêque de Paris dans une lettre datée du 24. Mai au commencement de l'Assemblée du Clergé de l'année 1735. après la mort du P. Longueval. *Monseigneur*, lui écrivoit-il, *je vous dois, & à Messeigneurs & à Messieurs de l'Assemblée du Clergé un compte fidele de ma lecture des quatre derniers volumes de l'Histoire de l'Eglise Gallicane du feu Pere de Longueval, dont je regrette extrement la perte, qui est considerable pour l'Eglise.*

Cette politesse étoit suivie des trois observations que nous venons d'indiquer, & auxquelles nous nous engageames en ce tems là de satisfaire.



ERRATA.

Pages.	Lignes.	
116.	4.	ils, *lisez* il.
160.	3.	Champrour, *lisez* Champsaur.
183.	16.	fallut-il, *lisez* fallût-il.
277.	30.	onziéme, *lisez* deuxiéme.
337.	15.	violenment, *lisez* violemment.
339.	19.	pour le peu, *lisez* pour peu.
472.	28.	des choses, *lisez* de choses.
473.	31.	Rosehild, *lisez* Roschild.
518.	12.	Bernard, *lisez* Bertrand.
543.	12.	Guillaume, *lisez* Gautier.
552.	23.	Grammont, *lisez* Grandmont.
566.	17.	celle, *lisez* celui.

SOMMAIRES

DU NEUVIÉME TOME.

En forme de Table Chronologique.

LIVRE XXV.

	L'an de J. C.
FIN du Schisme d'Anaclet.	
Gloire de S. Bernard à Rome.	
Ses sentimens sur la mort de son frére Girard.	1138.
Concile II. de Latran.	1139.
Retour de Roger premier Roi de Sicile à l'Eglise.	
Monastéres de Clugni & de Cîteaux en Sicile.	
Sages avis de S. Bernard à Conrad Roi des Romains.	
Arnaud de Bresse ; ses liaisons avec Abaillard.	Vers
Saint Bernard le poursuit.	1139.
Nouvelles erreurs d'Abaillard.	
Elles sont déférées à Geofroi Evêque de Chartres, & à S. Bernard.	
Abaillard y persiste. Il se ménage de la protection.	
Chagrin que S. Bernard en essuie.	
Ce qu'il lui en coûte pour se résoudre à entrer en dispute avec Abaillard.	
Concile de Sens.	1140.
Abaillard confondu en appelle au Pape.	
Il est condamné, & reçû Appellant.	

L'an de J. C. 1140.

Lettres du Concile de Sens au Pape Innocent II.

Raiſons alléguées pour Abaillard.

Précautions de S. Bernard.

Peinture qu'il fait de la doctrine d'Abaillard.

Il le combat plus au long.

Avec quelle réſerve il y faut juger de ſon ſtyle.

Prélats puiſſans dont la faveur flattoit Abaillard.

Ce qu'on nomme ſon Apologie.

Ce qu'on en peut croire.

Juſtice de ſa condamnation.

Sentence d'Innocent II. contre Abaillard.

Le Pape ordonne qu'il ſoit renfermé, lui & Arnaud de Breſſe.

1140. & ſuiv.

Converſion d'Abaillard à Clugni.

Son parti ſe diſſipe.

Quel étoit Béranger, le plus animé de ſes partiſans.

Ses derniéres actions, & ſa mort.

Induſtrie d'Héloïſe pour avoir ſon corps.

Témoignage de Pierre le Vénérable ſur Abaillard, & ſur Héloïſe.

Juſqu'où Pierre le Vénérable chérit la mémoire d'Abaillard.

Remarques ſur Héloïſe.

Caractére d'Abaillard, de ſon eſprit, & de ſes Ouvrages.

1147. & ſuiv.

Démêlé entre S. Bernard & Pierre le Vénérable, pour donner un Evêque à Langres.

Singularité de cette diſpute.

Fermeté de S. Bernard.

Il fait caſſer l'élection.

Nouveaux

	L'an de J. C.
Nouveaux obstacles qu'il surmonte.	
Pierre Archevêque de Lyon, & Raoul de Domfront Patriarche d'Antioche.	
Mérite de Falcon successeur de Pierre de Lyon.	
S. Bernard écrit aux Chanoines de Lyon sur la Conception de la B. V.	
Il défére là-dessus au sentiment de l'Eglise Romaine.	
Hugues de S. Victor : sa Science, ses Ecrits.	1142. & suiv.
Idée du régne de Louis VII. les premiéres années.	
Division du Chapitre de Bourges à l'élection de Pierre de la Chastre Archevêque.	
Innocent II. le reconnoît, & le sacre contre le gré du Roi.	
Ressentiment de Louis VII.	
Autre mécontentement qu'il a du Pape.	
Brouilleries qui en naissent dans l'Eglise & dans l'Etat.	1142. & suiv.
La part que S. Bernard y prend pour Thibaud II. Comte de Champagne.	
Hugues Evêque d'Auxerre s'employe conjointement avec S. Bernard à les pacifier. Ils ne réussissent pas.	
Force de S. Bernard. Magnanimité de Louis VII.	
S. Bernard ne cesse point de travailler à la paix. Les Ministres du Roi; Josselin Evêque de Soissons, & l'Abbé Suger s'en irritent.	
Sac de Vitry en Champagne.	
S. Bernard perd les bonnes graces d'Innocent II. Ce Pontife meurt. Son Eloge. Celestin II. lui succéde.	1143.
Il rend la tranquillité à la France.	

L'an de J. C.

Grandes qualités de Pierre de la Chaſtre.

Beſoin extréme de remédier à la déſolation des Egliſes.

Thibaud, Prieur de S. Martin des Champs, eſt élû Evêque de Paris.

1144. *Court Pontificat de Celeſtin II. Lucius II. le remplace.*

Précaution de Pierre le Vénérable ſur les Religieux de Clugni qu'il envoye à Rome.

1145. *Lucius II. meurt. Il confirme auparavant le droit des Archevêques de Tours ſur la Bretagne Armorique.*

Eugéne III. Diſciple de S. Bernard, eſt élû Pape. Ce que penſe le Saint de ſon élection.

Ce qu'il lui en écrivoit à lui-même.

Ce qu'il eut à en eſſuyer de fatigues & d'incommodités.

Occaſion de la Croiſade ſous Eugéne III.

1146. *Concert du Pape & du Roi Louis VII. pour l'entreprendre. S. Bernard en devient l'ame.*

Aſſemblée de Vézelay. Autres Aſſemblées tenues dans le même deßein.

S. Bernard nommé pour publier la Croiſade, la va précher en Allemagne.

Geofroi de Chartres la va précher aux Bretons.

Travaux de S. Bernard à Mayence, & auprès de Conrad Roi des Romains. Nombre incroyable de miracles opérés par ſon moyen. Conrad ſans les avoir vûs ſe rend à ſa parole.

Lettre Circulaire du Saint ſur la Croiſade.

Il aſſiſte à l'Aſſemblée d'Eſtampes.

Qui on y choiſit pour Régent du Royaume. L'an de J. C.

S. Bernard appaiſe une conteſtation entre les Archevêques de Reims & de Bourges.

Eugéne III. ſe refugie en France. Il y donne au Roi le Bourdon de Pelerin. Il y eſt déclaré Protecteur du Royaume, le Roi abſent. 1147.

Prudence & capacité de l'Abbé Suger.

Gilbert de la Poirée Evêque de Poitiers.

Arnaud & Calon, ſes Archidiacres, les premiers qui s'élevent contre lui.

S. Bernard ſe joint à eux.

Ce qu'Otton Evêque de Friſingue a dit là-deſſus de ſon zéle : il s'eſt retracté.

Concile de Paris contre Gilbert. Ce qu'il y avoüe, & ce qu'il y conteſte.

La ſubtilité des diſcuſſions embarraſſe, & fait remettre le jugement au Concile de Reims.

Godeſcalc, Abbé Prémontré, eſt nommé pour préparer les matiéres.

Débordement de Sectes en Gaſcogne & en Languedoc, ſur-tout de nouveaux Manichéens. 1147. & avant.

Punition de Pierre de Bruys, un de leurs Chefs.

Pierre le Vénérable écrit contre eux ; à quelle occaſion.

Il eſt conſolé de l'obſtination des Hérétiques, par le bien qui en reviendroit aux Catholiques.

Manichéens du Perigord. Miracles que le peuple leur attribue.

Grande Miſſion à Toulouſe ſous le Cardinal Albéric. S. Bernard, & Geofroi de Chartres l'accompagnent. 1147.

L'an de J. C.

Lettre de S. Bernard à Alphonse I. Comte de Toulouse, sur l'Hérétique Henri & les Henriciens. Ce qui l'autorise à en découvrir toute la honte.

Don des miracles renouvellé dans S. Bernard avec le plus grand éclat.

Triomphe de la vraie Religion par tout où les Missionnaires paroissent.

L'Eglise perd le Cardinal Albéric, & Geofroi Evêque de Chartres. Abrégé de leur vie.

1147. & avant. La ville de Tournay obtient un Evêque propre. L'Evêque de Noyon y consent.

L'Eglise d'Orleans cruellement affligée.

S. Bernard & Pierre le Vénérable opposés de nouveau sur l'Evêque Hélias.

Hélias se retire & fait pénitence. Manassés de Garlande lui succede.

1147. & 1148. Réforme introduite dans l'Eglise collégiale de sainte Geneviéve à Paris.

Le Pape & le Roi en ordonnent. l'Abbé Suger en prend soin. Ce n'est pas la partie la moins fatiguante de sa Régence. Il fait agréer aux anciens Chanoines les Chanoines Réguliers de S. Victor.

S. Guillaume de Roschild un des anciens Chanoines.

Autres Chapitres séculiers mis en reforme.

Cathédrales sacrées par Eugéne III.

Il tient un Concile à Tréves au sujet de Sainte Hildegard, Religieuse très révérée en Allemagne & en France.

LIVRE XXVI.

Concile de Reims. Quels Canons on y porte. L'Hérétique Eon de l'Etoile y est condamné. Gilbert de la Poirée y trouve de la protection. Il élude les premiéres attaques. S. Bernard le presse. Gilbert se contredit dans ses réponses. Lui & ses adversaires se disposent bien différemment à continuer l'examen de ses Propositions. Différend entre les Evêques François & les Cardinaux. Le Pape reçoit favorablement le Symbole que les Evêques lui font présenter. Les Cardinaux s'en offensent. Ce que S. Bernard y avoit de part. Décision du Concile. Gilbert s'y soumet. L'an de J.C. 1148.

Eugéne III. visite l'Abbaye de Clairvaux. Il préside au Chapitre général de Cîteaux. 1148.

Congrégations de Savigni & d'Obasine unies à celle de Cîteaux. Ce que c'étoit.

Vie de S. Etienne de Limoge, fondateur d'Obasine.

Grand-Selve Abbaye de Bénédictins s'unit pareillement à Cîteaux.

S. Malachie Archevêque d'Armach.

Issue de la Croisade de Loüis VII. & du Roi Conrad.

Trahison des Grecs. Geofroi Evêque de Langres conseille de tourner les armes contre eux.

Malheurs des Croisés en Asie. 1148. &

Courage & Religion de Loüis VII. 1149.

L'an de J.C. 1149. *Apologie de S. Bernard ſur le mauvais ſuccès de la Croiſade.*

On va juſqu'à lui propoſer d'en entreprendre une autre.

Duel arrêté par la ſageſſe de l'Abbé Suger.

Suger aſſez puiſſant pour penſer à convoquer les Etats. Eloge de ſa conduite.

Réforme du Chapitre de S. Corneille de Compiegne.

Converſion du Prince Henri, depuis Archevêque de Reims. L'effet qu'elle produit ſur un Pariſien de ſa ſuite.

1149. & 1150. *Henri élû à l'Evêché de Beauvais, s'en défend autant qu'il peut. Pierre le Vénérable conſulté par S. Bernard, décide qu'il doit accepter.*

Vers 1150. & 1151. *Comme Evêque de Beauvais il a des chagrins de la Cour. Eugéne III. intervient, & ménage ſon accommodement avec le Roi.*

Scandale arrivé dans la perſonne de Nicolas, qui avoit été Secretaire de S. Bernard.

1151. *L'Abbé Suger ſe prépare à la mort.*

Ses vertus. Son gouvernement.

Loüis VII. quitte la Reine Eléonore.

1151. & 1152. *Concile de Baugenci.*

Mélange de bien & de mal dans le Comte de Champagne Thibaud II.

S. Bernard refuſe de le ſervir pour avancer un de ſes fils dans l'Egliſe. Il conſole la Comteſſe ſa femme des défauts de Henri, ſon fils aîné. Il appaiſe les troubles de l'Egliſe d'Auxerre après la mort de l'Evêque Hugues.

	L'an de J. C.
Il assûre l'élection d'Alain de Lisle, successeur de Hugues.	
Alvise Evêque d'Arras meurt en Grece.	1152.
Godescalc lui succéde.	
Livres de la Considération. Ce que S. Bernard s'y propose.	
Mort d'Eugéne III. Anatase IV. est élû après lui.	Entre
La derniére année de S. Bernard.	1148.
Trois maximes pratiquées & recommandées par S. Bernard.	1150. & suivant.
Il meurt. L'idée qu'on doit s'en former. Celle qu'on doit avoir de ses Ouvrages. Ses pensées sur la Grace & la liberté. Ce qu'il a fait pour son Ordre & pour toute l'Eglise.	1153.
Etat de l'Abbaye de Clairvaux, quand il mourut.	
Etat de l'Abbaye de Clugni dans le même temps.	1154.
Elle a des ennemis. Pierre le Vénérable l'honore & la défend.	
Assemblée de Soissons. Les guerres particuliéres y sont réprimées.	
Mort de Pierre le Vénérable. Son éloge. Sa place est mal remplie.	1156. & 1157.
Gilbert Gentilhomme d'Auvergne : sa femme & sa fille reconnus pour Saints.	
S. Lambert Evêque de Vence.	
Barthelemi de Vir Evêque de Laon.	
Prémontrés inquiétés sur le bien qu'il leur avoit fait.	
Projet de Croisade contre les Sarrasins d'Espagne, détourné, ou rectifié par le Pape Hadrien IV.	1156. & 1158.
Loüis VII. envoye le bras de S. Eugéne à Tolede.	

L'an de J. C.

Origine des querelles de l'Empereur Frideric I. avec le S. Siége.

Ses prétentions chimériques.

Sa politique dans l'ancienne Bourgogne.

Il contribue à l'agrandissement du Clergé dans ces Provinces.

Acte fameux en faveur de l'Eglise de Lyon.

1158. *Aßemblée de Besançon aigrit l'aliénation du Pape & de l'Empereur.*

1159. *Otton de Frisingue meurt à l'Abbaye de Morimond. Ses relations en France ; son caractére : ses Ecrits.*

Pierre Lombard Evêque de Paris, au refus du Prince Philippe, quatriéme frére de Loüis VII.

On juge diversement de sa Théologie.

Schisme dans l'Eglise après la mort d'Hadrien IV. Le Cardinal Roland vrai Pontife, dit Alexandre III. Le Cardinal Octavien Antipape, dit Victor III.

Raisons qui purent déterminer Frideric I. pour Octavien.

Tout ce qui ne tient pas à l'Empereur penche pour Alexandre.

Les hauteurs de Frideric nuisent à son parti.

1160. *Faux Concile de Pavie.*

Les François & les Anglois reconnoissent unanimement Alexandre.

Trois Conciles des deux Nations en sa faveur.

1161. *Quatriéme Concile à Toulouse.*

1162. *Alexandre III. passe en France, malgré les efforts de Frideric.*

Il

Il tient un Concile à Montpellier. L'an de
Loüis VII. indisposé contre lui. J. C.
Henri Comte de Champagne, lié à l'Empereur, en profite. 1162.
Extrême danger où la Religion se trouva en France.
Le Roi en courut aussi un très-grand.
L'infidelité de Frideric sauve l'un & l'autre.
Le Roi de France & le Roi d'Angleterre disputent entre-eux à qui rendra plus d'honneurs à Alexandre.
Alexandre vient à Paris, où Maurice de Sully avoit succédé à Pierre Lombard.
Maurice, un des plus grands Evêques de cette Capitale.
Il entreprend le bâtiment de Nôtre Dame. 1162.
Alexandre III. y met la premiére pierre.
Maurice essuye une mortification à S. Germain des Prés par la jalousie des Priviléges.
Concile de Tours. 1163.
Arnoul Evêque de Lizieux, défenseur zélé d'Alexandre, en fait l'ouverture.
Tout le Concile déclare adhérer à Alexandre.
Canons que l'on y publie.
Commencemens d'Etienne de Tournai, Abbé de S. Everte à Orléans.
Henri de France est élû Successeur de Sanson à l'Archevêché de Reims. 1163. & suiv.

LIVRE XXVII.

L'an de J. C. 1163. & suiv. *THomas Béquet Archevêque de Cantorberi, perd la faveur de Henri II. Roi d'Angleterre.*

Le sujet de sa disgrace pris d'une ancienne contestation entre les Ecclesiastiques & les Officiers du Roi.

Ce qu'il croit d'abord pouvoir tolérer sous le nom de Coutumes.

Avec quelle malignité on les multiplie à Clarendon.

Il s'excuse de les signer dans l'état qu'on les lui présente, & condamne sa premiére foiblesse.

Henri furieusement irrité contre lui quand il l'apprend. Il le fait poursuivre en jugement. Les
1164. *accusations tombent. La conspiration est générale à Northampton pour le perdre, ou pour le dompter. Le Saint s'attend à mourir, & il s'y dispose. Cette Assemblée pourtant se termine sans violence.*

L'affaire est transportée en France devant le Pape.

1164. *L'Archevêque de Cantorberi reçû honorablement du Roi Loüis VII.*

Alexandre III. prononce à Sens sur les Coutumes d'Angleterre.

Il refuse la démission que S. Thomas lui veut faire de son Archevêché.

Il en confie le soin aux Religieux de Pontigni.

	L'an de J. C.
Persécution ouverte contre ses parens & ses amis.	
Henri II. n'en persite pas moins dans la Communion d'Alexandre.	
Manœuvre de VVirsbourg qu'il désavoüe.	1165.
Le Pape retourné en Italie nomme S. Thomas Légat en Angleterre.	
Cette qualité le rend redoutable à Henri.	
Assemblée de Chinon.	
L'Archêveque excommunie quelques Anglois. Il condamne le précis des Coutumes. Il est persécuté de nouveau, & forcé de quitter Pontigni. Le Roi de France fournit à tous ses besoins. Moins soutenu du Pape qu'il n'espéroit.	1166.
Les ménagemens de Rome sont mal interprétés en France. Loüis VII. s'en plaint amérement.	1167.
Lettre que Guillaume de Champagne élû Evêque de Chartres en écrit.	
Conférence de Montmirail qui aigrit le Roi d'Angleterre, & indispose le Roi de France contre S. Thomas.	1169.
Le Roi de France reprend pour lui sa premiére affection. Belle parole du Roi.	
Négotiations & conférences en présence du Roi d'Angleterre.	
Principes de plusieurs Evêques ses Sujets dans l'affaire de S. Thomas.	
Injures que lui fait le Roi d'Angleterre sur le Sacre du jeune Henri son fils.	
Démarches qui conduisent à la paix. Elle se conclud. Ce qu'il y avoit de mécontens à la Cour &	1170.

L'an de J. C. | *dans le Clergé n'en poursuivent que plus violemment l'Archevêque.*

Henri II. laisse craindre lui-même qu'elle ne soit pas stable.

Regrets de Loüis VII. & de toute sa Cour au départ du Saint.

On cause sa mort par l'indiscrétion des plaintes que l'on renouvelle contre lui. Il périt martyr de la Liberté Ecclésiastique.

1171. *Efforts auprès du Pape pour justifier, ou pour accuser le Roi d'Angleterre.*

Sages tempéramens que prend le Pape sur les assûrances qu'il reçoit de sa soumission.

Deux Conciles tenus par ses Légats à Avranches.

Henri II. Pénitent & absous.

Statuts du II. Concile d'Avranches.

1173. *S. Thomas de Cantorberi canonisé la troisiéme année après sa mort.*

Le bras de Dieu appésenti sur le Roi d'Angleterre.

Rotrou Archevêque de Roüen, travaille à appaiser les dissentions de sa famille.

A quel point ce Prince s'abbaisse envers le Pape.

1173. & 1174. *S. Pierre Archevêque de Tarantaise, employé pour le réconcilier avec ses enfans.*

Lettre de Rotrou Archevêque de Roüen à Guillaume de Champagne Archevêque de Sens, sur les calamités de son Diocése pendant la guerre.

Effets admirables de la protection de S. Thomas en faveur du Roi d'Angleterre.

S. Bernard canonisé.

Violences commises dans deux Monastéres. L'an de J. C.

Epreuves où Dieu permet que soit exposé S. Guillaume de Rochilde, lorsqu'il demeuroit encore à Sainte Géneviéve.

Etat du Royaume de Bourgogne par rapport au Schisme de Frideric I. & plus particuliérement du Siége de Lyon. Entre 1161. & 1175.

Jean Evéque de Grenoble & autres Chartreux élevés à l'Episcopat.

Troubles dans la Congrégation de Clugni.

Abbaye de Vezelai. Véxations où elle est exposée. Jusqu'en 1175.

Gilduin ; Achard ; Gautier ; Ervise ; Guérin, Abbés de S. Victor de Paris.

Richard de S. Victor Prieur de la même Maison.

Gautier de S. Victor : son zéle contre quatre Théologiens, qu'il nommoit les quatre labyrinthes de la France.

Pierre de Poitiers, Chancelier de l'Université.

Question sur le Baptême entre Maurice, Evêque de Paris, & Etienne depuis Evêque de Tournai. 1176.

Le Cardinal Pierre de S. Chrysogone Légat en France.

Jean de Strum troisiéme Antipape sous Frideric I.

Fin du Schisme. Alexandre III. dissipe les craintes du Roi Loüis VII. sur les clauses de la réunion.

Concile de Venise. 1177.

Diverses déclarations sur le Culte de Charlemagne, institué dans l'Empire à la réquisition de Frideric I. mais sous un Antipape.

L'an de J. C.	
	Quelques Prélats célébres dont il a été parlé dans ce IX. Volume ; ou qui ont tenu leurs Siéges dans l'espace de temps qui y répond.
	Hugues d'Amiens, & Rotrou de Barvvich, Archevêques de Roüen.
Jusqu'en 1178.	*Geofroi de Loroux Archevêque de Bourdeaux.*
	Guillaume d'Andozile Archevêque d'Auch.
	Mort de Pierre de la Chastre Archevêque de Bourges.
	Mort de Hugues de Champ-Fleuri Evêque de Soissons, & Chancelier.
	Mort de Henri de France Archevêque de Reims.
	Robert Evêque de Cambrai & d'Arras.
	Le Bien-heureux Jean de la Grille Evêque de S. Malo.
	Ruaud, ou Ruand, Evêque de Vennes.
	Hamelin; Alain; Etienne de la Roche-Foucauld; Robert de Fougeres Evêques de Rennes.
	Vlger & quelques autres Evêques d'Angers.
	Evêques du Mans, Prédécesseurs de Guillaume de Passavant.
	Hugues d'Estampes; Engelbaud; Josce, ou Gotton Archevêques de Tours.
	S. Anthelme VII. Général des Chartreux, & Evêque du Bellay.
Jusqu'en 1179.	*Guillaume de Champagne passe de l'Archevêché de Sens à celui de Reims après la mort de Henri de France.*
	Gui de Noyers, élû Archevêque de Sens.
	Jean de Sarisberi, Anglois, élû Evêque de Chartres.
	Evêques d'Amiens.

Sçavans qui ont illustré l'Eglise Gallicane. Robert Paululus, Prêtre de l'Eglise d'Amiens; Pierre de Riga; Gautier de Chatillon; Hervé de Bourg-Dieux; Raoul le Noir; & Robert de Torigni, autrement du Mont, comme Abbé du Mont Saint Michel.

L'an de J. C. Entre 1150. 1160. 1180. & plus loin.

Nouveaux Ordres Religieux. Aubrac, Artige, Guillemites.

Aubrac est institué dans la Province du Roüergue sur le pié d'un Ordre d'Hospitaliens & de Chevaliers.

Artige dans la Marche Limousine est institué sur le pié d'une Communauté de Solitaires.

Les Guillemites institués dans la Toscanne, n'appartiennent à l'Eglise Gallicane que par la naissance de S. Gillaume leur Fondateur, & quelques autres particularités que l'on en rapporte.

Propagation des Religieux de Cîteaux en Espagne par l'institution des Chevaliers de Calatrava, d'Alcantara & d'Avis.

Ce qui donne occasion à l'établissement de Calatrava.

Ces Chevaliers son originairement une Descendance de Fitéro, Abbaye de Navarre, qui étoit une Filiation de l'Escale-Dieu en Gascogne, & par l'Escale-Dieu une Filiation de Morimond.

Contradictions que le mélange qui se trouve dans l'établissement de Calatrava lui fait essuyer à Cîteaux.

Autres contradictions venües de la mésintelligence des Religieux Instituteurs & des Chevaliers.

L'an de J. C. Entre 1144. 1180. & plus loin.

Les Chevaliers cherchent à se réunir, & se réunissent en effet.

Conduite que tient là-dessus le Chapitre Général de Cîteaux.

Largeßes des Seigneurs François sur les Ordres des Chevaliers du Temple, & de S. Jean de Jérusalem.

La Terre & la Ville de Manosque au Comté de Forcalquier, données par un Comte de Forcalquier aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem.

Long & fâcheux procès, que cette donation entraîne après elle.

La cause en est portée devant plusieurs Evêques, & devant plusieurs Papes.

Elle n'est terminée, que par la cession totale de Guillaume VI. dernier Comte de Forcalquier, de la race du Donateur.

Ce que Manosque est aujourd'hui.

Le corps du B. Gérard Tunc, Provençal, Instituteur de la Religion de S. Jean de Jérusalem y repose.

Fin des Sommaires du neuviéme Tome.



HISTOIRE.



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE VINGT-CINQUIÉME.



A France avoit eu un temps, où la même ſupériorité de puiſſance, qui rendoit nos Rois abſolus dans la partie la plus étenduë & la plus conſidérable de l'Europe Chrétienne, y concilioit auſſi à nos Evêques une vénération & une autorité très particuliere : de ſorte qu'en Italie, en Germanie, & en d'autres pays plus éloignés, l'Egliſe Gallicane, conſtamment unie à l'Egliſe de Rome, étoit preſque généralement le mobile & l'appui de tout ce L'AN 1138.

L'AN 1138. qui se faisoit d'important pour le bien de la Religion. Le pouvoir des Souverains François dans le temps, où le fil de l'histoire nous conduit, ne paroissoit plus ce qu'il avoit été, il s'en falloit beaucoup : & néanmoins, jamais l'Eglise de France n'avoit été, ni plus écoutée, ni plus acréditée hors du Royaume. Le respect qu'on lui portoit étoit fondé alors sur des principes qui lui étoient propres, qu'elle ne devoit qu'aux bénédictions dont Dieu la combloit plus abondamment qu'il ne l'avoit comblée dans aucun siécle, & aux grands talens de plusieurs personnages rares, en qui sa grace faisoit particulierement éclater la sainteté & la doctrine, accompagnées souvent de la vertu des miracles.

Le plus distingué de tous étoit S. Bernard, Abbé de Clairvaux, homme d'une réputation qui s'établissoit & croissoit dans le monde, à proportion que l'humble Solitaire se cachoit, & se ravaloit dans les exercices du Cloître.

Fin du Schisme d'Anaclet.

Chron. Benev. vita S. B. l. 11.

B. Ep. 147.

Retenu en Italie, malgré ses infirmités & ses répugnances, après la Conférence de Salerne, il continuoit dans Rome à ruiner le Schisme d'Anaclet, lorsque sur la fin de Janvier 1138. une maladie de trois jours enleva l'Antipape, & délivra le S. Siége d'une usurpation qui avoit duré près de huit ans. » Ce triomphe de l'Eglise est » ma gloire & ma couronne « écrivit aussitôt S. Bernard à Pierre le vénérable... » Il a fallu » combattre, il a fallu souffrir avec notre Mere... » Mais le temps de l'oppression est passé... L'homme

d'iniquité, qui faisoit pécher Israël, a été en- « L'AN 1138.
glouti par la mort, & enseveli dans le sein de «
l'Enfer... Ainsi espérons nous, qu'il en arrivera «
de quiconque ne rompra pas incessamment tou- «
te liaison avec son malheureux parti. «

Ce parti tomboit en effet. Les Cardinaux qui le composoient, & les freres d'Anaclet avec eux, ne songeoient qu'à se remettre sous l'obéïssance d'Innocent : mais la démarche parut précipitée à Roger Duc de Sicile, qu'ils consultérent, & qui avoit besoin de se faire acheter. Il engagea donc *Chr. Bar.* une nouvelle élection, aussi sérieuse qu'elle le pouvoit être dans la forme, & qui demeura néanmoins sans conséquence par le caractere du Sujet élû. Le Cardinal Grégoire, qu'on revêtit des habits pontificaux, n'étoit ni assez méchant, ni assez déterminé, pour franchir un pas, où il ne se présentoit à lui que des crimes & des précipices. Embarrassé de sa dignité, & rongé d'inquiétude, *Chr. Cass.* il vint une nuit trouver S. Bernard, lui proposa de se démettre ; & sous la conduite du Saint, il alla sur le champ se jetter aux pieds du vrai Pape. Innocent, après la mort de Pierre de Léon, étoit revenu à Rome, où il ne témoignoit pas se mettre fort en peine du phantôme qu'on lui opposoit. Ravi cependant de ne trouver dans ce nouveau Rival que des marques de pénitence & d'obéïssance, il le reçut avec bonté, & lui laissa goûter sans mêlange toute la joie d'un retour trop désinteressé, & trop prompt, pour qu'il s'en défiât.

L'AN 1138.

Gloire de S. Bernard à Rome.

Vita B. l. 11.

Cette derniere conquête que S. Bernard devoit moins à ſon habileté, ou à ſes efforts, qu'à la confiance qu'on avoit en lui, & peut-être à ſes prieres, lui acquit généralement tous les Ordres de la Ville. Elle rappelloit une infinité de grandes choſes, qu'il avoit faites pour établir l'Unité, que l'on voyoit heureuſement conſommée. Ce n'étoit que bénédictions & acclamations ſur ſon paſſage: on le ſuivoit en foule; on le nommoit l'auteur de la paix, & le pere du peuple; on s'épuiſoit pour lui en démonſtrations vives de la plus tendre vénération. Ce qui le touchoit le plus agréablement dans ces ſaillies populaires, étoit ce qui en revenoit au Pape d'avantages réels, par les hommages que la nobleſſe Romaine en devenoit plus portée à lui rendre; & par les aſſûrances de fidélité que lui donnoit de plus en plus la partie du Clergé, qui s'étoit ſoumiſe. » Il y prodiguoit des ſommes immenſes, « diſoient calomnieuſement ſes ennemis: mais la préſence de S. Bernard faiſoit véritablement ſon tréſor, & rien ne contribuoit plus à groſſir le nombre de ceux qui reprenoient pour lui les ſentimens légitimes.

C'en étoit trop à l'humilité du S. Abbé que tant de careſſes & d'honneurs, pour ne pas quitter Rome, dès que le conſentement du Pape lui permettroit d'en ſortir. Il n'y reſta que cinq jours depuis la réduction du Cardinal Grégoire; & abondamment récompenſé de tout ce qu'il y avoit fait de bien par quelques Reliques qu'il en remportoit, il ſe hâta d'aller ſe renfermer à Clairvaux,

où il espéroit reprendre tranquillement ses méditations & ses études. Il ramenoit avec lui son frere Girard, qu'il avoit été en danger de perdre à Viterbe l'année précédente ; & dont le Seigneur n'avoit accordé la santé qu'à la force de sa foi, & à la ferveur de son oraison. Il la lui avoit demandée avec cette liberté respectueuse, que Dieu souffre & autorise dans ses serviteurs. » Attendez, Seigneur, attendez notre retour, « lui avoit-il dit dans la simplicité de son cœur. » Nous sommes ici en une terre étrangere : « si vous m'enlevez le compagnon de mon voyage, « quel compte voulez-vous que j'en rende à « ceux qui me l'ont confié ? Il est à vous : permet- « tez cependant que je le remette entre les mains de « ses freres & de ses amis : alors vous en dispose- « rez selon vos desseins, & je n'aurai point « à m'en plaindre. « Le Saint avoit été exaucé ; mais il ne l'avoit été qu'à la condition qu'il avoit en quelque façon prescrite. Ils ne furent pas plûtôt revenus à Clairvaux, lui & Girard, que Dieu lui redemanda une vie soutenuë jusques-là par un miracle de miséricorde. Quelque pénétré que fût S. Bernard de cette mort, il se posséda jusqu'à ne verser pas une larme, même au moment de l'inhumation, lui qu'on avoit remarqué fondre en pleurs, toutes les fois qu'il avoit à s'acquitter d'un pareil devoir. La violence qu'il faisoit à sa douleur céda enfin à sa douleur même. Une pensée qui le saisit sur la mort des Justes au commencement de son 26e. Sermon des Cantiques, lui

L'AN 1138.

In Cant. S. 26.

Ses sentimens sur la mort de son frere Girard.

Ibid. In Cant. S. 26.

L'AN 1138. rappella trop fortement la mémoire de ſon frere, pour n'irrirer pas une plaie ſi récente. Il parla ; ou plûtôt ce fut le cœur d'un nouvel Ambroiſe, qui dans une circonſtance fort approchante de celle où ſe trouvoit S. Ambroiſe de Milan à la mort de ſon frere Satyre, ne méritoit pas moins, qu'on en recueillît fidélement toutes les expreſſions. Il y a, ſi je l'oſe dire, dans ce qu'on nous rapporte des Saints, une hiſtoire de leurs ſentimens & de leurs affections, où l'Egliſe prend autant d'intérêt qu'à l'hiſtoire de leurs actions & de leur vie. Ils n'y ſont pas moins nos modéles ; en ce que les accidens, qui troublent & déconcertent plus ſouvent la nature, nous donnent plus ſouvent occaſion de nous appliquer leur conduite. C'eſt ce qui rend ſi eſtimable cet endroit de S. Bernard.

» Pourquoi, dit-il, cacher plus long-» temps le feu qui me dévore ? ... J'ai tâché de » réſiſter à ma tendreſſe par les forces de la foi : » je lui oppoſois la néceſſité commune, le mal-» heur de la condition humaine, les ordres du » Toutpuiſſant, le jugement d'un Dieu juſte, » le fleau d'un Dieu terrible, la volonté du Sei-» gneur. Par ces motifs j'ai pû arrêter mes larmes ; » mais je n'ai pû charmer ma triſteſſe. Reſſerrée » au dedans de moi elle s'eſt accruë, & en a » pouſſé de plus profondes racines. Qu'elle ſe ré-» pande donc au dehors, puiſqu'il faut qu'elle » éclate ; qu'elle ſe montre librement aux yeux » de mes enfans, qui en connoîtront mieux ce » que je ſouffre, & en prendront plus de ſoin de

me consoler. Oui, Mes chers Enfans, vous con- « noissez ce que je perds, & ce qu'il doit m'en coû- « ter... C'étoit mon frere par le lien du sang ; « & il l'étoit encore plus par le lien de la Religion. « Partagez ma peine, je vous en conjure, vous qui « voyiez avec quelle douceur & quelle union nous « vivions ensemble. J'étois infirme de corps, & il « me portoit ; j'étois lâche & pusillanime, & il « m'encourageoit ; j'étois paresseux & négligent, « & il m'excitoit ; j'étois imprudent & inattentif, « & il m'avertissoit. Comment cet ami selon mon « cœur, cet autre moi-même, m'a-t-il été arraché ? « Division cruelle ! Séparation amére ! La mort seule « étoit capable de me la faire sentir. Elle a enlevé « un de nous, & elle en a fait mourir deux. Car « enfin, qu'est-ce pour moi que de vivre après « lui ? Me laisser vivre, n'est-ce pas m'ôter l'usage « & le fruit de la vie, & me condamner à un sort « plus funeste, que le fer & le feu auxquels on « condamne l'arbre mort & infructueux ? «

S. Bernard se permet ici bien des mouvemens d'un bon cœur, qu'une austérité Stoïque traiteroit de foiblesses ; mais qu'une Philosophie chrétienne ne sçauroit ne pas loüer, quand la piété les tempére, & que la charité les rapporte à Dieu. Il revient ensuite aux talens de Girard, aux services qu'il en recevoit, à sa fin pleine d'édification, & à l'abondante récompense, qu'il s'assûroit lui avoir été réservée. » De nos deux ames, dit-il, l'amitié « plus puissamment même que la naissance, n'en « avoit fait qu'une. Hélas, une partie de moi-même «

L'AN 1138. » eſt maintenant dans le Ciel, & l'autre demeure » dans la boüe. Je ſuis cette portion miſérable » qui eſt reſtée dans la fange, & l'on me dit, Ne » pleurez pas. On m'arrache les entrailles, & l'on » me dit, Soyez inſenſible... « Puis adreſſant la parole à ſon frere, » Plût à Dieu, continüe-t'il, » que je puiſſe vous ſuivre là où vous êtes ! car il » n'y a aucun doute que vous ne ſoyiez allé vous » unir éternellement aux Chœurs céleſtes, que vo- » tre derniére nuit vous invitiez à chanter avec » vous les Cantiques du Seigneur. On accourut » me chercher pour être témoin de ce prodige, » & pour voir un homme mourir dans les tranſ- » ports d'une ſainte joie, & inſulter à la mort. » O mort, où eſt ta victoire ? Voici un Religieux » qui expire l'allégreſſe ſur le front, & le chant » ſur les lévres, s'entretenant avec Dieu, & ré- » pétant pluſieurs fois le doux nom de pere. Il me » regarda, ajoute le Saint, & me dit : Quelle bonté » à Dieu de vouloir être le pere des hommes ! » Quelle gloire aux hommes d'être les enfans de » Dieu & ſes héritiers. Je l'avoüe, peu s'en falloit » qu'il ne me tranſportât d'eſprit au Ciel avec lui, » & que tout occupé de ſon bonheur je n'en ou- » bliaſſe ma miſére. «

Le Saint recueilloit à la fin quelques exemples de larmes innocentes, qui excuſoient ou juſtifioient les ſiennes : celles de Samuel ſur Saul, de David ſur Abſalon, de Jeſus-Chriſt ſur Lazare & ſur Jéruſalem. » Si je pleure, conclud S. Bernard, ce » n'eſt point en infidéle, mais en homme ; ce n'eſt point

point que j'en reproche la cauſe à celui qui me « frappe ; j'adore ſa main ; je confeſſe ſa bonté ; je « fais effort pour fléchir ſa rigueur ; on entend mes « gémiſſemens, & non point mes murmures. Je « reconnois l'équité d'un Juge, qui par une même « ſentence a puni le coupable, & couronné le Juſte ; « tous les deux ſelon leurs mérites. Sa miſéricorde « & ſa ſévérité ſont également loüables : affligés » qu'il nous enléve un frere, nous n'oublions pas « qu'il nous l'a donné ; nous lui rendons grace de « nous l'avoir laiſſé poſſéder ; & nous ne voudrions « le poſſéder encore, qu'autant que la prorogation « du bienfait conviendroit à ſa ſageſſe. «

L'AN 1138.

Dès que le Pape Innocent s'étoit vû paiſible à Rome, il y avoit convoqué un nombreux Concile, qu'il tint au jour indiqué, le 8. Avril 1139. dans le Palais de Latran, & qui eſt compté pour le dixiéme Général. Il y raſſembla juſqu'à mille Evêques, avec encore plus d'Abbés : « Et le Pape, dit un Hiſtorien François de ce temps là, y parut parmi ces Prélats le plus reſpectable de « tous, tant par l'air de majeſté qui éclatoit ſur « ſon viſage, que par les Oracles qui ſortoient de « ſa bouche. » On n'avoit qu'à y ſuivre la conduite qui avoit été ſuivie en Aquitaine, pour cimenter la réunion par-tout où le Schiſme avoit gagné : & c'eſt ce que l'on y ſtatua unanimement. Le Pape dans l'éloquent diſcours qu'il fit à l'ouverture, prévint d'abord ce qu'une fauſſe compaſſion, ou une eſtime mal placée pourroient ſuggérer de favorable aux Schiſmatiques. » Notre régle, dit-il, c'eſt «

Chron. Barb. Otto Friſ. Conc. T. X. p. 999.

L'AN 1139.

Concile II. de Latran.

Chr. Maur.

L'AN 1139. » celle de S. Augustin ; qu'avec des gens séparés » de l'Eglise Catholique, il n'y a point à se re- » trancher sur la régularité de leurs mœurs ; qu'ils » sont morts à la grace & ennemis de Dieu, dès- » là qu'ils sont détachés de l'unité de Jesus-Christ. » Gardons-nous donc bien de laisser impunie leur » témérité à conférer, ou à recevoir les Ordres, & » de souffrir doresnavant ces sacriléges ; joüir illégi- » timement du crime des Canons enfraints, & de » la jurisdiction usurpée. « Tous les Peres du Concile entrérent dans les vûes du Pape ; tous s'écriérent : » Nous annullons ce qu'a fait Pierre de Léon, nous » dégradons ceux qu'il a élevés, nous déposons » ceux qu'il a consacrés : & pour ce qui est des » Prêtres & des autres Ministres ordonnés par Gi- » rard d'Angoulême, nous leur interdisons par au- » torité Apostolique l'exercice de toute fonction ; » nous voulons qu'ils demeurent perpetuellement » dans le grade où ils sont, & leur défendons de » monter jamais plus haut. « Ces ordinations illicites alloient loin en France, à cause du crédit énorme que Girard d'Angoulême y avoit eu au-delà de la riviere de Loire. Sans trop s'arrêter à ce qui en naîtroit infailliblement de trouble, on ne pensa qu'à l'exécution du Décret ; & ce fut pour y travailler, que le Pape commit de nouveau Geofroy, Evêque de Chartres, déja revêtu de la légation d'Aquitaine, & qu'il étendit ses pouvoirs en cette qualité dans toutes les Provinces du Royaume.

Chr. Maur.

Le Concile dressa trente Canons, répétés la

plûpart ſur ce qui touche la France, du Concile de Toulouſe en 1129. & du Concile de Reims en 1131. mais plus célébres ſous le nom du 11e. Concile de Latran, que ſous les deux autres. On y procéda avec une rigueur, qui parut néceſſaire, contre Roger Duc de Sicile, en l'excommuniant nommément; quoique l'on pût juger qu'il ne cherchoit qu'une voye honnête pour rompre les derniers liens, qui le retenoient dans l'éloignement d'Innocent, plûtôt que dans un vrai Schiſme. Il la ſaiſit en effet dès qu'il la trouva, & il la trouva contre ſon attente dans une de ces rencontres inopinées, qu'il avoit toujours ſçû ſeconder ſi heureuſement par ſon adreſſe. Le Pape ne s'étoit pas contenté des foudres de l'Egliſe, il le pourſuivoit avec des troupes, & ne cherchoit qu'à le traverſer dans la Poüille, lorſque ſous couleur de négociation les gens du Duc l'attirérent dans une embuſcade, l'attaquerent, & le firent leur priſonnier. Cet accident qui pouvoit replonger l'Egliſe dans de plus grands maux, que ceux dont elle ſortoit, fut ce que le Duc ſembloit déſirer, pour dicter lui-même les conditions de ſa réconciliation. Il la fit auſſi honorablement, & auſſi à ſon avantage qu'il la voulut, ſans rien propoſer, qu'il ne ſentît que le Pape lui accorderoit avec décence. Lui & les deux Princes ſes Enfans, proſternés devant le Pape implorérent ſa miſéricorde. Il demanda pour lui le titre de Roi, l'inveſtiture de la Sicile, la Poüille & Capoüe pour ſes fils. Le Pape y conſentit, & la paix fut conclüe. Ainſi ce qui avoit été

L'AN 1139.

Retour de Roger, premier Roi de Sicile, à l'Egliſe.

Chr. Benev.

L'AN 1139. regardé comme invalide & comme nul, étant accordé par Anaclet, passa dès lors pour autorisé & pour légitime, sans aucune mention de ce qu'Anaclet avoit fait. Le Pape en donna la Bulle datée du 27. Juillet de la même année, & remplie de traits obligeans pour tous ces Seigneurs Normands, qui se disoient soldats de S. Pierre, & qui avoient employé tant de fois, & si utilement leurs armes au service du S. Siége. La disposition des esprits en changea si fort parmi les François en faveur de Roger, qu'au-lieu des titres odieux par lesquels on le désignoit jusques-là, il en devint l'admiration & les délices. C'est à peu près le jugement que S. Bernard & Pierre le Vénérable en porterent dans les Lettres qu'ils lui en écrivirent l'un & l'autre; mais celui-ci en le comblant d'honnêtetés & d'éloges, où il ne laisse point à douter qu'il ne parlât sincérement ; celui-là en ménageant moins sa délicatesse , & en l'exhortant plus simplement à faire un usage chrétien des graces du Ciel.

B. Ep. 207. *P. cl. Ep.*

Monastéres de Clugni & de Cîteaux en Sicile.

Pierre de Clugni avoit en Sicile une Maison de sa Congrégation , & Roger en demandoit une à S. Bernard de la Congrégation de Cîteaux ; il souhaitoit même l'y posséder en personne. » Eh! qui » suis-je, lui répondit le Saint, pour me défendre » d'acquiescer à vos intentions ? Je vole à vous, » non pas dans la présence de ma chair, qui n'est » que pésanteur & infirmité; mais de cœur, & » avec toute l'ardeur & toute la vivacité dont je » suis capable. Car y-à-t'il rien qui me sépare de » ceux que je vous envoye ? Fussent-ils à l'extrê-

B. Ep. 208

mité de la mer, ils n'y seront pas sans moi. « Vous avez avec eux ce que je chéris le plus pré- « tieusement, & ce qui m'est le plus intimement « uni; vous avez mon ame même. Le corps qui « ne peut les suivre n'attend presque plus que la « poussiére du tombeau. «

L'AN 1139.

Recherché en Sicile par un Prince que l'estime seule lui pouvoit attacher, S. Bernard ne l'étoit pas moins gratieusement en Allemagne par le nouveau Roi des Romains, Conrard, successeur de Lothaire. Les premiéres paroles que le Saint lui fit porter pour répondre à sa politesse, furent de l'assûrer: » Combien il révéroit en lui une puis- « sance, qui étoit celle de Dieu; & de l'avertir « d'avoir lui-même pour le Siége Apostolique, ce « qu'il vouloit que ses propres sujets eussent pour « lui de respect, & de soumission. « Ce n'étoit pas seulement les anciennes querelles des Papes & des Empereurs, qui rendoient cet avis nécessaire. S. Bernard ne pouvoit le lui inculper trop-tôt; ni prévenir assez promptement le mauvais effet de la pernicieuse doctrine qui s'élevoit depuis quelque temps, la plus propre que l'Enfer eût encore suscitée pour diviser le Sacerdoce & l'Empire. Nous parlons de l'Hérésie d'Arnaud de Bresse, Disciple d'Abaillard, & un de ces faux subtils, qui sement le plus la zizanie dans le champ du Pere de famille durant le Schisme d'Anaclet.

B. Ep. 183.

Sages avis de S. Bernard à Conrard Roi des Romains.

Jusqu'à lui la violence avoit beaucoup fait dans les prétentions de plusieurs Souvérains & Seigneurs temporels contre le Clergé, principalement

L'AN 1139. ſous les régnes des Empereurs Henri III. Henri IV. & Henri V. qui avoient précédé Lothaire. Mais à la ſolidité des maximes qui autoriſent l'Egliſe à avoir ſes poſſeſſions & ſes droits, on n'avoit pas encore oppoſé un enchaînement de principes malignement appliqués à l'Evangile même, & tournés artificieuſement en prétenduës raiſons de la dépoüiller & de l'aſſervir.

Arnaud de Breſſe.

Otto Friſ. l. 2.

Lig. in Frid.

Arnaud né à Breſſe en Lombardie, en conçut le projet dans l'une des Ecoles où il avoit eu Abaillard pour maître, ſoit en ſa retraite du Paraclet, ſoit en l'Abbaye de Ruyſ. Nous n'oſerions dire qu'il en eût pris le fond dans ſes leçons, rien ne nous oblige à le penſer. Nous croyons plus volontiers, qu'il y ſuivit au-moins ſa méthode, qu'il emprunta ſa témérité à s'éloigner de la voye commune, & ſe forma ſur lui dans la maniére de creuſer & d'arranger les idées qui lui étoient particuliéres. Il aimoit à inventer & à innover, diſent de lui les Hiſtoriens : il étoit éloquent, mais d'une éloquence de mots, d'où il prenoit la hardieſſe & la facilité de s'exprimer, plûtôt que la gravité & l'énergie. On le goûta cependant, lorſqu'il fut revenu dans ſon pays, après ſes études, & que par les invectives qu'il faiſoit contre le Pape, les Evêques, les Bénéficiers & les Religieux, il eut commencé à en inſpirer partout le mépris & la haine. » Nul homme d'Egliſe, diſoit-il, n'eſt en état de ſalut, s'il ne renonce à » la propriété de ſes biens, & des diſtinctions & » prérogatives qui y ſont attachées. « Tout cela, ſelon lui, appartenoit aux Princes de la Terre,

Lig. in Frid.

Vers l'An 1139.

qui en pouvoient faire part à d'autres Laïques comme eux, mais non pas aux Ecclésiastiques Séculiers, ni Réguliers institués pour se contenter du simple usage de ce qu'on leur offre librement, & modérément. Et parce que les personnes consacrées à l'Autel ne vivoient pas toujours de l'Autel dans la sévérité des régles évangeliques & canoniques, il ne distinguoit plus en elles, ni ce qui est de justice, ni ce qui est de perfection ; & sous apparence d'établir un Christianisme épuré de tout mélange de cupidité & d'intérêt, il en outroit les obligations, il le défiguroit, il le détruisoit. Pour ses mœurs, il se paroit d'une grande austérité : il ne mangeoit point, il ne bûvoit point, à ce qu'on prétendoit : ce qui faisoit dire à Saint Bernard, qu'à l'exemple du Diable, il n'avoit de faim ni de soif, que du sang des ames. S'il s'étoit borné à exhaler son venin contre les Ecclésiastiques & les Moines, le mal auroit toujours été très-considérable, mais moins dangereux que par les erreurs, où il s'avisa de donner contre le Sacrement de l'Eucharistie, & contre le Baptême des enfans. Ce qu'il avança là-dessus souleva jusqu'à ceux, qui l'excusoient dans le reste, & qui y trouvoient plus de liberté, ou de mauvaise volonté contre le Clergé, que d'écart en matiére de Foy. Ses déclamations allérent cependant si loin, jointes aux propositions notoirement hérétiques qui lui échappoient, que le Pape Innocent, quand il étoit en France, ordonna à quelques Evêques de le faire arrêter ; mais personne ne s'en mit en

Vers l'An 1139.

Vers l'An 1139.

peine, ou ne l'osa entreprendre. Vivement poursuivi depuis par son Evêque au Concile de Latran, il y fut condamné; mais en général, & enveloppé, sans être nommé, dans le Canon porté contre les nouveaux Manichéens. Le Pape affermissant de plus en plus son autorité, en eut assez pour parvenir enfin à le faire chasser de Bresse, où ses partisans se multiplioient, avec défense d'y retourner jamais, qu'un changement sincére, & prouvé, ne lui en eût mérité la permission.

B. Ep. 189.

Arnaud de Bresse lié avec Abaillard.

Ce fut alors, selon S. Bernard, qu'Arnaud de Bresse repassa les Monts & revint joindre Abaillard, qui avoit toujours entretenu avec lui beaucoup de liaison, & qui dans ce temps-là même n'étoit pas de son côté peu embarrassé à conjurer l'orage excité contre ses derniers Livres par le zéle de nos Evêques. *L'insecte de France*, dit-il dans son style, *a donné comme un coup de sifflet pour appeller à son secours l'insecte d'Italie. Leurs forces s'unissent, & ils s'avancent de concert prêts à attaquer le Seigneur & son Christ.* Mais ou Arnaud de Bresse ne vit pas jour à servir Abaillard aussi efficacement qu'Abaillard l'avoit compté, ou il ne fit pas dans cette affaire une figure bien remarquable. Déja trop décrié lui-même pour s'y produire avec quelque honneur, il se contenta donc d'essayer ce qu'il pourroit faire en France: & sur l'inutilité de ses tentatives, on le vit bientôt se transporter en Allemagne. La sentinelle du Temple, S. Bernard, qui veilloit à tout, ne fut pas moins prompt à l'y suivre par ses lettres, entre lesquelles il

Poursuivi par S. Bernard.

il en écrivit une très-forte à Herman Evêque de Constance, afin d'éloigner au plus vîte une peste si dangereuse à son Diocèse. Et entendant dire qu'un Légat du Pape l'avoit pris avec lui. » Seroit-il bien vrai, lui manda-t'il, que charmé de la « conversation d'Arnaud de Bresse, vous eussiez en « votre compagnie ce séducteur, qui a la tête d'u- « ne Colombe, & la queue d'un Scorpion ? Bresse « l'a vomi, Rome l'a détesté, la France l'a rejetté, « l'Allemagne l'a en horreur. Considérez combien « il peut abuser de votre protection, & ce qu'il « peut causer de maux, protégé par un Légat « Apostolique. Car s'il se cache, soupçonnera-t'on « ce qu'il est ? & s'il se manifeste, qui sera assez « courageux pour encourir votre indignation en « lui résistant ? « Ce Légat portoit le nom de Gui ; c'est tout ce qu'on en sçait.

Vers l'An 1139.

B. Ep. 195.

B. Ep. 196.

Quoiqu'Abaillard & Arnaud, dans les questions qu'ils remuérent, eussent choisi deux routes fort différentes l'une de l'autre; les Ecrivains contemporains ont néanmoins voulu, qu'il y eût là dessus entre-eux un accord ménagé de longue main ; & que ç'ait été à la persuasion d'Arnaud qu'Abaillard entreprit, ou qu'il publia l'ouvrage récemment condamné au Concile de Sens.

B. Ep. 189. & 330.

Nouvelles erreurs d'Abaillard.

Le Mystere de la Trinité, principal objet de ses subtilités dans sa jeunesse, en avoit été l'écueil. Plus avancé en âge, sans en avoir appris à raisonner plus sobrement, il revint au même Dogme, présuma de porter sur quelques autres la même lumiére, qu'il se flattoit d'avoir répandue sur

Vers l'An 1139. celui-là; & de ces nouvelles productions il composa deux Traités, un plus grand, & un plus petit, qui avoient en titre, *Théologie d'Abaillard*. Toujours singulier, & toujours malheureux en explications, il ne voyoit pas moins cet ouvrage favoblement accueilli en France, mais parmi les gens qu'on jugeoit plus disposés à le faire valoir, qu'à l'examiner avec quelque rigueur. Le Livre avoit
B. Ep. 330. même pénétré en Italie jusques dans la Cour du Pape; & là, soit illusion, soit cabale, il y trouvoit des Panégyristes, lorsqu'il tomba par hazard entre les mains de Guillaume, Abbé de Saint Thierri près de Reims. Guillaume en le lisant y apporta l'attention d'un homme parfaitement au fait de ces matiéres; & de son aveu, il le lut avec l'empressement beaucoup plus qu'avec la malignité d'un Critique, qui sentoit sa curiosité piquée par le nom & les avantures de l'Auteur. La nouveauté des expressions le choqua d'abord : il soupçonna du dessein, & n'alla pas bien avant sans remarquer des propositions si étonnantes, si artificieusement hazardées, si contraires enfin à tout ce que l'on avoit d'idées sur la Trinité, sur la personne du Médiateur, sur le Saint Esprit, sur la Grace & la Rédemption, qu'il ne découvrit que trop de quoi justifier ses défiances. Dès-lors il ne put point se défendre de traiter intérieurement Abaillard de Novateur très à craindre, & enyvré d'une science qui n'étoit pas celle de Dieu. Il ne put point non plus n'être pas surpris, que le Livre ayant autant de vogue, qu'il apprenoit qu'on

lui en avoit fait dans le monde, personne jusques-là ne se fût récrié, soit faute d'en apercevoir le venin, soit faute de concevoir toute l'étendue du scandale. *Vers l'An 1139.*

C'est le sujet des plaintes, que desséché & consumé de douleur, il ne tarda pas d'en porter aux deux hommes du Royaume le plus autorisés par leurs vertus, & par leurs talens, Geofroy Evêque de Chartres, & l'Abbé de Clairvaux. Il leur témoignoit la confusion où il étoit de leur écrire, » A eux ses seigneurs & ses maîtres, pour les ex- « citer à parler sur la chose la plus grave & la « plus intéressante, puisqu'il s'agissoit du maintien « de la Foi. On cherchoit à le dissiper, disoit-il, « ce précieux dépôt, qui d'âge en âge, & d'é- « preuve en épreuve, n'avoit été transmis jusqu'à « leurs tristes jours, que scellé du sang de Jésus- « Christ, signé de celui des Martyrs, & conservé « dans sa pureté par les sueurs, & par les tra- « vaux d'une infinité de sçavans hommes. « Ensuite il leur représentoit le danger d'un silence qui alloit à les perdre eux & l'Eglise. Il leur reprochoit même, que ne pas arrêter le dépérissement des vérités saintes, & ne pas craindre d'offenser Dieu, là même où ils l'offensoient réellement, c'étoit violer ce qu'ils avoient contracté d'obligations, chacun dans leur état. Ainsi le pensoit le vertueux Abbé, ne doutant pas qu'ils ne fussent informés aussi bien que lui des excès qu'il leur mandoit; & ne pouvant attribuer qu'à une modération & à une charité mal prise, ce qu'il y avoit à son avis

Inter B. Ep. 326.

Elles sont déférées à Geofroy de Chartres, & à S. Bernard.

Vers l'An 1139. de lenteur, ou d'indifférence dans leur zéle. » Une » raiſon, continuoit-il, le faiſoit s'adreſſer ſingu- » lierement à eux : c'eſt qu'il étoit ſûr qu'Abail- » lard les appréhendoit, & n'appréhendoit qu'eux ; » que depuis la mort des plus fameux maîtres, qui » euſſent fleuri dans les Ecoles les années dernie- » res, ſeuls ils pouvoient y réprimer ſon audace, » balancer l'empire qu'il y uſurpoit, & l'empécher » d'y ſubſtituer ſacrilégement aux divines Ecritu- » res la chicane & l'extravagance de ſes inven- » tions. «

A ce court expoſé des motifs qui les invitoient à agir contre Abaillard, l'Abbé de Saint Thierri joignoit un extrait de treize articles. C'eſt à quoi il avoit réduit les endroits des deux Traités qui le révoltoient davantage. Il accompagnoit l'extrait d'une réfutation ſuivie, qu'il ſoumettoit à leur cenſure, & proteſtoit pour concluſion de ſa Lettre, qu'il avoit aimé Abaillard, qu'il ſouhaitoit même le pouvoir encore aimer ; mais que dans une cauſe comme la ſienne, jamais il ne ſeroit aſſez ingrat envers Dieu, pour ſacrifier ce qu'il lui devoit à des intérêts de chair & d'amitié.

Nous n'avons point la réponſe de l'Evêque de Chartres. Saint Bernard qui ignoroit ce qui ſe paſſoit ſur Abaillard, ou qui n'en ſçavoit que bien peu de choſes, récrivit ſuccintement à l'Abbé Guillaume ; qu'il loüoit ſa ſollicitude, comme juſte & néceſſaire ; qu'il approuvoit ſes remarques, autant qu'une lecture rapide lui permettoit de le faire ; & qu'il le prioit de trouver bon, que par

respect pour un temps de retraite & d'oraison, (c'étoit celui du Carême) ils remissent après Pâques une discution plus exacte. Elle se fit, & elle n'auroit eû que des suites avantageuses pour Abaillard, si après une conférence secrete, que la condescendance du saint homme lui fit de bonne heure se ménager avec lui, il s'en étoit tenu plus constamment ou de meilleure foi aux vûes de conciliation qui lui étoient proposées, & auxquelles il se montroit déterminé d'en demeurer. Mais quelque repentir qu'il eût témoigné, quelque docilité qu'il eût promis d'avoir pour un adversaire, que son procédé modeste & plein de raison paroissoit lui faire respecter, ce ne fut plus le même homme après leur séparation. Le fier Novateur revint à son caractere, & y persista; il ne tint rien, & ne voulut entendre à rien. Plein de confiance dans la beauté de son génie & dans son adresse à rendre tout plausible, il se flatta de faire tête avec succès à quiconque l'oseroit dénoncer, & à Saint Bernard lui même, dès-là qu'on lui laisseroit la liberté de se défendre en dispute réglée: ce qu'il accusoit le Légat Conon de lui avoir refusé injustement au Concile de Soissons. Il n'attendit pas même que la dispute fût engagée par une procédure juridique; mais attentif aux moindres circonstances dont il pouvoit profiter, il en saisit une, qui, à en juger humainement, devoit avoir pour lui une issue plus heureuse.

L'AN 1140.

Abaillard y persiste.

Henri Sanglier, Archevêque de Sens, venoit de déposer un de ses Archidiacres, pour qui l'Abbé

B. Ep. 182.

L'AN 1140. de Clairvaux s'étoit intéressé, & avoit sollicité. Cette action, que le Saint appelloit passion & acharnement, avoit attiré de sa part au Prélat des remontrances fort dures. Celui-même, qui les lui faisoit, en sentoit & en confessoit la dureté; mais sans rien perdre de l'ascendant que les Puissances les plus respectables lui laissoient prendre, & sans adoucir que très foiblement ce qu'il lui avoit dit de plus offençant. Dans la situation où se trouvoit Abaillard, Prêtre du Diocèse de Troyes, & en cette qualité sujet à la Jurisdiction métropolitaine du même Archevêque, réclamer son appui contre S. Bernard, ce n'étoit pas choisir mal le moment propre à en être favorablement écouté. Sous prétexte de l'instruire des bruits qu'il apprenoit s'élever contre son Livre, il s'appliqua soigneusement à lui suggérer qu'ils n'avoient d'autre fondement qu'une vaine allarme, ni d'autre cause que les inquiétudes ordinaires à l'Abbé de Clairvaux, jamais moins croyable que quand son amour pour l'Eglise lui faisoit des monstres de tout ce qu'il imaginoit la ménacer de quelque grand péril. Que pour lui, loin de penser à introduire des erreurs, il se déclaroit prêt à s'en justifier publiquement; & qu'il le feroit sur toutes celles qui lui étoient imputées en quelque temps & à quelque Tribunal qu'on le citât. Il ne falloit pas même beaucoup différer, ajoutoit-il: que l'Archevêque étant prêt de convoquer un Concile dans sa Métropole pour une cérémonie particuliere, il le prioit d'y appeller l'Abbé de Clairvaux, afin d'y produire tous les

Il se ménage de la protection.

B. Ep. 189. & seq.

Points qui lui avoient paru répréhensibles dans ses Ecrits, & de les y examiner, non en secret, ou devant des témoins suspects, mais en lieu où il fût en état de répondre réguliérement & de satisfaire. L'AN 1140.

Abaillard au fond ne proposoit rien que l'Archevêque ne pût accepter, sans autre intention que de rendre la justice à qui elle étoit dûe, & de contribuer au triomphe de la vérité. Nulle démarche de ce Prélat ne nous donne absolument droit de lui reprocher d'être entré plus avant dans ce que la demande avoit d'artificieux, ou de dangereux pour la Religion, selon les vûes d'Abaillard. Il est étonnant néanmoins que Saint Bernard ait été plûtôt averti de ce qu'on préparoit par le bruit public, & par je ne sçai quelle insulte des amis d'Abaillard, que par l'Archevêque même. On ne sçauroit au moins ne pas accuser ce Prélat d'imprudence, d'avoir exposé si légérement Saint Bernard à un affront, vû le peu de temps qu'il y avoit jusqu'au Concile, nos sacrés Dogmes aux supercheries d'un Sophiste, & l'humble Foy des Chrétiens à la dérision de la multitude, presque déja surprise & pitoyablement prévenue. Saint Bernard l'apperçut fort bien; & c'est ce qu'il en écrivit, non à l'Archevêque, avec qui il paroît avoir gardé un profond silence, mais en général aux Evêques qui devoient être convoqués à Sens: car l'inscription de sa Lettre montre qu'ils ne l'étoient pas encore. Il ne s'y expliqua sur la place qu'on parloit de lui faire prendre dans leur Assemblée, *Ibid.*

L'AN 1140.

qu'en traitant cette invitation d'un véritable défi, où l'on ne cherchoit qu'à le charger personnellement d'une cause qui étoit bien moins la sienne, que la leur; & dans le besoin qu'il y avoit de leur protection, c'étoit bien moins, disoit-il, pour s'y déclarer ses amis qu'il les sollicitoit, que pour s'y déclarer les amis de Jesus-Christ. Il ne se fit point scrupule de leur répresenter la convocation du Concile comme une affaire brusquée, & précipitée exprès par des gens intéressés à la faire échoüer; mais sans laisser échapper le moindre mot injurieux qui désignât l'Archevêque.

Chagrin qu'en essuie S. Bernard.

Ce fut-là pour S. Bernard une des plus violentes épreuves de sa vie. La vie même ne lui avoit jamais été plus onéreuse: » Et quelque présom-» ption qu'il y eût, écrivoit-il, de se comparer » aux Saints du premier Ordre, il se regardoit » avec quelques-uns d'eux, comme n'ayant plus » que la mort à désirer, & qu'à s'écrier aussi bien » qu'Elie, *C'est aßez, Seigneur, retirez mon ame* » *de deßus la terre, où serviteur inutile, je n'ai* » *pas plus que mes Peres de quoi supporter des* » *afflictions que vous leur avez épargnées.* « Tel est le compte qu'il rendoit depuis de ses dispositions au Pape Innocent; mais après en avoir pris de plus dignes de son grand courage, autant cependant qu'il est permis de penser que ce fût le courage qui lui manquât, lorsqu'il paroissoit le plus abattu. Au contraire il marquoit au Souverain Pontife, que s'il avoit d'abord refusé l'Archevêque, lequel enfin le somma lui-même de se rendre

à

à Sens, il ne l'avoit pas fait ſeulement, parce qu'en comparaiſon d'Abaillard il n'étoit qu'un enfant dans le genre de combat où le Prélat l'engageoit; mais encore, » parce qu'il jugeoit indigne de « riſquer ſur le ſort d'une diſpute, des vérités auſſi « fixes que celles de la Foi; ſuperflu de deman- « der des explications à un Novateur avéré, qui « ne s'expliquoit que trop par ſes Livres, & peu « décent de ne pas laiſſer aux Evêques à prononcer « en matiére de Dogmes ſelon la prérogative de « leur miniſtére. «

L'AN 1140.

Il ſe réſoud d'entrer en diſpute avec Abaillard.

Toute fortes qu'étoient en ſoi ces raiſons, il fut contraint de les faire céder à d'autres plus déciſives pour le temps. Rien de plus abſtrait ni de moins à la portée du vulgaire, que la matiére des conteſtations; il y avoit même très peu de temps qu'on en raiſonnoit. Il n'eſt pas croyable malgré cela, combien le nombre de ceux qui prenoient parti pour le nouveau Théologien avoit groſſi. Tout le monde à ſon occaſion parloit Théologie; & parce que la plûpart n'en ſçavoient que ce qu'ils retenoient au hazard de ſes idées & de ſes expreſſions, ils s'en tenoient-là, & dans les entretiens une ſentence ou un mot cité de lui terminoit la controverſe. Autant qu'il ſe trouvoit d'Ecléſiaſtiques & de Laïques qui en avoient quelque teinture, ce n'étoit qu'un cri en ſa faveur; ils le donnoient univerſellement pour un prodige d'eſprit, avec qui ce qu'il y avoit d'ailleurs de plus éclairé, un Abbé de Clairvaux, n'avoit pas l'aſſûrance de ſe commettre.

Ibid.

L'An 1104. Il y avoit pour Abaillard une autre ſorte de Public moins tumultueux & moins répandu, qui n'en faiſoit que plus d'impreſſion ſur le S. Abbé & ſur ceux qui l'aimoient. Lui-même le déſigne comme étant formé de perſonnes lettrées & en place, que la ſcience faſtueuſe du Novateur avoit éblouïes, extrêmement prévenues pour les anciens Philoſophes, au préjudice des Auteurs Chrétiens, qu'elles révéroient plus qu'elles ne les eſtimoient. En conſéquence de cette diſpoſition, elles admiroient dans Abaillard un heureux conciliateur des uns & des autres, diſciple docile des Saints Docteurs, quant à la ſubſtance de ce qu'il faut croire: mais génie ſublime, perçant, cultivé, nourri des plus ſages leçons de la Philoſophie payenne, dont il ſçavoit ſe ſervir utilement pour faciliter l'intelligence de la Foi, & ne lui laiſſer ni profondeurs ni ténébres. Mépriſer de répondre aux bravades d'Abaillard, c'étoit ſcandaliſer les premiers, & enfler le torrent de la ſéduction. Ne pas entrer avec lui dans une diſcution méthodique de ſa doctrine, c'étoit jetter la défiance dans l'eſprit des ſeconds, fortifier leurs préjugés, & les expoſer à un vrai Paganiſme.

Saint Bernard gémiſſoit de l'extrêmité où le réduiſoient ſes meilleurs amis, par les égards qu'il devoit avoir à leurs conſeils. Il avoüe même en avoir verſé des larmes: mais quelque dénué qu'il ſe crût des talens, qui faiſoient la force de ſon adverſaire, s'élevant à Dieu, il ne s'occupa plus que du ſoin de vérifier ſur lui-même la promeſſe

de Jesus-Christ aux Apôtres; qu'au lieu de méditer ce qu'ils auroient à dire pour lui rendre témoignage dans l'occasion de parler, ils pouvoient s'assûrer que toute la sagesse, & toute la vertu de la parole leur seroit suggérée à l'heure même. Il en devint évidemment le jour du Concile un des plus célébres exemples que l'Histoire Ecclésiastique nous fournisse.

L'AN 1140.

C'étoit, comme l'Archevêque de Sens l'avoit indiqué, l'Octave de la Pentecôte 2. Juin 1140. Selon les termes dont l'Archevêque y motivoit la convocation de cette Assemblée, il semble ne s'y être proposé, que la solemnité attachée à l'exposition de plusieurs saintes Reliques dont il avoit enrichi sa Cathédrale. Mais l'affaire d'Abaillard est certainement ce qui s'y traita de plus mémorable. Le caractere encore plus que l'affluence des personnes qui s'y rendirent, montroit assez qu'elles y étoient conduites par un autre motif que celui d'une simple dévotion. Elle avoit été annoncée avec tant d'affectation en des lieux fort éloignés, que l'on s'y étoit préparé comme à quelque chose d'extraordinaire; & même comme à un véritable spectacle, dit Saint Bernard. Les Evêques étoient réunis de deux Provinces, Sens, & Reims; de sorte qu'avec les deux Métropolitains, Henri de Sens & Samson de Reims, on y comptoit huit de leurs Suffragans. Géofroy de Chartres, Elie d'Orléans, Hugue d'Auxerre, Hatton de Troyes, Manassés de Meaux, Josselin de Soissons, Géofroi de Châlons, & Alvise d'Arras.

Vita S. B. l. 3. Otto. Fris. l. 1.

Concile de Sens.

L'AN 1140. Le Roi Louis VII. Thibaud Comte de Champagne, Guillaume Comte de Nevers s'y trouverent aussi, avec un nombre très-considérable d'Abbés, de Seigneurs, de Dignitaires des Chapitres, de Professeurs, & autres gens de Lettres; & à la suite d'Abaillard, tout ce que par lui-même & par ses Disciples il avoit pû ramasser qui animât & redoublât pour lui les applaudissemens de la multitude. Soutenu d'un pareil cortége, il étoit maître d'entreprendre la justification de ses sentimens, & d'en discourir aussi au long, & aussi éloquemment que tout le monde l'attendoit. Saint Bernard au moins ne tarda pas à le mettre dans la nécessité de s'énoncer. *Le Livre de sa Théologie à la main*, il commença par en citer les propositions qu'il y déclaroit absurdes, hérétiques même; exigeant du Novateur de nier ou d'avoüer, qu'il les eût écrites. Que si Abaillard y reconnoissoit sa doctrine, Saint Bernard lui demanda, ou d'en prouver la conformité avec la Doctrine Catholique, ou de la retracter. Soit qu'à la voix seule du Saint Abbé, Abaillard se sentît frappé du même tonnerre qui avoit atterré le Duc d'Aquitaine, & Pierre de Pise, & que lui-même avoit si fort respecté peu de jours auparavant; soit que le Seigneur employât quelqu'autre moyen de dompter son orgueil, il tomba dans un trouble & dans une défiance, qui lui permirent à peine d'apporter en balbutiant quelques mauvaises défaites: il ajouta brusquement qu'il en appelloit au Pape, & il se retira.

Abaillard confondu appelle au Pape.

Abaillard ayant disparu, & entraîné après lui tous ses adhérans, les Prélats délibérerent entre eux de l'effet qu'auroit son appel. Ils ne le trouverent pas canonique, en ce que les Juges dont il appelloit étoient de son choix. Pour accorder cependant ce qui apartenoit séparément aux deux Jurisdictions, celle du Pape & celle du Concile, Ils distinguérent entre la personne même, & la doctrine d'Abaillard; ils prononcérent, que par déférence pour le Saint Siége ils s'abstenoient de porter aucun jugement sur la personne; mais que pour la doctrine, l'étendûe & la violence de la séduction en rendoient la condamnation si pressante & si nécessaire, qu'ils ne croyoient pas devoir différer plus long-temps à y travailler. Ils reprirent donc publiquement l'examen des propositions dénoncées par Saint Bernard : ils reconnurent ce qu'elles avoient manifestement de contradiction avec tout ce qu'il alléguoit de mieux fondé en raisons, & en témoignages des Peres, nommément de Saint Augustin : ils les déclarérent fausses & hérétiques, & les condamnérent. Cet acte précéda d'un jour l'acte de l'appel d'Abaillard, c'est-à-dire, l'acte par lequel, délibération faite, les Evêques le reçûrent pour Appellant.

L'AN 1140.

Ibid. & Conc. T. X. p. 1018.

Il est condamné & reçû appelant.

Quelque union que conservassent entre-elles les deux Provinces dont le Concile étoit composé, elles arrêtérent que chacune des deux feroit séparément son rapport à Rome, par deux différentes Lettres au Pape Innocent. La Province de Sens descendoit beaucoup plus dans les détails,

Lettres du Concile de Sens au Pape Innocent II.

Ep. 337. inter ep. Bern.

L'AN 1140. tant ſur les raiſons que l'on avoit eües de procéder contre Abaillard, que ſur les formes gardées dans l'Aſſemblée, & ſur les réſolutions que l'on y avoit priſes. Des quatre choſes qu'elle demandoit au Saint Pere en conſéquence de ſes réſolutions ; la 1re étoit de les approuver & les ratifier, notant & condamnant par ſon autorité ce que le Concile avoit noté & condamné dans les propoſitions d'Abaillard ; la 2e de décerner une peine contre tous ceux qui ſoutiendroient avec opiniâtreté & contention quelques-unes des propoſitions condamnées ; la 3e de faire ſignifier à Abaillard une prohibition expreſſe d'enſeigner ni d'écrire ; la 4e d'étendre généralement à tous ſes Livres, comme infectés du même poiſon que les propoſitions, la condamnation portée contre les propoſitions mêmes. Les Evêques alléguoient pour motif de leurs demandes, » Le caractere propre de l'autorité » Apoſtolique ; perſonne au monde ne révoquant » en doute, qu'elle ne mît à couvert de toute chi» cane, & ne rendît toujours reſpectable tout » jugement ou décret qu'elle avoit approuvé & ratifié. « Tel étoit le rapport des Evêques de la Province de Sens, qui dans le titre ſont appellés, *Evêques de France* ; ſelon la ſignification plus reſtrainte que l'on donnoit communément à ce terme. Ils marquoient à la fin, qu'ils envoyoient avec leur Lettre quelques-uns des articles, qui avoient été l'objet de leur condamnation ; & c'eſt ce que nous verrons plus bas avoir été dreſſé par Saint Bernard dans une longue diſſertation, qui eſt nommée tantôt *Lettre*, & tantôt *Traité*.

Huit Suffragans de Reims ne furent point présens à ce Concile; non-plus qu'Etienne Evêque de Paris, qui mourut un mois & demi après. Leur absence n'empêcha pas les trois autres, unis à leur Métropolitain, d'écrire pareillement au Pape, pour lui témoigner la part qu'avoit leur Province à la condamnation d'une Hérésie, misérable réproduction des blasphêmes qu'avoient condamnés leurs prédécesseurs dans le même Abaillard il y avoit dix-huit ans. Ils ne lui dissimuloient pas que ce rejetton étoit devenu un arbre fort & puissant, dont les branches s'étendoient jusqu'à Rome, & y trouvoient de l'appui dans sa propre Cour; que l'Auteur de la Secte s'en glorifioit, & que c'étoit là en grande partie ce qui nourrissoit son arrogance, son obstination, sa fureur. Ils en citoient pour preuve son appel, » aussi destitué de tout « fondement valable qu'il le pût être, ajoutoient-ils, & dans lequel il n'avoit évidemment cherché « qu'à proroger son iniquité. « Ces déclarations étoient odieuses, adressées au Pape même; mais un appel interjetté à Rome par Abaillard, avec les relations qu'on n'ignoroit pas qu'il y avoit, étoit aussi alors un grand sujet de trembler pour bien d'autres, que pour ceux qui s'en expliquoient avec tant de Franchise. Ils finissoient par ces mots: » Nous sommes allez aussi avant que nous avons « osé le faire : du reste, très-Saint Pere, c'est à « vous de pourvoir, que sous votre Pontificat le « moindre souffle d'hérésie ne souille point la beauté « de l'Eglise. Elle est l'Epouse de Jesus-Christ, «

L'AN 1140.

» elle vous eſt confiée ſans tache ; elle attend de » vos ſoins, que vous la remettiez ſans tache à » Jeſus-Chriſt. «

Raiſons alléguées pour Abaillard.

Ce qu'ils diſoient de l'appel d'Abaillard au Pape, y ſuppoſoit plus de deſſein vrai ſemblablement qu'il n'y en avoit eu. Quelques-uns l'excuſoient ſur ce qu'il avoit craint au Concile de Sens, non les Evêques convoqués pour le juger, mais une populace ſéditieuſe, & prête à le mettre en piéces, dès qu'on le lui auroit fait regarder comme un Héréſiarque. Si cela eût été, rien ne l'avoit empéché de le prévoir, en demandant la convocation du Concile : & le prévoyant, pourquoi l'avoit-il demandée ? Nous croyons plus naturel de penſer, qu'il y étoit venu très-déterminé à n'épargner pour ſa défenſe ni efforts ni artifices, ni aucuns des avantages que la diſpute la plus chaude, & pouſſée le plus vivement pouvoit prêter à ſa cauſe ; mais que déconcerté d'abord par Saint Bernard, il avoit pris la voie de l'appel comme le premier faux-fuyant qui ſe préſentoit à ſon eſprit, ou comme une reſſource, qui faiſant aumoins traîner l'affaire en longueur, lui ouvriroit peut-être une ſortie moins honteuſe, par les bons offices des perſonnes dont il étoit conſidéré juſques dans le Collége des Cardinaux. Ces amis ultramontains avoient ſi fort allarmé Saint Bernard, dès qu'il le vit prendre judiciairement la juſtification de ſon Livre, que dans l'intervalle des mouvemens qui furent antérieurs au Concile de Sens, & du Concile même, il prévint au plus vîte

Précautions de S. Bernard.

vîte les Evêques & les Cardinaux, qui attachés à la ſuite du Pape, formoient par-là ſous ſes yeux un Conſeil, ou un Tribunal de Religion toujours ſubſiſtant. La Lettre eſt commune & générale; mais très-mépriſante pour Abaillard. Elle réduit ſa ſcience, » A tenter ce qui eſt au-deſſus de « ſes forces; à creuſer ce qui paſſe ſes lumiéres; « à ſe jouer de la Divinité qu'il ne connoît pas; « à prophaner des myſtéres qu'il ne comprend pas; « à rompre la clef des Ecritures qu'il ne pénétre « pas; & lorſqu'il ſent ſon inſuffiſance, à traiter « d'inutilité, & dédaigner de croire tout ce qu'il « ne ſçait pas. «

L'AN 1140.

Après ſon appel, plus le péril parut grand au Saint Abbé, plus il redoubla ſa ſollicitude, multipliant les réprésentations, & ſe multipliant lui-même en quelque ſorte, ſoit auprès du Pape, ſoit auprès des Prélats Romains, par-tout où il croyoit néceſſaire de repréſenter & d'agir. Les plus beaux ſiécles de l'Egliſe ont peu de monumens, qui lui ayent fait plus d'honneur, & qui ayent plus noblement ſervi à ſa défenſe, que tout ce qu'il écrivit pendant quelques mois pour aſſûrer la condamnation d'Abaillard. Il y a trois Lettres au Pape Innocent, pleines chacune en particulier de ces traits ſublimes, qui rendent ſenſible que c'eſt Dieu qui parle par l'organe d'un Saint; & que c'eſt un Saint d'un génie rare, qui allie à la parole de Dieu tout ce que l'éloquence humaine y peut joindre de douceur & de majeſté.

B. Ep. 188. 1889. 330. & 190.

Il s'accuſoit de folie dans la premiére, d'avoir

L'AN 1140.

Peinture qu'il fait de la doctrine d'Abaillard.

espéré quelque tranquillité après le Schisme d'Anaclet. » J'avois oublié, dit-il, que j'étois dans » une vallée de larmes, & que j'habitois une terre » qui ne porte que des épines. Une douloureuse » expérience m'a détrompé. Echappés au rugissement du Lion & à sa rage, nous voilà retombés » dans les embuches d'un Dragon, peut-être encore plus formidable par la subtilité du poison » qu'il répand de Nation en Nation, & de Royaume en Royaume. On forge aux peuples un nouvel Evangile ; on propose une nouvelle Foi ; » on établit un autre fondement que celui qui a » été établi ; on dispute des vertus & des vices en » libertin, des Sacremens de l'Eglise en infidéle ; « de l'adorable Trinité en raisonneur frivole & » extravagant. Tout ce qu'on nous enseigne n'est » plus qu'un renversement des idées, des régles, » & des traditions que nous avons reçûes de nos » Peres. « A cette effrayante image des innovations d'Abaillard, Saint Bernard ajoutoit le complot tramé avec Arnaud de Bresse, les dépeignant l'un & l'autre liés entre-eux sous le masque de la piété, vrais Satans travestis en Anges de lumiére, qui ne tendoient qu'à substituer les chiméres des Philosophes à la sagesse de nos Maîtres en Jesus-Christ. De-là passant au Concile de Sens, à la conduite qu'il y avoit tenue, & à la témérité de l'appel, il remet sous les yeux d'Innocent par quelle suite de graces & de prodiges Dieu l'avoit préparé à lui rendre l'important service que l'Univers Chrétien en attendoit. » Car pourquoi

tant de grands événemens, lui demande-t-il, « si ce n'est afin que vous arrachiez, & que vous « détruisiez ; & qu'à la place de l'infidélité arrachée « & détruite, vous vous appliquiez à n'entretenir « dans l'Eglise, que des fruits d'édification & de « salut ? De vos jours le Seigneur y a laissé gron- « der la fureur du Schisme, selon les vûes qu'il « avoit sur vous-même, qu'il destinoit à en humi- « lier les partisans. Et de vos jours encore, voilà « qu'il permet que les Hérésies se produisent, ne « voulant pas qu'il vous manque aucune épreu- « ve de celles qui peuvent relever la gloire de « votre Couronne. Il ne vous éprouve donc, Très- « Saint Pere, que pour vous connoître & vous « rendre parfait. Suivez ses desseins ; ne souffrez « pas qu'il trouve moins en vous que dans les « Pontifes, qui ont le plus honoré votre Siége. Ses « ennemis fussent-ils foibles, & en petit nombre, « ils pourroient s'accroître, & ç'en seroit assez « pour les combattre ; mais déja puissans & nom- « breux, ils ne plieront que sous votre autorité : « & vous n'en aurez même raison, qu'en la dé « ployant dans toute sa force. «

La seconde Lettre suivit apparemment d'assez près. Ce sont les mêmes plaintes & les mêmes refléxions ; mais avec quelque chose de plus distinct sur ce qu'Abaillard avoit grossiérement emprunté d'Arius, de Pélage, de Nestorius, & sur le malheur que ce seroit pour l'Eglise, s'il pouvoit justement se vanter qu'on le goûtoit à Rome, & que par estime plusieurs y étoient disposés à le ménager.

L'AN 1140.

Il la combat plus au long.

Le bruit qui en couroit de plus en plus, ne permit pas au Saint Abbé de se borner à une réfutation aussi succincte & aussi légére à l'égard du Dogme, qu'il le faisoit dans ses Lettres. » O, que » ne puis-je voler jusqu'à-vous, écrivoit-il dans » cette derniére! Que ne puis-je briser les chaînes qui » me tiennent lié en ce pays-ci par les obligations » de ma charge, & par le poids de mes infirmités! « Ce qu'il ne lui étoit pas libre de porter en personne d'instructions à Rome contre Abaillard, qu'il prétendoit suivre pied à pied, & convaincre démonstrativement de blasphême, il prit le soin de les y faire passer dans la longue dissertation dont nous avons déja fait mention, & que nous croyons entreprise, ou par l'ordre, ou avec l'approbation du Concile de Sens.

On ne sçauroit douter qu'elle ne dût être communiquée à bien d'autres qu'au Pape; mais il la lui adressoit, par la raison, disoit-il, que c'étoit à son Siége qu'il falloit référer les périls & les scandales qui s'élevoient dans le Royaume de Dieu, sur-tout lorsqu'ils concernoient la Foi. » Car je » juge convenable, ajoutoit-il, que là principale- » ment soient réparées les injures qu'on fait à la » Foi, où la Foi ne peut défaillir; ce qui étoit, » selon lui, la prérogative du Siége de Pierre, con- » formément à l'application qu'il faisoit du passage: » J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre Foi » ne vienne point à manquer. Il est donc juste » d'éxiger du successeur de Pierre l'accomplisse- » ment de ce qui suit: Vous aussi, quand vous

» ferez revenu à vous, affermiffez vos freres. « L'AN 1140.
On le doit même dire néceffaire pour vous dans «
les circonftances où nous fommes. Il eft temps, «
Très-Saint Pere, que vous connoiffiez votre puif- «
fance, que vous prouviez votre zéle, & que «
vous honoriez votre miniftére. Vous faites réel- «
lement la fonction de Pierre, dont vous tenez «
la place, lorfque par vos avis vous affermiffez «
dans la Foi les efprits flottans, & que par votre «
autorité vous reprenez ceux qui la corrompent. «

Saint Bernard venoit enfuite aux talens, puis aux fentimens d'Abaillard. Sur les talens, il ne les affoiblit pas; mais il les peint, ou follement appliqués à l'intelligence des faints Livres, tout brillans qu'ils avoient été dans les exercices de la pure Dialectique; ou pouffés criminellement à des recherches outrées, & à des fables, quelque loüables qu'ils fuffent encore dans l'étude des connoiffances permifes & proportionnées aux bornes de l'humanité. Il les repréfente fur-tout dépravés par un rafinement d'orgueil, & par la vanité fort finguliére d'un Sçavant, qui auroit rougi de confeffer qu'il ignorât quelque chofe dans nos myftéres même, tandis que les fciences ordinaires n'avoient rien en effet de fi fubtil, ni de fi curieux, dont l'on ne fe fît un extrême plaifir de l'entendre parler. Cette manie, d'afpirer à tout comprendre, & à tout expliquer, étoit dans Abaillard le vice radical & dominant. Il alloit jufqu'à l'autorifer par le mot de Salomon : *Celui qui croit aifément eft léger de cœur.* » Application déplacée, «

L'AN 1140. reprenoit le Saint Abbé, puiſqu'il y attribuoit à la Foi divine, contre l'autorité de S. Paul & de Jeſus-Chriſt, ce qui eſt dit uniquement d'une ſotte crédulité dans le commerce des hommes. De-là venoit ſous prétexte de parler raiſon, tout ce que le perſonnage de Théologien qui outre le raiſonnement, lui avoit fait fauſſement prendre pour démonſtration : & parce que la Foi, ſelon lui, devoit être définie, *l'approbation libre des choſes qu'on ne voit pas*, il en traitoit avec auſſi peu de retenue & de décence, que s'il n'avoit cherché qu'à rendre croyable le ſujet le plus indifférent au ſalut, ou le plus problématique. » Transformerez-vous donc des Chré- » tiens en Académiciens, lui dit Saint Bernard ? » Ferez-vous tomber la vérité, déja ſtable & ſou- » tenue avant vous ſur un fondement inébranla- » ble, pour la réédifier ſur des apparences, ou des » conjectures ? Non, la Foi n'eſt point eſtimation, » elle eſt certitude. « Mais de-là, principalement

Ibid. le Syſtême bizarre de la Trinité diſtinguée en degrés, en meſures, & en nombres, & le nouveau Catéchiſme ſur la notion propre des Trois Perſonnes, où le Pere eſt déſigné une pleine puiſſance; le Fils, une certaine puiſſance; & le Saint Eſprit, celui qui n'a aucune puiſſance » le Fils, » diſoit-il, étant au Pere ce qu'une puiſſance par- » ticuliére eſt à la puiſſance priſe en général, ce que » l'eſpéce eſt au genre, ce que l'être materiel eſt » à la matiére même, ce que l'homme eſt à l'ani- » mal, & ce qu'un cachet d'airain eſt à l'airain. « Maniére d'expliquer les relations des Perſonnes,

dont il résultoit, que le Saint Esprit ne participe pas même à la puissance pleine qui est originairement dans le Pere. Abaillard ne nioit pas qu'il procédât du Pere & du Fils : mais il nioit que procéder du Pere, ce fût être de sa substance; qu'autrement le Pere l'auroit engendré, & par-là qu'il auroit deux Fils.

S. Bernard n'avoit pas attendu jusqu'à la fin de ce texte, qu'il cite à deux reprises, pour crier à l'Arianisme, & à l'impiété. » J'admire, dit-il ici, comment le Novateur, avec sa pénétration, peut » croire que le Saint Esprit est consubstantiel au « Pere & au Fils, & nier qu'il soit de la substance « du Pere & du Fils. En supposeroit-il une dans « le Saint Esprit, de laquelle il les feroit procéder « l'une & l'autre? Supposition inoüie & abomina- « le! Que deviendra donc pour lui le Dogme du « Consubstantiel? Il lui faut nécessairement, ou le « reconnoître, selon les principes de l'Eglise, en « reconnoissant que le Saint Esprit est de la sub- « stance du Pere, & du Fils; ou y renoncer en « Arien déclaré, en mettant ouvertement le Saint « Esprit au rang des créatures. «

C'étoit un écart de la vérité orthodoxe, si énorme dans Abaillard, que d'introduire des différences & des inégalités entre les attributs essentiels & communs aux personnes de la Trinité, qu'il n'y avoit que trop à dire pour sa condamnation là dessus. Mais rien n'irritoit plus Saint Bernard, que les comparaisons dont il usoit, tirées en partie de ce que la nature a de plus grossier, & qui n'offrent

L'AN 1140. par-là que des images basses & ravalées sur ce que nous avons de plus relevé & de plus auguste.

Une autre raison d'Abaillard dont l'économie de la Religion Chrétienne n'auroit pas moins souffert s'il y eût persisté, regardoit le mystére de l'Incarnation. A force de se chicaner lui-même dans ses conceptions, il se mettoit en tête qu'attribuer au Démon quelque domination, ou dire qu'en conséquence du péché d'Adam il avoit acquis quelque pouvoir sur lui, & sur sa postérité, c'étoit donner dans le brillant des métaphores, & s'éloigner de la bonne logique. Cela le conduisoit à de terribles suites; & par la passion, ou par le travers de soutenir sa premiere idée, il les dévoroit toutes sans en être effrayé. Car l'homme pécheur n'étoit pas véritablement sous le pouvoir du Démon ; il n'y avoit plus de véritable servitude, dont il fût nécessaire que Jesus-Christ nous rachetât; plus de véritable justice dans ce que Jesus-Christ a fait pour notre rédemption ; plus de véritable efficacité ou de véritable grace attachée aux mérites du Redempteur. En Jesus-Christ tout aura été pour l'exemple & pour l'instruction ; point de véritable salut, point de Sauveur proprement dit.

Avec quelle réserve il y faut juger de son style.

Ce n'étoit pas sans se faire beaucoup de violence que S. Bernard retenoit son indignation au récit de ces impiétés Il ne se contraignoit pas néanmoins toujours si fort, qu'il ne se permît de vigoureuses sorties, des retours mortifians, & communément une acreté, & un air d'insulte que la politesse des siécles postérieurs a exclus si irrémissiblement

blement des Ecrits de controverſe. Etoit-ce une tache dans ceux du Saint Abbé ? Il faudroit, pour en juger ſainement, aimer la Religion autant qu'il l'aimoit, ſentir pour ſa défenſe tout ce qu'il ſentoit, & le ſentir ſur les principes d'une vertu auſſi ſolidement établie & auſſi dégagée des illuſions de l'amour propre.

L'AN 1140.

Les points où nous nous ſommes arrêtés, ne ſont pas les ſeuls de la doctrine d'Abaillard où il trouvât matiére de condamnation. Il en indiquoit d'autres, plus ou moins frappans, & ſe tenoit prêt, ſi le Pape le ſouhaitoit, à lui en envoyer davantage ; mais ſans le croire néceſſaire, & par ſurabondance d'inſtruction. Il le fit, & toutes ces erreurs ramaſſées enſemble compoſent le recueil des quatorze ou des dix-neuf articles publiés dans les Editions de S. Bernard, mais à part, & qu'il eſt probable qu'Abaillard ſuivit dans ce qu'il donna ſous le titre de ſon *Apologie*, ou de ſa *Confeſſion*.

Prélats puiſſans dont la faveur flattoit Abaillard.

Les perſonnes de la Cour de Rome, à qui S. Bernard écrivit auſſi pluſieurs Lettres, étoient de deux ſortes : celles que l'on ſoupçonnoit être plus portées à la juſtification d'Abaillard ; comme le Cardinal Gui de Caſtello qui avoit été ſon Diſciple ; & dans le reſte du ſacré Collége, pluſieurs que nous ne découvrons point avoir dû prendre un autre intérêt à ſon appel, que l'intérêt de la Foi, & du bien public. Tels étoient les Cardinaux Yves de Saint Victor, Etienne de Paleſtrine, Grégoire Tarquinio, Gui de Piſe, & le Chan-

B. Ep. 192.

L'AN 1140. cellier Aimeri. La Lettre au Cardinal de Castello demandoit beaucoup d'insinuation & de ménagement. S. Bernard excelloit dans ce genre d'écrire. » Je vous ferois injure, lui dit-il, si je croyois » que vous aimassiez quelqu'un jusqu'à aimer » aussi ses erreurs; puisqu'aimer de la sorte, n'est » pas même sçavoir ce que c'est qu'aimer .... Les » autres penseront de vous là-dessus ce qu'il leur » plaira; pour moi je ne puis vous attribuer rien » que de parfaitement conforme à la raison & à » l'équité. Il y a des gens qui commencent par » juger, & examinent ensuite, s'ils étoient bien » ou mal fondés à le faire; ce n'est pas ainsi que » j'en use .... « Le Saint après cela retomboit avec force sur Abaillard : il déclaroit ne s'être pas fait son accusateur auprès du Pape; que le téméraire avoit son propre Livre pour l'accuser, & que tout ce qui le regardoit, lui, étoit de prier que, dans une cause qui étoit celle de Jesus-Christ, on n'eût d'égard qu'à Jesus-Christ.

C'est la conclusion de tout ce qu'il écrivit pour arrêter les mouvemens, & rompre les intrigues
Ep. Bern. 334. d'Abaillard à la Cour de Rome. Car de préjudice essentiel à la Religion, il assûroit n'en point appréhender; » parce que les Hérétiques, quelqu'acharnés qu'ils fussent à la perdre, & quelque heureux qu'ils y parussent pendant un temps, étoient » toujours les portes de l'Enfer, dont le Seigneur » avoit prédit, qu'elles ne prévaudroient point » contre son Eglise. « Mais cette confiance, comme on voit, ne diminuoit rien de sa vigilance,

aussi vive, aussi agissante, & en apparence aussi inquiéte, que s'il en eût fait dépendre la certitude du succès. L'AN 1140.

Dieu en effet le lui accorda assez-tôt, pour qu'il se sçût gré de la chaleur avec laquelle il pressoit l'affaire. A peine le Pape donna-t-il aux amis d'Abaillard le loisir de se reconnoître, ou de former un Corps, tant soit peu respectable de gens accrédités, qui embrassassent sa défense. Bien loin qu'il parût pour lui à Rome, ni Avocat, ni Ecrit justificatif, le nombre des accusateurs y grossit par une nouvelle dénonciation. Elle venoit de Hugues Metellus, Chanoine Régulier de Lorraine au Diocèse de Toul, connu de Saint Bernard à la vérité, & en rélation de Lettres avec lui, qui avoit son autorité parmi les Sçavans, qui écrivoit éloquemment, & l'avoit fait contre Abaillard avec une vivacité de style très-propre à confirmer toutes les impressions qu'en avoient données ses autres adversaires. Nous ne rapporterons point sa dénonciation, ou sa Lettre au Pape Innocent. Il n'y a mis de particulier qu'un reproche fait à Abaillard sur sa naissance; en ce qu'il le dit né d'un pere Egyptien, & d'une mere Juive. Ce qu'il lui avoit écrit à lui-même est encore plus méprisant; il lui conseilloit de sçavoir ignorer, s'il vouloit sçavoir; de s'ensevelir au plûtôt dans le Cloître, qu'il avoit abandonné; d'y apprendre de Saint Bénoît ce qu'il devoit à sa profession; & sur-tout d'y graver profondément dans son esprit cet axiome, *Connoi-toi toi-même.*

Hugues Metellus écrit contre Abaillard.

V. Ep. Hug. Met. in bibl. Coll. p. S. J.

l'AN 1140. C'étoit le titre d'un des ouvrages d'Abaillard.

Quoique l'Hiſtoire ne nous diſe pas qu'Abaillard ait rien envoyé à Rome en forme de juſtification, il compoſa néanmoins quelque choſe en ce genre, avant que le Pape eût prononcé. Dans ce que nous en avons de plus entier, il ſe diſculpoit des intentions perverſes qu'on lui attribuoit, plûtôt qu'il n'y montroit méthodiquement, que c'étoit à tort qu'on donnoit un mauvais ſens à ſes paroles. Il commençoit par y renouveller l'ancienne plainte des Ecrivains mécontens de la liberté des Critiques, & par y gémir, qu'autant de ſortes d'eſprits qu'un Auteur ne ſatisfaiſoit pas dans ſes Livres, c'étoient autant de juges, toujours prêts à paſſer condamnation ſur ſon compte. Le peu qu'il avoit écrit, diſoit-il, ne méritoit pas l'attention qu'on y avoit eue; Dieu ſçavoit qu'il ne ſe reconnoiſſoit point en faute; & qu'au cas qu'il n'en eût point été exempt, c'étoit pure mépriſe, & pure inadvertance, ſans vanité, ſans paſſion d'innover, ſans aheurtement au mal, ni même aucune des diſpoſitions qui ſont l'Héréſie. A ces aſſûrances il joignoit une profeſſion expreſſe, que tout indigne qu'il étoit de la qualité d'enfant de l'Egliſe par rapport aux mœurs, il recevoit néanmoins quant à la Doctrine, & recevoit pleinement tout ce qu'elle recevoit; rejettoit tout ce qu'elle rejettoit, & n'avoit rompu en rien l'unité de la Foi. Puis venant au particulier des Propoſitions, il alloit juſques à qualifier, non-ſeulement d'Hérétique, mais de Diabolique, celle où

Opera P. Abel.

Ce qu'on a nommé Apologie d'Abaillard.

on lui attribuoit d'avoir écrit; que le Pere est une pleine puissance, le Fils une certaine puissance, & le Saint Esprit celui qui n'a aucune puissance. » Je l'abhorre, continuoit-il en termes formels, « je la déteste, & je la condamne avec son Auteur; « & si quelqu'un me la montroit dans mes Ecrits, « ce seroit peu de me déclarer Hérétique, je con- « fesse que je serois un Hérésiarque. «

L'An 1140.

Une contradiction si manifeste avec la vérité de l'imputation qui est démontrée, & qui saute aux yeux dans les exemplaires imprimés, embarrasse extrémement, lorsqu'en condamnant Abaillard, on souhaiteroit au-moins pouvoir lui laisser quelque vestige de probité & de pudeur.

Il ne taxoit pas moins d'ignorance & de malice quiconque lui faisoit mettre une différence de substance entre les trois Personnes, & spécialement entre le Pere & le Saint Esprit, soutenant que ses Livres n'en présentoient pas la moindre trace. Rien en un mot n'avoit été contre lui une matiére d'accusation sur la Trinité, qu'il ne niât. Il usoit d'expressions Catholiques touchant les différentes fins de l'Incarnation, la nécessité de la Grace, la coulpe originelle, la volonté libre de Dieu, avec autant de fermeté qu'il auroit pû faire, si jamais il n'avoit ni bronché, ni varié à cet égard. Il avoüoit des péchés d'ignorance, & reconnoissoit nommément le Déïcide des Juifs pour un péché très-grief. Il s'enveloppoit un peu plus, mais il revenoit pourtant au dogme orthodoxe en ce qui concerne la crainte chaste dans Jesus-

L'AN 1140. Christ, & dans les Bienheureux; autre point où il avoit été jugé répréhensible. Il se purgeoit avec serment, d'avoir même pensé qu'on pût attribuer au Pere ce qui est annoncé de l'avenement du Fils à la fin du monde : aussi-bien que d'avoir ni enseigné, ni crû de l'ame du Sauveur, qu'elle ne fût descendue aux Enfers que par sa seule vertu; & d'avoir dit sur les mouvemens de la concupiscence, que ce n'est point péché de faire ou souffrir volontairement ce qui n'est propre qu'à en exciter ou entretenir l'importunité. Il ne parloit pas mal sur le pouvoir des Clefs: il rejettoit comme imaginaire le Livre cité de lui sous le titre de *Sentences*, & finissoit par une courte exhortation à la charité; mais en appellant charité une bénignité pour le prochain aussi timide à soupçonner, aussi réservée à condamner, aussi tolérante, ou même aussi aveugle qu'il convenoit à sa situation de l'entendre.

Ce qu'on en peut croire.

Quelque idée qu'on se fasse de cette Apologie d'Abaillard, nous pensons pour nous, qu'on peut bien l'en croire sur ce qu'il donne pour propositions mal prises & mal entendues, lorsqu'elles ont en effet besoin d'explication, & que lui-même les explique dans un sens favorable. C'est autre chose sur celles qu'il prétend lui avoir été malignement & calomnieusement imputées. Sa justification à ce prix n'allant qu'à décrier ses adversaires, & à les charger d'un genre de reproche, dont plusieurs d'entre-eux seront toujours présumés incapables, par la vénération que leur haute

vertu leur attire. Mais il y a plus à alléguer pour eux qu'une légitime présomption. Car on doit observer que ces Propositions sont de trois sortes : les unes assez nettement rapportées dans les Ouvrages d'Abaillard ; les autres, qu'il n'est nullement étonnant qu'on n'y trouve point depuis long-temps, puisqu'ils ne sont venus jusqu'à nous que délabrés, mutilés, & avec des vuides très-considérables ; les autres enfin énoncées comme des interrogations & des doutes : ce qui a pû lui suffire pour s'inscrire en faux contre l'accusation positive d'erreur ou d'hérésie ; mais ce qui suffisoit aussi à des gens habiles, pour en voir plus qu'il n'en vouloit découvrir, & le lui attribuer à coup sûr. On peut dire de la plûpart, que s'il s'est cru autorisé à les nier, ç'a été vrai-semblablement, ou parce qu'il ne les avoit avancées que sous une construction embarrassée, & une ambiguité de termes, qui exprime l'erreur & ne l'exprime pas ; ou parce qu'il ne lui est pas rare de tenir inconsidérément le pour & le contre, à cause de son feu & de sa fécondité, qui le font revenir sur ses productions, s'y replier, changer & diversifier ses tours quelquefois jusqu'à s'oublier, à se démentir. Il suit d'un caractére si mêlé, qu'avec beaucoup de capacité & de droiture d'une part, & de l'autre sans beaucoup d'entêtement & de préoccupation, Abaillard devoit avoir ses accusateurs, & pouvoit avoir ses patrons ; du moins pour les patrons, en attendant que l'Eglise eût décidé. Ses accusateurs y voyoient, ainsi qu'on y voit encore des expressions

l'An 1140. Sabelliennes, Ariennes, Pélagiennes, Payennes même; & le considérant par un côté si odieux, ils en avoient plus qu'il n'en falloit pour lui dire Anathême. Ses patrons n'y voyoient pas moins ; & c'est même parce qu'ils en voyoient trop pour ne le pas anathématiser pareillement, qu'ils ne pouvoient consentir à le juger; qu'ils détournoient, qu'ils pallioient, qu'ils adoucissoient autant que leur inclination les portoit à le faire : conduite que gardent encore ses Apologistes modernes.

Justice de sa condamnation.

On n'avoit besoin à Rome, ni de son Apologie, ni de sa présence. Non-seulement ses Ecrits y étoient connus; mais si la surprise, ou l'oppression eussent été à craindre, on n'y manquoit pas de personnes, que leur penchant, l'équité, la simple bienséance auroient obligées de l'arracher à la poursuite de ses adversaires. Ainsi le texte de l'auteur parlant contre lui dans les chefs d'accusation que le Pape avoit en main ; & tous les accompagnemens du texte fournissant de quoi constater & déterminer le sens des propositions déférées, le Saint Pere en demeura aux procédures ordinaires. Il consulta les Cardinaux & les Evêques qui étoient à sa Cour; & de leur avis, sans témoigner ni attention ni égard à l'acte d'appel, il décerna absolument sur la Doctrine, sur la personne, & sur les adhérans d'Abaillard. Ce Décret fut aussi-tôt signifié en France par la Lettre qu'il en adressa aux deux Métropolitains, Présidens du Concile de Sens, aux Evêques leurs Suffragans, & à Saint Bernard, qu'une distinction qui a peu d'exemples

Conc. T. 10. pp. 1022. & 1023.

Ep. 194. inter Ep. Bern.

d'exemples dans l'Hiſtoire de l'Egliſe, lui faiſoit traiter avec le même honneur, qu'il traitoit les Juges de la Foi. L'AN 1140.

Comme ces Prélats, en acquieſçant à l'appel d'Abaillard, avoient donné au Pape tout ce que le Pape avoit à déſirer d'eux dans le cas d'un pareil appel; lui, en leur écrivant, ne ſe contentoit pas de loüer l'important ſervice qu'ils venoient de rendre à la Religion. Il s'appliquoit à leur faire ſentir le droit qu'ils avoient de porter encore plus loin par eux-mêmes une autorité auſſi étendue, & auſſi inconteſtable que la leur, unie à la ſienne. Là-deſſus il alloit juſqu'à produire l'exemple des plus grands Conciles, tous écuméniques cependant, Nicée, Conſtantinople, Ephéſe, Calcédoine. Tous avoient joint la condamnation des perſonnes engagées dans l'héréſie à la condamnation du Dogme hérétique; procédé plein de juſtice & hautement ſoutenu par les Empereurs Chrétiens juſques dans le for civil, témoin la fameuſe Loi de Marcien contre les Réfractaires au Concile de Calcédoine, qu'il citoit auſſi.

Sentence d'Innocent II contre Abaillard.

Pour ce qui eſt de la Sentence même qu'il portoit contre Abaillard, il y diſoit: qu'élevé, quoiqu'indigne, à la place de celui des Apôtres, à qui malgré ſon péché, le Seigneur avoit confié le ſoin d'affermir ſes freres, il condamnoit par l'autorité des SS. Canons les points de Doctrine déférés à ſon Siége au nom du Concile; & toutes les erreurs de Pierre Abaillard avec leur Auteur. Il ajoutoit, que le tenant perſonnellement pour hérétique, il lui impoſoit

L'AN 1140. un éternel silence; déclarant de plus, qu'on devoit priver de la Société, & retrancher de la Communion des Fidéles quiconque feroit profession de le suivre, ou en prendroit publiquement la défense.

Un acte de cette force, dressé à Rome avec la participation de ceux même qu'Abaillard se flattoit d'y avoir pour amis, ne montre que trop combien tous étoient éloignés de conclure pour son innocence. Le Pape l'avoit donné au Palais de Latran le 16. Juillet : & le même jour il y joignit un ordre, ou mandat particulier, intimé aux deux Archevêques de Sens & de Reims, & à Saint Bernard seulement, avec prohibition de le communiquer à personne avant un certain temps, qu'il leur indiquoit. C'étoit pour leur recommander, qu'ils eussent à s'assûrer de la personne d'Abaillard, & de celle d'Arnaud de Bresse, en les faisant renfermer séparément l'un de l'autre dans un Monastére : & en quelque lieu qu'on trouvât leurs Livres, » Ouvrages de génies gâtez, ennemis de la Foi, » & fabricateurs de faux Dogmes, qu'ils eussent » soin qu'on les fît brûler. «

Le Pape ordonne qu'il soit renfermé, lui & Arnaud de Bresse.

Ce qui vint à la connoissance du Public dans la condamnation d'Abaillard, fut un coup de foudre pour lui; mais ce fut un coup salutaire. La tempête le jetta, pour ainsi dire, dans le port; & l'humiliation prudemment ménagée par un des plus habiles maîtres dans la direction des ames, que la France possédât alors, lui fit reprendre la voie de simplicité & de soumission, d'où l'orgueil

l'avoit écarté. Ce ſage guide fut l'Abbé de Clugni, Pierre le Vénérable, d'un genre de vertu moins occupé dans les affaires de l'Egliſe, & qui l'expoſoit moins à l'éclat du grand jour, que Saint Bernard; mais qui avoit auſſi de quoi ſoutenir avec diſtinction la comparaiſon que l'on faiſoit quelquefois de l'un & de l'autre. L'AN 1140.

Abaillard ſur la foi de ſon appel, prenoit tranquillement le chemin de Rome, ne doutant point qu'en vertu de ce titre, toute pourſuite contre lui ne dût être ſuſpendue. Paſſant par Clugni, il y vit le pieux Abbé, qui lui demanda où il alloit. Abaillard répondit, qu'il fuyoit des perſécuteurs outrés contre lui; qu'on le diffamoit comme Hérétique, nom qu'il avoit en horreur; que c'étoit pour ſe juſtifier qu'il avoit appellé au Siége Apoſtolique, & qu'il y cherchoit un abri contre la véxation. Pierre le Vénérable, nullement inſtruit de l'état des choſes, ne déſapprouva pas ſa démarche : il le conſola comme il put de ſes diſgraces, & lui donna de bonnes eſpérances. Sur ces entrefaites arriva auſſi à Clugni Renaud, Abbé de Cîteaux, & ancien Profés de Clairvaux. C'étoit un homme de paix, mis depuis au nombre des Saints canoniſés dans ſon Ordre; qui de concert avec l'Abbé de Clugni, ſe hazarda de faire une propoſition à Abaillard. Il lui offrit ſa médiation, ſi au-lieu de tant de fatigues & de beaucoup d'incertitude où il s'expoſoit, il vouloit s'aboucher avec Saint Bernard, & eſſayer de ſe réconcilier avec lui. Quelque révolution qu'une

P. Cl. Ep. l. 4. Ep. 4. ad Innoc.

Converſion d'Abaillard à Clugni.

L'AN 1140. ſemblable parole dût cauſer dans un cœur ulcéré, Abaillard l'avoit naturellement bon, & reconnoiſſant. Il n'avoit pas été long-temps ſans être touché des attentions & des égards que Pierre le Vénérable lui témoignoit ; c'étoit beaucoup, & ce chemin déja fait, il en coûta peu au tendre vieillard de déterminer un malheureux, que l'affliction préparoit d'elle-même à tout ce que l'on continueroit de lui inſinuer avec amitié. Les deux Abbés l'engagérent donc à ſe laiſſer conduire juſqu'à Clairvaux : Pierre le Vénérable l'avertiſſant ſurtout d'y déférer fidélement au ſentiment de Saint Bernard, & des autres perſonnes ſages qu'il y trouveroit, ſelon qu'elles le porteroient à retrancher, & à rétracter ce qu'il avoit dit ou écrit de repréhenſible. Des interceſſions ſi reſpectables furent parfaitement ſecondées par la docilité d'Abaillard ; & quoiqu'on ne ſçache pas à quelle ſorte d'explications, & de rétractations il fut obligé de ſe ſoumettre dans cette entrevûe, on ſçait qu'il y contenta.

Ann. Ciſt. 1140. *c.* 5.

Pierre le Vénérable ſe chargea d'achever le reſte auprès du Pape, qu'on apprit vers le même tems à Clugni avoir confirmé la Sentence de Sens. Abaillard n'ignorant plus dès-là, qu'il ne s'agiſſoit pour lui à Rome, ni de protection à attendre, ni d'appel à pourſuivre, n'eſpéra pas trouver ailleurs un meilleur refuge que la maiſon où la Providence l'avoit conduit. Il réſolut de s'y fixer ; & ſa réſolution eut un caractére de piété ſi ſenſible, que Pierre le Vénérable ne l'attribua, ni à chagrin,

ni à dégoût, comme il paroissoit fort naturel de le craindre. Il la crut véritablement inspirée de Dieu, qui dirigeoit son zéle, lorsque lui-même adressoit à son Pénitent quelques mots d'édification; & qui le remplissoit de sagesse & de force, pour ne les lui adresser qu'à propos & avec fruit. C'est le témoignage qu'il ne balança pas à en rendre au Pape, dans le récit qu'il lui fit de la conversion d'Abaillard, & de sa retraite à Clugni. » Abaillard, lui écrivoit-il, n'est plus ce Dialecticien toujours échauffé, & toujours aux prises « pour la défense de ses opinions. Le silence de « notre Monastére est aujourd'hui l'Ecole où il se « condamne à une éternelle solitude. Pour moi, en « acquiesçant à ses vœux, je n'ai pas seulement agi « par la compassion que j'ai de son âge déja avan- « cé, & de ses infirmités. Je ne me suis pas arrêté « non-plus à ce qu'il a de dispositions pour l'état re « ligieux; j'ai aussi jugé que sa science, qui ne vous « est pas inconnue, utilement appliquée dans l'inté « rieur de la Communauté, y seroit d'un grand « secours à beaucoup de nos freres. En demandant « sur cela l'approbation de votre Sainteté, je ne « suis pas le seul à lui en faire mes très-hum- « bles priéres; tout Clugni les lui fait avec moi, « & député vers Elle à cette intention. Que reste- « t'il de vie à cet infortuné Professeur? peu de jours « peut-être. Ordonnez, Saint Pere, qu'il ne se flatte « pas en vain de les pouvoir passer ici, où il goûte « dès-à-présent le repos qu'il y a cherché. Il a été « un temps que votre Sainteté l'honoroit aussi de «

L'AN 1140.

L'AN 1140. » ſes bontés ; nous la conjurons de les lui ren-
» dre ; d'avoir pour lui ce qu'Elle ne ſçauroit ne
» pas avoir pour tout bon fidéle ; & quelque ef-
» fort qu'on faſſe auprès d'Elle pour l'enlever de
» cet azile, nous maintenir par ſon autorité dans
» la poſſeſſion où nous ſommes avec ſon agré-
» ment, de le garder parmi nous. «

Autant que la vivacité de ces inſtances nous découvre de généroſité & d'entrailles dans l'Abbé de Clugni, autant l'éloge qu'il y fait d'Abaillard nous perſuade-t-il qu'un homme de ſa réputation ne s'avançoit pas légérement, & que le Pape fut ſatisfait. Il eſt vraiſemblable que les Députés, dont il eſt parlé dans la Lettre, ne revinrent point de Rome ſans avoir obtenu ce qu'ils demandoient : au-moins il n'y eut point de procédures juridiques, quant à la pourſuite & à la punition du coupable, & tout finit abſolument là. Le grand intérêt qu'on avoit pris à ſa doctrine, ne tarda même pas à ſe refroidir & à tomber. D'un monde de Diſciples, dont les mouvemens & les clameurs avoient allarmé S. Bernard, il eſt étonnant, mais bien honorable à la Religion des François, qu'il ne s'y forma, ni ombre ni veſtige de ſecte, ni cabale, ni contradiction ſoutenue. Ce n'eſt pas que les prétextes de déſobéiſſance, ou les prétendus titres d'une juſte ſuſpenſion manquaſſent plus alors, qu'ils ont manqué d'autrefois. On ne ſe permettoit déja que trop librement les premiéres plaintes, & l'on ne s'élevoit que trop malignement contre la déciſion du Concile de Sens,

Son Parti ſe diſſipe.

avant que le Pape y eût joint ſon Décret de confirmation.

L'AN 1140.

Un jeune étudiant de Poitiers, nommé Bérenger, eſprit bouillant, & méchant bouffon, irrité de la condamnation d'Abaillard, nous en a laiſſé un monument qui n'eſt peut-être que le recueil des médiſances & des infamies dont l'on eſſayoit d'empoiſonner le Public pour le ſoulever. Le nom de *chimére*, ou de *monſtre de ſon ſiécle*, que Saint Bernard s'appliquoit par humilité, n'offre rien de ſi difforme, que cet inſolent n'en fît encore une peinture plus hideuſe, par le tour qu'il y donnoit à ſes vertus & à ſes miracles. Attaché à décrier les Evêques comme des ames viles, eſclaves de la jalouſie & de la haine que l'Abbé de Clairvaux avoit conçûe contre Abaillard, & à le charger lui-même, comme étant principalement reſponſable de toutes les injuſtices qu'il leur reproche, il va juſqu'à l'accuſer de les avoir fait enyvrer avant que d'entrer au Concile. Sur ce début, il ne rougit pas de les repréſenter ſi hors d'état d'y paroître, qu'au lieu de dire, nous condamnons, *damnamus*, pluſieurs pour avoir trop bû, n'avoient prononcé ce mot qu'à moitié, & ridiculement eſtropié. Calomnie auſſi indécente qu'elle eſt extravagante, & que nous ne rapporterions pas, s'il ne convenoit de faire voir qu'une fois échauffés ſur les ſentimens qu'ils épouſent, les hommes avec le même genre de préventions, ſont par-tout capables des mêmes excès. Il arriva cependant que la premiére partie de ce Libelle fut ſi mal reçûe, ou

P. Abel. opera.
De Bérenger le plus animé de ſes Partiſans.

L'AN 1140. que Bérenger lui-même en ſentit ſi fort l'indignité, qu'il n'oſa pas aller juſqu'à la ſeconde, qu'il avoit promiſe. Ayant auſſi publié une Satyre ſanglante contre les Chartreux, avec quelques autres feuilles de pareille valeur, on lui fit depuis ſur tous ces griefs une facheuſe affaire auprès d'Audebert de Tournel, Evêque de Mande, & Légat du Pape Eugene III. Il échappa comme il put au châtiment qu'il méritoit, s'excuſant ſur ſa grande jeuneſſe, & ſur ce qu'après tout, le fond de ſon démêlé avec Saint Bernard devoit plûtôt paſſer pour une querelle littéraire, que pour un intérêt de Religion. L'un y touchoit l'autre de fort près; mais il adoucit, il rétracta, il promit tout ce qu'on voulut: de ſorte qu'à la faveur de quelques ſoumiſſions, & même, dit-on, de quelques plaiſanteries, dont il s'étoit fait un ſtyle qui amuſoit agréablement, il en fut quitte pour une réparation très-équivoque.

P. Clun. Ep. liv. Ep. 21.

Ses derniéres actions, & ſa mort.

Abaillard plus réellement & plus ſolidement Philoſophe à Clugni, qu'il ne l'avoit été à la tête des Ecoles, n'y avoit pas renoncé à toute étude: mais l'étude n'y étoit devenue pour lui qu'une occupation ſainte, dirigée par l'obéiſſance ſous laquelle il vivoit, & par les devoirs de charité qu'exigeoit de lui ſon état. Bien revenu de ce phantôme d'honneur qui avoit été ſon idole, il jouiſſoit de ſon obſcurité, & ne montroit d'ardeur que pour l'abjection, la priére, & la pénitence. Une vie ſi nouvelle demandoit des efforts, & ne pouvoit guéres ne pas altérer ſon tempérament.

ment. Sa ſanté étoit déja foible, elle empira aſſez pour obliger Pierre le Vénérable à lui faire changer de demeure. Il l'envoya au Prieuré de Saint Marcel près de Châlon, qui étoit une dépendance de Clugni, agréablement ſituée ſur la Saone, & dans un air plus doux. Mais un corps extraordinairement échauffé & tombant en langueur, étoit un principe de mal qui l'avertiſſoit d'une fin prochaine, malgré tous les ſoins de ſon charitable Abbé. Abaillard l'attendit dans la pratique des mêmes exercices, qui avoient été depuis environ vingt mois l'aliment continuel de ſa piété. Le danger croiſſant, il commença par faire ſa Profeſſion de Foi, auſſi Catholique, que le pouvoit ſouhaiter la Communauté, qui étoit préſente. Il confeſſa enſuite ſes péchés, & reçut le Corps du Sauveur, mais avec une effuſion de bons ſentimens, & un attendriſſement de cœur dont il n'y eut perſonne qui ne fût infiniment édifié. Il mourut à l'âge de 63. ans le 21. Avril 1142. & fut enterré dans l'Egliſe du Monaſtére. Mais Héloïſe, Abbeſſe du Paraclet, auſſi induſtrieuſe que conſtante dans ſon amitié, trouva le moyen de faire tirer furtivement le corps du lieu de la ſépulture, & le faire tranſporter en ſon Abbaye. Depuis qu'Abaillard s'étoit retiré à Clugni, elle s'y étoit habilement ménagé les bonnes graces de Pierre le Vénérable, juſqu'à s'établir dans la liberté de lui écrire, & de lui envoyer des préſens. Elle l'avoit fait au commencement de l'année ; & quand le Seigneur eut diſpoſé d'Abaillard, le pieux Abbé

L'AN 1140.

L'AN 1142.

Induſtrie d'Héloïſe pour avoir ſon corps.

L'AN 1142. *Ibid.*

n'avoit pas manqué d'en instruire Héloïse. Sa Lettre n'étoit pas un simple compliment de consolation, ni un simple récit de la mort chrétienne d'Abaillard. Ç'en étoit l'éloge le mieux touché & le plus complet, qu'un homme aussi éloquent pour son temps, & aussi vrai que Pierre le Vénérable en pût faire. Rien de plus poli, que ce qu'il y mêle d'obligeant pour Héloïse : mais de la maniére dont ces honnêtetés sont placées sous sa plume, elles menent par-tout à Dieu. En loüant Héloïse sur des qualités purement humaines, il montre qu'il ne cherche dans la loüange même qu'une ingénieuse liaison, pour l'exhorter à des devoirs essentiels, qu'il ne lui fait sentir & qu'il ne lui inculque qu'avec plus de force. » J'étois encore dans la premiére adolescence, lui dit-il, lorsque j'entendois parler, non de votre piété, mais de votre application à des études, qui dès-lors vous préparoient une grande réputation. J'apprenois qu'il y avoit une fille engagée dans le monde, qui en méprisoit les amusemens, & les plaisirs ordinaires, par la noble passion qui l'attachoit à des occupations plus relevées ; & quoique vous ne vous appliquassiez encore qu'à ce qu'on appelle la Science & la Sagesse du siécle, il est toujours vrai, que vous n'en donniez pas moins lieu d'admirer en vous une supériorité d'inclination & de génie, qui avoit si peu d'exemples. Animée d'un courage qui passoit pour incompatible avec le goût badin, & l'éducation molle de votre sexe, & qu'à peine l'on trouvoit dans le

Témoignage de Pierre le Vénérable sur Abaillard, & sur Héloïse.

nôtre, vous n'avez pas ſeulement ſurpaſſé toutes » les femmes par votre érudition, vous avez » preſque plus fait que tous les hommes. Mais « quand il a plû au Seigneur de vous diſcerner « ſelon ſes vûes, & de vous appeller par ſa grace; « de quel accroiſſement, & de quelle perfection « de connoiſſances ne vous a-t'il pas enrichie ? Ce « n'a plus été qu'à méditer ſur l'Evangile, que « vous avez fait uſage de votre raiſon; qu'en appro- « fondiſſant Saint Paul, que vous avez étudié la « nature : Jeſus-Chriſt eſt devenu votre Platon, « & le Cloître votre Académie... Ce que je ne « dis pas pour vous flatter, mais pour vous affer- « mir dans la poſſeſſion du plus excellent de tous « les biens. «

Il y avoit ſous l'obéiſſance de Clugni un Monaſtére de filles, nommé Marcigni, recommandable par la régularité qui y régnoit. » Que je « ſouhaiterois, ajoutoit le Serviteur de Dieu à « Héloïſe, qu'une maiſon ſi digne de vous eût été « l'autel de votre ſacrifice! J'aurois préféré les richeſ- « ſes de votre Religion & de votre ſageſſe aux « richeſſes des Rois : charmé de vous voir y répan- « dre un nouveau luſtre ſur une ſi belle Commu- « nauté de Vierges & de Veuves victorieuſes du « monde, & de la chair; & y recueillir auſſi de « votre part des fruits de bénédiction, moins « abondans peut-être que vous n'en recueillez par- « mi vos Sœurs; mais infiniment eſtimables pour « nous, par l'avantage qui nous en reviendroit « à nous-mêmes... Si la Providence ne l'a pas «

L'AN 1142. » permis, du moins nous a-t-elle confié les pré- » tieuses dépouilles de votre cher Pierre Abail- » lard, ce vrai Disciple, & vrai Philosophe de » Jesus-Christ, dont jamais nous ne devons nous » rappeller la mémoire, ni prononcer le nom qu'avec » respect. «

Quelqu'injurieux & quelque mortifiant qu'il fût à la Congrégation de Clugni, qu'on lui enlevât malgré elle ce qui lui restoit d'Abaillard, la tendresse conjugale dans Héloïse ne permit pas à toute autre considération de le lui disputer longtemps. Outre qu'Abaillard étoit fondateur du Paraclet, dès qu'il demeuroit à l'Abbaye de Rhuys, où il craignoit si fort pour sa vie, ses intentions avoient été, que s'il mouroit en Bretagne, on en retirât au-moins son corps, & on le remît à ses filles. » Si c'est la volonté du Seigneur, que mes » ennemis prévalent, écrivoit-il dès-lors à Héloïse, » s'ils en viennent à me tuer, n'importe même de » quelle maniére, ou en quel lieu je meure un » jour éloigné de vous, je vous recommande de » donner vos soins à ce que je n'aye point un au- » tre cimétiére que le vôtre. Etant mes filles, ou » plûtôt mes sœurs en Jesus-Christ, vous en serez » plus portées à prier pour moi. Je ne vois pas mê- » me en général, ajoutoit-il, qu'il y ait un lieu » plus consolant pour la sépulture d'un Chrétien, » que ces respectables demeures, habitées par des » servantes de Jesus-Christ. L'Evangile fait cet » honneur à la dévotion de leur sexe, de nous le » dépeindre plein de vigilance & de zéle, pour

P. Abel. opera.

rendre les derniers devoirs au Corps de Jesus- « Christ même. « L'AN 1142.

Pierre le Vénérable ne craignit pas d'en trop faire pour la mémoire d'Abaillard, que d'aller en personne visiter Héloïse au Paraclet, & d'y donner généreusement ce qu'il n'étoit pas de caractére à recouvrer par les voies de rigueur. A ce présent il joignit tout ce qu'il jugea pouvoir faire de plus agréable à la Maison. Il entra dans tous ses besoins spirituels & temporels, & couronna ces témoignages de bonté par la cession & donation absolue d'une terre ou bénéfice, qui étoit des appartenances de Clugni. Héloïse dans la Lettre de remerciment qu'elle lui en écrivit, en devint moins timide à lui demander trois autres graces: l'une de ratifier authentiquement par un acte exprès ce qu'il lui avoit promis des trente Messes, qu'on devoit dire pour elle à Clugni après sa mort; l'autre de lui envoyer avec la même authenticité, ce qu'elle appelloit l'absolution d'Abaillard, pour être attachée à son tombeau; la derniére étoit plus délicate, même à proposer. Il s'agissoit de placer dans l'Eglise, à Paris ou ailleurs, un enfant de larmes, monument honteux de ses criminelles amours; & elle imploroit pour cela le crédit du Saint Abbé. Le premier & le second de ces trois articles lui furent accordés comme un juste égard à ses bonnes dispositions. Pierre le Vénérable ne lui témoigna sur le troisiéme, ni moins d'affection, ni moins de résolution à s'y employer efficacement: mais il alléguoit, que demander des pré-

P. Clun. opera, Ep. l. 6.

Jusqu'où il chérit la mémoire d'Abaillard.

P. Clun. l. 6. p. 21.

L'AN 1142. bendes aux Evêques, c'étoit d'ordinaire les géner beaucoup, & s'exposer à des refus, où rarement ils manquoient d'excuses qui déconcertoient les prétendans. On ne sçait point ce qu'il fit pour le fils d'Abaillard, uniquement connu par le nom d'Astralabe, qu'une bizarrerie dans le pere & la mere lui avoit fait donner. On le trouve seulement pourvû d'un Canonicat de Nantes huit ans après; & sa mémoire marquée au jour de sa mort dans les archives du Paraclet.

Remarques sur Héloïse.

Pour Héloïse, elle survécut plus de vingt ans à Abaillard, estimée constamment la merveille de son siécle, par son esprit & par sa capacité. Elle sçavoit le Latin, le Grec, l'Hebreu, les Auteurs, la Philosophie, & beaucoup plus de Théologie, qu'il ne lui étoit permis d'en sçavoir. Nulle difficulté ne l'avoit rebutée dans ces études, parce qu'elle les faisoit sous Abaillard. Ce qu'on a de ses Lettres justifie sa réputation : mais on y voit un assortiment bien singulier du langage & des sentimens de la tendresse, avec le langage & les sentimens de la vertu. Qu'elle consultât Abaillard en maître, ou en directeur ; c'est toujours son mari, & un mari passionnément aimé qu'elle entretient.

Caractére d'Abaillard, de son esprit, & de ses ouvrages.

Abaillard, dans la diversité des traits qui caractérisent ses ouvrages, ne s'y peint pas moins au naturel. Sa vanité, son génie mordant, son goût pour la nouveauté y transpirent par-tout. Il fit lui-même l'histoire de ses malheurs, où il n'épargna aucun de ceux qu'il avoit eus pour adversaires, ne dit du bien que de lui-même, & ne paroît pas

P. Abel. operu.

en avoir beaucoup pensé des autres. Les principaux Ecrits publiés sous son nom, sont des Lettres, des Sermons; un Commentaire en cinq Livres sur l'Epître aux Romains; son Introduction à la Théologie; divers Traités sur l'Oraison Dominicale, sur les Symboles, sur le *Nosce te ipsum*, & sur d'autres sujets. Il a dans son style les vices assez ordinaires en son temps, l'embarras, la rudesse, l'affectation; mais plus sensiblement que d'autres, en ce que comme il pense beaucoup, il fait souhaiter quelque chose de plus dégagé, & de plus coulant pour rendre ses pensées. L'obscurité venoit naturellement du tour forcé qu'il donnoit à ses explications; mais c'étoit souvent pure faute de volonté, & une détermination prise de ne se découvrir pas. Au-lieu de dire au *Pater*, selon l'usage de l'Eglise, *Panem nostrum quotidianum*, il avoit introduit au Paraclet le texte de Saint Matthieu, *Panem nostrum supersubstantialem.* Singularité qui scandalisa S. Bernard avant leurs derniéres brouilleries, & le fit se récrier contre cette innovation. Abaillard lui répondit sur le choix du texte, qu'il s'étoit cru en droit de suivre celui des Evangelistes, qui avoit entendu ce mot de la bouche de Jesus Christ, préférablement à S. Luc, qui ne l'avoit pas entendu. Il lui répondit sur l'usage de l'Eglise, que lui, Bernard, ne s'y étoit pas astreint si sévérément, par rapport à bien des changemens qu'on appercevoit dans l'Office de ses Monastéres. Il observoit que l'Eglise de Lyon étoit la seule en France qui n'eût rien changé dans le sien; qu'en

L'AN 1142.

L'AN 1142. cela au reste il n'improuvoit pas la pratique des autres, & demandoit seulement pour le Paraclet le même égard, ou la même condescendance.

Après ses erreurs sur le Dogme, rien ne doit lui être moins pardonné que la licence de ses prédications travesties, quand bon lui sembloit, en portraits critiques, & en invectives. Dans un sermon de Saint Jean-Baptiste, il eut l'impudence d'y faire entrer nommément S. Norbert comme un imposteur, & de l'y accuser d'avoir tâché de résusciter un mort.

Si l'on ramasse ce qui résulte de la lecture des ouvrages qu'on a de lui, bien des gens jugeront que ce n'est pas-là qu'on le trouvera un aussi beau & un aussi grand génie, que l'antiquité nous l'a vanté. L'a-t-il même jamais été à proportion de la célébrité de son nom? Otton de Frisingue, qui l'avoit connu, n'en convient pas. Il dit simplement, qu'en fait de subtilité & d'heureuse disposition pour les Lettres, Abaillard avoit ce qu'il n'étoit pas rare de rencontrer parmi les Bretons; qu'il l'avoit fortifié, & en quelque sorte aiguisé par une application & une méditation infatigable; que plein de lui-même, haut & hardi dans la dispute, il rendoit encore ce qu'il expliquoit plus piquant par un certain art de l'égayer, & d'y intéresser; mais que pour le fonds d'esprit il ne l'avoit ni sûr, ni juste, ni réglé; trois qualités absolument nécessaires avec la vivacité & la subtilité même.

Otto. Fris. l. 1. de G. Frid. 1. c. 47.

Les principes de vertu qui portoient Saint Bernard & Pierre le Vénérable à la pratique du bien, n'étoient

n'étoient certainement dans l'un & dans l'autre que le même amour pour Dieu, & le même zéle pour l'Eglise. Mais la différence de leurs tempéramens & de leurs situations, les faisoit quelquefois s'y conduire par des voies si différentes, que contre leur gré ils se trouvoient naturellement engagés dans une opposition réciproque. Le Diocèse de Langres, où étoit l'Abbaye de Clairvaux, avoit perdu son Evêque, Guillaume de Sabran; & sans égard aux mesures que S. Bernard, qui étoit à Rome, y avoit fait prendre aux Députés du Chapitre pour l'élection du successeur, le Chapitre avoit élû un Religieux de Clugni, recommandé par le Prince Hugues, fils du Duc de Bourgogne. La consécration étoit sur le point de s'en faire à Lyon par l'Archevêque Pierre, lorsque Saint Bernard revint d'Italie & passa par-là. Il en fut surpris & affligé, non-seulement parce que l'Archevêque étoit aussi entré dans ce qu'il venoit de conclurre sous les yeux du Pape avec les Députés du Chapitre, mais beaucoup plus encore parce qu'on lui avoit dépeint le nouvel Elû comme un des sujets le moins capables d'occuper le Siége de Langres. Ajoutez ce qu'il devoit à sa qualité d'Abbé de Clairvaux, pour la tranquillité d'un Monastere qui étoit dans la dépendance immédiate de l'Evêque. S. Bernard n'y mit point d'abord d'autre obstacle, que d'humbles représentations, assez favorablement écoutées par l'Archevêque, pour qu'il ordonnât de procéder à une nouvelle élection. Mais cet ordre, au jugement du Saint, n'étoit rien moins qu'une volonté absolue;

L'AN 1142.

Vers l'An 1138. & suiv.

Démêlé entre S. Bernard & Pierre le Vén. pour donner un Evêque à Langres.

Ep. B. 164.

Vers l'An 1138. & ſuiv.

il y voyoit même de la colluſion : & le Chapitre n'y déféra qu'en revenant à ſon premier choix. Par-là les choſes allérent leur cours. Le Religieux nommé fut préſenté à Pierre le Vénérable ſon Supérieur, pour en obtenir l'agrément, & l'obtint. Il fut auſſi préſenté au Roi, qui lui accorda l'inveſtiture attachée à une élection canonique. L'Archevêque indiqua le jour du Sacre, & en déſigna le lieu, mais frauduleuſement, dit encore Saint Bernard, & de maniére à déconcerter l'Appel au Pape qu'il appréhendoit. En effet d'auſſi puiſſans contradicteurs que ceux qui avoient traverſé l'élection, ne pouvoient guères ne ſe pas porter pour Appellans. Il s'en trouva cinq, & dans ce nombre deux Religieux de Clairvaux. La partie la plus à craindre étoit ſans doute Saint Bernard. Lui-même pouſſa l'inſtance au Saint Siége auſſi fortement qu'il le put, & avec toute la perſuaſion, qu'il ne s'y propoſoit que Dieu pour ſa fin, & la vérité la plus exacte pour ſa régle. » Tout ce que » j'avance, « diſoit-il dans le Mémoire qu'il en adreſſoit au Pape, » je le ſoutiens vrai, avancé par » le ſeul amour de la vérité ; & j'en prens la vé» rité même à témoin. « C'étoit réellement ſa penſée : mais ce n'étoit pas celle de Pierre le Vénérable, ſi perſuadé du contraire, qu'il ne déſeſpera pas de le détromper ; & en cas qu'il n'y réuſsît pas, de rompre au moins ſes pourſuites auprès du Saint Siége. Ainſi par une oppoſition des plus mémorables dont il ſoit parlé dans les Annales de l'Egliſe, le Pape avoit tout enſemble à contenter

deux perſonnes d'une droiture & d'une intégrité au-deſſus de tout ſoupçon; mais avec des prétentions ſi incompatibles, que rendre à l'une ce qu'elle appelloit droit & juſtice, devenoit une néceſſité de refuſer à l'autre ce qui ne lui paroiſſoit, ni moins légitime, ni moins équitable. Il faut même convenir que Pierre le Vénérable, par la nature de la cauſe qu'il défendoit, & par la modération de ſes défenſes, avoit pour lui des préjugés que n'avoit pas Saint Bernard. » N'y « eût-il que ma qualité de Pere, lui écrivoit-il, « elle m'autoriſeroit à n'abandonner point un en- « fant qui doit m'être cher. Remarquez pourtant « que le ſoutenir, c'eſt juſtifier le ſuffrage & l'ap- « probation de tous ceux qui ont eû part à cette « élection, ou qui l'ont confirmée, à Langres & « hors de Langres; le peuple, le Clergé, le Mé- « tropolitain, le Roi. Voilà pour qui j'agis. Mais « vous avez vos connoiſſances, qui vous portent à « juger autrement du nouvel Elû. Quelles connoiſ- « ſances que celles qui viennent des mauvais rap- « ports que l'on vous a faits? Auſſi vertueux que « vous l'êtes, je ne ſuis point ſurpris qu'ils ayent « cauſé ſur vous quelque impreſſion déſavantageuſe. « Cependant ils peuvent être faux. Falloit-il donc, « avant que de les vérifier, en faire retentir les « Tribunaux des Juges, & les Chaires des Ponti- « fes? Je me plains ici en ami à un ami. Avec les « bontés que vous avez pour moi & pour ma mai- « ſon, ne devoit-il pas vous ſuffire que l'accuſation « tombât ſur un de mes enfans, pour vous tenir «

Vers l'An 1138. & ſuiv.

Singularité de cette diſpute.

P. Clun. Ep. l. 1. Ep. 29.

Vers l'An 1138. & ſuiv.

» plus en garde contre la médiſance ? Pouviez- » vous ignorer que cela vous venoit d'un genre » de délateurs ennemis connus de Clugni, & per- » ſécuteurs ſi opiniâtres, que depuis un temps ils » n'épargnent pour nous opprimer, ni calomnies, » ni violences. Si vous ne l'ignoriez pas, pouviez- » vous les en croire, & les en croire préférable- » ment à des gens d'un tout autre poids par la ré- » gularité de leurs mœurs, & la ſainteté de leur » profeſſion ? Les en croirez-vous préférablement à » moi, qui n'ai rien omis pour ſçavoir du Reli- » gieux même ce qu'il y avoit de fondement & » de prétexte aux fautes qu'on lui impute ? A moi, » qui ai recherché, examiné, prié, preſſé, conjuré, » & le tout ſans aucun effet, que de le reconnoî- » tre parfaitement innocent ? «

Pierre le Vénérable offroit à Saint Bernard de lui en donner les preuves les plus claires, s'il avoit la liberté d'en conférer avec lui, l'avertiſſant au reſte combien il devoit veiller contre le danger où il ſe mettoit de diffamer tout un Corps ; puiſqu'à l'égard d'une Congrégation comme celle de Clugni, il étoit difficile de n'en pas venir à envelopper la Congrégation entiére dans le déshonneur, dont on vouloit couvrir le particulier calomnié. Il finit par inſinuer le plus charitablement qu'il le peut, ce qu'il ne diſconvient pas d'avoir ſoupçonné lui-même : que ce grand mouvement élevé contre un Religieux de Clugni, qui étoit nommé à l'Evêché de Langres, pouvoit bien ne procéder que d'une défiance, ou d'une jalouſie d'Ordre : ſoupçon

qu'il traite le premier de chimérique, & qu'il s'efforce de dissiper, mais par des raisons trop générales, pour avoir toujours une application fort juste & fort convaincante. Vers l'An 1138. & suiv.

Il s'y prit avec moins d'ardeur & d'inquiétude en apparence du côté de Rome, où le Prince Hugues de Bourgogne, protecteur du Religieux qu'il soutenoit, faisoit un voyage. Au-moins sa Lettre au Pape ne demandoit-elle que deux choses; l'une de conserver à l'Eglise de Langres la liberté des élections, aussi pleine & aussi inviolable que le Droit canonique & le Droit commun la lui accordoient; l'autre de recevoir le jeune Prince avec toutes les marques de bienveillance & d'honneur que méritoient son rang & ses qualités personnelles. Il jugeoit sagement que la présence du Prince, l'intérêt de l'Archevêque de Lyon, & les poursuites du Chapitre de Langres, étoient déja des sollicitations assez fortes, pour qu'il lui suffît de les appuyer, tant qu'il ne surviendroit pas d'accusations mieux prouvées; & il n'y fut pas trompé. *P. Clun. Ep. l. 11. Ep. 36.*

Le Pape ne tint aucun compte d'un Appel, qui véritablement étoit foible, s'il ne comprenoit que ce que S. Bernard nous en dit, & où, tout examiné, on ne trouve encore les délits, ni assez spécifiés, ni assez constatés, pour détruire judiciairement les bons témoignages qui étoient rendus d'ailleurs à l'Evêque élû. Son élection fut confirmée, & il fut sacré par l'Archevêque de Lyon : mais il se trouvoit si éloigné d'une possession tranquille, que même il n'avoit jamais été si près de per-

Vers l'An 1138. & suiv.

dre avec son Siége jusqu'à l'espérance de le recouvrer.

Fermeté de S. Bernard.

La passion, quelqu'éloquente qu'elle soit, ne suggére point ce que le zéle de la justice suggéra à Saint Bernard, quand il apprit l'inutilité de ses demandes en Cour de Rome. Il en étoit réellement accablé de douleur. Ce ne furent point de simples Lettres qu'il en écrivit : c'étoient les cris les plus aigus, & presque les reproches les plus tendres & les plus amers tout ensemble, dont il remplit bientôt tout le Palais Apostolique. » A quoi » me reduisez-vous, dit-il au Pape ? Voici encore » mes gémissemens & mes larmes ; c'est peu, voici » mes travaux & mes services, que je viens op- » poser au triomphe de l'iniquité. Vous aviez été » au-devant du mal avec tant de prudence : » nos Evêques ont tout renversé. Ils ont fait, je » ne dirai pas un Sacre, mais un acte d'*exécration* » qui va désoler une multitude de Saints, & les » jetter dans une nécessité aussi cruelle pour eux, » que s'ils étoient forcés à courber les genoux de- » vant Baal, & à prendre avec la mort & l'Enfer » ces engagemens si détestés dans les saints Livres. » Je vous prie de me pardonner ma demande : où » est ici la sainteté des Loix ? où est l'autorité des » sacrés Canons ? où est le respect que l'on vous doit » à vous-même ? « Il ne fait pas ensuite difficulté d'avancer, ce qu'il ne repéte pas avec moins d'assûrance aux Prélats & aux Cardinaux de la Cour Romaine, » que l'or & l'argent ont parlé, que » les Dieux de la Terre ont agi ; que des hommes

B. *Ep.* 166. & 168.

qui se prévalent de leur puissance, & se glori- « fient dans l'abondance de leurs richesses, l'Ar- « chevêque de Lyon & l'Abbé de Clugni, se sont « élevés contre lui; & non-seulement contre lui, « mais contre ce qu'il y a de Saints qui lui sont « unis, contre le Saint Siége, contre eux-mêmes, « contre Dieu, contre toute justice, & contre tou- « te vertu. « Expressions où le feu du saint Docteur l'emportoit, & qui n'appartenoient qu'à lui; mais où l'on n'est pas obligé de croire, qu'il n'ait pas quelquefois excédé. N'y eût-il qu'en ce qui regardoit Pierre le Vénérable, il est constant que jamais S. Bernard ne lui a sérieusement imputé de pareilles prévarications.

Vers l'An 1138. & suiv.

Dans ces différentes Lettres, qu'il fit étant malade & alité, & qui malgré cela ne se ressentent en rien de l'état de langueur où il étoit, il y a plus de détails que dans les premiéres. Il creuse plus avant, & marque nettement, que s'il ne dévoile pas encore tout, c'est ce qu'il en coûte à sa timidité & à sa pudeur qui l'en empêche : qu'au reste il envoyoit à Rome une personne très-instruite, Ponce, Archidiacre de Langres, à qui il prioit Sa Sainteté de s'en fier, autant qu'elle se fieroit à lui-même : » qu'après un coup tel qu'on le « lui avoit porté dans cette abominable entreprise, « si le scandale alloit plus loin, il succomberoit « certainement : qu'il le sentoit, & ne s'attendoit « plus qu'à mourir victime de sa peine & de son « affliction. « Quelque grands que fussent ces efforts, il les falloit aussi réguliérement & aussi invincible-

Vers l'An 1138. & ſuiv.

ment ſoutenus qu'ils l'étoient par le ſoin qu'on avoit pris de changer la face de l'affaire en changeant la nature des informations. L'Archidiacre Ponce, un des Appellans, produiſit ce qu'il avoit de nouveaux motifs, leur donna tout le poids & toute la ſolidité de preuves qui étoit néceſſaire pour réhabiliter ſon Appel ; & vint enfin à bout de faire caſſer l'élection du Religieux de Clugni. Ce qu'il y eut de plus admirable dans cette révolution, n'eſt pas que le Pape acquérant des connoiſſances qu'il n'avoit pas d'abord, ſe rendît & revînt contre ſon premier jugement ; c'eſt qu'après la ſeconde ſentence perſonne ne branlât, ni l'Archevêque de Lyon, ni Pierre le Vénérable, ni le Chapitre de Langres : au contraire le Chapitre ſe rapprocha d'autant plus de Clairvaux, qu'il ſembloit en devoir être plus aliené. Moins de répugnance dans Saint Bernard auroit facilité à le placer lui-même ſur le Siége vacant. Tous les vœux l'y portoient, comme ils l'avoient porté ſur le Siége de Reims avant l'élection de Samſon de Mauvoiſin : mais à ſon refus on élut Geofroy ſon parent, Prieur de l'Abbaye, & un de ceux qui avoient pris le plus ouvertement part à l'Appel contre l'Evêque dépoſé.

L'AN 1140. Il fait caſſer l'élection.

Il étoit de l'ordre de la Providence envers Saint Bernard, que deſtiné à entrer dans tout pour le bien de l'Egliſe, il trouvât partout pour ſon propre bien la contradiction & l'épreuve. Le Roi Louis VII. lorſqu'on lui demanda pour Geofroy l'inveſtiture qu'il avoit déja donnée à l'Elû de Clugni,

Nouveaux obſtacles qu'il ſurmonte.

Clugni, fut choqué de ce changement ; il se plaignit que par des légéretés qui devenoient un jeu de son autorité, on le fit indignement varier dans ses graces, & n'accorda rien. Autre sujet de mortification pour Saint Bernard, & autre matiére à l'exercice de son zéle. Ce fut pour inspirer au Roi des dispositions plus favorables qu'il lui écrivit une des belles Lettres qui soient sorties de sa plume. Il y dit d'essentiel à l'élection de Geofroy, que le Roi n'a pas lieu de s'en offenser ; parce qu'elle a été faite selon les régles, & que le Sujet élû a pour lui la fidélité qu'il lui doit. » Or il ne l'auroit pas, « continue le Saint, s'il vouloit posséder par d'au- « tres que par vous, ce qu'il tient de vous. Mais « non, il n'a pas encore étendu la main à rien qui « vous appartienne : il n'est point encore entré « dans la Ville, il ne s'est point encore mêlé d'au- « cune discussion, quoique les sollicitations du « Clergé & du Peuple, les bésoins des Pauvres « & les souhaits des honnêtes gens lui en ayent « fourni des motifs très-pressans. « Souverains & autres, on ne sçavoit guéres jusques-là ce que c'étoit que de résister long temps, & aux raisons & aux empressemens de Saint Bernard. Tous ces mouvemens se calmérent selon ses désirs ; Geofroi demeura Evêque de Langres, & gouverna plus de vingt ans cette Eglise avec une autorité & une distinction, qui justifiérent glorieusement le choix qu'on en avoit fait.

L'AN 1139.

B. Ep. 170.

Gall. Christ. Episc. Lingon.

Gall. Christ. Arch. Lugd.

Pierre Archevêque de Lyon.

Pierre, Archevêque de Lyon, ne vécut pas assez, & ne demeura pas même assez en Europe

L'AN 1139. Guill. Tyr. 1. Hist. l. 15.

pour en être le témoin. Le Pape l'avoit envoyé Légat en Syrie, dans l'eſpérance qu'il acheveroit d'éclaircir ce qu'à Rome on ne ſe croyoit pas en état de juger, ſans de nouvelles lumiéres, touchant les accuſations portées contre le Patriarche d'Antioche. Ce Patriarche étoit Raoul, natif de Domfront en Normandie, qui ne manquoit pas de beaucoup de bonnes qualités, mais de celles qu'on ſouhaiteroit le moins à un Evêque; & que ſon caractére d'eſprit haut & querelleur avoit cruellement brouillé avec les principaux membres de ſon Egliſe. Dans la néceſſité où il fut de venir ſe juſtifier devant le Pape, on admira la modération d'Innocent, de n'avoir pas pris plus au criminel qu'il le fit, ce qui l'offenſoit perſonnellement. Ce Raoul, dans l'extravagance de ſes prétentions, avoit été juſqu'à lui diſputer la prééminence du Siége de Rome : Saint Pierre, diſoit-il, étant pareillement fondateur du Siége d'Antioche. Encore ſe flattoit-il de bien rabattre de ſes droits; puiſque Rome, après tout, n'étoit que la cadette d'Antioche ſelon l'ordre de la fondation. Comme il y avoit des articles plus ſérieux que celui-là où le Pape s'attacha, & que Raoul ſçavoit admirablement ſe défendre, il fut renvoyé, & tenu pour déchargé, en attendant que le Légat eût examiné & prononcé. L'Archevêque de Lyon étoit un Prélat d'une conduite reſpectable, & d'une conſcience timorée, mais aiſé à ſurprendre, & que la ſimplicité de ſes mœurs rendoit peut-être moins propre à démêler le ſecret des troubles avec

Et Raoul de Domfront, Patriarche d'Antioche.

des gens auſſi ſubtils que le Patriarche & ſes adverſaires. Au-lieu même de ſe livrer d'abord au capital de ſa Légation, ſoit dévotion, ſoit éloignement des affaires, il alla paſſer en pélerinage les premiers jours de ſon arrivée, & n'étoit revenu de Jéruſalem à Acre, que preſſé par les accuſateurs de Raoul. Il y fut ſurpris de la maladie dont il mourut, avec quelque ſigne que le poiſon avoit avancé ſa mort. Du moins parmi ceux qui y pouvoient prendre intérêt, s'en trouvoit-il d'aſſez méchans de l'un & de l'autre côté, pour n'être pas jugés incapables d'y avoir trempé.

L'AN 1139.

Cette mort arriva le 29. de Mai 1139. & dans l'année même, Foulque ou Falcon, Doyen du Chapitre de Lyon, fut élû pour en remplir le Siége. C'eſt un modelle d'élection que ce qu'en rapporta Saint Bernard au Pape Innocent : & nous devons croire qu'il y donne moins à ſon inclination qu'à ſon zéle pour la vérité : car Falcon lui étoit très-étroitement uni contre tous ceux qui s'intéreſſoient à maintenir le Religieux de Clugni dans l'Evêché de Langres. » Les relations que j'ai avec l'Egliſe « de Lyon ne me feroient point parler, dit le Saint, « s'il s'agiſſoit d'un homme qui ſe fût élevé lui- « même, & que Dieu au contraire n'eût point ap- « pellé comme Aaron : Eh ! quel autre que Dieu a « pû réunir tant de ſuffrages, & les réunir ſi faci- « lement, qu'il n'y ait eu ni contradiction, ni par- « tage ? C'eſt en effet un ſujet auſſi diſtingué par la « nobleſſe de ſes ſentimens, que par celle de ſa « naiſſance ; qui a de l'érudition, qui eſt d'un grand «

B. Ep. 171.

Mérite de Falcon, ſucceſſeur de Pierre au ſiége de Lyon.

L'AN 1139.

» exemple, & d'une réputation si intégre, qu'il ne » craint pas même la malignité d'un ennemi. «

Gallia Christ. Arch. Lugd.

Avec un mérite si avoué, Falcon gouverna trop peu. Largesses & priviléges, il n'épargnoit rien en faveur des Chartreux. Ce fut une convention fort sage que celle qu'il dressa, ou qu'il confirma pour la Chartreuse des Portes dans le Bugey. Elle portoit, que comme les Religieux de cette maison renonçoient à la liberté d'acquérir, il ne seroit pas non-plus permis à leurs voisins de faire aucune acquisition sur leurs terres. Ce qui n'empêcha pas que la seule distinction des limites ne devînt bientôt le fond d'un procès qu'il eut à juger entre les Chartreux même des Portes, & un Prieuré des Chanoines Réguliers de Saint Ruf.

Ann. Cist. B. Ep. 173.

Sa prudence étouffa sans doute, à la recommandation de Saint Bernard, un commencement de mesintelligence entre les Bénédictins de Savigni, & une Filiation de Clairvaux, récemment établie dans son Diocèse, sous le nom de *Benissons-Dieu.* Ce Monastére étoit extrêmement pauvre, & le peu qu'il avoit lui étoit encore durement contesté. » Arrêtez la véxation, écrivit Saint Ber» nard à l'Archevêque, ou si mes enfans ont tort, » soyez leur juge ; & éloignés qu'ils sont de moi, » montrez-vous leur pere. «

L'AN 1140. Saint Bernard écrit aux Chanoines de Lyon sur la Conception de la B. V. *Bern. Ep.* 174.

On peut s'étonner, qu'avec l'ouverture de cœur qu'il avoit pour Falcon, il n'en fasse aucune mention dans sa fameuse Lettre adressée aux Chanoines de Lyon, sur la Concéption de la B. Vierge, que l'on juge écrite du temps de cet Ar-

chevêque dans l'année 1140. ou vers la fin de son prédécesseur, ou dans l'intervalle de l'un & de l'autre. Ce qui paroît constant, c'est qu'ils en avoient institué la Fête sans aucune participation de l'autorité Episcopale, & par un simple acte capitulaire. En cela Saint Bernard hésita d'autant-moins à leur marquer là-dessus son sentiment, que sur la foi de quelques particuliers, & sous prétexte de la sainteté des institutions, de semblables exemples se multiplioient peu à peu. Or en matiére de dévotion, il n'en vouloit point d'arbitraire, & ne reconnoissoit d'institutions saintes que celles qui avoient la révélation, ou l'oracle de l'Eglise pour garant. Inébranlablement attaché à ces deux principes de vérité, il les suivit dans sa Lettre ; & quelque précises que fussent d'ailleurs les raisons qu'on alléguoit pour justifier la solemnité introduite en l'honneur de Marie, il ne se fit ni peine, ni scrupule de les combattre, en ce qu'elles n'avoient point le sçau de l'autorité qu'il demandoit pour déterminer des fidelles. L'An 1140.

Après un éloge sagement ménagé de l'Eglise de Lyon, sur-tout pour sa fermeté dans ses usages, & son éloignement des nouveautés, » il ne comprenoit pas, disoit-il, comment l'on s'étoit avisé « d'y introduire une fête que l'Eglise ignoroit, « que la raison n'approuvoit pas, & dont la Tra- « dition ancienne ne fournissoit point de vestige. « Sommes-nous donc plus instruits, ou plus re- « ligieux que nos Peres, demandoit-il ? C'est une « présomption dangereuse de prétendre ajouter «

L'AN 1140. » en ces sortes de choses à ce que leur prudence » leur a fait omettre : car ils ne pouvoient pas ne » point s'expliquer sur un point de cette consé- » quence, s'ils l'avoient jugé nécessaire. « Saint Bernard s'opposoit ensuite à lui-même l'obligation de rendre à la Mere de Dieu un culte relevé par les plus grands honneurs ; mais pourvû que ce fût un culte judicieux. » Honorez, disoit-il, la pu- » reté de sa chair, la sainteté de sa vie ; admirez en » elle la fécondité réunie avec la virginité ; révérez » le fruit Divin qu'elle a produit.... Louez-là » comme l'instrument de la grace, la médiatrice » du salut, la réparatrice des siécles.... Ce sont » les cantiques que l'Eglise lui adresse, & qu'elle » m'apprend à lui adresser.... Cette même Egli- » se, poursuit-il, me fait solemniser le jour de » son Assomption, & celui de sa Nativité ; & sur » ce qu'elle me l'ordonne, je les crois avec elle » indubitablement saints. « Puis parlant de la grace communiquée à Jérémie & à Jean-Baptiste dans le sein de leurs meres, il ajoute ces magnifiques paroles aux autres éloges qu'il avoit déja faits de la B. Vierge, » qu'il n'est pas permis de soupçonner » queDieu lui ait rien refusé de ce qu'il avoit accor- » dé à un petit nombre d'autres, & que toute sin- » guliére que soit la prérogative de passer sa vie » sans péché, ce privilége appartenoit à sa dignité. » Mais parce que j'honore sa Naissance, on veut » que j'honore aussi sa Conception, continue-t'il. « En quoi il semble dire, que la B. Vierge n'auroit été sainte dans sa Conception, que parce qu'elle

l'a été dans ſa Naiſſance. Puis il recherche pourquoi ce ſeroit la ſainteté du dernier myſtére qui auroit procuré la ſainteté du premier : ce qui n'eſt point du tout la penſée des Théologiens, dans l'explication qu'ils en donnent. Ce n'eſt point non-plus la penſée de ceux qui ſont poſtérieurs à Saint Bernard, d'attacher le point précis de la Conception à un autre inſtant, qu'à celui où l'ame de la B. Vierge fut unie à ſon corps. Si Saint Bernard ne l'a point entendu de cette maniére, de très-habiles Docteurs, anciens & modernes, en concluent que ſon expoſition, & tout ce qu'il y rapporte aſſez au long de la concupiſcence & du péché, ne prouvent abſolument rien contre le ſentiment de la Conception immaculée.

L'AN 1140.

V. notas Mabill. ad eam Ep. &c.

Le Saint ne faiſoit pas beaucoup de cas des révélations particuliéres dont quelques-uns s'appuyoient. Mais il déféroit ſi fort à ce que le ſaint Siége en pourroit juger, qu'après avoir dit qu'on auroit dû le conſulter d'abord ſur l'établiſſement de la fête, il finit ſa Lettre par ces termes, qui décident tout. » Pour moi, ce que j'en écris eſt « ſans préjudicier au ſentiment de perſonnes plus « ſages & plus éclairées, principalement à celui de « l'Egliſe Romaine : ſon autorité, ſon examen, voi- « là le tribunal où je rapporte toute cette queſtion, « comme les autres de même eſpéce, prêt à me « rétracter ſi elle en jugeoit autrement. «

Il défére en cette matiére au ſentiment de l'Egliſe Romaine.

Elle ne le fit pas ſitôt, quoique l'Eſpagne depuis long-temps, la Gréce, & l'Orient peu après lui en

L'AN 1140. donnassent l'exemple; mais elle l'a fait depuis, & la Lettre même de Saint Bernard est devenue par-là un des témoignages qu'on est le plus en droit de produire pour la célébration de cette fête. Nous avouerons, que c'est presque aujourd'hui le seul avantage qu'on puisse en tirer; puisque pour l'essence du mystére, la plûpart des raisonnemens y portent à faux, & qu'il n'y reste de quelque édification que plusieurs bonnes maximes sur les mesures & les tempéramens qu'on doit garder dans ces sortes d'établissemens.

L'AN 1142. *Chron Aquisc.* *Mabill.* Hugues de S. Victor. *Rob. de Monte.* *Vita Hug. V.*

La même année 1142. que mourut Abaillard, l'Eglise de France perdit à Paris un autre sçavant Religieux, mais d'un genre d'érudition infiniment plus exact & plus utile, Hugues de Saint Victor, appellé l'Augustin de son siécle. Il étoit originaire du Royaume de Lorraine, ce qui peut absolument compatir avec l'opinion de ceux qui le disent d'Alberstat en Saxe; & l'on croit qu'il choisit d'abord pour se consacrer à Dieu, Saint Victor de Marseille. La réputation de la maison du même nom que Guillaume de Champeaux venoit d'établir à Paris, l'y attira. Il y apporta avec lui des Reliques du Saint Martyr, Patron commun des deux Abbayes; & pendant près de cinq cens ans celle de Paris a célébré le jour de sa réception une Messe solemnelle, en action de graces du double trésor qu'elle y avoit reçû. Ses talens qui étoient éminens le distinguérent bientôt. Ceux qui s'étoient plaint de trouver dans Champeaux une séchéresse, & un faux brillant plus propre à avilir

L'AN 1142.

les matiéres qu'il expliquoit, qu'à les faire comprendre, n'eurent rien à désirer dans le Théologien qui le remplaçoit. Egalement insinuant & persuasif, sans en être ni moins perçant, ni moins sublime, il fournissoit de quoi nourrir l'amour de la science, & le goût de la dévotion. Sa vie étoit simple & unie, sans relation considérable au-dehors; sans autre emploi au-dedans que de prier, d'étudier & d'enseigner. Il profita de cet heureux repos, pour acquérir une tendre union avec Dieu, qu'il préféroit à toutes les richesses de son esprit & de sa plume. Aussi occupé de son intérieur qu'il l'étoit, & n'ayant vécu que quarante-quatre ans, on ne conçoit pas aisément qu'il ait pû tant sçavoir, & tant composer. Car ce qu'il produisoit étoit fort réfléchi, & fort digéré. Sa mort, qui arriva le onziéme Février, eut des circonstances édifiantes, que nous apprenons de son Infirmier même, dans la relation qu'il en fit à un autre Chanoine Régulier. » Je ne vous manderai pas, lui « écrivit-il, avec quelle vivacité de contrition, & « quelle abondance de larmes le Maître Hugues « se confessa au Seigneur Abbé, & à moi, ni avec « quelle effusion de cœur il remercioit Dieu de sa « maladie: je viens à ce qu'il a fait, ou dit peu « de temps avant que de mourir. La veille me voyant « le matin chez-lui, & m'ayant dit, que tout iroit « bien pour l'ame & pour le corps, il me demanda, si nous n'étions que nous deux dans la chambre. Je lui répondis que j'étois seul. Avez-vous « célébré aujourd'hui la Messe, continua-t-il? «

Il avoit vécu, & mourut en Saint.

Ibid. in Edit. operum Hug.

L'AN 1142. » Oui, lui dis-je, Soufflez-moi donc sur la bou-» che en forme de croix, me repliqua-t-il, afin » que je recouvre l'Esprit Saint; ce qu'il souhai-» toit que je fisse par la véhémence de sa foi sur le » mystére du Corps & du Sang de Jesus-Christ, » & sur la puissance promise aux Prêtres dans l'E-» vangile. « L'auteur de la Relation expose ensuite un peu au long les sentimens admirables où le saint homme se laissa transporter après cette action. Puis il poursuit; » Comme le mal augmenta pen-» dant, la nuit, je lui demandai, si nous lui don-» nerions l'Extrême-Onction, & il me pria de ne » la lui pas différer.... Quand il l'eut reçûe, je » lui demandai encore, s'il vouloit recevoir le Corps » du Seigneur, l'ayant reçû deux jours auparavant. » Recevoir mon Dieu, me répondit-il avec émo-» tion, courez vîte à l'Eglise, & apportez-moi » incessamment le Corps de mon Seigneur. Je le » fis, & m'approchant de son lit, le pain de la vie » éternelle dans les mains, je l'exhortai à le recon-» noître & à l'adorer. Je l'adore, dit-il, en se le-» vant par respect, je l'adore devant vous tous, & » je le reçois comme mon salut. Il pria ensuite » qu'on lui donnât la Croix: il la baisa tendrement, » & tint sa bouche colée sur les pieds du Crucifix, » paroissant vouloir sucer le sang qui étoit peint, » & qu'il se représentoit couler des sacrées plaies. « Ce qu'ajoute l'Auteur, qu'on eût dit que le mala-de, après avoir mangé la chair du Fils de l'Homme, vouloit aussi tacher de boire son sang, montre qu'il n'avoit communié que sous l'espéce du pain.

Il se maintint quelque temps dans ces pieuses dispositions, prononça pour derniéres paroles les noms de la Sainte Vierge, de Saint Pierre & de Saint Victor, & rendit doucement son ame à son Créateur.

Hugues fut enterré dans le Cloître proche la porte qui méne à l'Eglise, & a depuis été transféré derriére le maître Autel, sous une tombe plus élevée. C'est, dit-on, l'usage que le Diacre à certaines fêtes aille y donner de l'encens; léger, mais prétieux indice de la vénération que l'on a conservée pour sa mémoire. Ses ouvrages que nous avons en trois volumes *in folio*, sont le monument qui la justifie à meilleur titre.

Sa science; ses Ecrits.

Le 1[r] volume contient différentes notes & différentes explications litterales & allégoriques sur les principales difficultés qui se rencontrent dans la plûpart des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, & une espéce de Commentaire pour l'intelligence du Livre de la Hiérarchie céleste, anciennement attribué à Saint Denis l'Aréopagite. Hugues cependant n'est pas constamment reconnu pour Autêur de ce Commentaire, du moins entier, à cause de la mention qu'on y fait de Philippe Auguste, qui ne régna qu'après sa mort.

Le 2[e] volume, sous le titre général d'Instructions Monastiques, renferme une courte exposition du Décalogue; un Commentaire sur la Régle de Saint Augustin; un Traité intitulé du Cloître de l'Ame; un Traité ascétique de l'Ame en quatre Livres; un Abrégé de l'Histoire prophane, de l'Histoire sainte & de l'Histoire naturelle, avec environ cent Sermons.

L'AN 1142.

Le 3[e] volume s'étend à tout, particuliérement dans ce qu'on y appelle les Connoissances instructives, & les Mélanges d'Erudition Théologique; le Miroir des Mystéres; les Offices de l'Eglise; le Canon de la Messe; la Somme des Sentences. Mais ce qu'on a le plus estimé d'Hugues de Saint Victor, ce sont deux Livres sur les Sacremens, qu'il divise, l'un en douze, & l'autre en huit parties. Quoiqu'il y insére comme dans le reste bien des différentes matiéres, on y aime, & on y loüe toujours sa clarté, sa pénétration, sa méthode, la sagesse & la solidité de ses décisions.

Plus d'un Ecrivain partagent aujourd'hui la gloire de beaucoup de choses qu'on lui attribue, entre-autres Hugues Foliet, Moine de Corbie, son Contemporain. Les Chanoines Réguliers de Saint Jean de Latran ont osé le revendiquer lui-même, comme Religieux de leur Congrégation. Prétention chimérique, & qui doit passer pour une usurpation capitale parmi les entreprises de cette nature, dont l'on accuse quelques Communautés des plus graves de n'avoir pas été exemtes.

Idée du régne de Louis VII. les premiéres années.

Louis VII. au commencement de son régne ne manquoit pas de plusieurs bonnes dispositions, qui promettoient un Prince juste & religieux, & il le fut en effet. Mais une génie facile & inconsidéré, un tempérament promt & colére, une délicatesse trop poussée sur le point d'honneur, un attachement opiniâtre à ses volontés le firent tomber dans des fautes; & ces fautes l'engagérent dans des entreprises qu'il ne soutint qu'au prix de

bien des chagrins pour lui, & de bien des désordres & des calamités pour son Royaume. La simple division d'un Chapitre, c'étoit le Chapitre de Bourges, en fut la premiére cause.

L'AN 1142.

L'Archevêque Alberic étant mort en 1140. les Chanoines, dès les préliminaires de l'élection, se trouvérent partagés entre deux sujets; Pierre de la Chastre, d'une des meilleures maisons de la Province, & un autre nommé Cadurque, dont l'on ne rapporte rien de plus particulier, que le mérite d'un bon Courtisan, & la faveur où il étoit auprès du Roi. Pierre de la Chastre avoit aussi son crédit auprès du Pape, étant cousin du Cardinal Aimeri, Chancellier de l'Eglise Romaine. Nous ne découvrons point si ce fut par cet endroit, plûtôt qu'en considération de sa naissance, & des autres avantages qui lui étoient personnels, que le Chapitre paroissoit pencher à l'élire pour Archevêque. Mais Cadurque en eut peur: il vint faire au Roi telle peinture qu'il voulut des démarches de son concurrent, & laissa ce Prince si irrité, que lorsqu'il en apprit la nomination, il refusa de la ratifier. Il ordonna au Chapitre de procéder à une seconde élection, où il lui permettoit de nommer tout autre que Pierre de la Chastre. Le Chapitre ne s'y crut pas obligé, & persista dans la nomination déja faite. Quelques-uns placent ici l'indiscret serment par lequel le Roi avoit juré, que lui vivant, jamais la Chastre ne seroit Archevêque de Bourges: mais il ne le fit qu'après le voyage de l'Archevêque à Rome; indigné, qu'au

Patr. Bitur. G. Chr. Nangius, &c.

Division du Chapitre de Bourges à l'Election de Pierre de la Chastre, Archevêque.

L'AN 1141.

L'AN 1141. mépris de ſon oppoſition, ou du moins ſans attendre ſon conſentement, le Pape l'eût ſacré de ſes propres mains, & que joignant l'injure expreſſe à ce que cette action avoit d'offenſant, il l'eût accompagnée de quelques paroles, plus difficiles encore à pardonner. Car on lui attribuoit d'avoir dit fort durement, » que le Roi étoit jeu-» ne; qu'il falloit l'inſtruire, & ne le pas laiſſer ſur » le pied de ſe permettre ces invaſions contre la » liberté Eccléſiaſtique. « Sur quoi comme on lui eut repréſenté, que le Chapitre dans l'élection avoit joüi d'une liberté entiére, ſi ce n'étoit l'excluſion donnée au ſeul Pierre de la Chaſtre; il avoit ajouté, » qu'un ſeul exclu empêchoit que la » liberté ne fût, ni entiére, ni véritable. Le Roi, » ſelon lui, n'avoit de parti à prendre, que de ſe » pourvoir devant le Juge d'Egliſe touchant les » cauſes d'excluſion; auquel cas on ne pouvoit lui » refuſer, non-plus qu'aux autres, la juſtice de l'é-» coûter. « C'étoit s'en tenir bien rigidement à la lettre des Canons avec une Tête Couronnée, & ne penſer guéres que l'indépendance du rang eſt une tentation bien forte dans une mortification reçûe, pour ſécoüer tout aſſujettiſſement à la Régle. Ce que produiſit ce défaut d'égard, fut qu'au premier bruit du retour de la Chaſtre, le Roi défendit qu'on l'admît dans Bourges, ni dans aucune terre de ſes Etats; & qu'aigriſſant peu après un mal par un autre, il éclata d'une maniére terrible contre Thibaud Comte de Champagne, à cauſe de l'azile que ce puiſſant Vaſſal lui avoit ouvert dans les ſiennes.

Innocent II. le reconnoît & le ſacre contre le gré du Roi.

Reſſentiment de Louis VII.

Quelque part que l'Archevêque s'y tînt caché, tout banni qu'il étoit, il commença par exercer son autorité dans toute l'étendue de son Diocèse : & peut-être beaucoup plus loin, en qualité de Primat d'Aquitaine; jusques-là que le Pape, ou lui, ayant mis en interdit ce qu'il y avoit de Domaines appartenans au Roi, il n'y eut point d'Eglise qui n'obéît. Ces sortes d'armes, qui étoient les premiéres que les Puissances Ecclésiastiques avoient à la main, étoient communément respectées par ceux même qui ne convenoient pas toujours de la légitimité du sujet pour lequel on les employoit. L'AN 1141.

Le Pape dans le même temps en avoit encore fait usage avec un nouveau désagrément pour le Roi, & une suite de nouvelles disgraces pour le Comte de Champagne. Il n'étoit pas aisé au Comte de digérer tranquillement un affront qu'il recevoit dans la personne de sa Niéce, que Raoul, Comte de Vermandois avoit répudiée, pour épouser une sœur cadette de la Reine Eléonore. Raoul possédoit la faveur du Roi à un point, que s'en prendre à lui c'étoit s'en prendre au Roi même. Cette séparation cependant n'en étoit pas mieux reçûe dans le monde, & encore moins bien à la Cour de Rome, malgré le consentement de trois Evêques, qui avoient acquiescé trop légérement au prétexte de parenté, ou qui avoient même connivé à cette manœuvre; Simon de Tournay, frere du Comte de Vermandois; Barthélemi de Laon, Prélat d'ailleurs d'une vertu respectable; & Pierre de Senlis.

L'AN 1142.

Autre mécontentement qu'il a du Pape.

B. *Ep.* 216. & 217.

Brouilleries qui en naissent dans l'Eglise & dans l'Etat.

L'AN 1142. Entre ceux qui étoient de caractére à en porter un jugement plus désintéressé, on trouvoit particuliérement Saint Bernard, hautement déclaré contre le Divorce; & dont le Comte de Champagne se servoit utilement auprès du Pape, à qui lui-même il avoit déféré l'affaire. Mais tandis que l'on décidoit en Cour de Rome conformément à ses intentions, & à celles du Saint Abbé, le Comte de Vermandois avoit pour se venger à la Cour de France, sa passion, son pouvoir, & le ressentiment du Roi même. Le Cardinal Yves, Légat du Pape, n'eut pas plûtôt prononcé la Sentence qui l'excommunioit avec sa nouvelle épouse, & qui suspendoit pour un temps les trois Prélats des fonctions Episcopales; que les terres & les amis du Comte de Champagne en ressentirent les plus tristes retours. » Qu'à-t'il fait néanmoins, « demandoit Saint Bernard dans les plaintes qu'il en adressoit au Pape. » En quoi a-t'il péché ? Si c'est un péché que d'aimer la justice, & de haïr l'iniquité; si ç'en est » un, que de rendre au Roi ce qui appartient au » Roi, & à Dieu ce qui appartient à Dieu; le » Comte Thibaud, je l'avoüe, est inexcusable. » Mais le premier de ses péchés, & le plus criant » de tous au jugement de ces hommes sanguinai» res qui en veulent à sa vie, ne sera-ce pas d'avoir » donné une retraite à l'Archevêque de Bour» ges, selon le commandement de votre Sainteté? « Ainsi la guerre que faisoit le Roi au Comte de Champagne avoit deux causes impliquées l'une avec l'autre; mais qui sous le jour que la pieuse inclination

La part qu'y prend S. Bernard pour Thibaud Comte de Champagne.

Ibid.

inclination de Saint Bernard pour le Comte les lui représentoit, donnoient à ce Seigneur toute la gloire & tout le mérite d'un juste persécuté. C'étoit une idée fort différente de celle qu'on s'en fait dans notre Histoire; ou s'il ne paroît pas toujours un vassal remuant & indocile, on distingue assez peu les temps & les circonstances qu'il y a soutenu un personnage moins odieux. Les gens de bien, & les politiques avoient réciproquement matiére à le loüer, & à le blâmer dans la guerre présente; mais par quelque endroit qu'on le regardât, le succès pour lui tournoit très-mal. Il fut reduit à demander la paix : & il la reçut à des conditions qui faisoient trembler Saint Bernard. On l'obligeoit de promettre qu'il s'employeroit de tout son crédit pour obtenir la lévée des deux Censures qui avoient donné naissance à la guerre; c'est-à-dire, l'excommunication lancée à sa sollicitation contre le Comte de Vermandois, & l'interdit jetté au moins sur les domaines du Roi dans le Diocèse de Bourges. Cela ne pouvoit qu'accommoder les deux parties, si l'on avoit également compté sur l'une & sur l'autre. Mais le saint Abbé pensoit que par-là le Roi & le Comte de Vermandois contractoient eux-mêmes des obligations, qu'ils courroient risque de ne pas remplir; puisqu'à l'égard du Roi, c'étoit une suite naturelle qu'il s'engageât à confirmer la nomination de l'Archevêque; comme ç'en étoit pareillement une à l'égard du Comte de Vermandois de se remettre avec sa premiére femme dans les règles d'un mariage

L'AN 1142.

Daniel dans Louis VII.

B. Ep. 219. & 220.

L'AN 1142.

chrétien. Quoique Saint Bernard se prêtât pour le bien public à ce qu'on pouvoit absolument ne pas désespérer, il en attendoit peu cependant ; & se repentit depuis de la part qu'il avoit eue à la négociation. Elle étoit en quelque façon son ouvrage, & celui de Hugues Evêque d'Auxerre, auparavant Abbé du Pontigny ; mais on y procédoit avec eux par des vûes trop humaines : la corruption même du siécle y entroit trop avant, pour que de pareils négociateurs, d'une candeur & d'une simplicité toute évangelique, n'y fussent pas trompés. Ils n'avoient que suspendu de quelques jours le déluge de maux qu'on disoit prêts à fondre sur la Champagne ; & le Roi pour comble d'affliction, les rendit responsables d'un renversement de projets, qu'il ne devoit imputer qu'à lui-même, & à la mauvaise foi de son Favori. Les Censures avoient été lévées selon ses désirs par le Cardinal Légat ; mais ce Cardinal, chargé de la pacification des troubles étant mort ; & le changement dont la Cour l'avoit flatté n'avançant pas au gré du Pape, il désapprouva la conduite du Légat, traita son indulgence de précipitation, & se plaignit assez haut, pour faire entrevoir au Roi une nouvelle excommunication du Comte de Vermandois, & un nouvel interdit sur ses propres terres. L'expérience du passé avoit tellement accoûtumé Louis VII. à tout soupçonner, & à tout croire du Comte de Champagne, qu'il ne le chargeoit pas seulement du mauvais tour que les choses prenoient à Rome. Il rejettoit encore sur

Hugues, Evêque d'Auxerre s'employe conjointement avec S. Bernard à les pacifier.

B. Ep. 220.

ſes intrigues certains mouvemens qui le ménaçoient d'une révolte de pluſieurs de ſes grands Vaſſaux, juſqu'à y comprendre le Comte de Vermandois lui-même : tant ſont peu ſûres ces ſociétés & ces amitiés, qui n'ont de nœud que des intérêts de paſſion & d'injuſtice. Quoique Saint Bernard écarte autant qu'il peut les griéfs reprochés au Comte de Champagne ; on ſçavoit trop combien il lui étoit lié. Le Comte de ſon côté avoit donné trop de priſe, pour que l'apologie qu'en faiſoit le Saint ne perdît pas beaucoup de ſon poids. Joignez à cela, que n'écrivant pas moins en Saint, qu'en ami, s'il défendoit l'accuſé, il n'épargnoit pas les fautes des accuſateurs ; & que la vérité toujours déſagréable, quand elle tourne en répréhenſion, le devenoit encore plus dans une Cour auſſi intéreſſée à la rebuter, que la Cour de Louis VII. C'eſt la matiére des plus éloquentes Lettres, les unes adreſſées au Roi, les autres à Joſſelin Evêque de Soiſſons, & Suger Abbé de Saint Denis, ceux de ſes Miniſtres, dont l'homme de Dieu ſe promettoit d'être plus favorablement écouté.

L'AN 1142.

Ibid. & Ep. 222.

Le Roi lui-même lui avoit écrit, afin que par l'accès qu'il avoit auprès du Pape, il l'empêchât de ſévir davantage contre le Comte de Vermandois ; & lui fît bien entendre que la ſévérité pouſſée plus loin, n'iroit qu'à produire immanquablement de très fâcheuſes ſuites. Saint Bernard lui répondit avec ſa liberté ordinaire, que ſi le Pape jugeoit à propos d'agir plus ſévérement, que ſa Sainteté n'avoit encore fait, il ne voyoit pas

l'An 1142. comment pouvoir l'empêcher ; & que ſuppoſé même qu'il le pût, il ne croyoit pas raiſonnable de s'y ingérer : qu'il n'en ignoroit pas les ſuites, & qu'il ne les preſſentoit qu'avec douleur ; mais que nous ne ſommes point autoriſés à faire un mal par la raiſon qu'il en réſulte un bien. Le plus ſage, diſoit-il, comme le plus ſûr dans ces occaſions, eſt de tout abandonner à la juſtice, & à la providence de Dieu, également maître d'opérer le bien qu'il lui plaît, & de détourner le mal que les méchans voudroient ſe permettre contre ſa volonté ; ou du moins de ne ſouffrir pas qu'ils le conſomment autrement qu'à leur confuſion & à leur ruine. Et parce que le Roi, pour profiter de ſa ſenſibilité ſur ce qui touchoit le Comte de Champagne, lui marquoit que la paix qu'il avoit faite avec ce Comte ne pouvoit tenir, qu'autant que le Pape épargneroit le Comte de Vermandois, le ſaint Abbé lui mettoit ſous les yeux, juſqu'où déja il s'étoit rendu coupable, d'avoir forcé le Comte de Champagne à ſolliciter une grace, qui lui avoit couté tant de ſacrifices, & tant de remords : il le conjuroit de ne porter pas la violence plus loin, & par de nouveaux crimes de ne pas aggraver ſur ſa tête le poids des divines vengeances. » Vous êtes mon Seigneur & mon Roi, » pourſuivoit-il en finiſſant : mais ſoumis vous-même » au Seigneur & au Créateur de toutes choſes, » gardez vous, je vous prie, de lui réſiſter ſi ou- » vertement dans ſon Royaume & dans ſon Do- » maine. Abſtenez-vous d'étendre ſi ſouvent & ſi

témérairement la main contre celui qui est nom- « mé le Dieu terrible, le Dieu qui ôte la vie aux « Princes, & qui anéantit les Puissances de la Terre. « Je vous porte des paroles améres ; parce que je « crains pour vous des supplices plus amers encore « que mes paroles : je les craindrois moins, si je « vous aimois moins. «

C'étoient les vrais sentimens d'un homme suscité dans son siécle, pour y remplir la mission des Prophétes ; prédicateur importun & onéreux, auquel un ancien respect ne permettoit pas d'imposer silence ; mais qu'on se mettoit peu en peine d'écouter, & dont les représentations étoient renvoyées froidement & sans fruit aux pieuses oisivetés de sa solitude. Le Roi & son Conseil recevoient ses avis, & suivoient leur pointe. La guerre fut de nouveau déclarée au Comte de Champagne, & annoncée en même-temps par les plus cruelles exécutions. Saint Bernard ne se découragea pas. » Dieu le sçait, combien je vous ai tou- « jours aimé, « écrivit-il au Roi dans une seconde Lettre ; » & combien votre honneur m'a tou- « jours été cher. Vous-même n'ignorez pas ce que « j'ai donné d'application, & ce que j'ai dévoré de « chagrins dans le cours de l'année derniére, pour « vous procurer une paix solide, à vous & à vos fi- « déles serviteurs. Par quelle suggestion diabolique « reprenez-vous, à ce que j'apprens, cette politi- « que homicide, que vous aviez détestée ? Car je « n'imagine que l'enfer d'où puisse sortir une réso- « lution, qui va renouveller de tous côtés l'incendie «

Ils ne réussissent pas. Force de S. Bernard.

B. Ep. 221.

L'AN 1142.
» & le carnage ; rouvrir ces affreuſes plaies qui ſaignent encore ; replonger l'orphelin & la veuve dans des torrens de pleurs. . . . Envain cherchez-vous à en rejetter le péché ſur le Comte de Champagne, qui s'eſt ſoumis à tout, & qui eſt prêt à tout remplir. C'eſt vous, Prince, qui ennemi de la paix, & inconſtant dans votre parole, renverſez ſi abſolument les idées de tout ce qu'on appelle conduite & honneur, qu'il n'y a plus avec vous ni règle ni principe ; auſſi injuſte dans vos affections, que dans vos haines, vous les placez ſans diſcernement. Quelque l'on ſoit, intéreſſé, ſcélerat, perdu de conſcience, vous ne démêlez rien dans ceux qui vous approchent, juſqu'à vous abandonner à des furieux, ennemis de votre Couronne, & perturbateurs manifeſtes de votre Royaume, pleins de noirs deſſeins, qu'ils ſont incapables de conſommer par eux-mêmes, & dont pour cela, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ils n'ont pas horreur de vous faire le complice & l'inſtrument. Mais à quelque danger que vous expoſiez vos Etats, votre Perſonne, & votre ame, nous qui ſommes les Enfans de l'Egliſe, nous ne pouvons diſſimuler les injures que l'on fait à notre Mere, mépriſée & foulée aux pieds . . . Nous tiendrons ferme, nous combattrons pour Elle, s'il le faut, juſqu'à la mort : non avec le glaive & le bouclier, mais avec les armes qui nous ſont permiſes, nos priéres & nos larmes. «

Saint Bernard après cela rendoit compte au Roi

fort ſimplement de ce qu'il faiſoit tous les jours, pour attirer ſur lui & ſur ſon Royaume la miſéricorde de Dieu. Il lui racontoit auſſi à quelles démarches il s'étoit expoſé auprès du Pape, au riſque même d'encourir ſa juſte indignation, & de payer par bien des ſcrupules la peine d'une condeſcendance qui alloit trop avant. » Je le repéte hardiment, continuoit-il, Prince, j'en ai « trop fait. Les excès où vous vous livrez de plus « en plus, me rebutent : je commence à me repentir « d'avoir eu imprudemment pour votre jeuneſſe « des ménagemens, que je ne devois pas avoir. « Quelque peu que je puiſſe déſormais, je l'em- « ploierai tout entier à la défenſe de la vérité. «

L'AN 1142.

Magnanimité de Louis VII.

Tout emporté que fût le Roi, Saint Bernard étoit lui-même une bonne preuve, que ce Prince avoit des temps où la Religion le dominoit, & qu'il y ſçavoit ſe modérer & ſouffrir. Malgré la véhémence de ces reproches, il ne put encore s'en tenir aſſez offenſé, pour ne lui pas donner quelque ſorte de ſatisfaction. Les termes même de ſa réponſe n'eurent rien que d'obligeant ; mais il en demeura-là : article par article il montra conſtamment ſur le fonds, que ſes préventions étoient les mêmes au ſujet du Comte de Champagne, & qu'il ſe croyoit bien autoriſé à le pouſſer par les loix de la guerre auſſi loin que les infidélités dont il l'accuſoit, le mettoient en droit de le faire.

Ce qu'il y avoit apparemment de plus embarraſſant pour Saint Bernard, c'eſt que le Comte de Vermandois & ſa cabale ne donnoient pas ſi uni-

L'AN 1142.

quement la loi dans le Conseil du Roi, qu'on pût même avec décence leur en attribuer les principales déterminations. Les Ministres en place étoient sur-tout, Josselin Evêque de Soissons, & Suger Abbé de Saint Denis, hommes d'une probité connue, obligés sans doute de céder quelquefois à l'inclination d'un Favori, & aux intrigues de deux Princesses, l'une Reine, & l'autre sœur de la Reine; mais si révérés cependant & si accrédités, qu'il ne convenoit pas au-moins à un solitaire comme l'Abbé de Clairvaux, de s'ériger en censeur de leur administration, ou d'y rien condamner, qui n'y fût bien notoirement condamnable. Cette difficulté ne le fit pas plus reculer que les autres. Dans le besoin qu'avoit le Comte de Champagne d'une nouvelle justification, il l'entreprit, non auprès du Roi même, mais auprès des deux Ministres, Josselin & Suger. Justifier le Comte de Champagne, c'étoit lever les prétextes allégués par le Roi pour continuer la guerre : double objet, qu'il ne perdit point de vûe, pour les attendrir sur les maux publics, tantôt par des considérations de pure justice, tantôt par des images si touchantes de l'Etat spirituel & temporel du Royaume pendant ces divisions, qu'il n'y avoit point d'offense, qu'un cœur compatissant & chrétien ne dût remettre, plûtôt que d'en avoir raison à de si grands frais. Mais il s'agissoit particuliérement des détails sur les procédés du Comte de Champagne, & dans ces détails on lui en attribuoit beaucoup plus, où l'on présumoit qu'il avoit suivi son intérêt & son caractére d'esprit,

Saint Bernard ne cesse point de travailler à la paix.

prit, qu'on en montroit, où il fût véritablement en faute. L'AN 1142.

Un des griefs, par exemple, dont la Cour se plaignoit davantage, étoit, que contre la foi du dernier Traité le Pape avoit excommunié de nouveau le Comte de Vermandois, & avoit toujours laissé les trois Evêques suspens, & les domaines du Roi en interdit. Saint Bernard demande, s'il appartenoit au Comte de Champagne de lancer, ou de révoquer à son gré les Censures Ecclésiastiques : si ce n'étoit pas assez qu'il eût agi, intercédé, obtenu même pour le Comte de Vermandois ce qu'on avoit exigé de sa médiation, & si ce Comte frappé d'un nouveau foudre, en devoit accuser d'autres que lui seul, qui en se joüant des conventions arrétées dans le Traité qu'on citoit, étoit tombé par-là dans le précipice qu'il s'étoit creusé. Quelque plausibles que fussent ces excuses, saint Bernard sentoit bien qu'on n'étoit pas d'humeur à s'en contenter. Comme tout néanmoins se réduisoit-là, sans s'y étendre davantage, il en revenoit à l'indignité, & aux désordres d'une guerre, qu'on poussoit certainement au-delà des bornes, supposé même l'infidélité du Comte de Champagne prouvée aussi invinciblement, & ses ressentimens aussi indignes de pardon qu'on le prétendoit. » Vous « ne voulez pas que je le puisse excuser, j'y con- « sens, disoit-il : pourquoi envelopper l'Eglise de « Dieu dans sa punition ? Pourquoi répandre la « désolation, non seulement dans les dépendances « du Siége de Bourges, mais dans les Diocèses de «

B. Ep. 222.

L'AN 1142.

» Châlons, de Reims, de Paris ? « C'eſt que l'amitié du Comte de Champagne étoit preſque devenue un titre de félonnie dans ces Provinces; & que ſous prétexte de lui ôter des reſſources, qui entretinſſent ſa déſobéiſſance, on abandonnoit tout ce qu'il y avoit de terres capables de lui en fournir, à une déprédation générale. » Il ſeroit fort » étonnant, reprenoit le Saint, que le Roi, ſans » vous conſulter, en vînt juſques-là; & il le ſeroit » encore plus, que ce fût de votre avis même. Partici- » per à ces entrepriſes néanmoins, ne fût-ce qu'en » les lui conſeillant, ne vous flattez pas, c'eſt ma- » nifeſtement former un Schiſme, réſiſter à Dieu, » mettre l'Egliſe aux fers, & changer ſa liberté » en une nouvelle ſervitude. S'il reſte quelque fi- » délité dans la Maiſon du Seigneur; s'il y a un » enfant de l'Egliſe, il tiendra ferme autant qu'il » pourra. Et vous ſi vous l'aimez, ſi l'amour que » vous lui portez vous fait déſirer la paix, com- » ment ne tremblez-vous pas de manier des af- » faires de cette nature, & de donner votre pré- » ſence à des délibérations où il entre tant de ma- » lignité ? Car auſſi jeune que l'eſt le Roi, on a » raiſon de ne lui point imputer ce qu'il fait de » mal, mais de l'attribuer aux plus conſommés & aux » plus experimentés de ceux dont il prend conſeil. «

Joſſelin Evêque de Soiſſons, & l'Abbé Suger s'irritent contre lui.

Soit que l'Evêque de Soiſſons & l'Abbé Suger fuſſent réellement offenſés des remontrances de Saint Bernard, ſoit qu'ils ne vouluſſent que lui faire entendre, qu'il en diſoit plus qu'ils ne devoient en ſouffrir; l'Evêque en lui récrivant uſa

de termes propres à le mortifier, ſans autre inſcri- L'AN 1142.
ption que celle-ci : *Salut dans le Seigneur, & non pas un eſprit de blaſphême.* Le Saint reçut cette mortification avec humilité & avec courage. Il B. Epp. 225.
pria qu'on lui pardonnât des expreſſions que ſon cœur déſavouoit, pour peu qu'elles paruſſent s'écarter des ſentimens de vénération qu'il devoit à ſon Prince, & aux perſonnes que ſon Prince honoroit. Mais profitant de l'indignation même que l'on avoit conçûe contre lui, & qu'il ne croyoit pas mériter, il détournoit habilement le fil de ſa Lettre ſur ce que cette indignation ſeroit bien plus juſte, & plus en ſa place contre les vrais blaſphêmateurs, & les vrais impies, dont il ſe plaignoit. Ce pas une fois franchi, il uſoit de ſa premiére liberté, » qu'une humble ſatisfaction n'avoit pas dû étouf- « fer, « diſoit-il. Il ajoutoit de Joſſelin & de Suger perſonnellement, que jamais il ne les avoit jugés dans la diſpoſition d'exciter un Schiſme ; » mais « qu'il ne ſuffiſoit pas de n'en pas être les premiers « auteurs, ſi ſans égard pour la dignité, ils ne répri- « moient pas généreuſement quiconque avoit le mal- « heur d'y donner naiſſance, s'ils n'en fuyoient pas « la ſociété, s'ils n'en abhorroient pas les complots. «

Toutes ces aigreurs, & tous ces mécontentemens réciproques n'empêchérent pas qu'on ne tentât ſérieuſement l'exécution d'un article, dont le Roi & le Comte de Champagne étoient convenus au dernier Traité. Il y avoit été dit, que s'il ſurvenoit entre-eux quelque ſujet de plainte, ils s'abſtiendroient l'un & l'autre de tout acte d'hoſtilité, & remettroient

L'AN 1142.

la discussion de leurs intérêts aux mêmes personnes de confiance, qu'ils venoient d'agréer pour médiatrices de leur réconciliation, Jossélin Evêque de Soissons, Hugues Evêque d'Auxerre, l'Abbé Suger, & Saint Bernard. Le Comte de Champagne attaqué d'abord, & accablé à l'improviste par les troupes du Roi, avoit inutilement reclamé. Enfin, le Roi témoigna reconnoître, qu'il avoit manqué le premier aux conventions; il accorda de nouveau une suspension d'armes, & indiqua la conférence à Corbeil. Mais s'il y parut, ce ne fut que pour en faire mieux sentir, qu'il y avoit dans l'intérieur de la Cour, & dans son propre cœur un venin de discorde au-dessus de toute la bonne volonté, & de toute l'habileté des arbitres qu'il mettoit en œuvre. Il éclata en furieux dès les premiéres paroles qu'on lui adressa: il n'écouta rien des propositions qu'on avoit à lui porter; & se levant brusquement, il laissa les deux Evêques, & les deux Abbés également troublés & confus d'un trait de légéreté, qui ne renversoit pas seulement leurs desseins pour le présent, mais qui leur donnoit avec cela plus tristement à penser, & les consternoit pour l'avenir.

Nulle opposition ne l'abat.

Quelques jours après, Saint Bernard espérant un peu plus du temps & de la réfléxion, fit une nouvel effort. Il envoya au Roi un des hommes qu'il crut le plus entendu à lui insinuer de vive voix ce qu'il ne se lassoit point de lui représenter par écrit, pour arriver au but de la négociation échouée à la

Conférence de Corbeil. C'étoit André de Baudimont, Religieux de Cîteaux, le même qui porte aussi la qualité d'Abbé de Chanlis, & que l'on trouve très-honorablement employé dans quelques autres affaires. Mais ni son éloquence, ni celle de S. Bernard & de l'Evêque d'Auxerre, qui écrivoient conjointement, ne purent rien gagner. Il est vrai que l'Evêque & le saint Abbé, tout supplians qu'ils étoient, ne rabattoient rien de l'autorité que leur vertu leur avoit acquise. » Les peuples opprimés & « ruinés ne cessent point de crier sur nos pas, « mandoit hardiment saint Bernard. Les ravages « augmentent, le pays succombe: vous demandez » quel pays ? Le vôtre, Prince, votre propre Royau- « me. Amis & ennemis, tous conspirent à y por- « ter la désolation. Ce que la guerre d'aujourd'hui « engloutit de biens, ce qu'elle enléve de prison- « niers, ce qu'elle fait de misérables; c'est de vo- « tre sein qu'elle les tire, c'est le plus pur de votre « sang que vous y épuisez. «

L'AN 1142.

B. Ep. 226.

Un objet véritablement affreux à des yeux Chrétiens dans ce renouvellement de divisions, étoit de voir un des freres de Louis VII. Robert Comte de Dreux, traîner après lui dans le Châlonnois & le Rémois un ramas de bandits pour soldats; & en user avec plus d'inhumanité & d'impiété, que n'auroit fait un débordement d'Infidelles. Le prophane, le sacré, tout y étoit au pillage, sous prétexte de passer dans la main des Officiers Royaux: d'où il arrivoit que des brigands, qui ne devoient sçavoir qu'il y eût un Roi en France, que pour

B. Ep. 224.

L'AN 1142.

être immolés au glaive de ſa juſtice, devenoient impunément à l'abri de ſa protection, & à l'ombre de ſes étendarts, des ſacriléges publics & autoriſés. Voilà de ces maux, qui portés à leur comble, rendoient plus excuſable la liberté de parler au Roi en termes ſi véhémens, lorſque des hommes du caractére de l'Evêque d'Auxerre & de l'Abbé de Clairvaux ne craignoient pas de s'y expoſer. Mais ils avoient toujours la circonſpection de mettre une grande différence entre fautes & fautes; entre celles, qui étoient proprement les ſiennes, n'ayant de principe que la mobilité & l'impétuoſité de ſon humeur, & ces entrepriſes énormes qui étoient moins de lui, que la ſuite des engagemens qu'il prenoit avec le Comte de Vermandois, & avec ce qu'il avoit dans ſa familiarité de Courtiſans perdus & intéreſſés à le perdre.

Sac de Vitry en Champagne.

L'année ne ſe paſſa cependant pas, ſans qu'une funeſte expérience lui eût appris ce qu'il en coûte quelquefois, ſur-tout à un jeune Souverain, de ne s'accoûtumer pas à réprimer les vivacités de colére, & les fougues de tempérament à quoi il étoit ſi ſujet. Je parle du ſac de Vitry, événement mémorable dans notre Hiſtoire. Vitry, ſurnommé depuis le Brûlé, à cette occaſion même, étoit une des bonnes places du Comte de Champagne, au confluent de la Marne & de l'Orne. Le Roi en avoit formé le ſiége avec la fureur qui lui faiſoit pouſſer cette guerre à toute outrance. Maître des murailles de la Ville, il ne trouvoit plus de réſiſtance, que dans une Egliſe, où la plûpart des

Rob. Chron. Maurin. &c.

habitans s'étoient refugiés. L'ordre d'y mettre le feu fut plûtôt donné qu'il n'en eut prévû les conséquences, qui ne pouvoient être plus déplorables. Les débris de l'Eglise & d'une multitude de maisons en cendres, avec les corps de treize cens personnes qui avoient péri, lui en présentérent bien-tôt à lui-même un spectacle si touchant, que revenu de son emportement il en pleura. On l'en vit même frappé à un point, que trois ans après il comptoit la pénitence qu'il avoit à en faire, parmi les motifs qui le déterminérent au voyage de la Terre Sainte. Mais quelque forte impression qui lui en fût restée, & quelque douleur qu'il en eût conçûe, ce ne fut pas alors un motif assez puissant pour lui arracher les armes des mains. Les ruines de Vitry, arrosées de ses larmes, n'empêchérent pas que les prétextes de justice, & les raisons d'Etat, ne fournissent comme auparavant l'aliment toujours prêt à entretenir l'incendie qui continua d'embraser la France.

L'AN 1142.

Dans l'accablement où en étoit Saint Bernard, Dieu l'éprouva encore par une autre peine. Ce fut de permettre qu'il perdît en même temps cet accès facile, & cette liberté d'intercession qui pouvoit tout auprès du Pape, le fruit d'une infinité de travaux, & la récompense des services les plus essentiels. Innocent lui devoit beaucoup : mais sans préjudice de sa reconnoissance, il croyoit pouvoir trouver mauvais, que le Saint se fût prêté si aisément à la conduite de la Cour sur le fait des Censures portées contre le Comte de Vermandois;

B. Ep. 218. Ann. Cist.

Saint Bernard perd les bonnes graces d'Innocent II.

L'AN 1142. ce que la rechûte du Comte, & le ſcandale ſubſiſtant après la grace accordée, condamnoient aſſez. Auſſi avons nous vû que Saint Bernard lui-même ne ſe le pardonnoit pas. Un autre ſujet de refroidiſſement, étoit que nommé avec deux autres Abbés par le Cardinal Yves, pour l'exécution de ſes volontés teſtamentaires, il eût ſouffert que l'on diſposât de ſes biens autrement qu'il n'étoit d'uſage à la mort des Cardinaux, dont la dépouille revenoit de droit à la Chambre Apoſtolique. Le Pape en général n'approuvoit pas toujours, que Saint Bernard entrât auſſi avant, & auſſi ardemment qu'il le faiſoit, dans bien des affaires, où la part qu'il l'y voyoit prendre le génoit : ſes inſtances le fatiguoient, & le poids de ſa médiation ne le laiſſoit pas quelquefois entiérement maître d'en uſer comme il eût voulu.

Nul Philoſophe peut-être n'a mieux connu les reſſorts, & toute la conduite du cœur humain, que le connoiſſoit Saint Bernard ; & nul Courtiſan n'avoit été plus intelligent à en faire uſage. Il en avoit preſſenti plus qu'il n'en falloit pour prévenir ſa diſgrace; mais une candeur & une ſimplicité admirable lui faiſoient négliger juſqu'à ſes propres réfléxions, plûtôt que de s'en permettre quelqu'une, qui ne fût pas ſelon les règles de la plus exacte équité. Convaincu d'un changement
L'AN 1143. dans le cœur d'Innocent, que ſa pénétration ne lui laiſſoit plus la liberté de ſe diſſimuler, il s'y prit avec la même ingénuité, & la même facilité qu'il avoit coûtume, lorſqu'il étoit le plus autoriſé à compter

compter ſur quelque bienveillance. On peut preſque L'AN 1143.
dire avec encore plus de familiarité, ſoutenant ce nouveau caractére auſſi reſpectueuſement & auſſi ſpirituellement que l'exigeoit le fonds de ſa juſtification, dans laquelle pourtant il ne toucha rien du Comte de Vermandois, qui n'étoit plus un nom dont l'on osât décemment faire mention à Rome. Le pur récit ſuffiſoit pour le diſculper ſur la diſpoſition des effets du Cardinal Yves; puiſque les occupations où il ſe trouvoit en ce temps-là par l'ordre du Pape même, l'avoient obligé d'en abandonner tout le ſoin aux deux Abbés ſes Collégues. » Que l'indignation le céde « donc à la vérité; que votre front ne ſe ride plus, « que vos ſourcis ne s'épaiſſiſſent plus à mon nom, « diſoit-il enſuite agréablement; mais honorez- « moi comme autrefois de cet air riant, qui portoit la « ſérénité dans mon ame. «

Pour l'importunité de ſes Lettres, il le conjuroit de ne la plus craindre, avoüant qu'il avoit préſumé de ſes bontés; mais ſouhaitant que Sa Sainteté convînt auſſi, que c'étoient ſes bontés même qui avoient fait ſa faute, ou du moins qui l'avoient occaſionnée. Il en accuſoit pareillement ſon zéle pour ſes amis, qu'il lui coûteroit bien moins, diſoit-il, de contriſter dans la ſuite, que de ſe rendre incommode au Chriſt du Seigneur. Car pour lui-même, autant qu'il ſe rappelloit les Lettres qui le regardoient perſonnellement, il avoit écrit très-peu.

C'étoit par la même réſerve, ajoutoit-il, qu'il

L'AN 1143. s'abstenoit encore de lui rien mander sur le danger de l'horrible Schisme qui menaçoit l'Eglise : qu'il en avoit pourtant instruit les Evêques de son Conseil, par qui Sa Sainteté le pouvoit apprendre. Il marquoit, Alberic d'Ostie, Etienne de Palestrine, Igmare de Tusculum, & le Chancelier Gérard de Caccianimis.

B. Ep. 219. & 224.

Ce Pontife meurt.

Innocent n'occupa pas long-temps le Saint Siége, après que par un mécontentement trop écouté, il se fut privé d'une ressource aussi assûrée dans ses doutes, & d'un délassement aussi honnête dans ses peines, qu'un commerce de Lettres avec Saint Bernard. Peut-être alors lui auroit-il été plus utile que jamais de l'entretenir. Avec les embarras qui se multiplioient du côté de la France, il en avoit de si fâcheux en Italie, qu'il y succomba au dégoût & à l'affliction. La guerre que lui & les Romains avoient faite aux habitans de Tivoli, se trouvoit heureusement finie à des conditions modérées : mais les Romains, ennemis implacables de Tivoli, en vouloient qui assouvissent leur haine ; & assemblés tumultuairement au Capitole, ils décernérent de rentrer en campagne pour les obtenir. Le chagrin qu'en conçut le Pape, lui causa une altération qui dégénéra en une fiévre violente, & termina ses jours au milieu d'un tumulte & d'un désordre encore plus grand, qu'il ne l'avoit été treize ans & sept mois auparavant dans son entrée au Pontificat. Il mourut le 24. de Septembre 1143. aussi recommandable par l'intégrité de sa vie, que par la supériorité qu'il prit sur Pierre de Léon,

Otto Fris. l. 7. Baron. ad an. 1143.

Son éloge.

concurrent opiniâtre, & puiſſamment appuyé. Le besoin qu'il eut des Princes, dans les conjonctures les plus preſſantes, ne le dérangea jamais de ſes premiéres vûes. Il tint contre les intérêts les plus délicats par une fermeté inéxorable, quand il la crut néceſſaire, ou utile; & ſi ce qu'on en éprouva en France ne l'a pas fait généralement approuver, ſi on l'y a même accuſé de hauteur, perſonne qui le connût, n'a révoqué en doute la droiture, ou la pureté des motifs. Ce fut un foible honneur après ſa mort, que d'avoir, dit-on, pour cercueil la même conque de porphyre qui avoit ſervi à l'Empereur Adrien. L'AN 1143.

Quelque deſſein qu'euſſent les Cardinaux pour l'élection d'un nouveau Pape, le peuple étant diſpoſé, comme il étoit, il y avoit du riſque à retarder, & de l'imprudence à ſe partager, ainſi les cris même de la ſédition réunirent bientôt les ſuffrages, & dès le troiſiéme jour on s'arrêta au Cardinal Gui de Caſtello, Toſcan, qui prit le nom de Céleſtin II. Il étoit connu en France pour y avoir été Diſciple d'Abaillard dans ſa jeuneſſe, & depuis Légat d'Innocent. Un Annaliſte contemporain a dit de lui, qu'il avoit été diſtingué par les trois ſortes de qualités qui contribuent le plus à la réputation d'un homme de ſon rang, la naiſſance, l'érudition, & une capacité univerſelle dans les emplois. La ſageſſe de ce choix frappa tellement les Romains, qu'au moment qu'il eut été nommé, ce fut un peuple tout différent. Celeſtin lui-même s'en félicita avec Pierre le Vénérable, & les Religieux

Celeſtin II. lui ſuccéde.

Chron. Maur.

L'AN 1143. de Clugni dans une Lettre qu'il leur écrivit en
P. Clun l.V. Ep. 17. datte du 6. Novembre. Il y paroît, que le calme qui avoit été rendu à Rome par son élection devoit durer; mais que les soins inséparables du Pontificat étoient pour lui un fardeau si pésant, qu'il s'appliquoit la parole de David; *Je suis descendu dans la profondeur de la mer, & la tempête m'a submergé.*

Le Cour de France, & ce qu'il y avoit de Prélats & de Seigneurs intéressés dans les mouvemens qui agitoient le Royaume, ne tardérent pas à grossir le nombre des affaires auprès du Pape Célestin. On ne voyoit personne qui ne gémît des maux présens; les plus sensés frémissoient à la seule pensée de ceux qu'ils craignoient. Le Roi en particulier avoit ses déboires & ses scrupules: le Comte de Champagne n'étoit que trop puni, & l'on peut dire même, que trop vengé. Il ne falloit à tous qu'un acheminement à la paix; & tous en profitérent dès que l'exaltation du nouveau Pontife en eut fait luire les premiers rayons. Dans la multiplicité & l'opposition des intérêts qu'on avoit à y ménager, il y a beaucoup d'apparence que ce dut être une négociation très-difficile, précédée & mélée de bien d'autres particularités que celles qui ont échappé à l'obscurité des temps. Nous en trouvons deux plus mémorables; le voyage du Comte de Champagne à Rome, soutenu d'une Lettre de Saint Bernard & la solemnelle ambassade que le Roi
B. Ep. 358. envoya au Pape. » La priére que le Comte Thi- » baud vous adresse, écrivoit Saint Bernard, je

vous l'adresse avec lui. Il est enfant de paix ; mais « l'effet même de ses vœux, cette heureuse paix que « nous demandons, c'est à vous de nous l'accorder ; « vous nous la devez. Qui ne se flatte pas d'aimer « la paix ? Peu cependant méritent de l'obtenir. » Le doit-on penser du Comte de Champagne ? « Vous en jugerez. L'Eglise au-moins en est ré- « duite à un état de calamité qui l'implore : l'E- « pouse de Jesus-Christ souffre, l'ami de l'Epoux « n'aigrira pas sa douleur. Si la sollicitude de toutes « les Eglises particuliéres est une prérogative sin- « guliérement attachée à la Chaire Apostolique, « c'est parce qu'elle est le nœud qui les doit tou- « tes unir sous elle & en elle, & qu'il lui ap- « partient singuliérement de veiller à maintenir « l'unité de l'Esprit dans le lien de la paix. «

L'AN 1143.

Le Saint Abbé, modestement borné au point capital, laissoit à d'autres le détail des propositions, qui demandoient de la discussion. Ce que lui, & le Comte de Champagne renfermoient dans leurs demandes, alloit vrai-semblablement à ce que le Pape par amitié pour eux, & plus encore par amour pour l'Eglise, reçût favorablement toute proposition qui lui seroit faite au nom du Roi : cette condescendance étant l'unique voie de prévenir des difficultés insurmontables dans un autre plan. Les suites nous persuadent qu'en sacrifiant ainsi bien des considérations à la nécessité de ménager l'humeur de Louis VII. & d'en passer par ses volontés, ils comptoient assez que le Roi de son côté rabattroit beaucoup de ses prétentions. Il se relâcha en effet

L'AN 1143. pour l'Archevêché de Bourges en faveur de Pierre
Patr. Bitur. de la Chaſtre, tout lié qu'il ſe croyoit par hon-
B. Ep. 219. neur, à ne ſe rien permettre contre ſon ſerment.
Gall. Chriſt. Il gagna auſſi ſur lui de rendre la liberté des élections pour les Evêchés vacans. Nous ignorons ce qui arriva du reſte, & entre-autres des deux mariages du Comte de Vermandois, qu'on vit depuis plus accrédité que jamais, & ſi étroitement uni avec l'Abbé Suger. Mais quand toutes les clauſes eurent été réglées, alors ſeulement les Ambaſſadeurs du Roi furent admis devant le Pape à leur audiance de cérémonie. Ils l'aſſûrérent de ſon obéiſſance, & ils le priérent de lever l'interdit qui avoit été jetté par ſon Prédéceſſeur ſur quelques Provinces du Royaume. Le Pape ayant écouté & reçû leur priére avec bonté, ſe leva de ſon Siége, puis ſe tournant vers la France, & étendant la main de ce côté-là en forme de bénédiction, il déclara l'interdit levé, & les peuples abſous. Le ſort des trois Evêques ſuſpens pour le divorce du Comte de Vermandois fut apparemment enveloppé avec l'abſolution du Comte.

Il rend la tranquillité à la France.

Chron. Maur.

C'étoit principalement la paix des Egliſes, qu'avoit cherché Saint Bernard, en ſollicitant ſi ardemment la réunion du Roi & du Comte de Champagne. Pierre de la Chaſtre mis en poſſeſſion de la ſienne, s'y comporta en Prélat habile. Il y ſçut gagner juſqu'aux bonnes graces de Louis VII. & lui faire regretter de l'avoir connu trop tard. Il lui rendit même d'importans ſervices, en qualité de Primat d'Aquitaine, qualité qu'il ſoutint avec vi-

Patr. Bitur.
Gal. Chriſt.

Grandes qualités de Pierre de la Chaſtre Archevêque de Bourges.

gueur, aussi-bien que tous les autres droits qu'il eut à défendre, & quelquefois contre des Parties puissantes, & contre des attaques redoutables. Si par l'étendue de ses soins, & par la fécondité de ses ressources, il accrut considérablement le temporel de son Siége, très-modique avant lui & très-négligé; le Diocèse entier ne dut pas moins à ses libéralités, qui étoient toujours le premier fruit de son économie, & toujours placées avec prudence. Ce digne Archevêque tint le siége de Bourges environ trente ans : nous aurons plus d'une fois lieu d'en rappeller le souvenir.

L'AN 1143.

Cadurque, qui le lui avoit disputé, & qui restoit à la Cour, ne manqua guéres d'occasions de l'y desservir, mais en esprit mince & en mauvais cœur, plus sottement enflé des bontés que le Roi avoit pour lui, qu'habile à en profiter. L'Archevêque le connoissoit bien, lorsque pressé par le Roi de lui donner un Archidiaconé, il le fit, en disant que douze autres prétendans lui seroient moins à charge que le seul Cadurque. Il ne put garder la dignité de Chancelier dont le Roi l'avoit honoré, & mourut fort vieux Doyen de Saint Agnan d'Orléans.

Hist. Franc. T. IV.

La plus désolée de toutes les Eglises opprimées, ou pillées durant la guerre, étoit Châlons, presque toujours le centre des derniéres expéditions. Au lieu d'un Evêque, qui devoit être Gui de Montagu canoniquement élû par le Chapitre, le Roi avoit donné la régie, ou plûtôt la déprédation des terres de cet Evêché au Comte de Dreux, si détesté de Saint

Besoin extrême de remédier à la désolation des Eglises.

L'AN 1143. Bernard dans ses Lettres. Le Saint l'y dépeint des plus noires couleurs, » comme le Pontife de quel-
B. Ep. 224. » que Divinité infernale, dont les autels, y dit-il, » n'étoient chargés pour offrandes, que des san- » glots du Pauvre & de la Veuve; & n'étoient » arrosés pour libation, que des larmes ou du sang » d'une multitude d'Orphelins, de Captifs, d'hom- » mes égorgés. « Les Ministres de ces cruautés, après les avoir étendues jusqu'au territoire de Notre-Dame de Reims, & aux Abbayes de Saint Remi, de Saint Nicaise, & de Saint Thierri, quittérent enfin la Champagne: le Roi confirma l'élection de
Gall. Christ. Montagu, & Samson de Reims le consacra. Mais quatre années que Montagu vécut depuis, étoient trop peu pour lui procurer la jouissance tranquille de son Siége, dont il ne restoit que d'énormes & d'innombrables miséres à réparer. Il succédoit à Géofroi, ancien Abbé de Saint Médard de Soissons, une des principales colonnes de Clugni, & ami de Pierre le Vénérable. C'est à lui que Pierre écrivoit:
P. Clun. l. 11. Ep. 43. » Qu'étant sorti du Cloître pour devenir tout en- » semble Pasteur & Prince, il n'avoit pas seule- » ment des fidelles à conduire, mais il avoit encore » des sujets à gouverner; trois véritables vocations, » trois états différents, dont il devoit garder si exac- » tement les limites qu'il n'en omît point, ou n'en » confondît point les obligations. «

Aux maux qu'on venoit de souffrir à Reims, il falloit ajouter ceux qu'on y avoit soufferts pendant une vacance de deux années, par la muti-
B. Ep. 318. nerie des habitans. Saint Bernard, qui en avoit

porté

porté au trône du Pape les plaintes les plus lamentables comme sur une Ville tombée dans l'opprobre & la confusion, s'étoit du moins consolé à l'élection de l'Archevêque Samson de Mauvoisin : mais la consolation avoit été courte, & toute la sagesse du Prélat ne garentit pas ses Diocésains de la fureur des scélérats, qui étoient aux ordres du Comte de Dreux. L'AN 1143.

Paris depuis la mort d'Etienne de Senlis, à la fin de Juillet 1140. étoit aussi un des Siéges qu'on gémissoit le plus ouvertement de ne pas voir remplir. Il n'y avoit à y reprocher aux Ecclésiastiques, ni partialité, ni liaison touchant les Puissances divisées ; c'étoit le pur mécontentement que le Roi avoit du Pape, qui arrétoit la nomination. Thibaud, qui y fut nommé, étoit Prieur de Saint Martin des Champs, & le septiéme que l'on compte pour Supérieur de ce Monastére depuis sa fondation, ou son rétablissement sous le régne de Henri I. Les Religieux de Clugni qui l'occupoient alors ne l'avoient pas toujours possédé. Ils y avoient pris la place d'un Chapitre de Chanoines, vivant en régle, qui eux-mêmes y remplaçoient des hôtes plus anciens. C'est ainsi qu'une des maisons du Diocèse, aujourdhui les plus respectables par l'antiquité, avoit dès ce temps-là essuyé bien des révolutions. Elle tenoit un des premiers rangs dans sa Congrégation. Le bon ordre & la ferveur en faisoient la véritable image de Clugni, au jugement de Pierre le Vénérable, qui n'avoit rien vû à Clugni même de plus édifiant, ni de plus conforme à

B. Ep. 222.

Hist. Mon. S. Mart.

Thibaud Evêque de Paris.

l'An 1143. l'esprit de Saint Bénoît. Le Prieuré de Saint Martin étoit d'environ trois cens Religieux; & le Cardinal Matthieu Evêque d'Albe, un des derniers prédécesseurs de Thibaud, lui avoit fait personnellement un grand nom. Le Cardinal Igmare, Evêque de Tusculum en étoit aussi sorti.

Ce dut être une joie bien sensible à Pierre le Vénérable, de ce que presqu'au même temps qu'on élisoit en France un de ses enfans pour Evêque de Paris, le Pape Célestin lui en demanda treize, qu'il avoit dessein d'établir à Rome au Monastére de S. Sabbas; comme le Pape Innocent II. en avoit tiré de Clairvaux pour celui de Saint Anastase proche les eaux Salvienes. Mais à leur arrivée, Célestin II. n'étoit déja plus. La mort l'avoit enlevé inopinément au bout de cinq mois & demi: & le Chancelier Gérard de Caccianimis, appellé Lucius II. depuis son Sacre, lui avoit succédé. Celui-ci né à Boulogne, homme d'expérience & de résolution, ne parvint pas non-plus à la fin de sa premiére année. Personne n'eut plus lieu d'en regretter la perte, que les Religieux François, qui lui étoient envoyés de l'Abbaye de Clugni. Ils venoient à Rome dans le contretemps d'une nouvelle révolte; & ils y trouvérent leur situation bien différente de ce qu'ils avoient attendu. Pierre le Vénérable étoit entré dans les moindres explications, pour leur assûrer une réception commode. » Vous ne sçauriez croire, écrivoit-il au Pape, » qui le pressoit, ce que c'est pour nos François, » que d'aller se transplanter chez vous. Il ne leur

P. Clun. l. V. Ep. 19.

l'An 1144. Court pontificat de Célestin II. Lucius II. le remplace.

P. Clun. l. IV. Ep. 24.

Précaution de Pierre de Clugni sur les Religieux qu'il envoie à Rome.

faut pas un motif moins puiſſant que la cauſe de « Dieu, & le mérite de l'obéiſſance. Ils craignent « l'air du pays, juſqu'à s'y regarder comme des vic- « times qu'on y deſtine à la mort. Veillez donc, « je vous conjure, à ce qu'ils n'y manquent d'au- « cun des ſecours, ni des autres marques de bonté, « capables d'adoucir la peine de leur tranſmigra- « tion. Ne permettez pas qu'on les ſépare les uns « des autres. Le choix que j'en ai fait exige qu'ils « demeurent tous enſemble; le plus grand nom- « bre étant deſtiné aux exercices de pure dévo- « tion; & quelques-uns que je ſçais être plus en- « tendus, devenant dès-là abſolument néceſſaires « à leur ſubſiſtance ſelon mes arrangemens. «

L'AN 1144.

Le bon vieillard prenoit les meſures les plus ſages : mais il y avoit bien pis à Rome, que la communication du mauvais air, ou le danger de la diſperſion. Les devoirs même de l'hoſpitalité furent violés; on les dépouilla du peu qu'ils avoient, on les frappa brutalement, on ne leur laiſſa ni maiſon ni retraite. Il n'en étoit pas néanmoins de ce renouvellement de ſédition, comme de celle qui avoit précédé. Ce que les Romains n'avoient fait dans la derniére, que par une impétuoſité populaire, & un emportement aveugle, on s'apperçut bientôt qu'ils le ſoutenoient avec régularité. Ramenant l'indépendance où ils tendoient à des principes ſpéculatifs, qu'on leur apprenoit à défendre ſuivant toutes les formes de Droit, également ſoldats & Juriſconſultes, ils ébranloient la domination temporelle du Pape dans ſes fondemens.

P. Clun. l. IV. Ep. 25.

Otto. Friſ. l. 7. Hiſt. & l. 1. Frid. c. 28.

L'AN 1144.

Leur maître en cela, ou plûtôt l'Artiſan, & le Légiſlateur de leur nouvelle république, fut Arnaud de Breſſe. Il n'étoit pas encore revenu à Rome, où ils ne rentra que peu après à la faveur de ces mouvemens; mais il y faiſoit toujours bien du mal par ſes Diſciples, pleins de ſes ſéduiſantes maximes contre la puiſſance du Clergé. Il en coûta la vie au Pape Lucius, bleſſé, dit-on, d'un coup de pierre à une attaque du Capitole, ou du moins conſumé de triſteſſe: car il ne connut guéres le rang où il étoit monté, que par des amertumes, qui auroient empoiſonné les douceurs d'un Pontificat plus paiſible & plus affermi.

L'AN 1145.

Anecd. Mart. T. III. p. 887.

Lucius II. meurt. Il confirme auparavant le droit des Archevêques de Tours ſur la Bretagne.

Lucius II. mourut le 13. Février 1145. Sa mort ſeule paroit avoir empéché qu'il ne fît tomber totalement les vieilles prétentions des Evêques de Dol en Bretagne, qu'eux & les autres Evêques de la Province ne ceſſoient point d'oppoſer au droit de l'Archevêque de Tours, reconnu par tout ailleurs pour leur Métropolitain. Le jugement qu'il en porta étoit le même qu'en avoit porté Urbain II. & dont les Evêques de Dol avoient éludé l'exécution. Un de ces Evêques, uniquement déſigné par le nom de Géofroi, plus prévenu que les autres ſur la validité de ſes titres, comparut hardiment devant le Pape pour les ſoutenir, Hugues d'Eſtampes Archevêque de Tours préſent. Mais le Pape n'y découvrant, ni preuve, ni indice qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs les eût jamais approuvés; trouvant de plus qu'il ne répondoit rien de ſolide aux raiſons de l'Archevêque, qui alléguoit

principalement pour lui la Bulle d'Urbain, il confirma la teneur de cette Bulle, la déclara définitive, & recommanda l'obéiſſance à ſa déciſion par deux Lettres, outre la déciſion même adreſſée à l'Archevêque Hugues. La premiére étoit écrite aux Evêques de Saint Brieu & de Tréguier, & la ſeconde au Comte & aux Seigneurs de Bretagne. Le Pape Lucius mit en la main de l'Archevêque un bâton, qui eſt conſervé au Tréſor de l'Egliſe de Tours, comme pour l'inveſtir de l'autorité qu'il faiſoit revivre en ſa faveur. On le dit couvert d'une ſimple lame de plomb. La témérité de Géofroi, ou la compaſſion qu'on lui porta, lui valut, que tant qu'il demeureroit en poſſeſſion du Siége de Dol, il demeureroit ſous la Juriſdiction immédiate du Pape, avec l'honneur du Pallium comme auparavant. Il ne faut pas le diſtinguer d'un Géofroi le Roux, qu'on lit avoir paſſé depuis du Siége de Dol aux Siéges de Capoüe & de Salerne en Italie.

L'AN 1145.

Auſſi jaloux au reſte de leur Métropole que l'étoient les Bretons, le jugement de Lucius II. ne fut pas plus ſtable que celui d'Urbain II. l'avoit été. Ils continuérent à mettre à profit toutes les circonſtances qui diminuoient ou affoibliſſoient leurs rapports avec une Puiſſance étrangére à l'Armorique ; & ils ne ſe rendirent enfin, que forcés par l'autorité réunie du Pape & du Souverain qui aient jamais mieux ſçû ſe faire obéir, Innocent III. & Philippe Auguſte.

Si Eugéne III. qui remplaça Lucius, n'étoit pas

L'AN 1145.

Eugéne III. est élû Pape. Ce que pensoit Saint Bernard de son élection.

François, il devoit à la France ce qu'il étoit dans l'ordre du salut. Il avoit été formé à la perfection Evangélique dans son sein, sous les yeux de Saint Bernard, & il fut plein d'attention durant son gouvernement pour la gloire & pour l'intérêt de l'Eglise de France. Il demeuroit à Rome sous le nom de Frere Bernard de Pise, lieu de sa naissance, & Abbé de Saint Anastase. Il y vivoit dans les pratiques de Cîteaux, aussi éloigné qu'on le pût être des mouvemens du sacré Collége, lorsqu'une nomination unanime le tira de sa solitude, & le mit à la tête du Monde Chrétien. Le danger où l'on étoit de n'avoir pas même de Pape qui fût reconnu des Romains, pour le peu qu'on ne les prévînt pas, ne laissoit rien moins aux Cardinaux que le loisir d'en délibérer. Eugéne en effet étoit à peine élû, qu'il n'y eut de sûreté pour lui qu'en se dérobant aux violences du nouveau Sénat, & en cherchant hors de la Ville la commodité de se faire sacrer sans délai. Il ne la trouva qu'au Château de Farfe à sept lieues de Rome, dans une Abbaye de Bénédictins, qui n'avoit été instituée que pour des Religieux François, ou Germains. Mais les mutins à qui il échappoit n'en devenant que plus intraitables, il s'éloigna davantage après sa Consécration, tourna vers Viterbe, & il y fixa quelque temps son séjour.

Otto. Fris. ch. l. 7. c. 31.

A la nouvelle de l'élévation d'Eugéne, ce ne fut point l'indocilité des Romains, ou l'incertitude d'une situation si périlleuse, qui allarma Saint Bernard : ce fut le poids du Pontificat même, consi-

B. Ep. 237.

déré en ſoi & dans ſes devoirs. Il s'en expliqua en pere conſterné, dès qu'il put en ouvrir ſon cœur. L'AN 1145.
» Que le Seigneur vous le pardonne, qu'avez- « vous fait ? « écrivit-il auſſitôt aux Cardinaux & aux Evêques de la Cour Romaine. « Vous avez « tiré du tombeau un homme enſéveli, & vous « avez rengagé dans le trouble des affaires celui « qui ne ſoupiroit qu'après un déſert pour les évi- « ter. Il étoit au dernier rang, & vous l'élevez au « premier ; crucifié au monde, & vous le rappellez « à la vie ; abject dans la maiſon de ſon Dieu, « & vous l'établiſſez maître de tout . . . Quelle rai- « ſon avez-voûs eu de lui arracher la coignée & « la bêche, de le traîner au Palais, de le faire aſ- « ſeoir ſur la Chaire, de le revétir de pourpre & « de lin, & de lui mettre en main le glaive pour « exercer la vengeance ſur les Nations, & aſſu- « jettir à ſes loix les Rois même, & ce qu'ils ont « de plus grand dans leurs Etats. N'aviez-vous « donc pas parmi-vous ſur la ſageſſe & ſur l'expé- « rience de qui vous puiſſiez vous repoſer beau- « coup mieux ? C'eſt véritablement un objet riſible « que le choix d'un pauvre Solitaire, tiré de ſa « Cellule pour être mis à la tête des Princes, com- « mander aux Evêques, établir l'ordre dans les « Royaumes & dans les Empires. Appellerai-je cela « une folie, ou un miracle ? Car il faut que ce ſoit « l'un ou l'autre ; & je ne nierai pas, que ce ne puiſſe « être un miracle, d'autant plus que j'entens dire « à pluſieurs, que c'eſt le Seigneur qui l'a fait. «

Cette penſée ſoutenoit Saint Bernard, & adou-

L'AN 1145.

ciſſoit ſes frayeurs. Il prioit enſuite ceux qui avoient chargé Eugéne d'un fardeau ſi péſant, de le lui rendre léger par leur zéle & par leurs conſeils. » Ce qu'il y a de vrai, de chaſte, & de juſte, » concluoit-il ; ce qu'il y a de ſaint, d'aimable » devant Dieu, d'exemplaire devant les hommes, » c'eſt ce que je vous conjure de lui ſuggérer, & » de lui perſuader. «

Ce qu'il lui en écrivoit à lui-même.

Il écrivit auſſi à Eugéne même, ſans empreſſement cependant, & bien moins pour ſa propre ſatisfaction, que preſſé par la charité de lever ſa voix contre un Prélat intrus & Simoniaque, qui ſe joüoit ſucceſſivement de trois Papes ; c'étoit l'Archevêque d'Yorc en Angleterre. Il y touchoit ce qui regardoit l'élection d'Eugéne avec ces figures, & ces expreſſions conſacrées dans l'Ecriture, qu'on diroit preſque n'avoir été employées par l'Eſprit ſaint, qu'afin de lui en fournir les plus heureuſes applications. Les conjoüiſſances étoient courtes, & le ramenoient bientôt à des réfléxions graves, ſur leſquelles il jugeoit plus important d'inſiſter. » J'avoüe que j'ai treſſailli de joie, diſoit- » il ; mais à l'inſtant même de mon treſſaillement, » la crainte & le tremblement en ont pris la place... » Vous voilà plus élevé ; vous n'êtes pas plus en » aſſûrance. Le lieu que vous occupez eſt ter- » rible ; il ne reſpire que la ſainteté. C'eſt le lieu » où Pierre, le Prince des Apôtres, a mis les pieds, » & où le Seigneur lui a confié le domaine & la » diſpoſition de tous ſes biens. Si vous n'y mar- » chez pas ſur ſes traces, il y eſt en terre, afin que ſa

ſa cendre y parle & y rende témoignage contre « vous. Quelle inſtruction pour l'Egliſe naiſſante « que le déſintéreſſement d'un Paſteur, qui pou- « voit dire avec ſincérité, *Je n'ai ni or ni argent*... « O qui me donnera la conſolation de la voir, « cette Egliſe, comme elle étoit dans ſes premiers « jours, lorſque les Apôtres jettoient leurs filets, « non pour prendre l'or & l'argent, mais unique- « ment pour prendre des ames! *Que votre argent* « *périſſe avec vous*, devez-vous dire avec celui » dont vous rempliſſez le Siége. C'eſt une parole « de tonnerre, une voix puiſſante & magnifique, « qui renverſeroit ou convertiroit tous les ennemis « de Sion. « L'abus de l'opulence, & les ſacriléges reprochés en cette matiére à l'Archevêque d'Yorc, étoient à Saint Bernard une raiſon préſente de ne pas couler légérement ſur ce point de la Morale chrétienne. Mais plus frappé lui-même que per-ſonne, de la mort précipitée d'une ſuite de Souverains Pontifes, il tempéroit par-là ce qu'il repréſentoit à Eugéne de plus éblouiſſant ſur ſon autorité. » Combien, lui diſoit-il, en voyez-vous « paſſer devant vos yeux en fort peu d'années? Que « ce ſoit pour vous un avertiſſement que vous les « ſuivrez bientôt; & que la briéveté de leur régne « vous annonce la briéveté du vôtre. Méditez con- « tinuellement que ce qui vous flatte, en leur ſuc- « cédant, vous échappe; & qu'après eux, & comme « eux, vous aboutirez certainement à la mort. «

Ce qu'il eut à en eſſuyer de fatigues & d'incommodités.

Le ſurcroît de ſollicitude & de travail devint extrême pour le Saint Abbé, depuis l'exaltation du

L'AN 1145. Pape Eugéne. On disoit communément dans le monde, que *ce n'étoit point Frere Bernard de Pise, mais Saint Bernard lui-même qu'on avoit fait Pape.* Du moins étoit-il vrai, que par l'intérêt qu'il prenoit au gouvernement de son cher Eléve, & par l'assûrance que le Pape avoit dans ses lumiéres, c'étoit à son zéle & à ses sollicitations, qu'une infinité de gens se remettoient de tout ce qu'ils avoient à traiter en Cour de Rome. Il y étoit le refuge universel de quiconque pouvoit s'adresser à lui; ce qui fit qu'en conséquence des relations nombreuses, que lui & les Réformés de Cîteaux avoient chez les Etrangers, jamais l'Eglise de France n'avoit pris plus de part aux affaires de la Chrétienté entiére, qu'elle en prit sous Eugéne Pape Italien, & jusques dans le temps qu'il faisoit plus ordinairement sa résidence en Italie.

Otto Fris. chr. 7. c. 32.

Il demeuroit à Viterbe, un peu dédommagé de la rébellion des Romains, par les témoignages d'obéissance qu'il y recevoit de tous les pays, en Europe, & en Asie; lorsqu'avec les Députés arrivés d'Orient vint aussi un Evêque Syrien, Hugues de Gabales, Suffragant d'Antioche, chargé de représenter le déplorable état de la Syrie, & de la Palestine, depuis que la Ville d'Edesse étoit au pouvoir des Sarrasins. Outre la perte même de cette importante place, accompagnée de cruautés & de prophanations horribles, elle entraînoit si visiblement la ruine de Jérusalem, & de toutes les conquêtes des Chrétiens dans ces Provinces, que sur le récit de l'Evêque, il n'y eut personne

Guill. Tyr. l. 18. c. 4.

Occasion de la Croisade sous Eugéne.

qui ne sentît qu'il étoit question de donner au malheur qu'on apprenoit, beaucoup plus que des soupirs & des larmes. C'étoit en effet du secours que lui & les autres étoient venus chercher en Europe ; & ils y trouvérent plus de disposition, que les Politiques éclairés ne l'auroient naturellement attendu. Cela regardoit particuliérement les François, véritables fondateurs de l'Eglise Latine d'Orient. Mais cette Eglise ne se ressentoit guéres de son origine, ni de la générosité des Grands hommes, qui l'avoient d'abord rendue si religieuse & si florissante. On n'ignoroit, ni la division des Princes, qui faisoit la plus grande force des Mahometans, ni les jalousies du Clergé, qui venoient d'aboutir à la désastreuse fin de Raoul de Domfront, jugé conciliairement, déposé, emprisonné, & mort de poison, ni tout ce que la mollesse du climat, & le commerce des Grecs avoient introduit de vices dans les différens ordres des quatre plus puissans Etats, dont la Chrétienté d'Orient étoit composée ; Edesse, Tripoli, Antioche, & le Royaume de Jérusalem. Rien n'intéressoit moins à leur envoyer le secours qu'ils sollicitoient, dès avant leur derniére disgrace, que le peu qu'il y avoit à compter sur des peuples dèsunis & efféminés. Le Roi Louis VII. s'y sentit néanmoins porté, & pensoit même à en prendre la conduite. Soit boüillon de l'âge, soit vrai principe de Religion, déja il s'étoit engagé au voyage de Jérusalem sur un vœu que son frere aîné en avoit fait. Occupé de plus du désir d'expier par la pénitence ce qu'il y

Odo de Diog. Chr. Maurin. &c.

L'AN 1145. avoit de ſa faute au ſac de Vitry ; plein de valeur & d'une noble ambition par-deſſus tout, il n'eut pas plûtôt appris les beſoins de la Terre Sainte, qu'il prit aiſément ce goût d'une dévotion guérriére, qui depuis un ſiécle animoit les Chrétiens à venger Dieu & la Foi, des uſurpations & de la tyrannie des Infidéles.

Nous croyons que ce fut dans l'Aſſemblée tenue à Bourges à la fête de Noël 1145. qu'il déclara ſon deſſein pour la premiére fois à ce qu'il y avoit d'Evêques & de Seigneurs convoqués. Géofroi, Evêque de Langres, y parla fort éloquemment ſelon ſes vûes. Mais tous s'accordérent à lui conſeiller de demander l'avis de Saint Bernard, l'homme de ſon Royaume le plus digne de ſa vénération & de ſa confiance. La ſageſſe du Saint Abbé conſiſta dans cette occaſion à ne prendre ſur lui, ni les riſques, ni les conſéquences d'une pareille réſolution. D'autant plus circonſpect, qu'il avoit à ſe défier de ſon propre zéle, il aima mieux ſupplier le Roi de s'en rapporter au Pape, & de ſuivre ce que le ſouverain Oracle des fidéles en décideroit.

Conc. T. X. p. 1099.

Eugéne avoit décidé avant même qu'on l'eût conſulté. Ce qu'il écrivit ſur cela en France étant datté du premier Décembre de la même année 1145. ſon Ecrit doit bien moins paſſer pour une réponſe expreſſe donnée directement à la conſultation du Roi, qu'une Bulle déja dreſſée à la priére de l'Evêque de Gabales.

Ep. Eugen. p. 1046. Ibid.

Concert du Pape & du Roi pour l'entreprendre.

Quoi qu'il en ſoit de la forme & du temps, c'eſt

une vive exhortation au Roi, aux Seigneurs, & généralement à tous les fidéles de la nation Françoise, par laquelle le Pape les anime à entrer courageusement dans la route que leurs ancêtres leur avoient tracée; puisque de tous les peuples d'en-deçà & d'au-delà les Monts, rassemblés à la voix d'Urbain II. son prédécesseur, nul ne s'étoit plus distingué que les François, & n'avoit été plus prodigue de son sang. Pour rendre plus solemnelle cette expédition, qui a été la seconde Croisade, Eugéne renouvelloit les graces & les priviléges accordés dans la premiére. Il prenoit sous sa protection & sous celle des autres Seigneurs Ecclésiastiques, les personnes, les femmes, les enfans, avec tous les effets des Croisés; il obvioit le plus prudemment qu'il pouvoit au danger des invasions, des surprises, & de tout ce qu'une longue absence pourroit occasionner d'accidens. Mais il demandoit aussi que ce fût une entreprise sanctifiée par un véritable esprit, & une profession ouverte de pénitence. La rémission des péchés y étoit attachée: il recommandoit qu'on n'y mêlât rien de ce qui ne devoit servir qu'à les multiplier; point de mondanité dans les habits; point de somptuosité dans les équipages; il interdisoit jusqu'aux chiens & aux oiseaux de chasse. C'étoit une guerre chrétienne contre les ennemis du nom chrétien; il n'y vouloit que des soldats que Jesus-Christ avoüât pour les siens, & qui ne méritassent pas moins d'en sortir victorieux par la régularité de leurs mœurs, que par la justice de leur cause.

L'AN 1145. Le Roi fut le premier de sa Cour à se conformer aux intentions du Pape sur ces derniers points, que de funestes suites montrérent assez avoir été essentiels au succès de l'expédition. Entre les pratiques de piété, par lesquelles il s'y prépara, » il » fit admirer, dit un Historien contemporain, l'au- » stérité même d'une vie éloignée de tout plaisir, » un mépris généreux de toute gloire frivole, & » une étude si édifiante à se vaincre & à se possé- » der, que son exemple par-là en devenoit pour » plusieurs une sainte & éloquente prédication. «

Chr. Maur.

Il avoit été réglé dans l'Assemblée de Bourges, qu'aux fêtes de Pâques 1146. on en tiendroit une autre de celles qu'on appelloit les Grands Parlemens, & le Roi l'avoit indiquée à Vézelai en Bourgogne. Il souhaitoit fort que l'Abbé de Clairvaux y assistât. Le Saint s'en défendit long-temps; mais il ne lui fut pas libre de ne pas céder au commandement du Pape, qui retenu malgré lui en Italie par les troubles de Rome, où il étoit retourné, le nomma pour tenir sa place en France, & s'y employer sous son autorité à tout ce qui concernoit la Croisade.

B. Vita. l. III. c. 4.

Saint Bernard en devient l'ame. Assemblée de Vézelay.

Jamais mission depuis les Apôtres n'avoit été plus magnifiquement remplie que celle-là, ni confiée à un Ministre de la divine Parole, qui rappellât plus sensiblement l'esprit & la vertu des temps apostoliques. La puissance des prodiges n'y manqua pas non plus. Ce fut à Vézelai que commença cette longue suite de miracles, si exactement & si juridiquement constatés, qu'il a toujours

T. X. Conc. p. 1100.

passé pour certain, malgré le mauvais succès de la guerre où l'on s'engageoit, qu'elle fut publiée & entreprise avec tous les signes de l'approbation du Ciel la plus éclatante & la plus indubitable. Au défaut d'une Eglise assez spatieuse pour contenir l'affluence de peuple accourue à cette Assemblée, les Princes, les Evêques, les Nobles, la multitude, tous se répandirent en pleine campagne. Là un ouvrage de charpente construit à la hâte, tenoit lieu de Chaire dans ce vaste Auditoire, & en faisoit un théatre véritablement digne du nom & de la réputation de Saint Bernard. Il y lut d'abord la Lettre du Pape, & en fit l'explication. Si son discours émut les esprits, cela lui étoit ordinaire, & l'on n'attendoit rien moins de l'autorité qu'il s'étoit acquise, & de la disposition qu'on avoit apportée à l'écouter. Ce qu'il y eut peut-être de plus persuasif, c'est que le Roi lui-même, sans autres talens que sa bonne volonté, & la grandeur de sa foi, s'énonça avec beaucoup de grace. Il ne montroit pas des connoissances bien exactes de la Religion des Sarrasins, qu'il traitoit d'idolâtres; mais ce lui étoit assez de les considérer comme ennemis de Jesus-Christ, & comme prophanateurs des lieux Saints; il ramassoit contre-eux tout ce que les sentimens de piété & d'honneur, avec quelques lectures, lui suggéroient de plus forts motifs pour s'encourager à les combattre. » Allons, braves François, disoit-il, en finissant, » le pays où je prétens vous conduire « est la même terre, qu'un Dieu fait homme a « santifiée par sa présence, où il a vécu, où il est «

L'AN 1146.

L'AN 1146. » mort. Ses ennemis y ſont les vôtres. Maintenez-» vous ſeulement dans la confiance qu'il vous inſ-» pire ; & comme mon dévouement eſt ſans ré-» ſerve, donnez au vôtre toute l'étendue dont il » eſt capable. «

Le Roi étoit ſi animé, qu'on obſerva que par une ſaillie de ferveur, autant que par ſa vivacité naturelle, il ſe jetta ſur la Croix que lui préſentoit Saint Bernard, plûtôt qu'il ne la reçut de ſes mains. Le Pape Eugéne la lui avoit envoyée. La Reine Eléonore voulut pareillement ſe croiſer : & à leur exemple la plus grande partie des Seigneurs ſe croiſa auſſi ; les Comtes de Toulouſe, & de Flandre, le Comte de Blois, fils aîné du Comte de Champagne, le jeune Comte de Nevers, le Comte de Soiſſons, le Comte de Ponthieu, & quantité d'autres. Peu d'entre-eux avoient plus beſoin de recourir à l'indulgence de la Croiſade, pour l'expiation de leurs crimes, que le Comte Robert ; & il le fit. Pour l'Ordre Eccléſiaſtique, il y eut trois Evêques, qui ſelon le génie du temps ne ſe crurent pas ſi indiſpenſablement liés à leurs Egliſes, qu'ils ne puſſent s'aſſocier à cette ſainte milice ; Géofroi de Langres, qu'on pouvoit dire en avoir été la premiére trompette, par le beau diſcours qu'il avoit fait d'abord à l'Aſſemblée de Bourges ſur la priſe d'Edeſſe ; Arnoul de Lizieux, ſujet du Roi d'Angleterre, un des eſprits les plus diſtingués de ſon ſiécle ; Simon de Noyon, de la Maiſon de Vermandois ; avec deux Abbés de la Ville de Sens, Herbert de Saint Pierre le Vif, & Thibaud de Sainte Colombe.

Tant de gens après eux se vinrent jetter aux pieds de S. Bernard, & demander des Croix, qu'il eut bientôt épuisé ce qu'il en avoit apporté. Il ne put répondre à leur empressement, qu'en se dépouillant pour en coupper & en faire d'une partie de ses habits, & en leur permettant de s'en faire eux-mêmes. L'AN 1146.

Autres Assemblées tenues dans le même dessein.

L'Assemblée de Vézelai avoit préparé des soldats, & échauffé les courages pour l'expédition du Levant. Il en fut indiqué quelques autres, plus ou moins nombreuses, sur-tout à Laon & à Chartres, pour concerter les moyens de ranger en corps d'armée, & d'entretenir sur la route ce concours innombrable de troupes, qui alloit fondre de toutes les Provinces, sans ordre, sans discipline, & sans provisions. Les biens Ecclesiastiques étoient le fonds principal sur quoi l'on comptoit pour leur subsistance, ce qui remplit l'Assemblée de Chartres d'un si grand nombre d'Evêques, qu'on lui donne quelquefois le nom de Concile. Mais rien n'y fut agité moins conciliairement, & n'y ressembla moins à une résolution inspirée du Ciel, que la pensée qu'on eut de mettre Saint Bernard à la tête des Croisés, avec la qualité de Général. Si ce n'avoit été que le simple peuple, ou du moins que le gros de l'Assemblée, à qui un pareil choix fût tombé dans l'esprit, on y auroit reconnu un excès d'assûrance ou de prévention, aisé à corriger par les suffrages des Grands. L'embarras étoit, que les Grands, comme les autres, tous donnoient dans cette bizarre idée. Il n'y manquoit presque plus que l'agrément du Pape, trop avisé, il est vrai,

Conc. T. X. p. 1102.

B. Ep. 256.

L'AN 1146.

pour y consentir : mais la foule pouvoit l'entraîner, & l'Abbé de Clairvaux le craignoit si fort, qu'il alla prudemment au-devant par une Lettre qu'il lui en écrivit. C'étoit d'abord en badinant sur l'indécence du personnage où on le vouloit exposer ; puis en le conjurant très-sérieusement de ne lui rien ordonner, qui à la honte de la Chrétienté, le réduisît à se rendre le joüet du caprice des hommes, & peut-être aussi la victime de leur indiscrétion.

Saint Bernard nommé pour publier la Croisade, la va prêcher en Allemagne.

Il laissa donc aux plus ardens le loisir de se désister d'un dessein, où avec beaucoup de risque à courir, il ne voyoit que du ridicule à remporter. Et parce qu'en prêchant la Croisade en France, il ne s'étoit acquitté que d'une partie du ministére dont le Souverain Pontife l'avoit chargé, il prit pour l'aller prêcher en Allemagne, ce que la longueur & la difficulté des préparatifs lui donnoient de temps : autre carriére que le Pape Eugéne avoit ouverte à son zéle.

Géofroi Evêque de Chartres la va prêcher aux Bretons. S. Bernard leur fait écrire en son nom.
Ep. Nic. Clar.

Ce qu'on espéroit de la valeur des Bretons dans une guerre de Religion, lui avoit été un puissant attrait pour le faire passer chez eux. Mais l'Assemblée de Vézelai y avoit envoyé Géofroi Evêque de Chartres, que le Saint se contenta de charger d'une longue Lettre dictée en son nom par le fameux Nicolas de Moustier-Ramei son Sécrétaire. Nicolas y peignoit les calamités des Chrétiens d'Orient, sous l'image d'un attentat énorme du peuple infidéle, que le Seigneur souffroit malgré l'injure qui en revenoit à sa gloire ; mais qu'il ne souffroit que

L'AN 1146.

pour sonder les cœurs, & éprouver l'amour de son propre peuple. » Ce grand œil de la Providence de Dieu témoin de tout, disoit-il, voit « les maux de nos freres, & les dissimule; parce « qu'il cherche principalement à y déméler si ses « intérêts nous touchent, & si nous l'aimons, jusqu'à prendre sur nous la défense de son héritage. « Maître de fixer la victoire où il lui plaît, il nous « l'arrache, & ne veut nous l'a rendre qu'à condition qu'elle sera le prix de notre générosité, « & de notre patience. C'est, poursuivoit-il, ce « qui vient d'allumer un si beau feu dans toute la « Cour & la Noblesse de France, & ce que le Souverain Pontife vous propose pareillement à vous « mêmes, illustres Habitans d'une région si féconde « en grands courages. Dignes Chefs d'une jeunesse « toute guerriére, considérez l'excellence de l'entreprise, & s'il ne vous convient pas d'y voler « les premiers au service du Dieu vivant. «

Ces instances ne furent pas sans effet. Il alla des Bretons à la suite de Louis VII. assez peu cependant, & qu'on ne trouve point y avoir été conduits par aucun Prince, ni par aucun Seigneur distingué du pays; plus confondus même avec les autres peuples de l'Europe, qu'il ne convenoit à l'honneur & à la bravoure de la nation Armorique. Les sémences des partialités & des guerres intestines qui suivirent la mort de Conan III. régnant alors, & au sujet de sa succession, en furent apparemment la vraie cause.

B. vita l. II. *Otto Fris. in Frid. l.* 1. *c.* 39.

L'Allemagne promettoit encore moins; mais

L'AN 1146. arrosée des sueurs de S. Bernard, elle fournit beaucoup plus. Les Allemans comme les François, étoient spécialement appellés au secours de la Palestine par les mêmes Ambassadeurs, qui recevoient un accueil si gracieux à la Cour de Louis VII. Il s'en falloit bien qu'ils trouvassent les mêmes dispositions à celle de Conrad Roi des Romains, ni dans le reste de l'Empire. La prédication de la Croisade y prenoit plus difficilement ; & quelques-uns de ceux qui la préchoient, ne pouvoient pas même entrer plus mal dans l'esprit de cette sainte expédition. Pour disposer à porter la guerre chez les Infidéles, ils commençoient par la déclarer aux Juifs, livrant tumultuairement ces miserables à toutes les violences d'une populace avide de leurs biens, & toujours prête à saisir comme un Arrêt d'enhaut le premier prétexte de les leur enlever avec la vie. L'Archevêque de Mayence en avoit écrit à Saint Bernard, par rapport à un certain Rodolphe, le plus écouté de ces indiscrets Prédicateurs, & qui avoit son crédit dans les Villes d'au-delà du Rhin, entre Cologne & Strasbourg. Il se disoit Moine, & en cette qualité suffisamment autorisé à s'attribuer un pouvoir dont il prétendoit n'être comptable qu'à Dieu. » Le cruel en impose, répondit Saint Bernard, plein d'indignation ; un ouvrier de ce caractére n'est avoüé ni de Dieu, ni des hommes. » S'il est véritablement Moine, il peut sçavoir que » sa profession n'est pas d'enseigner, mais de pleurer ; que la Ville pour lui doit être une prison, » & la solitude un Paradis. « Le sage Abbé sur

Travaux de Saint Bernard à Mayence.

B. Ep. 365.

ce principe n'excluoit pas tout solitaire du ministére de la parole ; & par l'application qu'il s'en devoit faire à lui-même, il ne condamnoit que l'usurpation, l'indépendance & l'abus. Puis il ajoutoit, » Vous me parlez d'un Ministre de nouvelle espéce, que je trouve extrêmement répréhensible » sur trois points ; la prédication qu'il usurpe, l'E- « piscopat qu'il méprise, l'homicide qu'il approuve. « L'Eglise lui apprend bien autre chose, Elle qui « continuellement occupée à la conversion des Juifs, « nous montre par-là le seul vrai moyen d'en triom- « pher. Est-ce donc sans espérance qu'Elle demande » à Dieu d'ôter le voile de leurs cœurs ? « C'étoit dès-lors une des Oraisons du Vendredi Saint. Mais Saint Bernard avoit eu beau se récrier contre cette doctrine meurtriére, la traiter dans ses Lettres de monstrueuse, d'infernale, de prédication infame, de sacrilége ; il étoit temps que pour la réprimer il vint lui-même la combattre : car ce désordre causoit de grands ravages, & ne contribua pas moins à l'attirer en Allemagne que la Croisade même. Son premier but cependant étoit de conférer avec le Roi des Romains ; & ce fut en l'allant joindre à Francfort qu'il passa par Mayence, & qu'il fut témoin de la considération qu'on y avoit pour Rodolphe. Il le vit lui-même, il lui reprocha sa témérité, & le réduisit si aisément, qu'il l'obligea à se confiner dans un Monastére, sans autre effort que de parler & de commander en Légat du Saint Siége. Le peuple murmura, & ne paroissoit pas éloigné de causer quelque émeute ; mais il tarda peu à se remettre, souple

L'AN 1146.

Otto Fris. in Frid. l. 1. c. 39.

Ibid.

L'AN 1146. & docile à la même autorité qui venoit de terrasser son idole.

De mirac. B. c. 111. 4.

Il ne peut engager Conrad Roi des Romains à la guerre sainte.

Dieu en maître de ses graces, ménageoit le degré & la proportion de vertu qu'il vouloit attacher à la voix de son serviteur. Le Roi Conrad ne fut pas même ébranlé dans la premiére conférence qu'il eut avec lui ; & quelque motif que lui alléguât le Saint Abbé pour l'engager à prendre la Croix, il ne répondit autre chose, sinon qu'il n'y avoit aucune inclination. Saint Bernard, que l'ingénuité de cet aveu devoit consterner, n'entreprit pas de lui donner ce que Dieu ne lui donnoit pas. Il quittoit l'Allemagne & revenoit tranquillement à Clairvaux, lorsqu'Herman d'Arbonne Evêque de Constance l'ayant vivement pressé de passer dans son Diocèse, & Conrad lui-même appuyant ces sollicitations, il s'abandonna à la conduite du Prélat, ou plûtôt il suivit presque malgré lui une impression forte qui lui disoit intérieurement, que c'étoit la volonté du Seigneur. Ce qu'il opéra en genre de miracles lui en devint dès-là un témoignage si sensible, & le pouvoir de les opérer lui fut communiqué si abondamment dans tout le cours de ce voyage, qu'hors des Livres saints on ne voit rien d'égal à la relation que nous en avons, soit pour la grandeur, soit pour la notoriété des guérisons. Elle est l'ouvrage d'un Archidiacre de Liége, nommé Philippe, qui y parle, & y fait parler avec lui en forme d'entretien l'Evêque Herman, deux Abbés, quatre Ecclésiastiques, deux Religieux, toutes personnes d'une profession grave,

Ibid.

Nombre incroyable de miracles opérés par Saint Bernard, & avérés.

& d'une probité connue dans le temps où il écrivoit. Comme il ne rapporte que ce qu'il est certain, dit-il, d'avoir vû & entendu, ou ce qu'il tient de témoins à qui il n'en croit pas moins qu'à ses propres yeux, le monument doit passer pour irréfragable. L'Archidiacre Philippe l'adressoit à Samson Archevêque de Reims, & avec tant de simplicité, qu'il aimoit quelquefois mieux tronquer les récits que de s'y permettre un bruit vague, ou la plus mince circonstance dont il ne fût pas pleinement assûré. L'AN 1146.

Après quatre semaines employées par Saint Bernard selon les intentions de l'Evêque Herman, il descendit à Spire où étoit la Cour de Conrad, & où il avoit quelques Seigneurs à réconcilier ensemble. Ç'a toujours été le grand secret de la conduite des Saints, de suivre exactement celle de Dieu par rapport à eux, pour n'aller précisément qu'où il les méne, & par le chemin qu'il les méne. Nulle part la puissance des miracles n'avoit dû paroître plus nécessaire à Saint Bernard, ou placée plus utilement qu'elle l'auroit été dans la diéte que le Roi des Romains tenoit à Spire. Elle ne s'y manifesta pourtant pas, comme elle avoit fait jusques là; du moins n'y eut-elle rien de bien éclatant avant que Conrad eût pris la Croix. Il fallut pour lui persuader de la prendre, que le saint homme en revînt de nouveau à la voie de l'exhortation, sans l'accompagner d'aucun signe extraordinaire; & que sa confiance y fût presque mise à l'épreuve d'un refus. Deux fois depuis son arrivée *Ibid. c. 4.*

L'AN 1146. il avoit parlé de la Croisade à ce Prince, d'abord assez foiblement dans un sermon, ensuite dans un entretien particulier, le sollicitant plus fortement de ne s'exposer pas à perdre la grace d'une pénitence aussi légére, aussi courte, aussi glorieuse que celle-là : sur quoi le Roi lui avoit dit simplement qu'il y penseroit, qu'il en délibéreroit avec son Conseil, & ne différeroit pas plus tard que le lendemain à lui signifier sa résolution. C'étoit encore trop différer, dans l'heureuse disposition ou se trouvoit le serviteur de Dieu. Lui qui jamais ne parloit en public, qu'on ne le lui eût demandé, se sentit pendant la Messe une violente inspiration de le faire ce matin-là même, lorsque ni le Roi, ni aucun autre ne s'y attendoit. L'action étoit hors des régles : Dieu la benit par une docilité à sa parole au-delà de toute espérance. Le Saint choisit pour sujet le Jugement dernier ; mais il étoit le seul à qui il appartînt d'y citer personnellement Conrad au Tribunal de Jesus-Christ, pour lui reprocher son ingratitude, sans préjudice de sa dignité. » Vous régnez, lui dit-il, sous la figure du Souverain Juge, & vous régnez en riche & puissant » Monarque ; élévation, fortune, réussite dans vos » desseins, force de génie, la force même du corps : » vous avez tout. O homme, qu'ai-je pû faire » pour vous, que je n'aye pas fait ? Voyez, examinez ; la mesure de mes faveurs est celle de vos » obligations ; connoissez-vous, & jugez-vous. « Ce peu de réfléxions suggérées avec politesse & liberté, gagnérent entiérement le Roi des Romains.

» Je

» Je reconnois, s'écria-t-il le visage trempé « de larmes, je reconnois combien je suis re- « devable à Dieu, & j'attens de sa miséricorde, « que désormais il ne m'en trouvera pas ingrat. « Il me veut à son service, & il me le déclare : c'est « assez, je suis prêt à tout. «

L'AN 1146. Conrad sans les avoir vûs se rend à sa parole, par ce nouveau genre de miracle.

A ces mots les applaudissemens du peuple ne formérent plus qu'un seul cri, agréablement confondu avec la priére du Souverain. Car les Seigneurs & les Officiers, quels qu'ils fussent, tous étoient devenus peuple, dans une joie commune aux Grands & aux Petits, & tous en avoient la simplicité. Dès que le Roi des Romains eut pris son engagement pour la Croisade, S. Bernard lui mit à la main un étendart, qu'il leva de dessus l'Autel, & que le Prince devoit porter lui-même à la tête de ses troupes. Son neveu Frideric le jeune, fils de son frere Frideric Duc de Suaube, se croisa comme lui, & avec eux ce qui étoit venu à Spire de plus belle noblesse. C'étoit le 27. Décembre 1146. fête de Saint Jean. *Le miracle des miracles*, comme l'appelloit Saint Bernard, étant fait, c'est à-dire, le Roi Conrad s'étant rendu sans avoir vû de miracles; ce jour même après la Messe, & les jours suivans, il plut à Dieu de les multiplier en si grand nombre, que tous les pas du Saint en étoient, pour ainsi dire, marqués. Mais il y a quelque chose de plus signalé dans celui qu'il opéra le Dimanche 29[e] du mois au sortir d'un discours, où selon les termes du Journal, *ce n'étoit pas un homme, c'étoit Dieu-même*, qu'on avoit entendu. Il étoit

Ibid. c. 4. & seq.

 conduit au milieu de la foule, & comme ſoutenu contre le torrent par le Roi des Romains, & par les Seigneurs, lorſqu'on lui préſenta un enfant perclus de ſes jambes. Saint Bernard lui donna ſa bénédiction, & lui commanda de marcher, ce que l'enfant fit au moment même. » Prince, dit » alors le Saint Abbé au Roi, c'eſt pour vous que » Dieu nous accorde cette guériſon; afin que vous » connoiſſiez qu'il eſt avec vous, & qu'il approuve » ce que vous venez d'entreprendre. Parmi tous les malades que Saint Bernard guérit à Spire, il témoigna quelque peine à toucher l'Evêque d'Havelberg, dont le mal étoit une tumeur à la gorge, qui le faiſoit ſouffrir violemment quand il s'efforçoit de parler & de manger. » Vous devriez bien » me guérir auſſi, lui dit l'Evêque. Oüi, ſi vous » aviez la foi de ces bonnes gens, « lui répondit le Saint. L'Evêque repliqua, ce que ma foi ne peut obtenir, que la vôtre l'obtienne. Le Saint héſita encore, puis enfin il fit ſur lui le ſigne de la Croix, le toucha, & auſſitôt la douleur ceſſa, & la tumeur diſparut.

Guériſons particuliéres.

Il ſortit de Spire au commencement de Janvier 1146. & ſe répandant le long du bas-Rhin juſqu'à Cologne, par-tout il continua de faire éclater l'empire qu'il avoit ſur les maladies & les autres infirmités du corps. S'il falloit de la foi pour en reſſentir les effets, on peut avancer qu'il n'en faut pas moins aujourd'hui pour en ſoutenir humblement & chrétiennement le détail dans la ſeule lecture. Il y a tout à la fois, & de quoi révolter l'in-

crédule par la prodigieuse facilité avec laquelle le saint homme multiplioit les guérisons, & de quoi le confondre par le caractére & le sentiment même de vérité qui accompagne la narration. C'est au Clergé même de l'Eglise de Cologne que l'Archidiacre Philippe & ses Compagnons en ont adressé une Lettre particuliére sur ce qui s'étoit passé de plus admirable dans cette Ville, indiquant & désignant les personnes de qui l'on pouvoit en avoir les preuves, en cas de doute. Or il est remarquable que bien loin de s'y flatter sur Saint Bernard, tout l'Ordre Ecclésiastique y devoit être plein de prévention & d'aliénation contre lui, à cause de la liberté qu'il avoit prise dans son premier discours, de ne taire & n'épargner aucun des désordres qu'il en connoissoit. A la vérité il ne s'en expliquoit qu'en présence du Clergé, le peuple n'y assistoit pas.

L'AN 1146.

Ibid. c. 6.

Le Serviteur de Dieu, extrêmement pressé de revenir en France pour assister aux derniéres délibérations sur la Croisade, ne put l'aller prêcher plus avant dans l'intérieur de la Germanie. Il y suppléa par une grande Lettre, que l'on juge, à quelques différences près, avoir été une Lettre circulaire pour la plûpart des Royaumes & des Etats de l'Europe. Celle dont nous parlons avoit pour titre; » A mes Seigneurs & Peres, les Archevêques, « Evêques, & tout le Clergé & le peuple de la Fran- « ce Orientale, & de la Baviére. « Elle fut confiée à l'Abbé d'Ebrac, Monastére de Cîteaux dans la Franconie, que Saint Bernard laissoit en sa place

Lettre circulaire du Saint sur la Croisade.

B. Ep. 363.

L'AN 1146. dans ces pays-là, & qui peu après l'ayant lûe publiquement à la Diéte que le Roi des Romains vint tenir en Baviére, y fit une si ample recolte de nouveaux Croisés. Le Duc d'Autriche frere de Conrad, les Evêques de Ratisbonne & de Passau, & le célébre Otton de Frisingue s'y offrirent des premiers.

Il gagne pour Clairvaux soixante Prosélytes.

Mais il s'étoit fait en Allemagne & dans les Pays-Bas une autre élite de soldats que ceux qui s'engageoient pour la Palestine. Les troupes du Dieu des armées grossissoient de toute part, & Saint Bernard conduisoit à Clairvaux trente Proselytes de son ordre, avec assûrance de l'arrivée prochaine de trente autres qui en avoient fait vœu.

Il assiste à l'Assemblée d'Estampes.

Le Roi s'étoit avancé jusqu'à Châlons sur Marne à la rencontre de Saint Bernard, qui après quelques jours passés à Clairvaux se rendit enfin à l'Assemblée des Etats convoquée à Estampes pour le Dimanche de la Septuagesime. La 1ere séance fut toute occupée à écouter ce qu'il rapporta des dispositions du Roi des Romains, & des peuples de la Germanie. La 2de à examiner laquelle des deux routes il y avoit à prendre pour le transport des troupes, la terre ou la mer; & malgré le risque qu'on couroit en se livrant aux Grecs, le chemin de terre fut celui où l'on s'arréta. La 3e se passa en délibérations sur le gouvernement du Royaume, pendant l'absence du Roi. Un mot de ce Prince pouvoit décider le dernier article; il pouvoit nommer un Régent; mais il s'en remit au choix des Prélats & des Grands; & Saint Bernard en ayant conféré dans

une chambre séparée avec les principaux, » Voilà « deux épées, dit-il, en même-temps qu'il indiquoit Guillaume II. Comte de Nevers, & Suger Abbé de Saint Denis, cela nous suffit. « Ce choix ainsi fait, & universellement approuvé par l'Assemblée, étoit le triomphe de la Religion, peut-être encore plus dans la personne du vieux Comte de Nevers, que dans celle de l'Abbé Suger. C'étoit un Seigneur à qui l'éclat du monde le plus brillant n'avoit point imposé, qui en sentoit le vuide, & n'aspiroit qu'au moment de s'y dérober dans le fonds d'une Chartreuse. Le vœu qu'il en avoit fait fut sa défense, pour se soustraire à la dignité qu'on lui offroit, & son exemple en fut une à l'Abbé Suger, pour opposer les plus vives représentations aux desseins qu'on avoit sur lui. On ne l'écouta pourtant pas. Ce qu'il put obtenir, les excuses du Comte de Nevers ayant été reçûes, c'est que le Roi avant son départ lui associa Samson Archevêque de Reims, & ce même Raoul Comte de Vermandois, qui avoit été une des principales causes de la guerre de Champagne, ensorte néanmoins que l'autorité demeuroit toute entiére à l'Abbé Suger.

L'AN 1146.

Qui on y choisit pour Régent du Royaume.

Au milieu de ces importantes opérations, où Saint Bernard avoit toujours la premiére part, il lui falloit une patience qui tenoit elle-même du miracle pour ne se rebuter pas des contradictions, ou ne succomber pas sous la multitude des contretemps, qui coup sur coup venoient traverser la Croisade. Le Roi faisoit des fautes, quelque appliqué qu'il fût à les éviter, & le Pape en faisoit de

L'AN 1146.

son côté. C'étoit assez l'usage des Rois de France, qu'à certains jours plus solemnels, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, ils y renouvelloient la cérémonie de leur Couronnement. Louis VII. eut aussi la dévotion de le faire dans l'Assemblée tenue à Bourges aux fêtes de Noël 1145. On ne sçait ce qui arrêtoit alors l'Archevêque Pierre de la Chastre auprès du Pape; mais en son absence Samson Archevêque de Reims donna la Couronne au Roi, & par cet acte, traité en Cour de Rome d'usurpation, & d'irrégularité, s'attira de ce côté-là une Sentence mortifiante, qui le privoit de l'usage du *Pallium.* Le Roi s'en tint offensé, & partageoit son chagrin. C'étoit beaucoup qu'il eût pardonné le passé à l'Archevêque de Bourges, qu'on n'accusoit pas seulement d'une délicatesse hors de saison; mais que l'on soupçonnoit encore de réticence & d'infidélité dans le rapport qui avoit fondé la Sentence.

Saint Bernard appaise une contestation entre les Archevêques de Reims & de Bourges.

B. Ep. 247.

» Que venez-vous de faire, écrivit au plus vîte Saint Bernard au Pape Eugéne, quand il eut appris le mauvais effet qu'elle produisoit à la Cour de France, & le danger où elle le mettoit lui-même de s'y brouiller? » Vous frappez comme cou-
» pable d'un crime énorme un Prélat chéri de Dieu
» & des hommes, que l'on ne convaint d'aucune
» faute, & qui n'en confesse aucune. Votre zéle
» est celui de Phinées, mais il tombe sur un in-
» nocent. »

Ce point, pour le peu que le saint Abbé l'eût approfondi, l'auroit conduit à une discussion

épineuſe, qui ne convenoit point à la néceſſité où il étoit d'abrèger. Il ſe contentoit de dire, que des deux griéfs reprochés à l'Archevêque de Reims, le Prélat s'offroit de juſtifier l'un par ſes priviléges, c'étoit le couronnement du Roi : qu'à l'égard de l'autre, qui étoit d'avoir officié dans une Egliſe qu'il ſçavoit être interdite, il nioit abſolument qu'il le ſçût. Qu'au reſte, quoi qu'il en fût de ces accuſations qu'on pouvoit un jour examiner, les ſupposât-on juridiquement prouvées, cela n'auroit pas été un titre pour procéder avec tant de rigueur. Que bien des choſes y demandoient des conſidérations particuliéres ; la célébrité de l'action, la ſolemnité de l'Aſſemblée, la jeuneſſe du Roi, & ſur-tout l'importance de l'entrepriſe ſainte, dont l'on avoit à délibérer ; la ſituation même de l'Archevêque de Bourges, qui avoit plus à s'obſerver qu'un autre dans ce qui concernoit l'honneur d'un Prince récemment irrité contre lui. Saint Bernard concluoit, en priant le Pape d'uſer de miſéricorde, ou, s'il étoit néceſſaire, de tourner plûtôt contre lui tout le poids de ſa juſtice, ce qu'il exprimoit par ces paroles, qui ſont remarquables : » Que peine « pour peine, il auroit plus aiſément ſupporté « d'être lui-même interdit de la célébration des « ſaints Myſtéres, qu'il ne ſupportoit la punition « impoſée à l'Archevêque de Reims, en lui ôtant « l'honneur du *Pallium*. «

L'AN 1146.

Mais de tous les motifs qu'il alléguoit, nul ne devoit faire plus d'impreſſion ſur Eugéne, que le compte qu'il lui rendoit à la fin du fruit de ſes

L'AN 1146. prédications pour la publication de la Croisade. » Vous avez commandé, lui disoit-il, j'ai obéi, « » & la vertu attachée à vos ordres a rendu fécon- » de mon obéissance. Car enfin j'ai annoncé, j'ai » parlé ; & le nombre de ceux qui ont été tou- » chés, s'est multiplié prodigieusement. On déserte » les Villes & les Châteaux : de tout côté on ne » voit plus que des femmes devenues veuves, quoi- » que les maris soient pleins de vie. «

Quand l'intervention de Saint Bernard n'auroit pas, ou assoupi, ou entiérement éteint la contestation des deux Archevêques avant l'Assemblée d'Etampes ; le besoin qu'eut bientôt le Pape de se réfugier en France, ne lui permettoit pas dans la place que l'Archevêque de Reims alloit y occuper, d'y porter contre lui quelque sujet de mécontentement. Eugéne reconnu pour le premier chef de ces formidables troupes, toutes dévoüées au service de l'Eglise, n'en étoit à Rome, ni moins insulté, ni moins assujetti à la tyrannie des Rebelles. Il les avoit contraints de lui ouvrir leurs portes, & le peuple en étoit venu à cette marque de complaisance, sincére ou affectée, de consentir à ne point créer de nouveau Patrice, & d'éloigner Arnaud de Bresse, le flambeau de sa révolte. Mais les prétextes de mutinerie ne finissant point, le Pape céda au temps. Ce qui se passoit actuellement en France lui promettoit au moins une retraite honorable dans ce Royaume, avec un gouvernement tranquille, & autant de secours qu'il pouvoit raisonnablement en attendre de la piété des peuples, & du tour qu'y prendroient

Eugéne III. se réfugie en France.

prendroient les affaires. Le Roi alla au-devant de lui jusqu'à Dijon, où le Saint Pere consacra une Eglise, que l'on croit être l'ancienne Collégiale de Saint Etienne, aujourd'hui Cathédrale; puis il revint lui faire à Paris une aussi magnifique entrée, que la disposition des Seigneurs qui se préparoient pour la Croisade le pouvoit permettre. On étoit à Pâques 1147. & le temps du départ avoit été marqué à la Pentecôte de la même année. Quelques jours auparavant le Roi alla prendre l'Oriflame à Saint Denis, & y recevoir le bourdon de la main du Pape, qu'il pria en même-temps de se regarder comme Protecteur de ses Etats pendant son voyage, & chargé de la vigilance nécessaire à y maintenir son autorité & la paix des peuples. Il n'y fallut pas en effet beaucoup plus que de la vigilance pour conserver l'un & l'autre. C'étoit le mérite particulier de l'Abbé Suger, d'employer ce qu'il avoit de sagacité & de pénétration à prévenir les maux dans leurs causes, plûtôt qu'à se piquer d'un esprit de ressources pour y remédier. Rarement embrassoit-il des résolutions, où un hazard, & un événement imprévû eussent pû déconcerter ses arrangemens; & comme il n'en prenoit point qui ne fussent bien réfléchies, avec un peu d'attention & d'exactitude à les suivre, il manquoit rarement de les voir réussir. Ce caractére circonspect & précautionné l'avoit toujours rendu fort contraire au projet de la Croisade, exposé à trop de risques, & dont le succès dépendoit d'une infinité de choses qui devoient échapper aux vûes les plus perçantes, &

L'AN 1146.

L'AN 1147.

Odo. de Diog. Chr. Maur. Gesta Lud. VII.

Il y donne au Roi le bourdon de Pelerin. Déclaré Protecteur du Royaume, le Roi absent. Prudence & capacité de l'Abbé Suger.

L'AN 1147. aux mesures les plus sages. La volonté du Pape l'avoit emporté sur ses raisonnemens, aussi-bien que sur ses répugnances à accepter la Régence. Mais quand une fois l'expédition sainte eut été conclue, & que par sa qualité de Régent il eut également à pourvoir au-dedans & au-dehors, sa haute capacité fournit & suffit à tout. Il contint l'intérieur du Royaume dans l'ordre, il ménagea au Roi jusqu'en Asie des remises proportionnées aux énormes pertes que nous y faisions; & assez fréquemment traversé par les démélés de Théologie qui survinrent, ou même par de purs embarras de Cloître, il trouva encore des heures de reste pour ne se pas refuser aux objets les plus minces.

On n'avoit pas été en France si généralement occupé de la guerre contre les Infidéles, que ceux qui étoient dans le goût d'innover sur la Religion, en fussent devenus moins attentifs à leurs intérêts particuliers, ni moins agissans. Non seulement l'abominable Henri, & les autres disciples de Pierre de Bruys profitoient de la diversion des esprits dans les Provinces plus méridionnales pour s'y fortifier; un Evêque respecté dans l'Aquitaine par la gravité de ses mœurs, & par la profondeur de son érudition, sans autre mauvais penchant qu'un attachement outré aux subtilités de l'Ecole, avoit aussi succombé à la passion de dogmatiser. C'étoit Gilbert de la Poirée natif de Poitiers, où dès-lors les Lettres florissoient beaucoup. D'une Chaire de Professeur en Théologie, la célébrité de son nom l'avoit fait monter au Siége épiscopal, & il pouvoit

Vita. B. l. III. Bibl. Clun. in P.

Gilbert de la Poirée, Evêque de Poitiers.

Otto Fris. in frid. l. 1. c. 46. & seq. Mabill præf. in Bern.

honnêtement s'y contenter de la réputation qu'il avoit acquise en qualité de Philosophe & de Théologien. Mais dans un temps, où les obscurités du mystére de la Trinité étoient un attrait qui irritoit la curiosité des plus beaux génies, & en excitoit l'émulation, il ne put gagner sur lui de ne se pas dévoiler. Il faut que ce qu'il en pensoit de moins conforme à la croyance Orthodoxe, le rendît déjà suspect avant que d'être Evêque, s'il est vrai qu'Abaillard condamné au Concile de Sens lui adressa ce mot d'un ancien Poëte : *Le péril vous touche de près, lorsque la maison de votre voisin est en feu.* Gilbert méprisa d'autant plus l'avis, qu'il s'étoit fait une méthode plus différente de celle d'Abaillard. L'un se piquoit d'invention, & se donnoit pour auteur de sa doctrine; l'autre mettoit la sienne à couvert sous les noms les plus révérés. L'un avoit vécu dans une perpetuelle contradiction avec ses maîtres : l'autre se faisoit un mérite de sa fidélité à ne pas s'écarter des siens. L'un ardent ou fougueux tiroit ses principaux avantages d'une imagination forte & féconde, mais qui prenoit aisément le change, qui chancelloit, & qui se perdoit dans la suite d'un raisonnement; l'autre plus froid & plus rassis s'aheurtoit à une proposition, moins en peine de multiplier les différens jours, qui étoient propres à la rendre sensible, que d'insister sur un point unique, mais de nature à être profondément creusé, & à épuiser les ressources de l'art. Ajoutez, que tant d'avantures singuliéres, qu'Abaillard avoit essuyées, ne prévenoient pas peu contre la droiture & la

L'AN 1147.

pureté de ses intentions ; au-lieu que l'air seul sembloit annoncer la vertu, & une vertu austére dans Gilbert de la Poirée, si sérieux, dit-on, & si éloigné des moindres amusemens, qu'il rejettoit jusqu'aux aménités & aux badineries innocentes de la Litterature ; & que le port, le geste, le ton, la parole, tout en lui étoit mesuré & compassé sur les règles de la plus rigide modestie.

L'AN 1147. & avant.

Arnaud & Calon, ses Archidiacres, les premiers qui s'élevent contre lui.

Un homme solidement modeste, en adoucissant des dehors trop gênés pour que l'on n'y soupçonnât pas de l'affectation, se seroit fait, par modestie même, un esprit plus traitable, que Gilbert de la Poirée ne parut l'avoir, quand il apperçut le mauvais effet que produisoient dans son Eglise les nouveautés qu'il y débitoit. Il y avoit particuliérement en tête deux de ses Archidiacres, Arnaud & Calon. Arnaud d'un tempérament fort approchant du sien, & surnommé pour cela, *Qui ne rit point*, *Arnoldus qui non ridet*, l'avoit quelquefois entrepris par forme de conversation : mais le voyant se livrer plus indiscrétement que jamais à ses fantaisies dans un discours qu'il faisoit en plein Synode, lui & Calon appellérent directement de ce qu'ils entendoient, au jugement du Saint Siége, & allérent exprès en Italie y suivre leur appel. Le Pape qui en sortoit par la Toscanne, les avoit rencontrés à Sienne ; & sur l'exposé de la doctrine qu'ils lui dénonçoient, il leur avoit dit qu'il venoit en France : que là il en feroit l'examen avec d'autant plus de facilité, qu'il y trouveroit une infinité de Sçavans plus capables de lui communiquer leurs lumiéres.

Dans ce nombre Saint Bernard n'étoit pas sans doute le plus exercé à la partie des études qui étoit le plus à la mode, & frayoit communément la route aux honneurs académiques ; mais en récompense il possédoit plus à fond que personne cette connoissance intime de nos sacrés Dogmes, qu'avec un esprit juste & pénétrant on puise principalement dans la Tradition & dans la priére. Ç'en étoit assez aux deux Archidiacres d'avertir l'Abbé de Clairvaux du danger que couroit la Foi par les rafinemens de leur Evêque sur celui de nos Mystéres qui en souffre le moins ; il fut des premiers à se rendre au Concile que le Pape indiquoit là dessus à Paris, après quelques tentatives qui ne lui avoient pas réussi dans son passage à Auxerre. Toute affaire qui de sa nature pouvoit passer pour la cause de Jesus-Christ, étoit jugée l'affaire propre & personnelle de Saint Bernard, dit un Ecrivain de ce temps-là. Il y devoit sa personne & ses soins, non seulement par la confiance que la Cour de Rome, & la plûpart des Prélats de France avoient en lui, mais par une espéce de cri public & d'acclamation universelle. C'est au sujet de la promptitude & de l'ardeur avec laquelle il se déclara en cette occasion, qu'Otton de Frisingue, autre Ecrivain contemporain, se permit contre lui le fameux trait de satyre, qu'on ne doit pas tant prendre pour le caractére de Saint Bernard, que pour un effet du ressentiment d'Otton, qui aimoit Gilbert de la Poirée, & cherchoit à le justifier. » L'Abbé de « Clairvaux, dit-il, portoit si loin le zéle dont il «

L'AN 1147. & avant.

Saint Bernard se joint à eux.

Gauf. Mon. ad Epist. Alban. Conc. T. X. p. 1122.

Ce qu'Otton Evêque de Frisingue a dit là dessus de son zéle. Il s'est rétracté.

Otto Frif. in Frid. 1. l. 1. c. 47.

L'AN 1147. & avant.

» brûloit pour la Religion, & par sa douceur na-
» turelle, il se défendoit si peu des impressions
» qu'on lui donnoit, qu'il en tomboit dans une
» sorte de crédulité. De-là l'horreur qu'il concevoit
» de ceux des Sçavans, qui s'appuyoient trop sur
» les raisonnemens humains, & sur la sagesse du
» siécle, aussi bien que la facilité qu'il avoit à croire
» le mal qu'on lui racontoit en matiére de Foi. « Quelque estime que mérite d'ailleurs Otton de Frisingue, on sent que ce n'est ici, qu'un tour désavantageux, donné artificieusement à de vraies vertus; que ce n'est qu'un portrait défiguré à dessein, par l'intérêt qu'avoit Otton de répandre au-moins quelques légéres ombres sur le zéle du saint Abbé, qu'il n'osoit pas condamner. Il ne se le pardonna pas à la mort, & il recommanda soigneusement d'effacer de son Histoire ce qu'une imprudente amitié lui avoit arraché de trop favorable à l'Evêque de Poitiers. Mais il en fut ce qu'il en a presque toujours été des réparations ordonnées dans ces derniers momens. Le détracteur, ou le Satyrique pénitent meurt, & la détraction ou la satyre qu'il rétracte n'en est que plus prétieusement conservée.

Concile de Paris contre Gilbert.

Le Pape Eugéne ouvrit le Concile de Paris aussitôt qu'il le put, & y présida. Le début seul n'étoit pas exempt d'embarras. Il y falloit ramener les accusations intentées contre Gilbert de la Poirée à des points précis, dont le rusé Dialecticien convînt; & l'on avoit l'expérience que toujours caché & enveloppé dans ses conceptions, sa réponse, ou

sa défaite la plus familiére étoit qu'on ne prenoit pas sa pensée. Voici néanmoins quatre articles principaux, sur quoi il fut résolu de le faire s'énoncer nettement. Il lui étoit imputé d'avoir dit: L'AN 1147. & avant.

1°. Que l'essence divine n'est pas Dieu.

2°. Que les propriétés des personnes dans la Trinité ne sont pas les personnes même.

3°. Que les personnes Divines ne peuvent être comprises, ou placées comme attribut dans aucune proposition.

4°. Que la nature Divine ne s'est point incarnée.

Quoique l'on s'arrêtât à ces quatre articles, comme au capital des accusations, parce qu'ils renfermoient les erreurs dont on l'accusoit sur la Trinité ; on lui reprochoit encore d'avoir avancé: 5°. Qu'il n'y a que Jesus-Christ qui mérite. 6°. Qu'il n'y a de baptisés que ceux qui doivent être sauvés. Autres sources de très-mauvaises chicannes, qui achévent de montrer à quoi s'occupoit ce génie sublime, & quelle perte c'étoit pour la Religion, que de bons esprits s'amusassent à de pareilles contestations.

Toutes les précautions qu'on avoit prises dans le choix, & l'arrangement des termes furent inutiles. Gilbert saisit d'abord ce que ces expressions présentoient de plus grossiérement hérétique, pour montrer combien l'on avoit tort de le lui attribuer, & renvoya bien loin les significations prétendues étrangéres, que l'on appliquoit, sans l'entendre, *à une doctrine relevée*, disoit-il, *mais pure, & exacte*. Ce n'étoit point de ces détours qu'il étoit

L'AN 1147. & avant.

question. Il s'agissoit de marquer distinctement, s'il admettoit, ou n'admettoit pas les articles même dans la forme où ils lui étoient proposés; & au-lieu d'un aveu, ou d'un désaveu, qui ne demandoit que trois paroles, lui qui ordinairement en étoit si avare, & qui avoit tant de ponctualité à renfermer rigoureusement un adversaire dans le fort d'un argument, se mettoit au large, ne faisant voir d'habileté & d'attention qu'à s'en écarter de plus en plus.

Alors s'élevérent deux Docteurs des plus distingués, Adam de Petit-Pont, Chanoine de la Cathédrale, & Hugues de Champ-Fleuri, qui pouvoit être dès-lors Chancellier du Roi, & qui fut depuis Evêque de Soissons. L'un & l'autre soutinrent devant Gilbert, qu'entre les articles qu'on lui imputoit d'avoir enseignés, eux-mêmes en avoient entendu plusieurs de sa bouche; & ils s'offrirent de l'assûrer par serment. Ce mot de serment choqua, au rapport d'Otton de Frisingue. Bien des gens s'étonnérent, selon lui, que des personnages de cette réputation, recourussent à une autre voie que celle de la démonstration. Mais il ne s'en plaint vraisemblablement que par mauvaise humeur; puisque la voie du serment étoit juridique, & convenoit dans les règles à la qualité de Témoins, sous laquelle ils se produisoient. Le Concile passa outre cependant, & aima mieux consulter les ouvrages de l'Evêque accusé, entre-autres ce qu'il avoit dicté d'*Expositions sur Boëce*. On le somma de les communiquer. Il répondit qu'il ne les avoit point; mais

on

on en trouva quelques extraits chez des Etudians. Fidéles, ou non, on ne devoit pas ſe flatter qu'il s'en plaignît moins qu'on lui en impoſoit, dès qu'il ſe verroit pouſſé un peu vivement, ſoit ſur les textes, ſoit ſur les conſéquences que l'on auroit lieu d'en tirer. Les premiers mots qui en furent lûs revenoient à expliquer, comment la ſageſſe, la bonté & les autres vertus attribuées à Dieu ne lui donnent pas plus ce qui fait qu'il eſt Dieu; que ces mêmes vertus attribuées à un homme ne lui donnent ce qui fait qu'il eſt ſubſtantiellement homme, quand on dit de lui, c'eſt la ſageſſe, c'eſt la bonté même. Diſtinguoit-il, ou ne diſtinguoit-il pas entre les attributs & l'eſſence Divine ? Selon la force des expreſſions dans ce qu'on en citoit, ce qu'il appelloit eſſence Divine, ou Divinité, y paroiſſoit toujours, ou diſtingué réellement, ou repréſenté comme diſtingué de ce qu'il appelloit Dieu.

L'AN 1147. & avant.

Saint Bernard en marquoit ſa peine, & jugeoit indécente l'application qu'il faiſoit à Dieu d'une maniére de parler, qui dans le langage commun n'étoit appliquée aux hommes que par emphaſe & par exaggération; au-lieu qu'être ſage & bon à l'égard de Dieu, & l'être ſouverainement, c'eſt ſa nature, & ſa propre ſubſtance.

Ce qu'il y avoüe, & ce qu'il y conteſte.

Chacun parmi les Peres & les Théologiens du Concile en étoit à raiſonner, & à ſe communiquer ce qu'on avoit d'idées, plus ou moins éloignées du ſens des Ecrits qu'on examinoit. Gilbert ne manquoit pas d'Apologiſtes qui adouciſſoient

L'AN 1147. & avant.

la dureté de ſes termes : mais voyant l'Aſſemblée généralement révoltée contre ces propoſitions, que *la Divinité n'eſt pas Dieu*, ou *qu'il y a en Dieu une forme, une eſſence, qui n'eſt point Dieu*, il aſſûra ne l'avoir jamais ni écrit, ni dit, ni penſé ; il en prit pour témoins deux de ſes Diſciples, Rotolde Evêque d'Evreux, depuis Archevêque de Rouen, & un autre nommé Yves, ou plûtôt Hugues de Chartres, & il ſe retrancha le mieux qu'il put dans ce qu'ils dépoſérent à ſa décharge. Forcé pourtant de ſatisfaire aux objections par leſquelles on l'attaquoit de tous les côtés, *Je confeſſe*, dit-il, *qu'autre choſe eſt par où le Pere eſt Pere, autre choſe par où il eſt Dieu; mais qu'il n'eſt cependant pas cela & cela*. Cette confeſſion ne s'expliquoit pas par elle-même; & en bonne Logique elle manquoit au-moins de la clarté néceſſaire à une ſimple définition. Joſſelin Evêque de Soiſſons ne la comprit pas, quoique vieux Théologien, & la traita de nouveauté prophane. Des gens habiles en ont depuis profité pour montrer que la diſtinction ſoutenue par Gilbert, n'étoit point une diſtinction auſſi groſſiére que celle qu'on attache à l'idée de diſtinction réelle : & il eſt vrai que Saint Auguſtin a quelque choſe d'approchant, comme Otton de Friſingue le reproche malignement à Joſſelin. Celui-ci ne comprit pas plus une autre parole de Gilbert, *qu'être Dieu ce n'étoit rien* ; & lui demanda un peu émû, où tendoit un axiome ſi étonnant. Sa réponſe dépendoit d'une diſcuſſion de pure Dialectique, qui ne ſatisfit perſonne au rapport d'Otton

même, & lui attira au contraire l'indignation de presque tous les assistans. On le sçavoit subtil & hardi, mais non pas jusqu'à employer sa grande pénétration à entasser paradoxes sur paradoxes ; car on ne le suivoit pas dans ses faux-fuyans d'un pas assez ferme, pour hazarder de s'en expliquer d'une maniére plus rigoureuse.

Le fruit de cette premiére séance du Concile de Paris fut donc uniquement de connoître, à qui l'on avoit affaire, & d'apprendre à s'en défier. Car à la maniére même dont Gilbert avoit nié n'avoir jamais, ni écrit, ni dit, ni pensé, que *la Divinité n'est point Dieu ;* ou *qu'il y a en Dieu une forme, une essence, qui n'est point Dieu ;* on ne s'étoit que trop apperçû qu'il le nioit malgré lui, & par déférence aux sollicitations de ses amis.

La séance du lendemain & celles des jours suivans ne produisirent rien de plus décisif. Les Peres y vinrent l'esprit rempli d'abstractions, & de tout ce que l'état présent des contestations les obligeoit prudemment de se rappeller du langage & des axiomes de l'Ecole. Hugues, surnommé d'Amiens, Archevêque de Rouen, n'y fut pas même sur ses gardes, autant que le demandoit la justesse à laquelle ils s'étudioient scrupuleusement. Quelques-uns condamnant Gilbert, de ce que dans une Prose sur la Trinité, il avoit appellé les trois Personnes, trois choses singuliéres, *Tria singularia ;* l'Archevêque reprit, qu'on devoit plûtôt dire, que Dieu est une chose singuliére, *unum singulare.* Les deux expressions avoient de quoi se justifier,

L'AN 1147. & avant.

quoique Saint Hilaire traitât la seconde de sacrilége, à cause de l'abus qu'en faisoient les Ariens; mais il n'échappoit rien d'un peu frappant qui ne fût relevé sur l'heure. Ainsi le Pape qui ne voyoit pas que les matiéres eussent été suffisamment digérées, & que ces petits démélés convainquoient encore de la nécessité de les éclaircir, s'affermit dans la résolution où il étoit, d'assembler à Reims le Carême suivant un Concile plus nombreux pour d'autres affaires; & il y remit le Jugement de l'Evêque de Poitiers. Il concevoit bien, qu'avec des rapports aussi confus qu'il venoit de les essuyer, & avec des citations aussi informes qu'on venoit d'en produire, il devoit pourvoir de loin à d'autres motifs de condamnation. C'est ce qui le fit exiger de Gilbert lui-même un exemplaire correct & avoüé de ses *Expositions sur Boëce*, estimées le plus travaillé, comme le plus dangereux de ses ouvrages; & Gilbert le lui envoya. Eugéne pour le faire examiner ne s'en fia qu'à son propre choix. Il laissa ce qu'il y avoit de plus célébre dans l'Episcopat & dans les Académies, & chargea du soin de lui en rendre compte un Abbé Prémontré, appellé Godescalc, très-habile à la vérité, & très-versé dans la connoissance des Auteurs Ecclésiastiques; mais extrêmement retiré, incapable même de se montrer avec quelque éclat, par la difficulté qu'il avoit à s'exprimer, & que par conséquent le feu & la vivacité des disputes n'avoient point gâté. Ce qu'il avoit de moins convenable pour les grandes places, n'empêcha pas que d'Abbé du Mont

La subtilité des discussions embarrasse, & fait remettre le jugement au Concile de Reims.

Godescalc, Abbé Prémontré, nommé pour préparer les matiéres.

S. Eloy il ne fût élevé au Siége d'Arras après la mort d'Arvife. Saint Bernard difoit de lui quand il fut Evêque, que *c'étoit un homme fimple, droit, conftamment modefte jufqu'à négliger les prérogatives de fon rang, & en devenir par-là moins utile.* Quoi qu'il en foit des qualités qui lui manquérent pour le gouvernement de fon Evêché, qu'il ne garda pas; fes Obfervations fur le Livre de Gilbert répondirent aux intentions du Pape; & en ce qu'elles dépouilloient abfolument le Novateur de tous les appuis qu'il fe vantoit d'avoir dans la Tradition, elles doivent paffer pour un fervice fignalé rendu à l'Eglife. Mais ce n'étoit que pour en faire ufage au Concile de Reims; celui de Paris n'alla pas plus avant.

L'AN 1147. & avant.

B. Ep. 284.

Si l'Héréfie, quelque point de Religion qu'elle attaque, dès qu'elle eft témérairement avancée, ou foutenue avec contumace, pouvoit jamais paffer pour une faute excufable, Gilbert de la Poirée auroit peut-être plus mérité cette indulgence qu'aucun autre.

Débordement de Sectes en Gafcogne & en Languedoc, fur-tout de nouveaux Manichéens.

Il n'en alloit pas ainfi de ce renverfement groffier des pratiques reçûes, & de nos cérémonies les plus faintes, qui attira en même-temps l'attention du Pape au midi de la France, contre des hommes auffi corrompus que les Petro-Brufiens, les Henriciens, les Apoftoliques, & les autres Sectaires de la Gafcogne & du Languedoc. Imbus originairement la plûpart des erreurs du Manicheifme, opiniâtres à les conferver, ardens à les répandre, adroits à les cacher, on les voyoit fe montrer par effains, tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre,

L'AN 1147. & avant. s'habituer où ils pouvoient, & ne se laisser apercevoir que par leurs impiétés & par leurs desordres. Ceux qui se sont étudiés à suivre leur descendance des anciens Manichéens, trouvent que des Régions Asiatiques, où la secte s'étoit maintenue, Jean Zimisques, Empereur Grec, en avoit relégué un grand nombre dans les déserts de la Thrace vers l'année 970. Ils jugent que de-là s'avançant peu à peu dans l'Europe, ces malheureux bannis avoient successivement pénétré de proche en proche jusqu'en Lombardie, qui est à ce que l'on conjecture le pays le plus immédiat, d'où ils se soient avisés de faire par rapport à nous, comme le siége de leur apostolat diabolique. Car aussi grands ennemis de l'Evangile qu'ils l'étoient, ils avoient la manie de s'en dire les Apôtres, d'affecter le zéle des vrais Apôtres de Jesus-Christ, d'en imiter les dehors, & une des branches que Saint Bernard détestoit le plus, étoit celle qui en avoit usurpé le nom.

Cadren.

B. in Cant. s. 65. & 66.

Tous ces petits pelotons de Manichéens dispersés, vivans depuis si long-temps dans l'éloignement de leurs premiers maîtres, avoient une éducation fort différente selon la différence des contrées où ils habitoient. Ils tenoient néanmoins entre-eux par un lien commun de certains principes, & de certains usages, mais ordinairement mêlés de beaucoup d'ignorance & de brutalité. Jusqu'au Pontificat d'Eugéne, presque personne n'avoit été en état de statuer rien de fixe & de constant sur leur doctrine, dont l'on ne sçavoit que ce qu'on avoit recueilli ambigument, ou des dehors de leur con-

duite, ou des dépositions que l'on en tiroit, lorsqu'il en tomboit quelques-uns entre les mains des Juges Ecclésiastiques & Laïques. Le zéle des peuples n'étoit pas même assez patient, pour en venir avec eux à de longs éclaircissemens. C'est ce qu'éprouva Pierre de Bruys lui-même, celui de leurs chefs, qui pendant vingt-cinq ans avoit le plus infecté tous les environs de la Garonne & du Rhône. Fier de la multitude qu'il avoit séduite, il s'étoit enhardi; & après avoir porté par-tout le ravage sur les choses saintes, il étoit venu dans la principale place de Saint Gilles en Languedoc, y brûler publiquement un amas de Croix qu'il avoit brisées ou abatues. A ce spectacle les Catholiques outrés de son attentat, s'étoient jettés sur lui, avoient dressé de leur côté un second bucher, & sans autre formalité ni procédure, ils l'y avoient fait périr dans les flammes. Quelques Evêques & quelques Seigneurs de Provence, & de Dauphiné, en avoient usé plus réguliérement contre les Disciples; & unis entre-eux pour les détruire, ils étoient au moins venus à bout de les dissiper. La mémoire en étoit encore toute fraîche, lorsqu'un voyage que Pierre le Vénérable fut obligé de faire dans ce pays-là, l'y rendit témoin d'une partie de leurs excès, & ne le pénetra pas d'une moins vive douleur sur ce qu'il apprit. C'est ce qui l'engagea à traiter par écrit de cette hérésie, ou plûtôt de cet assemblage d'hérésies monstrueuses, plus nettement & plus méthodiquement qu'on ne l'avoit pû entreprendre depuis sa naissance. Il en composa une Dissertation

L'AN 1147. & avant.

Conc. T. IX. p. 818. Gal. l. 111.

Punition de Pierre de Bruys, un de leurs Chefs.

P. Clun. in Petrob.

Pierre, Abbé de Clugni, écrit contre-eux. A quelle occasion.

P. Clun. ibid.

L'AN 1147. & avant.

plus étendue, adreſſée en forme de Lettre aux Evêques des Diocèſes par leſquels il avoit paſſé, Guillaume de Champrour Archevêque d'Embrun, Valric Evêque de Die, & un autre Guillaume Evêque de Gap. La Préface qu'il mit à la tête quelque temps après, y joignoit Raimond de Montrond Archevêque d'Arles, le félicitant lui & les autres d'avoir par leur vigilance ſenſiblement arrêté les progrès de la contagion. Mais outre que c'étoit à convertir beaucoup plus qu'à exterminer ces miſérables, qu'on devoit, ſelon lui, s'appliquer, combien d'impreſſions à effacer dans ceux même qui paroiſſoient convertis? que de précautions à prendre pour garantir leurs voiſins, autant qu'on pouvoit s'en flatter dans l'émotion générale des eſprits? Quoiqu'il ne déſeſpérat pas de retirer ce fruit de ſon travail, il avoüoit n'attendre que très-foiblement un retour plein de quiconque avoit déjà été gagné par l'attrait de la nouveauté. » Peut-être, » diſoit-il, quelques-uns des moins opiniâtres » ne rejetteront-ils pas ce qui ne demande pour les » détromper qu'une attention médiocre. Que ſi » tous, ou la plûpart s'obſtinent à ſuivre leur ſens » réprouvé, & à vouloir ſe perdre, quelques bons » Catholiques, qui ont leurs peines & leurs per» plexités ſecretes en profiteront; & voilà ma prin» cipale intention. L'Egliſe depuis Jeſus-Chriſt a » vû s'élever bien des Hérétiques contre la pureté » de ſa Foi; mais quelque ſçavans, ou quelque » ignorans, quelque nombreux, ou quelque mépri» ſables qu'ils ayent été, elle n'a jamais ceſſé de faire » front

Il eſt conſolé de l'obſtination des Hérétiques par le bien qui en reviendroit aux Catholiques.

front à leurs attaques ; il n'y en a point eu, dont « pour l'instruction & l'affermissement des fidéles, « les plus Saints Docteurs n'ayent de siécle en siécle « réfuté les blasphêmes. «

L'AN 1147. & avant.

Sur un exemple si puissant & si universel, Pierre le Vénérable s'animoit à se rendre utile à la conversion des sectaires même de son temps, pour peu qu'ils ne dédaignassent pas de le lire : ou s'ils ne le lisoient pas, il se consoloit dans la pensée qu'il servoit l'Eglise en les combattant, & en fournissant au peuple orthodoxe les connoissances propres à le prémunir contre leurs illusions.

Il s'attache à réfuter les erreurs de Pierre de Bruys.

L'Abbé de Clugni s'attachoit à Pierre de Bruys, celui qu'un long exercice avoit le plus formé au langage de la Cabale, & il en réduisoit les erreurs à cinq articles. 1°. Que le Baptême ne sert de rien aux enfans. 2°. Qu'il ne faut point bâtir d'Eglises, mais qu'il faut plûtôt détruire celles qui étoient bâties ; puisque la priére est aussi bonne dans une taverne, ou une place publique qu'au piéd d'un Autel. 3°. Que loin d'honorer les Croix, on doit les briser & les brûler, comme l'instrument des souffrances de Jesus-Christ. 4°. Que le Sacrifice Eucharistique ne contient point la vérité du Corps & du Sang du Seigneur. 5°. Que les Messes, les priéres, les aumônes sont inutiles aux morts, & qu'il n'y a qu'à s'en moquer.

A ces cinq articles, qui sont le fonds du Traité, Pierre le Vénérable en ajoutoit un 6e sur le chant Ecclésiastique, contre une des maximes des Petro-Brusiens, qui prétendoient que c'étoit insulter

l'An 1147. & avant.

Dieu que de le prier en chantant : mais il remettoit à un autre Ecrit d'en réfuter quelques-uns de l'invention d'Henri, ce fanatique infame, dont nous avons vû qu'un zéle hypocrite servoit de voile à ses débauches, & dont les débauches étoient en quelque façon l'appât qui faisoit goûter ses extravagances. Il ne hazardoit pas beaucoup d'attribuer à un pareil Dogmatiste ce qu'on en publioit. Il en avoit même pour garant un Livre que l'on disoit avoir été dicté par Henri. Sa délicatesse cependant ne lui permettoit pas de rien avancer dont il ne fût pas absolument certain, & il prioit les Evêques à qui il écrivoit de ne lui pas refuser leurs recherches.

Anal. T. III. p. 457.

Manichéens du Périgord.

On découvrit vers le même temps de ces Hérétiques dans le Perigord, dont un Moine du pays nommé Héribert fut si effrayé, qu'il sonna l'allarme contre-eux par-tout où il y avoit des Chrétiens. Ils avoient du pur Manichéisme, qu'ils ne mangeoient point de chair, & ne bûvoient point de vin, ou du moins qu'ils n'en bûvoient que très-peu, & seulement de trois en trois jours. Ils fléchissoient le génouil cent fois le jour. Ils ne recevoient point d'argent. Ils ne disoient point le *Gloria Patri*; mais ces paroles à la place. » Que vo» tre régne, qui s'étend sur toutes les créatures, » s'étende aussi sur tous les siécles. « Ils ne mettoient point l'aumône au rang des bonnes œuvres, parce qu'on ne devoit point avoir de quoi la faire. Ils méprisoient la Messe. Ils ne communioient qu'avec un morceau de pain ; ou si quelqu'un

d'eux qui fût Prêtre célébroit, pour se cacher, il omettoit le Canon, & jettoit l'Hostie. Ils n'adoroient ni la Croix, ni le Crucifix; au contraire ils en faisoient le sujet d'une imprécation. Cette séduction, à ce que remarquoit le Moine Héribert, enveloppoit beaucoup de gens : elle en gagnoit, non seulement dans la Noblesse, qu'elle portoit à tout quitter; mais aussi dans le Clergé, & dans les Monastéres, & des Vierges même consacrées à Dieu. On ne sçait ce qu'ils faisoient pour paroître donner de la science, à qui étoit le moins disposé à en acquerir. » Mais, avec eux, disoit Héribert, le sujet le plus rustique & le plus grossier devient en « moins de huit jours un Théologien consommé « & insurmontable à la dispute. « C'étoit apparemment de ces prodiges, qui ne coûtent guéres à opérer devant une populace infatuée, avec quelque artifice & beaucoup d'effronterie; aussi bien que ce qu'il rapportoit, qu'on ne pouvoit les retenir prisonniers, parce que le Diable les délivroit; & que les enfermât-on sous un tonneau, chargés de chaînes & environnés de gardes, on ne les y trouvoit plus le lendemain.

L'AN 1147.

Miracles que le peuple leur attribue.

Ce fut particuliérement à Toulouse & aux Villes du voisinage, que le Pape Eugéne jugea plus important d'envoyer du secours. Il fit partir pour cette Province le Cardinal Alberic Evêque d'Ostie, mais François natif de Beauvais, & Religieux de Clugni, que d'autres Légations avoient déjà rendu fort recommandable. Celle-ci avoit des difficultés qui demandoient pour la soutenir, ce qu'on con-

Vita B. l. 3. c. 6.

Grande Mission à Toulouse sous le Cardinal Alberic.

Saint Bernard & Géofroi de Chartres l'accompagnent.

L'AN 1147. noiſſoit en France de plus expérimenté, & de plus habile; & lui-même voulut être accompagné de Saint Bernard, de Géofroi Evêque de Chartres, & de pluſieurs autres Prélats.

Saint Bernard ignoroit tout autre délaſſement de ſes travaux que le changement de travail. Il ne put ne ſe pas prêter aux ſollicitations du Légat, & encore moins aux empreſſemens de ſon propre zéle. Mais le Cardinal, les Prélats de la Légation & lui n'étoient pas chargés d'une ſimple affaire de controverſe, qu'il s'agît de manier en Docteurs, ou de décider en Evêques. Il y fallut même commencer par une négociation épineuſe, & avec des ménagemens dont les Hérétiques qu'ils venoient combattre étoient indignes; c'étoit d'entrer prudemment dans les bonnes graces du Comte de Toulouſe leur protecteur. Cet appui que donnoit le Comte aux Petro-Bruiſiens, ſource de tant de malheurs où il plongea ſa famille, eſt la premiére tache qui eût fouillé juſqu'alors la fidélité de ces grandes Maiſons, toutes ſi invariablement déclarées pour la Foi de Clovis & de Charlemagne, depuis qu'elles l'eurent embraſſée. Ildephonſe, ou Alphonſe, Comte de Toulouſe & de Saint Gilles, n'avoit pas aſſez d'expérience pour ſe défier de la profondeur de l'abîme où on l'engageoit. Baptiſé autrefois dans les eaux du Jourdain par la dévotion de Raymond ſon pere, s'il n'en étoit pas plus fidéle, il vouloit cependant le bien, & ne s'en écartoit au jugement de Saint Bernard, que trompé par les apparences de la piété dans les fourbes qui lui impoſoient. Le

Saint ne le regarda donc pas comme leur étant si aveuglement dévoüé, qu'il n'espérât beaucoup d'une Lettre qu'il lui adressa, pour le préparer à l'arrivée du Légat. Il a la générosité de prendre sur soi, d'en exposer d'abord le besoin par une peinture forte des prophanations que le Comte toléroit sur ses terres : & cela en conséquence du crédit que l'on y laissoit à l'hérétique Henri. » Que « d'horreurs n'en apprenons-nous pas, lui dit-il, « les Eglises sans peuples, les peuples sans Prêtres, « les Prêtres sans honneurs, & les Chrétiens sans « Christ ? « De-là il parcouroit quel sujet de désolation ce devoit être que ces mêmes Eglises, non seulement désertes, » mais traitées comme des Sy- « nagogues ; qu'un Sanctuaire, où l'on ne vouloit « pas même qu'il y eût rien de saint ; que des Sa- « cremens, où l'on ne connoissoit rien de sacré ; « que des jours de fête frustrés de leurs solemnités ; « que des pécheurs mourans dans leurs péchés, & « obligés de paroître au Tribunal du Souverain « Juge, sans avoir été reconciliés par la Pénitence, « ni fortifiés par la divine Communion. « Il gémissoit singuliérement de la dureté qu'il y avoit à fermer aux enfans des fidéles la porte de la vie par le refus du Baptême ; & il demandoit, si ce n'étoit pas-là une méchanceté diabolique, si ce n'étoit pas blasphêmer l'enfance de Jesus-Christ, ruiner le mystére, & anéantir les fruits de sa mort. » Non, « reprenoit-il, un homme qui fait & qui préche « des choses si contraires à Dieu, n'est point de Dieu. « Cependant par un renversement bien douloureux, «

L'AN 1147.

Lettre de Saint Bernard à Alphonse I. Comte de Toulouse, sur l'Hérétique Henri, & les Henriciens.

B. Ep. 241.

L'AN 1147.

» il a trouvé un peuple qui l'écoute & qui le croit. » Malheureux peuple, pour entendre la voix d'un » hérétique, tu bouches tes oreilles aux enseigne- » mens des Prophétes & des Apôtres, qui unani- » mement inspirés par l'Esprit de vérité, nous ont » annoncé avec l'unité de la Foi en Jesus-Christ, » l'unité de l'Eglise rassemblée de toutes les Na- » tions. Les Divins Oracles nous ont donc trom- » pés, & après l'accomplissement de leur prédic- » tion, nos propres yeux qui le voyent nous trom- » pent donc aussi. Henri, qui ne le voit pas, ou qui » en le voyant se révolte & s'aveugle au milieu » de tant de clartés, n'y oppose pas moins un en- » durcissement de Juif, & je ne sçai quel préstige » du Démon, par où il persuade que nous & nos » ancêtres, nous sommes tous dans l'illusion; que » le monde entier, quelque gage qu'il ait de son » salut dans le sang du Redempteur, sera perdu; & » qu'il n'y aura d'ames qui participent aux richesses » de la Divine Miséricorde, & au bienfait de la » Grace donnée universellement à tous, que celles » qu'il aura séduites. «

Affligé du cours de la perversion, Saint Bernard témoignoit s'être peu mis en peine des infirmités de son corps, pour venir à la défense d'un pays malheureusement ouvert, & sans résistance contre les cruautés de cette bête féroce. Les faits parloient si haut contre Henri, & il importoit si fort qu'on ne fût pas la dupe de son hypocrisie, que la charité même du Saint consistoit à en révéler hardiment tout ce qu'il en sçavoit de plus flé-

Ce qui l'autorise à en découvrir toute la honte.

trissant. Il remonte en effet à ses premiers écarts, & le donne sans srupule pour un vagabond, déserteur de la régularité du Cloître, que la pauvreté & la mauvaise honte avoient porté à trafiquer du ministére de la parole. Il ne lui ravit pas ce qu'on lui attribuoit de capacité pour le bien remplir, si au défaut de vocation il n'y avoit pas joint des dispositions sacriléges, des gains sordides, des profusions scandaleuses; & ce qu'il y avoit de moins compatible avec la simple décence de son état. Les termes de Saint Bernard en offrent des images si obscénes, que la différence des temps ne nous permet pas de les faire passer d'une langue dans une autre. Rien en ce genre n'auroit étonné, si on eût été assez instruit de la doctrine d'Henri, pour en reconnoître la liaison avec ces ordures, qui n'en étoient qu'une conséquence naturelle. Mais où est l'Hérésie, qui ne cessât d'être Hérésie, c'est-à-dire, qui ne cessât d'avoir des partisans, & de faire Secte dès que l'on auroit l'attention d'en développer les secrets, & de découvrir où elle conduit? On en étoit bien loin à la Cour du Comte de Toulouse. Saint Bernard se contentoit donc de citer les lieux où subsistoient des preuves irréfragables de ce qu'il avançoit; Lausanne, le Mans, Poitiers, Bourdeaux. Il finissoit en lui déclarant, qu'il ne s'ingéroit pas de son propre choix dans le champ du Seigneur pour en arracher cette épine; qu'il venoit appellé par obéissance, & entraîné par la compassion qu'il avoit des calamités de l'Eglise, sur la confiance que lui inspiroit le grand mérite

L'AN 1147.

L'AN 1147.

des Evêques qu'il accompagnoit, lorsqu'ils seroient soutenus de son autorité. Et après lui avoir marqué plus particuliérement ce qui étoit dû d'égards au Cardinal Alberic, » Prince, ajoutoit-il, c'est » votre intérêt de les recevoir honorablement, lui, » & ceux qu'il améne; de les seconder de tout vo- » tre pouvoir, & d'empêcher qu'ils ne perdent le » fruit de ce qu'ils entreprennent pour votre salut, » & pour le salut de votre peuple. «

Le Légat prit le chemin de Toulouse sous une protection plus efficace que celle des Puissances du siécle, qu'il ne devoit pourtant pas négliger. Le Comte au moins ne le traversa pas : c'étoit beaucoup; mais la principale force qui assûra le succès de la Légation, fut que le même empire qu'avoit Saint Bernard sur les maladies, en préchant la Croisade, Dieu le lui conserva dans le cours de ce voyage avec la même facilité, & la même multitude des opérations les plus merveilleuses. Celui de ses Compagnons qui les rapporte, se montre d'autant plus croyable, que toujours naïf & ingénu dans son récit, il ne cache pas, que dès les premiéres journées le Saint se trouva lui-même très-affoibli aux environs de Poitiers, jusqu'à laisser échapper quelques signes de découragement; quoique sans en témoigner moins de résolution pour continuer sa route.

Vita B. L. III. & VI. & Ep. Gaufr.

Don des miracles renouvellé dans S. Bernard avec le plus grand éclat.

Il y eut de ces miracles, où la vivacité de sa foi n'apportoit pas même les tempéramens, que les Prélats auroient jugé convenables, afin de ne point astraindre le pouvoir de Dieu à l'accomplissement d'une promesse qui ne leur paroissoit pas dans le cas d'un

d'un vrai beſoin. Le fait de Sarlat eſt ſingulier en ce genre. Les habitans lui préſentoient des pains pour les bénir, ce qui lui étoit ordinaire. » En cela, « leur dit-il, vous ſçaurez diſcerner les vérités que « nous vous préchons, des fauſſetés que vous préchent les Hérétiques. Faites goûter de ces pains « à vos malades, ils ſeront guéris. Ils le ſeront, s'ils « en prennent avec une véritable foi, ajouta Géofroi « de Chartres, craignant que le Saint n'en dît trop. » Ce n'eſt pas ce que je dis, reprit Saint Bernard, « mais ſimplement, que s'ils en prennent ils ſeront « guéris; pour les convaincre que nous ſommes vé- « ritablement envoyés de Dieu, & que nous n'avons « que la vérité à leur faire entendre. « L'effet ſuivit, & avec tant de notoriété, que le Saint Abbé au retour n'oſa paſſer par ces quartiers-là, de peur d'être accablé de la foule.

L'AN 1147.

Il étoit déſiré à Toulouſe, & il y fut reçû avec les marques de la plus haute conſidération. Géofroi de Clairvaux qui étoit préſent, dit bonnement que pendant pluſieurs jours ce fut de ces fougues de dévotion, qui vont ſi loin, qu'on ne ſçauroit s'aſſûrer qu'elles ſoient bien durables. On y donnoit le nom d'Ariens, ou Arriens aux Partiſans de Henri, qui y dominoit. La plûpart étoient Artiſans, Tiſſerands de leur métier, & peu répandus, ceux au moins que rien n'empêchoit de ſe découvrir. Car au fonds cette petite troupe pouvoit compter pour fauteurs ſecrets, & pour vrais patrons, ce qu'il y avoit de plus opulent dans la Ville, ou de plus diſtingué à la Campagne, & tous enſemble faiſoient une fac-

Ibid. n. 4.

L'AN 1147. tion nombreuſe. Les Nobles entre-autres ſe déguiſoient moins, tant pour ſe conformer à l'inclination du Comte, que par l'averſion qu'ils avoient conçûe des perſonnes d'Egliſe, & le plaiſir qu'ils prenoient aux déclamations ſatyriques & prophanes de Henri. Mais quelque ſorte de lien qui attachât les Toulouſains à l'erreur, les zélés Ouvriers en voyoient revenir beaucoup, autant de fois qu'en public ou en particulier, ils gagnoient ſeulement ſur eux de s'en faire écouter. Il eſt vrai que leurs diſcours confirmés par les miracles de S. Bernard, en tiroient une énergie qui déconcertoit ces eſprits prévenus, & qui atterroit les plus intraitables. S'ils ſe rendoient, ce n'étoit pas communément ſans faire acheter leur ſoumiſſion par bien des raiſonnemens. Mais ſouvent au moment que l'oppoſition étoit la plus échauffée, une guériſon ſubite excitoit les acclamations du Public, & décidoit la controverſe. Une des plus ſignalées, ou même la premiére que Saint Bernard fit à Toulouſe, paſſa bientôt de la maiſon où il l'opéra à la connoiſſance de la
N. 7. Ville entiére. Tout ce qui avoit quelque rapport aux Chanoines Réguliers de Saint Sernin, ſçavoit qu'un d'entre-eux, bon Medécin d'ailleurs, étoit frappé d'une paralyſie, qui ne permettoit plus d'en attendre que le dernier ſouffle. Plein de foi néanmoins le moribond ſe fit porter, à l'aide de ſix hommes, dans une chambre tout proche de celle où logeoit Saint Bernard. Il le ſupplia de le confeſſer, lui demanda la ſanté, & il en reçut la bénédiction. Le Saint tout occupé de Dieu, diſoit

intérieurement au ſortir de là : » Vous ne l'ignorez « pas, Seigneur, voici des gens qui cherchent des » miracles : en vain leur annoncerons-nous votre « parole, ſi vous ne l'appuyez par ces témoignages « authentiques de votre miſéricorde. « A l'heure même on apperçoit le Paralytique, qui l'avoit ſuivi en courant, lui embraſſer reſpectueuſement les pieds. Un autre Chanoine de la même Egliſe crut voir un eſprit, & s'enfuit jettant un grand cri. Un moment ſuffit, à lui & aux autres, pour reconnoître la réalité du prodige. Sur le champ les actions de graces en furent rendues ſolemnellement à Dieu, & la reconnoiſſance du Chanoine guéri l'attacha depuis ſi indiviſiblement à ſon bienfaiteur, qu'il paſſa dans l'Ordre de Cîteaux, & y vécut Abbé du Val d'Eau.

Triomphe de la vraie Religion par tout où les Miſſionnaires paroiſſent.

Henri, & les principaux Prédicans, invités d'entrer en conférence ſur la diverſité des opinions, n'avoient garde d'en courir les riſques. Fugitifs de bourgade en bourgade, ils ſe laiſſoient honteuſement enlever ce qu'ils avoient de plus cher, ſans oſer en venir publiquement au moindre eſſai d'une contradiction raiſonnée & fondée en preuves. On ne leur demandoit pas d'oppoſer miracles à miracles : mais puiſqu'on les auroit inutilement preſſés de manifeſter la ſolidité de leurs prédications par le même genre de défenſe que le ſaint Abbé, on demandoit que réduits à la ſimple force des argumens, comme le Légat, l'Evêque de Chartres, & les autres Controverſiſtes Catholiques l'étoient eux-mêmes, ils rendiſſent au moins plauſibles les motifs qui les retenoient ſé-

L'AN 1147.

parés de l'Eglise. Faute d'en recevoir cette satisfaction, leurs adhérans, qu'ils abandonnoient, n'en conçûrent que du mépris la plûpart, & beaucoup les abandonnérent à leur tour. Toulouse, selon l'expression de l'Historien compagnon de Saint Bernard, en changea tellement de face, qu'à la vûe de ces conversions, lui & les autres de la suite du Légat la crurent parfaitement délivrée de toute contagion d'hérésie. Il est toujours vrai que les différens Corps s'y portérent dans un grand concert. Les Nobles promirent de ne point donner dans leurs Châteaux de retraite aux fugitifs; & il étoit décerné par Sentence des Magistrats, que ceux-mêmes qu'on sçauroit en avoir retiré chez eux, ne seroient dorénavant, ni reçûs en témoignage, ni admis dans les Tribunaux. On interdisoit aux Sectaires, & à leurs fauteurs, jusqu'à la communication de la Table, & à la liberté du commerce.

Suite de la Mission.

Les excursions que fit Saint Bernard dans quelques Villes voisines, ne furent pas moins fécondes en grands changemens; principalement à Albi, d'où les Petro-Brusiens, ou Manichéens du Languedoc, prirent depuis le nom d'Albigeois. Les habitans en étoient d'une humeur gaie & folâtre; mais qui se tournoit malheureusement en dérision des choses saintes, & en impiété. Ce mauvais caractére avoit si fort indigné l'homme de Dieu, qu'il rejetta jusqu'aux marques de respect & d'affection, qu'il en reçut à son entrée dans leur Ville. Celle du Légat deux jours auparavant avoit été bien différente, ou plûtôt ce n'avoit été qu'un appareil grotesque, &

N. 10.

une mascarade composée d'ânes, de tambours & semblables bouffonneries. Il ne s'y étoit pas trouvé plus de trente personnes à la Messe : mais Saint Bernard s'étant déterminé à prêcher le jour de Saint Pierre, l'Eglise, quelque spatieuse qu'elle fût, ne pouvoit suffire au concours des auditeurs. » J'étois « venu semer, leur dit-il ; faut-il que j'aie la dou- « leur de trouver le champ déjà ensemencé du plus « mauvais grain. Ce champ néanmoins ce sont vos « propres ames ; c'est vous même, champ raisonna- « ble, que Dieu cultive, & à qui il donne la liberté « de pouvoir choisir entre l'une & l'autre semence. « Alors le Saint entra en matiére, & commença par l'Eucharistie. Il leur proposa, d'article en article, les deux points de vûe que forment d'un côté la Doctrine Orthodoxe, & de l'autre les innovations qu'on y substituoit. Ensuite avec cette autorité que lui donnoit la supériorité de sa cause, soutenue si avantageusement de tout ce que son air & son ton de Prophéte respiroient de grand, il les somma de faire leur choix, & de se déclarer. Tous s'écriérent, » qu'ils détestoient l'hérésie, & recevoient avec « joie, pour parole de Dieu, la vérité renfermée « dans la Croyance Catholique. Si cela est, réprit « Saint Bernard, faites donc pénitence, qui que « vous soyez qui avez prévariqué ; & en signe de « votre retour à l'Eglise, levez tous la main droite « au Ciel. « Jamais il n'avoit commandé si absolument à la maladie, qu'il commanda en cette occasion aux volontés même. La Grace secretement les assujettissoit à la sienne ; tous levérent la main

L'AN 1147.

droite, & Saint Bernard comblé de joie finit son sermon.

Il en fut du bien, que le Seigneur attachoit à son travail dans toutes ces contrées, comme de tant d'autres exemples que nous avons des fruits attachés au Ministére Evangelique. Vrais & réels en eux-mêmes, constans & permanens pour quelques-uns, ils passérent & se dissipérent pour le plus grand nombre de ceux qui en avoient d'abord profité. Saint Bernard le prévoyoit assez; & sans rien diminuer de l'application qu'il devoit à l'œuvre qui lui étoit commise, il ne songeoit qu'à l'accomplir, à l'exemple de Dieu même, dont le bras le secondoit si visiblement par l'éclat des miracles, quoiqu'il connût l'instabilité de ces peuples dans la Foi. Nous ne découvrons rien de personnel au Comte de Toulouse, sinon que la même année il partit pour l'Orient après le Roi Louis VII. & que l'année suivante il y mourut. Rien ne s'offre non plus de fort intéressant sur l'Evêque Raymond, qui gouverna cette Eglise depuis 1140. jusqu'à 1163. ni sur ce qu'il statua du fanatique Henri, quand on l'eut remis à son pouvoir, lié & enchaîné : ce qui n'arriva, que quelque temps après la Mission.

L'Eglise perd le Cardinal Alberic, & Géofroi Evêque de Chartres.

Elle avoit été fatigante, & si les deux principaux Prélats qui la conduisoient, le Cardinal Alberic, & l'Evêque de Chartres, n'y succombérent pas à la peine dans le cours du voyage; il est vrai-semblable qu'elle avança de beaucoup leur mort, qui précéda le Concile de Reims.

La perte d'Alberic, commune à toute l'Eglise,

en fut une particuliére pour cette Assemblée, en ce qu'il connoissoit parfaitement Gilbert de la Poirée, son tour d'esprit, le foible de sa Doctrine, le secret de ses subterfuges, que si peu de Sçavans étoient en état de suivre & de refuter méthodiquement. Il avoit d'abord enseveli dans l'éloignement du monde un génie des plus pénétrans & des plus déliés pour les affaires. D'Abbé de Vézelai en Bourgogne, ou selon d'autres, de Prieur de Saint Martin-des-Champs à Paris, Innocent II. l'avoit créé Cardinal en 1138. & sacré Evêque d'Ostie. Puis il lui avoit confié la Légation d'Angleterre & d'Ecosse, emploi difficile par les légéretés & les défiances d'Etienne Roi d'Angleterre, & par la violence de David Roi d'Ecosse. En 1140. le même Pape ne le crut pas moins propre à la Légation de Syrie, où il le faisoit succéder à Pierre Archevêque de Lyon, qui n'avoit rien fini. C'étoit encore pour éclaircir les anciennes & les nouvelles accusations intentées contre le Patriarche d'Antioche, Raoul de Domfront, ce fameux coupable éprouvé si rudement & si differemment par les extrêmités de la bonne & de la mauvaise fortune, qu'on l'en a comparé au Marius de l'ancienne Rome. Alberic examina & décida dans un Concile qu'il tint exprès à Antioche; mais il n'en décida qu'au désavantage du Patriarche, qui y fut condamné & déposé avec un surcroît de circonstances, toutes plus injurieuses les unes que les autres. L'injure en retomberoit sur Alberic même, si au défaut d'une conviction juridique,

L'AN 1147.

Hist. Card. in Alb.

Abrégé de la vie du Cardinal Alberic.

Guil. Tyr. l. 15. c. 11. & seq.

L'AN 1147. car il n'y en eut point, le refus que fit Raoul de répondre aux citations, & l'énormité de la contumace n'eussent rendu croyables tous les chefs d'accusation, & ne les eussent fait passer pour réguliérement prouvés, en ce qu'ils n'étoient pas réfutés. On ne peut désavoüer au reste, que de la part de Raymond Prince d'Antioche, adversaire déclaré du Patriarche, cette procédure n'eût un air de contrainte, que le Pape n'approuva pas. Fût-ce le Légat qui plia trop aisément ? Fût-ce les Evêques Syriens, qui plus au fait de la conduite de Raoul, entraînérent le Légat dans le préjugé où ils paroissoient être contre lui la plûpart ? C'est ce que l'Histoire ne dit pas. Le malheureux Patriarche, jetté dans les fers au sortir du Concile, eut l'habileté de les rompre, & de se rendre secretement à Rome, où il trouva grace de nouveau auprès du Pape, sans qu'Alberic en déchût de sa faveur, ni de sa réputation. Raoul retournoit triomphant à Antioche, lorsque le poison en délivra ses ennemis, comme lui & eux avoient été soupçonnés de l'avoir pareillement employé contre l'Archevêque de Lyon.

Ibid. Le Cardinal Alberic, après la condamnation de Raoul, étoit allé à Jérusalem célébrer un autre Concile, qui n'a de remarquable que les mesures qu'il y prit avec les chefs des Armeniens schismatiques, mais qui demeurérent sans effet. Revenu en Europe, il fut un des Ministres de la Cour du Pape, de qui Saint Bernard espéroit davantage, pour étouffer de ce côté-là les sujets de mécontentemens qui entretenoient la guerre de Champagne. Il mourut

mourut à Verdun en Lorraine : & Saint Bernard dans la Messe qu'il y offrit pour lui, changea de telle maniére la derniére Collecte, qu'on en pouvoit présumer, qu'il avoit une connoissance surnaturelle de son salut. L'AN 1147.

Abregé de la vie de Géofroi Evêque de Chartres.

Pour ce qui est de Géofroi, Evêque de Chartres, depuis trente-deux ans qu'il en occupoit le Siége, il n'y étoit pas seulement la lumiére & l'édification de son Eglise ; il venoit de terminer en Apôtre une carriére pleine, dans laquelle, soit en Italie, soit en France, Saint Bernard l'avoit eu presque par-tout pour coopérateur & pour guide. Dire de lui qu'une heureuse conformité de sentimens, & une société indivisible de travaux les unissoient l'un & l'autre, c'est en avoir fait le plus magnifique éloge. Leur union fut le salut de la Religion, autant de fois que ses besoins, ou ses périls, les invitérent à se joindre pour sa défense. Le Saint Abbé de Clairvaux, dans un temps de mesintelligence entre le Roi Louis VI. & l'Episcopat, jugeoit l'Evêque de Chartres si nécessaire, qu'il n'appelloit rien moins qu'un affreux scandale le dessein qu'on lui attribuoit de vouloir aller à Jérusalem, rebuté, disoit-on, de la triste situation des choses, qui au jugement des plus sages, n'en demandoit que plus absolument sa présence. Estimé pour sa capacité dans les Lettres, il s'étoit fait une réputation particuliére par sa dextérité à manier les esprits. Modéré & insinuant, il avoit une conduite ferme, rigide même, à proportion de la resistance qu'il trouvoit ; mais quelque empire qu'il

B. Ep. 52.

In Ep. B.

L'AN 1147. prît, on l'écoutoit toujours volontiers. Il ne traitoit avec personne, qui ne se rendît à sa pénétration, à son courage, à l'opinion qu'on avoit de sa droiture, au talent de persuader les autres de la sagesse des raisons, dont il étoit persuadé le premier, & qu'il ne leur auroit jamais suggérées, s'il n'avoit pas cru, que c'étoit leur devoir, & leur véritable bien. Ajoutez qu'il n'y avoit guéres d'intérêts assez puissans pour balancer les exhortations d'un Evêque qu'on voyoit sacrifier généreusement tous les siens aux obligations & aux simples bienséances de son état. C'est à la loüange de Géofroi de Chartres, que Saint Bernard a consacré ce qu'il a de plus belles maximes sur le desintéressement dans ses Livres, L. IV. c. 5. *De la Considération au Pape Eugéne.* Catholiques & Protestans, il n'y a point d'Ecrivains qui n'ayent contribué à perpetuer ces expressions fortes, par lesquelles il demande à Dieu de susciter de pareils exemples. » O le doux & prétieux souvenir, s'é- » crioit-il, que celui qui me rappelle cet incompa- » rable Pasteur ! O si ceux que nous révérons, » comme les colomnes de l'Eglise, les faisoient re- » vivre à nos yeux ! Si l'Eglise elle-même n'étoit » confiée qu'à des Ministres aussi dégagés que lui » de tout ce qui peut soüiller la fidélité de leurs » services, & la pureté de leurs espérances, quelle » félicité pour nous, quelle sécurité ! Avec quelle » ouverture ne les consulterions-nous pas ! avec » quelle docilité ne les écouterions-nous pas ! » avec quel dévoüement ne nous y abandonnerions- » nous pas ? « Sous cette supposition de S. Bernard,

qu'il pousse encore plus loin, on voit ce qu'il souhaitoit pouvoir réunir de qualités pour la perfection d'un Evêque ; & c'est réellement le portrait de Géofroi de Chartres qu'on y trouve. L'AN 1147.

Géofroi, revêtu par Innocent II. de la qualité de Légat en France, avoit eu à ce titre environ quinze ans une jurisdiction étendue sur le district de quatre Métropoles, Bourges, Bourdeaux, Tours, & ce qu'on tenoit pour séparé de Tours, sous le nom de Métropole de Dol. Il fut enterré à Josaphat, Abbaye de Bénédictins au voisinage de Chartres, qu'il avoit, ou totalement fondée, ou seulement achevée. Il facilita & il avança au moins un autre établissement comme une dépendance du premier, & le remit aux mêmes Religieux. On l'appelle Ste Magdelaine de d'Avron. Qui que ce fût qu'on donnât pour successeur à Géofroi, il laissoit de ces vuides, qui ne se remplissent point. Tout ce que les Chanoines de la Cathédrale purent assûrer, après avoir élû l'Archidiacre Gossen, c'est qu'ils espéroient qu'on y trouveroit un Pasteur utile à l'Eglise, & fidéle au Royaume. Ce sont les termes de leur Lettre à l'Abbé Suger, comme Régent.

Gall. Chr. T. II. Episc. Corn.

Depuis qu'Eugéne III. étoit Pape, mais avant le départ du Roi, il s'étoit fait deux élections d'Evêques, dont les préliminaires n'avoient pas été sans difficulté. Les habitans de Tournay ne se lassoient point de l'inutilité de leurs efforts, pour recouvrer un Evêque propre, distingué de celui de Noyon. Ils avoient échoüé sous le pontificat d'Innocent ; mais la médiation de Saint Bernard sous

Hist. Franc. T. 4. Ep. 19. inter Suger.

L'AN 1146.

La Ville de Tournay obtient un Evêque propre.

Spicil. T. II. p. 483. & seq.

L'AN 1146. Eugéne fit enfin ce qu'il étoit rare qu'elle ne fît pas, quand il embrassoit un peu vivement quelque affaire. La partie lézée ou prétendue lézée dans celle-ci étoit l'Evêque de Noyon, que l'on disoit avoir répandu de très-grosses sommes pour conserver une union, qui depuis Saint Médard au VII. siécle, avoit subsisté sans interruption jusqu'à lui. Les raisons de la séparation néanmoins parurent si décisives à Eugéne sur l'exposé des Députés du Chapitre de Tournay, qu'il leur indiqua un Religieux nommé Anselme, Abbé de Saint Vincent de Laon, alors à sa Cour en Italie, afin qu'ils l'élussent pour leur Evêque. Les Députés s'en étant reposés sur son choix, il le sacra malgré la répugnance qu'il lui voyoit, & ne differa pas à le faire partir pour son Diocèse. Tout ce qui pouvoit en arrêter, ou en troubler la réception, soit du côté du Roi & du Comte de Flandre, soit du côté de l'Archevêque de Reims, de l'Evêque de Noyon, & des autres intéressés, fut promptement levé par le crédit de Saint Bernard, & par la diligence du Chapitre, qui étoit au comble de ses vœux. Le Pape leur écrivit à tous, & eut moins de peine qu'on n'avoit craint, à appaiser l'Evêque de Noyon, Simon de Vermandois, qui joignit de bonne grace ce sacrifice à celui qu'il alloit faire de sa vie dans la Croisade, où il suivit le Roi, & mourut à Séleucie le 10. Février 1148.

L'élection tombe sur Anselme, Abbé de S. Vincent de Laon.

L'Evêque de Noyon y consent. Il meurt peu après à la Croisade.

Gall. Chr. T. III. Episc. nov.

L'autre élection regardoit le siége d'Orléans. C'étoit l'appanage de cette Eglise, selon Pierre le Vénérable, de trouver sa beauté & sa sanctification

P. Clun. L. Ep

dans la Croix, consacrée qu'elle étoit à Dieu sous le prétieux titre de la Croix. Hugues Doyen du Chapitre, & nommé successeur de Jean III. ayant été cruellement massacré en l'année 1134. trois ans de vacance l'avoient plongée dans une confusion si insupportable aux plus honnêtes Citoyens, qu'ils abandonnoient la Ville plûtôt que d'y essuyer l'animosité & la licence des dissentions. Enfin elle paroissoit devoir respirer sous un Evêque d'une aussi belle espérance, que le fut Hélias, qui d'Abbé de Saint Sulpice de Bourges avoit été élevé sur le Siége d'Orléans dans une grande unanimité. Mais il étoit jeune, gratieux, ingénu, aisé à surprendre; & avec des Diocésains tout échauffés encore du feu de leurs derniéres émeutes, quelques-uns ne tardérent pas à abuser de ces dispositions, ou pour le faire tomber en des fautes considérables, ou pour lui en imposer. Que ce fût un juste reproche ou une calomnie, Saint Bernard & Pierre le Vénérable s'en expliquent à peu près comme dans leur division sur l'Elû de Langres; c'est-à-dire, avec tant d'opposition, qu'en conservant ce qu'on doit reciproquement de respect à l'autorité de leurs témoignages, on ne souffre pas peu à en concilier la vérité. Pierre le Vénérable, dans le fort des accusations portées contre Hélias, ne se désista pas des éloges qu'il lui avoit donnés au commencement de son Episcopat. Il sortit même du caractére de douceur qui lui étoit si naturel, pour persuader au Pape Lucius la réalité & la noirceur d'une cabale de sept ou huit Chanoines, fort éloignés, disoit-il, de la

L'AN 1146.

Eglise d'Orléans cruellement affligée.

Gall. Chr. T. II. Episc. Aurel.

B. Ep. 245. & 246.

P. Clun. 1.

Saint Bernard, & Pierre de Clugni opposés de nouveau sur l'Evêque Hélias.

L'AN 1146. régularité de leur profession. Il les lui dépeignoit comme l'opprobre de leur Eglise, dont peu s'en étoit fallu qu'ils ne fussent auparavant la ruine; esclaves d'un vil intérêt, qui étoit le nœud de cette persécution; ayant si peu de pudeur, qu'ils ne rougissoient pas de tenir seuls contre des milliers de témoins, Clercs, Religieux, Laïques, tous levant la voix pour la défense de leur Evêque. Quelque petit nombre cependant qu'il y eût d'accusateurs, & quelque mauvaise idée que Pierre le Vénérable s'efforçât d'en inspirer; beaucoup plus, quelque rebutés qu'ils dûssent être d'avoir succombé sous deux Papes, Céleftin II. & Lucius II. ils eurent la résolution de poursuivre sous Eugéne III. jusqu'à lasser l'amitié du Roi même, qui intercédoit pour Helias, & qui intercéda sans effet. Ce qui entretenoit leur constance, ou ce qui fomentoit leur obstination, étoit le procédé de Saint Bernard, sur qui ils avoient au moins gagné de lui rendre si suspecte l'innocence de l'accusé, qu'il crut sa conscience intéressée, s'il accordoit les lettres de recommandation que toute la France demandoit en sa faveur. Sur ce refus, Eugéne ne le condamna point, mais il en exigea une forme de justification juridique, qui étoit devenue très-embarrassante, & presque impossible à remplir, par le mélange d'incidens auxquels Hélias avoit à ré-
L'AN 1146. & 1147. pondre. C'étoit là que l'attendoit Saint Bernard, fortement prévenu touchant ceux qui le poursuivoient, que s'ils avoient tort, ils ne l'avoient pas en tout; & que s'ils ne prouvoient pas assez pour

la dépoſition, ils n'en diſoient que trop pour engager l'Evêque à une retraite volontaire. Il tâcha de lui faire goûter ce dernier parti, & il y réuſſit. Le moins qu'Hélias eût à craindre dans celui que prenoit le Pape, étoit une humiliation. Il y étoit très-ſenſible: Saint Bernard le reconnut, & ce fut par-là que ménageant peu à peu la dureté du conſeil qu'il avoit à lui donner, il l'amena au point de s'offrir généreuſement lui-même à vivre humble pénitent, plûtôt qu'Evêque flétri & diffamé. Les ſoins de Saint Bernard empêchérent dès-lors que ſur le défaut de juſtification, le Pape ne procédât plus loin contre Hélias. Et parce que l'état de pauvreté qu'il embraſſoit dans un Monaſtére, peut-être même à Clairvaux, le dépouilloit de tout, le Saint ſupplia Eugéne d'ordonner que le payement des dettes contractées par Hélias, ſeroit pris des revenus du ſiége d'Orléans, auquel il ne prétendoit plus rien. Ce qui montre au moins, que la dépenſe & la diſſipation qu'on lui reprochoit, n'étoient pas tout-à-fait ſans fondement.

L'AN 1146. & 1147.

Hélias ſe retire, & fait pénitence.

A Hélias ſuccéda pendant ſa retraite, Manaſſés de Garlande, Abbé de Saint Pierre le Puellier d'Orléans, fils de Guillaume, le ſecond des trois freres de ce nom, qui tous les trois avoient exercé la charge de Grand-Sénéchal ſous le régne de Louis VI. On lui reconnoît des qualités qui lui donnérent de quoi ſoutenir honorablement ſa dignité; mais à la longue il ſe brouilla auſſi dans ſon Chapitre, & il en eut des chagrins qu'il écouta trop.

Manaſſés de Garlande lui ſuccéde.

Le Pape & le Roi, en quittant Paris, étoient

L'AN 1147. convenu d'y faire un changement qu'ils crurent néceſſaire au bien de cette Egliſe, quoique la cauſe qui les y détermina fût aſſez mince. Quelques jours après que le Pape fut arrivé, il eut la dévotion d'aller dire la Meſſe à Sainte Genéviéve, qui étoit alors un Chapitre ſéculier immédiatement ſoumis au Saint Siége. On tenoit pour un uſage, par reſpect pour le Pape, du moins ſes Officiers le prétendoient-ils, qu'en quelque Egliſe qu'il fît ſa priére, le tapis dont l'on couvroit ſon prié-Dieu leur fût abandonné. Perſonne juſques-là ne s'étoit aviſé de diſputer avec eux là-deſſus. On n'eut pourtant pas cette complaiſance à Sainte Genéviéve. Le tapis qu'on y avoit mis ſous les genoux du Saint Pere étoit riche. Les Doméſtiques des Chanoines ne le virent enlever qu'avec peine, au moment que le Pape paſſoit à la Sacriſtie pour s'y revêtir des habits Sacerdotaux. Comme les uns & les autres ſe l'arrachoient violemment, ils en vinrent à ſe battre. La querelle dégénéra en tumulte; & le Roi s'avançant pour l'appaiſer, au lieu d'impoſer par ſa préſence, reçut lui même quelques coups des gens du Chapitre. L'énormité de l'action, jointe aux bleſſures & aux cris des Officiers du Pape, fit aiſément paſſer les moins circonſpects pour les ſeuls coupables. Le châtiment ne s'en ſeroit apparemment pas étendu juſqu'aux Chanoines, ſi l'on n'avoit eu à leur reprocher que l'inſolence de leurs domeſtiques. Mais le dérangement où ils vivoient, & la mauvaiſe odeur qui s'en répandoit dans le voiſinage, étoient déja contre-eux un grief perſonnel

Réforme introduite dans l'Egliſe Collégiale de Ste Geneviéve.

Boll. Apr. T. I. p. 625.

Steph. Torn.

ſonnel que le dernier tumulte rendoit plus ſenſible. Ce qu'on en a dit de plus odieux ne va pourtant pas à nous faire penſer, que le mal allât juſqu'à des crimes éclatans. On étoit mal édifié, qu'aulieu d'une vie commune, ils euſſent chacun leur dépenſe & leur table à part, ou que cantonnés par bandes & en petites ſociétés d'amis, ils ne fiſſent pas de leurs revenus un emploi auſſi modéré pour eux, & auſſi charitable pour les pauvres qu'on l'attendoit de leur état. On ajoutoit que la célébration des ſaints Offices en ſouffroit auſſi, & que ſur le reſte de leur conduite, il ne convenoit pas d'en révéler davantage : réticence plus injurieuſe ſeule, que ce qu'on en révéloit plus librement. Il y avoit déjà du temps qu'on les menaçoit de réforme : ce mot les faiſoit trembler. Ce fut auſſi toute la vengeance que le Pape & le Roi réſolurent d'en prendre. Ils réglérent, qu'au Chapitre des Chanoines tel qu'il étoit, ſeroit ſubſtituée une Communauté de Religieux, d'entre ceux qu'on appelloit les Moines noirs, avec liberté aux Chanoines de conſerver chacun leur bénéfice tant qu'ils vivroient, s'ils n'aimoient mieux s'unir à ces nouveaux hôtes, & ſe ranger à leur maniére de vivre, pour ne compoſer tous enſemble qu'un même Corps. C'étoit-là véritablement le but que ſe propoſoient les deux Puiſſances dans la ſubſtitution; bien éloignées de forcer perſonne à embraſſer un établiſſement, où Dieu ne pourroit être honoré qu'autant qu'on l'embraſſeroit ſans contrainte. Mais il falloit pour cela une converſion de cœur, dont les apparences ne permettoient pas de ſe flatter.

L'AN 1147.

Le Pape & le Roi en ordonnent.

l'AN 1147.

Au contraire, le Pape ne comptant pas ſur un long ſéjour en France, & le Roi devant partir inceſſamment, on s'attendoit bien qu'il n'y avoit point d'oppoſitions & de chicannes, que les Chanoines n'employaſſent avant que de céder leur Egliſe à des Etrangers. On jugeoit que diſpoſés à ne plier que ſous la plus grande force, ils ne ſeroient pas ſi promptement ſoumis qu'il n'arrivât plus d'un incident propre à embarraſſer & à empécher l'exécution du projet. Mais celui que le Pape & le Roi en avoient chargé étoit l'Abbé Suger, également redoutable pour eux, & par le dépôt de l'autorité Royale qu'il avoit en main, & par ſon habileté dans les affaires.

L'Abbé Suger en prend ſoin.

Le choix qu'il fit des Religieux de Saint Martin-des-Champs, ſortis comme lui de la Congrégation de Clugni, fut le principal endroit par où ils eſſayérent de le fatiguer. Le jour étoit pris pour les introduire à Sainte Genéviéve, lorſque ceux du Chapitre qui avoient été députés au Pape, rompirent le coup, & obtinrent de Sa Sainteté des Lettres toutes différentes de ce qu'Elle avoit ordonné. Le motif de cette variation étoit la ſimple répugnance que témoignoient les Chanoines à ſe voir aſſocier des perſonnes ſi peu de leur goût, & d'une profeſſion ſi oppoſée à la leur. Ils avoient repréſenté, que parmi les Réguliers même, regardés comme néceſſaires à un commencement de réforme, tous n'étoient pas Moines; qu'il y en avoit de Chanoines auſſi-bien qu'eux, & que c'étoit au moins un degré de conformité, qui leveroit la difficulté du

Ep. Suger T. IV. H. Fr.

premier abord, qui frayeroit doucement les voies à des rélations plus étroites, & qui peut-être aideroit à consommer les intentions que Sa Sainteté avoit eues de les porter à s'incorporer d'eux-mêmes dans la Communauté destinée à les remplacer. Ces raisons étoient plausibles, quoiqu'après tout, Moines ou Chanoines, qui que ce fût qu'on revêtît de leurs dépouilles, les uns ne leur seroient pas plus agréables que les autres. On ne tarda pas à le découvrir. Le Pape cependant n'en agréa pas moins leur demande, non sans quelque défiance de leur mauvaise foi, comme il l'écrivit à l'Abbé Suger. » Mais la paix & la vérité étoient, disoit-il, le « testament que Jesus-Christ avoit laissé à ses Disciples; & parmi ses Disciples il n'en connoissoit « point qui en portât plus visiblement le sacré caractére que celui qui aimoit la paix, & qui n'usoit « de sa supériorité, quand il en avoit quelqu'une, « que pour procurer, maintenir, & affermir la « paix. «

L'AN 1147.

Ep. Eugen. n. 14. ad 19.

Voici de quelle maniére Eugéne consentoit à l'échange proposé dans la nouvelle forme qu'il vouloit donner au Chapitre de Sainte Genéviéve. Il déclaroit le faire par son autorité de Souverain Pontife successeur du Prince des Apôtres. Il cassoit pour le bien de la paix la convention dressée en faveur des Moines qu'il avoit antérieurement substitués aux Chanoines de cette Eglise, & leur substituoit à eux-mêmes les Chanoines Réguliers, à qui seuls il en transportoit tous les droits, sauf le revenu des prébendes possédées par les anciens

L'AN 1147.

Chanoines, qui leur demeuroit jusqu'à leur mort. En cas que ceux-ci remuassent & intriguassent encore, il ordonnoit » que l'on reprît le projet qui » avoit été arrêté en faveur des Moines, & que » l'on s'y tînt inviolablement. «

Tel est le premier titre qui a fait passer l'Eglise & les Bénéfices dépendans de Sainte Geneviéve aux Chanoines Réguliers en général : car entre les différentes branches qui les partageoient, le Pape n'en avoit spécifié aucune. L'Abbé Suger, à qui cet acte étoit adressé, n'en montra pas moins de bonne volonté à y déférer, que s'il ne s'y fût pas intéressé personnellement, & que ce n'eût pas été le renversement de son premier plan. S'étant fait conduire à Sainte Geneviéve accompagné de plusieurs autres Abbés, comme des Abbés de Saint Germain-des-Prés, de Saint Magloire, de Saint Pierre ou Saint Maur-des-Fossés, & de Saint Pierre de Ferriéres, il y éprouva ce que le Pape avoit pressenti, que les anciens Bénéficiers, au moment de répondre décisivement, auroient bien de la peine à s'y résoudre sans contradiction. Le débat fut long & dégoûtant ; mais le sage Ministre ne se rebutoit pas, il insistoit constamment sur la nécessité absolue de l'alternative entre les sujets désignés ; de sorte que les plus éclairés, & les plus modérés du Chapitre se déterminérent aux Chanoines Réguliers & priérent qu'on les tirât de la Maison de Saint Victor, avec promesse qu'ils les recevroient dans un esprit d'unanimité parfaite, & révéreroient comme leur Supérieur celui d'entre-eux

Ep. Suger.

Ce n'est pas la partie la moins fatigante de sa Régence.

Au lieu des Moines noirs, rejettés par les anciens Chanoines, il leur fait agréer les Chanoines Réguliers de S. Victor.

qui seroit nommé Abbé. Quoique ces derniéres propositions ne fussent que de quelques particuliers, & non-pas du Chapitre entier, elles prévalurent néanmoins. Ce qu'il y avoit eu d'opiniâtrément mécontens ne s'étoit jusques-là que trop oublié ; ils montrérent enfin assez de discrétion pour se confondre modestement dans la multitude, & s'y conformer.

L'AN 1147.

Il n'y résoud ceux-ci qu'avec peine.

Bien loin que Gilduin Abbé de Saint Victor eût fait aucune avance, par où il se fût procuré la distinction dont l'on honoroit sa Maison, l'Abbé Suger essuya par rapport à lui un autre genre de résistance qu'il n'attendoit pas, & qui lui coûta quelques nouveaux combats. Deux choses lui plaisoient sur-tout dans la préférence que les Chanoines de Sainte Geneviéve venoient de donner à la Maison de Saint Victor : l'une, qu'il n'en connoissoit point en France qui fît plus d'honneur à la Religion, selon la fin & l'intention de la Régle qu'on y professoit ; l'autre, que c'étoit un quartier peu éloigné de celui de Sainte Geneviéve, ce qui méritoit une attention, & devoit fournir de grands avantages à un établissement. Il espéroit encore beaucoup de la part que l'Abbé Gilduin ne pourroit pas se dispenser d'y prendre, pour suivre la bonne œuvre, & pour en ménager les progrès avec cette étendue de lumiéres & de soins, qui rendoit son Abbaye si florissante, & l'en faisoit regarder si justement comme le second fondateur. C'étoit même sur lui qu'il pensoit s'en reposer totalement. » Je me flattois de l'avoir pour le promoteur de «

Quels étoient Gilduin Abbé de Saint Victor, & Odon I. Abbé de Sainte Geneviéve.

L'AN 1147. » ce pieux dessein, & pour le coopérateur de Dieu, « écrivit-il au Pape Eugéne. » Assûré des bénédictions attachées à tout ce qu'il entreprend, je » voulois le laisser maître d'arracher & de détruire, » de planter & d'élever suivant sa prudence; & » je l'en ai prié au nom du Seigneur, mais inutilement. «

Suger ne pouvant gagner sur Gilduin de se transporter en personne à Sainte Geneviéve avec une partie de ses Inférieurs, il le conjura de lui accorder du moins Odon Souprieur, l'homme après lui le plus en état d'en occuper la place, & de faire régner son esprit en un lieu où il avoit tant de répugnance à se prêter lui-même. Ce sacrifice n'étoit pas moins dur que l'autre pour le vénérable vieillard. » Considérez donc mon âge, mes besoins, » mes infirmités, « disoit-il à Suger le visage baigné de larmes; » considérez le danger où vous exposez une Communauté qui vous est chére. Que » deviendra-t-elle ? Que deviendrai-je de mon côté, » si vous nous enlevez un sujet qui en est tout l'appui, & à moi toute ma ressource, & toute ma » consolation ? « A ces plaintes & à ces reproches, dont Suger étoit attendri, il n'avoit à opposer que l'utilité de l'Eglise, & la volonté du Pape. C'étoit beaucoup pour Gilduin, qui pourtant ne se rendoit point encore, & supplioit qu'on ne le contraignît point. Suger avoüe, qu'à la contrainte près il fallut tout employer, sollicitations & raisons, à propos & hors de propos; & que plusieurs qu'ils étoient, ils ne vinrent à bout de le fléchir, qu'après avoir

fait effort, & persisté tous ensemble dans les plus pressantes instances. Pour Odon & les Compagnons qu'on lui donnoit au nombre de douze, ils ne sçavoient qu'obéir quand Gilduin avoit parlé. L'AN 1147.

Le 24[e] jour d'Août, fête de Saint Barthélemy, Suger vint les prendre à Saint Victor, & de-là les mena processionnellement à Sainte Geneviéve, dont Odon fut reconnu le premier Abbé, & béni le même jour par les mains de Manassés Evêque de Meaux. Ce qu'il y avoit de formalités à observer, pour les mettre en possession des biens du Chapitre, & leur en assûrer la joüissance, la visite des bâtimens, le serment des vassaux, la cession des droits de Régale, tout cela se ressentit de l'ardeur & de l'affection avec laquelle le Ministre y procédoit. »J'ai accompli les ordres de votre Sainteté, & « je les ai accomplis le plus promptement que je l'ai « pû, dit-il au Pape dans le compte qu'il lui en rendit. » C'est à Elle d'affermir mon ouvrage, ou plûtôt « le sien, par la protection que nous la supplions « de nous accorder. Nous le prévoyons, il s'élevera « des hommes broüillons & jaloux, qu'Elle ne ré- « primera jamais qu'en tournant contre-eux le glai- « ve de Pierre qui lui est confié. Il y aura des véxa- « tions sans fin, des appellations rebutantes, des « citations ruineuses; que sçai-je combien de pro- « cédures tireront de leur solitude ces enfans de « paix, & comme de jeunes plans qu'on étouffe dès « qu'ils commencent à pousser, les empêcheront de « se fortifier & de s'étendre. « L'Abbé Suger marquoit en détail ce qu'il connoissoit de précautions

Ibid.
Odon est mis en possession.

L'AN 1147.

les plus efficaces pour contenir les esprits remuans. Il souhaitoit entre-autres que le Pape excommuniât un certain Raoul, ou Rodolphe, un des plus incommodes adversaires qu'eussent alors les Réguliers de Sainte Geneviéve; mais qui cependant ne les mettoit pas à des épreuves bien rigoureuses, n'étant question avec lui que de simples Invectives, par où il cherchoit à les décrier du côté de leur institut. L'obstination des autres à leur refuser les clefs du Trésor, & celles des Archives, & plus encore la détention des terres qui devoient fournir à leur subsistance, parurent au Saint Pere d'une conséquence plus sérieuse. Quoi qu'il en ordonnât néanmoins, c'étoit avec un air de ménagement & d'indulgence qui enhardissoit à ne pas s'étonner de ses ordres. Suger gêné ou arrêté à chaque pas s'en plaignit fort haut. Ses cris redoublérent, lorsqu'il vit porter si loin la confiance dans les facilités de la Cour de Rome, qu'au lieu d'une députation de deux ou trois membres du Chapitre, selon la coûtume, il apprit un jour que ces mutins avoient l'insolence de s'y rendre en troupes, résolus de multiplier leurs efforts à proportion de leur nombre, jusqu'à ce que d'une maniére ou d'une autre ils fussent parvenus à faire révoquer, ou du moins à faire changer ce qu'il y avoit de plus à leur charge dans l'introduction des Réguliers. Au milieu des fatigues & des chagrins qui en revenoient au zélé Ministre, un Régent du Royaume de France étoit heureux, qu'il ne lui survînt pas de plus grand embarras que celui-là. Nous trouvons que l'expédition

Ibid.

Trop de bonté dans le Pape pour les anciens Chanoines, qui en abusent.

la

L'AN 1147.

la plus forte, peut-être, où il ait eu à employer des gens de guerre, fut de purger à Paris la Montagne Sainte Geneviéve d'une troupe de Bandits, les Valets du Chapitre à la tête. Cette canaille bataılloit à sa façon pour le Clergé séculier, principalement par des irruptions nocturnes & autres voies de fait brutalement employées. Un bon Arrêt, & une bonne garde pour soutenir l'Arrêt, eurent bientôt remis la tranquillité dans le quartier. » Votre Sainteté n'a qu'à vouloir invariablement « ce qu'Elle veut, » écrivoit encore Suger au Pape: » mon zéle à lui obéir me rend capable de tout, « graces au Seigneur; j'en espére tout. « Mais c'étoit l'obstacle qui lui coûtoit le plus à vaincre, que d'empêcher le Pape de se montrer si fléxible, & de lui inspirer je ne sçai quoi de plus difficultueux dans ses Audiences, que son beau naturel ne lui permettoit même de le feindre. Quelque juste & quelque bien placée que fût la sévérité dans ce bon Pontife, elle tenoit rarement contre les premiers mouvemens de compassion & de bienveillance: ce qui étoit un foible qui n'échappoit pas à des parties clair-voyantes & opiniâtres. Par-là les Chanoines Séculiers de Ste Geneviéve gagnérent de lui inspirer quelque défiance, que Suger ne leur fût pas assez agréable pour s'en faire écouter; & s'ils n'obtinrent pas qu'il lui ôtât la connoissance de leur cause, ils obtinrent peu à peu qu'il la lui fît partager avec un autre, qui fut Hugues Evêque d'Auxerre. » Ce « n'est pas, « lui mandoit en même-temps Eugéne, » que vous fassiez rien dont je doive avoir raison- «

L'AN 1147.

» nablement la moindre inquiétude : votre courage » & votre conſtance paſſée me répondent ſuffiſamment de l'avenir ; mais je veux ménager juſqu'aux » préventions des mécontens, & les Chanoines Séculiers de Sainte Geneviéve en ont contre vous, » qui ne me permettent pas de vous expoſer ſeul » à leur reſſentiment, s'ils ſont aſſez aveugles que » d'y perſiſter. L'établiſſement que vous avez entrepris, & que vous porterez à ſa perfection avec » la grace de Dieu, n'en ſera pas moins reconnu pour » le fruit de votre perſévérance, & de vos travaux. « Eugéne diſoit vrai. L'Evêque d'Auxerre, tout capable & expérimenté qu'il étoit, ne s'en montra par-là même que plus docile & plus ſouple à ſuivre les arrangemens de l'Abbé Suger ; & l'affaire toujours conduite ſelon les mêmes vûes & le même eſprit, a été un des événemens qui a le plus contribué à la gloire de ſon miniſtére.

Boll. 7. April.

Saint Guillaume, un des anciens Chanoines.

Entre les Chanoines qui compoſoient l'ancien Clergé de Sainte Geneviéve, il y en avoit un élevé tout jeune dans le goût de la vie monaſtique, ſous la diſcipline d'un oncle Abbé de Saint Germain des prés. La modeſtie, la réſerve, la délicateſſe de conſcience qu'il en avoit remportées, l'éloignoient ſi abſolument du commerce des autres, qu'il s'étoit volontairement confiné à la Campagne dans un Bénéfice de la dépendance & à la nomination du Chapitre ; c'étoit la Prévôté d'Epinay ſur la riviére d'Yerre. Il ignoroit là juſqu'au changement arrivé depuis ſon départ, & aux mouvemens qui agitoient ſes Confréres, lorſqu'un jour il reçut

une Lettre, qu'on lui dit être d'Odon Abbé de Sainte Geneviéve. » Quel eſt cet Odon, demanda-t'il tout ſurpris, » & depuis quand Sainte Gene- « viéve a-t-elle un Abbé ? « Inſtruit de la révolution par la Lettre même, » j'irai, dit-il, & je verrai » ſi c'eſt un coup du Très-Haut. « Il fut ſi convaincu à ſon arrivée, que Dieu l'avoit opéré, & opéré pour lui perſonnellement, qu'il s'appliqua ce qui lui en paroiſſoit de plus admirable; & que déjà tout reformé dans le cœur & dans la conduite, il pria auſſitôt l'Abbé Odon de l'admettre avec les Réguliers. Il s'y trouvoit ſeul des anciens Chanoines, réduit par l'auſtérité de la vie qu'il embraſſoit, à une telle diſette des choſes les plus néceſſaires, que naturellement ce n'étoit pas un attrait bien puiſſant pour en augmenter le nombre. De gros pain mêlé de ſon, & des herbes ſauvages faiſoient ſa nourriture ordinaire, & celle de ſes nouveaux confreres, non ſeulement par principe de pénitence, mais parce que n'ayant en tout que deux prébendes dont ils puſſent jouir, ce qu'ils eſpéroient pour la ſuite n'empêchoit pas qu'ils n'euſſent réellement très-peu pour couler avec peine le temps d'un jour à l'autre. Ce premier Profès de la nouvelle Communauté eſt S. Guillaume, depuis Abbé de Rochilde en Dannemarck, dont nous parlerons plus au long, & que des commencemens ſi généreux ont enfin conduit à une excellence de vertu, qui l'a fait canoniſer.

L'AN 1147.

Autres Chapitres Séculiers mis en réforme.

Il n'étoit pas rare depuis pluſieurs années, que les Evêques & les Seigneurs qui avoient du zéle, euſſent tenté ailleurs ſur les Chapitres Séculiers quel-

L'AN 1147. que chose de semblable à ce qui coûtoit tant au Ministre même de consommer à Sainte Geneviéve ; mais il étoit encore moins rare qu'on l'exécutât sans scandale, & sans émeute. Lorsque Saint Bernard passa par Bourdeaux dans la compagnie du Légat Alberic, & de Géofroi de Chartres, il y avoit sept ans que l'Archevêque Géofroi de Loroux soutenoit une entreprise de même nature ; mais avec une peine & une contradiction qui l'avoient obligé de quitter la Ville, hautement révoltée contre lui. C'étoit une Communauté de Chanoines Réguliers, on ne dit point de quel institut, qu'il vouloit aussi introduire dans sa Cathédrale ; & que tous les foudres Ecclésiastiques réitérés, & accumulés sur les opposans, n'avoient pas été capables jusques là d'y faire admettre. Le miracle, car c'est ainsi qu'on appella le pouvoir qu'eut Saint Bernard d'applanir les difficultés, lui en étoit réservé ; & il ne fut pas jugé moins grand, que ce que le saint Abbé opéroit en ce temps-là de plus admirable. Géofroi de Chartres avoit aussi conçû le même dessein pour son Eglise, & il y avoit travaillé ; mais tout respecté & accrédité qu'il étoit, il n'avoit pû réussir.

Vita B. l. 6.

Gall. Chr. T. II. Episc. Carn.

Rien de fort essentiel ne demandoit la présence du Pape Eugéne en un lieu plûtôt qu'en un autre. Cîteaux, Auxerre, Châlons sur Marne, Verdun, le possédérent successivement. A Châlons & à Verdun il fit la dédicace des deux Cathédrales ; & Adalberon Archevêque de Tréves l'ayant engagé à venir chez-lui, Saint Bernard l'y suivit, & n'eut pas peu de part à la décision qu'il y donna sur ce

Cathédrales sacrées par Eugéne III.

qu'on devoit penser des Ecrits & des révélations de Sainte Hildegarde. C'étoit une Religieuse très-révérée dans la basse Allemagne, & dans les Provinces de France qui en sont voisines. Saint Bernard qui l'avoit visitée durant le cours de ses prédications pour la Croisade, l'avoit jugée remplie de l'esprit de Dieu; & aussi éclairée qu'elle étoit dans les voies de la perfection, aussi instruite des plus profonds mystéres de la Religion, sans avoir jamais étudié, il ne paroissoit pas qu'elle pût avoir d'autre maître. On lui attribuoit de plus des miracles & des prédictions qui étonnoient. Comme on en parloit bien & mal, & que tout ce qui est extraordinaire en genre de piété, est souvent suspect aux plus sages; le Pape ne se contenta pas même des éloges que lui en faisoit Saint Bernard, ni du témoignage plus suivi & plus constant que lui en rendoit Henri, surnommé l'Heureux, Archevêque de Mayence. Il envoya exprès vers la Sainte le B. Alberon Evêque de Verdun, Albert son Primicier, & d'autres Ecclésiastiques respectables, afin d'examiner sans bruit & sans affectation de quoi il s'agissoit, & lui en faire leur rapport. Sainte Hildegarde s'ouvrit à eux avec une humilité & une candeur qui étoient une conviction de sa simplicité; elle satisfit à toutes leurs questions, & leur remit bonnement tout ce qu'elle avoit retenu & écrit de ses prophéties, ou autres communications avec Dieu. Le Pape qui se trouvoit accompagné de dix-huit Cardinaux, & de beaucoup d'Evêques & d'Abbés, en forma une Assemblée qu'on met au nombre des Conciles. Il y fit lire

L'AN 1148.

De Ste Hildegarde.

Trith. chr. hist. ad ann. 1148.

Conc. T. X. p. 1128.

Eugéne tient pour elle un Concile à Tréves.

L'AN 1148. ces papiers ; lui même en lut une partie considérable, & sur l'approbation générale qu'on y donna, il n'hésita pas à la confirmer par la sienne. Tout le monde étoit attendri, & se répandoit devant Dieu en actions de graces, de ce qu'il avoit reservé au siécle où l'on vivoit une si éclatante lumiére, & parlà une preuve si visible de sa protection. Ce fut surtout le motif qu'employa Saint Bernard pour porter le Saint Pere à se déclarer avec authenticité. Il ne le fit pas seulement de bouche, mais par une Lettre adressée à la pieuse Abbesse ; où en la félicitant des graces qu'elle recevoit du Ciel, il l'exhorte à conserver l'humilité au milieu de ces ineffables bienfaits, & à publier dans la suite avec discrétion ce qu'il plairoit à l'Esprit saint de lui révéler.

B. Ep. 366.

Cette liberté fut une source de bénédictions sur une infinité de personnes de tout rang & de toute condition, qui en redoublérent leur confiance dans les avis de Sainte Hildegarde, & auprès de qui elle passa encore trente & un ou trente-deux ans, pour une interprete assûrée des volontés du Seigneur. De son Monastére de Saint Disibod dans le Comté de Spanheim, où elle avoit vécu jusques-là, le Pape Eugéne l'autorisa à s'établir avec ses filles dans celui du Mont-Saint-Rupert proche Bringhen, à quatre lieues de Mayence, qu'elle a rendu très-célébre. Elle entretint une étroite correspondance avec Saint Bernard, & en prit la dévotion de s'aggréger à la Reforme de Cîteaux, au-lieu de la pure Régle de Saint Benoît, qu'elle professoit auparavant. Sa mort n'arriva qu'en l'année 1180. la 82e de son âge.

Fin du vingt-cinquiéme Livre.



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE VINGT-SIXIÉME.



LE terme indiqué par le Pape Eugéne pour l'ouverture du Concile de Reims étoit le Lundi de la quatriéme ſemaine de Carême 22. Mars 1148. Outre les Evêques & les Abbés de France, qui en faiſoient la partie la plus nombreuſe, il y en vint beaucoup des pays moins éloignés : & l'ordre de s'y rendre étoit ſi abſolu dans les Royaumes d'Eſpagne, que le Pape quelques ſemaines après eut beſoin de lever la Cenſure encourue par ceux qui n'y avoient

L'AN 1148.

Conc. T. X. p. 1107. Rob. de M. Otto. Friſ.

Concile de Reims.

Eugene Ep. 74.

L'AN 1148. pas déféré. Il ne s'y trouva que quatre Anglois, à cause des frayeurs du Roi Etienne, toujours ombrageux & défiant : encore n'y en avoit-il que trois à qui il l'eût permis ; mais avec cette marque de respect pour le Pape, qu'il les chargeoit de lui représenter ses raisons, & d'excuser en son nom leurs confréres absens. Thibaud Archevêque de Cantorberi, qui se joignit à eux, quoique les ports lui eussent été fermés, avoit pour cela un intérêt d'honneur qui l'enhardit à violer la défense. Il y gagna de s'assûrer des droits que l'on contestoit à sa Métropole ; mais il en perdit pour quelque temps ses revenus, que le Roi confisqua.

Chro. Gervas.

Le Concile fut ouvert dans l'Eglise de Notre-Dame. On n'apperçoit pas que d'abord Eugéne s'y fût proposé d'autre fin, que la fin ordinaire, de remédier aux abus, qui toujours renaissans, & toujours plus forts que la vigilance des Pasteurs, fournissent toujours une matiére suffisante à de nouvelles Ordonnances. L'affaire de Gilbert de la Poirée, & les autres que l'on y traita, y furent en quelque sorte incidentes & occasionnées par la célébrité de l'action. Ainsi les premiers soins allérent à opposer aux déréglemens du temps la respectable barriére des Décrets, que l'on y jugea plus propres à les réprimer. Ce sont dix-huit Canons, tous portés dans un esprit véritablement Episcopal, mais sous des peines qui ont demandé depuis bien des tempéramens, & dont la même autorité à laquelle il appartenoit d'y astreindre les Fidéles, s'est successivement relâchée suivant les raisons de convenance,

ou

ou de nécessité qu'elle en a eues. En voici la substance. L'AN 1148.

I. Défense sous peine d'excommunication de communiquer avec ceux qui auront été excommuniés par leurs Evêques, jusqu'à ce qu'ils ayent été absous par ceux qui les avoient excommuniés, ou par l'autorité du Saint Siége. Et quand un Evêque aura porté quelque Sentence d'excommunication, il l'envoiera aux Evêques voisins.

Quels Canons on y porte.

II. Défense tant aux Evêques qu'aux Clercs, d'avoir des habits mondains, ou de diverses couleurs; des robbes ouvertes ou fendues; des cheveux longs. Ceux qui ayant été avertis ne se corrigeront pas dans quarante jours, seront privés de leurs Bénéfices. Si les Evêques négligent de leur imposer cette pénitence, ils demeureront eux-mêmes suspens de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils l'aient fait.

III. Les Soudiacres, les Diacres & les Prêtres qui auront des femmes ou des concubines, seront privés de toute fonction, & de tout Bénéfice Ecclésiastique.

IV. On ordonne que les Religieuses & les Chanoinesses vivent dans la suite plus réguliérement; qu'elles retranchent l'immodestie des habits, qu'elles ne sortent pas de leurs Cloîtres, qu'elles prient, mangent & se retirent la nuit en lieu commun; qu'elles renoncent à leurs prébendes & à leurs biens propres; que tout parmi elles soit en régle là-dessus avant la Saint Pierre: sans quoi on déclare leurs Eglises interdites, & l'on prive de la sépulture chrétienne celles qui mourroient avant que d'avoir obéi à ce Décret.

L'AN 1148. V. Défenſe aux Laïques de juger les affaires Eccléſiaſtiques, & aux Evêques, Abbés, Archidiacres & autres Prélats d'en exécuter les jugemens en matiére connue pour ſpirituelle; ou de ceſſer d'exercer la juſtice Eccléſiaſtique par déférence à la prohibition que les Juges Laïques leur en auroient faite.

VI. Ceux qui ont la qualité d'Avocats des Egliſes, & gens qui agiſſent pour eux, ne doivent recevoir ni s'attribuer rien que ce qui eſt anciennement preſcrit.

VII. On renouvelle les anciens Statuts, & en particulier ceux du Pape Innocent ſur l'obligation du célibat pour les Eccléſiaſtiques, & les Religieux: on déclare nuls les mariages qu'ils contracteroient; ce qu'on entend auſſi des Convers Profés, & des Religieuſes.

VIII. Défenſe aux Laïques de poſſéder des dixmes. Les tinſſent-ils des Evêques, ou des Souverains; s'ils ne les reſtituent pas aux Egliſes, c'eſt un ſacrilége.

IX. Défenſe de donner la charge d'Archidiacre à d'autres qu'à des Prêtres ou à des Diacres; ni de les y conſerver, non plus que les Doyens & les Prévôts dans leurs dignités, s'ils refuſent opiniâtrément de ſe faire ordonner.

X. Chaque Egliſe doit avoir ſon propre Prêtre, quand elle le peut; elle le doit entretenir honorablement de ſes biens; & s'il y avoit lieu de le lui ôter, ce ne ſeroit qu'après un jugement canonique de l'Evêque, ou de l'Archidiacre.

XI. Défenſe ſous peine d'excommunication de faire aucune violence aux Prêtres, aux Clercs, aux Moines, aux Pélerins, aux Marchands, aux Payſans ni à leurs troupeaux, ni aux animaux dont ils ſe ſervent pour labourer. L'An 1148.

XII. Défenſe aux Nobles & aux Gens de guerre de s'envoyer des cartels, & de ſe battre par oſtentation dans les foires & aux jours de grandes aſſemblées ; & quoiqu'on ne refuſe, ni la pénitence, ni le Viatique à ceux qui y ſeront bleſſés à mort, on ne leur accordera cependant point la ſépulture Eccléſiaſtique.

XIII. On déclare ſacrilége & excommunié quiconque frappera un Clerc, ou un Moine avec violence. On veut que l'excommunication demeure, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit préſenté au Pape ; & l'on défend à aucun Evêque de l'abſoudre ſinon, à l'article de la mort.

XIV. Les Egliſes & les Cimetiéres doivent être des aziles pour ceux qui s'y réfugieront, ſans que l'on puiſſe les en arracher, ou les y maltraiter ſous peine d'excommunication.

XV. On renouvelle les peines déjà portées contre les Incendiaires; & on les ſoumet pour pénitence à un an de ſervice contre les Infidéles, ſoit en Eſpagne, ſoit en Paleſtine. Que ſi un Archevêque ou Evêque relâche de cette ſévérité, il ſatisfera aux dommages, & ſera un an ſuſpens des fonctions pontificales.

XVI. Défenſe d'éxiger aucune retribution pour le ſaint Crême, ou pour la ſépulture.

L'AN 1148. XVII. On continue a déclarer de nul effet les Ordinations faites par Anaclet & les autres Schismatiques & Hérétiques.

XVIII. Le dernier Canon est conçû en ces termes. » Comme le siége Apostolique apporte une » grande attention pour soutenir ce qui est selon » la droiture, & pour s'opposer à ce qui s'écarte de » la Régle; Nous ordonnons par l'autorité du pré- » sent Décret, que personne ne protége & n'appuie » les Hérétiques & leurs adhérans, dans la Gasco- » gne, en Provence ou ailleurs, & ne leur donne » un lieu de retraite dans ses terres. Que si quel- » qu'un les laisse demeurer chez-soi, ou y séjour- » ner quand ils sont voyage, qu'il soit frappé du » même anathême, dont Dieu frappe les ames dans » sa colére; & que jusqu'au temps qu'il ait fait une » satisfaction convenable, on cesse de célébrer l'Of- » fice Divin par tout où il a quelque domaine. «

Ce Canon indique les Petro-Brusiens, ou nouveaux Manichéens, sous quelque chef, ou en quelque lieu qu'ils parussent.

Eon de l'Etoile. *Otto Fris. in Frid. l.1.c. 54. Guill. neubr. l. 1. c. 19.*

On en étoit là dans le Concile, lorsque Samson Archevêque de Reims produisit cet extravagant d'Eon, surnommé de l'Etoile, qu'il avoit dans ses prisons, Hérétique ou même Hérésiarque d'une espéce toute singuliére. Car le malheureux vouloit l'être, sans avoir ni le peu d'acquis, ni le peu d'intelligence qu'il lui falloit pour discerner ce que c'est qu'hérésie. Il y en avoit assûrément d'aussi ignorans & d'aussi grossiers que lui parmi ceux avec qui le Concile venoit d'interdire tout commerce; si

ce n'eſt qu'ils en croyoient leurs maîtres, & ne péchoient guéres que par une docilité ſtupide : au-lieu qu'Eon ne devoit ce qu'il étoit qu'à lui-même. Né dans la Bretagne, & bon Gentilhomme, mais enflé d'un léger commencement de Lettres, il s'étoit aviſé de raiſonner ſur ce qu'il entendoit quelquefois à l'Egliſe, où la lettre *u*, & la lettre *m* jointes enſemble ſe prononçoient comme *o* & *n*, *on* pour *um*. Ainſi à ces paroles des Exorciſmes, *per eum qui venturus eſt ;* & à celles des Oraiſons, *per eumdem Dominum noſtrum ;* il s'imaginoit que c'étoit lui que l'on y nommoit. La mépriſe n'auroit été que riſible, ſi elle n'eut pas dégénéré en folie, ou en impiété; & que là-deſſus il ne ſe fût pas mis en tête qu'il étoit le Fils de Dieu, le Juge des Vivans & des Morts, & le Seigneur de toutes choſes. Il ſe le perſuada même, & parvint à le perſuader à d'autres avec tant d'aheurtement, que dans ſon pays & aux environs il ſe forma un cortége de gens qui lui étoient aveuglément dévoüés. Sa famille cherchoit à le renfermer, & la ſûreté publique l'exigea bientôt. Quelque ſimple ou quelque fou qu'il parût, il ne l'étoit pas au point, qu'en poſant des principes de ſpéculation, il ne ſçût parfaitement bien en tirer des conſéquences qui l'autoriſoient à faire ſa main, & à ſe donner par-là les moyens de vivre dans l'abondance. Sa qualité de Fils de Dieu, & de Seigneur univerſel, n'étoit pas ſimplement une pure impiété. Accompagné de ſes Partiſans, il la faiſoit valoir à force ouverte. Il dépouilloit les Egliſes, pilloit les Monaſtéres, & s'enrichiſſoit par-

L'AN 1148.

L'AN 1148. tout avec eux aux dépens de qui ils pouvoient. Quoique ç'en fût assez de l'appas du gain pour les multiplier, on éprouva cependant qu'il y en avoit d'assez infatués pour s'attacher à lui par un motif de Religion. Les enchantemens y auroient aussi eu beaucoup de part, si quelques auteurs en étoient croyables dans ce qu'ils racontent des esprits qu'il avoit à ses ordres, & des tables somptueusement dressées au milieu des forêts sur le moindre signe qu'il en donnoit. Mais Otton de Frisingue, le plus sensé de tous, n'en dit mot. Au contraire il n'attribue la propagation du mal qu'à la disposition des personnes, à qui le prétendu Magicien s'adressoit dans les recoins d'une ou deux Provinces éloignées du cœur de la France. Il eut cependant la témérité de s'approcher des grandes Villes; & après quelques poursuites qu'on avoit faites inutilement pour s'en saisir, ce qui confirmoit les bruits de ses communications avec le Diable, il fut heureusement arrêté au Diocèse de Reims, lui & plusieurs des siens.

Il ne s'attache que des gens grossiers.

Qui que ce pût être qui lui eût appris à manier la plume, ou qui lui en eût prêté une pour subtiliser ses idées, & les revêtir d'une couleur de vraisemblance, on prétend qu'il ne parut devant le Pape qu'avec une apologie composée. Le Pape lui ayant demandé qui il étoit : » Je suis, répon» dit-il fierement, celui qui doit juger les Vivans » & les Morts, & le siécle par le feu. « On souhaita de sçavoir ce que signifioit la forme du bâton sur lequel il s'appuyoit, & terminé en haut par

une fourche. » Elle eſt le ſymbole d'un grand « myſtére, reprit-il : car tandis que les deux bran- « ches ainſi élevées regardent le Ciel, vous devez « reconnoître que des trois parties de l'Univers « Dieu en poſſéde deux, & me céde la troiſiéme. « Au-lieu que ſi je tourne les deux branches vers « la terre, nos fortunes changent ; Dieu n'a plus pour « lui qu'une troiſiéme partie, & il m'abandonne la « ſouveraineté des deux autres. «

L'AN 1148.

Ce n'étoit pas là de quoi engager les Théologiens du Concile dans une diſcuſſion bien ſérieuſe. On rit de ces inépties, & l'on eut pitié d'un hébété, qui ne s'en appercevoit ſeulement pas. On alla même juſqu'à ne le pas croire aſſez libre pour lui imputer à la rigueur les vols & les ſacriléges qu'il avoit commis. Une priſon perpetuelle fut toute la punition que le Pape voulut qu'on en tirât. On l'y confina par l'autorité de l'Abbé Suger, Régent ; & il y mourut peu après.

Leur entêtement.

Un de ſes Diſciples pouſſa ſi loin le blaſphême, & ſe montra ſi inexcuſable dans ſes fureurs, qu'on fut obligé pour l'exemple, de le livrer au bras ſéculier. Eon l'avoit appellé le *Jugement*, comme il en avoit appellé un autre la *Sageſſe ;* les déſignant tous ſous des noms magnifiques. Le *Jugement* fut donc condamné au feu, quelque ménace qu'il fît à ſes Juges d'en tirer promptement une terrible vengeance. Etant conduit au ſupplice il crioit ſouvent : *Terre, terre, ouvres-toi* ; & il attendoit qu'elle s'ouvrît réellement. On offrit la vie à d'autres, que leurs pilleries & la prophanation des choſes ſaintes

l'AN 1148.

ne rendoient pas moins dignes de mort. Mais parce que c'étoit à condition qu'ils renonçassent à leur chef, & à ses visions, le charme de la séduction l'emporta : ils aimérent mieux mourir que de changer. Le reste fut dissipé.

C'étoit une rencontre assez bizarre dans le Concile de Reims, que le contraste des deux hommes, dont la cause y avoit été portée ; d'un côté Eon de l'Etoile, sorte de sectaire uniquement renommé par son impertinence & son ignorance ; & de l'autre Gilbert de la Poirée, le Théologien de son siécle le plus rafiné & le plus versé dans la dispute. Le Pape avoit remis à une session moins nombreuse l'examen de Gilbert. Entre ceux des Prélats & des Abbés qui y furent admis, les plus distingués par leur science étoient l'Archevêque de Bourdeaux, Géofroi de Loroux, Josselin Evêque de Soissons, Milon Evêque de Théroüanne, Saint Bernard, & l'Abbé Suger. Ce que plusieurs Cardinaux témoignoient d'inclination à justifier l'Accusé, ne laissa pas au commencement toute la liberté nécessaire à la délibération. Cette ombre de partialité refroidit dans quelques-uns la vivacité des avis, & fit par une condescendance inexcusable, que pour ne choquer personne, ils attendirent à s'expliquer entiérement, qu'ils eussent à peu près senti où tournoit la pluralité. L'Archevêque de Bourdeaux ne se le pardonna pas. Il avoit des raisons d'honnêteté & d'amitié pour ménager un Evêque, son Suffragant : mais il ne vouloit que le ménager, dit-il depuis, dans l'humble confession qu'il fit de sa foiblesse ;

Conc. T. X. Otto Frif. in Frid. Ep. Gauf.

Gilbert de la Poirée trouve de la protection au Concile de Reims.

blesse ; & se réservoit à en parler plus ouvertement selon sa conscience, quand l'heure de la décision seroit venue.

L'An 1148.

L'embarras de langue qu'avoit l'Abbé Gothescalc auroit été un nouvel inconvenient, favorable à l'Evêque de Poitiers, si le zéle dont ils brûloient pour l'Eglise, Saint Bernard & lui, ne leur avoit rendu tout commun. Chargé par le Pape d'extraire des Ecrits de Gilbert les propositions erronées ou suspectes d'erreur, & de ceux des SS. Péres les témoignages les plus propres à y appliquer le reméde, Gothescalc s'en acquitta sçavamment; mais ses talens n'alloient pas plus loin. Pour faire usage de son travail cependant, une controverse publique demandoit de ces bouches aisées & coulantes, qui ne s'énonçent qu'avec grace & avec empire ; avantage prétieux, que la nature avoit refusé à Gothescalc encore plus sensiblement qu'à un autre. Saint Bernard s'offrit à y suppléer ; & pour le peu que les contestations s'échauffassent, l'emploi ne pouvoit tomber mieux : mais la séance ne débuta pas si vivement. Gilbert dès l'entrée s'étoit pourvû à tout événement, de plusieurs gros volumes que ses Clercs lui avoient apportés. Maître par-là de citer & de produire tant qu'il lui plairoit, il avoit pour premiére réponse à chaque accusation, qu'on ne lui objectoit que des textes tronqués ; & lui-même là-dessus se mettoit à en lire d'extrêmement longs, quoique sans en faire d'application, ou sans en tirer de conséquence fort décisive, au gré des assistans. Le Pape aussi fatigué de leur longueur,

Il élude les premiéres attaques à force de citations.

L'AN 1148.

Ibid. apud Gaufr.

que rebuté de leur inutilité, jugea donc s'y devoir prendre autrement. » Mon frere, lui dit-il, vous » rapportez-là bien des choses, & des choses peut-» être que nous n'entendons pas. Répondez-moi » simplement : Cette souveraine essence que vous » confessez être trois Personnes en un seul Dieu, » croyez-vous qu'elle soit Dieu ? Je ne le crois » pas, « répondit Gilbert; non point par inadvertance, comme Otton de Frisingue le veut faire entendre, mais conformément aux principes de son Commentaire sur Boëce, où il distinguoit exactement dans Dieu la substance Divine, *qui seroit Dieu*, & la substance Divine *par laquelle il est Dieu* : n'admettant que la derniére expression pour une expression juste & véritable. Quelque simple que fût sa réponse, on trouva moyen de l'expliquer différemment par la confrontation qu'on en faisoit avec les termes du Commentaire : tous néanmoins en étoient révoltés, & ceux même qui cherchoient à l'adoucir, se plaignoient que l'auteur ne se prêtoit pas assez facilement à leurs intentions. Ç'eut été la ruine de son systême, qui dans cette alternative étoit incapable de souffrir le moindre tempérament. Aussi Saint Bernard prit-il la parole. » A » quoi bon ces irrésolutions, lui dit-il ? L'unique » source de scandale, c'est que vous passez auprès » de plusieurs pour croire, & pour enseigner, que » l'essence ou la nature Divine, sa Divinité, sa sa-» gesse, sa grandeur n'est point Dieu, mais la for-» me par laquelle Dieu est Dieu. Qu'en croyez-» vous ? Gilbert persista, & dit que c'étoit la forme

Saint Bernard le presse.

L'AN 1148.

par laquelle Dieu eſt Dieu ; mais que ce n'étoit point Dieu même. » Il le confeſſe enfin auſſi claire- « ment que nous le ſouhaitons, reprit Saint Bernard ; » la confeſſion n'eſt point équivoque, qu'on l'é- « crive. Qu'on l'écrive, dit le Pape. Et vous, « dit au même moment l'Evêque de Poitiers, s'adreſſant à Saint Bernard, écrivez que la Divinité eſt Dieu. « C'eſt peu de l'écrire, repliqua le Saint d'un air « intrépide ; je demande pour plume un ſtile de fer, « qui conſerve cette vérité éternellement gravée ſur « le diamant, ou ſur la pierre ; que l'eſſence Divine, « la forme, la nature, la Divinité, la bonté, la ſa- « geſſe, la vertu, la puiſſance, la grandeur en Dieu » eſt véritablement Dieu. Eh ! que ſeroit donc en « Dieu cette forme, que vous voulez qui en « ſoit diſtinguée, continua-t'il ? Si elle n'eſt point « Dieu, il faut qu'elle ſoit plus excellente que « Dieu, puiſqu'elle ne tient rien de lui, & qu'il « tient d'elle tout ce qu'il eſt comme Dieu. « Saint Bernard parloit de l'abondance du cœur ; mais quelque temps après Géofroi Religieux de Clairvaux, qui accompagnoit ſon Abbé, étant entré dans la Bibliothéque de l'Archevêque de Reims, il en rapporta un tome de Saint Auguſtin, où il fit lire preſque mot pour mot ce que Saint Bernard venoit d'objecter. Ce Religieux attentif à tout obſerva encore que la propoſition adoptée par l'Evêque de Poitiers, étoit la même qu'il avoit proteſté à Paris lui être fauſſement & calomnieuſement imputée, juſqu'à en produire des témoins reſpectables. Un reproche de contradiction, ou d'infidélité ſi avéré ne

Gilbert ſe contredit dans ſes réponſes.

L'AN 1148.

le déconcerta pas. » Quelque chose, dit-il, que » j'aie soutenue alors, vous entendez ce que je sou- » tiens à l'heure qu'il est. «

Ce qui lui inspiroit tant d'assûrance, c'est que plus il étudioit l'effet que produisoient ces contestations, & plus il s'appercevoit qu'à l'instigation de ses amis le Pape reculoit à le condamner. Par-là son audace croissoit à mesure que l'on avançoit dans la discussion des quatre articles, auxquels on étoit resolu de s'arrêter; & quand on en fut venu au second, il nia net, qu'on pût dire qu'*un Dieu fût trois Personnes*, quoique l'on puisse dire que *trois Personnes sont un Dieu.* Le Pape, toujours porté à attendre quelque nouvelle explication, qui sauvât le mauvais sens des propositions, differoit à mettre celle-ci au nombre des erreurs reconnues & avoüées par l'auteur. Mais Gilbert ne fournissoit rien que Saint Bernard ne pulvérisât à l'instant même. Il ordonna qu'on joignît cet article au premier sur le registre; & ainsi finit la premiére séance.

Lui & ses adversaires se préparent bien différemment à continuer l'examen de ses Propositions.

C'en étoit assez pour ce jour-là, quant à ce qu'il devoit y avoir de public & d'authentique : le reste du temps n'y fut pas perdu de part ni d'autre. Otton de Frisingue, tout préoccupé qu'il est pour Gilbert, dit que cet Evêque s'y donna de grands mouvemens auprès des Cardinaux qui le protégeoient, jusqu'à passer la nuit même à aller & à conférer de maison en maison; & il ne le dit que de lui. Pour Saint Bernard, Gothescalc & les autres, qui devoient poursuivre l'accusation, ils se corrigérent bien du défaut qu'il y avoit, si ç'en étoit un dans

les circonſtances, à n'employer l'autorité des Péres que par des citations tranſcrites & abrégées. Ils revinrent le lendemain en état de faire parade à leur tour d'une multitude de Livres qui étonna leurs adverſaires. Avec cet étalage réciproque d'érudition, ce fut beaucoup moins dans la patience qu'on avoit de conſulter les textes, que dans le ſoin de pénétrer attentivement les notions les plus communes du Dogme Catholique, qu'on trouva de quoi ſe fixer. Il s'agiſſoit du 3e & du 4e article; & il fut ſtatué par ordre du Pape, qu'on en chargeroit le régiſtre comme des précédens. C'étoit donc en tout quatre propoſitions que le Pape déterminoit mériter quelque cenſure; mais qu'il remettoit de plus en plus à noter, ſoit en général, ſoit diſtinctement, & avec les qualifications préciſes. Quoi qu'il en fût de ſes intentions là-deſſus, ce délai fit trembler nos Evêques, plus décidés & plus uniformes entre eux que n'étoient les Cardinaux ſur le beſoin d'une condamnation. Ils ſoupçonnoient même les Cardinaux de la vouloir éluder, plûtôt qu'ils ne les accuſoient de vouloir s'attribuer à eux ſeuls l'autorité d'un jugement, qui dans un Concile devoit être commun ſans exception à tous ceux des Péres, dont le Concile étoit compoſé. C'eſt en effet ce qui réſultoit naturellement de ces paroles, proférées par quelques Cardinaux à la fin de la ſéance: *Maintenant que nous avons entendu tout ce qui s'eſt propoſé, nous jugerons ce qu'il en faut définir.* Paroles que les Ecrivains contemporains n'ont point interprétées d'une prétention ou d'une jalouſie d'autorité; mais

L'AN 1148.

Ibid. apud Gaufr.

L'AN 1148.

qu'ils ont priſes pour un bon office rendu indirecte-ment à Gilbert par l'affection qu'on lui portoit, diſent-ils, ſans deſſein de favoriſer ou d'accréditer ſa doctrine. Les Prélats François ne leur faiſoient pas non plus cette injure. Mortifiés ſeulement qu'au pied même du Trône pontifical, & dans le Conſeil du Vicaire de Jeſus-Chriſt, l'on ignorât, ou l'on ſe diſſimulât les dangers de ſon Egliſe ; ils crurent les y devoir expoſer avec une exactitude qui ne permît plus de tenir pour indifférent à la Foi le ſilence ſur des queſtions capitales en matiére de Foi. La Cellule de Saint Bernard devint le Sanctuaire, où le Seigneur inſpira ce qu'il y avoit de plus zélé & de mieux intentionné dans le Clergé de France. Le jour d'après, dix Archevêques, beaucoup d'Evêques, & quantité d'Abbés & de Maîtres en Théologie ſe rangérent auprès de lui, & tous unanimement convinrent enſemble d'une forme de Symbole, qui de toutes les voies qu'ils pouvoient prendre pour faire impreſſion ſur l'eſprit des Cardinaux, amis de l'Evêque de Poitiers, leur parut la plus perſuaſive, & la moins choquante.

Différend entre les Evêques François & les Cardinaux.

L'acte avoit à la tête les quatre articles reconnus publiquement par le Pape pour renfermer la doctrine de l'accuſé, & dans le corps quatre propoſitions contradictoires aux quatre articles, par leſquelles ils rendoient compte de leur Foi en ces termes.

» Nous croyons, & nous confeſſons ſimplement
» que la nature de la Divinité eſt Dieu ; & qu'on
» ne peut nier dans aucun ſens catholique, que la

Divinité ne ſoit Dieu, & que Dieu ne ſoit la Di- « vinité. Si l'on dit quelquefois, que Dieu eſt ſage « par ſa ſageſſe, grand par ſa grandeur, Dieu par « ſa Divinité ; & ſi l'on uſe d'autres pareilles ex- « preſſions, nous croyons que ce n'eſt point une « autre ſageſſe, une autre grandeur, une autre « éternité, une autre unité, une autre Divinité « que celle par laquelle il eſt Dieu ; c'eſt-à-dire, « que par lui-même il eſt ſage, grand, éternel, « unique. «

Lorſque nous parlons des trois Perſonnes, le « Pere, le Fils, & le Saint Eſprit, nous déclarons « que ce ſont un ſeul Dieu, une ſeule ſubſtance « Divine. Comme lorſque nous parlons d'un ſeul « Dieu, & d'une ſeule ſubſtance Divine, nous « confeſſons que ce ſeul Dieu, & cette ſeule ſub- « ſtance Divine, ce ſont les trois Perſonnes. «

Nous croyons & nous confeſſons, que le ſeul « Dieu, le Pere & le Fils & le Saint Eſprit eſt éter- « nel, & qu'il n'y a aucunes choſes de quelque « nom qu'on les appelle, ſoit relations, ſoit pro- « priétés, ſoit ſingularités, ſoit unités, ſoit quel- « que autre pareille idée qu'on s'en faſſe, qui étant « en Dieu, n'y ſoient de toute éternité, & ne ſoient « pas Dieu. «

Nous croyons & nous confeſſons que la Divi- « nité même, ou ſubſtance Divine, ou nature Di- « vine a été incarnée, mais dans le Fils. «

Ce Symbole ainſi rédigé après la plus mûre déli-bération, tout ce qu'il y avoit là de Prélats & de perſonnes qui euſſent un rang, le ſignérent ; ils

L'AN 1148.

choisirent pour l'aller présenter au Pape & aux Cardinaux, les Evêques d'Auxerre & de Théroüanne, & l'Abbé Suger. Il étoit recommandé aux trois Députés d'accompagner leur démarche d'une déclaration un peu forte; mais que méritoient bien ceux de la Cour de Rome, qui sous prétexte des subtilités dont cette controverse étoit remplie, osoient presque mettre sur le même pied les aggresseurs, & les défenseurs, & ne suggéroient pas d'autre moyen d'abolir l'erreur qu'ils détestoient, que de laisser tomber la dispute. C'étoit principalement à cette injustice d'égalité, maudit fruit d'une protection peu éclairée, que les auteurs du Symbole en vouloient, dans ce que leurs Députés avoient à signifier en leur nom. » Le respect que nous vous » portons, devoient-ils dire au Saint Pere, nous a » fait négliger quelques discours, jusqu'au moment » où nous avons sçû que votre intention étoit de » juger cette cause. Nous vous présentons donc aussi » notre Profession par écrit, comme notre adver- » saire vous a présenté la sienne; afin que vous ne » décerniez pas sur les raisons d'une des deux Par- » ties, sans avoir écouté l'autre. Mais il y a cette » différence entre lui & nous, qu'il s'est engagé, lui » à corriger dans sa Profession ce que vous y trou- » veriez de défectueux; au-lieu que nous vous re- » mettons la nôtre indépendamment de toute con- » dition, résolus de nous y tenir sans y rien chan- » ger. « C'est qu'ils n'avoient pas le moindre doute que le Pape pensât un seul instant autrement qu'eux.

Aussi l'air de vigueur dont la commission fut exécutée

exécutée n'émut pas plus Eugéne, que si par d'autres endroits elle n'eût pas pû devenir une semence d'aliénation capable de causer une dissention fâcheuse. Très assûré de la bonne intelligence qui subsisteroit entre lui & l'Eglise de France, tant que les principes qu'on y suivoit depuis si long-temps n'y varieroient point, il se rassûroit par-la contre les conséquences même qu'il y avoit à craindre de la déclaration des trois Députés. Loin d'en paroître peiné, ou embarrassé, il donna sur le champ sa réponse, qui fut : » Qu'on devoit se tranquilliser, & que l'Eglise de Rome n'auroit jamais « d'autres sentimens que les sentimens exposés « dans la Profession qu'on lui présentoit : que si « quelques-uns y avoient témoigné de la bienveillance pour Gilbert, cela regardoit sa Personne, « mais n'iroit jamais jusqu'à flatter ou épargner sa « doctrine; que c'étoit-là ce qu'il leur ordonnoit « de rapporter à ceux qui les envoyoient. «

L'AN 1148.

Le Pape reçoit favorablement le Symbole, que les Evêques lui font présenter.

Les esprits ne furent pas tout-à-fait si calmes parmi les Cardinaux; quoiqu'après la démarche des Prélats François, ce ne fût rien moins que l'intérêt de Gilbert qui les touchât : c'étoit le leur propre. Ils ne goûtoient point la liberté qu'on se donnoit en France, non-pas précisément de leur proposer un Symbole, mais de le leur proposer comme le seul qui dût faire régle, & par la défiance que l'on y avoit conçûe de leur Foi. Eugéne aimoit les François; & ce qu'il leur connoissoit de Religion fortifioit son amitié par un fonds d'estime, qui dans un autre auroit été une grande disposition à s'en

Les Cardinaux s'en offensent.

L'AN 1148.

laisser gouverner. Cela inquiétoit les plus soupçonneux du sacré Collége. Ils lui rappellérent en termes assez durs ; » Que de simple Particulier qu'il » avoit été, élevé par leur choix au souverain Pon- » tificat, il étoit devenu le Pere commun du Mon- » de Chrétien ; qu'en cette qualité il se devoit spé- » cialement à eux, appellés qu'ils étoient à y parta- » ger avec lui le poids des affaires ; que sans retour » sur les amitiés & les relations d'une vie privée, » l'utilité publique, & les obligations inséparables » de la prééminence de son Siége, faisoient le seul » objet qui dût l'attacher. Cependant, continuoient- » ils, parlant de Saint Bernard, voyez ce qu'entre- » prend votre Abbé, & avec lui l'Eglise Gallicane ! » De quel front il a osé s'attaquer à la primauté de » la Chaire Romaine ! C'est néanmoins cette Chaire, » à qui seule il est donné de fermer, & personne » n'ouvre ; d'ouvrir, & personne ne ferme. C'est » elle seule, qui, établie juge des questions de Foi, » joüit pour les résoudre d'une prérogative singu- » liére, à laquelle l'absence même de ceux qui y » sont assis, ne sçauroit préjudicier. Malgré cela » voici que les François nous dédaignent jusqu'à » nous insulter en face ; & que sans requérir seu- » lement notre avis, quelque part que nous ayons » eue à l'examen des articles controversés, ils pré- » sument de mettre la derniére main à la contro- » verse par une Profession de Foi, qui, s'ils en » sont crus, doit avoir force de sentence définitive. « Les Cardinaux irrités prétendoient trouver là un procédé plus hautain, qu'ils ne l'eussent dû appréhender

Ibid. apud. Ott.

parmi les Orientaux même. » Qu'une semblable « cause, disoient-ils, eût été remuée à Alexandrie, « ou à Antioche, tous les Patriarches présens, rien « sans notre autorité n'y pourroit passer pour un « Jugement fixe & parfaitement stable. Ce seroit « même à la connoissance du Pontife de Rome, que « la derniére discussion en seroit réservée suivant « les statuts & la pratique des Anciens. Comment « l'entendent donc ces gens-ci, d'usurper sous nos « yeux ce qui ne leur seroit pas permis de s'arroger « au mépris de notre rang, ne fussions-nous pas « aussi à portée qu'ils nous consultassent que nous « le sommes ? Ainsi considérant la témérité & la « nouveauté de leur attentat, notre avis est que « vous le réprimiez, & que vous le punissiez sans « aucun délai. «

L'AN 1148.

Ce discours, quoique rapporté par Otton de Frisingue, a été suspect à plusieurs Critiques ; en ce qu'Otton, qui en est le plus ancien garant, étoit alors bien loin de Reims, parmi les Croisés ; & que Géofroi de Clairvaux, compagnon inséparable de Saint Bernard au Concile, n'en dit pas un mot dans le compte qu'il rend à l'Evêque d'Albane, de la Profession, & de la déclaration même des Evêques de France. Le feu qui y régne, le désordre des pensées, le mélange du vrai & du faux qu'on y sent par-tout, autorisent du moins à n'y pas donner une confiance entiére. Quel qu'il fût sorti de la bouche des Cardinaux, le Pape toujours modéré, & toujours égal, promit d'éclaircir les faits & de satisfaire aux plaintes. Saint Bernard lui raconta

Ce que S. Bernard y avoit de part.

L'AN 1148.

respectueusement ce qui en étoit. Il l'assûra, » que » ni les Prélats, ni lui, n'avoient eu intention de » rien définir; mais que lui personnellement avoit été » bien aise de constater ses sentimens par écrit, ain- » si que l'Evêque de Poitiers avoit constaté les siens; » & que pour donner quelque poids à son exposé, » au-lieu d'en être chargé seul, il s'étoit couvert » de l'autorité & du témoignage de ceux des Evê- » ques & des autres, avec qui il ne faisoit, comme » eux, qu'énoncer & expliquer sa pensée. « L'humilité & l'ingénuité de cette défense appaisa les Cardinaux, & peut-être leur inspira-t-elle ce que la honte de s'être précipitamment avancés ne sçauroit guéres ne pas inspirer, quand on a quelque délicatesse d'honneur. Mais pour ne s'écarter pas des régles ordinaires, & se soutenir dans les principes allégués sur l'insuffisance de l'autorité qui proposoit la nouvelle exposition de Foi; il fut arrêté qu'elle ne seroit reçûe dans le Concile, que sur le même pied, & dans le même esprit qu'elle avoit été dressée par le Clergé de France, sans y être intimée au corps des Fidéles avec le caractére de Symbole ou de Profession universelle.

Ibid. apud Gaufr.

Les cœurs ainsi réunis, & toute occasion de Schisme retranchée, c'étoit au Concile même à statuer sur les articles dénoncés, quelle que fût la forme qu'on y voulût suivre. On s'assembla dans le Palais de l'Archevêque, qui étoit appellé le *Thau*, à cause de la figure des bâtimens, qui représentoit cette lettre greque. Les quatre articles y ayant été lûs publiquement, & l'Evêque de Poitiers juridi-

quement interrogé pour sçavoir de lui s'il persistoit à les soutenir comme sa doctrine, il répondit que non, sans autre retractation, que ces mots répétés à chaque article, » Si vous croyez, si vous par- « lez, si vous écrivez autrement, je crois aussi, je « parlerai, & j'écrirai autrement. « Le Pape alors prononça que par son autorité, & avec le consentement du Concile, il condamnoit lesdits articles, défendant étroitement » de lire ou transcrire le « Livre même d'où ils avoient été extraits, fût-on » intérieurement soumis à la condamnation, qui » venoit d'en être portée, jusqu'à ce que l'Eglise Ro- « maine l'eût fait corriger. « Gilbert pendant ce temps-là conserva assez de phlégme pour dire au Pape, que lui-même y feroit telles corrections que Sa Sainteté les lui prescriroit. C'étoit se bien posséder dans un moment si critique; mais on ne témoigna pas lui en sçavoir beaucoup de gré : le Pape ou quelque autre reprit, » qu'on ne s'en rapporteroit pas à lui « pour ces corrections. «

Décision du Concile. Gilbert s'y soumet.

La Censure toute bornée qu'elle étoit, avoit essuyé tant de difficultés, qu'on prit le parti de dissimuler sur les autres points, qui de jour en jour étoient venus à la connoissance des plus zélés du Concile. Mais la multitude de ceux qui déposoient, obligea de faire au-moins quelque chose qui flétrît differens Ecrits repandus dans les Ecoles, & ailleurs, sous le nom de Gilbert. Plusieurs opinoient qu'on les brûlât, ce qui fut jugé trop diffamant; on se contenta de les lacérer. Un mal présent demandoit un remède présent. Pour le danger

L'AN 1148. qu'on en pouvoit craindre à l'avenir, il y avoit à se rassûrer sur la nature de ces productions, dont la postérité n'a jamais été fort avide. Courues du vivant de l'auteur, par le goût que l'on y prenoit aux recherches extraordinaires, elles ont été très-négligées depuis ; quelques citations conservées à la faveur des ouvrages qui les combattent, sont presque aujourd'hui tout ce qui nous en reste.

Gall. Chr. T. III. Ep. Pict.

On a toujours regardé Gilbert de la Poirée comme sincérement converti en fait d'erreurs, après le Concile de Reims ; mais il ne revint pas à Poitiers aussi bien guéri de son esprit de contention & de chicane. Il y eut à peine reparu, que soit chagrin, soit apparence de droit, il y suscita une mauvaise querelle aux Bénédictins de Saint Cyprien sur la possession de quelque dépendance. La chose fut poussée jusqu'à exiger la tenue d'un Concile Provincial, que Géofroi de Loroux Archevêque de Bourdeaux convoqua en l'année 1149. Gilbert n'y soutint pas mieux ses prétentions, qu'il avoit soutenu ses sentimens. Elles furent rejettées, & lui obligé de faire une cession des droits qui lui étoient contestés. Il mourut dans l'union de l'Eglise Catholique sur la fin de 1154. & les Evêques de sa Province assistérent à ses obséques. Il eut pour successeur ce même Calon Archidiacre de son Eglise, qui avoit été son dénonciateur ; & après Calon le Doyen Laurent, qui lui avoit fait un épitaphe fort honorable. On montre encore proche la Sacristie de Saint Hilaire les débris du sépulchre de Gilbert, qui étoit

de marbre, & travaillé de bonne main. Les Calvinistes, qui l'ont ruiné en partie, brûlérent aussi ses ossemens.

L'AN 1148.

Eugéne III. visite l'Abbaye de Clairvaux. Il préside au Chapitre général de Cîteaux.

Ann. Cister.

Le Pape Eugéne après le Concile de Reims ne demeura pas long-temps en France. Il y avoit déjà visité les deux Monastéres chefs d'Ordre, qui avoient le plus de réputation, Clugni, & Cîteaux. Il voulut faire aussi le même honneur à Clairvaux, le berceau de son enfance en Jesus-Christ. Il ne put voir une Maison, qui avoit été son azile au sortir du monde, ni se rappeller ce qu'il y avoit été, sans qu'un tendre souvenir excitât ses larmes. On les appercevoit couler dans les entretiens qu'il y avoit avec les Religieux; & cette foiblesse, si ç'en étoit une, ajoutoit beaucoup aux exemples de modestie & d'humilité qu'il leur donnoit. Il se regardoit toujours comme leur frere; & ce fut à ce titre, plus encore qu'en qualité de Pape, que de Clairvaux il revint à Cîteaux même pour y présider au Chapitre général des Abbés, qui se tint avant son départ. Quelques monumens en font monter le nombre à trois cens; d'autres n'en marquent que deux cens. Ce qu'il y a de certain, c'est que les accroissemens de l'Ordre étoient prodigieux, & que dans la seule année 1147. on comptoit vingt-trois fondations, & soixante-six dans les quatre années qui avoient précédé. On admira dans celle-ci, au temps du Chapitre, non-pas qu'une multitude de Particuliers vînt se réfugier à Cîteaux contre la corruption du siécle; mais que des Congrégations entiéres, qui par leur ferveur avoient elles-mêmes, & formoient

Ann. Cister. p. 11.

Congrégations de Savigni & d'Obasine unies à celle de Cîteaux. Ce que c'étoit.

L'AN 1148. des Saints, y vinssent chercher à son ombre les moyens de se perfectionner & de persévérer. La plus nombreuse étoit Savigni au Diocèse d'Avranches, mere de trente-trois Abbayes d'hommes, & déjà autorisée à ce changement d'institut par le Pape Eugéne dans le Concile de Reims. Obasine au Diocèse de Limoges la suivit avec quatre Abbayes de sa dépendance ; & toutes ces Maisons demeurérent incorporées à la Réforme de Cîteaux : mais les premiéres dans la filiation de Clairvaux, où Savigni eut le premier rang, & les autres dans celle de Cîteaux. Les deux Abbés qui gouvernoient en chef les deux Congrégations, furent les plus ardens promoteurs de l'union. Quoique Serlon, quatriéme Abbé de Savigni, s'y portât avec un vrai zéle ; il étoit néanmoins un peu piqué de ne pas trouver dans quelques Anglois toute la soumission qu'ils lui devoient ; & il espéra que la vénération qu'ils ne pourroient pas ne pas avoir pour Saint Bernard, les tiendroit plus assujettis. Il avoit resolu de se demettre ; mais Saint Bernard ne le souffrit pas. Ce ne fut qu'après sa mort que Serlon vint se retirer à Clairvaux, simple Religieux, & qu'il y mourut dans une grande édification l'an 1154. La célébre Abbaye Maison-Dieu de la Trape, fondée par les Comtes de Dreux en 1140. étoit fille de Brolle-Benoît, qui l'étoit des Vaux de Cernai, fille immédiate de Savigni.

Misc. Baluf. T. II.

La Congrégation d'Obasine avoit moins d'antiquité. Ce n'étoit qu'en 1142. que Saint Etienne de Limoges son fondateur avoit été reconnu Abbé,

Misc. Baluf. T. IV. Boll. 8. Mart.

&

L'AN 1148.

& en avoit pris ſeulement la direction. Toute ſa vie s'étoit auparavant paſſée dans les exercices d'une piété & d'une charité continuelle, principalement depuis qu'il eut reçû la prêtriſe. Car alors s'étant aſſocié à un autre Eccléſiaſtique également porté à ce qu'ils concevoient l'un & l'autre de plus auſtére, il reſolut de s'enfoncer avec lui dans quelque profonde ſolitude. Le jour pris pour cela, après avoir donné un repas à leurs amis, vendu leurs biens, & diſtribué l'argent aux pauvres, plus indigens eux-mêmes que les pauvres qu'ils aſſiſtoient, ils choiſirent la forêt d'Obaſine, déſert affreux à deux lieues de Tulles, & ils ſe livrérent à toutes les rigueurs de la pénitence. La faim les y éprouva ſouvent; mais la Providence ne les y abandonna pas. Leur exemple leur attira même des Diſciples, que l'on ne comprendroit pas qu'ils euſſent pû accoûtumer à leur maniére de vivre, ſi les Communautés nombreuſes qui s'en formérent, ne nous montroient invinciblement qu'il y en a beaucoup plus d'appellés à la plus haute perfection, que notre lâcheté ne nous le fait penſer. Etienne avoit un eſprit doux, & des mœurs extrêmement polies; mais il n'en ménageoit pas davantage, ſur la pratique de ſes obſervances, ceux qui venoient ſe ranger ſous ſa diſcipline. Bien loin que la foibleſſe de l'âge lui fût une raiſon de ſe relâcher, rempli qu'il étoit de la grandeur du ſervice de Dieu, il ne pardonnoit pas aux plus jeunes le plus léger écart. Avec les travaux & les mortifications qui rempliſſoient la journée, il y avoit des expiations

Vie de Saint Etienne de Limoges, Fondateur d'Obaſine.

L'AN 1148. particuliéres, attachées à des fautes qui pouvoient paroître de pure fragilité; égarer la vûe, soûrire, laisser échapper un mot au temps du silence, c'étoit presque des crimes à Obasine, & des crimes punis avec une sévérité qui répandoit la terreur. On ne laissoit rien aux sens, ni à la nature dans cet établissement : l'homme exterieur & interieur y étoit véritablement anéanti. Il semble pourtant que la différence des temperamens, & la vûe d'un plus grand bien ne permirent pas à Saint Etienne de soutenir ces pratiques sur le même pied qu'il l'avoit commencé; & que plusieurs de ceux qui avoient autorité sous lui, ne réussissoient pas également à porter dans les cœurs de leurs Inférieurs ce qu'il avoit le talent d'inspirer d'amour pour une institution si rigide. Les personnes du sexe, qui l'embrassérent après avoir vécu dans la délicatesse du siécle, exigeoient aussi des adoucissemens; mais la longueur des priéres, l'opiniâtreté du travail, la multitude des jeûnes, la modicité, & encore plus le dégoût de la nourriture conservérent toujours beaucoup de la rigueur primitive. Il faut que les observances de Cîteaux fussent bien étroites, puisque S. Etienne n'y trouvoit à redire qu'en un seul point; c'est celui qui ordonnoit de la viande pour les malades. Cet article le révoltoit; & lorsqu'il voyoit tuer quelque animal pour l'Infirmerie, il disoit en gémissant, qu'on faisoit une boucherie de la Maison du Seigneur. Ce qui concernoit le gouvernement des Religieuses dans sa Congrégation souffroit quelque difficulté à être toléré dans celle de Cîteaux, où l'usage n'étoit pas de s'y ap-

pliquer. Il n'y avoit cependant pas de Statut qui y fût contraire. Ainſi on ne lui refuſa pas cette ſatisfaction ; & on facilita pareillement ſur le reſte tout ce qui pouvoit cauſer quelque peine dans la diverſité des deux Inſtituts ; diverſité conſidérablement plus ſenſible par rapport à Obaſine, qu'elle ne l'étoit par rapport à Savigni. L'AN 1148.

On compte pour les filles d'Obaſine dans le Diocèſe de Tulles, & dans les Diocèſes voiſins, la Valette, Belaigne, la Garde-Dieu, la Frenade, & Gros-Bos, qu'on ne dit fondé qu'après la mort de Saint Etienne en 1166. Cette mort arriva le 8. Mars 1154. & couronna des jours pleins en œuvres & en miracles. Un Religieux de ſa Congrégation, contemporain, & ſouvent témoin, nous en a laiſſé une hiſtoire très-touchante. *Ibid.*

Ann. Ciſterc.

L'Abbaye de Grand-Selve, & Saint Malachie Archevêq. d'Armach.

Nous ne ſéparerons point des deux unions que nous rapportons, l'union de Grand-Selve, Abbaye de Bénédictins au Diocèſe de Toulouſe, qui étoit une des conquêtes de Saint Bernard pendant ſa Miſſion du Languedoc. Soit que par ſes remontrances il les eût déterminés à quitter la vie molle & peu réguliére, qu'on avoit à leur reprocher, ſoit que leur converſion étant déjà réſolue, il n'eût fait que les fixer à la réforme de Cîteaux ; Bertrand, ou un autre Bernard leur Abbé, étoit venu le trouver à Clairvaux, & proſterné à ſes pieds, & aux pieds du Chapitre, il lui avoit promis obéiſſance, en lui faiſant une ceſſion abſolue de tout ce qui étoit de la dépendance, ou du domaine de Grand-Selve. L'Abbé Bertrand ne demandoit

L'AN 1148. qu'à s'employer dans le Languedoc parmi quelques ouvriers Evangeliques, qui y travailloient à la réduction des Hérétiques. Mais Saint Bernard le jugea plus utile à la tête de ſon Monaſtére ; & ſelon ſa coûtume, d'envoyer d'anciens Réformés dans les Maiſons nouvellement incorporées à la Réforme, il le fit accompagner par quelques-uns de ſes Religieux qui étoient deſtinés à inſtruire les autres. Dieu y concourut ſi viſiblement avec eux, que Grand-Selve a été depuis une des Abbayes d'où il ſoit ſorti de plus ſaints & de plus ſçavans perſonnages, même pour l'Epiſcopat.

Vita S. Malach. apud Bern.

Ce n'étoit que les liens du cœur & ceux des bienfaits, qui uniſſoient à Cîteaux l'illuſtre & tendre ami de Saint Bernard, Saint Malachie Archevêque d'Armach en Irlande. Depuis plus de dix ans il ne deſiroit rien plus ardemment que de s'en faire le Diſciple, & de ſe conſacrer auprès de lui aux devoirs d'une même profeſſion. Le Pape Innocent le lui avoit refuſé; & il ne s'en étoit conſolé que par le mérite de ſa ſoumiſſion, & par l'eſpérance d'une circonſtance plus favorable. Mais Eugéne, de qui il l'attendoit, étoit retourné en Italie, lorſque Saint Malachie vint pour la troiſiéme fois à Clairvaux, où la joie qu'en eut Saint Bernard fut changée bien vîte dans la douleur de l'y voir mourir. C'eſt ce qu'il avoit témoigné ſouhaiter étant encore en Irlande, dans une de ces connoiſſances prophétiques, dont Dieu le favoriſoit ſouvent. Il la dévéloppa juſqu'à marquer le jour des Morts, qui fut en effet celui où il mourut,

après quinze jours d'une légére fiévre, & qu'on ne crut dangereuſe, malgré ce qu'il en prédiſoit, que le ſoir même de la Fête de tous les Saints, qu'elle avoit ſenſiblement augmenté. Saint Bernard en uſa à ſes obſéques, comme il en avoit uſé aux obſéques du Cardinal Alberic : au-lieu de la Collecte ordinaire pour un Evêque mort, il dit une de celles qui ſont preſcrites pour la mémoire d'un ſaint Confeſſeur. L'AN 1148.

Mais par où la vénération qu'il avoit pour Saint Malachie éclatta le plus, ce fut par le ſuperbe éloge qu'il en fit dans deux ſermons, & par la Vie qu'il en compoſa peu après. Il entreprit ce dernier ouvrage pour ſatisfaire la dévotion des Religieux de Cîteaux établis en Irlande par les libéralités du ſaint Archevêque; » & pour donner aux Chrétiens « de ſon ſiécle une peinture des vertus évangeliques « preſque éteintes dans le Clergé même, & qu'on « ne trouvoit preſque plus que muëtes, & ſans « ame dans de ſemblables récits. « Quoiqu'il ne promît qu'une narration ſincére & correcte d'actions qui édifieroient, il étoit trop pénétré de ce qu'il racontoit, & il en ſentoit trop le prix, pour ne pas aider à l'édification par ſes réfléxions propres, auſſi ſolides & auſſi pleines d'onction qu'elles ſont naturelles & placées. Mais ſa maniére ſeule de raconter, toute ſimple qu'elle paroiſſe, a un tour ſi inſinuant, que ce qu'il écrit, il le fait aimer, & prépare doucement dans l'intérieur toutes les voies à la grace divine, pour animer les plus pareſſeux, ou les plus rebelles à l'imiter. *In præfat.*

L'AN 1148.

Issue de la Croisade de Louis VII. & du Roi Conrad.

Dès le temps que Saint Bernard étoit à Reims, & sur la fin du Concile, lui, le Pape, l'Abbé Suger & toute l'Assemblée avoient eu un autre sujet d'inquiétude, que les Statuts & les Controverses qui les y occupoient. Ce n'étoit d'abord sur le Roi & sur l'expédition du Levant, que de ces bruits vagues qui consternent, sans que l'on en sçache distinctement le sujet. Bien ou mal fondés, chaque jour circonstantioit les détails par des rélations de plus en plus chagrinantes. Il y avoit de réel, que l'infidélité des Grecs d'une part, & de l'autre une multitude de fautes dans les Croisés, avoient successivement ruiné cette sainte entreprise.

Odo. Diog. l. 3.
Guill. Tyr. l. 16. &c.

A peine l'armée de France, avancée jusqu'en Thrace par la Hongrie, avoit-elle commencé à sentir sur les terres de l'Empereur Manuel ce qu'elle devoit en attendre, que les plus clair-voyans pensérent à changer d'objet : & au-lieu d'aller fondre sur les Mahometans, ils n'étoient pas éloignés d'ouvrir la Croisade par s'assûrer des Grecs, en s'assûrant de Constantinople même. On n'en avoit que de trop bonnes raisons, sans avoir encore appris, autrement que par quelques Lettres, ce qu'il en coutoit actuellement au Roi des Romains, & à ses Allemans, pour ne l'avoir pas fait. C'étoit à la vérité un cas de conscience assez délicat, que le Pape n'avoit pas osé décider, quand sur l'expérience des premiers Croisés, & sur les représentations du Roi de Sicile, on le lui avoit proposé. Mais les nouvelles preuves, par où ces prétendus

Trahison des Grecs. Géofroi Evêq. de Langres conseille de tourner contre-eux.

Alliés convainquoient de leur mauvaise foi, se manifestoient si fort malgré leurs caresses, & les suites en devoient être si terribles, dès qu'on ne les préviendroit pas, que Géofroi Evêque de Langres, mieux instruit alors, que le Pape ne l'avoit jamais été, se déclara hautement dans le Conseil du Roi pour le siége de Constantinople. On n'auroit pas été surpris qu'il en eût parlé comme beaucoup d'autres par forme d'entretien. Ce qu'on n'attendoit pas d'un pieux Evêque, élevé dans la Réforme de Cîteaux, c'est qu'également habile dans la science de la Religion, dans celle de la Politique, & dans celle de la guerre, il ne proposât que ce qu'il étoit également prêt à démontrer juste, convenable, & très-facile à exécuter. Ces trois points de vûe firent le fonds d'un excellent discours que nous en avons. Il avoit suivi de loin la Politique de Manuel, jusques à s'indigner à Ratisbonne des complimens de ses Ambassadeurs, quand il les y avoit entendus relever en vrais Grecs les belles qualités du Roi de France. » Le Roi connoît tout ce qu'il vaut, & « nous le connoissons autant que vous, leur avoit- « il dit. Moins de paroles, & plus de solidité dans « vos dépêches. « Ce fut avec la même liberté qu'il défendit son avis : partie scrupule, partie présomption, l'on se contenta d'y aplaudir. En vain opposoit-il au scrupule, que des Hérétiques & des Schismatiques n'étoient pas moins ennemis de l'Eglise que les Turcs & les Sarasins. En vain faisoit-il voir que les mettre hors d'état de la déchirer étoit réellement servir Dieu; sur-tout dans une

L'AN 1148.

In Od. Diog.

L'AN 1148. circonſtance, où leur union avec les Mahometans, qu'on n'ignoroit pas, rendroit toujours impoſſible la défaite des uns, ſans la réduction des autres. Les eſprits ne pouvoient ſe déſabuſer de la différence que l'uſage & l'habitude y mettoient, ni ſe réſoudre à tourner contre des Chrétiens les armes que l'on avoit priſes contre les Infidéles. D'ailleurs on ſentoit ſes forces, & l'on s'en prévaloit, juſqu'à les croire invincibles à l'artifice & à la trahiſon. Cette armée ſi floriſſante laiſſa donc les Grecs lui en préparer ſans oppoſition les plus cruels effets, & la livrer impunément au-de-là du Boſphore à tout ce que le défaut de proviſions, l'incertitude des marches, leurs intelligences avec les Soudans voiſins lui firent eſſuyer de miſéres & de dommages.

Malheurs des Croiſés en Aſie.

Les fourbes en avoient fait l'eſſai ſur les troupes du Roi des Romains. Les nôtres cependant, quoiqu'extrêmement haraſſées, & continuellement harcelées dans la traverſe de l'Aſie, mais toujours ſupérieures aux aſſaillans, & pleinement victorieuſes au paſſage de Méandre, pouvoient eſpérer d'arriver à Antioche aſſez puiſſantes & aſſez complettes pour ſuivre leurs premiers deſſeins. Dieu ne le permit pas. Ce fut comme on ſçait dans les défilés des Montagnes, au ſortir de Laodicée de Lydie, que par l'imprudence d'un ſeul homme il frappa le premier grand coup qui fit avorter l'entrepriſe. Le recit n'en eſt pas de cette Hiſtoire. Ce qui lui appartient, & ce qui ſeroit une injuſtice de n'y pas préſenter à l'édification des Lecteurs, juges intégres du

Courage & Religion de Louis VII.

du vrai mérite, c'eſt la conſtance inébranlable du Roi, & le triomphe de ſa Religion dans un déſaſtre qui devoit naturellement l'accabler. La Lettre qu'il en écrivit d'Antioche à l'Abbé Suger reſpire quelque choſe de ſi touchant pour Dieu, qu'heureux & vainqueur il n'auroit pû s'exprimer avec plus de vivacité, ni de reconnoiſſance. Ce ne ſont que pieuſes effuſions de cœur & tendres actions de graces ſur tous les maux qu'il avoit ſoufferts, autant pour la peine qui étoit dûe à ſes péchés, diſoit-il, que par la méchanceté des Grecs. Car après Dieu, ſous qui il plioit avec amour, & dont il adoroit les jugemens avec une réſignation héroique, il n'héſitoit pas à en rejetter ſur les Grecs la principale cauſe. » Mais notre perſonne, & notre fortune, ajoutoit-il, » tout eſt en la main du Seigneur; & pleins que « nous ſommes de confiance en lui, nous ne ſçaurions n'en pas eſpérer une glorieuſe fin. Aſſûrez- « vous du moins, ou que nous ne reviendrons jamais, ou qu'avant notre retour, tout ce que nous « devons de ſervice à Dieu, & à l'honneur du nom « François ſera rempli. Il ne me reſte qu'à vous re- « commander de prier pour nous, vous & les « ſaintes Communautés de notre Royaume. Et parce « que les dépenſes où j'ai été obligé, ont bien dimi- « nué mon épargne, travaillez à m'envoyer ſans dé- « lai, & par une voie ſûre, l'argent que vous m'aurez amaſſé. C'eſt l'affaire de Jeſus-Chriſt, qu'il s'a- « git de conſommer; il la faut pourſuivre, quoi « qu'il m'en coûte. «

L'AN 1148.

Hiſt. Franc. T. IV. Ep. 39. inter Suger.

Il la pourſuivit en effet plus conſtamment que

Guill. Tyr. l. 17. Geſta Lud. VII.

L'AN 1148. ne purent faire à ſon exemple, ni le Roi des Romains, ni aucun des Princes qu'il joignit à Jéruſalem. Quelque rebuté qu'il dût être des Chrétiens d'Orient, par la méſintelligence ſurvenue au ſiége de Damas, il ne ceſſa point de les encourager, & de leur propoſer de nouveaux deſſeins dans la Paleſtine, & dans la Syrie, juſqu'à ce qu'étant traverſé, ou abandonné de tous les côtés, il fût reſté
L'AN 1149. preſque ſeul après le départ des Allemans. Enfin il s'embarqua lui-même, & prit route vers l'Italie, chargé de mérites pour le Ciel, à ce qu'on doit chrétiennement juger de la ſainteté de ſes vûes, & de la générosité de ſes ſentimens; mais avec la douleur d'un ſuccès auſſi déſaſtreux qu'il le pût être, & par là auſſi mal reçû qu'il le fut aux yeux des hommes.

Apologie de Saint Bernard ſur le mauvais ſuccès de la Croiſade.

L'aſſûrance même, que l'on avoit eue dans la parole de Saint Bernard pour entreprendre la Croiſade, ne montre pas mieux combien ſa réputation étoit fortement établie auprès des Seigneurs & parmi le Peuple, que ce qu'on témoigna de patience & de courage à ſupporter la diſgrace de cet événement. A la vérité le murmure fut violent, & tel qu'après pluſieurs ſiécles, le nôtre ſe reſſent encore de l'impreſſion qu'il fit ſur les eſprits. Mais il n'y eut réellement de ſcandaliſé & d'ébranlé, que ce qu'il y avoit de foibles dans la Foi. C'eſt preſque de nos jours, ou en des temps fort éloignés de Saint Bernard, que la liberté ou l'impiété des Critiques a le plus invectivé contre lui. De ſon vivant, après les premiers éclats d'une affliction aſſez juſte, pour

ne pas laiſſer les plaintes ſans réponſe, il éprouva que l'aveu des Croiſés même ſuffiſoit à ſa défenſe, & à celle de la Religion. Les plus ſenſés convenoient, qu'une expédition où s'étoit mêlé tant d'orgueil & de débauche, ſi l'on exceptoit le Roi & quelque peu d'autres, ne méritoit pas une meilleure iſſue : que Dieu toujours équitable ne s'étoit point engagé à proteger des troupes qui deshonoroient ſon culte ; & qu'entre les morts & les captifs, heureux étoient ceux-là même, qu'on ſçavoit avoir pris leur défaite, ou leurs fers en vrais pénitens, juſqu'à donner librement leur vie pour l'expiation de leurs péchés, & mourir martyrs.

L'AN 1149.

Otto. Friſ. in Frid. l. 1. vita B. L. 9. apud B. Ep.

S'il n'y avoit eu que Saint Bernard, & ſes amis, à ſuggérer ces réfléxions, toutes raiſonnables qu'elles fuſſent, une pareille apologie dans l'émotion où l'on étoit n'auroit vraiſemblablement paſſé que pour une pieuſe ſubtilité, beaucoup moins propre à calmer le ſoulevement du Public, qu'à en exciter l'indignation. Mais on n'apprenoit rien qui n'en confirmât la vérité. François & Etrangers, les rapports, de quelque part qu'ils vinſſent, étoient par-tout les mêmes, & fourniſſoient au ſaint Abbé des moyens de juſtification, qui le mettoient entiérement à couvert. On alla même là-deſſus bien au-de-là de ſes intentions. C'étoit un exemple fort naturel à citer, que celui des onze Tribus d'Iſraël, qui n'ayant marché que par l'ordre de Dieu contre la Tribu de Benjamin, coupable d'un horrible attentat, avoient cependant été battues deux fois, & n'étoient demeurées victorieuſes que par leur

De conſid. l. 11.

L'AN 1149.

constance à risquer une troisiéme bataille. On prit la citation tellement à la lettre, qu'on tarda peu à se consoler dans l'espérance d'une nouvelle Croisade, où en profitant des fautes qui venoient de rendre la derniére si malheureuse, on se flattoit d'en réparer les dommages. Le projet devint sérieux, & toujours prévenu de la même vénération pour Saint Bernard, on pensoit à le faire passer par avance en Orient ; comme si sa présence & son éloquence eussent dû y applanir les obstacles qu'on avoit trouvés dans les divisions, & dans les passions des Princes du pays. Ni lui, ni le Pape ne donnérent dans cette idée, qui témoignoit bien ce que l'on continuoit à attendre de son crédit au Ciel, & sur la terre ; mais que la prudence ne permettoit pas de suivre plus avant.

On va jusqu'à lui proposer d'en entreprendre une autre.

Pour sçavoir dès les premiers jours à qui s'en prendre en partie du malheur sur lequel on gémissoit, au-moins à le considérer dans les vûes de la Religion, il ne fallut bientôt qu'ouvrir les yeux sur ce qui se passoit dans le sein de la France, à l'arrivée des Seigneurs qui avoient devancé le retour du Roi. Tout l'Etat avoit joüi d'une grande tranquillité par la bonne conduite & l'autorité de l'Abbé Suger, lorsque deux des principaux Croisés, Robert Comte de Dreux, & Henri fils de Thibaud Comte de Champagne, y firent rentrer avec eux le désordre & le mépris des Loix. Piqués l'un contre l'autre pour un point d'honneur, ils convinrent de se battre publiquement en duel ; & d'une convention déja criminelle par elle-même, ils en firent

B. Ep. 376.

le ſujet d'une Aſſemblée ſolemnelle, indiquée & préparée de la maniére la plus inſultante à la piété, puiſque c'étoit immédiatement après Pâques. Quelque prétexte qu'eût Saint Bernard de ne pas écouter toute la véhémence de ſon zéle, ſoit pour ſon propre intérêt, ſoit par conſidération pour la qualité des combattans, ç'en fut aſſez de l'énormité du ſcandale, & des autres motifs de conſcience qui le portoient à parler : il le fit avec autant d'empire, que s'il ne ſe fût exposé à aucune récrimination ſur le fait de la Croiſade. » Il eſt temps, écrivit-il à l'Abbé Suger, il eſt même néceſſaire « que vous preniez en main le glaive de l'eſprit « qui eſt la parole de Dieu, afin de vous oppoſer « à ces ſcenes diaboliques, que la fureur de deux « hommes revenus récemment de la Terre ſainte, « veut renouveller parmi-nous.... Jugez ce qu'ils « ont cherché dans le voyage de Jéruſalem, eux qui « n'en rapportent qu'un cœur endurci contre tou- « tes les horreurs du coup qu'ils méditent.... Quel « fruit de leur entrepriſe ! Quelle pénitence ! Dieu « ne les a t-il donc arrachés à tant de périls ? ne « les a-t-il donc épargnés au milieu de tant de fléaux « & de tribulations, que pour venir troubler le « Royaume, qui eſt en paix, & le Roi abſent, y « comploter ce défi funeſte, qui ne tend à rien « moins qu'à y cauſer un renverſement univerſel ? « Mais puiſque vous y tenez la place du Souverain, « continuoit-il, je vous conjure, j'oſe même vous « conſeiller d'arrêter ce déſordre, n'importe par « quelle voie. La force ou la perſuaſion, n'épargnez «

L'AN 1149.

Duel arrêté par la ſageſſe de l'Abbé Suger.

L'AN 1149.

» rien de ce que vous pouvez ; votre honneur & » celui de votre Régence. L'Etat ; l'Eglise ; le Roi » qui vous a confié l'administration de son Royau- » me ; le Pape à qui il en a laissé la garde & la pro- » tection, tout vous le demande. Et en vous ex- » hortant à employer la force, j'entens, reprenoit- » il avec sa discrétion ordinaire, celle qui est du » ressort de la discipline Ecclésiastique. «

Ce qu'il écrivoit à l'Abbé Suger, il lui marquoit qu'il l'écrivoit pareillement aux Archevêques de Reims & de Sens, aux Evêques de Soissons & d'Auxerre, au Comte de Champagne, au Comte de Vermandois, tous intéressés à le soutenir dans ce qu'il y auroit de plus sages moyens d'étouffer le mal, avant qu'il s'accrût. C'est ce que fit aussi de son côté le Pape Eugéne dans les termes les plus tendres ; mais ne croyant pas, nonplus que Saint Bernard, qu'on dût hésiter de recourir aux foudres de l'Eglise, si l'obstination des deux Princes, ou le dévoüment aveugle de leurs amis, obligeoit enfin les Prélats d'aller jusques-là. Ces pieux mouvemens eurent d'abord cela d'avantageux, que le rendez-vous ne tint pas le jour marqué ; & que par-là le dessein même d'en venir aux mains manqua tout-à-fait. Ce fut le chef-d'œuvre de la politique du Régent, de tenir depuis dans l'ordre & la dépendance les plus échauffés de ceux qui avoient pris parti. En peu de temps il se sentit assez maître pour hazarder la convocation des Etats du Royaume, dont la proposition seule auroit pû le faire trembler, avec des esprits aussi aliénés &

Suger assez puissant pour penser à convoquer les Etats.

aussi inquiets qu'il devoit compter d'en trouver.

L'AN 1149.

Nous n'avons sur cette Assemblée que la copie des Lettres adressées aux Métropolitains pour les y inviter, eux & les Evêques de leurs Provinces; avec une autre Lettre de Saint Bernard à l'Abbé Suger : celle-ci étoit de pure conjoüissance. Les Lettres d'invitation portoient sur cette maxime, reconnue pour fondamentale, à quelque temps de la Monarchie qu'on remonte, & habilement appliquée par le vertueux Ministre; que la gloire du Corps de Jesus-Christ, c'est-à-dire, de l'Eglise, tire un grand avantage de l'union de l'Empire & du Sacerdoce; étant hors du doute, que le même ordre de Providence, qui fait la force de l'un, la fait aussi de l'autre; & que par un retour continuel d'intérêts communs, l'un réciproquement se maintient par l'autre. Suger là-dessus exposoit les besoins présens, mais en général. Il conjuroit les Prélats par les sacrés liens qui les attachoient comme Evêques, & à leur propre corps, & au corps de l'Etat, d'agir de concert avec les Seigneurs Laïques, & de concourrir uniformément au bien qu'on se promettoit de leur union : afin que tous ensemble ils ne fissent qu'un mur & un rempart pour la Maison d'Israël; ou plûtôt afin qu'ils ne fussent réellement entre eux qu'un cœur, & qu'une ame, comme on le lisoit des anciens Chrétiens. Saint Bernard n'en espéroit rien moins; & pénétré pour Suger de la plus haute estime, » C'est Dieu, lui écrivoit-il, qui « vous a certainement inspiré la pensé de réunir en « une même Assemblée tout ce qui a quelque zéle «

Hist. Franc. T. 4. Ep.

B. Ep. 377.

L'AN 1149.

» pour l'utilité publique dans le Clergé, & parmi » les Grands. Il étoit de sa gloire qu'on sçût chez » toutes les Nations, que pour la sûreté de la » France, & pour la consolation de son Roi, nous » avons encore au milieu de nous un homme de » tête & de conseil, ami généreux, Ministre infa- » tigable, ferme & inébranlable appui d'un Trô- » ne, dont celui qui le posséde sacrifie si sainte- » ment les douceurs au service du Roi des Rois. «

Plus les malheurs de Louis VII. sembloient pouvoir porter à en parler avec moins de ménagement, plus on connoît par cette Lettre que Saint Bernard s'étudioit à lui concilier l'affection des peuples & à le leur rendre respectable. Suger à son retour ne lui remit pas seulement le Royaume parfaitement calme, mais aussi aisé, & même aussi florissant, que le pouvoient permettre tant d'énormes pertes. Ce qu'il laissoit d'argent dans les coffres, faisoit sur-tout admirer son économie. On y sentoit ce que vaut à un Prince, en des temps difficiles, la prétieuse ressource d'un Ministre intelligent, qui ne tient qu'à Dieu & à sa conscience. Les jaloux, & les mécontens cachés ne l'épargnérent pas cependant : & il fut secretement desservi par quantité de mauvais rapports, que le Roi n'avoit garde de ne pas mépriser. Les nouvelles caresses dont il le combla, l'illustre titre de Pere de la Patrie, dont il l'honora, & l'applaudissement général que tous les bons François y donnérent, ont été auprès de la postérité même, sa plus solide, & sa plus éloquente apologie.

Eloge de sa conduite.

L'ordre

L'AN 1149.

Réforme du Chapitre de S. Corneille de Compiégne.

L'Ordre & la soumission se trouvoient si absolument par-tout, que le mal le plus pressant où le Roi eût à remédier, fut encore, comme il étoit arrivé avant son départ à Sainte Geneviéve de Paris, la reformation d'un Chapitre. C'étoit le Chapitre Séculier de Saint Corneille de Compiégne, dépendant aussi du Pape d'une dépendance immédiate; & Eugéne III. en particulier avoit des raisons si fortes, qu'on y substituât des Religieux, qu'il venoit de le demander instamment au Roi, dans le peu de jours qu'il avoit eus à l'entretenir au passage de Rome.

Hist. Franc. T. 4. Ep. 158. 159. 162. 163. inter Suger.

Le Roi n'y voyant rien à quoi ce qu'il apprenoit de la vie peu édifiante des Chanoines, ne le fît volontiers acquiescer; cet accord fut aussitôt suivi d'une Bulle, dont Eugéne commettoit l'exécution à l'Abbé Suger, & à Baudoüin de Boulogne, Evêque de Noyon, afin d'y procéder sans délai. On y procéda avec tant de secret, que le spectacle d'un Abbé de Saint Corneille beni aux yeux des Chanoines, dans leur propre Eglise, fut le premier indice qu'ils eussent encore eu, que c'étoit un nouveau maître qu'on y introduisoit à leur insçû, avec tout le cortége, & tout le cérémonial d'une Communauté Réguliére. Ils n'étoient pas gens à souffrir la distraction de leurs biens, ou à se laisser réformer sans opposition. De quelque maniére qu'on en usât avec eux, la cession que l'on prétendoit leur faire agréer, leur paroissoit le pis qu'ils avoient à craindre. Ne pussent-ils donc s'en défendre, qu'en se portant aux derniéres extrêmités, ils s'enhardirent à en courir tous les risques. Suger dans

L'AN 1149. cette ſituation eſpéra beaucoup de la préſence du Roi. Il le pria de ſe tranſporter à Compiégne; & ſur le refus que firent les Chanoines de s'aſſembler capitulairement pour entendre les volontés du Pape, on jugea cette formalité auſſi juridiquement ſuppléée qu'il le falloit, par une convocation extraordinaire des autres Eccléſiaſtiques, & du peuple de la Ville. Le Roi préſent, le contenu de la Bulle y fut publiquement notifié, le droit des Religieux Bénédictins qui étoient deſtinés à remplacer les Chanoines ſolemnellement reconnu; & ſur le champ ils furent reçûs, & mis aſſez tranquillement en poſſeſſion de l'Egliſe. L'Evêque de Noyon ſe tenoit trop heureux d'en être quitte pour des injures & pour des menaces. » Les inſolens, écrivit-il

Ibid. Ep. 162. » au Pape ſur les Chanoines dépoſſédés, ils n'épar- » gnoient, ni le Roi, ni Votre Sainteté, ni Dieu » même. Mais quelque dépit qu'ils en conçuſſent, » ajoutoit-il, ce n'étoit que des paroles; malgré » eux ils avoient un Abbé, & des ſucceſſeurs en » place: cela ſeul nous vengeoit ſuffiſamment de » leur impudence. « Il reſtoit pourtant bien à faire pour terminer l'entrepriſe. Le Roi n'avoit que diſparu ſans quitter Compiégne, à ce moment on vit éclater l'effet d'un complot lié ſourdement avec le quatriéme de ſes freres, le Prince Philippe Archidiacre d'Orléans. C'eſt celui qui dans la ſuite fut élû Evêque de Paris, & ſe déſiſta en faveur de ſon Précepteur, le ſçavant Pierre Lombard. Entraîné pour lors, ou comme Dignitaire de Saint Corneille, ou par un autre intérêt, dans une action

bien indigne de ſon rang, il vint la nuit ſe préſenter aux portes de l'Egliſe, les força, & ſuivi pêle-mêle d'une bande de Clercs & de Laïques, il ſoutint ces ſacriléges dans la déprédation du Tréſor, qui étoit ſur-tout enrichi de très-beaux Reliquaires, & de magnifiques ornemens. L'intention n'alloit vrai-ſemblablement qu'à en fruſtrer les Religieux, ſans leur cauſer d'autre mal; mais la Bourgeoiſie s'arma pour les défendre, & demeura la maîtreſſe. L'AN 1149.

Il fut moins aiſé de remplir les conditions preſcrites pour les alimens. Elles étoient à peu près les mêmes que ce qui avoit été preſcrit pour Sainte Geneviéve; & par-là on étoit tombé dans les mêmes inconveniens. L'accommodement que l'Abbé Suger y trouva, fut d'arrêter les revenus des Chanoines par l'autorité du Comte de Vermandois leur Seigneur. Ceux-ci réduits à perdre tout, faute de conſentir à céder une partie, négotiérent bien vîte: & preſſés avec cela de plus en plus du côté de Rome, où le nouvel Abbé, Eudes de Dueil, s'étoit tranſporté, ils en paſſérent à la fin par telle convention qu'on voulut, laiſſérent les Bénédictins poſſeſſeurs tranquilles de l'Egliſe, & des appartenances de Saint Corneille, & donnérent au devoir ce qu'ils n'avoient, ni les moyens, ni la liberté de diſputer davantage.

Converſion du Prince Henri, depuis Archevêque de Reims.

Un autre frere du Roi, autre que le Prince Philippe, avoit auſſi embraſſé l'état Eccléſiaſtique, & apparemment avant lui. C'étoit le Prince Henri, le ſecond des ſept enfans de Louis le Gros. Etant venu

L'AN 1149.

Vita B l. 4. c. 3. Marten Coll. max. T. 11. in præf.

à Clairvaux dans l'année 1146. pour traiter de quelque affaire avec Saint Bernard, mais une affaire indifférente au ſalut, il avoit eu la curioſité, ou la dévotion d'y voir les Religieux dans leurs exercices, & il s'étoit recommandé à leurs priéres. Cela ne vous ſera pas inutile, dit le ſaint Abbé. Vous êtes trop heureux ſelon le monde, pour ſouhaiter que vous mouriez en cet état. Vous y renoncerez, je l'eſpére, & vous apprendrez bientôt par vous-même ce que peuvent ici les priéres des ſerviteurs de Dieu. Il n'y avoit point de ſituation plus riante, ſelon le monde, que celle dont jouiſſoit ce jeune Prince. Avec la Tréſorerie de S. Martin de Tours, il poſſédoit déjà cinq ou ſix groſſes Abbayes, & d'autres Bénéfices conſidérables, qui ſans l'aſſujettir à rien de fort onéreux dans l'idée commune, lui fourniſſoient abondamment de quoi ſoutenir l'éclat de ſa naiſſance, & ſe procurer des commodités qu'il ne paroiſſoit pas d'humeur à ſe reprocher par ſcrupule. Avant la fin du jour néanmoins il lui vint beaucoup plus que du ſcrupule ſur l'uſage d'un bien où il eſt ſi dangereux de changer ce qui y paroît légitime en une ſacrilége diſſipation. L'eſprit frappé de l'édifiant ſpectacle qu'il avoit ſous les yeux ; le cœur attendri par les réfléxions que lui avoit ſuggérées Saint Bernard ; touché puiſſamment de la grace, il ſuivit l'attrait qui le portoit à une vie pauvre & crucifiée, & ſe déclara réſolu à ne point ſortir du lieu où le Seigneur l'avoit conduit.

L'AN 1149. & ſuiv.

Cette déclaration, qui combloit la Communauté de joie, produiſit un effet bien différent ſur ſes

L'AN 1149. & ſuiv.

L'effet qu'elle produit ſur un Pariſien de ſa ſuite.

domeſtiques. Un certain André, Pariſien, plus violent que les autres, en étoit ſi outré, qu'il crioit comme un furieux contre le Prince, » que le vin lui « avoit ôté la raiſon, ou que la tête lui avoit tourné. « Il éclatoit en injures, & en blaſphêmes, juſqu'à faire horreur au Prince Henri, qui conjuroit modeſtement S. Bernard de travailler à ſa converſion. » N'en ſoyez point en peine, répondit le Saint; la douleur le « met hors de ſoi, mais il eſt à vous. « Et comme le Prince inſiſtoit afin qu'il ne l'abandonnât pas. » Que voulez-vous de plus, « pourſuivit Saint Bernard, d'un air un peu indigné? » Ne vous « ai-je pas dit que c'étoit un homme à vous. « André qui l'écoûtoit, & ne ſe ſentoit pas le moindre penchant à vérifier la prophétie, lui inſultoit au contraire intérieurement. Fourbe que tu es, lui reprochoit-il dans ſa penſée, ainſi qu'il le confeſſa depuis, tu montres bien que tu n'es qu'un Prophéte de menſonge. Car je ſuis certain de la fauſſeté de ce que tu dis-là; je t'aſſûre que le Roi & ſa Cour le ſçauront: je te ſuivrai par-tout, & par-tout je révélerai la honte de tes impoſtures. La nuit ne fit qu'ajouter à l'extravagance du perſonnage. Il partit le lendemain, vomiſſant mille imprécations contre le Monaſtére, qu'il ſouhaitoit de voir abîmé, hommes & bâtimens, & toute cette ſainte Vallée. Sa fuite, & ce dernier trait d'impiété étoient, dit l'Hiſtorien, le dernier effort de la réſiſtance d'un nouveau Paul, qu'un repentir ſincére ramena bientôt conſterné & dompté aux pieds de Saint Bernard, pour y confirmer par ce changement,

L'AN 1149. & ſuiv.

tout miraculeux dans ſes circonſtances, ce qu'il y avoit de ſurnaturel dans la converſion de ſon maître.

Le Prince Henri uniquement appliqué aux devoirs de ſa nouvelle profeſſion, ſoutenoit avec ferveur la généroſité d'une démarche, qui avoit fait bruit dans le monde. On n'en parloit que trop pour ſon repos : car une maladie, qui l'affoiblit beaucoup, ayant obligé de l'envoyer à Paris, il y donna des exemples de pénitence & d'humilité, dont la réputation ne le laiſſa pas long-temps dans l'obſcurité où il vouloit vîvre. Revenu à Clairvaux, il y apprit qu'on l'avoit élû Evêque de Beauvais, à la place d'Eudes de S. Germer mort ſur la fin de l'année 1149. & ce qui l'affligeoit infiniment, c'eſt qu'il ne trouvoit pas dans Saint Bernard autant de réſolution qu'il en eût ſouhaité pour s'unir à lui, & empêcher conjointement l'effet de cette élection. Si le ſage Abbé n'avoit écouté que l'amour qu'il lui portoit, ſa vertu encore tendre, expoſée à des perils qu'il connoiſſoit mieux que lui, le tumulte de l'Epiſcopat comparé à la ſévérité de la Retraite, les raiſons que lui-même lui avoit apportées pour lui faire craindre la contagion du monde dans le ſanctuaire même; tous ces motifs l'auroient déterminé par inclination à ſuſciter quelque obſtacle. Mais accoûtumé à ne décider rien, que relativement aux intérêts de l'Egliſe, & n'ignorant pas quel tréſor ce ſeroit pour Elle, qu'un Paſteur auſſi heureuſement diſpoſé que l'étoit le Prince Henri, il le laiſſa agir ſelon les vûes que lui inſpiroit l'Eſprit ſaint,

Gall. Christ. T. 11. annal. Ciſterc.

sans y contribuer aucunement, que par la voie de l'exhortation & du conseil.

L'AN 1149. & 1150.

Le courageux jeune homme y procédoit véritablement dans toute la simplicité, & toute la sincérité d'un cœur, qui n'aspiroit qu'à serrer les liens de sa chére solitude, & qui ne brûloit que du desir d'y persévérer jusqu'à la mort, oublié des hommes, & enseveli avec Jesus-Christ. Le Chapitre & le Peuple de Beauvais ne se rebutérent pourtant pas de la fermeté, ou même de la dureté du refus qu'il avoit fait à leurs Députés. Ils mirent en œuvre tout ce qu'ils purent employer de sollicitations; l'Abbé Suger lui en écrivit aussi, sur l'espérance qu'il ne seroit pas insensible au malheur des brigues & des divisions, qui commençoient à gagner dans le Clergé, & à y causer du ravage. Tout ce que Henri lui donna de réponse; c'est qu'il gémissoit d'en avoir été l'occasion; mais que n'ayant rien omis pour convaincre d'abord les Députés de l'inutilité de leurs poursuites, il n'avoit plus qu'à leur recommander qu'on profitât au-moins de ce qu'il en coûtoit pour ne l'avoir pas cru; & que dans l'assûrance, qu'une plus longue attente ne le rendroit pas plus flexible, on eût à remplir incessamment le siége vacant. Il marquoit encore pour Suger, que c'étoit la grace qu'il lui demandoit, à lui personnellement: » car je vous prie de tenir pour in- « dubitable, concluoit-il, que plus on me fatiguera là-dessus, & plus je me roidirai contre cette es- « péce de persécution. «

Henri élû à l'Evéché de Beauvais s'en défend autant qu'il peut

Ibid.

Quelque loüables cependant que fussent des

L'AN 1149. & 1150. oppoſitions, dont Saint Bernard ne pouvoit qu'approuver le principe, il craignit qu'elles n'allaſſent trop loin. Mais dans le doute où il étoit toujours ſur le parti que le Prince Henri avoit à ſuivre, cet Ange de conſeil, cet Oracle de la Chrétienté, ſe défia de ſes lumiéres. Il conſulta Pierre le Vénérable, & ſe ſoumit lui & le Prince à ſon ſentiment, avec une candeur & une docilité de Novice. Entre les raiſons qui partageoient Saint Bernard, & qu'il propoſoit, il n'y en eut qu'une aſſez embarraſſante, au jugement de l'Abbé de Clugni, pour lui inſpirer quelque timidité à prononcer. Ce n'étoit pas abſolument le défaut de ſcience dans le ſujet choiſi pour l'Epiſcopat; mais le défaut d'habitude & d'exercice dans ce qu'il avoit appris. Pierre le Vénérable héſita cependant fort peu. Il conſidéra d'un côté ce qu'il y avoit de détermination pleine, & d'attachement fixe au ſervice de Dieu, à ſe dépouiller de tout pour embraſſer les auſtérités du Cloître, & à y perſiſter, dans le rang & à l'âge où le Prince avoit quitté le monde, & continuoit à s'en tenir éloigné. Il vit d'une autre part, combien ſon élection au ſiége de Beauvais étoit unanime & entiére; avec quelle facilité l'Archevêque de Reims & toute la Province y avoient conſenti; ce qu'on avoit fait univerſellement de priéres pour l'aſſûrer, & avec quelle aſſiduité on les avoit multipliées; que le Pape de plus y applaudiſſoit. Toutes ces réfléxions lui ôtoient, diſoit-il, la liberté de fermer les yeux à tant de ſignes manifeſtes de la Divine volonté, & d'autoriſer un refus ſi préjudiciable au Diocèſe de Beauvais,

P. Clun. l. V. Ep. 8.

Beauvais, devenu après tout l'héritage & le peuple de l'Evêque élû. Pour ce qui lui manquoit dans les études, on devoit, continuoit-il, se confier en Dieu, qu'il l'avoit déjà enrichi de plusieurs grands talens, & pouvoit encore lui en donner de plus grands, à proportion des besoins.

L'AN 1149. & 1150.

L'humble & docile Religieux se rendit enfin, désolé de cette décision. Il en fit à Pierre le Vénérable de tendres reproches; mais touchés fort éloquemment, & accompagnés d'un détail fort instructif sur les qualités que demandoit la place où on l'élevoit, & qu'on lui faisoit selon lui l'injustice de lui supposer. Soit qu'il eût écrit la Lettre, soit qu'elle fût de Saint Bernard, ou de Nicolas de Moustier-Ramei Secretaire du Saint, comme on le soupçonne; l'un des trois y a certainement renfermé ce qu'on peut penser de plus effrayant des obligations d'un Evêque.

In oper. P. Clun. l. V. Ep. 9. ann. Cist. Pierre de Clugni consulté par Saint Bernard décide qu'il doit accepter.

» Je me suis trop fié à vos conseils, disoit Henri « à Pierre le Vénérable, & porté de nouveau par « ma docilité au comble de l'honneur, me voici de « nouveau replongé dans un gouffre de soins qui « me fait trembler. Je ne me comprens plus, mon « ame a été toute troublée, à cause des chariots « d'Aminadab, que j'ai entrepris de conduire, pen- « dant que je dois être conduit moi-même. On ap- « plique mes mains à un grand ouvrage; j'aurois « besoin de force. On m'enjoint de veiller sur la « maison d'Israël; quelles lumiéres ne me faudroit- « il pas? Je suis devenu redevable aux sages & aux « insensés: quel discernement ne me seroit pas néces-

l'An 1149. & 1150.

» ſaire pour rendre à chacun ſelon la juſtice ? Chargé
» d'annoncer la ſainteté au peuple de Dieu, avec quel-
» le reſerve n'ai-je pas à marcher dans une route, où
» je cours malheureuſement riſque d'être réprouvé
» après avoir été employé au ſalut des autres ? Mais
» qui ſuis-je, pour aſpirer à ces vertus ? Où trouve-
» rai-je, moi, les talens qui me manquent ? Seigneur,
» qui êtes mon Pere, & le Dieu de mon ame, vos
» yeux voyent mon infirmité. Seigneur, j'ai ſouffert
» violence, répondez pour moi; j'ai obéi, & l'o-
» béiſſance ſeule, ſans laquelle je ne ſerois qu'un
» infidéle, m'a contraint de plier. «

Vers l'An 1151. Comme Evêque de Beauvais, il a des chagrins de la Cour.

Hiſt. Franc. T. IV.

Le jeune Prélat, dès la ſeconde ou troiſiéme année de ſon Epiſcopat, alla même beaucoup plus loin que le Roi ſon frere & l'Abbé Suger ne s'y étoient apparemment attendus. La cauſe étoit commune entre lui & ſon Egliſe; & de la maniére dont Suger y ſoutint les prétentions de la Cour, nous ne ſçaurions douter que ce ſage Miniſtre ne fût perſuadé, qu'ils avoient tort d'y apporter de la contradiction. Il s'agiſſoit de certaines rentes que la Chambre Eccléſiaſtique payoit depuis long-temps à la Nobleſſe de la Province. L'Evêque qui les trouvoit très-onéreuſes, & ſans autre titre que la condeſcendance de ſes Prédéceſſeurs, cherchoit à s'en décharger. La choſe étoit indifférente au Roi; mais ſon Conſeil craignoit les mouvemens parmi ceux qui profitoient de ces redevances, & ſe ſervoit de toutes les voies indirectes pour rompre l'entrepriſe. » Qu'a-
» vez-vous à vous plaindre du Roi votre Seigneur, »
écrivit Suger par une même Lettre à l'Evêque, au

Clergé & au peuple de Beauvais? car le peuple y avoit aussi son intérêt. » Quelle raison de vous « élever contre un Roi que la piété dirige, que les « Eglises reconnoissent leur être attaché de cœur, « & que ses sujets reconnoissent aussi les aimer tous « universellement comme ses enfans. Si par une « mauvaise impression qu'on lui auroit donnée, il « s'étoit démenti à votre égard, vous aviez pour « lui adresser vos représentations, les Prélats & les « Grands du Royaume, ou plûtôt vous aviez le « Pape, qui est le chef des Eglises, & qui auroit pû « sans peine tout pacifier. Mais parler à un Souve- « rain aussi librement que vous l'avez fait, sous pré- « texte qu'on lui parle pour le bien du peuple, c'est « dans un Evêque, & dans le frere même du Roi, « un défaut de soumission qui l'a extrêmement « irrité. « Quelles que fussent les Lettres de Henri, que nous n'avons pas, il pouvoit avoir tort par cet endroit. Pour ce qui étoit de prendre avis du Pape, il l'avoit pris; & ç'avoit été le Pape même qui l'avoit autorisé à ne point souffrir qu'un bien originairement consacré à l'entretien du Clergé, à la réparation des Edifices saints, & à la subsistance des Pauvres, fût employé à des usages qu'on ne pouvoit justifier par aucun fruit réel qu'en retirât son Eglise.

Vers l'An 1151.

Cette contestation produisit tout le mal que l'Abbé Suger avoit appréhendé. Les Nobles du pays, au défaut de raisons pour soutenir leur usurpation, remuérent, & cabalérent si violemment, que le Pape s'en plaignit au Roi, & commit huit

Coll. Max. Morten. T. II.

Ve s l'An 1151.

Prélats pour procéder par la voie des censures à la sûreté de l'Evêque de Beauvais. Les Prélats commis étoient, les Archevêques de Rouen, de Reims & de Sens, avec les Evêques de Paris, d'Amiens, de Noyon, de Senlis & de Soissons. Les terres qui appartenoient à l'Eglise de Beauvais en furent épargnées; mais l'on n'en tomba que plus rudement sur la personne de l'Evêque. Sa grande jeunesse & la vivacité de son tempéramment, faisoient qu'il étoit aisé de présumer quelques-uns des griefs dont on osa l'accuser auprès du Pape, sans que l'on produisît rien de prouvé ni de constaté contre la régularité de sa conduite. Il fut donc cité à Rome, & il auroit déféré à la citation, aussitôt qu'elle lui eût été signifiée, si Saint Bernard, qui déméloit parfaitement les ressorts secrets de la cabale, ne l'en avoit détourné. On ne put cependant l'en empêcher entiérement. Henri étoit déjà bien dégoûté de sa dignité. Il avoit tout fait pour s'y soustraire avant que de la connoître par lui-même: ses peines étoient pour lui des leçons pratiques & d'expérience qui fortifioient son éloignement; & il ne pensoit qu'à y renoncer. Le Pape à qui il le proposa, n'y acquiesca point; & comme il avoit toujours quelque nouvelle instance à en essuyer, » Vos scrupules ne finissent » pas, lui dit-il un jour: cessons une bonne fois, » ou vous de me faire des représentations, ou moi » de vous donner des conseils. C'est une résolu» tion fixe de ma part, que vous demeurerez ce » que vous êtes: je ne vous accorde rien, retournez » en paix. «

Ibid. inter Ep. Eug. Alex. &c.

Eugéne voulut qu'à ſon retour Saint Bernard & l'Evêque d'Auxerre le préſentaſſent au Roi, & le reconciliaſſent avec lui : ce qui termina vraiſemblablement cette chagrinante affaire à la ſatisfaction de Henri, capable d'une inattention & d'une promptitude dans le cours des pourſuites, mais incapable de ſe conduire, ou de ſe réſoudre par une autre vûe que celle du devoir.

Vers l'An 1151.

Eugéne III. intervient, & ménage ſon accommodement avec le Roi.

Un Fils de France venoit de prendre à Clairvaux des principes de ſanctification, qui furent longtemps l'honneur de l'Egliſe Gallicane; & un ſimple Moine, qui étoit entré fort avant dans ſa confiance & dans celle de Saint Bernard, s'y pervertiſſoit. Nicolas, ſurnommé de Mouſtier-Ramei, Monaſtére de Bénédictins au Diocèſe de Troyes, où il avoit vécu quelques années, s'étoit retiré à Clairvaux pendant le dernier voyage que le Saint Abbé avoit fait en Italie. Il y avoit porté la fidélité aux obſervances de la Réforme, juſqu'à ne vouloir point d'un habit moins groſſier que les autres; & à refuſer de lire quelques vers qu'on lui envoyoit, parce que ces lectures y étoient interdites, comme trop amuſantes. Etant cependant homme de goût & d'un commerce aiſé, il aimoit à paroître & à voir. Il cultivoit des connoiſſances qui flattoient ſa vanité; & quoiqu'au dehors il s'y permît peu de choſes où l'eſprit religieux fût bleſſé, il ne les cultivoit pas avec la réſerve d'un ſolitaire qui ſe craint lui-même, & toujours timide ſur ce qui le tire de ſa ſolitude. Saint Bernard n'avoit pas prévû ſon malheur, en le mettant à portée de contenter ſon

L'An 1150.

De Nicolas, qui avoit été Secretaire de S. Bernard.

Annal. Ciſt.

Ep. Nicol.

L'AN 1150. inclination, par les grandes relations que lui donnoit sa qualité de Secretaire du Saint. Les bonnes graces du Prince Henri, qu'il se ménageoit en vrai courtisan, contribuérent beaucoup à gâter cet esprit frivole & avide de distinctions. Il fit voir à Clairvaux par un triste exemple, que rempli des plus belles maximes, & avec le talent d'en remplir les autres, on peut aisément n'être rien moins que ce qu'on fait profession d'être. Car Nicolas de Moustier-Ramei édifie & touche encore dans plusieurs Ecrits, où il prenoit si habilement la pensée & le ton de Saint Bernard, que les Critiques les plus intelligens ne sont pas sûrs quelquefois d'en bien marquer la différence. Au fond s'il en imposa quelque temps par rapport à la probité même, ce fut la charité qui empêcha le S. Abbé d'éclater aussitôt qu'il l'auroit pû, quand il découvrit qu'il n'avoit qu'un fourbe dans son Secretaire. Il suivoit de longue main ses démarches, à ce qu'il écrivit au Pape Eugéne ; mais il attendoit, ou que Dieu le convertît, ou que comme un autre Judas le misérable se démasquât lui-même, ce qui arriva. On le trouva coupable de s'être approprié de très-grosses sommes, & d'avoir en sa disposition quantité de Livres, que son adresse lui avoit fait accumuler. Mais l'endroit qui peinoit le plus Saint Bernard, étoit qu'on l'eût surpris avec son nouveau cachet, quelques mesures qu'il eût déjà prises pour l'empêcher d'abuser de l'ancien. » Voilà ce que j'entendois, manda-t-il » au Pape, quand je vous parlois du péril que nous » courions de la part des faux freres. Qui sçait à

Ibid.

Ep. B. 258.

Ep. B. 284.

quels myſtéres, ou en combien de fraudes, & « de calomnies l'infidéle n'aura pas employé mon « nom ? Dieu veuille que vous ayant écrit pluſieurs « fois, il n'ait pas laiſſé bien des menſonges à éclair- « cir dans votre propre Cour. « Nous penſons que ce ſont ces fauſſetés, & non-pas un autre genre de crimes, que le Saint déſignoit, en ajoutant qu'il ſupprimoit des infamies, qui rendoient le coupable la fable de toute la terre; ſe bornant, ſi Nicolas alloit à Rome, comme il s'en vantoit, à demander qu'on l'y regardât du même œil qu'un Arnaud de Breſſe, plus méchant, & plus digne encore qu'on l'y renfermât pour toujours.

L'AN 1150.

Il ne fut pas ſi imprudent que de s'y expoſer. Vagabond tant qu'il craignit Saint Bernard, il eut depuis pour refuge ſa premiére maiſon de Mouſtier-Ramei, où l'on n'apperçoit pas qu'il ſe ſoit cru obligé à une pénitence fort rigoureuſe. Il ſe contenta d'y couvrir le ſcandale paſſé par une vie unie, qui ne lui ôta pas la liberté de ſe produire dans le monde avec tous les agrémens qu'il y ſçut recueillir de ſon bel eſprit, & de l'acquis qu'il avoit fait par un genre d'études moins graves que polies, moins ſolidement refléchies, qu'agréablement variées. L'envie de s'ingérer auprès des Grands, & de lier avec eux, ne le quitta pas, non-plus que l'amour des loüanges, & la foibleſſe de ſe loüer lui-même, en quoi il ſe montre toujours bien jeune, juſques dans celles de ſes Lettres qu'il compoſa étant plus ſur l'âge. Toutes d'ailleurs ont des traits aſſez animés, & une liberté qui plaît, ſi ce n'eſt quand il les charge

Opera Bern. Præf. ad T. III.

Annal. Ciſt. Ep. Nic.

L'AN 1150. de vieilles ſentences, & de citations ſuperflues. Sa Morale y eſt fort différente de ce qu'elle étoit, quand il écrivoit ſous Saint Bernard. Ce qu'il reçut d'amitiés des perſonnes du premier rang, & entre-autres de deux ſouverains Pontifes, ſucceſſeurs d'Eugéne, nous fait conjecturer, ou qu'on lui avoit pardonné ſes fautes, ou qu'on ne les avoit pas jugées ſi criantes. Nous n'apprenons point comment il mourut; mais ce fut plus tard que l'année 1176.

Les playes de la Croiſade ne ſe fermoient qu'à peine en 1149. & 1150. & ce qu'on n'auroit pas attendu, c'eſt que l'Abbé Suger, qui avoit témoigné tant d'oppoſition à la laiſſer entreprendre, & à qui elle avoit tant coûté, penſoit, dit-on, à en

L'AN 1151. propoſer une nouvelle, & s'y préparoit. Il y a bien

Hiſt. de S. D. à réfléchir ſur ce qu'on en rapporte, & ſur le vœu qu'on prétend qu'il en fit. Mais quoi qu'il en ſoit de ce deſſein, un voyage moins long que celui de Jéruſalem, c'étoit le pélerinage de Saint Martin de Tours, cauſa vraiſemblablement, ou du moins précéda de très-peu les premiéres atteintes de la maladie, qui termina ſes projets & ſes jours. Il ne vit pas plûtôt approcher ce moment terrible, qu'il le conſidéra en humble Religieux, & qu'il s'y diſpoſa avec la même ſimplicité, que ſi le faſte du monde, & le tumulte des emplois ne l'euſſent jamais détourné des exercices du Cloître. De retour dans ſon Abbaye, il ſouhaita voir la Communauté en Chapitre, & lui adreſſer quelques mots d'exhortation. Là, proſterné aux pieds de ſes Fréres, & touché juſqu'aux larmes, il leur demanda pardon, à

L'Abbé Suger ſe prépare à la mort.

Vita Sug.

tous,

tous, des sujets de plaintes qu'il auroit pû leur donner. Il proposa avec instance qu'on le laissât se démettre de sa charge ; & sur le refus qu'on lui en fit, il ne voulut plus du moins conserver d'autorité que pour casser & revoquer tous les actes, qui en retenoient quelques-uns en pénitence, interdits ou suspens de leurs offices. Frappé de la pensée qu'il n'avoit pas toujours vécu dans l'austérité de sa Régle, repassant devant Dieu la part qu'il avoit eue aux affaires du siécle les plus délicates, il ne fut pas exempt des frayeurs de la mort pendant quatre mois qu'il languit. Ajoutez qu'il quittoit la vie plus chéri de son Prince, & plus avant dans sa faveur qu'il n'avoit jamais été. Ce qu'il y voyoit de dangereux pour son salut, malgré sa résignation, lui fit sentir le besoin qu'il avoit des paroles & de la charité du saint Abbé de Clairvaux. Le Saint, quelque amitié qu'il lui portât, ne se voyoit malheureusement pas assez libre, pour oser seulement lui promettre cette consolation. Il y suppléa par une Lettre bien propre à adoucir l'amertume de ce funeste passage dans un Grand du monde, mais un Grand du monde aussi pénétré de sa Religion que l'Abbé Suger. » Homme de Dieu, lui écrivit-il, ne craignez point de vous « dépouiller de l'homme terrestre, qui vous courbe « vers la terre pour vous conduire au tombeau, & « s'efforce de vous précipiter en enfer. C'est ce vieil- « homme qui vous tourmente, qui vous accable, & « qui ne peut que vous traiter en ennemi. Qu'avez- « vous de commun avec ces restes d'une malheu- « reuse mortalité, vous qui allez être revêtu dans «

L'AN 1115.

Ep. B. 266.

L'AN 1151. » le Ciel de la Robbe de gloire ; mais pour en être » revêtu, il faut que vous ſoyez dépouillé. Souf- » frez donc avec patience, ou plûtôt déſirez avec « » joie le dépouillement entier de tout ce qu'il y a de » terreſtre en vous... L'homme de Dieu ne retour- » nera point à Dieu, que l'homme qui eſt terre, ne » ſoit retourné en terre : car ils ſont oppoſés l'un à » l'autre ; & l'on ne peut eſpérer de paix, de paix » ſolide, de paix avec le Seigneur, que quand ils » ſeront ſéparés. Vous n'êtes point de ceux que ſon » ombre amuſe. Elle vous attend, cette paix, qui » eſt au-deſſus de tout ſentiment : les Saints atten- » dent qu'elle vous ſoit donnée, & avec elle la » plénitude de délices que votre Dieu vous ré- » ſerve. «

Ce qui ſuit n'eſt pas ſeulement le langage d'un cœur, qui ne ſoupire lui-même qu'après Dieu ; c'eſt auſſi le langage d'un cœur qui ſçait, & qui éprouve ce que c'eſt qu'aimer ſelon Dieu, & en vûe de Dieu. » Mais le Seigneur eſt puiſſant, di- » ſoit à la fin Saint Bernard. On prie pour vous ; » vous êtes néceſſaire ; nous ne devons pas déſeſ- » pérer qu'il ne vous prolonge la vie. « Le Saint cependant ne l'en ſupplioit pas moins de ſe ſouve- nir de lui après ſa mort, & de lui obtenir la grace qu'il ne tardât pas à le ſuivre au même terme.

Vita Sug. Il y eut pluſieurs Evêques, à qui Suger avoit demandé de l'aſſiſter les derniers momens, & qui ne l'abandonnérent point : & les deux derniéres ſemaines Joſſelin de Soiſſons, Thibaud de Senlis, & Baudoüin de Noyon, ne manquérent pas chaque

jour de lui donner tour à tour la ſainte Communion. Suger expira le 13. Janvier 1151. en récitant l'Oraiſon Dominicale, & le Symbole, avec une préſence & une fermeté d'eſprit qui ne ſe démentirent point. Il étoit à la 70e. année de ſon âge, la 60e. de ſon entrée en Religion, & la 29e. depuis qu'il avoit été élevé à l'Abbaye de Saint Denis. Le Roi ſe trouva à ſes funerailles, & les honora de ſes pleurs. Perſuadé que le nommer, c'étoit en faire un éloge complet, on ſe contenta de graver ces mots ſur ſa tombe : *Ci gît l'Abbé Suger.* Son Egliſe, qui eſt ſon ouvrage par la forme où il l'a miſe, & qui ſera un monument éternel de ſa magnificence par les préſens dont il l'a enrichie, ſuffiroit pour en immortaliſer un autre; & n'eſt peut-être que la moindre des choſes qui le devoient illuſtrer. L'AN 1151.

Il a certainement montré, que ſi l'étude des vertus obſcures, & les occupations d'une vie cachée en Jeſus-Chriſt ne ſont pas ce qui prépare les grands Sujets pour le monde; on ne doit pas néanmoins déſavoüer qu'elles ne diſpoſent pas peu à y remplir les grandes places, quand on a d'ailleurs quelque mérite pour les occuper. Ne fît-on que corriger par-là ce qu'on y apporte de plus dangereux & de plus propre à gâter les meilleurs talens, ce ſeroit beaucoup. Suger en avoit d'abſolument ſupérieurs à ſa naiſſance, & à ſa profeſſion; mais qui par une autre éducation, qu'une éducation réguliére, ſeroient apparemment devenus moins utiles à la France, s'il n'en avoit appris le déſintéreſſement, la modération, & l'uſage des autres qualités d'un gouver- Ses vertus, ſon gouvernement.

L'AN 1151.

nement chrétien, qu'il lui étoit ſi difficile de conſerver dans un rang où il pouvoit tout. Sur le principe d'une fidélité invariable aux maximes Evangeliques, il lâcha, ou il ſerra les rênes de la Monarchie; il ſçut plier ou ſévir dans l'adminiſtration des affaires par l'application des mêmes régles, qu'il avoit exactement ſuivies dans les détails de ſon Monaſtére. Les objets, & la matiére du travail avoient changé: la conduite, ou l'eſprit qui l'animoit ne changea point; & par un exemple, qui dans tous les temps confondra les prétendues juſtifications de la politique humaine, ſi féconde en motifs pour s'écarter du devoir; il a eu tout enſemble durant ſa Régence, le Miniſtére le plus avantageux au Roi, le plus doux aux peuples, & le plus conforme à la loi Divine.

Louis VII. quitte la Reine Eléonore.

Ç'en fut aſſez de trois mois, & même moins, pour faire une triſte expérience de ce qu'on perdit avec lui. Louis VII. dans ſon expédition du Levant avoit eu d'autres ſujets de peine, que les dépenſes & les calamités qui étoient venues à la connoiſſance du Public. Il en avoit eu de la Reine même, ou aſſez vertueuſe, ou aſſez attachée à ſa perſonne, pour prendre auſſi la Croix; mais qui par ſes libertés avec le Prince d'Antioche, ne s'étoit pas ſoutenue autant qu'elle devoit, pour lui épargner le plus ſenſible de tous les chagrins, & pour s'épargner à elle-même ce qu'il y avoit de moins compatible avec les obligations & les bienſéances de ſon ſexe. Le premier mal s'étant extrêmement aigri par ſes ſuites, elles allérent à faire tomber tous les bons

Hiſt. Franc. T. IV.

desseins du Roi dans la Palestine. L'antipathie même étoit devenue si forte entre lui & Eléonore, que de part & d'autre ils ne cherchoient également qu'à s'étourdir sur les raisons de politique & de conscience, unique barriére qui fût capable d'empêcher un dernier éclat. Quant à la politique, il y en avoit d'essentielles pour les intérêts du Roi, sur lesquelles Suger avoit toujours insisté, & qu'il avoit si heureusement inculquées, que de son vivant le Roi & la Reine ne s'appliquoient plus reciproquement qu'à oublier le passé. Mais Suger n'étant plus, des hommes flateurs furent écoutés en sa place; le Roi lui-même se flatta imprudemment, & l'illusion prévalut. A l'égard de la conscience, tant de gens travaillérent à en étouffer les scrupules, qu'on ne trouva pas seulement de quoi persuader au Roi, qu'il pouvoit demander la dissolution de son mariage, mais que l'on parvint à lui en faire un devoir. Ce devoir étoit fondé sur la proximité du sang, ressource qui en ces temps-là ne manquoit guéres aux grandes Maisons, lorsque les mécontentemens personnels y faisoient souhaiter une rupture. » Vous êtes parens, vous & la Reine, « dirent au Roi quelques Seigneurs de sa famille même, » & nous sommes en état de prouver avec serment, que vous l'êtes à un degré, qui ne vous « a pas permis de vous unir ensemble, sans contrevenir aux Canons. « A ces mots, dit-on, le Roi répondit, que » si Dieu & les Canons ne lui « permettoient pas de garder la Reine, il prétendoit s'en tenir aux statuts de l'Eglise, & à la loi » du Sacrement. «

L'AN 1151.

Conc. T. X. p. 1129.

l'An 1151. Il n'y avoit point à craindre que la Reine de son côté se montrât plus difficile ; si même ce n'étoit pas elle qui eût fait faire la proposition au Roi. Pour procéder néanmoins avec plus d'assûrance & d'édification dans une affaire, où le remords sur la nullité d'un mariage de quatre années venoit bien tard, & dans une disposition mutuelle des esprits, qui paroissoit bien critique, le Roi voulut la soumettre à l'examen d'un Concile ; & ce fut le seul motif qui lui en fit indiquer un à Baugenci, Diocèse d'Orléans. Hugues de Touci, successeur de Henri Sanglier à l'Archevêché de Sens depuis l'année 1144. s'en trouvoit par-là Président, comme Métropolitain de la Province. Mais nous lisons que cette qualité y fut donnée à Géofroi de Loroux Archevêque de Bourdeaux, comme Légat du Pape, qui avec lui délégua encore plusieurs autres Prélats pour ce jugement. Hugues de Roüen, & Samson de Reims y assistérent aussi. Les autres Evêques n'y sont pas nommés, non-plus que les Laïques qui les accompagnoient, & qu'on ne désigne que sous le titre général de Barons du Royaume.

Concile de Baugenci.

Gall. Christ. Arch. Burd.

L'Assemblée ayant été ouverte le Mardi de la cinquiéme semaine du Carême, il paroît que toute la discussion y fut bornée à écouter le rapport des Seigneurs qui avoient donné l'avis, & à recevoir le serment qu'ils firent pour en confirmer la vérité. De connoissance plus distincte sur l'espéce du fait allégué, ou de délibération sur la nécessité du divorce, les actes n'en marquent rien. Ils portent

uniquement, que le Vendredi ſuivant le Roi & la Reine ſe préſentérent au Concile ſur la ſommation de l'Archevêque de Sens; que de leur conſentement la ſéparation fut réſolue; mais que l'on remit à la déclarer, ou à prononcer juridiquement la ſentence après la ſolemnité de Pâques. Il ne manqua au ſacrifice du Roi, en abandonnant une auſſi belle Dot, qu'étoit la Guyenne, le Poitou, & les autres Etats de la Reine Eléonore, que d'avoir été le pur effet de ſon obéiſſance à l'Egliſe. Les conſéquences en devinrent affreuſes pour la France, depuis le mariage d'Eléonore avec le Comte Henri d'Anjou Duc de Normandie, & tout prêt de monter ſur le Trône d'Angleterre. C'eſt ce que le Roi Louis VII. qui en avoit deux filles, étoit fort éloigné d'apréhender, & ce qui auroit apparemment terminé ſes mécontentemens & ſes ſcrupules par une diſpenſe, ſi la pénétration de ſes vûes dans l'avenir ſe fût étendue juſques-là.

L'AN 1151.

L'AN 1152.

Un peu avant la mort de l'Abbé Suger, étoit arrivée le 10. Janvier celle de Thibaud II. Comte de Champagne. Ce ne fut pas ſeulement les Religieux & les Pauvres, qui y durent pleurer leur bienfaicteur & leur pere : le Corps entier de l'Egliſe, & le Siége de Rome, pour qui il s'étoit ſi ouvertement déclaré, ne purent point ne la pas reſſentir. Il avoit été un temps que ſes intrigues & ſes révoltes l'auroient rendu moins cher au Roi, & moins à regretter pour l'Etat. Mais les extrêmités où l'avoit réduit ſa derniére guerre contre Louis VII. & dont Saint Bernard n'avoit point ceſſé de profiter pour

L'AN 1151, & 1152.

Mélange de bien & de mal dans le Comte de Champagne Thibaud II.

L'AN 1151. & 1152.

les lui faire prendre en vûe du ſalut, l'avoient bien changé. S'il n'avoit pas été pendant ſa vie ce qu'il avoit ſouhaité être dans ſa jeuneſſe, Pauvre volontaire, caché, & ignoré parmi les Diſciples de Saint Norbert; il avoit conſervé dans le plus haut rang une foi ferme & agiſſante, qui plus d'une fois le tira des précipices où le jettoit la vivacité de ſes inclinations, & le danger de ſes engagemens. Pieux, charitable, ponctuel aux pratiques d'une éducation chrétienne, il éprouva ce qui eſt écrit, qu'il y a un genre & un principe de bonnes œuvres, que la miſericorde de Dieu ne laiſſe point ſans retour & ſans récompenſe. Entre les témoignages qui font préſumer qu'il mourut de la mort des Juſtes, ſes aumônes du moins, & la régularité de ſes derniéres années, ſont ce qu'on en peut produire de plus à couvert des contradictions de la critique. Béni dans ſa perſonne par les biens de la grace, il le fut dans ſa famille, par une poſtérité ſi nombreuſe & ſi floriſſante, qu'on a remarqué qu'il n'y a point aujourd'hui, parmi les Chrétiens, de Maiſon ſouveraine qui ne le compte parmi ſes ancêtres.

Vita S. Norb. *Anſelm. Gembt. ad an.* 1134. *Hugo Antiſ.* &c. — *Pſ.* — *Ann. Ciſt. ad an.* 1150.

Mais tout corrigé qu'il étoit de ſes anciens égaremens, & bien revenu des vanités du ſiécle ſur la fin de ſes jours; ſon amour pour un quatriéme fils, enfant de quatre ans, & le déſir qu'il eut de l'avancer par la voie des dignités Eccléſiaſtiques, lui inſpirérent des penſées que Saint Bernard ſe crut obligé de rectifier. Le Comte lui demandoit de le ſervir dans ce deſſein, qu'il regardoit par de bons endroits,

S. Bernard refuſe de le ſervir pour avancer un de ſes fils dans l'Egliſe.

endroits; mais non-pas ſelon l'ordre & la pureté du ſanctuaire. » Vous ſçavez que je vous aime, lui « répondit le ſaint Abbé, & Dieu le connoît en- « core mieux. Je me flatte auſſi, que pour lui vous « m'honorez de quelque amitié. Que ſeroit-ce, ſi « je l'offenſois; & ſi le péché me faiſoit perdre la « ſeule raiſon, qu'un auſſi grand Prince peut avoir « de ſonger à moi, en ce qu'il conſidére que je « ſuis à Dieu? Or je l'offenſerois ſans doute, en « acquieſçant à votre demande; puiſque je n'ignore « pas que les places & les dignités Eccléſiaſtiques « ne ſont dûes qu'à ceux qui ont la volonté & le « pouvoir d'en remplir dignement les fonctions. Ce « ſont deux conditions qu'il ne nous eſt permis, ni à « vous, ni à moi, de ne pas garder en faveur d'un « enfant. « Et parce qu'il ne s'agiſſoit apparemment pas d'un ſeul bénéfice, le Saint avertit le Comte, qu'il n'y a que la diſpenſe qui puiſſe autoriſer la pluralité; & une grande néceſſité de l'Egliſe, ou une grande utilité des perſonnes qui puiſſe autoriſer la diſpenſe. » Si je vous parois trop ſévére, « continue-t-il, & que vous ſoyez réſolu de pour- « ſuivre, ſouffrez que je n'y prenne point de part. « vous avez aſſez d'autres amis pour vous ſervir; « Vous ſerez content, & je n'aurai pas bleſſé ma « conſcience. « Il ſouhaitoit après cela toute ſorte de proſpérités au petit Prince: mais il lui ſouhaitoit avant toutes choſes de ne point perdre Dieu, toujours diſpoſé à ſe prêter aux deſirs du Comte, quand le ſervice de Dieu & ſon propre ſalut n'y ſeroient point intéreſſés. C'étoit ſa régle, comme

L'An 1151. & 1152.

B. Ep. 271.

l'An 1151. & 1152.

elle le doit être de toute ame droite, en fait de sollicitations & de bons offices. L'enfant qu'on lui recommandoit est le Cardinal Guillaume de Champagne, surnommé aux blanches mains, d'abord Evêque de Chartres à l'âge de dix-huit ans, puis successivement Archevêque de Sens & de Reims.

Il y avoit pour les personnes consacrées à l'Eglise, ou au Cloître, un fonds de bienveillance héréditaire à cette famille, sensible même dans le Comte Henri, fils aîné de Thibaud, quoiqu'il ne montrât d'ailleurs que d'assez mauvaises inclinations. La Comtesse Mathilde sa mére pleuroit les vices de son fils, & elle s'en plaignoit à l'Abbé de Clairvaux. » Ils me touchent autant que vous, » lui récrivoit-il ; mais enfin son âge les rend par» donnables ; & nous trouvons tous dans la per» version de nos sens, de quoi l'excuser par nos » propres fautes. Espérez néanmoins, & priez : ce » que je n'attendrois pas des dispositions présentes » du fils, je l'attens avec confiance des mérites & » des pieuses libéralités du pére, je l'attens de l'af» fection que vous ne cesserez point d'avoir pour » lui. Ne fût-il point pour vous tout ce qu'il doit » être, vous êtes mére, cela suffit. « Le Saint en voyoit même assez dans le naturel tendre & bienfaisant du jeune Comte, pour y découvrir des semences de piété qui auroient leurs fruits ; mais qui ne les eurent en effet qu'après des saillies bien déplorables. Il conseilloit cependant de le traiter avec douceur, en faisant couler dans son ame le goût de la vertu par tout ce qui la

Il console la Comtesse sa femme des défauts de Henri son fils aîné.
Ep. Bern. 300.

rend aimable, plûtôt que de l'effaroucher & de l'irriter contre elle, en le forçant durement de plier sous son joug, ou en ne la lui présentant jamais que sous de tristes & rebutantes images.

L'AN 1151. & 1152.

Hist Ep. Autis. Ep. Bern 275. & 276.

Il appaise les troubles de l'Eglise d'Auxerre après la mort de l'Evêque Hugues.

Hugues Evêques d'Auxerre étant mort le 10. d'Octobre de cette même année 1151. il y eut dans son Eglise une division très-fâcheuse, où l'intervention de Saint Bernard fut encore jugée nécessaire. Le testament d'un Evêque si respecté pendant sa vie, y auroit fait partie du scandale, si les plus sages n'eussent cru le devoir imputer aux suggestions & aux artifices d'un neveu à qui il laissoit tout, les acquêts & les fonds, le civil & le sacré, plûtôt qu'ils ne l'imputoient à la volonté du Prélat. Hugues se contredisoit & se démentoit trop ouvertement par cette piéce, pour la lui attribuer dans un état rassis & de bon sens. On fut plus en peine à l'élection de son successeur. On y procédoit réguliérement lorsqu'un particulier, jeune homme, déclara qu'il en appelloit, & faisoit défense de rien conclure jusqu'à ce qu'il fût revenu de Rome, où il portoit son appel. Le mépris qu'on en témoigna l'empêcha de penser davantage, ni à l'appel, ni au voyage. Il cabala le plus chaudement qu'il put dans Auxerre même; & trois jours après l'élection faite par le Clergé, il eut assez de hardiesse pour lui en opposer une autre, & assez de crédit pour obtenir sur ce partage, que la premiére ne tînt pas. On ne dit point sur qui celle-ci tomboit : mais ceux du Clergé qui la soutenoient recoururent bien vîte à Saint Bernard, dont les diligences & les infor-

L'AN 1151. & 1152. mations les plus exactes lui persuadérent de la soutenir lui-même, ou du moins d'engager le Pape » à ne point souffrir, ni que la malice triomphât, » ni que la probité fût trompée, ni que l'Eglise » d'Auxerre demeurât plus long-temps sans Pa» steur. « Ce sont ses termes.

Il en parloit d'autant plus librement, que ce qui arrivoit dans cette ville, n'étoit que ce qu'il avoit sçû être arrivé à Nevers pour l'élection du dernier Evêque, Raimond. Il y reconnoissoit, à ce qu'il disoit, l'esprit & la main du Comte de Nevers, qui étoit aussi Comte d'Auxerre, & qui bien différent de son pére Guillaume III. mort sous l'habit de Chartreux, ne cherchoit qu'à brouiller & à dépouiller les Eglises. » C'est un Lion rugissant sur sa proie, disoit-il encore: » peu lui importe qui on choisisse, pourvû qu'on ne » l'inquiette pas dans ses pilleries, & ses sacrilé» ges; un Sarrasin & un Juif, tout sera bon. Il lui » faut des Evêques commodes, témoins muëts & » indifférens des insultes qu'il fera à la Religion, » & de la servitude honteuse où il jettera ses mi» nistres. «

Les traverses que ce Seigneur suscitoit au premier élû, en vinrent à obliger le Pape d'ordonner une troisiéme élection. Il voulut qu'elle fut dirigée par Saint Bernard, & par deux autres qu'il nomma : & le Saint témoigne, qu'on y proposa un grand nombre de Religieux pour remplir le siége vacant. Il avertit pourtant que c'étoit moins un honneur qu'on faisoit à leur profession, qu'une nouvelle adresse du Comte de Nevers, & des autres

personnes plus accréditées, qui ne craignoient, ni tant de vigueur ni tant de résistance de la part d'un Evêque sorti du Cloître que de la part d'un séculier. Cette politique qui n'étoit pas rare, & balançoit souvent le pouvoir des grandes familles, procuroit aussi souvent ce qu'on n'attendoit pas; des sujets fermes, intrépides, inaccessibles aux sollicitations & aux menaces. Alain de Lisle, éléve de Saint Bernard à Clairvaux, & premier Abbé de Larivoir en Champagne, eut cette fois la pluralité des suffrages pour le siége d'Auxerre; mais celui de l'un des trois Directeurs lui manquoit. C'étoit au Pape à y suppléer, & il le fit, quoique timidement, & pressé par Saint Bernard; parce qu'il appréhendoit le scandale des Discoles, & tâchoit le plus qu'il pouvoit de n'en causer à personne, bien ou mal pris.

L'AN 1151. & 1152.

Ibid. & Ep. Bern. 280.

Il assûre l'élection d'Alain de Lisle successeur de Hugues.

Le Roi fut sur le point d'en causer lui-même un autre, par la délicatesse qu'on lui inspira sur l'élection d'Alain, comme faite sans sa permission. Il en marqua même de l'aliénation à Saint Bernard, à qui il reprocha d'attenter par-là à sa dignité, & aux droits de sa Couronne. » Moi, capable d'un pareil forfait, lui répondit le saint « Abbé. Je suis convaincu que dans votre con- « science vous me rendez la justice de croire le « contraire. Vous devez bien plûtôt en accuser « vos vrais ennemis ces hommes brouillons qui « renversent l'ordre des élections, & prétendent « vous servir aux dépens des Eglises, en vous ôtant « ce que vous y avez de bons serviteurs. «

Ep. Bern. 282.

L'AN 1151. & 1152.

Pour l'élection d'Alain, il la justifioit en ce que le consentement donné à la premiére élection avoit dû suffire, & il en faisoit une maxime indubitable dans tous les temps, extrêmement touché qu'on abusât là-dessus de la facilité du Roi pour des intérêts personnels; & qu'un zéle, qu'il appelloit diabolique, s'efforçat de semer la division entre le Prince & le Pape. Les choses éclaircies, le Roi n'insista plus; & Alain demeura en possession de l'Evêché d'Auxerre, qu'il gouverna treize ans.

Samm. T. 3. Josselin Evêque de Soissons meurt.

On avoit eu pareillement beaucoup de peine pour assûrer depuis peu celui de Soissons à Ansculphe de Pierre-Fons, successeur de Josselin. Josselin étoit mort le 24. d'Octobre 1152. avec la réputation d'un sçavant & vertueux Prélat, très-aimé, & singuliérement écouté des deux Rois sous lesquels il avoit vécu, à qui l'Eglise & le Royaume étoient redevables de plusieurs signalés services, & les deux Ordres les plus répandus dans son Diocèse, Prémontré & Cîteaux, de plusieurs belles fondations. Son Clergé assemblé pour le remplacer se trouva mêlé d'esprits si mutins, qu'on revint aux voix, & on se sépara plusieurs fois sans rien conclure. Enfin on élut Ansculphe de Pierre-Fons, homme paisible, à ce qui paroît, & dont nous ne lisons rien de plus distingué que son nom.

L'AN 1148. D'Alvise Evêque d'Arras.

Ce n'avoit pas été une des moindres pertes faites à la Croisade, avant même qu'on passât en Asie, que celle d'Alvise Evêque d'Arras, un des Péres du Concile de Sens contre Abaillard. Quoiqu'il fût d'un caractére d'esprit plus propre à des

fonctions purement épiscopales, qu'à des négociations de Cour, & sur-tout d'une Cour aussi raffinée que la Cour de Constantinople, il semble pourtant que Louis VII. en l'emmenant avec lui pour la Terre sainte, lui fit prendre les devans, résolu de le laisser auprès de l'Empereur Manuel, en qualité de son Ambassadeur. Il tomba malade à Philippopolis en Thrace, & mourut, dit-on, le 6. Septembre 1148. dans de grands sentimens de Religion. Odon de Deüil rapporte de lui, que tout languissant qu'il étoit les derniéres heures de sa vie, il se retrouvoit des forces au nom de la Mére de Dieu, & déployoit au-moins par de tendres élancemens tout ce qu'il avoit pour elle de vivacité & d'amour.

L'AN 1148.

Odo. Diog.

Avant que de monter au siége d'Arras, il avoit été successivement simple Religieux à Saint Bertin, Grand-Prieur à Saint Wast, & Abbé d'Anchin. Il avoit fait bien des efforts pour rompre sa nomination à l'Evêché, effrayé, disoit-il, des peines attachées au gouvernement d'un grand peuple. Il en eut d'autres, qu'il ne prévoyoit pas : le peuple demeura soumis, & ses propres confréres dans la profession monastique ne le furent pas. Les Moines de Marchiennes l'avoient si violemment poussé auprès du Pape Innocent, que S. Bernard prit un peu trop vîte pour sa défense cette fermeté & cette assûrance de style qui lui est ordinaire, lorsque persuadé de la justice d'une cause, il entreprend de la soutenir. » C'est contre le Seigneur & contre son Christ, « écrivit-il au Pape, que malgré les saints exemples «

Samm. T. 4.
Ep. Bern. 339.

L'AN 1148. » de l'Evêque d'Arras, & malgré la bonne odeur » qu'il répand par-tout, ses ennemis sont allés » vous tendre des piéges dans un esprit de menson- » ge... Que feront-ils voir, qu'une fureur canine, & » un procédé plein de vertige ? Mais j'espére que » trop favorable d'abord à leurs poursuites, vous » dévoilerez l'iniquité de leurs desseins, & les con- » fondrez. « La chose prit néanmoins un autre tour. Les Moines que l'Evêque avoit excommuniés, comme usurpateurs d'un droit qu'ils n'avoient pas dans une élection d'Abbé, en avoient produit de si bons titres, que le Pape avoit cassé sa Sentence, & que leur droit examiné de nouveau par le Cardinal Yves, au Concile de Lagny, y fut vérifié, & reconnu pour légitime par Alvise & Saint Bernard même.

Conc. T. X. p. 1887.

Ep. Bern. 339.

Les faits griefs dont l'un & l'autre avoient accusé Gautier Abbé de Saint Wast, étoient pour eux un autre objet de zéle, où la méprise paroissoit moins à craindre. Saint Bernard le dépeignoit comme » un homme ennemi de Dieu, de l'Eglise, & » de soi-même ; Abbé de nom, tout plongé dans » ses intérêts, insensible à ceux de Jesus-Christ... « Tout cela pouvoit être, généralement parlant, & ne fournir pas encore dans la forme judiciaire des preuves précises, qui méritassent sa renonciation, qu'Alvise demandoit. Ce qui résulta de cette longue affaire, dont il fut fort inquiété, c'est qu'étant remise par le Pape à des rapporteurs d'une intégrité aussi éprouvée que Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen, Josselin de Soissons, Milon de Téroüanne

& Géofroi de Chartres; Gautier déja vieux succomba plûtôt sous le poids de l'âge, que sous celui du jugement qu'on attendoit. Accablé enfin de voir son Abbaye presque toute ruinée par le feu, il se démit; mais sans que l'on sçache qu'il y eût été forcé par aucune action juridique. L'AN 1148.

Godescalc Abbé du Mont Saint Eloi, que le Pape Eugéne aimoit, & qu'il venoit d'employer contre Gilbert de la Poirée au Concile de Reims, fut donné à Arras pour successeur à Alvise.

Eugéne III. élevé au souverain Pontificat, n'en avoit pas perdu la docilité d'un Disciple pour Saint Bernard. Il lui avoit demandé des instructions sur les devoirs attachés à sa dignité; & le Saint Abbé avoit trouvé dans cette demande tout l'empire d'un ordre respectable, avec toute la douceur d'une invitation, à laquelle il ne satisferoit pas moins par amour que par obéissance. C'est ce qui a enrichi les Bibliothéques Chrétiennes du plus excellent & du plus utile de ses ouvrages, les cinq Livres de la Considération au Pape Eugéne, qu'un Ancien appelloit le *Deuteronome*, ou le *Manuel* des Papes, & qui devroit l'être de toutes les conditions. Il n'y en a point certainement pour qui le Saint n'y prodigue avec une discrétion admirable, ce que la connoissance des hommes & la science de Dieu unies ensemble lui ont suggéré de plus ingénieux, de plus noble, de plus sage, de plus propre à les occuper, & à les sanctifier toutes. Saint Bernard ne le composa pas de suite; & l'on découvre aisément d'un Livre à l'autre les intervalles, qu'il a dû mettre

Prol. ad LL. de Consid.

Livres de la Considération: ce que Saint Bernard s'y propose, & ce qu'il y traite.

V. Præf. Mab.

L'AN 1148. & suiv.

à ſon travail entrepris & fini entre les années 1148. & 1153.

Il commence le premier Livre par plaindre Eugéne du poids & de la multitude des peines qu'il conçoit bien lui devoir être à lui-même très-ſenſibles; mais contre leſquelles il craint que l'habitude ne l'endurciſſe, ou que les conſolations humaines qui y ſont mêlées n'affoibliſſent ſa vigilance. C'eſt ce qui le fait lui propoſer la conſidération comme un exercice néceſſaire au milieu des affaires inſéparables de ſa place, entendant par-là le ſoin qu'il doit prendre de ſe ménager des momens de loiſir pour réflêchir ſur ſon intérieur, & connoître ſes obligations. Il le prie de le regarder comme un autre Jethro, qui vient lui reprocher librement l'inutilité & la folie des occupations dont il le voit s'épuiſer, au riſque d'en perdre juſqu'à la grace même. » Vous » m'oppoſerez, lui dit-il, la charité de S. Paul, » aſſervi & conſumé pour le ſervice du prochain; » mais examinez-en la différence. Etoit-ce pour le » ſervice de l'ambition & de l'avarice ? Etoit-ce » des Simoniaques, des Sacriléges, des Concubi- » naires, des Inceſtueux qui vinſſent à lui du mon- » de entier, de vrais monſtres qui le ſollicitaſſent » d'employer ſon autorité d'Apôtre, afin de les » revêtir ou de les maintenir dans la poſſeſſion des » biens de l'Egliſe ? Il ne cherchoit que Jeſus- » Chriſt, il ne s'aſſerviſſoit, il ne ſe conſumoit que » pour Jeſus-Chriſt. Toute autre vûe anéantit le » parallele que vous prétendriez faire entre vous & » lui. Mais qu'y a-t-il de plus indignement ſervile

que la vie d'un Evêque, principalement d'un « Pape, si jour & nuit il ne la passe qu'en pareilles « fonctions, & pour des gens de ce caractére ? « Où sera le temps de la priére ? Où sera celui de « la prédication ? celui de l'édification qu'il doit à « l'Eglise ? celui qu'il se doit pour méditer la Loi « du Seigneur ? Je dis la Loi du Seigneur, & non « pas les Loix de Justinien, dont tout votre Palais « retentit, & qui sont moins des Loix que des se- « mences de chicane, le bouleversement & la ruine « de la Justice. « Saint Bernard rapporte ensuite les prétextes qu'on alléguoit pour excuser, ou pour autoriser cette conduite : & il ne s'objecte rien en ce genre qu'il ne dissipe avec ce sel d'une salutaire raillerie, qu'il répand ici plus abondamment & plus finement que nulle part ailleurs. Il n'ôte point à l'Eglise ses jugemens ; mais il les voudroit uniquement renfermés dans le district de la jurisdiction qui lui a été donnée, appliqués à la rémission ou à l'expiation des péchés, & à la sanctification des ames, & non pas au partage, ou à l'adjudication des biens : tels qu'il a été digne des Apôtres de les exercer, & non pas sur des sujets indignes d'eux & de leurs successeurs. Que si la nécessité y contraint, tout ce qu'il accorde est qu'on le fasse en passant, par condescendance pour les besoins des foibles, & après avoir pris dans la considération des vérités éternelles les moyens efficaces d'y purifier l'affection, d'y régler l'action, d'y prévenir ou d'y corriger ce qui s'y mêleroit de passionné & d'excessif ; se gardant par-dessus tout d'en faire son capital, ou

L'AN 1148. & suiv.

de préférer ces sollicitudes à l'étude de sa perfection, & au soin des ames.

De-là le saint Docteur vient naturellement à traiter des principales vertus; de la piété qu'il ne distingue presque pas de la considération même, & où tout ce qu'on appelle vertu prend sa source; de la justice, la prudence, la force & la tempérance; grande & magnifique matiére pour un esprit saintement philosophe, si Eugéne ne dédaignoit pas de s'y engager. Il convient que ses Prédécesseurs se sont attachés à un autre objet, particuliérement les derniers; & que touchés des piéges qu'ils voyoient tendre à l'innocence, ils s'étoient fait un devoir d'en embrasser la défense suivant le stile & les procédures du Barreau. Mais il lui représente, qu'il y a aussi de bons Papes, qui ont trouvé le temps de méditer comme il lui conseille de l'essayer: témoin Saint Grégoire, qui sous le fer des Barbares, & pendant le tumulte de Rome assiégée, continuoit soigneusement son explication d'Ezechiel dans ce qu'elle a de plus difficile. Que si la malignité du siécle présent, les fraudes, les calomnies, les violences, dont son zéle lui fait souhaiter de purger la Chrétienté, l'obligent à suivre la route qu'on lui a tracée par rapport aux procès: du moins l'exhorte-t-il à en retrancher les abus, à reprimer la licence des plaidoyers, à empêcher les formalités ruineuses, à réformer en un mot tout ce qui n'y est bon qu'à sauver ou opprimer les parties au gré des Officiers, & à proportion de l'argent qu'ils reçoivent. Ce n'étoit pas flatter les Tribunaux de

Rome. Il fait entre-autres une peinture des Avocats, qui pourroit passer pour une mordante invective, si la nature des reproches, & la droiture d'un aussi grand Saint ne nous persuadoient, qu'il ne condamne que ce que la voix publique, & l'indignation des honnêtes gens condamnoient avant lui.

L'AN 1148. & suiv.

» Je ne trouve pas mauvais, dit-il, que les « causes soient plaidées; mais je souhaiterois qu'el- « les fussent plaidées comme il convient. Car la « maniére dont cela se fait est execrable & indigne « même du Barreau. Je m'étonne qu'avec de la Re « ligion l'on puisse supporter les harangues & les « plaidoyers des Avocats, qui servent plus à em- « brouiller la vérité, qu'à la faire connoître. Cor- « rigez cette mauvaise coûtume, coupez ces lan- « gues qui se répandent en choses vaines, & fer- « mez ces lévres ouvertes à la fraude : ce sont des « gens qui ont appris à parler le langage du men- « songe, diserts contre la justice, habiles à colorer « la fausseté, sages pour faire le mal, éloquens pour » combattre le vrai. Ils s'érigent en maîtres de leurs « propres maîtres, raisonnent sur ce qu'ils igno- « rent, bâtissent des systêmes de leur invention, « dont l'innocence souffre, & par où les jugemens n'en « deviennent que plus embarrassés. « Une narration courte & simple étoit toute l'éloquence & tout l'art où Saint Bernard auroit voulu les ramener, & qu'il disoit être la voie la plus sûre pour mettre la vérité dans son jour.

Il travailla le onziéme Livre de la Considération lorsqu'on étoit le plus consterné du mauvais succès

l'An 1148. & suiv.

de la Croiſade; temps de douleur auquel les Chrétiens étoient honteuſement expoſés à entendre de la bouche des Infidéles cette téméraire inſulte, *où eſt leur Dieu* ? Il en parle, mais ce n'eſt point l'apologie de la Providence qu'il y entreprend, il en adoroit les jugemens, & s'y ſoumettoit. Ce n'eſt pas même la ſienne. Seulement ſur ce qu'on doutoit, que cette expédition fût venuë de Dieu, & ſur ce qu'on lui demandoit quels ſignes il avoit donnés pour en convaincre; » il ne m'appartient pas, dit-» il, de répondre à ces queſtions, il faut épargner » ma pudeur. Vous-même, Saint Pére, répondez » pour moi, & pour vous; rapportez ce que vous » avez entendu, ce que vous avez vû; expli-» quez-vous ſelon que le Seigneur vous inſpirera.., » ſelon votre ſageſſe & votre autorité... A Dieu ne » plaiſe que je cherche à contenter ceux qui jugent » des choſes par l'événement... ou qui appellent » le bien, mal, & le mal, bien... Mais s'il y a né-» ceſſairement des hommes déterminés à murmu-» rer, me voici tout prêt à recevoir leurs traits pour » empêcher qu'ils ne les lancent contre Dieu... » Puiſſai-je dire avec Jeſus-Chriſt, & couvert de » confuſion comme lui : Les outrages de vos enne-» mis ſont tombez ſur moi. «

Le Saint reprenoit enſuite le fil de ſon ouvrage, & marquoit quatre choſes, que le Pape avoit à conſidérer : ce ſont les quatre points qui diviſent & qui rempliſſent les quatre Livres ſuivans; ſoi-même; ce qui étoit au-deſſus de lui; ce qui étoit autour de lui; ce qui étoit au-deſſous de lui. Pour

s'étudier ſoi-même, il fait conſidérer ce qu'on eſt par ſa nature, par ſa perſonne, par ſes mœurs.

L'An 1148. & ſuiv.

La nature n'offre que des ſujets d'humiliation, & il ne faut pas ſe laſſer d'y réfléchir. La perſonne, quelque grande qu'elle ſoit, ne l'a pas toujours été : elle ne le ſera pas toujours. Ces deux penſées entretiennent la modeſtie & la crainte : combien de motifs tout Grand n'a-t-il pas pour s'en occuper ? Mais un Grand qui eſt en place dans l'Egliſe, ne peut, ni trop fréquemment, ni trop attentivement rapprocher ſes devoirs de ſa dignité, & ſe meſurer là-deſſus, beaucoup plus que ſur ſes prééminences & ſur ſes richeſſes. Ce qu'il eſt comme Grand, de qui le tient-il ? à quelle fin, à quelles conditions l'a-t-il ? à qui en répondra-t-il ? quel compte en rendra-t-il ? Les ſeuls noms, ou les ſeuls ſymboles par où on le déſigne, ne lui diſent-ils pas que les ſujettions, les contraintes, les veilles, les ſueurs, les fatigues, les ſacrifices en ſont inſéparables ? Que s'il joüit d'une ſupériorité, ce n'eſt point pour la tourner en domination ; s'il poſſéde des revenus, ce n'eſt point pour ſe les approprier. L'eût-on elevé au plus haut degré, c'eſt-là même que le contraſte en ſeroit plus monſtrueux, s'il y portoit une baſſeſſe dans les ſentimens, une petiteſſe dans les actions, une légéreté dans les maniéres, une oiſiveté, une inſtabilité, une inutilité qui le ravaleroient ſi fort au-deſſous de ſon rang. » Vous ne vous « connoiſſez pas à ce miroir, pourſuit S. Bernard : « ne ceſſez cependant pas de vous y contempler, de « peur de vous attribuer plus que vous n'avez... «

L'AN 1148. & suiv.

» Tout manque à celui qui croit qu'il ne lui manque rien. Avec la ſouveraineté du Pontificat, » êtes-vous auſſi parvenu à la ſouveraineté du mérite ? Vous ne le préſumez pas, & vous laiſſez aux » Apothéoſes du Paganiſme la folle idée, que par » ce qu'on eſt monté aux prémiers honneurs, on a » auſſi les vertus qui en rendent digne... «

» Qui êtes-vous en qualité de Pape, « lui demandoit-il ? Et à cette queſtion, il ramaſſe tout ce que l'ancienne Loi lui fournit de types, l'Evangile de textes, la Tradition de témoignages pour aſſûrer au Souverain Pontife le pouvoir le plus étendu.

» Vous êtes, dit il, le Grand Prêtre & Souverain » Pontife. Vous êtes le Prince des Evêques, & l'héritier des Apôtres. Vous êtes Abel par la primauté, Noé par le gouvernement, Abraham « par la qualité de Patriarche, Melchiſedec par » l'ordre, Aaron par la dignité, Moyſe par l'autorité, Samuel par le caractére de Juge, Pierre par » la puiſſance, Chriſt par l'onction. C'eſt à vous » que les Clefs ont été données, & les Oüailles confiées. A la vérité il y a d'autres Portiers du Ciel, » & d'autres Paſteurs des Troupeaux ; mais vous » réuniſſez ces deux qualités d'une maniére d'autant » plus glorieuſe, qu'il y a plus de différence entre » vous & les autres. Ils ont chacun leur troupeau » qui leur eſt aſſigné : tous ces troupeaux particuliers vous ſont confiés. Vous êtes ſeul le Paſteur, » non-ſeulement des Oüailles, mais encore des » Paſteurs, & de tous les Paſteurs. «

» Vous

» Vous me demandez par où je le prouve ? « par la parole du Seigneur : car à qui, je ne dis « pas des Evêques, mais aussi des Apôtres, a-t-il « commis absolument & sans distinction toutes ses « brébis. *Si vous m'aimez, Pierre, paissez mes Brébis.* « Quelles Brébis ? les peuples de cette Ville-ci, ou « de cette Ville-là ? de cette Province, ou de ce « Royaume déterminément ? *Mes Brébis*, dit-il, ne « sent-on pas manifestement, qu'en n'en désignant « pas quelques-unes en particulier, il les a toutes « assignées ? rien n'est excepté où il n'y a rien de « distingué... Les autres ont été appellés à une par- « tie de la sollicitude, & vous à la plénitude de « la puissance. La puissance des autres est reserrée « dans certaines bornes ; la vôtre s'étend sur ceux » même qui ont reçû la puissance sur les autres. « Ne pouvez-vous pas, quand il y a sujet, fer- « mer le Ciel à un Evêque, le déposer de l'Epis- « copat, & le livrer même à Satan ? «

L'AN 1148. & suiv.

Saint Bernard dit au même endroit, que Saint Pierre marchant sur les eaux comme Jesus-Christ y marchoit, s'étoit montré l'unique Vicaire de Jesus-Christ, en ce qu'il avoit reçû tous les peuples à gouverner. Le Saint Abbé nomme cependant un Evêque Vicaire de Jesus-Christ dans son Traité du devoir des Evêques. *num.* 36.

De ce point d'élévation il ne tarde pas de ramener une seconde fois Eugéne à se considérer en qualité d'homme, qui n'est point né certainement la Thiare en tête, ni le Bâton Pontifical à la main, & qui malgré sa dignité n'en deviendra

L'AN 1148. & suiv.

pas moins cendre & poussiére. Mais qu'est il par rapport aux mœurs ? Comment a-t il cultivé les dons de la Grace ? ou comment remedie-t-il à la plaie du péché ? Quelles impressions font sur lui les bons & les mauvais événemens ? Distingue-t-il l'oisiveté d'un loisir honnête, & les entretiens badins d'une recréation permise ? Ce sont des maximes devenues célébres, que ce que dit le Saint sur de pareils entretiens : qu'entre des séculiers, les badineries n'ont que l'enjoûment de la badinerie; mais que dans la bouche d'un Prêtre ce sont des blasphêmes : que pour une bouche consacrée à l'Evangile, il y a toujours du mal à ne pas s'abstenir de plaisanter; mais qu'il y a du sacrilége à en former une habitude. Eugéne devoit s'observer jusqu'à ne pas écouter un conte fait pour rire, & ne le pas rapporter, s'il l'écoutoit, & à éviter toute maniére de rire un peu forte. Pour l'amour de l'argent, ce Pape étoit si irrépréhensible, qu'il ne le regardoit pas autrement que de la paille, disoit-on de lui : mais il donnoit plus à craindre qu'il n'eût trop de déférence à la qualité des personnes, & trop de facilité à croire des langues artificieuses qui le tromperoient; deux défauts, dont les derniers avis du deuxiéme Livre lui apprennent à se garantir.

Le troisiéme Livre de la Considération lui met devant les yeux ce qui est au-déssous de lui. » Et » qu'y-a-t-il dans le monde qui puisse se soustraire » à votre vigilance, lui dit Saint Bernard ? C'est à » la conquête de toute la terre que vos Péres ont

été envoyés ; mais dépouillés de leurs habits mê- « me, & n'ayant pour armes qu'une éloquence de « feu, l'esprit & la puissance du Seigneur, qui leur « a soumis par-là les Régions les plus éloignées. Ils « mouroient dans le combat, ces braves guerriers ; « mais ils ne succomboient pas, & leur mort étoit « leur triomphe. L'Univers est l'héritage qu'ils vous « ont laissé. Prenez garde cependant que vous ne « l'avez point à titre de possession, ni de domaine ; « & que ce n'est pour vous qu'une administration, « une sorte d'économat que Jesus-Christ vous con- « fie. Or pourquoi vous le confie-t-il ? Où tendent « les desseins de Dieu sur un Pape, qui est selon son « cœur ? N'est-ce pas à ce que redevable aux sages » & aux insensés, vous travailliez continuellement « à faire régner la sagesse, c'est-à-dire, la pureté « du vrai culte dans les ames qui l'ignorent, ou qui « la corrompent, comme vous avez à l'entretenir « dans les ames à qui il l'a déjà communiquée, & « qui la conservent ? Juifs, Infidéles, Schismatiques, « Hérétiques, toute espéce d'incrédules doit exciter « vos soins. Je consens que nous attendions le mo- « ment prédit pour la conversion des Juifs ; mais il « faut que la plénitude des Nations les précéde. « Comment la prédication si rapide d'abord dans « la Gentilité a-t'elle été suspendue ? Quel obstacle « arrête nos Missionnaires ? En quelle conscience « nous pardonnons-nous de ne point porter le « nom de Jesus-Christ où on ne l'a point annoncé ? « Quelle injustice à nous de retenir la vérité dans « les fers ? La Foi viendra-t'elle se saisir inopiné- «

L'AN 1148. & suiv.

» ment, & par hazard de ceux qui ne croyent » point ? Et n'eſt-il pas écrit que pour l'embraſſer, il » faut des Miniſtres qui la prêchent ? ... Outre les » Gentils, continue Saint Bernard, il y a des Grecs » qui ſont avec nous comme n'y étant point ; unis » ſur le Dogme, ſéparés pour la charité, quoique » ſur le Dogme même ils ſe ſoient écartés de la » voie droite. Il y a l'héréſie preſque toujours cou-» verte, c'eſt ce qui contribue le plus à la répan-» dre ; quelquefois auſſi hautement déclarée, no-» toirement furieuſe, & ſe faiſant gloire de ſes » cruautés ſur les enfans de l'Egliſe ... Il y a juſ-» qu'au milieu des Catholiques une autre folie, » une ivreſſe qui va preſque à y éteindre la Foi... » O ambition, s'écrie le ſaint homme, après avoir déſigné ce vice par tous les vices qu'il produit, ou qu'il fait éclore, » toi, qui es la croix des ambi-» tieux, peut-il arriver que tu leur plaiſes ; & que » la cauſe de leurs inquiétudes & de leurs tour-» mens, tu ſois toujours l'ame de leurs réſolutions » & de leurs affaires ? «

Ce début conduit Saint Bernard à une des plus fortes invectives qu'il ſe ſoit permiſes. C'eſt contre les intrigues & les ſcenes honteuſes que faiſoient joüer à la Cour du Pape l'ambition & l'envie d'avoir, qu'il ne diſtingue pas de l'ambition. Il recommande à Eugéne de ne pas recevoir ſi facilement les appellations, qui ſur le pied qu'elles étoient, témoignoient bien ce qu'il nomme la *Primauté ſinguliére* du Pontife de Rome ; mais dont il ſe plaint qu'on ne tire pas autant de fruit, qu'il reconnoît ſouvent

de néceſſité à les interjetter. Il l'exhorte à ne ſouffrir, ni les appellations onéreuſes à la partie offenſée, & où la ſeule partie offençante trouve de quoi continuer, & aggraver impunément la véxation ; ni celles où les cauſes de l'appel n'étoient point ſpécifiées ; ni celles qui anticipoient la Sentence du premier Juge, & n'alloient qu'à en éluder la juſtice ; ni celles qui lioient les mains aux Evêques dans l'uſage légitime de leur autorité ; ni généralement tout ce qu'il découvroit aſſez en ce genre, n'avoir d'autre fin que de favoriſer des prévarications, & de gratifier des indignes. L'attention & la vigueur pour retrancher ces abus de l'appel, ou en préviendroient, ou en feroient ceſſer le mépris, & maintiendroient un recours à Rome, qui avoit dans l'Egliſe une utilité très-étendue contre l'audace & l'iniquité, & lui paroiſſoit à lui un bien auſſi néceſſaire, que le Soleil l'étoit dans le monde.

Saint Bernard s'expliquoit du même ton ſur les exemptions & les priviléges qui s'accordoient aux Prélats, aux Chapitres, & aux Monaſtéres. Il ne conteſtoit pas au Pape le pouvoir de les accorder ; mais il ne penſoit pas que cela fût toujours, ou ſéant, ou convenable, ou même permis. C'étoient des ſouſtractions à la juriſdiction ordinaire, dont il ne voyoit ſouvent d'autre effet que d'aigrir, d'irriter, d'aliéner, de ſcandaliſer. Il n'oſoit pas les condamner abſolument ; il les excuſoit, & il les loüoit même, quand elles avoient pour motif, ou la néceſſité, ou l'utilité publique, ou ſimplement la dévotion d'un Fondateur : ce qui néan-

L'AN 1148. & ſuiv.

moins lui paroiſſoit quelquefois être pouſſé trop loin.

La manutention de la diſcipline, & l'obſervation des Canons, étant des devoirs qui lient le plus étroitement la conſcience d'un Pape : » Portez vos regards ſur toute l'Egliſe, dit-il à Eu» géne; pénétrez dans l'intérieur des différens or» dres de la hiérarchie... & attendez-vous d'y » trouver à relever, & à réédifier. « Il étoit particuliérement affligé, qu'on fît déja ſi peu de cas des décrets qu'Eugéne lui-même avoit publiés au dernier Concile de Reims : il ſe plaignoit » qu'on » en impoſoit à Sa Sainteté, ſi elle croyoit qu'on » les obſervât, ou qu'elle péchoit griévement, ſi, » informée qu'elle devoit être de tant d'infractions, » elle diſſimuloit, & elle molliſſoit. Le luxe & » l'immodeſtie des habits dans le Clergé demeu» roient les mêmes, « ſur le principe qu'il importoit peu devant Dieu comment l'on fût habillé, pourvû que la vie fût réglée ; l'Eccléſiaſtique empruntoit ſans ſcrupule tous les déhors du Séculier, & composé en quelque façon de l'un & de l'autre, paroiſſoit une ſorte d'amphibie qu'on ne pouvoit plus définir.

Quoique la premiére intention de Saint Bernard dans les Livres de la Conſidération n'allât qu'au Pape, on voit que la morale s'en étendoit à bien d'autres ; & c'eſt ce qui les rend ſi prétieux. Il ſuit & il examine dans le quatriéme ce qui étoit autour du Saint Pere : le Peuple de Rome, les Cardinaux, les Miniſtres, ſon Domeſtique. Le Peuple

de Rome depuis un temps se comportoit avec une arrogance & une mutinerie qui soulevoient contre lui le monde entier. » Vos Diocésains sont des « Romains, dit le Saint Abbé. Ce nom renferme « tout; « & quelque réservé que soit Saint Bernard, que n'y ajoute-t-il pas ? Il les regardoit comme détestés & décriés alors à un point qui ôtoit jusqu'à la délicatesse qu'on pourroit avoir d'en parler mal. » Sur ce pied-là vous riez & vous les « tenez pour incurables, ajoutoit-il : mais n'en tra- « vaillez pas moins auprès d'eux. C'est votre tra- « vail, c'est votre application à les guérir que votre « place exige de vous; ce n'est pas leur guérison... « Je veux qu'ils soient des loups, & non-pas des » brébis; vous êtes leur Pasteur... Pourquoi vous « défier qu'ils ne puissent redevenir ce qu'ils doi- « vent être ? Ou renoncez à la charge, ou remplissez- « là... Saint Pierre la remplissoit par le ministére « de la parole; les changemens arrivés depuis lui « vous en laissent encore la liberté. Sous la pourpre « & sous l'or qui vous couvrent, vous pouvez « encore semer le grain de l'Evangile, & en nour- « rir votre troupeau. Usez-en ainsi, ce sera le con- « duire en Pasteur. «

L'An 1148. & suiv.

Le besoin qu'avoient les Papes d'employer quelquefois la voie des armes, pour repousser la violence, ou l'usurpation, ne permettoit pas de n'en rien toucher. Le Saint n'y consent pourtant qu'à l'extrêmité; mais enfin il y consent, pourvû que l'épée matérielle dont le Pontife peut user soit en la main du soldat.

L'AN 1148. & suiv.

L'Eglise sous un très-bon Chef pourroit être très-mal gouvernée, si ceux que le Pape admettroit dans ses Conseils, ou sur qui il se reposeroit de l'éxécution, n'avoient ni son équité, ni sa détermination au bien. Le choix qu'il en doit faire est donc d'une souveraine conséquence : & s'il avoit malheureusement à s'y reprocher de la légéreté, de la foiblesse, une prédilection aveugle, une préférence de pur goût & de pur penchant, les suites en rejailliroient sur lui-même, il répondroit de tout devant Dieu & devant les hommes. Cela méritoit d'être remontré à Eugéne, sans lui cacher, ni sans diminuer la griéveté des péchés où l'exposoit là-dessus le défaut de circonspection & de fermeté. Les brigues indirectes, les complaisances étudiées, les sollicitations préparées & conduites de loin, étoient au jugement de Saint Bernard ce qu'il avoit à proscrire le plus irrémissiblement. Point de Cardinaux d'un pays plûtôt que d'un autre ; puisqu'il étoit comptable à l'Eglise universelle d'une nomination qui intéressoit l'Eglise universelle. Point de gens qu'il mît dans les grands emplois uniquement pour les éprouver ; puisqu'il devoit antérieurement les connoître, & ne les placer qu'à mesure qu'il les connoissoit. Point de gens qu'il employât lorsqu'ils s'offroient & s'ingéroient d'eux-mêmes ; puisque dans les postes qui veulent un certain mérite, l'humilité, la pudeur, l'éloignement volontaire en étoient les premiers degrés. Quelques légations avoient tellement déshonoré le Saint Siége, que Saint Bernard recueille

tout

tout ce qu'il a de lumiéres pour épargner à Eugéne de ſi cruelles mortifications. Le Cardinal Martin, François, & Géofroi de Chartres y avoient été au contraire des modelles de déſintéreſſement. Le Saint les comble des plus beaux éloges : & n'y eût-il que ce qu'il fait de réfléxions ſur l'indécence qu'il trouve pour un Evêque, de ſe mêler trop en détail de l'adminiſtration de ſon temporel ; ce ſont des réglemens ſuggérés auſſi judicieuſement qu'ils ſont poliment & ingénieuſement expoſés.

L'AN 1148. & ſuiv.

» Vous avez beſoin d'un homme, dit-il, au « Pape, pour vous repoſer ſur lui du détail de « votre Maiſon. Il vous le faut fidéle, pour n'en « être pas trompé ; prudent, pour qu'on ne le trom- « pe point lui-même. Il faut encore que vous lui « donniez de l'autorité, puiſque ſans cela, envain « voudroit-il & ſçauroit-il vous ſervir, s'il n'en « avoit pas le pouvoir. Mettez-le donc en état de « ſe faire rendre l'obéiſſance qui lui eſt dûe par « tous ceux que vous prétendrez ſoumettre à ſes « ordres. Que perſonne ne lui demande raiſon de « ce qu'il ordonne. Qu'il reçoive, qu'il exclue qui « il trouvera bon ; qu'il change à ſon gré les Offi- « ciers & les offices ; qu'il ſoit craint de tous, & à « la tête de tous, pour être utile à tous, & faire « que tous concourent à votre utilité. N'écoutez « point, prenez même pour un faux rapport toute « accuſation ſecrete qu'on vous porteroit contre « lui, & faites-vous généralement une loi de tenir « pour ſuſpect quiconque n'oſera pas aſſûrer publi- «

L'AN 1148. & suiv.

» quement ce qu'il n'a pas craint de vous confier » à l'oreille... Si vous ne trouvez pas un sujet qui » unisse ensemble la fidélité & la prudence, préfé» rez l'Econome fidéle. Je vous conseillerois mê» me de vous contenter d'en avoir un moins fi» déle, plûtôt que de vous jetter dans le labyrinthe, » où de pareilles discussions vous exposent. Sou» venez-vous que le Sauveur avoit pour Econome » un Judas. Eh qu'y-a-t'il de plus honteux à un » Evêque, que de s'appliquer aux particularités » d'un ménage, que d'en supputer les dépenses, » d'en éplucher toutes les minucies, se ronger » d'inquiétude ou de tristesse sur les pertes & les » négligences qu'il est inévitable d'y souffrir. Je le » dis à la confusion de quelques-uns, qu'on voit » entrer tous les jours là-dessus en des recherches » & des calculs pitoyables. «

Le Saint revient bientôt à des occupations plus dignes d'un Pasteur des ames, que l'attention même qu'un Evêque ou un Pape ne peuvent pas refuser à ceux qui veillent pour eux sur leur domestique.

Il termine ce Livre en faisant au Pape une récapitulation des choses les plus essentielles qu'il a traitées jusques-là, & en lui donnant pour derniére prérogative d'être le Dieu de Pharaon ; afin que ce titre le rende plus formidable aux méchans & aux indociles, qui doivent redouter sa colére, s'ils méprisent ses remontrances ; trembler que le Ciel ne venge ses gémissemens, s'ils rient de ses anathêmes.

Le cinquiéme Livre différe des précédens, en ce que Saint Bernard éléve entiérement Eugéne au-dessus des objets terrestres dans les sujets qu'il lui offre à y méditer. C'étoit auparavant ses actions qu'il cherchoit à sanctifier par l'application pratique des vérités du salut : c'est maintenant son esprit & son cœur qu'il nourrit de la contemplation des plus hauts mystéres, des distinctions & des fonctions des Anges, des propriétés de Dieu comme principe & essence unique, des secrets de la Trinité & de l'Incarnation. Il falloit un Pape accoûtumé de bonne heure au silence des forêts, & aux exercices de la solitude, pour faire espérer à Saint Bernard qu'Eugéne se portât avec la même volonté à des spéculations si éloignées des sens. Il l'y faisoit monter, & l'y introduisoit peu à peu ; & l'on n'est point étonné, suivant sa méthode, qu'un homme aussi laborieusement & aussi diversement occupé que l'est un Pape, pût au moins s'appliquer à devenir un parfait contemplatif.

L'AN 1148. & suiv.

Le temps qui restoit au pieux Pontife pour mettre en usage ces derniéres leçons fut fort court ; mais toute sa vie n'avoit été qu'une disposition à la mort, jusques dans l'éclat & les distractions de la Papauté. Eugéne III. mourut le 7e. Juillet 1153. après avoir tenu le Saint Siége huit ans quatre mois & dix jours. Son Corps transporté de Tivoli à Rome y fut arrosé des larmes de ce peuple ingrat qui l'avoit si peu respecté. Quoique le tombeau où on l'inhuma dans Saint Pierre du Vatican ait été illustré de plusieurs miracles, l'Eglise n'a rien ajouté

L'AN 1153.

Mort d'Eugéne III. Anastase IV. est élû après lui.

L'AN 1153. à la vénération que ses seules vertus lui avoient acquise ; & qui à cela près qu'il n'a pas le titre de Saint, le font encore compter parmi les plus dignes Successeurs du Prince des Apôtres. Dès le lendemain on élut paisiblement en sa place Conrad, Cardinal Evêque de Sabine, Romain & Chanoine Régulier, nommé Anastase IV.

La derniére année de S. Bernard.

Rien ne dépérissoit dans Saint Bernard pour la vigueur, ni même pour l'aménité de l'esprit : mais ses fatigues & ses macérations l'avoient épuisé ; & au commencement de l'année où Dieu l'appella à lui, il tomba dès l'hyver dans une langueur qui laissoit fort peu d'espérance. Il agissoit néanmoins, & employoit le jour à ses bonnes œuvres ordinaires. Sur-tout il n'en passa presque pas un qu'il n'offrît le Sacrifice de la Messe, suppléant par sa dévotion à la débilité de son Corps. » Votre Lettre m'a trouvé réduit à garder le lit, « écrivit-il à son oncle André, Chevalier du Temple, qui étoit en Palestine, & lui demandoit son avis pour le venir voir... » Que voulez-vous que je vous » réponde sur ce voyage ? je le souhaite, & je le » crains. La vivacité du desir est pourtant la plus » forte ; & en cas que vous le puissiez faire, sans » que l'édification en souffre, & que le service du » Seigneur y perde, je n'ose vous mander que je vous » verrois bien volontiers avant ma mort... Mais si » vous venez, ne différez pas, de peur que vous ne » me trouviez plus. « Il avoit toujours à cœur la défense des lieux Saints ; & une des raisons qui lui faisoit souhaiter le voyage d'André, c'est que ce

Ep. B. 288.

brave Chevalier, qu'on eſtimoit & aimoit en France, y détermineroit vrai-ſemblablement bien des gens à le ſuivre au retour. Il écrivit en même temps à Méliſante Reine de Jéruſalem, veuve de Foulques d'Anjou, & il lui dit ce qu'on peut dire de plus obligeant à une Princeſſe que la calomnie n'épargnoit pas, & de plus ſalutaire à une veuve Chrétienne, ſelon les régles de Saint Paul. Il lui recommandoit de ſe comporter en Reine irrémiſſiblement expoſée aux yeux de l'Europe & de l'Aſie dans toutes ſes actions; mais il l'avertiſſoit qu'elle ne pouvoit être une bonne Reine qu'autant qu'elle ſeroit une bonne Veuve: ſa direction à cet égard ne rabat rien de la plus auſtére morale.

L'AN 1153.

Ep. Bern. 289.

Ayant recouvré un peu la ſanté, & croyant la devoir aux priéres de ſes fréres. » Que faites-vous, « leur diſoit-il? Pourquoi me retenez-vous ſur la ter- « re? Vous avez prévalu: mais épargnez-moi, je vous « conjure, & ceſſez de vous oppoſer à mon départ. « Dieu cependant le vouloit encore pour l'exécution d'un grand deſſein; & lui-même n'ignora pas que la vie lui ſeroit prorogée bien avant dans l'été. Un Religieux nommé Henri s'en tenoit ſi certain, ſur un mot de conſolation qu'il en reçut au moment qu'il partoit pour l'Allemagne, que tombé dans une riviére glacée aux environs de Straſbourg, & abandonné ſans aucun ſecours ſous les glaces, qui le ſubmergeoient, il ne douta point, que par quelque voie que ce fût il ne dût être tiré de cet abîme, & revoir le Saint Abbé avant ſa mort; confiance qui ne tarda pas à être exaucée, & qui étoit déjà un miracle de Foi.

Vita. B. L. V.

L'AN 1153.

La charité l'appelle encore en Lorraine.

L'affaire reservée à Saint Bernard, & qu'on le jugea seul capable de conduire heureusement, en demandoit un de la toute-puissance Divine sur des cœurs pleins de leur vengeance, & mutuellement livrés à la plus cruelle animosité. Pendant qu'il commençoit à se rétablir, Hillin Archevêque de Tréves le vint trouver à Clairvaux, & le supplia de ne se refuser pas aux besoins qu'on avoit de lui, pour rendre la paix à la Ville de Metz & à tout le pays Messin, dans le district de sa Métropole: c'étoit une guerre opiniâtrément allumée entre la Ville & la Noblesse. Une action, où les Bourgeois avoient fraîchement perdu plus de deux mille hommes, ne leur en inspiroit que plus de férocité, & n'en rendoit les Seigneurs que plus intraitables. Saint Bernard ne se connoissoit plus de corps dans ces occasions; ou s'il s'en connoissoit, ce n'étoit que pour le faire servir à la charité. Plus d'une autre fois on l'avoit vû épuisé de forces; & en montrer autant que les plus robustes, dans une œuvre de zéle, ou un bon office qu'il se trouvoit toujours prêt à remplir pour le prochain. Tout foible & convalescent qu'il étoit, il acquiesça donc aux instances, pour ne pas dire aux plus pressantes soumissions de l'Archevêque, prosterné devant lui & devant sa Communauté; & il le suivit en Lorraine. Mais quoiqu'extrêmement révéré des deux partis, il ne fut point écouté dans les premiéres conférences. Les Nobles même le quittérent avec un air de dépit, dont les Religieux qui l'accompagnoient n'attendoient qu'une ru-

Ibid.

pture entiére. Sur ce qu'il apperçut leur consternation, » Rassûrez-vous, mes Fréres, leur dit-il: « quoique Dieu nous fasse acheter la paix au prix « de bien des rebuts, & de bien des difficultés, il « ne nous la refusera pas. « L'Evêque de Metz étoit Etienne de Bar, fils d'un Comte de Monbéliard, & d'une sœur du Pape Calixte II. qui l'avoit sacré. Il avoit embrassé le parti du Peuple, que les Seigneur véxoient beaucoup; & depuis trente-quatre ans qu'il gouvernoit cette Eglise, il avoit eu avec eux de fréquens démêlés pour la restitution de plusieurs Domaines. Il ne recevoit pas fort volontiers les conditions proposées par Saint Bernard. Mais ni lui, ni le Peuple, ni les Nobles, ne purent s'endurcir contre la vertu des prodiges qui se multiplioient à leurs yeux par des guérisons signalées, & qui arrachérent aux plus obstinés cet humble aveu de la violence qu'ils se faisoient: » Il faut bien que ce serviteur de Dieu obtienne de nous « tout ce qu'il en exige, lui qui obtient de Dieu « même tout ce qu'il lui plaît. «

L'AN 1153.

Aussitôt que la paix eut été conclue, S. Bernard revint à son Abbaye, jugeant par le renouvellement de ses douleurs, qu'il n'avoit plus qu'à s'avancer tranquillement vers le terme de tous ses désirs. Il laissoit des enfans dans le monde; mais c'étoit pour les conduire après lui au Ciel qu'il les y laissoit, désolés à la vérité du danger où ils le voyoient; ils étoient cependant plus frappés de ses admirables exemples, & plus animés à la piété par l'onction de ses derniéres paroles, qu'occupés de leur affliction. Ce fut une

Vita B. L. V.

L'AN 1153.

Trois maximes pratiquées, & recommandées par Saint Bernard.

tradition à Clairvaux, qu'il en avoit appellé plus particuliérement quelques-uns, & qu'il leur avoit recommandé trois choses qu'il leur disoit avoir toujours tâché d'observer lui-même ; » s'en rapporter moins à son sentiment qu'à celui des autres ; » ne se point venger, quelque outrage qu'on ait » reçû, & veiller soigneusement à ne mal édifier » personne. « Maximes simples, mais d'une perfection sublime dans la fidélité constante à les pratiquer.

Ep. B. 310.

Ce n'étoit plus qu'un soufle & que son courage qui le soutenoient, quand il fit une description si naïve de sa maladie à Arnold Abbé de Bonneval. Il lui mandoit qu'une défaillance d'estomach l'avoit reduit à ne prendre, ni nourriture, ni sommeil, ni la moindre satisfaction à quelque chose que ce pût être, si ce n'étoit à ne pouvoir rien manger ; qu'un peu de liquide, donné par intervalles pour le fortifier, étoit uniquement ce que son état lui permettoit de supporter : qu'il avoit les cuisses & les jambes enflées comme un Hydropique ; mais que dans cet accablement de la chair l'homme intérieur demeuroit libre & sans trouble : qu'il demandoit des priéres pour aller plûtôt à Dieu, & pour le soustraire, nud qu'il étoit, à la dent & aux embuches du Serpent. Cette Lettre, la derniére qu'il ait écrite, fut encore de sa main ; afin, marquoit-il, qu'on y reconnût son cœur. Ainsi s'éteignoit ce brillant flambeau de l'Eglise Gallicane ; mais après l'avoir enrichie d'une abondance de lumiéres qui y devoient immortaliser la gloire de sa vie, le mérite

de

de ſes ſervices, & le fruit de ſes travaux. Saint Bernard muni des Sacremens de l'Egliſe rendit ſa bienheureuſe ame à ſon Créateur le vingtiéme jour d'Août 1153. ſur les neuf heures du matin. Il étoit à la 63ᵉ. année de ſon âge, la 40ᵉ. depuis ſa profeſſion religieuſe à Cîteaux, & la 38ᵉ. depuis la fondation de Clairvaux, où il fut toujours Abbé.

L'AN 1153.

Il meurt, l'idée qu'on doit s'en former.

Jamais homme n'a plus honoré la vertu que Saint Bernard, & jamais la vertu n'a été plus ſincérement, ni plus univerſellement reſpectée que dans ſa perſonne. Il avoit tout ce que l'ambition peut ſouhaiter, & tout ce que le monde peut demander de talens pour fournir la plus belle carriére: & c'eſt uniquement à la vertu qu'il voulut devoir tout ce qu'ils lui procurérent de diſtinctions & d'autres avantages dans le monde.

La vertu rapprocha & réunit en lui les plus grandes extrêmités. Ce fut un Solitaire continuellement obligé à ſe produire dans les Cours, ou à ſe charger de négociations importantes: & ce n'en fut pas moins un modelle d'humilité, de retraite, & de recueillement dans les occupations cachées de la ſolitude. Ce fut un génie ſupérieur, un Sage conſommé qui s'aſſit dans le Conſeil des Rois; mais ce fut auſſi un enfant, & le plus docile des enfans dans l'étude de la ſimplicité évangelique. Il fut le Docteur le plus célébre & le plus modeſte de ſon temps; l'ennemi le plus implacable des Schiſmes & des Héréſies, & le Controverſiſte le plus efficace à ſe gagner les Schiſmatiques & les Hérétiques: Cenſeur du vice toujours intrépide, & toujours

L'AN 1153.

écouté, à qui, ce ſemble, & à qui preſque ſeul il ait été donné de reprendre ſans offenſer, ſans irriter du moins, ou ſans diminuer bien ſenſiblement l'affection qu'on avoit pour lui. En comparant ce qu'il a compoſé avec ce qu'il a fait, on ne décide pas aiſément où l'amour de Dieu & le zéle des ames reſpirent davantage, dans ſes actions, ou dans ſes Ecrits. Ceux-ci paroiſſent renfermer beaucoup d'art; & réellement ils n'en ont aucun. Saint Bernard étoit trop avare de ſes momens : il n'en étoit pas même aſſez maître, pour réver beaucoup ſur ce qu'il avoit à travailler. Un eſprit préſent, judicieux, abondant, rempli d'images, imbibé, ſi on l'oſe dire, du ſtyle & de la doctrine de l'Ecriture Sainte, plein de ſes devoirs, & raiſonnablement inſtruit ſur toutes les matiéres dont il traitoit, lui en épargnoit la peine. Perſonne ne penſe & ne s'exprime plus heureuſement ou plus à propos dans ce qu'il veut qui faſſe impreſſion; & il la fait d'ordinaire ſi profonde, que nous ne voyons nulle part ailleurs des ſentences ou des traits qu'on retienne plus volontiers, quand on s'intéreſſe à ce qu'il dit.

Celle qu'on doit de ſes ouvrages.

Ses Lettres, dont le recueil en comprend plus de 440. ſe ſoutiennent avec dignité auprès des Auteurs les plus eſtimés en ce genre, Chrétiens & Prophanes. Il a, par rapport aux Chrétiens, ce que peu d'autres ont avec lui, le commerce des premiéres têtes de l'Europe, la délicateſſe des affaires qu'elles lui confioient, & une variété infinie de relations, qui l'obligeoient à ſe diverſifier, & ſe multiplier pour tous les états & les caractéres. Les

tours y ſont communément des inſinuations d'une éloquence naturelle, ou des ouvertures d'un cœur pénétré de Dieu, & qui méne à Dieu. Les conſeils y ſont meſurés, les raiſons preſſantes, les exhortations perſuaſives, les narrations agréables ; tout l'énoncé juſte, poli, élégant. L'AN 1153.

On trouve moins de force, & peut-être moins de juſteſſe dans ſes ſermons ; mais on doit ſe ſouvenir qu'il les faiſoit le plus ſouvent ſur le champ, & qu'ils ne nous ont guéres été conſervés, que recueillis avec précipitation, à meſure qu'il les prononçoit. Les écarts & les digreſſions y conviennent aux circonſtances, où il avoit à parler, & aux beſoins particuliers des Religieux qu'il avoit à inſtruire. Lui ſeul pouvoit leur tracer une voie de la perfection auſſi belle & auſſi relevée qu'il le fait dans les Sermons ſur le Cantique des Cantiques, qui en ſont un Commentaire allégorique ; mais qu'il ne finit pas, quoique pouſſés au nombre de quatre-vingt-ſix. Il ne s'y borne pas ſi abſolument aux leçons de la vie ſpirituelle, qu'il n'y méle pluſieurs bons avis contre les Hérétiques qui troubloient l'Egliſe, & dont il n'étoit pas ſûr que la contagion ne perçât pas juſqu'à ſes enfans.

Outre les ouvrages de Saint Bernard indiqués ou extraits dans le cours de cette Hiſtoire, rien de ce qui porte ſon nom ne devroit être aujourd'hui plus ſoigneuſement étudié que ſon Traité de la Grace & du Libre Arbitre. Des difficultés qu'on lui propoſa ſur cette matiére y donnérent naiſſance, & il la touche à fond. Son principe eſſentiel, c'eſt d'é- *Trac. de G. & L. arb.* Ses penſées ſur Grace & la liberté.

L'AN 1153.

tablir d'abord, que pour le mérite de la bonne œuvre, il faut que le consentement du Libre Arbitre concoure avec la Grace. » Otez, dit-il, le » Libre Arbitre, il n'y a point de salut : ôtez la » Grace, il n'y a point de moyen de salut. « Il définit le Libre Arbitre, un consentement volontaire, qui est exempt de contrainte & de nécessité : » car » ce consentement, ajoute-t'il, part de la volonté, » & non de la nécessité. Sur quoi il dit, qu'où est » la nécessité il n'y a point de liberté, & qu'où il » n'y a point de liberté, il n'y a point de mérite. « Il distingue ensuite trois sortes de Libertés, ce qu'il appelle exemption de péché, exemption de misére, exemption de nécessité; & dit, que l'exemption de nécessité est la seule qui constitue le Libre Arbitre; qu'Adam ne l'a point perdue en péchant, lui après sa chûte & sa postérité après lui, ayant toujours conservé la puissance de vouloir, quoique sujette au péché & à la misére, ou à la foiblesse.

De-là il explique comment dans l'affaire du salut toute l'opération & tout le mérite du Libre Arbitre est de consentir à la Grace; comment en vertu de la Grace, nos mérites y sont des dons de Dieu; & comment nous y sommes les coopérateurs de Dieu; en sorte que Saint Paul, quand il a dit, *ce n'est pas moi, c'est la Grace de Dieu avec moi*, auroit pû dire, *c'est la Grace de Dieu par moi*; mais qu'il a mieux aimé dire, *avec moi* : afin de montrer qu'il n'avoit pas été seulement le ministre de Dieu pour faire le bien; mais qu'il en avoit été en quelque façon l'associé, & le véritable coopérateur.

» Prenons garde, conclut Saint Bernard, lorſ- « que nous ſentons ce qui ſe paſſe inviſiblement en « nous, ou de l'attribuer à l'effort de notre volonté, « qui eſt trop foible, ou de le rapporter à une né- « ceſſité imaginée fauſſement en Dieu; mais tenons- « nous en redevables à ſa ſeule Grace... Elle opére « tellement avec le Libre Arbitre, qu'elle le pré- « vient dans les commencemens, qu'elle l'accompa- « gne dans les ſuites, & qu'elle le met en état de « coopérer avec elle à une œuvre, ou ce que la « ſeule Grace a commencé, l'un & l'autre l'aché- « vent, non ſéparément, ni ſucceſſivement; non « que la Grace s'en approprie une partie, & le « Libre Arbitre une autre, mais par des progrès « communs & indiviſibles. Tout eſt de la Grace, « tout eſt du Libre Arbitre; enſorte néanmoins « que le Libre Arbitre agit en tout, & que tout « vient de la Grace. «

L'AN 1153.

Voilà dans une diſſertation très-courte la Doctrine de Saint Bernard ſur un myſtére, qui en d'autres mains n'en a pas été plus éclairci par la multiplication des volumes. On peut obſcurcir ou falſifier ſes paroles : l'interprétation ſimple & naturelle s'en préſente d'elle-même. Le Saint adreſſoit ce Traité à Guillaume Abbé de Saint Thierri, & avoit l'humilité de le ſoumettre à ſa correction.

Les autres opuſcules détachés ſont une *Expoſition des mœurs & des devoirs des Evêques*, adreſſée à Henri Sanglier Archevêque de Sens, pour l'affermir dans la réſolution d'une vie plus fervente; un diſcours de la *Converſion*, prononcé de-

L'AN 1153. vant le Clergé & les Etudians de Paris ; une réponse aux questions des Moines de Saint Pierre en Vallée, Diocése de Chartres sur la force du *Précepte*, & les motifs de *Dispense* dans les Communautés Religieuses ; *une Exhortation aux Chrétiens du Temple ; les dégrés d'humilité & l'amour de Dieu.* Il n'y a pas jusqu'au chant & à la correction de l'Antiphonaire, dont Saint Bernard ne se soit fait un objet pour la décence de l'Office Divin dans son Ordre : & ce qu'il en donna étoit au moins ce qu'on pouvoit avoir de plus réfléchi, & de plus exact pour le temps.

Ce qu'il a fait pour son Ordre, & pour toute l'Eglise.

On diroit qu'uniquement appliqué à chacune des choses qui l'ont occupé, il auroit manqué de dispositions ou de loisir par rapport aux autres : mais l'universalité de ses talens suffisoit à tout, & remplissoit tout. S'il eut de puissans & illustres adjoints dans la propagation de Cîteaux : on ne lui attribüe pas moins d'avoir établi ou formé plus de 160. Monasteres, peuplés la plûpart de ses propres enfans : car c'étoit son esprit & son éducation que l'on y vouloit. On compte parmi ses Disciples le Pape Eugéne III. six Cardinaux, cinq Archevêques, & bien au-delà de vingt-trois Evêques. Ce qu'ils avoient tous d'arrangemens à prendre, ou d'autres devoirs à pratiquer dans les places où on les mettoit, retomboit sur lui. Il s'y transportoit spirituellement, mais très réellement avec eux : & l'on pourroit appliquer à chacun de ces Prélats le mot qui courut après l'exaltation d'Eugéne ; *que ce n'étoit point Bernard de*

Pise, c'étoit Bernard de Claivaux que l'on avoit fait Souverain Pontife. Mais à quel Diocèse, ou à quelles parties de l'Eglise n'étoit-il pas redevable de ses lumiéres, & du secours qu'on en attendoit ? On le nomme le dernier des SS. Peres. Nul de ceux qui l'ont précédé, n'en a mérité plus spécialement le tître pour l'Eglise de France, tant qu'il a vêcu ; & n'a plus fait pour y conserver les principes fondamentaux de la véritable Eglise. Les Auteurs Protestans n'y pensent pas, quand au milieu des éloges qu'ils lui donnent, ils ne lui reprochent que de n'avoir pas paru plus tard. C'est au contraire par la conformité de ses sentimens & de ses œuvres, avec les sentimens regnans & les œuvres autorisées dans le siécle où il a fleuri, qu'on prouve invinciblement qu'il en falloit demeurer là ; & qu'il n'y avoit point une autre Théologie à embrasser ni une autre voye à suivre pour se sauver, que la Théologie & la voye qui ont sauvé Saint Bernard.

L'AN 1153.

La présence des Evêques, des Abbés & des Nobles qui assisterent à ses funerailles, les honorerent moins que les gémissemens du peuple ; & que les nouveaux miracles dont Dieu continua de récompenser la confiance qu'on avoit dans son intercession. Les miracles, au moins ceux qui étoient publics, ne cesserent, disent ses Historiens, que par une action bien hardie & bien singuliere de Gosvin Abbé de Cîteaux. L'incommodité qu'en souffroient les Religieux, lui fit défendre respectueusement au Saint d'en accorder

Vita B. L. VII.

L'AN 1153. davantage, & cette ſimplicité eut ſon effet. A Saint Bernard ſucceda, dans l'Abbaye de Clairvaux Robert de Bruges, que lui même avoit déſigné, & que ſept ans auparavant il avoit nommé Abbé de Dunes en Flandre. Clairvaux étoit alors une maiſon de près de ſept cens Religieux.

Etat de l'Abbaye de Clairvaux quand il mourut.

Etat de l'Abbaye de Clugni.

Bibl. Clun.

Clugni en nourriſſoit quatre cens ſoixante, mais ſur un pié de dépenſe fort different, & à laquelle Pierre le Vénérable ne pouvoit fournir qu'avec des efforts, qui demandoient toute ſon économie & tout ſon crédit. Dieu venoit même de livrer ce Monaſtere, & pluſieurs autres d'entre la Loire, la Saône & le Rhône, à un fleau très-facheux. Les murailles & les autres défenſes de ce temps-là ne ſuffiſoient pas pour arrêter la violence de certains Brigands, qu'on appelloit les *Routiers*; & que le peu de réſiſtance qu'ils trouvoient dans les Moines faiſoit s'attacher plus particuliérement à les piller. Clugni en ſouffroit des dommages qui l'épuiſoient; & le mal ſeroit devenu ſans remede, ſi Pierre le Vénérable n'y avoit employé la conſideration qu'on avoit pour lui dans ces Provinces, beaucoup augmentée par l'élevation récente d'Héraclius de Montboiſſier ſon frere à l'Archevêché de Lyon. Ce fut le chef-d'œuvre de ſa ſageſſe & de ſon habileté à manier les eſprits, que la conférence qu'il ſçut ménager à Mâcon entre l'Archevêque, les Evêques d'Autun, de Mâcon & de Châlon ſes Suffragans, le Comte de Bourgogne, le Comte de Châlon, le Comte de Beaujeu, & ce qu'il y put attirer d'autres Seigneurs

gneurs pour en former une puissante confédération contre les invasions des Routiers. La conférence dura trois jours ; & sur les articles dont l'on y convint, tous s'engagerent à marcher au premier signe contre ces Bandis ; à les poursuivre, quelque part qu'ils se retirassent, & procurer autant qu'ils pourroient la sûreté des Religieux dans leurs biens & dans leurs personnes. Il paroit que les forces de la Bourgogne & du Lyonnois, ainsi reünies pour la défense de Clugni, mirent entiérement cette Abbaye à couvert du côté des Voleurs. Il y avoit encore à la dédommager du tort qu'ils lui avoient causé ; ce qui joint aux dettes qu'elle avoit contractées d'ailleurs, montoit si haut, qu'aucun des Souverains qui affectionnoient le plus la Congrégation, ne s'y montroit disposé ; & très-peu de Particuliers le pouvoient entreprendre. La mort du Roi d'Angleterre, Etienne de Boulogne, arrivée le 29. Octobre 1154. ouvrit là-dessus une nouvelle ressource à Pierre le Vénérable, trop intelligent pour n'en pas tirer tout l'avantage qui se présentoit. Le Roi Etienne avoit un frere, Henri Evêque de Winchestre, mais Religieux de Clugni dans sa jeunesse, d'un esprit fort doux, & d'une vie constamment exemplaire durant son Episcopat. Innocent II. l'ayant nommé son Légat en Angleterre, il y avoit agi avec vigueur en faveur des Evêques que le Roi détenoit en prison ; toujours néanmoins réservé à son égard, & sans l'offenser. Etienne mort, & le Royaume passant à Henri

L'AN 1154.

Ibid.

L'AN 1154. d'Anjou, ce n'étoit plus le même séjour, ni les mêmes raisons d'y demeurer pour l'Evêque de Winchestre. On ne l'ignora pas en France ; & quelque part que Pierre le Vénérable ait eûe à ce que l'Evêque reçut d'invitations qui l'attiroient à Clugni, il y fut sollicité par tous les endroits. Adrien IV. monté presqu'au même tems sur le Siége de Rome lui en écrivit. Le Roi Louis VII. joignit ses Lettres à celle du Pape : & cette même Noblesse de Bourgogne, si dévoüée à l'Abbé de Clugni dans la poursuite des Routiers, ne la lui fut pas moins par ses instances auprès du Prélat Anglois. Les effets que l'Evêque de Winchestre avoit en Angleterre n'étoient pas faciles à transporter ; & le nouveau Roi ne s'attendoit pas qu'ils lui échappassent, sans qu'il en eût connoissance. L'argent partit d'abord cependant ; la personne suivit de près, & le Roi Henri ne le sçut qu'assez tard. Il se vengea sur trois châteaux, qu'il fit démolir ; & Clugni profita des liberalités du Prince, qui en reprenant l'état monastique, ne s'en croyoit que plus obligé de lui consacrer les dépoüilles du monde, & de la Cour ; car il étoit de famille à posseder de grands biens indépendamment des richesses de son Eglise.

C'est ainsi que la Providence partageoit les disgraces, & les prosperités sur cette Congrégation, à qui ce n'étoit pas peu de se conserver des amis, que l'aliénation & la jalousie qu'on en avoit conçüe ne rebutassent pas. La sevérité des établissemens plus rècens faisoit voir, ou occasionnoit des

Elle à des ennemis.

contrastes, qui offroient toujours contre elle un côté désavantageux. Le Clergé séculier avoit aussi ses intérêts, qui souvent concouroient avec les siens, & indisposoient des Evêques.

L'AN 1154

Milon Evêque de Theroüanne avoit été Prémontré, & soutenoit la sainteté de sa premiere éducation par beaucoup de vertu, sur-tout par une humilité qui le distinguoit autant que son érudition. Mais soit prévention, soit mécontentement personnel, il n'aimoit pas les Religieux Moines, particuliérement ceux de Clugni, & son aversion contre eux prenoit occasion de tout pour les décrier. Pierre le Vénérable qu'il ménageoit n'en fut pas la duppe. Il compta pour rien des marques de considération qui ne s'étendoient pas jusqu'à sa profession, & à ses freres. « Je ne disconviens pas, lui écrivit-il, que le zéle de la « justice ne vous anime. Pour moi si le Seigneur « me faisoit la même grace, je voudrois être juste, « d'un genre de justice, qui s'étendît à tous sans « exception; & permettez-moi de vous dire, que « c'est aussi ce que je vous souhaiterois à vous- « même. Il me revient sur le témoignage de gens « très-croyables, qu'il ne tient pas à vous, que « nous autres Moines nous ne tombions dans le « dernier mépris. On me rapporte, qu'attentif à « nous déchirer sur les plus légers prétextes, vous « empoisonnez les vertus, vous exaggerez les dé- « fauts; & n'eussiez vous de matiére à vos inve- « ctives que de pures foiblesses, inévitables à tout « autre qu'à des Citoyens du Ciel, dès qu'il s'agit «

Bibl. Pram.

Pierre le Vénérable l'honore & la défend.

Ep. Petri. Ver. L. Ep.

L'AN 1154. » de nous, vous tirez de votre éloignement pour » nous une abondance & une énergie de paroles » qui en font des monſtres. On m'a dit-même » qu'en un de vos Synodes, le Clergé & un » peuple nombreux préſens, vous aviez recom- » mandé & enjoint à vos Diocèſains de prier que » Dieu détruisît l'orgüeil des Moines de Clugni. » Et plaiſe en effet à ſa miſericorde de détruire non » ſeulement notre orgüeil, mais tout ce qu'il y a » de vices qui forment un mur de ſéparation en- » tre lui & nous ! Que ſi vous aviez lieu de lui » adreſſer une ſemblable priére, il ne falloit pas » tourner la choſe en déclamation & en dériſion. » Nous ſommes des orgüeilleux, nous ſommes » chargés d'iniquités, j'en conviens : après tout il y » a une loi de charité, qui ne vous permettoit » pas de le publier ; il y a des voyes de prudence » plus dignes de la ſollicitude d'un Evêque, que » vous pourriez employer à notre correction. Vous » diffamez, vous n'avertiſſez pas ; vous donnez » des armes à la malignité du Public, vous ne » fourniſſez pas le vrai remede à nos maux. «

Après quelques exemples, comme celui de Saint Auguſtin, en fait de mauvais rapports & après quelques reflexions de même nature, l'Abbé de Clugni demandoit, quel étoit donc cet orgüeil que l'on imputoit à ſon Ordre, où certainement les Evêques ne trouvoient que des marques de la juſte obéïſſance qu'on y avoit pour eux. » Je l'ignore, continuoit-il, Dieu le » ſçait : ce que je ſçai moi, c'eſt que Clugni

l'AN 1154.

avec ce qui en dépend eſt réellement un fonds « aſsûré pour tous les beſoins de la Republique « Chrétienne, autant de fois & auſſi abondam- « ment qu'il eſt en notre pouvoir de les ſoulager. « Tous viennent puiſer à cette ſource : dirai-je « qu'elle en eſt preſque tarie ? » Le bon Abbé n'auroit dit que trop vrai, avant la rétraite de l'Evêque de Wincheſtre ; mais le temps de ſa Lettre à l'Evêque de Théroüanne nous eſt inconnu.

Aſſemblée de Soiſſons. Les guerres particuliéres y ſont réprimées.

La Confédération de Mâcon, dont il avoit été le principal entremetteur & le nœud, avoit ſi heureuſement réuſſi, qu'elle put devenir au Roi même un modelle pour quelque choſe de plus, dans l'aſſemblée tenüe à Soiſſons après ſon mariage. Louis avoit épouſé Conſtance de Caſtille, fille aînée d'Alphonſe VIII. qu'on appelloit l'Empereur d'Eſpagne. La cérémonie du mariage, & celle du couronnement de la Reine s'étoient faites à Orleans par Hugues Archevêque de Sens, qui l'avoit conduite juſques-là. Si Samſon Archevêque de Reims, s'en plaignit, ſes plaintes furent moderées, & il ne s'en rendit pas moins à Soiſſons ſelon l'ordre du Roi avec l'Archevêque de Sens, les Suffragans des deux Métropoles, & tout ce que le Roi y convoqua de Seigneurs & d'Abbés, le Duc de Bourgogne, le Comte de Flandres, le Comte de Champagne, & le Comte de Nevers à la tête. Le but que le Roi ſe propoſoit dans cette aſſemblée, étoit, comme à Mâcon, de pourvoir à la ſûreté & à la tranquillité publique, & à peu-près par les mêmes moyens. Mais

Samm. T. 1.

L'AN 1155.

les Seigneurs Ecclesiastiques & Séculiers avoient beau s'unir, pour purger les provinces des pilleries qui les infestoient par-tout, si les uns & les autres ne renonçoient entre eux aux guerres particulieres, qui en étoient le plus ordinairement ou la cause ou le prétexte. Ils s'y préterent avec une facilité dont le Roi se sçut gré; de sorte qu'après avoir concilié, ou mis en voye de conciliation ce qu'il y avoit actuellement de differends personnels, il ordonna dans toutes les Eglises & les terres de son Royaume une paix de dix années à commencer à Pâques 1156. Il la jura irréfragable de sa part, & la fit jurer sur les Saintes Reliques; tous promettant par le même serment d'employer leurs Justices & leurs forces pour la liberté des chemins & du négoce contre quelque violence & quelque oppression que l'on y pût craindre.

Hist. Fr. T. 4.

Vita Petri Ven.

Mort de Pierre le Vénérable. Son éloge.

Il y avoit plus de trente-quatre ans que Pierre le Vénérable, élû à l'âge de trente pour Abbé & Superieur général de Clugni, soutenoit sa Congrégation & la faisoit honorer jusques dans le sein de l'Eglise Grecque, lorsque Dieu l'enleva du monde le 25. jour de Décembre 1156. qui alors étoit le 1. de l'année 1157. Lui, Saint Bernard, & l'Abbé Suger furent au même siécle trois Sujets éminens; sur qui roula en tout genre d'affaires, ce qu'on y fit de plus mémorable. Le grand éclat, à la verité, y fut pour Saint Bernard, & la confiance de nos Rois pour l'Abbé Suger. Mais Pierre le Vénérable avec des qualités moins frappantes, en avoit de parfaitement proportionées

L'AN 1156.

aux postes qu'il remplit ; & de très-propres à le distinguer dans des places plus élevées qu'il ne remplit pas. L'AN 1156.

Son gouvernement sur-tout fut d'une sagesse consommée. Dieu ne lui avoit pas donné des Inferieurs, qui ne se portassent qu'à une Sainteté sublime, comme on les voyoit à Clairvaux. Il les trouva même dérangés & divisés ; mais s'il ne les ramena pas à l'austerité primitive, il les renferma dans une observance exacte. Il établit parmi eux l'union & la paix, il y mit de la bonne volonté & de l'édification ; il obligea Saint Bernard de convenir, que pour le jeûne, pour le silence, pour le retranchement des délicatesses & des superfluités introduites avant lui, Clugni depuis avoit bien changé de face. Bibl. Clun.

Dans ce que les Papes & les Princes lui firent quelquefois manier de négociations difficiles, il montra de la dexterité sans souplesse, de la droiture sans simplicité, de la prudence sans rafinement. Son principal attrait étoit l'étude, de même que le principal attrait de Saint Bernard étoit la priére ; mais une étude uniquement rapportée au service de Dieu, & continuellement animée par une communication tendre avec Dieu. Le besoin qu'on avoit de lui au dehors, ou il étoit cheri & recherché de tous ceux qui l'avoient connu, n'en souffroit point. On a recueilli six Livres de ses Lettres, qui étant en grande partie très-diffuses, pleines de détails & toutes correctement & judicieusement composées, devoient seules l'oc-

L'AN 1156. cuper beaucoup plus, que ne lui permettoient son attention & sa vigilance sur l'interieur de son Ordre. Ses Ecrits en matiére de Doctrine embrassent pareillement une érudition très-étendüe. Il en composa un contre ceux qui prétendoient que jamais Jesus-Christ n'avoit dit clairement & simplement qu'il étoit Dieu; un autre contre les Juifs, où il montre que Jesus-Christ est Fils de Dieu, qu'il est Dieu, que son Royaume est tout spirituel & éternel, qu'il est venu dans le monde avec tous les caractéres du Messie promis & attendu; & un autre dont nous avons déjà fait mention contre les Petro-Brusiens. Quoique bon Dialecticien, il n'excelle pas par une maniére de raisonner fort vive, ni fort préssante; mais il arrange, & il enchaîne méthodiquement ses preuves dans une exposition nette, coulante, développée, & par-là persuasive, quand on ne se lasse point, ou qu'on ne s'impatiente point de le suivre.

Peu lui importoit ce que coûtât une bonne œuvre qu'il jugeoit nécessaire, pourvû qu'on la fît. Il paya liberalement en Espagne où il voyageoit, le sécours de plusieurs sçavans, pour avoir d'eux la traduction d'un Ecrit Arabe contre les extravagances du Mahometisme. Une traduction de l'Alcoran même piqua aussi son zéle, & il ne l'acheta pas moins cher. Ce fut ainsi, que n'épargnant ni argent ni peine, il se mit en état de travailler sur la Loi Mahometane, & que plus hardi que Saint Bernard, qu'il en avoit inutilement prié, il en composa cinq Livres de réfutation, qui sont

ſont malheureuſement perdus. Les deux Livres des miracles opérés de ſon temps, ont des faits ſi ſinguliers, qu'ils ne trouvent pas par-tout une ſoumiſſion de croyance égale à la ſienne : mais il en apporte des motifs qui ont leur poids & doivent contenter.

L'AN 1156.

Les Statuts de Clugni ne ſont pas une ſimple collection des réglemens qu'il y avoit mis en vigueur. Il rend compte des raiſons qu'il avoit eües de changer, d'augmenter, de retrancher des reglemens & des uſages plus anciens, en vue d'une véritable utilité. Ce qui, dit-il, ne devoit ni étonner, ni ſcandaliſer un homme ſage, dès que les vertus eſſentielles ſubſiſtoient, & qu'on n'avoit cherché qu'à en accommoder ſenſément & ſolidement la pratique à la différence des eſprits & des temps. Entre les ouvrages de Pierre le Vénérable, aucun autre ne le peint plus au naturel que celui-ci.

Il a laiſſé quelques vers ; particuliérement des Proſes, des Hymnes & des Epitaphes. Les penſées y ſont toujours belles ; mais avec beaucoup de génie dans ſon ſiécle, & une forte inclination pour la Poëſie, il n'y a paru que de très-minces verſificateurs.

Sa place eſt mal remplie.

Pierre le Vénérable étant mort, la Congrégation entiére n'avoit pas un ſeul Sujet, qui en le remplaçant ne dût rédoubler la douleur de ſa perte ; mais celui qu'elle lui donna pour ſucceſſeur, y jetta les plus honnêtes gens dans la derniére conſternation. C'étoit une eſpece de Demi-Prêtre, & de Demi-Convers, dont la naiſſance éblouït, parce

L'AN 1157.

Samm. T. 4.

L'AN 1157.

qu'il étoit parent de Thierri d'Alſace, Comte de Flandre. Ce choix, il eſt vrai, ſe fit tumultuairement, & trouva tant de contradiction, qu'il ne tarda pas à être corrigé par un autre, qui mit à la tête de Clugni le Prieur de la Maiſon, Hugues de Traſam, homme néanmoins plus convenable au poſte qu'il quittoit qu'à la dignité où on l'élevoit. Le premier nommé, qui en auroit fremi s'il s'étoit connu, le jugea ſi peu au-deſſus de ſes forces dans la concurrence, qu'il oſa ſe promettre aſſez de juſtice, ou tout au moins aſſez de crédit auprès du Pape, pour l'emporter. Rien ne ſervit plus à le déſabuſer, que la comparaiſon que l'on en faiſoit avec ſon Prédeceſſeur. Il mourut au retour d'un voyage à Rome, où il n'avoit reçû que de la confuſion. Hugues de Traſam avoit été confirmé.

Gilbert Gentil-Homme d'Auvergne, ſa femme & ſa fille reconnus pour Saints.

L'Auvergne, qui étoit la patrie de Pierre le Venérable, venoit encore d'admirer les richeſſes de la Grace ſur une autre famille du même pays, où le pére, la mére, & une fille unique, ſelon quelques monumens, ont mérité qu'on leur rendît depuis dans l'Egliſe les honneurs ſolemnels que l'on rend aux Saints. Nous parlons de S. Gilbert premier Abbé de Neufontaines, qu'il fonda, de Sainte Petronille premiére Abbeſſe d'Aubeterre, qu'elle fonda pareillement, & de la B. Ponce qui ſuccéda à ſa mere dans le gouvernement de cette Abbaye. La Cour & la guerre, & une guerre auſſi féconde en ſcandales, que la Croiſade de Louis VII. n'affoiblirent point la pieté de Gilbert, dont

Bibl. Præmonſ.

un Abbé Prémontré, appellé Ornise, lui avoit donné d'excellens principes. Il revint du Levant la componction dans le cœur, pour les péchés qui avoient attiré tant de disgraces sur l'Armée; & comme ou lui proposoit ce qu'on croyoit de plus propre à le dissiper, & à le réjoüir, » Les maux « de la Chétienté, dit-il, me touchent trop pour « me prêter à aucun de ces divertissemens. Ren- « voyez ces joüeurs de flûte, & ces baladins: vos « repas ont un air du luxe & des accompagnemens « de plaisir, qui ne conviennent, ni à la modestie « d'un Disciple de Jesus-Christ, ni à un temps de » de calamité tel que le nôtre. Oublierons-nous les « périls que court la Religion pour nous repaître « de vanités & de folies? Les soupirs de la péni- « tence, des jeûnes assaisonnés de nos larmes, les « réflexions sérieuses sur l'avenir, voilà les concerts « & les joyes qui nous doivent uniquement occuper. » Un homme pénétré de pensées si solides ne pouvoit pas faire un long séjour dans les societés du monde. Sa femme Petronille par une heureuse conformité n'en avoit point d'autres. Il n'étoit inquiet que des dispositions de Ponce leur fille; mais Dieu l'avoit également prévenue d'un puissant attrait pour quelque chose de plus, que ce qu'elle avoit été jusques-là, quoique fort vertueuse. Tous les trois s'accorderent unanimement à distribuer aux Pauvres une moitié de leurs biens; ils destinerent l'autre à l'établissement de deux maisons de l'ordre de Prémontré, qui furent Neufontaines pour les hommes, où Saint Gilbert se dréssa un plan de vie aussi

L'AN 1149.

L'AN 1150.

Vers l'An 1157.

dure que ſa ferveur la lui inſpiroit ; & Aubeterre pour les filles, où une diſcipline plus douce, mais pleine du même eſprit dans Sainte Pétronille & dans la B. Ponce, raſſembla bien-tôt auprès d'elles ce qu'il y avoit de plus floriſſante Nobleſſe de leur ſexe aux environs. L'Evêque de Clermont Etienne de Mercœur, & l'Abbé Ornife, aiderent de leurs conſeils & de leurs ſoins ces pieuſes Inſtitutions. Mais Saint Gilbert en vit à peine les prémiers progrès. Chargé des mérites d'une carriére complette dès le commencement de ſa courſe, il ne finit pas l'année qui ſuivit ſa profeſſion : il mourut le 6. de Juin 1152.

Quoique ce qu'il fit de plus ſignalé tant qu'il fut Religieux, conſiſte en des auſterités extraordinaires, ſon innocence à la Cour & dans la licence des Armes, la régularité où il maintint ſa famille, & la pureté de ſes ſentimens ſur le mauvais ſuccès de la Croiſade, ſont les traits qui le diſtinguent, & qui en font plus généralement un modelle.

Boll. T. Mart. Saint Lambert Evêque de Vence.

Entre les Saints reconnus dans nos provinces que Dieu couronna les années ſuivantes, l'Egliſe compte auſſi Saint Lambert du Diocéſe de Riéz, & Evêque de Vence. Il n'étoit né, qu'ayant été tiré par une inciſion du côté de ſa mere, qui étoit déjà morte : accident dont il demeura ſi frappé, que ce fut un des motifs qu'il alleguoit pour n'embraſſer qu'un état pénitent. Il le cherchoit en ſe fixant à Lérins, lieu de ſa prémiere éducation ; mais il ne l'y trouva que par le courage qu'il eut d'y lutter contre tous les prétextes d'une vie relâchée dans un

Monastére continuellement menacé, souvent dépoüillé par les Pirates ; & que l'on sçait avoir manqué du nécessaire en un temps peu éloigné du sien. Ces allarmes, & cette disette même prise chrétiennement nourrirent au contraire en lui les vertus Evangeliques les plus prétieuses, le détachement de la terre, l'abnégation des sens, la confiance en Dieu, le désir du Ciel : il y excella ; & la bonne odeur qui s'en répandit hors de l'Isle, rappella, au moins à son égard, ces beaux jours que Lérins fournissoit aux Alpes maritimes & aux deux Narbonnoises, ce qu'elles avoient de plus illustre parmi les Evêques. Saint Lambert fut nommé au siége de Vence, & il le remplit quarante ans, également utile à ses Diocésains pour les besoins temporels & pour le salut des ames : car ses priéres ne contribuoient pas moins à la guérison des malades que ses instructions à l'extirpation des péchés. Il mourut le 26. de Mai 1154. avec la même tranquillité, & la même égalité d'esprit qu'il avoit vécû. Etant à l'extrémité il entendit un Tailleur de pierres qui travailloit, & il démanda ce que c'étoit. On lui répondit que c'étoit son tombeau qu'on préparoit. Il dit qu'il vouloit le voir, il s'y fit conduire, il le benit, il régla quelques affaires, & il expira.

Vers l'An 1157.

Inn. III. Ep. ad Arch. Arel.

Barthélemi de Vir Evêque de Laon, avoit vécû dans l'Episcopat presqu'aussi long-temps que Saint Lambert ; mais en l'année 1150. il y avoit renoncé, & avoit embrassé l'Institut de Cîteaux à Foigni, une des dix Abbayes, dont il étoit Fondateur dans

Barthelemi de Vir, Evêque de Laon.

Ann. Cist. T. II.

Vers l'An 1157. son Diocése. Il ne s'y occupoit que du soin de récüeillir pour sa propre perfection le fruit de ses charités, lorsqu'on l'inquietta au sujet de ces charités même, qu'un de ses successeurs trouvoit excessives, & ruineuses à son Evêché. Gaultier de S. Maurice lui avoit succédé inmédiatement. Il avoit été Religieux & Abbé de Saint Martin de Laon; & bien loin de plaindre les dépenses faites en ce genre de bonnes œuvres, il les avoit augmentées & multipliées par de nouvelles Fondations, même au de-là des mers. Un autre Gautier, dit de Mortaigne, qui en moins de six ans se trouvoit le second Evêque de Laon après Barthelemi, étoit d'un goût différent. Chanoine & Doyen de la Cathédrale avant son élection, il consideroit d'un autre œil ce qu'il appelloit des profusions sur les Réguliers, particuliérement sur les Prémontrés, qui y avoient eû le plus de part, & à qui il s'en prit par les voyes judiciaires de tout ce qu'ils avoient reçû de l'ancien Evêque. Pendant qu'il les poursuivoit devant l'Archevêque de Reims, Hugues leur Général eut recours au Pape Hadrien IV. & en obtint des Lettres de recommandation pour le Roi, & pour l'Evêque même, qui étoit sa Partie. Le Roi toujours porté d'inclination à écarter les chagrins suscités aux Communautés Religieuses, jugea devoir se rendre au plus vîte à Reims, pour l'assemblée des Prélats Suffragans de cette Metropôle, que l'Archevêque Samson y avoit convoquée là-dessus. Barthelemi ne les avoit pas plûtôt sçu réunis au Concile, qu'intéressé à se montrer dans une cause où il étoit

Samm. T. 11.

Ibid.

L'An 1155.

le premier coupable que l'on attaquoit, il prit le parti de leur exposer sa conduite, sans se donner d'autre qualité en leur écrivant, que l'humble titre de *Frere Barthelemi, pauvre Moine de Foigni*. Loin que sa modestie l'empéchât de se bien défendre, il n'en distinguoit que mieux ce qu'il pouvoit accorder à l'esprit du Cloître, & ce qui lui étoit d'une obligation indispensable pour sa réputation. » L'Evêque de Laon est trop crédule, « leur disoit-il, de s'être laissé entrainer par le bruit qui a été jusqu'aux oreilles du Pape, que j'avois diminué les revenus de son Evêché. C'est à moi de vous avoüer le fondement d'une pareille accusation ; à vous de considerer mûrement ce qu'elle a de juste, & de le soutenir. « Ensuite il rapportoit que prenant possession de l'Eglise de Laon, il l'avoit trouvée désolée par les séditions & les incendies, les biens même de la Cathédrale en très-mauvais ordre, & les retributions très-modiques : que Dieu sçavoit ce qu'il avoit fait pour la relever, sans cependant distraire presque rien qui appartînt à l'Evêque ; si ce n'étoit d'avoir cédé une seule redevance qu'il avoit honte d'exiger, & qu'il ne pouvoit conserver sans embarras ; qu'à l'égard des Abbayes, le Seigneur avoit multiplié sa misericorde dans les reparations & les accroissemens où il ne nioit pas qu'il ne fût liberalement entré ; mais qu'en tout ce qu'il avoit fait pour l'utilité des Eglises, ce n'avoit été ni autant qu'il auroit voulu, ni autant qu'il auroit dû.

Vers l'An 1157.
Conc. T. X.

La Fondation de Premontré formoit le principal objet qui aigrissoit Gautier de Mortaigne. Bar-

Prémontrés inquiétés sur le bien qu'il leur avoit fait.

Vers l'An 1157.

thélemi en détailloit les articles, prouvoit qu'il n'y avoit contribué ſur les revenus de l'Evêché, qu'en donnant une terre qui pouvoit à peine ſuffire à deux charrües, & dont une partie demeuroit auparavant inculte, & que dans le reſte tout étoit purement faveur & gratification perſonnelle.

Quelque bien au reſte, ou quelque honneur qu'il eût procuré au Diocéſe de Laon, il ne pretendoit pas que les hommes en priſſent connoiſſance ; mais s'il avoit commis quelques fautes étant homme & faillible, il ne refuſoit pas d'eſſuyer à leur tribunal la confuſion qu'il en méritoit. Il prioit ſeulement de faire attention ſur ce que c'étoit pour ſon Egliſe, que le nombre, la beauté, la dignité des établiſſemens pour leſquels on le mettoit en cauſe ; & la multitude de nouveaux miniſtres dont il avoit illuſtré les Synodes. « L'Evêque de Laon » concluoit-il, a-t-il entrepris de déchirer ſes » propres entrailles ? Si donc j'ai uni enſemble les » enfans de Dieu ; ſi j'ai reçu le juſte au nom du » juſte, que perſonne n'en ſoit irrité contre moi, » & qu'un autre prenne garde de diſſiper ce que » j'ai amaſſé. «

Le Roi qui ſe faiſoit médiateur entre l'Eveque de Laon, Gautier de Mortaigne, & les Prémontrés, étoit un puiſſant mobile pour amener l'affaire à une compoſition amiable, plûtôt que de la laiſſer pouſſer juſqu'à la formalité d'un jugement. Gautier de Mortaigne ſe prêta aux intentions du Concile, & reçut les offres des Prémontrés, qui conſentoient à le dédommager en argent & en beſtiaux. L'acte en fut

fut dreſſé conciliairement & envoyé au Pape, afin qu'il le confirmât. Il le fit par une Bulle datée du 30. Mai 1158. Mais il paroit que Barthelemi étoit mort avant cette concluſion. Ce fut un digne Evêque qui trouva ſon apologie & la matiére de ſon éloge dans le compte même qu'on l'obligea de rendre de ſon adminiſtration. Pére de tous les Religieux, il ne pouvoit finir plus glorieuſement pour eux que de mourir leur Frere. Quelques Auteurs lui donnent le titre de Saint comme à Pierre le Vénérable. L'AN 1151.

Entre l'An 1156. & 1158.

Projet de Croiſade contre les Sarraſins d'Eſpagne détourné, ou rectifié par le Pape.

Louis VII. ne pouvoit jouïr d'un peu de repos dans ſon Royaume, qu'il ne cherchât à en profiter pour le ſervice & pour la gloire de l'Egliſe. En paix avec le Roi d'Angleterre il lui propoſa de s'unir enſemble contre les Sarraſins d'Eſpagne, puiſqu'on ne devoit pas prudemment penſer à les aller combattre dans la Paleſtine; & ce projet, ſérieux ou non de la part de Henri, fut ſi avancé, qu'ils députerent l'un & l'autre à Rome l'Evêque d'Evreux, Rotrou de Barwich, afin qu'il en conférât avec le Pape. Ce ne fut pas l'avis d'Hadrien, après avoir examiné la propoſition par des endroits qui n'auroient pas dû échapper à la ſagacité du Roi d'Angleterre; car le Roi de France dans des entrepriſes de cette nature ſuivoit davantage ſon premier feu, & y procédoit plus bruſquement. Le Pape loüa ſes intentions, & l'en félicita en particulier, perſuadé qu'elles n'avoient qu'une charité ſincere & une foi ardente pour principe; mais il le pria de conſiderer que l'expedition étoit bien précipitée, & cou-

Conc. T. X. Ep. adr.

Entre l'An 1156. & 1158.

roit-même risque de n'être pas aussi agréable à Dieu, qu'elle pourroit l'être, si l'on y apportoit plus de maturité & de précaution : qu'entrer en Espagne sans que les Princes Chrétiens, ni les Evêques du pays en eussent été consultés; ne pas attendre-même pour une pareille démarche, qu'ils eussent répré-senté leurs besoins, & demandé du secours, ce seroit les effaroucher, les remplir de soupçons, les cho-quer du moins, & retomber dans les mêmes périls, où la jalousie des Grecs avoit exposé la derniere Croisade. Il conseilloit donc de commencer par s'asûrer de la bonne volonté des peuples qu'on prétendoit délivrer du joug des Infidelles, & gagner assez leur confiance, pour ne devoir pas craindre d'en être traversé. Il disoit qu'après cela l'on concer-teroit avec les Seigneurs Espagnols sur les attaques; & que les mesures ainsi prises, on le trouveroit parfaitement disposé à seconder un courage & un zéle, dont il ne resulteroit rien qui lui pût être reproché, quant au plan & aux préparatifs. Ce conseil fut suivi, & mit au jour des difficultés qui rendirent la Croisade d'Espagne impraticable.

Ce n'est pourtant pas que Louis VII. manquât absolument de correspondances du côté de la Ca-stille; mais on y remarque beaucoup plus de dé-votion que de politique. Il s'étoit particuliérement concilié les cœurs du Clergé & du Peuple de To-léde par le soin qu'il avoit pris de leur envoyer des Reliques de Saint Eugéne, premier Evêque de cette Ville & martyrisé en France, qu'on y souhaitoit ardemment.

Lorſque Rodrigue, qui en étoit Archevêque, avoit paſſé par Saint Denis, allant au Concile de Reims en 1148. il avoit été fort ſurpris d'y lire ces paroles inſcrites ſur un tombeau. *Ici repoſe le Corps de Saint Eugéne premier Archevêque de Toléde, Martyr.* Ayant raiſonné la-deſſus avec les Religieux de l'Abbaye, ils juſtifierent l'inſcription par les preuves qu'ils lui donnerent de l'authenticité d'une Légende, où la tradition qu'on avoit de la Miſſion du Saint dans les Gaules, & de la mort violente qu'il y avoit ſoufferte au Bourg de Deüil près de Montmorenci, étoit ſuccinctement rapportée. On l'y diſoit compagnon de S. Denis, dans la-même perſécution. La critique moderne auroit vrai-ſemblablement fourni des objections que l'Archevêque Rodrigue ne fit pas. Il revint en Eſpagne très-content de ſa découverte; & la vivacité d'une foi ſimple ſuppléant aux recherches d'une diſcuſſion plus épineuſe, tout le Royaume intéreſſa le Roi même, Alphonſe VIII. à demander en France quelque partie d'un dépôt ſi précieux pour la nation. L'occaſion ſe rencontra heureuſement dans le temps que Louis VII. après ſon ſecond mariage vint en pelerinage à Saint Jacques. Il fut reçû magnifiquement, & dans l'année ſuivante 1156. il ordonna que l'on détachât un bras du Corps de S. Eugéne, pour le faire porter en ſon nom à l'Egliſe de Toléde. Ce préſent valut à S. Denis celui d'une terre qu'on appelloit *Fornelos*, peu éloignée de Burgos, ſur le chemin de Pampelune à Compoſtelle, dont le Roi Alphonſe par reconnoiſſance gratifia l'Abbaye.

Entre l'An 1156. & 1158.

Hiſt. de Saint Denis.

Louis VII. envoye le bras de S. Eugéne à Toléde.

l'AN 1156.

Le ſucceſſeur qu'on y avoit donné à l'Abbé Suger étoit Odon de Deüil, né au même lieu où Saint Eugene étoit mort, & qui au changement de Saint Corneille de Compiegne en avoit été le prémier Abbé. Des préventions déſavantageuſes ſuggerées au Roi contre lui ne lui avoient gueres laiſſé de ſon ancienne faveur. Trois Lettres de Saint Bernard qui vivoit encore & prenoit ſa défenſe en homme convaincu de la calomnie, purent conjurer la tempête dans ce qu'elle avoit de plus violent: mais on ne le trouve pas employé depuis par le Roi à rien de plus diſtingué, qu'à la commiſſion qu'il reçut de porter le bras de Saint Eugéne en Eſpagne.

Ep. B. 285. 286. 287.

Origine des querelles de l'Empereur Frideric I. avec le Saint Siége.

Durant près de cinq années qu'Hadrien IV. occupa le Siége de Rome, ce qui attira ſon attention ſur la France & ſur les autres parties du monde Chrétien, fut peu de choſe, au prix des inquiétudes que lui cauſoit l'Empereur Frideric I. dit Barberouſſe, & ce qu'il devoit de réſiſtance à la témerité de ſes prétentions. Elles avoient paru auſſi moderées que le Pape le pouvoit ſouhaiter, juſqu'à ce qu'il lui eût conféré la Couronne Imperiale; ce qu'il fit à Rome malgré les Romains le 18. Juin 1155. Mais la cérémonie du couronnement finie, elles ſe devélopperent peu à peu, & ſe produiſirent enfin avec le ſcandale qui embraſa auſſi beaucoup de nos Egliſes. Il y en avoit de conſidérables & des plus renommées, dépendantes de ce Prince dans les provinces qu'on appelloit communément Terres de l'Empire, & plus anciennement Royaume

d'Arles ou de Bourgogne. On y comprenoit, à quelques exceptions près, tout ce qui s'étend à la gauche de la Saône, entre la Saône même, le haut Rhin, les Alpes, & la Mer Méditerranée. La contiguité d'un si beau pays, joint à celui que possedoit Frideric en Italie & en Allemagne, lui donnoit une étendue de domination assez raisonnable, mais trop au-dessous de ce qu'il croyoit dû à la dignité d'Empereur pour le contenter. Il s'en étoit fait une si haute idée, qu'à titre de successeur ou d'héritier des Souverains qui avoient porté le plus loin la grandeur Romaine, lui-même, malgré la révolution des temps & des Etats, n'aspiroit à rien moins, qu'à exiger de gré ou de force des restitutions, dont les autres Puissances se tenoient fort déchargées. Ce qu'elles avoient de plus legitimement à elles, ne passoit dans son idée que pour l'usurpation d'un bien qui lui appartenoit & pour un véritable démembrement de sa Couronne. Quelque ambition & quelque courage qu'il eût pour soutenir & réaliser ces chimeres, la situation où étoit l'Europe ne lui permettoit gueres de les écouter; beaucoup moins d'en venir serieusement aux moyens de les faire valoir à main armée. Peu asûré de son patrimoine-même, & plus occupé à y calmer ou y prévenir des révoltes, qu'à entreprendre des conquêtes; il se dressa une forme de gouvernement, qui lui réussit tant qu'il s'y borna. Ce fut de s'établir une Souveraineté pleine & absolue où il le pourroit facilement; mais où il rencontroit des obstacles qui lui couteroient trop à surmonter, de

L'AN 1156.

Rader. & in frid.

Ses prétentions chimeriques.

L'AN 1156. reculer habilement, de céder à la néceſſité des circonſtances, de ſauver le dehors de l'autorité ; & afin d'en conſerver l'eſſentiel, d'adoucir & d'honnorer la dépendance par le plus de diſtinctions, & de prérogatives, qu'il lui ſeroit libre d'en accorder, ſans ſe dégrader.

Rader. L. 2. c. 8.

L'AN 1157.

Sa politique dans l'ancienne Bourgogne.

Telle étoit la conduite qu'il ſe propoſoit de garder dans les Gaules, quand à l'occaſion de ſon mariage avec Béatrix, héritiere de Franche-Comté, il vint tenir ſa Cour à Beſançon, à Arbois, & en d'autres Villes de l'ancienne Bourgogne. Tout tendoit au ſolide dans ſes moindres démarches, & en affectant de raſſembler auprès de lui à ſon paſſage le plus grand nombre de Seigneurs, il vouloit autre choſe que de s'y donner en ſpectacle. D'expliquer par quel droit & par quels dégrés la plus haute Nobleſſe, Eccléſiaſtique & Laïque, s'étoit inſenſiblement auſſi élévée, & auſſi multipliée qu'elle l'étoit dans ces quartiers-là : ça été juſqu'ici la matiére de bien des diſcuſſions, & le fonds de bien des diſputes. Ce qu'on en peut dire de plus net ; c'eſt que les premiers honneurs & les premiers privileges d'où ces Seigneuries euſſent pris naiſſance, étant originairement appliqués à certaines familles & à certains ſiéges, avoient ſuivi dans la ſuite le droit du ſang & celui de la ſucceſſion : que la poſſeſſion s'en étoit fortifiée à la longue, & en étoit vrai-ſemblablement parvenue juſqu'à prévaloir aux raiſons & aux titres qui pouvoient être contraires. Quoi qu'il en fût de la ſource, la poſſeſſion ſubſiſtoit à l'égard de la plû-

part des Evêques ; & sur le pié de consideration, où ils se maintenoient parmi le peuple, il eût été dangereux de prétendre l'accoutumer à une autre sorte de sujection. L'AN 1157.

Frideric ne chercha donc qu'à se les attacher par des interêts réciproques, préferablement même à beaucoup de Seigneurs Laïques, qu'il ménagea moins. De son côté il prenoit pour lui le cérémonial de l'hommage, l'engagement du serment, & le plus qu'il pouvoit leur imposer de droits régaliens, comme recevant leurs bénéfices de sa main, tandis que par reconnoissance il maintenoit & il ratifioit, quelquefois même il augmentoit ce qu'il y avoit pour eux de plus avantageux dans la possession de leurs Fiefs, & dans la joüissance des droits qui leur étoient propres.

Il contribue à l'agrandissement du Clergé dans ces Provinces.

Aussi ombrageux que le fut toujours Frideric sur le pouvoir du Clergé, on ne sçauroit douter, qu'il ne conçût parfaitement l'importance de ce qu'il faisoit, & qu'il n'en eût les raisons les plus décisives. Entre les Prélats qui lui firent hommage & lui préterent serment en personnes, l'Histoire nomme Etienne Archevêque de Vienne & Archi-Chancellier de Bourgogne, Heraclius Archevêque & Primat de Lyon, Odon Evêque de Valence, Geofroy Evêque d'Avignon. Elle marque sur les autres, & nommément sur l'Archevêque d'Arles, que tous se seroient rendus auprès de l'Empereur, si le peu de séjour qu'il fit en France, c'est-à-dire dans ses terres de France, ne l'en avoit empêché ; qu'il n'y en eût cependant point, qui par Lettres & par Dé-

Rader. L. I. c. 11.

L'AN 1157. putés, ne l'assurassent de l'obéissance qu'ils devoient à l'Empire Romain : choisissant pour cette commission les plus apparens de leurs Diocéses & les plus capables de conduire adroitement une négociation ; preuve évidente qu'il y avoit réellement à négotier.

Voilà ce qui a rendu l'année 1157. une époque remarquable dans l'Eglise Gallicane, par l'accroissement ou du moins par l'affermissement de son pouvoir temporel, en faveur de ceux des Evêques & autres grands Bénéficiers, qui s'y reconnurent pour Sujets de l'Empereur Frideric. Mais le plus fameux des monumens qui nous restent sur ces conventions, ce fut l'Acte dressé à Arbois le 18. Novembre, revêtu de particularités si flatteuses pour Heraclius de Montboissier, Archêque & Primat de Lyon, & gardé jusqu'à nos jours dans le trésor des Chartres de cette Eglise. Quoiqu'il n'ait pas un terme, que les differens interêts des personnes qui l'ont interpreté, n'ait fait expliquer fort differemment, on y voit toujours que Frideric y dit avoir donné pleinement à Heraclius l'investiture de tout le corps de la communauté de la Ville de Lyon, & de toutes les Régales établies au dedans & au dehors dans l'étendue de l'Archevêché, selon que l'Eglise de Lyon sembloit en avoir joui anciennement, & s'y être maintenue jusqu'au temps présent. On y voit qu'il ajoute, que lui donnant à lui, il donne aussi par lui à tous ses successeurs à perpetuité tout le corps de la Ville de Lyon, & tous les droits de Regale dans tout son Archevêché au deça de la

Acte fameux en faveur de l'Eglise de Lyon.
Hist. con. de la V. de Lyon, p. 275.

la Saône ; ce qu'il détaille très au long, & termine L'AN 1157.
par déclarer qu'il l'inveſtit de la plus ample & plus éminente prerogative, en le faiſant gratuitement d'une maniére nouvelle & à perpetuité le très-glorieux *Exarque* de ſa Cour du Royaume de Bourgogne, le Chef ſuprême de ſon Conſeil, & le premier dans toutes ſes affaires & expéditions.

Sans ſçavoir au juſte ce que renfermoit cette qualité d'*Exarque*, qu'on ne connoiſſoit en Occident que par le titre qu'en avoient porté les Gouverneurs particuliers, ou Lieutenans des Empereurs Grecs à Ravenne ; on préſume par-là même, que Frideric y attachoit quelque choſe d'une autorité auſſi relevée que la leur. Sur ce point & ſur la plûpart des autres accordés ou confirmés par la Bulle d'Arbois, quelques-uns ont crû que c'en étoit trop, pour qu'Heraclius ne l'eût pas achetée par plus de ſoumiſſion qu'il n'en devoit légitimement à Frideric. Gui Comte de Forez ne convenoit pas même du droit que s'attribuoit l'Empereur dans ſes liberalités, & il ne tarda pas à ſe rendre juſtice contre le nouvel Exarque, dès qu'il la put eſperer de la ſuperiorité de ſes forces. Une ſurpriſe qu'il hazarda réuſſit à la premiere irruption. Lyon fut inſulté & livré au pillage ; mais Heraclius n'y manquoit L'AN 1158.
pas de ſerviteurs zélés, qui ne l'abandonnerent pas. Obligés de fuir avec lui, ils le ſuivirent juſqu'à la Chartreuſe des Portes, Monaſtére célébre au Bugey : & du fond de cette ſolitude, qui fut quelque temps leur unique azile, ils tomberent ſi à propos ſur les troupes du Comte, qu'ils le battirent,

l'AN 1157.

& mirent la querelle entre Heraclius & lui en train d'accommodement.

Rader. L. I. c. 8 & suiv. Gonth. L. 6.

Le Pape Hadrien alors même étoit bien éloigné d'éprouver de la part de Frideric autant de facilité & autant de conciliation qu'en éprouvoient les Archevêques & les Evêques François du Royaume de Bourgogne. Dans une de ces Cours, ou assemblées solemnelles, dont nous avons parlé, & que l'Empereur venoit de tenir à Besançon, l'éclat avoit été grand, & le démêlé violent avec deux Légats; le Cardinal Roland du titre de Saint Marc, & le Cardinal Bernard du titre de Saint Clément. Le Sujet étoit une Lettre du Pape, mais du Pape mécontent & irrité. Toute susceptible qu'elle étoit de quelques sens fâcheux, & peu agréables aux Imperiaux, elle les avoit cependant beaucoup plus choqués par les inductions qu'ils en tiroient, que par la signification propre qu'ils lui devoient naturellement attribuer. Ils laissoient les plaintes qui étoient raisonnables, puisqu'il s'agissoit d'excès & de sacrileges commis contre un Archevêque de Lunden au retour de Rome, & demeurés impunis; & ils envenimoient les expressions incidentes, où la douleur du Saint Pére & son affection pour Frideric faisoient tout son crime. Malgré cela il avoit fallu bien des éclaircissemens, & il y avoit eû bien des mortifications à dévorer, sans que l'Empereur & ses Allemans en fussent moins aigris.

l'AN 1158.

Assemblée de Besançon aigrit l'aliénation d'Hadrien IV. & de Frideric.

De plusieurs Lettres, qui furent écrites de part & d'autre, en conséquence d'un évenement aussi étrange que celui-là, il y en a une d'Hadrien adres-

sée sous un même titre aux Evêques de Gaule & de Germanie, mais qui ne sont comme il paroît, que les Evêques des Terres Imperiales. Le Pape leur demande un témoignage de ce qu'ils devoient d'amour & de soins à l'Eglise dans ses afflictions, pour s'employer de tous leurs efforts à ramener au plus vîte Frideric du terrible écart, où sa préoccupation, son naturel bouillant & de mauvais Conseillers venoient malheureusement de l'engager. Il leur expose avec ingenuité la cause du trouble, le traitement indigne fait à ses Légats, & ses sentimens particuliers sur le procédé de l'Empereur. « Qu'il prenne garde, dit le Pape, d'acquiescer « aux suggestions des Pécheurs; qu'il pense plûtôt « au jugement du Très-Haut, & que s'attaquer à « l'Eglise Romaine c'est assaillir témérairement un « roc inébranlable, qui de siécle en siécle se jouera des orages, & subsistera éternellement sur la so- « lidité de la promesse. «

L'An 1158.

Hadr. Ep. 111.

La médiation de ces Prélats & la discretion du Pape, à qui les rebuts qu'il essuyoit apprenoient assez, quel esprit il avoit à manier dans Frideric, obtinrent que ce Prince reçût de nouveaux Légats, & qu'il les admît au baiser de paix. Mais cette paix ne détruisit pas les impressions prises contre le Cardinal Roland, qui avoit rempli avec fermeté le devoir de sa Légation à Besançon; d'où l'on avoit vû s'élever les premieres éteincelles du Schisme, dont la mort d'Hadrien fut suivie.

Rader. Ibid.

Quelques semaines auparavant, le 22. Septembre 1159. mourut en France au Monastere de Mo-

L'An 1159.

Otton de Frisingue meurt

L'AN 1159. à Morimond. Ses relations en France; son caratére; ses Ecrits.

Ann. Cist. ad Ann. 1159.

rimond, qui étoit le lieu indiqué pour le Chapitre général de Cîtaux, celui des Evêques qu'on a crû le plus capable de retenir Frideric ſur le bord de ce précipice, le ſçavant & vertueux Otton de Friſingue, ſon oncle. Les Ecoles de Paris l'avoient eû pour diſciple, la Réforme de Cîteaux pour éleve, & la Maiſon de Morimond même pour Abbé. Il avoit gardé conſtamment ſon habit de Religienx pendant les vingt années qu'il avoit été Evêque de Friſingue, & étoit venu celle-ci au Chapitre de l'Ordre, où ſe rendoient d'ordinaire, autant qu'ils pouvoient, tous les Evêques qui en avoient été tirés. Il y étoit arrivé déjà languiſſant; & ſe ſentant plus mal, il remercia Dieu de lui avoir accordé la grace, qu'il avoit le plus déſirée au ſortir de la vie; puiſqu'il goûtoit la conſolation de pouvoir expirer au milieu de ſes anciens freres qu'il aimoit toujours tendrement, dans la plus nombreuſe & la plus reſpectable de leurs aſſemblées. Nous avons déjà dit, avec quelle édification il y expia & y répara ce qui lui étoit échappé de moins circonſpect ſur Saint Bernard. L'uſage qu'il continua d'y faire de ſes derniers momens ſoutint la généroſité de cette démarche. Otton avoit vêcû dans une regularité conforme à ſa premiere vocation, & avoit travaillé à la faire regner, partout où ſa naiſſance & ſon rang lui en avoient donné la facilité. Ce qu'il a composé comprend une Chronique depuis le commencement du monde juſqu'à l'année 1146. en huit Livres; & en deux autres l'Hiſtoire particuliére de l'Empereur Frideric, qu'il pouſſe

dix ans plus tard. C'étoient les beaux jours de son regne que ceux dont Otton étoit chargé. N'en ayant presque rien vû, qui ne fût d'un Prince recommandable par mille bons endroits, ce qu'il en fait d'éloges n'est point flateur, mais il les touche poliment & noblement. Délicat dans ses peintures, judicieux dans ses reflexions, s'il a souffert des défauts du temps où il écrivoit, il y a montré que l'esprit, le sentiment, l'énergie, le discernement, certaines beautés naturelles sont de tous les temps. On ne doit pas confondre avec le reste le huitiéme Livre de sa Chronique, où plus Philosophe & plus Théologien qu'Historien, il s'abandonne assez négligemment à ses conjectures & aux traditions qui avoient cours. Sa mort fut comptée parmi les calamités dont Dieu commença à châtier Frideric, quand ce Prince commença à n'écouter plus que son orgueil, & la défiance qu'on lui inspiroit des Pontifes de Rome. Il chérissoit Otton & connut ce qu'il perdoit ; mais le souvenir de ses sages leçons s'effaça bientôt.

L'AN 1159.

Thibaud Evêque de Paris étoit aussi mort. Le Siége vaqua plusieurs mois ; & sur le refus que le Prince Philippe quatriéme frere du Roi fit de l'occuper, il fut donné au fameux Pierre Lombard, dit le Maître des Sentences, qui avec la qualité qu'il portoit de Président, ou de premier des Théologiens, n'avoit pû encore parvenir plus haut qu'à un Canonicat de Chartres. La jeunesse du Prince Philippe n'avoit pas promis un aussi beau trait de desintéressement & d'équité : il y faut même ajouter

Hist. Eccl. Paris.

Pierre Lombard Evêque de Paris au refus du Prince Philippe quatriéme frere de Louis. VII.

L'AN 1159.

de reconnoissance ; car Pierre Lombard avoit été son Précepteur, & cette considération influa beaucoup dans la détermination qu'il prit de solliciter pour lui à son préjudice. Né de parens pauvres près de Novare en Lombardie & recommandé à Saint Bernard au nom de l'Evêque de Luques, Pierre s'étoit avancé dans les études à Reims & à Paris, par les charités que lui procuroit le saint Abbé, sur-tout auprès des Religieux de saint Victor. Sa Somme de Théologie intitulée *les Sentences*, est une compilation de passages extraits des SS. Péres, & méthodiquement appliqués aux questions qu'on traitoit dans les disputes : mais au lieu qu'avant lui la subtilité & la chicane du raisonnement y dominoient d'ordinaire, il fit que le nombre & le poids des citations en prirent la place. Quoique ce fût une maniére d'instruction plus aisée & plus solide, on éprouva à la longue, qu'elle contraignoit & mortifioit trop l'esprit, qui est naturellement raisonneur : & quelque profession qu'on ait fait pendant plus de quatre cens ans de s'attacher à Pierre Lombard, ce n'a jamais été pour le suivre bien exactement, ni sans revenir aux pensées & aux explications arbitraires qu'il vouloit bannir. Lui-même n'en fut pas exempt. On trouve une liste de vingt-six Articles, où ce qu'il enseigne n'est reconnu pour rien moins, que pour la Doctrine des Maîtres de l'Eglise. La clarté, la précision, la briéveté, sont des qualités qui le rendent estimable, & qu'on reproche à la plûpart de ses Commentateurs de ne s'être pas proposées pour régle.

On juge diversement de sa Theologie.

Sa réputation, toute établie qu'elle eſt, ne s'eſt pas trouvée abſolument ſaine ſur le mérite de l'invention. Un de ſes Diſciples ne l'accuſe pas ſeulement d'avoir eû ſous les yeux dans ſes Sentences un ouvrage d'Abaillard, qui avoit le même but. D'autres portent plus loin le manque de probité : ils avancent, qu'il s'y eſt approprié le travail d'un certain Profeſſeur nommé Baudin, homme obſcur tant qu'il vivoit, & qu'on a eû la malignité de rapprocher de lui en le faiſant imprimer au commencement du XVI. ſiécle. La conformité étant démontrée ſelon eux, ils laiſſent cependant indécis lequel des deux ſeroit redevable à l'autre. L'AN 1159.

Outre les *Sentences*, qui ſont diviſées en quatre Livres, & chaque Livre en une ſuite de *Diſtinctions*, on a de Pierre Lombard des Commentaires ſur les Pſeaumes & ſur les Epîtres de Saint Paul, où les textes des SS. Péres viennent pareillement à la file. Il ſe preſſa de faire du bien à ceux dont il en avoit reçû ; & avant la fin de l'année, où il fut ſacré Evêque, il avoit aſsûré à Saint Victor une dixme dans une terre de ſon Diocèſe. Il jouit très-peu de la récompenſe que ſa capacité & ſes ſervices lui avoient ſi juſtement acquiſe. Il ne paſſa pas le milieu de l'année ſuivante ; & le Prince Philippe ne lui ſurvêcut pas d'un an : plus heureux d'avoir renoncé à l'honneur de l'Epiſcopat, pour le lui céder, que de mourir comptable de cette effrayante adminiſtration. *Eccl. Gall. T. I.*

Nous avons tout ſujet de penſer, qu'Hadrien dans la ſienne avoit profité des épreuves que le Sei-

L'AN 1159. gneur lui avoit miſericordieuſement préparées ; pour l'y ſanctifier. Le 1. du mois de Septembre 1159. il finit ſes jours à Anagnie au milieu d'un nouvel orage que lui ſuſcitoit Frideric. Il étoit Anglois, mais élevé en France dans le Monaſtere de S. Ruf à Avignon. Ses freres dans la Religion devenus ſes inferieurs n'avoient pû l'y ſouffrir à leur tête ; & le Pape Eugéne en le leur ôtant pour le bien de la paix, l'avoit mis par-là en chemin de la Papauté. Quel qu'il eût été dans une ſuperiorité clauſtrale, il gouverna l'Egliſe en habile & ſaint Pontife, & n'y fit de mécontent que celui qui s'annonçoit dès lors pour en devoir être dans peu l'ennemi déclaré.

Ann. Eccl. in. Hadr.

Schiſme dans l'Egliſe après la mort d'Hadrien IV.

Acta apud. Baron. Epiſt. Eppen. Alex. III. &c.

Trois principales Puiſſances partageoient l'Italie, & pouvoient embarraſſer l'élection de ſon ſucceſſeur ; l'Empereur, le Roi de Sicile, & les Villes Libres ou prétendues Libres. Il falloit que les Cardinaux aſſemblés dans l'Egliſe de Saint Pierre ne ſe reſſentiſſent gueres la plûpart de cette diverſité d'intérêts ; puiſqu'en moins de quatre jours, tous excepté trois, avoient unanimement nommé le Cardinal Roland, & l'avoient ſur le champ revêtu de la Chappe rouge ; cérémonie auſſi eſſentielle dans l'idée du Public, que l'étoit la nomination-même. Perſonne n'en paroiſſoit plus digne que ce Cardinal, homme de baſſe naiſſance à la vérité, mais d'une expérience, d'une profondeur d'eſprit, d'une vertu avoüée, & qui étoit actuellement Chancellier de l'Egliſe Romaine.

Quoique trois Oppoſans ne formaſſent pas une diviſion

division bien à craindre contre le corps entier du Sacré College, ils s'étoient enhardis à balancer au moins la pluralité des suffrages. S'étant conjointement détachés, deux hazarderent une nouvelle nomination, & la firent tomber sur le Cardinal Octavien qui étoit le troisiéme d'entre eux, né Romain d'une famille opulente, & celui des Cardinaux qui avoit le mieux réussi à se gagner les bonnes graces de l'Empereur. L'entreprise auroit été folle sans cette circonstance.

L'AN 1159.

On remarqua d'abord entre les deux Elûs un contraste qui en faisoit parfaitement sentir la difference. Roland, dit-on, se défendoit de recevoir la Chappe Pontificale, Octavien la tiroit violenment à lui, & sur l'opposition qu'il trouvoit dans ceux qui l'environnoient, lui même se couvrit d'une autre Chappe toute pareille qu'un de ses Officiers tenoit déjà prête à tout évenement. On ajoute qu'il le fit avec tant de vivacité que la Chappe mal ajustée présentoit ridiculement une figure messéante : ce qui apparemment se seroit terminé à quelques plaisanteries, si au moment que les portes de l'Eglise eurent été ouvertes, un objet plus sérieux n'avoit détourné les regards & les attentions. C'étoit l'irruption tumultueuse de gens en armes qui venoient s'attrouper à ses côtez, & lui composerent une espece de garde. Il n'en arriva cependant pas d'autre désordre, que d'ôter pendant quelques jours la liberté à Roland, & du 7e. de Septembre où il avoit été élû, l'obliger à differer sa consécration jusqu'au 20. du même mois. Il en transporta

Le Cardinal Roland vrai Pontife ; dit Alexandre III. Le Cardinal Octavien Antipape, dit Victor III.

L'AN 1159.

la ſolemnité hors de la Ville dans le lieu appellé les Nymphes ; & il y prit le nom d'Alexandre III. Pour Octavien ſa faction lui avoit fait prendre celui de Victor III. dès le jour qu'elle l'avoit oppoſé au vrai Pape ; mais quelque maître qu'il eût été du temps & des Egliſes pour ſe faire ſacrer, comme ſa ſuite ſe reduiſoit à deux Cardinaux Prêtres, ſans un ſeul Cardinal Evêque, qui remplît la fonction de Conſécrateur, ce n'avoit été qu'en débauchant Imar de Fraſcati, déclaré auparavant pour Alexandre, qu'on étoit venu à bout de lui en donner un, dont il reçut, mais quinze jours plus tard, ce dernier caractere du Schiſme conſommé.

C'étoit quelque choſe de bien ſimple & par-là de bien favorable au droit d'Alexandre, que l'expoſition toute nue de ces faits, s'il eût été poſſible qu'elle paſsât ſans altération à la connoiſſance du monde chrêtien. La politique ſeconda bien-tôt l'ambition, pour en faire courir par-tout des recits fort differens. Celle de l'Empereur Frideric alloit déjà ſi loin dans ce que pluſieurs de ſes Prédéceſſeurs avoient exigé de plus onereux au Siége de Rome, que le choix de l'un ou de l'autre Pape n'étoit pas pour lui ce qu'il étoit pour les autres Princes, qui la plûpart n'avoient avec Rome que des rapports de Religion. Loin qu'il eût à eſperer du Cardinal Roland, devenu Pape, les complaiſances pour ſes volontés qu'il avoit éprouvées du Cardinal Octavien ; il lui connoiſſoit une conduite fixe & une ſupériorité de courage, dont il pouvoit appréhender de ne pas aiſément s'accommo-

Raiſons qui purent déterminer Frideric I. pour Octavien.

der selon ses vûes dans le courant d'une affaire. L'AN 1159.
A la vérité, il se piquoit de droiture, & n'étoit pas capable de traverser une élection légitime, qui auroit été à couvert de toute difficulté : mais il ne fut pas inaccessible aux prétextes & aux artifices employés, pour le flatter, ou pour le surprendre, en lui déguisant le véritable état de l'exaltation des deux Prétendans. Il n'eut garde pourtant de se découvrir tout entier dès les premieres relations que lui envoyerent les deux Partis au camp devant Crême, où il poursuivoit ses expéditions contre les Milanois. Il affecta même une neutralité, qui lui coûtoit à soutenir ; & sur le fondement d'une véritable incertitude, il s'attribua comme Empereur, le pouvoir de convoquer une Cour, où un Concile de tous les Prélats de l'Europe, à qui il vouloit, disoit-il, s'en rapporter uniquement. Alexandre & Victor y étoient également invités ; mais les gens qu'il leur députa le servirent mal, pour le peu qu'il eût à cœur qu'on le crût sincerement neutre. Ils débuterent par des travers & des inégalités de conduite qui le trahissoient, n'ayant que des duretés pour Alexandre, & lui-même traitant imprudemment Victor de seul vrai Pontife, jusques dans les Actes de sommation qu'il adressoit aux Evêques, pour les engager à se rendre au Concile qui en devoit décider. La Ville de Pavie fut indiquée pour cette assemblée dans l'Octave de l'Epiphanie 1160. Quelque sûreté qu'il y promît, Alexandre & la plûpart de ses Cardinaux allerent se renfermer dans ce qu'on leur offrit de

Radev. L. 2. c. 55. & seq. Ep. J Sarisb. Arn. Lex. &c.

Acta Alex. III. apud Baron.

L'AN 1159.

bonnes places éloignées de ſon armée. De ceux qui ſe diſperſerent en divers pays avec la qualité de Légats, on en marque trois pour la France, deſtinés auſſi pour l'Eſpagne, Antoine de S. Marc, Guillaume de S. Pierre aux liens, Cardinaux Prêtres, & Odon de S. Nicolas de l'Ordre des Diacres.

Tout ce qui ne tient pas à l'Empereur panche pour Alexandre.

Dès que la nouvelle d'une double élection eut paſſé les Alpes, la difference de mérite qu'on mettoit en France entre les deux Elûs, ſur le témoignage des perſonnes qui les connoiſſoient, y cauſa aſſez généralement une prévention favorable au droit d'Alexandre. Celui-même de Victor devenoit ſuſpect par la protection de l'Empereur, qu'on jugeoit plus capable de la lui vendre au prix de bien des baſſeſſes, que de la lui accorder par justice. Quelques bruits qui couruſſent dans la ſuite ſur la maniére dont l'élection s'étoit faite, il n'étoit pas poſſible que la contradiction des récits & les dementis réciproques ne partageaſſent un peu les jugemens ; mais les inclinations revenoient toujours à embraſſer la communion d'Alexandre.

Jon. Sariſb. Ep. 64.

On n'étoit pas moins diſpoſé pour lui dans les pays ſoumis au Roi d'Angleterre, au de-là & en deça de la mer, que dans les provinces de la domination du Roi de France : jamais les deux Rois ne furent plus unis, & ne témoignerent plus de déférence l'un pour l'autre que ſur ce point. Leur réponſe aux Envoyés de Frideric fut la même, lorſqu'il les fit inviter de concourir avec lui au Concile de Pavie, & leurs procédés en conſéquence parfaitement uniformes. Ni l'un ni l'au-

tre ne voulut s'engager en aucune maniere, jusqu'à ce qu'ils eussent consulté leurs Evêques : & comme c'étoit les Evêques même des deux nations, qui les faisoient se défier de la manœuvre de cette assemblée, ils n'y prirent de part que ce qu'ils ne purent refuser à la raison d'Etat, & à la bienséance du rang. Ce qui fit qu'ils se contenterent de nommer des Ambassadeurs, sans se mettre en peine d'y faire passer personne revêtu d'un autre caractere, soit en qualité d'Evêque, soit avec la commission de simple Député ; & il n'y en alla point en effet.

L'AN 1159.

Ibid.

On doit s'étonner que Frideric, aussi avisé qu'il étoit, ne couvrît pas mieux ses vrayes intentions. Il ne lui manqua que d'avoir sçû se moderer & se contenir davantage, pour jetter la Chrétienté dans un labyrinthe de perplexités & de doutes, dont, graces au Seigneur, ses hauteurs & ses vivacités la sauverent. Les Lettres de convocation aux Evêques de sa dépendance & aux autres n'étoient pas plus mesurées, que sa conduite à l'égard des deux Prétendans. Outre les Evêques Italiens & Allemans, il les adressoit nommément aux Evêques de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Dannemarck & de Hongrie, mais en termes aussi généraux & avec autant de faste, que si tous avoient été ses Sujets ; & que les moyens de pourvoir au malheur de l'Eglise dans le cas du Schisme, l'eussent uniquement regardé à titre d'Empereur. Il relevoit même la dignité Imperiale par une subtilité & une suite de comparaisons, qui ne conve-

Les hauteurs de Frideric nuisent à son parti.

Radev. L. II. c. 56.

L'AN 1159. noient nullement au temps où il parloit : le bon ordre pour le ſpirituel & pour le temporel demandant, diſoit-il, qu'on ne reconnût qu'un Pape & qu'un Empereur ainſi qu'on ne devoit reconnoître qu'un Dieu & une Egliſe de Dieu. C'étoit ſa paſſion, ou ſa folie, que de s'approprier en toute occaſion le ſtile des anciens Céſars. La Cour de Rome n'étoit pas la ſeule avec qui il eût à démêler pour des contentions d'honneur : celles des Rois ſes contemporains n'avoient pas moins à le veiller & à l'obſerver.

Ibid. c. 32.

Au reſte il exigeoit à Pavie un éloignement ſi abſolu de toute partialité, qu'il défendoit de temoigner le moindre penchant, qui pût faire prendre pour juſte & pour raiſonnable, un autre parti que celui qui ſeroit accepté par le Concile ; c'eſt-à-dire, qu'il y exigeoit une obéiſſance aveugle à ſes volontez, & que tout tendoit à s'y établir arbitre unique de la déciſion.

L'AN 1160. Celles des Egliſes de France qui étoient ſituées dans les Provinces qu'il y poſſedoit, ne purent que bien difficilement n'en pas ſuivre le ſort, abandonnées au cours du torrent, qui entrainoit ſes ſujets de Lombardie & de Germanie. On ne ſçait cependant que deux Evêques François-Imperiaux qui ayent aſſiſté au Conciliabule de Pavie, Toul & Verdun. Les ſignatures des Archevêques de Beſançon, d'Arles, de Lyon & de Vienne ſe trouvent auſſi dans les Actes avec l'adhéſion de leurs Suffragans : mais on apprend d'ailleurs qu'ils n'y étoient pas en perſonnes, qu'ils ne conſentirent à

Conc. T. X. p. 1392. Radev. ib.

Faux Concile de Pavie.

ce qui s'y passa que par Députation, & par Lettres. L'AN 1160.
Pour d'autres Archevêques & Evêques, tout ce que Frideric en put attirer, montoit à peine à cinquante. Une multitude d'Abbés & de Dignitaires des Chapitres y suppléoient. Il est vrai qu'on n'y avoit vû qu'assez peu de Laiques : l'Empereur s'étoit fait un point de conscience, du moins s'en vantoit-il, que la forme du jugement y fût purement Ecclesiastique : quoique la proximité de son Armée répandue aux environs, & le sac de la malheureuse Crême qu'il venoit de réduire en cendre, y rappellassent bien plus l'image d'une expédition militaire, que celle d'un Concile.

Dans une pareille situation, & avec de pareils préparatifs, les Etrangers ne furent point trompés par les dehors de regularité qu'il y affecta, & par l'exactitude des procédures qu'il y fit observer. Les priéres & les jeûnes qui précéderent les séances, & sept jours entiers d'examen ne produisirent que ce qu'on attendoit pour le dénoûment de cette comédie, l'Antipape triomphant, & le légitime Vicaire de Jesus-Christ chargé d'anathêmes. L'horreur que l'on en conçut par-tout où Frideric ne dominoit pas, n'en demeura pas à de simples mouvemens d'indignation. En France & en Angleterre on écrivit contre l'assemblée de Pavie, que l'on y traitoit de Synagogue de Satan, & on le fit avec solidité. Les justifications même composées & divulguées de l'ordre de l'Empereur, étoient sa condamnation en bien des points : sur-tout par ces deux aveux qui étoient essentiels ; l'un que la

Ibid. J. Sarisb. Arn. Lexov. &c.

L'AN 1160. plûpart des Prélats, s'il les avoit laissés maîtres, auroient differé leur jugement jusqu'à la convocation d'un nouveau Concile; l'autre que les motifs sur lesquels portoit la Sentence définitive, étoient pris presque tous des menées & des brigues, imputées à Alexandre contre les intérêts de Frideric.

Radev. L. II. c. II. C'est ce que mandoit entre autres fort naïvement un Evêque de Bamberg, nommé Eberhard, dans la relation qu'il en adressoit à un second Eberhard Archevêque de Salzbourg, personnage d'une haute pieté, & placé depuis au nombre des Saints.

Ibid. c. 73. Celui-ci s'étoit mis en chemin pour Pavie, où l'Empereur le souhaitoit ardemment à cause de sa grande réputation; mais où Dieu, en l'arrêtant malade à Vicenze, ne permit pas qu'il allât participer à une œuvre inique, qui ne pouvoit que lui coûter bien des larmes. » Si la légitimité » de Victor à prévalû, » lui écrivoit l'Evêque de Bamberg, » ce n'étoit pas le premier sentiment » des Péres, presque tous d'avis après de longues » discussions, d'en attendre de plus pleines, & de » demander un Concile plus général. « Il ajoûtoit, que reflexions faites néanmoins sur ce que l'élection avoit été précédée d'une conjuration contre l'Empereur, sur ce que le parti d'Alexandre; infidelle à ce Prince, s'étoit lié aux Siciliens, aux Milanois & à ses autres ennemis par un serment illicite; sur ce que des commencemens si pernicieux ne pouvoient enfanter que des suites plus pernicieuses encore, telles qu'une aliénation sans retour, & une dissention éternelle entre le Trône & l'Autel;

tel ; sur ce qu'au mépris des sauf-conduits le même Parti avoit refusé de comparoître en jugement, même par Procureurs, & de recevoir sa Sentence ; » en un mot, concluoit-il, sur ce que nous « avons d'esperance de trouver dans l'exaltation « de Victor un gage certain de paix & de con- « corde inaltérable entre l'Empereur & le Pape « nous le reconnoissons pour vrai Pape, & nous « nous en tenons à cette résolution. « Ainsi s'expliquoit ce bon Allemand, très-éloigné d'ailleurs de la verité dans bien d'autres faits qu'il allégue ; n'y eût-il que celui de neuf Cardinaux déclarés pour Victor, & dont la fausseté sautoit aux yeux.

François & Anglois reconnoissent unanimement Alexandre.

C'est un doux & précieux souvenir pour les Catholiques Anglois, que le souvenir d'un temps, où leurs Ecrivains & les nôtres ne nous offrent point d'autres matiére de jalousie, que de déterminer, qui des deux Rois, Louis, ou Henri, avoit le premier fixé ses Sujets dans l'obéissance duë au Pape Alexandre. Voici en quels termes Thibaud Archevêque de Cantorberi parloit à son maître, qu'il vouloit tirer de l'incertitude où le jettoient ses ménagemens pour l'Empereur. » Nous avons des rélations assûrées que l'Eglise Gallicane a « déjà reçu Alexandre & rejetté Octavien...... « C'est pareillement le penchant de toute notre na- « tion, si vous y consentez ; & Dieu nous préser- » ve que des considérations humaines vous fassent « vous porter à une autre résolution, qu'à ce que « vous croirez devoir être le plus agréable à Dieu. « Ce n'est pas seulement la soumission de l'Eglise «

Inter Ep. Joa. Sarisb.

l'AN 1160.

» Romaine presque entiére qui nous rassûre pour » Alexandre ; le passé nous apprend sur l'Eglise de » France , & sur ceux des Pontifes qu'elle a re- » connus & soutenus , qu'il n'y a point d'opposi- » tion ni de persécution si atroce qu'ils n'ayent sur- » montée , toujours superieurs à leurs concurrens , » qui ont tous malheureusement fini. « Il en citoit une suite d'exemples ; & sans les chercher fort loin , il proposoit Innocent II. victorieux de Pierre de Léon ; Calixte II. de Bourdin ; Urbain II. de Guibert ; Paschal II. d'Albert , de Magnulfe & de Thierri : ce qui ne pouvoit manquer de faire au moins un puissant préjugé contre la légitimité d'un nouvel Intrus , qui n'avoit pour lui que les mêmes appuis & les mêmes protecteurs.

Conc. T. x. p. 1406.
Trois Conciles des deux nations en sa faveur.

Trois assemblées convoquées exprès là-dessus par l'autorité des deux Souverains obtinrent enfin plus précisément leur consentement en faveur d'Alexandre ; celle de Beauvais pour la France ; celle de Londres pour l'Angleterre ; & celle de Neuf-Marché pour la Normandie. Mais les Imperiaux persisterent à intriguer & à solliciter si obstinément en consideration de Victor , que vers l'Automne de la même année 1161. les deux Rois eurent la condescendance de leur en accorder une quatriéme.

l'AN 1161.
Quatriéme Concile à Toulouse.

Ce fut le Concile de Toulouse , où Louis & Henri firent déliberer en un seul Corps ce qu'ils y avoient pû réunir de Prélats & de Seigneurs de leurs Etats , & assisterent en personne aux déliberations, accompagnés des Ambassadeurs de l'Empereur même , & de ceux du Roi d'Espagne. Les défen-

ſes des deux Prétendans y furent réciproquement confiées aux plus zélés de leurs Partiſans, & les plus intereſſés à les faire valoir : de la part de Victor, pour qui l'on parla d'abord, aux Cardinaux Gui de Crême & Jean de Saint Martin, les ſeuls qui l'euſſent reconnu à Saint Pierre ; & de la part d'Alexandre, aux Cardinaux Henri de Piſe, Jean de Naples & Guillaume de Pavie, ſes Légats en titre. Ceux-ci ne répondirent pas ſeulement par eux-mêmes. Ils avoient amené quantité de témoins, gens propres à dépoſer juridiquement ſur les faits controverſés : & comme il y en avoit auſſi d'eſſentiels, dont les Schiſmatiques ne pouvoient diſconvenir, le réſultat de ces diſcuſſions fut que Victor, ſans avoir été élû, avoit pris de ſes propres mains une autre chappe, que la chappe deſtinée à revêtir le Pape, & n'étoit monté au Trône Pontifical, qu'enlevé ſur les bras des Laïques ; que des trois Evêques qui l'avoient ſacré, ceux de Fraſcati & de Férentine avoient été excommuniés par Alexandre depuis huit jours, auſſi bien que lui, & l'Evêque de Melſe notoirement condamné & dépoſé par Hadrien pour des crimes trop connus du Roi & des Prélats d'Angleterre. Au contraire on n'avancoit rien de prouvé, qui détruiſît la généralité, & l'unanimité des voix dans l'élection d'Alexandre, excepté celles des deux Partiſans de Victor Gui de Crême & Jean de S. Martin ; non plus que la régularité des cérémonies obſervées à ſon Sacre pour le temps, le lieu, les Miniſtres. L'AN 1161.

Il y avoit d'autres points plus embarraſſans à vé-

L'AN 1161.

rifier en ce qu'ils concernoient la conduite ſecrete de l'Empereur ; mais on rendit manifeſte, qu'au lieu des cent cinquante-trois Evêques, dont l'on avoit publié que ſon prétendu Concile étoit composé, il n'y en avoit eû que quarante-quatre, ſi étonnés eux-mêmes de leur petit nombre, qu'ils n'avoient oſé s'attribuer une autorité ſuffiſante pour faire la loi à l'Egliſe, & n'avoient conclu qu'à ſe ſéparer, en attendant l'occaſion d'une convocation plus complete. On mit pareillement en évidence tout ce qui avoit été employé de careſſes & de ménaces pour les gagner, ou les vaincre ; juſques-là que fatiguée de la véxation plus de la moitié avoit diſparû, l'Evêque même de la Ville, qui s'étoit enfui ou caché : de ſorte que ce ſacré nom de *Concile univerſel inſpiré de Dieu pour aſsûrer un Paſteur & un Pére au monde Chrétien*, ne diſoit rien de plus reſpectable que ce qu'on pouvoit dire d'un Conventicule de vingt Evêques contraints ou engagés de maniere ou d'autre, à plier ſous la volonté du plus fort.

Aucun de ceux qui parlerent dans le Concile de Toulouſe, ne développa plus clairement ces particularités, que le Cardinal Guillaume de Pavie, le troiſiéme des Légats d'Alexandre. C'eſt que lui-même avoit été un des Péres convoqués à Pavie ; & que la neutralité qu'il y avoit crue au commencement un milieu raiſonnable, ne paſſoit depuis dans ſon eſprit, que pour un aveuglement groſſier & une illuſion volontaire. La concluſion qu'on avoit à en tirer prudemment, étoit la dé-

termination la plus convenable aux dispositions des deux Royaumes. Le Concile se termina donc comme ceux de Beauvais, de Londres, & de Neuf-Marché, quant aux suffrages; mais par une déclaration plus solemnelle & plus soutenue, quant à l'impression qu'il devoit faire sur les peuples. Louis & Henri, persuadés, unis & présens, reconnurent le Pape Alexandre pour eux & pour leurs Sujets, se soumettant à lui comme des enfans à leur Pére en tout ce qui seroit du service de Dieu. On rejetta Victor, on congédia ses Légats, & l'on dit hautement anathême à ses adhérans.

L'AN 1161.

Quoique le Roi de France & le Roi d'Angleterre eussent âgi dans un parfait concert, l'honneur de cette déclaration en revint cependant plus particuliérement au Roi de France, du moins à Rome, où ce qu'il y avoit de Citoyens plus ardens pour l'extinction du Schisme, lui en adresserent leurs Lettres de remerciment. Les Frangipanes entr'autres, qui prenoient le titre de Consuls, le firent avec beaucoup de dignité. Et parce que le Roi, dès qu'il eut sçû la division, avoit témoigné son inclination pour Alexandre, ils le félicitoient hardiment d'avoir été le premier des Princes Chrétiens, qui eût démêlé l'ambiguité des nominations, & choisi celui des deux nommés qui portoit réellement le caractere de Pére commun & de Pontife universel. Puis venant au dernier Concile, qu'ils appellent un grand & inestimable service rendu par ses soins à Dieu & à l'Eglise; » Ce n'est pas à vous » seul, « continuent-ils, » que la récompense en

Hist. Franc. T. IV. p. 715.

L'AN 1161.

est due : elle s'étendra de génération en génera- « tion à vos descendans ; & les âges avenir ne ver- « ront point de Pontifes à Rome, qui sensibles à « l'obligation que vous a aujourd'hui le S. Siége, « ne se montrent singuliérement attentifs à l'exal- « tation de votre Couronne, & à la prospérité de « votre Royaume. « La promesse étoit bien précise : mais l'exécution en étoit trop éloignée, & trop sujette à la vicissitude des évenemens, pour que toute la bonne volonté des Romains d'alors en pût garantir les effets.

Alexandre III. passe en France, malgré les efforts de Frideric.

La Superiorité qu'avoient prise vers ce temps-la dans Rome ceux qui inclinoient pour Alexandre, le firent se résoudre à y passer. Il y resta peu néanmoins ; l'Italie entiére, quelque part qu'il se retirât, ne lui faisoit voir que des périls & des embuches, au milieu des hostilités dont la remplissoit Frideric, vainqueur des Milanois, & presque maître de Milan. Il en ressentit la violence attaqué jusques sur les vaisseaux de Sicile, qu'il prit à Terracine pour passer à Genes, & de Genes en France ; mais Dieu le préserva. La France depuis long-temps étoit le refuge ordinaire, où ses Prédecesseurs lui avoient tant de fois frayé la route. Frideric essaya de le lui fermer, en écrivant contre lui au Chancelier Hugues de Chamfleuri qui depuis la mort d'Ansculphe de Pierrefons étoit aussi Evêque de Soissons. Ce Prince auroit été pour Alexandre un adversaire plus formidable s'il avoit sçû le poursuivre avec plus de modération, & ne pas faire entrer ses fougues & ses bravades où il n'étoit question

Acta Alex. III. Guill. Neubr. p. 11. c. 2. 4.

L'AN 1162.

Hist. Franc. T. IV. p. 579.

que de traiter & de négocier. Il chargeoit le Chancelier de répréſenter fortement au Roi l'interêt qu'avoit la France, qu'on n'y donnât point de retraite à un pareil Hôte ; » à moins, « diſoit-il, « qu'on ne voulût l'expoſer aux brigandages, qui « en ſeroient la recompenſe immanquable, & l'o- « bliger lui même à en marquer ſon reſſentiment « avec éclat. » Que le Pape eût beſoin d'argent, & que l'Egliſe Gallicane courût riſque d'eſſuyer quelques ſollicitations un peu fortes, pour y fournir, cela étoit naturel ; & on le prévoyoit aſſez, ſans que Frideric y joignît l'exaggeration & la calomnie. Ce qui choqua d'abord dans ſa Lettre, ce furent, ces exaggérations & ces calomnies même. Mais on ſe tint abſolument offenſé des paroles par où il finiſſoit. « Conſeillez au Roi de n'admettre « chez lui, ni le faux Pontife, ni aucun de ſes pré- « tendus Cardinaux, ou prétendus Nonces : car il « en pourroit naître tant d'aliénation entre notre « Empire & ſon Royaume, qu'il ne dépendroit « pas aiſément de nous d'en empêcher, ou d'en arrê- « ter les pernicieuſes conſéquences. «

Le Pape ayant pris terre à Maguelonne, puis à Montpellier quelques jours après Pâques, il n'en fut reçû, ni avec moins de joye, ni avec moins de vénération. Les Evêques l'y attendoient en grand nombre. Parmi quantité de Seigneurs, François & Etrangers, on remarqua un Sarraſin proſterné comme les autres aux piéds du Pape, & député, ce ſemble, par quelque puiſſant Emir d'Eſpagne pour lui rendre hommage en ſon nom. Ce ſpectacle at-

L'AN 1162. tendrissoit les assistans, disent les Actes d'Alexandre, & leur faisoit appliquer à la circonstance présente la prophétie de David sur le Messie. » *Tous » les Rois de la Terre l'adoreront, il aura des serviteurs dans toutes les nations.* »

Conc. T. X. p. 1410.

Il tient un Concile à Montpellier.

Pendant qu'Alexandre donnoit avis de son arrivée aux deux Cours de France & d'Angleterre, il profita de la bonne disposition où il voyoit les Prélats, venus à sa rencontre pour célébrer à Montpellier le premier Concile, qu'il eût eû la liberté d'assembler régulierement depuis son élection. Les principaux de ces Prélats, unis à ceux qu'il amenoit d'Italie, étoient les Archevêque de Tours, de Sens, d'Aix; les Evêques d'Auxerre de Saint Malo, de Nevers, de Théroüanne, de Maguelonne, de Toulon & Ponce de Alsatio élû de Narbonne, que le Pape sacra à cette occasion. Tous ne pouvoient manquer de concourir à l'affermissement du Pontife même qui étoit à leur tête; & c'est ce qu'ils avoient de plus important à faire. Ils dresserent aussi quelques décrets de discipline, par rapport aux nécessités du temps; qui selon ces décrets même, demandoient plus que jamais une correspondance inaltérable entre la jurisdiction temporelle & la jurisdiction spirituelle. Ils interdirent entre autres aux Religieux, & même au Chanoines Réguliers, la profession d'enseigner le Droit Civil, & ce qu'on appelloit à lors la Physique, c'est-à-dire, la Médecine: défense qui trouva sans doute de puissans obstacles, puisqu'il fallut bientôt la réiterer dans deux autres Conciles.

A la

A la nouvelle qu'Alexandre étoit abordé en Languedoc, le Roi Louis VII. ne tarda pas à lui envoyer deux hommes de confiance, Thibaud Abbé de Saint Germain dès Prez à Paris, & ce même Cadurque Clerc de sa Chapelle, nommé autrefois à l'Archevêché de Bourges. On ne sçait ce qu'il y eut d'un côté, ou d'un autre, de formalités negligées; ni si ce fut un mécontentement réel, ou une délicatesse de cérémonial; peut-être aussi quelque malin rapport, qui fit tourner la députation absolument mal. Mais l'Abbé de Saint Germain étant tombé dangereusement malade à Clermont, & Cadurque revenant seul, le Roi à son retour parut fort différent de ce qu'il s'étoit montré à l'égard du Pape; & dans un de ces emportemens dont toute sa pieté ne l'avoit pas encore rendu maître, il témoigna même se repentir de l'avoir reconnu préférablement à Victor.

L'AN 1162.

Louis VII. indisposé contre lui.

Celui à qui il s'en ouvrit avec plus d'aigreur étoit malheureusement Manassés, Evêque d'Orleans; peu satisfait d'Alexandre, qui dans un procès qu'il avoit contre trois Chanoines de sa Cathédrale, les écoutoit beaucoup plus favorablement qu'il ne croyoit convenir à la justice de ses prétentions. Sa vertu bien connue d'ailleurs, lui auroit vraisemblablement sauvé la faute qu'il commit, si le ressentiment du Roi ne lui avoit servi de voile, ou d'excuse, pour se dissimuler le sien. Il en reçut ordre d'instruire le Comte de Champagne de ce qui se passoit; & il obéit plus ponctuellement que le Roi lui-même ne l'auroit voulu.

Alex. III. *Ep.*

L'AN 1162.

Henri Comte de Troyes & de Champagne, étoit frere d'Adélaïde, que le Roi avoit épousée en troisiémes noces, après la mort de Constance. Constance, à ce qu'on rapporte, n'avoit pas peu servi à l'attacher au Pape Alexandre, au lieu que deux grands motifs faisoient pancher la maison de Champagne pour Victor; l'un qu'il lui étoit allié, l'autre que par des interêts de famille, Henri, qui en étoit le Chef, entretenoit avec l'Empereur de très-étroites liaisons. C'étoit à la Cour de France un Agent toujours prêt à seconder ses desseins sur le fait du Schisme: Courtisan assez souple à la vérité, pour ne pas contredire directement la résolution du Roi; mais assez chaud ami, pour saisir à point nommé tout ce qui se présenteroit d'occasions de servir Frideric, & son Antipape, qui le combloient de politesses quand il paroissoit auprès d'eux. Il s'y rendoit en effet vers le temps que l'Evêque d'Orleans lui écrivit; & les paroles qu'il y porta engagerent insensiblement une manœuvre, dont le Roi, l'Evêque, & lui même, auroient fremi d'horreur, si les vûes par lesquelles ils se conduisoient chacun en particulier, leur avoient laissé le sang froid nécessaire pour y découvrir & pour en penser dès-lors ce qu'ils découvrirent & ce qu'ils en penserent depuis.

Henri Comte de Champagne, lié à l'Empereur, en profite.

Hist. Mon. Viz.

L'Empereur, qu'un nouveau Conciliabule tenu à Lodi depuis la prise de Milan, ne mettoit pas plus en état que celui de Pavie d'intrôniser son idole, espera de réussir tout autrement dans une conférence avec le Roi, suivant l'idée que lui, &

le Comte de Champagne s'en étoient faite. Pour ne point effaroucher les adhérans d'Alexandre, & pour éblouïr le Roi même par une lueur de régularité, leur plan étoit que la conférence ne seroit pas un simple abouchement des deux Souverains ; mais qu'on y admettroit indifferemment tout ce qui se rencontreroit de Seigneurs, Germains, & François, Ecclesiastiques & Laïques ; afin que les raisons qu'on avoit des deux côtez y fussent librement produites, & contradictoirement discutées, avec plus d'ingenuité, & de désintéressement, qu'on pouvoit supposer selon eux ne l'avoir été jusques-là. Dans ce projet il étoit jugé convenable que les deux Prétendans y assistassent en personnes : & l'on régla, qu'ils y seroient forcés, s'ils refusoient. Sur quoi le Comte assûroit avec serment, qu'un examen dans la forme proposée ébranleroit le Roi ; mais qu'ayant autant de confiance en lui que ce Prince en avoit, il ne se décideroit qu'après l'avoir consulté, & suivroit immanquablement son avis.

L'AN 1162.

Le Comte de Champagne en disoit trop de son crédit, pour que l'Empereur l'en crût absolument. Sans s'arrêter à ce qu'il appercevoit de legereté & de présomption dans ses paroles, il s'en tint à ce qu'elles lui offroient de plus plausible ; & avant que l'indignation du Roi contre Alexandre se fût ralentie, il désigna au plus vite, pour conférer avec lui, la petite Ville de Saint Jean de Laune sur la Saône, presqu'à égale distance de Dijon, terre de France, & de Dole, terre Impériale.

L'AN 1162.

L'alarme fut générale par-tout, où l'on reconnoissoit le vrai Pape, dès que la nouvelle en eut été répandue. Alexandre se défioit si peu qu'il lui fût rien échappé capable d'irriter le Roi, ou de le refroidir à son égard, qu'une Lettre qu'il lui avoit écrite en datte du 10. Juillet 1162. dans le cours des intrigues du Comte de Champagne, ne contenoit encore que les expressions de la plus vive tendresse, & de la confiance la plus calme. De Montpellier, où il demeura plusieurs mois, il s'avançoit toujours vers l'Auvergne, qui étoit le chemin que le Roi devoit tenir pour se rendre à la conférence de Saint Jean de Laune, indiquée au 29. Août. Il souhaitoit fort s'éclaircir par lui-même de ses vrais sentimens dans une entrevue qu'il lui avoit fait demander : mais ce n'étoit plus de la justification du passé qu'il devoit se mettre en peine. Le Roi qui consentit de le voir au Monastere de Souvigni en Bourbonnois, étoit appaisé & avoit ouvert les yeux. Ce qui l'embarrassoit uniquement étoit la parole qu'il avoit donnée d'amener Alexandre sur la Saône, comme l'Empereur Frideric avoit aussi promis d'y amener Victor. Il eut beau le presser cependant, jamais il n'en put avoir cette satisfaction. Il se relâcha jusqu'à se contenter que le Pape demeurât dans le voisinage du rendez-vous. *J'ai le Château de Vergi*, lui disoit-il ; *venez y seulement : la place est forte ; je me charge de vous & de votre suite, je vous garderay comme mon propre Corps*. Par quelque assurance & par quelque considération qu'il essayât de le vaincre, Alexan-

dre persista dans son refus ; & se retira sur les terres du Roi d'Angleterre à l'Abbaye de Bourg-Dieux sur l'Indre, Diocése de Bourges.

L'AN 1162.

Extrême danger où se trouva la Religion en France.

Louis obligé de partir sans lui, fut bien étonné en arrivant à Dijon d'y apprendre pour la premiere fois du Comte de Champagne, à quelles conditions il venoit traiter avec l'Empereur. » Monseigneur & mon Roi, « lui dit le Comte, j'ai engagé une conférence sur la Saône pour l'honneur « de votre Majesté, & pour l'utilité de votre Royaume ; afin que vous, & l'Empereur Frideric ; « avec les Evêques, les Abbés & les Seigneurs des « deux Royaumes, en présence de votre Pape & « du Pape de l'Empereur, vous fassiez choisir de « part & d'autre les Juges les plus intégres, Ecclésiastiques & Militaires, que vous chargerez de « prononcer sur les deux élections. Si l'élection de « Roland est trouvée la plus saine, on annullera celle « d'Octavien, & l'Empereur se prosternera aux « piés de Roland : si Octavien prévaut, Roland « sera rejetté, & vous, Monseigneur & mon Roi, « vous viendez vous prosterner devant Octavien. « Que si l'un des deux Prétendans étoit absent, « son absence tourneroit à l'avantage de son concurrent, réconnu seul en ce cas pour vrai Pape « par les deux Partis. Votre Majesté refuseroit-elle d'acquiescer à ces conditions ? Lié que je suis « par mon serment, je dois me ranger du côté de « l'Empereur, & tenir désormais de lui tout ce que « je tiens en fief du fisc de votre Majesté. « Le Roi « étonné d'un pareil discours, » J'admire votre har- «

L'AN 1162.

» dieſſe, dit-il au Comte, de me lier moi-même » par des conventions, dont je n'ai pas eû la moin- » dre connoiſſance. L'Evêque d'Orleans me les a » dictées en votre nom, « repliqua le Comte de Champagne; & ſur les mauvaiſes défaites que donnoit l'Evêque aux queſtions du Roi, il montra la Lettre même écrite par le Prélat. Quoiqu'elle ne portât pas en termes exprès ce que le Comte vouloit faire entendre qu'il y avoit lu, elle en diſoit aſſez pour l'autoriſer au moins à diſculper ſa démarche. L'Evêque avoit ajouté aux ordres du Roi par forme d'interprétation : & le Comte, pour ne pas perdre le fruit de ſa médiation, avoit pareillement ajouté à l'énoncé de l'Evêque.

Les François attachés à Alexandre ſe conſolerent un peu de ces contre-temps ſur ce qu'on repandoit parmi eux, que l'Empereur qui étoit à Dole, n'y avoit point non plus amené l'Antipape. Mais la joye qu'ils en témoignerent les trahit : il l'envoya chercher en diligence, le conduiſit le jour même au milieu du pont, où l'on devoit s'aboucher; & ſe flattant par-là d'avoir rempli ſes engagemens, il ſe retira. Le Roi à qui il ne laiſſoit que des Agens pour communiquer, meſura ſa conduite ſur la ſienne. Il parut au même lieu en équipage de chaſſe, & comme par hazard; puis ſous couleur qu'on ne l'avoit informé que la veille des conditions du Traité dreſſé par le Comte de Champagne, il députa l'Archevêque de Tours, l'Evêque de Paris, l'Abbé de Vezelay & quelques autres, avec commiſſion d'obtenir du temps & de

traîner en longueur le plus qu'ils pourroient, avant que de rien toucher d'essentiel. Il n'en falloit pas tant pour mettre Frideric en fureur, quand il sçut sur-tout qu'Alexandre n'étoit pas au camp. Ses refus & ses ménaces faisoient attendre un éclat qui romproit la conférence, & on le souhaitoit. Mais le Comte de Champagne, piqué sur le point d'honneur, ourdissoit bien une autre trame. Il revint le lendemain dès le grand matin déclarer au Roi, qu'ils n'étoient point quittes de leurs promesses, ni l'un ni l'autre; que pour lui il n'auroit déjà pû se dispenser de s'avoüer vassal de l'Empereur, si ce Prince, à sa priére, & par considération pour le Roi, n'avoit accordé trois semaines de délai, à condition que le Roi lui donnât des otages, pour l'assurer qu'il se trouveroit à la conférence avec Alexandre au jour prescrit, & qu'il s'en tiendroit à la décision des Arbitres qui seroient choisis des deux Royaumes, si non, qu'il iroit se rendre son prisonnier à Besançon. Louis VII. avoit une délicatesse sur sa parole, qui ne lui permettoit, ni de biaiser, ni de chicaner, l'Empereur n'eût-il pas été aussi à portée qu'il pouvoit l'être de faire une irruption dans ses Etats. Ce fut le Pape, qui effrayé d'un si grand péril, sollicita de tout son pouvoir le Roi d'Angleterre de sécourir incessamment le Roi son Seigneur, en lui envoyant ce qu'il avoit actuellement de troupes disposées à marcher. Henri II. ne s'en reposa pas sur un autre, & tourna aussitôt vers la Bourgogne, soutenu d'une bonne armée. Alexandre lui-même y avoit plus d'interêt

L'AN 1162.

Le Roi en courut aussi un très-grand.

L'AN 1162. que perſonne, non ſeulement parce que c'étoit ſa cauſe, mais parce que le Roi rédoubloit ſes inſtances pour n'être point réduit à un nouvel affront; & que s'il arrivoit un malheur, le reproche en retomberoit éternellement ſur lui. Tout mortifiant qu'il étoit au Roi d'écouter même des propoſitions auſſi inſultantes que celles de Frideric, il dévora généreuſement ce chagrin, & lui donna pour otages le Duc de Bourgogne, le Comte de Flandre, & le Comte de Nevers.

Les priéres & les larmes de l'Egliſe Gallicane ne furent pas inutilement répandues dans cette extremité. De toute part on prioit Dieu de confondre l'impieté & la fraude; & il le fit par un concours d'oppoſitions, que trouva inopinément Frideric à l'éxécution de ſes premieres vûes. Ce n'étoit pas ce qu'il avoit crû que de corrompre une aſſemblée libre, comme ſeroit celle des Evêques & des Seigneurs François. Il y preſſentit un dévoüment pour Alexandre, qui lui annonçoit que tous les ſuffrages iroient là, & il en fut conſterné au moment de les convoquer. Je ne ſçai quelle terreur de ce que les Anglois pourroient entreprendre le ſaiſit auſſi, quoiqu'il n'en eût qu'un ſoupçon ou une connoiſſance très-confuſe. Son armée avec cela commençoit à manquer de vivres, & à ſoupirer après l'Italie. Mais ſon faſte & ſa fierté étoient ſa reſource dans les ſituations, où il avoit le moins lieu d'en montrer. Pendant qu'au jour indiqué le Roi réſolu de tout accomplir, venoit fidellement à Saint Jean de Laune, il n'eut pas honte, lui, d'y

L'infidelité de Frideric ſauve l'un & l'autre.

d'y faire tenir sa place par le Schismatique le plus détesté qui fût à sa Cour, le Chancelier Renaud Archevêque de Cologne. Et sur ce que d'abord le Roi demanda qu'on lui lût les articles, dont le Comte de Champagne étoit convenu avec l'Empereur, » Ce n'est point ainsi que l'a entendu « l'Empereur, « reprit le Chancelier, au moment qu'on parla de Juges, qui seroient choisis des deux Royaumes: » il n'a garde de transporter à d'autres « le droit de juger l'Eglise de Rome, qui appartient « à lui seul. Le Roi de France & ses Evêques « peuvent assister à la conférence; mais en qualité « de témoins, pour recevoir le Pape qu'il plaira à « l'Empereur & aux Evêques de l'Empire de dé- « terminer. Le Roi sourit à une proposition si extra- « vagante. » Ce sont-là des fables, bonnes à amu- « ser la vanité de vos gens, dit-il au Chancelier, « mais qui m'étonnent dans votre bouche. L'Em- « pereur ignore-t-il, que Jesus-Christ a chargé S. « Pierre & ses successeurs de paître ses oüailles? « Pour qui me prend-t-il donc moi, & les Evêques « de France qui sont avec moi? Ne nous met-il pas « au nombre des oüailles de Jesus-Christ? Puis se « tournant vers le Comte de Champagne, Les con- « ditions que vous avez acceptées, lui dit il, ne « sont-ce pas les mêmes que vous m'avez proposées? « Ce sont les mêmes, répondit le Comte de Cham- « pagne. Voilà cependant, dit le Roi, que l'Empe- « reur n'est point ici, comme vous me l'aviez pro- « mis. Voilà de plus, que ses Envoyés changent « devant vous les clauses de votre arrêté. Je n'en «

L'AN 1162.

L'AN 1162. » puis disconvenir dit encore le Comte. Je suis » donc dégagé de ma parole, repliqua le Roi. Vous » en êtes degagé, continua le Comte. « Le Roi là-dessus s'adressant aux Evêques & aux autres Seigneurs : » vous l'avez entendu, ajouta-t'il, vous » l'avez vû, comme j'ai rempli de bonne grace tout » ce qu'on pouvoit exiger de moi : prononcez si » je ne suis pas libre à présent. « Tous dirent qu'ils le jugeoient parfaitement libre ; & à l'instant même le Roi qui étoit avantageusement monté, tourna bride, & piqua subitement de l'autre côté du pont. Les Imperiaux fort déconcertés de ce brusque adieu courent à sa suite, le priant de revenir, & l'assûrant qu'il seroit satisfait de l'Empereur. Mais il l'étoit déjà beaucoup plus qu'il ne l'auroit osé attendre, après s'être mis si légérement à sa discrétion. Il sortoit de ce mauvais pas, sa personne, sa religion, & l'on peut dire aussi sa réputation sauve ; car quelque imprudent qu'il eût été de s'y exposer, la premiere faute faite, il s'étoit soutenu dans tout le reste avec une droiture & une grandeur d'ame, contre lesquelles il n'avoit à craindre que la violence & la perfidie.

Rentré en France, il n'y étoit pas même assuré que ses frontieres fussent assez fortes, ou assez diligemment gardées pour l'en garentir. Il y pourvut ; & delivré de toute apprehension dans ces quartiers-là par les nouvelles qu'il apprit de l'éloignement de Frideric, il ne tarda pas à aller joindre le Roi d'Angleterre, qui se rendoit sur la Loire. Le Pape Alexandre y venoit aussi. Ce fut là que loin de pa-

roître refroidi à son égard, ni de lui marquer aucun mauvais gré de sa resistance, le Roi au contraire témoigna oublier le danger où elle l'avoit mis à Saint Jean de Laune, jusqu'à disputer avec le Roi d'Angleterre, qui des deux lui rendroit plus d'honneurs. Ils en userent à son arrivée selon qu'on l'avoit vû plusieurs fois pratiquer par quelque autres Princes, marchant à pié l'un & l'autre aux côtés de son cheval, & tenant chacun les resnes de la bride; mais il étoit sans exemple, que deux aussi puissans Rois unis ensemble, tout rivaux qu'ils étoient d'ailleurs, & aussi souvent en guerre, eussent jamais autant déféré au Vicaire de Jesus-Christ, que Louis & Henri lui déférérent en cette occasion.

L'AN 1162.

Rob. de M.

Le Roi de France, & le Roi d'Angleterre disputent entre eux à qui rendra plus d'honneur à Alexandre.

Le Roi redoubla ses amitiés dans le voyage qu'Alexandre fit à Paris le carême suivant, & ajouta de plus en plus aux distinctions dont il continua de le combler. L'Evêque qui avoit succedé à Pierre Lombard, étoit Maurice de Sully, ainsi nommé de la ville d'où il étoit au Diocèse d'Orleans, moins recommandable encore par sa famille que son Prédecesseur; mais d'une noblesse & d'une élévation de sentimens, qui lui firent une route au travers de la pauvreté la plus abjecte. On rapporte que demandant l'aumône extremement jeune, & quelqu'un qui badinoit, ne la lui voulant donner qu'à condition qu'il renoncât à l'Episcopat, Maurice refusa de la recevoir plutôt que de se résoudre à le faire. Cette petite fierté, ou cette generosité naissante d'un enfant d'esprit qui se connoissoit, & s'atten-

Alexandre vient à Paris, où Maurice de Sully avoit succedé à Pierre Lombard.

Gall. Christ. T. 1. Herold. Cœsar.

Hist. Eccl. Par. T. 11. p. 122.

L'AN 1162.

doit à quelque chose digne de lui, se développa depuis toute entiere, lorsque la Providence lui mit en quelque sorte sa fortune à son choix. Ses talens l'avoient conduit à une chaire de Théologie & à la dignité d'Archidiacre dans l'Eglise de Paris. Il y acquit une si haute estime, qu'il fut un des trois, ou plûtôt le premier des trois à qui le Clergé se remit de la nomination d'un Evêque, dont la contradiction des suffrages ne permettoit pas de convenir, après la mort de Pierre Lombard. Maurice s'étant assuré que ses deux Collegues ne le démentiroient pas sur celui qu'il nommeroit, » Je ne » connois, dit-il, ni les consciences, ni les in» tentions des autres; mais je crois me connoître » moi-même, & pouvoir me répondre, que si je » prens le gouvernement de ce Diocèse, je ne » chercherai & ne travaillerai, avec la grace du » Seigneur, qu'à le gouverner avec sagesse. Je me » donne ma voix, l'élection est faite. « Elle ne pouvoit pas se faire plus heureusement pour le mérite du sujet, qui répara bien l'irrégularité de la forme, & se signala par des entreprises fort audessus de son extraction. C'en fut une d'une magnificence à éternifer la memoire de plusieurs Princes, que d'avoir conçû & presque achevé pendant son Episcopat l'admirable construction de sa Cathédrale, telle qu'on la voit aujourd'hui. Il est vrai que le dessein même passe pour plus ancien d'environ trois siécles: mais il ne lui en seroit que plus beau de l'avoir ressuscité, & d'avoir osé ce qui avoit effrayé ou arrêté ses Prédécesseurs sous plus de quin-

Maurice, un des plus grands Evêques de cette Capitale.

Il entreprend le bâtiment de Notre-Dame: Alexandre III. y met la premiére pierre.

ze de nos Rois. Les monumens portent qu'il bâtit depuis les fondemens ; & ce fut apparemment peu après son élevation qu'il commença, puisque le Pape Alexandre y mit la premiere pierre. Un Auteur qui écrivoit sous le regne suivant, en parle dans ces termes. » Il y a long temps que Maurice Evêque de Paris travaille à bâtir son Eglise. Le « Chœur est achevé, & il n'y manque que le toit. « Quand cet ouvrage sera fini, il n'y aura pas d'é- « difice en déça des monts, qui puisse lui être com- « paré. » C'est un éloge, dont la succession des temps, & tout ce qu'on a construit depuis de bâtimens sacrés, n'ont point altéré la verité. Maurice en mourant ne laissa d'imparfait que la place du Portail qui est au midi, & comme on le conjecture, tout au plus quelques autres morceaux de pur ornement. Il lui fallut pour en venir-là des sommes immenses ; son courage & son habileté les lui firent trouver. On prétend qu'un Usurier très-riche, touché de Dieu l'alla consulter un jour sur l'usage qu'il avoit à faire de ses biens. L'Evêque plus occupé de son bâtiment, que des devoirs d'une Morale épurée qu'il n'ignoroit pas, lui conseilla d'employer l'argent qu'il avoit, à contribuer aux dépenses de la nouvelle Eglise. L'Usurier se défia d'un conseil qu'il jugeoit interessé, & s'en rapporta au sentiment d'un autre habile homme, qui étoit Pierre le Chantre. » Non, lui dit Pierre, l'Evêque pour « cette fois ne vous a pas donné un bon avis. Cher- « chez plûtôt un Crieur public : faites sçavoir par « la Ville, comment vous êtes disposé à satisfaire «

L'AN 1162.

Rob. de M.

L'AN 1162.

» quiconque auroit été lézé par vos exactions ; & » restituez tous les intérêts que vous en avez tirés » au de-là de l'argent prêté. « L'Usurier obéit ; restitua ce qu'il devoit, & revint en rendre compte à Pierre le Chantre, » qui lui dit : Allez maintenant, vous voilà en sûreté de conscience, & vos » aumônes seront bien placées.

Chart. S. Germ.

Mortification qu'il essuye à Saint Germain des Prez par la jalousie des Privileges.

On ne peut gueres pousser la jalousie des privileges plus loin que la poussèrent les Benedictins de Saint Germain des Prez à l'égard de Maurice, pendant que le Pape Alexandre étoit à Paris, si ce qu'on en écrit est cependant exactement vrai. Depuis que leur Eglise entierement ruinée dans les guerres des Normands, avoit été rebâtie par les soins de l'Abbé Morand, il y avoit environ cent cinquante ans, la Dédicace n'en avoit pas encore été faite ; & ils priérent le Pape de la faire. Le Pape s'étant rendu chez eux pour la cérémonie, entre les Cardinaux & les Evêques qui l'accompagnoient, ils apperçurent aussi Maurice leur Evêque Diocèsain ; & sa présence seule dans une cérémonie de cette nature leur parut un exercice de jurisdiction sur leur territoire, qu'ils resolurent de ne point endurer.

De toutes les voyes qu'ils avoient à prendre pour la sûreté de leurs privileges, celle d'éloigner l'Evêque étoit la plus offençante : ils oserent pourtant la proposer au Pape ; & ils insisterent si fortement, qu'Alexandre qui ne vouloit point les désobliger, ne put se défendre d'acquiescer. Il députa vers Maurice trois Cardinaux, bons négociateurs, dont

l'éloquence lui fit gouter les intentions du Saint Pére le moins mal qu'il leur fut possible, & lui persuada de se retirer. Ses vües n'étoient pas neanmoins de se désister pour cela de ses prétentions sur l'Eglise de Saint Germain. On veut même qu'il les ait soutenues avec vigueur, quelques semaines après au Concile de Tours; & que n'y ayant pas eu la satisfaction qu'il demandoit, il quitta précipitamment le Concile, & s'en revint à Paris. L'AN 1162.

Un Critique formidable du siécle passé n'a pas laissé sans atteinte l'acte d'attestation attribué à Hugues de Monçeaux, alors Abbé de Saint Germain, où après le recit de cette Dédicace, Hugues ajoute que le Pape y précha publiquement au peuple sous les murs de l'Abbaye, & que dans son sermon il la déclara du propre droit de Saint Pierre, exempte & indépendante de toute autre Jurisdiction que de l'Eglise Romaine. Ce sont de ces pieces, qui dans les contestations émües depuis là-dessus, ont essuyé des revisions plus décisives que celles des Sçavans. Il n'y a point d'autre jugement à en faire que le jugement prononcé de nos jours sur le fond pour l'accommodement & la paix des Parties contendantes. *M. de Launoi*

Le Concile de Tours, auquel l'Evêque de Paris porta ses plaintes, est le Concile général convoqué par Alexandre, & indiqué pour l'Octave de la Pentecôte, qui cette année 1163. tomboit au 19. de Mai. On y compta dix-sept Cardinaux, cent vingt-quatre Evêques, & quatre cent quatorze Abbés de tous les pays où Alexandre étoit reconnu; L'AN 1163. *Conc. T. X. p.* Concile de Tours.

L'AN 1163. mais particulierement de France & d'Angleterre, avec un nombre presque infini des Ecclesiastiques les plus distingués du monde Chrétien. Personne n'y attira plus les regards du Public, & les attentions du Pape, que le Saint & célebre Thomas Becquet, récemment élevé sur le Siége de Cantorberi, & dans la plus haute faveur où puisse aspirer un sujet auprès de son Prince. Tout ce qu'il y avoit de Cardinaux & d'Evêques arrivés avant lui allerent le recevoir ; & ce furent peut-être depuis sa promotion les premiers & les derniers momens qu'il joüit en passant de cette ombre de grandeur, qui lui échappa si vite, & presque immédiatement après son retour du Concile.

Arnoul de Lisieux, autre Evêque de l'obéissance du Roi d'Angleterre, mais François, y reçut aussi des marques d'estime, que son esprit, son érudition, & plusieurs années d'excellens services lui avoient justement méritées. Quoiqu'il ne possedât pas la confiance de Henri II. au même dégré que l'Archevêque de Cantorberi, il y étoit entré fort avant ; & ce fut un de ceux, qui épouserent le plus vivement les intérêts du vrai Pape à sa Cour. Il avoit entretenu des relations très-intimes avec lui, quand Alexandre n'étoit que le Cardinal Roland : il avoit étudié scrupuleusement les differences des deux élections, celle de Roland, & celle d'Octavien, & il en avoit écrit plusieurs lettres si solidement énoncées, qu'elles en sont devenües une source de lumieres qui instruisent & dirigent encore sur ce qu'on doit en décider de plus authentique.

Arn. Lexov. Ep.

L'AN 1163.

tique. C'eſt dans Arnoul le même reſpect, & la même docilité pour l'autorité de l'Egliſe de France, que nous avons déjà vû dans Thibaud de Cantorberi Prédéceſſeur de Saint Thomas. « Beni ſoit le pére des miſéricordes, écrivoit-il aux Evêques Anglois, qui continuant ſes ſoins & ſes bontés ſur cette Egliſe, l'éclaire toujours par la connoiſſance de la verité, & ne permet pas qu'elle s'écarte en rien des ſentiers de la juſtice. Car de même que la vertu du Très-haut a confondu tous ceux que la fureur Germanique vouloit élever pour opprimer l'Egliſe Romaine, elle a toujours donné la victoire à tous ceux que la pieté des François a reconnus. On ſçait que la Gaule a été ſeule conſtamment exempte de ces monſtres, qui ont ravagé les autres nations; & qu'elle a ſeule conſtamment brillé au-deſſus des autres par l'integrité d'une doctrine pure, & par l'abondance des œuvres ſaintes que l'on y pratique. «

Arnoul Evêque de Lizieux, un des plus zélés défenſeurs du Pape Alexandre, fait l'ouverture.

Arnoul chargé de faire l'ouverture du Concile de Tours, s'en acquitta avec dignité. Avant que de rien toucher des conjonctures du temps, qui étoient ſon objet, il s'excuſa modeſtement ſur les ordres du Pape de la hardieſſe qu'il avoit de ſe produire dans une aſſemblée ſi auguſte. Il dit que trois choſes étoient néceſſaires à un Prédicateur, la ſainteté, la ſcience & l'éloquence; la ſainteré pour édifier, la ſcience pour inſtruire, l'éloquence pour plaire : mais que ne reconnoiſſant point en lui ces talens, il avoit au moins pour reſſource

L'AN 1163. ce l'autorité du Pontife, qui lui commandoit de parler, & les mérites de ceux devant qui il parloit.

Il se représenta l'Eglise cruellement attaquée par deux sortes d'ennemis ; le Schisme des uns qui la déchiroient, la violence des autres qui la tyrannisoient ; & il se proposa en conséquence son unité & sa liberté, comme les deux principaux points qui devoient remplir son discours. Il traita au long des obligations de l'Episcopat dans la triste situation où l'on étoit : point de peines qu'il ne fallût prendre, point de vexations qu'il ne fallût supporter, point de périls qu'il ne fallût braver, sur l'esperance de regagner ceux que leur ambition, ou quelque autre passion arrachoit à la communion de leurs freres. » Nous sommes Evêques, disoit-
» il ; c'est pour remplir en cela notre profession, que
» nous voulons être sanctifiés par les Sacremens
» de l'Eglise, enrichis par ses Benefices, rélevés par
» les honneurs qu'elle nous confére. C'est pour cela
» qu'elle nous autorise à occuper les premiers rangs,
» & qu'inclinés devant nous, en nous demandant
» notre bénédiction, l'on nous demande l'écoule-
» ment de l'Onction Sacrée que Jesus-Christ ré-
» pand sur nous..... Que lui rendons-nous pour
» tant de bienfaits ? S'il nous a confié son héritage,
» qui est le prix de son sang, sommes-nous prêts
» de le lui conserver aux dépens du nôtre ? Y tra-
» vaillons-nous avec une application & un cou-
» rage, que nulle ménace, nulle persécution, nulle
» tribulation ne rallentisse ?.... Prévenons-nous,

ſacrifions-nous ſeulement les chagrins récipro- « ques qui pourroient altérer notre union ? De- « meurons unis, & nous ſerons invincibles ; demeu- « rons unis, & nous ſerons réellement cette Egliſe « de Dieu, auſſi terrible à ſes adverſaires, qu'une « armée rangée en bataille. «

Arnoul ranimoit enſuite les plus timides par des motifs infiniment ſuperieurs à tout ce qu'il y avoit à redouter de Frideric. Il en épargnoit prudemment la perſonne ; mais il en combattoit vigoureuſement les prophanes idées, contre le ſyſtéme qu'on ſe forgeoit en Allemagne d'une puiſſance, qui ne devoit rien à l'Egliſe Romaine : ce qu'il appelloit un démenti donné à la foi de l'Hiſtoire, & une manifeſte ingratitude.

Puis oppoſant un temps à un autre, » Qu'eſt-ce, demandoit-il, que les épreuves où l'on nous « met, comparées aux guerres & aux ſupplices qui « n'ont pas laſſé la patience des Apôtres & des Mar- « tyrs, à qui nous avons ſuccédé ? On nous ſouffre « encore la ſomptuoſité du train & de la table, « on nous laiſſe encore abonder en richeſſes, nous « préchons de paroles la pauvreté de Jeſus-Chriſt ; « mais nous n'en donnons pas l'exemple, à moins » qu'un renoncement ſpirituel, & l'humilité in- « terieure ne ſupplée à la pauvreté réelle qui « nous manque. Il eſt vrai que ce n'eſt point « le retranchement entier, c'eſt le mépris des « biens d'ici bas qu'on exige de nous. Nous pou- « vons donc licitement les poſſeder, pourvû que « notre cœur n'y ſoit pas ; pourvû que ſimples diſ- «

L'AN 1161.

» pensateurs nous comprenions qu'ils appartien-
» nent à l'Eglise & aux Pauvres, & pourvû que
» l'Eglise & les Pauvres dans leurs nécessités,
» en retrouvent dans nos mains une fidelle distri-
» bution. «

Ces nécessités par rapport à l'Eglise, s'énonçoient d'elles-mêmes à la vûe des Cardinaux, des Evêques & des autres Ecclesiastiques refugiés en France avec Alexandre. Arnoul exhortoit patéthiquement à fixer sur eux des liberalités, dont l'on ne pouvoit faire un employ plus chrétien; & dans tout ce qu'il dit, il fut très favorablement écouté.

Tout le Concile déclare adhérer à Alexandre.

Pour le Pape, l'assemblée étoit si convaincue que la canonicité de son élection n'avoit pas besoin qu'il en rendît compte, qu'au moment qu'il s'en expliqua, on n'entendit qu'anathêmes & exécrations contre le faux Pontife. Plusieurs même des Imperiaux qui lui adhéroient, s'unirent au Concile par leurs Lettres. Mais Conrad de Witelsbach, cousin de l'Empereur & Archevêque de Mayence, passa généreusement par dessus toute autre consideration que celle du devoir; abandonnant son Eglise & ce qu'il possédoit en Allemagne, pour donner à Tours de ces exemples de fidelité, qui portent la conviction dans les ames sur le droit & la justice d'une cause, à laquelle on fait de pareils sacrifices. On doute cependant s'il s'étoit encore rendu auprès d'Alexandre. Voici le précis des dix Canons qui furent publiés par l'autorité du Concile de Tours.

I. Défenſe de partager en deux les Prébendes. C'étoit les plus petites que l'on affoibliſſoit encore par ces partages, pendant que les plus conſiderables demeuroient en leur entier : ce que le Concile jugeoit indécent. L'AN 1163. Canons qu'on y public.

II. Défenſe aux Clercs d'exercer l'uſure. On a horreur des uſures ordinaires & manifeſtement condamnées, diſent les Péres; & cependant il y a des Eccléſiaſtiques, il y a même des Religieux, ce que nous ne ſçaurions dire ſans verſer des larmes, qui reçoivent en gage des terres dont ils jouiſſent pour l'argent qu'ils prêtent, juſqu'à ce qu'on le leur ait rendu. Nous défendons ces prêts, & nous voulons que les fruits des terres dont aura joüi celui qui a prêté l'argent, ſoient déduits ſur la ſomme.

III. Défenſe de donner à des Laïques des Decimes, & l'adminiſtration du bien des Egliſes. Il faut que ce fût une occaſion de fraudes & de deprédations ſacrileges; puiſqu'on y applique le paſſage du Prophête, *Ils mangent les péchés de mon peuple, & provoquent leurs ames à l'iniquité.* (Oſée 4.)

IV. Défenſe de communiquer en quelque maniere que ce fût avec les Hérétiques du Languedoc & de la Gaſcogne, ſans permettre même de leur rien vendre, ou d'en rien acheter; afin, dit le Concile, que cette ſouſtraction de toute conſolation humaine les force à ſortir de leur mauvaiſe voye. Il y avoit de griéves peines déterminées contre ceux qui les toléroient.

L'AN 1163.

V. Défenſe de loüer des Egliſes à des Prêtres, ou de les y employer au ſervice de l'Autel pour une certaine ſomme ou redevance annuelle qu'on y attache.

VI. Défenſe de rien exiger, comme une condition néceſſaire, pour l'entrée en Religion, pour l'inſtallation aux Bénéfices, pour l'adminiſtration du Saint Crême & des Saintes Huiles, ſans que là-deſſus l'on puiſſe alléguer la coutume, qui ne feroit qu'augmenter le péché, bien loin de juſtifier l'infraction.

VII. Défenſes aux Evêques de commettre les Doyens & les Archiprêtres, moyennant une rétribution, pour terminer les affaires dont le Jugement leur appartient, à eux & aux Archidiacres.

VIII. Le Concile ne défend pas abſolument aux Religieux d'étudier la Médecine & le Droit Civil: ce qu'il leur interdit, c'eſt de s'y appliquer aux dépens de la régularité clauſtrale où ils doivent vivre, & de ſortir ou de s'abſenter pour cela de leurs Monaſtéres. Les prétextes en étoient ſpécieux; il les détruit, & maintient ſa défenſe par des menaces rigoureuſes.

Evacuamus & irritas eſſe dicimus.

IX. Il prononce invalides & nulles les Ordinations faites par Octavien & par les autres Schiſmatiques & Hérétiques. Un exemplaire en nomme deux qui y ſont traités d'Hérétiques; Gui, apparemment Gui de Crême, & Jean de Strum. L'un & l'autre furent auſſi Antipapes.

X. On prend tout ce qu'on pouvoit prendre de

précautions pour mettre les biens Ecclesiastiques à couvert de l'avidité des Seigneurs. On ordonne spécialement la cessation du Divin Office dans les Châteaux, où les Chapellains auront appris qu'il se sera fait quelque chose pour autoriser la violence en ce genre; mais avec les exceptions qui étoient d'usage pour le Baptême, la Confession, la Communion en danger de mort, & la Messe dite une fois la semaine les portes fermées dans une Eglise voisine. Cet article est fort détaillé, soit pour les differentes sortes de délits, soit pour les differens dégrés de punition dans le cas de l'excommunication. Quelques preuves qu'il nous fournisse de la méchanceté des Laïques envers le Clergé, il leur suppose toujours une Religion & une docilité qui édifient.

L'AN 1163.

Les forfaits en ce genre étoient quelquefois énormes; & le Diocèse d'Orleans en fit voir cette même année un terrible exemple dans le meurtre de Jean de *Cathenâ*, Doyen de la Cathédrale. Il est vrai que sa nomination à cette dignité n'avoit pas été réguliere, en ce que n'étant que Diacre il possedoit un Bénéfice, où plusieurs Conciles * avoient défendu de nommer d'autres que des Prêtres. Mais il en remplissoit les devoirs avec zéle, appliqué particulierement à faire rentrer dans son Chapitre tout ce qui en avoit été ou usurpé, ou détourné en des mains prophanes. Cet amour de la justice & de la beauté du Sanctuaire lui suscita pour ennemi un homme puissant dans le pays, qui porta contre lui la brutalité, jusqu'à lui déchirer le visa-

Steph. Tornac. Ep. 1.

* *Claromont. an.* 1095. *& al.*

L'AN 1163. ge à coups d'épée, & l'en frappa si violemment à la tête, qu'il le laissa nageant dans son sang, & mortellement blessé. L'Eglise d'Orleans demanda vengeance d'un attentat, qui la consternoit à un tel point qu'elle avoit à peine la liberté de la demander. Elle dénonça cependant l'assassin à une assemblée de toute la province tenue à Sens; & celui qui se sentit assez d'intrepidité pour l'y poursuivre, fut le fameux Etienne, alors Abbé de Saint Euverte, & depuis Abbé de Sainte Geneviéve de Paris, & Evêque de Tournai.

Vitas Steph. Tornac.

Commencemens d'Etienne de Tournai.

Il étoit d'Orleans-même, & il avoit fait d'excellentes études, partie dans les Ecoles qu'on y avoit établies à la Cathédrale, & qui fleurissoient avec distinction; partie dans celles de Chartres, qui étoient aussi sur un très-bon pied. La science du Droit, dont l'on croit qu'il alla s'instruire dans l'Academie de Boulogne, joint à ce qu'il avoit acquis de connoissances en matiére de Belles Lettres, de Philosophie, de Théologie & d'Histoire, en avoit fait un sçavant accompli. Il n'y avoit point de poste si brillant qui ne s'offrît à son ambition, s'il en eût été piqué; mais solidement modeste & chrétien, il ne chercha qu'à se dérober au monde, ou dans la Communauté de Saint Victor à Paris, ou dans celle de Saint Euverte à Orleans, que les Chanoines Reguliers de Saint Victor étoient venus réformer. Il y étoit monté à la place d'Abbé, lorsqu'on eut besoin d'une bouche aussi éloquente que la sienne, pour faire entrer tous les Diocèses voisins dans le juste ressentiment de la mort de Jean de *Cathenâ*.

Le

L'AN 1165.

Le discours qu'il prononça est à la tête de ses œuvres. Il s'y expliquoit en assez peu de paroles, recueillant seulement d'une action si atroce tout ce qu'un récit simple & naturel pouvoit présenter de plus propre à en redoubler l'horreur. La Lettre que l'assemblée de Sens le chargea d'en écrire à la Cour, n'y fit pas la même impression. Le coupable qui avoit de la faveur, avoit sçû pallier son crime aux yeux du Roi, & tourner contre ses accusateurs toute l'indignation qu'il en devoit craindre. Par-là, plus redouté que jamais dans l'Orleannois il menaçoit du fer & du feu, & des plus violens retours, quiconque remueroit contre lui. Etienne, qu'on sembloit lui abandonner pour victime, eut assez à faire de se soustraire personnellement aux recherches de ce furieux. Nul autre ne soutint les instances commencées; & par un de ces traits, où Louis VII. quelquefois n'est pas reconnoissable, une des plus criantes injures que l'Eglise ait souffertes sous son regne, demeura entierement impunie. On lui doit cependant le juste éloge de s'être rarement refusé à la protection qu'elle lui demandoit, quand il a été en son pouvoir de la lui faire sentir. Il en fut fortement sollicité les années suivantes par Henri de France son frere, qui du Siége de Beauvais étoit passé à celui de Reims, après la mort de Samson de Mauvoisin en 1161. & qui avoit souvent lieu de regretter la tranquillité de sa prémiere vocation à Clairvaux. C'étoit toujours dans ce Prélat la même ardeur à entreprendre & à procurer le bien qui se présentoit à son

Gall. Christ. T. 1. Mart. in coll. Ep. Alex. III. ad H. Rhem. T. II.

Henri de France est élû Successeur de Samson a l'Archevêché de Reims.

l'AN 1164. zéle. C'étoit communément auſſi la même facilité à en mepriſer trop les obſtacles, ou à ne ſe pas précautionner aſſez contre les dangers. Amateur rigide du bon Ordre, il ſuivoit la droiture de ſes vûes pour l'établir, bien plus qu'il ne conſultoit les moyens de l'établir paiſiblement & au gré du Public : ce qui l'expoſoit à des contraditions & à des traverſes, même de la part de ceux à qui il appartenoit davantage de le ſoutenir. Quelques cantons ſoumis à ſa Métropole, ſurtout en Artois & en Flandres, ſe reſſentoient du levain du Manichéiſme qu'on y avoit ſemé du temps de Tanchelme, & ces Hérétiques s'y appelloient Poplicains. L'Archevêque Henri ne les avoit pas laiſſés tranquilles; mais eux le trouvant réſolu à ne les point tolérer, quelque argent qu'ils lui offriſſent, ils aimerent mieux s'en remettre à la juſtice du Pape qu'à la ſienne ; & ſous pretexte qu'il leur imputoit des erreurs qu'ils ne reconnoiſſoient pas, ils en appellerent effrontément au Saint Siége. Quoique le Pape ne crût pas entiérement ce qu'ils alléguoient pour leur décharge, il panchoit cependant à ne les pas juger auſſi condamnables que les informations de l'Archevêque le portoient, & parconſéquent à relâcher beaucoup de la rigueur avec lequelle on devoit les traiter. » Votre ſageſſe, lui » écrivit-il, ne doit pas ignorer qu'il eſt plus sûr, » & moins contraire aux loix Eccléſiaſtiques d'ab» ſoudre des criminels, que d'étendre la ſeverité ſur » la vie des innocens ; & que pour des Juges dé» poſitaires d'une autorité ſacrée, il vaut mieux

pécher par indulgence que d'excéder ou de pa- « roître excéder dans la correction. « Ce n'étoit-là « qu'un conseil donné à l'Archevêque, qui demeura maître de ce jugement, malgré les repugnances & la résistance des accusés. S'il ne se fût fait craindre qu'à des gens aussi indignes d'être épargnés que ces nouveaux Manichéens, on ne s'aperçoit pas que la Réligion en eût souffert : mais il se rendit peu agréable à quelques-uns de ses propres Suffragans, & il eut besoin que le Pape l'avertît d'en user à leur égard avec plus de bonté : soit qu'elle lui manquât en effet, soit qu'on traitât de dureté son exactitude à exiger le maintien de la discipline, il en resulta une alienation & une mésintelligence entre lui & les Evêques de sa Province, qui peut-être y causerent un plus grand mal que n'étoient les fautes même qu'il avoit à empécher, ou à punir. C'en fut une irréparable dans la place qu'il occupoit, que d'y devenir moins autorisé & moins utile, lorsqu'il ne dépendoit que de lui d'imprimer le mouvement à tout le Clergé du Royaume. Henri de France avec des talens, de la vertu, & beaucoup de bonne volonté, ne soutenoit pourtant que très mediocrement sur le siége de Reims l'idée qu'on s'en étoit faite. Une extention de privileges qu'il contesta aux Bourgeois de la Capitale, le jetta encore de leur part dans une guerre qui enveloppa les Puissances voisines. Ce fut à cette occasion que Louis VII. vint à son sécours, mais sans pouvoir réprimer la mutinerie du peuple, que par des exécutions odieu-

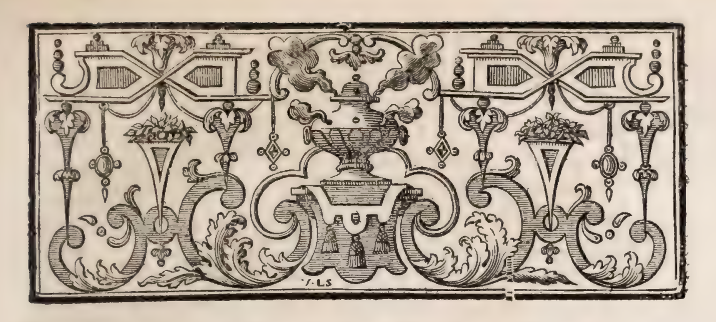
L'AN 1164.

L'AN 1155.

L'AN 1165.
ſes, où le Roi lui même ne ſe portoit pas volontiers. Sa conſolation au milieu de ſes chagrins étoit un commerce de Lettres très-frequentes avec le Pape Alexandre, qui le chériſſoit & lui avoit les obligations les plus ſignalées. On en a imprimé aſſez récemment ſous le nom de ce Pontife un prodigieux nombre, adreſſées preſque toutes à Henri, ou Evêque de Beauvais, ou Archevêque de Reims. C'eſt un riche fonds ſur les menées de l'Empereur Frideric, que ce Prélat contribua plus qu'aucun autre à déconcerter à la Cour de France.

Coll. Mart. T. II.

Fin du vingt-ſixiéme Livre.



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.



SAINT Thomas de Cantorberi a toujours été pour la France un objet de vénération si profonde avant & après son martyre; plusieurs provinces du Royaume, & le Roi même Louis VII. ont pris directement tant de part à ses démêlés avec le Roi d'Angleterre; toutes les autres y sont entrées si vivement, qu'on ne peut regarder le court récit que j'ai à en faire, comme quelque chose d'étranger à l'Histoire que j'écris. L'AN 1165.

Henri II. l'estimoit infiniment; mais il ne le connoissoit pas, quand il le força de monter sur Thomas Béquet Archevê-

L'AN 1165.

que de Cantorberi perd la faveur de Henri II. Roi d'Angleterre.

le Siége de Cantorberi : du moins son affection ne lui avoit-elle pas permis de le connoître par les endroits qui devoient lui inspirer plus d'estime. Une partie du merite de Saint Thomas, en qualité de Courtisan, avoit été de se prêter aux intentions du Roi; & une de ses principales vertus en qualité d'Archevêque, devoit être de les contredire dans ce qu'elles avoient d'incompatible avec le service de Dieu. Il avoit déclaré à Henri que s'il lui obéissoit, en acceptant cette place, il ne tarderoit pas à encourir sa disgrace, & la prophetie s'accomplit. Revenu du Concile de Tours plein du zéle dont les Prélats s'y étoient mutuellement animés pour les libertés de l'Eglise, il continua de les defendre, en marchant sur les mêmes traces: ce qui déjà lui avoit attiré quelques signes de refroidissement de la part du Roi, & l'avoit lui même determiné à commencer par se démettre de sa dignité de Chancelier, qu'il jugeoit incompatible avec ses desseins.

Vita Quadrip.

L'AN 1163. & 1164.

Le refus qu'il fit de soumettre un Chanoine coupable à une autre Justice qu'à la Justice Ecclésiastique, occasionna l'assemblée de Werstminster, où lui & les autres Evêques supplierent le Roi de ne les pas dépoüiller d'un droit qu'ils tenoient de Henri I. son Ayeul, & que dans la cérémonie de son Sacre il avoit juré de leur conserver. Le Roi, qui prit leur représentation pour un complot formé par l'Archevêque, laissa tomber cette objection, & leur demanda tout irrité s'ils ne vouloient pas observer les coutumes de son Royau-

me. Ce qu'on appelloit coutumes étoit un cahos uniquement propre à brouiller, & à confondre ce qu'il y avoit de légitimement autorisé par des usages avoués, avec ce qu'il y avoit d'iniquement envahi par la force des usurpations. Un Historien Anglois ne nous en suggere point une autre idée, quand il parle du précis qui en fut présenté au Roi quelques jours après. Saint Thomas se borna pourtant à répondre qu'il observeroit les coutumes sauf son Ordre, & tous en dirent autant excepté l'Evêque de Chichestre, qui s'étant aperçû que le Roi prenoit mal la restriction *sauf notre Ordre*, la supprima & promit d'observer les coutumes *selon sa conscience*. L'expression ne plut point à l'Archevêque, qui lui en fit des reproches, & que l'indignation du Roi, l'exemple de ses Confreres, & le danger de porter le mal à l'extremité par sa resistance, obligerent néanmoins bien-tôt de s'en servir comme les autres. Le Roi avoit désuni ces Prélats; tous avoient plié, le voyant obstiné jusqu'à la fureur pour l'abolition d'une clause qu'il traitoit de desobéissance & de revolte, en sorte que l'Archevêque de Cantorberi se rendit aussi.

L'AN 1163. & 1164.

Matth. Par. p. 97.

Le Sujet de sa disgrace pris d'une ancienne contestation entre les Ecclesiastiques & les Officiers du Roi.

Cette démarche lui coûtoit trop pour n'en pas revenir le plus promtement qu'il pourroit. Il ne fut cependant pas libre de ne pas confirmer solemnellement dans l'assemblée de Clarendon ce qu'il avoit déclaré au Roi dans une audience particuliere à Oxfort. Elle n'étoit même convoquée que pour y revêtir sa déclaration de l'authenticité que le Roi

Ce qu'il croit d'abord pouvoir admettre sous le nom de coutumes.

Conc. T. X. p. 1425.

L'AN 116.. vouloit lui donner; mais on y abusa manifestement de la facilité des Evêques, & de la necessité où ce Prince les mettoit d'en passer en tout par la volonté de ses Officiers. Au lieu d'un nombre fixe & raisonnable d'articles, ausquels ceux-ci devoient rédiger ce qu'ils appelloient les Coutumes Royales; c'étoit entr'eux, à qui en surchargeroit ou en aggraveroit l'exposé, selon son caprice ou son intérêt, à qui forgeroit le plus d'entraves à l'Eglise. L'Archevêque en avoit juré l'observation en général avec le seul mot de l'Evêque de Chichestre, qu'il les observeroit *selon sa conscience*. Mais quand il s'apperçut que dans l'Ecrit qu'on en dressoit par l'autorité du Roi, on ne cherchoit qu'à multiplier, il pria qu'on sursît, & qu'avant que d'ériger en Loix des points de cette importance, on ne se refusât pas le loisir d'examiner ce que les plus éclairés & les plus experimentés de la nation en pensoient. Les momens étoient précieux pour les Seigneurs, & les Magistrats sur qui le Roi s'en reposoit. Le délai n'alla pas plus loin que le lendemain, où en déclarant qu'on n'avoit recueilli qu'une partie des coutumes, on crut assez gagner de contraindre le Clergé à en accorder seize articles, qui furent proposés à l'Assemblée sous la forme d'une Ordonnance qu'elle reconnut, mais que les Evêques ne signerent pas. L'Archevêque étoit plongé dans la douleur. Il gémissoit intérieurement de l'abus qu'on faisoit faire au Roi de son autorité sur des discussions si éloignées de ses connoissances; & en attendant l'occasion favorable de se rétracter, sans s'exposer

Avec quelle malignité on les multiplie à Clarendon.

s'expoſer aux nouveaux accès de colere qu'il en prévoyoit : lorſqu'on preſſa les Evêques de ſigner & de ſçeller l'arrêté, il allegua encore le beſoin d'examen, prit copie de l'acte & gagna du temps.

Il s'excuſe de les ſigner dans l'état qu'on les lui préſente.

Ibid.

Au ſortir de la ſalle il entendit quelque rumeur parmi les Clercs de ſon Palais. Son Porte-Croix ſur-tout s'animoit plus vivement que les autres, & invectivoit en termes fort aigres contre le triſte joug que l'on impoſoit au Clergé. Il n'épargnoit pas ſon Maître même. » L'adulation & la baſſeſſe, diſoit-il, ſont aujourd'hui la ſeule ſageſſe « dont l'on ſe pique. C'eſt une tempête qui a ébranlé « juſqu'aux colomnes de l'Egliſe, qui a écarté le « Paſteur, & diſperſé les Brebis. Quel recours aura « donc l'innocence ? Qu'oppoſera-t'elle à l'Ennemi ? « Que ſervira-t-il de combattre, après que le Chef « eſt défait. Non il n'y a plus de reſſource à attendre » dre, ſi les plus conſtans ſuccombent, & abandonnent « honteuſement leur reputation. De qui « vous plaignez vous mon fils, lui dit S. Thomas ? « De vous-même, repliqua le Porte-Croix. Vous « venez de perdre en ce jour votre conſcience, & « votre honneur par le lâche & criminel exemple « que vous laiſſez après vous en prêtant contre « Dieu vos mains ſacrées à l'appui de ces exécrables « coutumes, & en connivant avec les Miniſtres de « Satan au renverſement de la liberté Eccleſiaſtique. » Ce fut là, remarquent les Hiſtoriens, le cri de la Pénitence qui porta la componction dans le cœur de Pierre & le fit pleurer amerement. » Je me repens de ma faute, & d'une faute auſſi énorme, reprit

Il condamne ſa premiere foibleſſe & ſe déſiſte.

L'AN 1164.

» le Saint Archevêque, j'en ai horreur ; & coupa-
» pable de trahiſon envers l'Egliſe, je me juge in-
» digne de m'y préſenter devant Jeſus-Chriſt com-
» me ſon Miniſtre. Je me retirerai donc, & je
» pleurerai mon péché, juſqu'à ce que le Seigneur
» m'ait viſité dans ſa miſericorde, & que le Pape
» m'ait abſous «. En effet il ſe condamna dès lors à ne point dire la Meſſe : il ſe punit de plus par des auſterités particulieres, & dépêcha inceſſamment à Sens, où étoit le Pape, pour en obtenir ſon abſolution. Alexandre, déjà inſtruit des brouilleries d'Angleterre, n'approuva pas que pour une faute qu'il jugeoit exempte de malignité & de déliberation, un homme de ſon rang ſe fût éloigné de l'Autel, avec danger de ſcandale. Il lui commanda, autant que ſa conſcience la lui reprocheroit, de s'en relever par la confeſſion ſacramentelle ; mais il ne lui marqua rien ſur la nature de la faute même, ni ſur la réparation qu'elle exigeoit de lui devant les hommes.

Vita quadrip.

Henri furieuſement irrité contre lui quand il l'apprend.

C'étoit l'avoir réparée avec éclat que d'avoir refuſé de la conſommer. Le Roi d'Angleterre n'avoit appris ſon déſiſtement qu'en ſe laiſſant aller de nouveau à des violences, qui firent craindre un attentat ſur la perſonne du Saint. Le Prélat ne crut pas devoir attendre qu'il y ajoutât ce dernier crime. Deux fois il s'embarqua pour paſſer en France ; mais les deux fois il fut repouſſé par les vents contraires, peut être même rejetté exprès ſur la côte de Cantorberi par un effet de la crainte, ou de la mauvaiſe volonté des Matelots. Cette tentative

envenimée auprès du Roi le lui rendit plus odieux, & Henri prit la resolution de le poursuivre par les voyes juridiques. Il le fit d'abord citer en jugement à la délation de son Marêchal, sur je ne sçai quel domaine qu'il l'accusoit de posseder injustement à son préjudice. La justification de l'Archevêque fut aisée, & le Roi malgré son ressentiment obligé de s'en tenir à une condamnation de cinq cens livres.

L'AN 1164.

Il le fait poursuivre en jugement, mais les accusations tombent.

Il projetta ensuite une autre attaque qui ouvrit un champ libre à tout ce que la flatterie & la calomnie y suggereroient de matiéres d'accusation. Saint Thomas ayant été Chancelier, dans la quantité d'affaires qu'il avoit maniées, il ne pouvoit que fort difficilement n'avoir pas donné lieu à quelque ombre de malversation, à quelque prévarication prétendue, où les simples apparences, au défaut d'un déliêt réel, n'en fourniroient que trop pour l'accabler. C'est sur quoi on lui ordonnoit de répondre à l'assemblée de Northampton. Il y voyoit tous les Laïques contre lui, & n'avoit gueres à compter sur plusieurs des Evêques, dont la cause étoit la sienne, mais qui appelloient opiniâtreté ce qu'il leur montroit de courage, & se croyoient dispensés là-dessus de ce que par leurs places ils lui devoient de support & de protection. Le juste en tire du témoignage que son integrité lui fait se rendre, quand les appuis extérieurs lui manquent. Un mot de l'Archevêque détruisoit le concert d'iniquité formée pour sa perte; puisque le Roi en le nommant à l'Archevêché de Cantor-

Conc. T. X. p. 1433.

L'AN 1164. beri l'avoit ſolemnellement déclaré libre, & pleinement déchargé de toute recherche ſur le paſſé. L'énormité des faits dont on l'accuſoit, ne lui permit pourtant pas de les laiſſer ſans réponſe, entre autres la diſſipation d'une ſomme de deux cens trente mille marcs d'argent, où l'on faiſoit monter le revenu des Bénéfices qu'il avoit eûs en régie. Lui & les Evêques étant enfermés dans une ſalle ſéparément des Seigneurs Laïques, on ne pouvoit lui refuſer le temps & les facilités de produire ſes preuves: ce qui fit dégénerer l'aſſemblée en altercations & en opinions tumultueuſes. Il n'y avoit point de doute que le Roi, qui déliberoit à part avec ſes Courtiſans, n'y reçût les Conſeils les plus outrés & les plus pernicieux. Cela répandoit la conſternation parmi les Evêques. Les plus timides, ou les plus indiſpoſés contre le Saint, lui conſeilloient de plier ſous les volontés du Roi, ou même d'abdiquer ſon Archevêché. C'étoit entre les autres ce que lui ſuggeroit Gilbert Evêque de Londres. Mais le Saint écoutoit modeſtement tous les avis, & n'en prit que de ſa détermination à tout ſouffrir, plûtôt que de rien donner à des craintes & à des condéſcendances inſpirées par l'eſprit du ſiécle.

Rog. H. ad ann. 1164. *Vita quadr. &c.*

La conſpiration eſt generale à Northampton, pour le perdre, ou pour le dompter.

Il ſe crut heureux d'échapper ce premier jour à toutes les ſortes d'embuches qu'il y avoit courues. On lui en dreſſa d'autres dans l'intervalle de cette ſéance, & de la ſuivante; ſoit que le Roi ne cherchât qu'à le dompter, en l'intimidant, ſoit qu'il voulût le trouver coupable, à quelque prix

que ce fût. Saint Thomas rappellé au Palais, où ſe tenoit l'aſſemblée, s'y attendoit veritablement à la mort. Ce fut pour n'y mourir qu'en Evêque, qu'après avoir dit la Meſſe de Saint Etienne premier Martyr, & pris en ſecret ſur lui la Sainte Euchariſtie, il parut à l'audiance du Roi revêtu de ſa Chappe, & ſa Croix Archiepiſcopale à la main. Cette hardie démarche ne partoit ſans doute que d'un mouvement de pieté; mais on pouvoit l'interpréter mal, & elle acheva de ſoulever contre lui toute la Cour. « Laiſſez-moi faire, mon Pére, lui dit l'Evêque d'Erford avant qu'il entrât; il « ſera plus décent que je porte votre Croix. Elle eſt « ma défenſe, répondit l'Archevêque; la portant « moi-même j'en ferai mieux ſentir ſous quel étendard je combats. Si le Roi vous voit ainſi armé, « reprit l'Evêque de Londres, il tirera ſon épée & « vous la déchargera ſur la tête. Vous connoîtrez « alors l'inégalité de vos armes. Mon ame, dit l'Archevêque, eſt entre les mains du Seigneur. Toujours obſtiné, vous ne changerez point, « repliqua l'Evêque, & l'on s'avança. Dès que le Roi eut entendu que l'Archevêque venoit devant avec ſa Chappe & la Croix Archiépiſcopale, il ſe preſſa de paſſer dans un autre apartement, & fit commander aux Prélats de l'y ſuivre, mais ſans l'Archevêque de Cantorberi. Il y pouſſa la condamnation du Saint avec une réſolution ſi abſolue de ſe venger, que l'Archevêque d'Yorc ſortit de l'apartement tout effrayé, & prenant ceux de ſes Clercs qu'il rencontra, allons nous en, « leur dit-il,

L'AN 1164.

Le Saint s'attend à mourir, & il s'y diſpoſe.

L'AN 1164.

Son intrepidité fait trembler les Evêques.

» nous ne devons point voir la maniére dont l'on » va traiter l'Archevêque de Cantorberi. Je ne » m'en irai point, répondit l'un d'entre eux, j'attendrai ici ce que Dieu en jugera : s'il lui accor» de la grace de verser son sang pour son Dieu & » pour la justice ; c'est après tout la plus belle fin » & la plus souhaitable qu'il puisse avoir. « A l'instant même survint l'Evêque d'Excester précédé d'Huissiers qui sembloient se disposer à quelque violence. » Sauvez-vous, mon Pére, sauvez-vous, » dit-il, prosterné aux piés de Saint Thomas. On » va nous immoler tous à la haine qu'on vous porte. « Il le disoit sur ce que le Roi avoit donné ordre, que si quelqu'un demeuroit avec l'Archevêque de Cantorberi, il fût tenu pour ennemi public, & perdît la vie. On prétendoit même que l'arrêt en alloit être executé sur les Evêques de Norwich & de Sarisberi, qui actuellement lui adressoient la même priére. » Eloignez-vous, dit l'inébranlable Archevêque à l'Evêque d'Excester, » ce n'est point Dieu qui vous fait me parler ainsi. « Tous les autres Prélats ayant quitté le Roi fondirent confusement autour du Saint homme ; & l'Evêque de Chichester prenant la parole, eut le front de lui dénoncer, que jusques-là il avoit été leur Archevêque, à qui ils avoient dû obéissance en cette qualité ; mais que devenu infidele au Roi, & déclaré contre l'observation des coutumes qui étoient une prérogative de sa couronne, il n'étoit plus à leur égard qu'un parjure, incapable d'exiger qu'ils lui obéissent ; qu'ils se mettoient sous la

protection du Pape, & lui donnoient jour pour répondre à son tribunal. » Je vous entens, dit tranquillement Saint Thomas. Puis quelques momens après entra le Comte de Leicestre suivi d'un gros de Noblesse & d'Officiers. » Le Roi, dit-il à l'Archevêque, vous ordonne de venir le satisfaire sur les chefs d'accusation dont l'on vous charge, comme vous le promîtes hier à l'Evêque de Londres; si non, écoutez votre sentence. » Ma sentence, reprit l'Archevêque? Comte, mon fils, « commencez vous-même à m'écouter. Vous sçavez combien le Roi m'a aimé, & avec quelle fidelité je l'ai servi selon les loix du monde: c'est ce qui l'a fait me contraindre à recevoir l'Archevêché de Cantorberi. Je ne le voulois pas, Dieu le sçait, car je connoissois ma foiblesse; j'acquiesçai par complaisance, & Dieu qui se retire aujourd'hui de moi, en même-temps qu'il me punit par le Roi même, me fait bien sentir le tort que j'ai eû d'avoir consenti à ma promotion. Cependant le Prince Héritier étant présent, on souhaita de sçavoir du Roi quel étoit mon état; & le Roi déclara qu'il me laissoit libre & absous à mon Eglise, sans que jamais je pusse être inquietté sur mes emplois, & sur mon séjour à la Cour. Je ne suis donc pas obligé d'en rendre compte, & pour le reste, je ne croi pas à propos de m'assujettir à ces discussions. L'Eveque de Londres en a parlé bien differemment au Roi, dit le Comte de Leicestre. Mais vous, Comte, mon fils, écoutez moi encore, poursuivit l'Ar-

L'AN 1164.

L'AN 1164.

» chevêque, autant que l'ame eſt plus excellente » que le corps, autant êtes vous plus indiſpenſablement obligé d'obéir à Dieu & à moi, que d'obéir à un Roi de la Terre. Conſiderez qu'il n'eſt » ni ſelon la loi, ni ſelon la raiſon, que des enfans ſe portent pour juges de leur pére, & qu'ils » le condamnent: ainſi je me ſouſtrais au jugement » du Roi, & au vôtre, & à celui de tout autre » qui entreprendroit contre moi. Reſponſable à » Dieu ſeul, je ne puis être jugé que par le Pape, » à qui j'en appelle, comme vous en êtes tous témoins; & me remets, moi, mon Egliſe, mon Ordre, ma dignité & ce qui en dépend, ſous la protection de Dieu & ſous celle du Pape. Pour vous, » mes Freres, & mes Collegues dans l'Epiſcopat, » parce que votre dévoûment à la volonté d'un » homme vous fait mépriſer celle de Dieu, je vous » cite au tribunal du Pape, où je vais me refugier » dans le ſein de ſon autorité, & de l'autorité de » l'Egliſe Catholique. «

Cette aſſemblée ſe termine pourtant ſans violence.

L'aſſemblée de Northampton qui avoit donné tant d'allarmes pour la vie de Saint Thomas, n'eut point d'iſſue plus fâcheuſe. Les bénédictions d'une infinité de pauvres, qui le conduiſirent à l'Abbaye des Chanoines Reguliers où il logeoit, & qui y mangerent avec lui, le conſolerent des reproches & des duretés qu'il venoit de recevoir en quittant la Cour. Sur ſon appel & ſur celui des Evêques il s'autoriſa à faire preſſentir le Roi pour avoir la liberté de paſſer la mer; mais il ſe défia du délai de la réponſe, & de ce qu'il ſçut des mauvais deſſeins

de

de quelques Seigneurs contre lui. Dès la nuit d'après il se mit hors de surprise, ne s'approchant néanmoins des environs de Sardich, où il vouloit s'embarquer, que par des routes peu battues; & il resta encore plusieurs jours en Angleterre. Le Roi d'abord ne témoigna pas être fort irrité de sa fuite. Il prit seulement ses mesures pour lui ôter tout accès favorable à la Cour de France & à celle d'Alexandre; & l'on disoit sur les Ambassadeurs qu'il se hâta d'y envoyer avec beaucoup de pompe, qu'ils portoient en presens tant de richesses, qu'ils en étoient exposés à un danger manifeste qu'on ne les pillât dans les chemins.

L'AN 1162.
Vita quadrip.

A peine l'Archevêque de Cantorberi avoit-il formé ses premieres difficultés sur les Coutumes, que Henri avoit député à Sens Arnoux Evêque de Lizieux, & Richard Archidiacre de Poitiers, afin d'essayer d'en obtenir l'approbation. Ils avoient aussi commission de demander la Légation d'Angleterre pour Roger Archevêque d'Yorc, ce qui étoit donner un Superieur à celui de Cantorberi. Le Pape, que la reconnoissance & l'intérêt engageoient à de grands ménagemens pour Henri, se trouva durant tout le cours de cette malheureuse dissention aussi embarrassé, qu'un souverain Pontife le puisse être avec les Puissances Chrétiennes. Il n'accorda néanmoins aux premiers Députés ni l'approbation des Coûtumes, ni la Légation demandée pour l'Archevêque d'Yorc. Comme Henri avoit renouvellé ses instances dans une seconde députation, ce qu'Alexandre n'avoit pû faire pour le con-

L'affaire transportée en France devant le Pape.

L'AN 1164. tenter en approuvant les Coûtumes, il avoit tâché au moins de le réparer, ou de l'adoucir par les temperammens qu'il imagina sur l'article de la Légation. D'une part il consentit à en revêtir l'Archevêque d'Yorc; mais de l'autre il imposa au nouveau Légat pour principales conditions, qu'il n'en recevroit les pouvoirs qu'avec l'agrément de l'Archevêque de Cantorberi, & qu'il ne les étendroit ni sur lui personnellement, ni sur son Diocése, ni au préjudice de la soumission qui lui étoit due par ses Suffragans. Des restrictions si contraires aux vues secretes du Roi d'Angleterre le déchargeoient entiérement de l'obligation qu'il auroit eûe au Pape, si la grace avoit été pleine. Dans le dépit que Henri en avoit conçu, ce qu'Alexandre lui avoit écrit de politesses en étoit un foible correctif, & ne l'avoit pas appaisé. Mais le transport de toute l'affaire au Saint Siége par le tour qu'elle venoit de prendre à Northampton, ne lui permettoit plus d'écouter ses chagrins. Il avoit besoin de se concilier le Pape; & il n'y épargna, ni protestations, ni offres, ni témoignages de la plus parfaite déférence. La diligence de ses Ambassadeurs prévint l'Archevêque de Cantorberi dans les deux Cours, à Compiégne & à Sens: c'étoit ce qu'il avoit auprès de lui de plus qualifié & de plus brillant parmi les Evêques, & parmi les Seigneurs. Louis VII. avec eux se donna pour la premiére fois sur le Roi d'Angleterre un ascendant qu'il ne quitta plus, & que la justice de la cause qu'il prit en main pour l'Archevêque persécuté, l'autorisa depuis à se con-

ſerver dans les occaſions les plus deſagréables à Henri. Celui-ci entre les plaintes qu'il faiſoit de Saint Thomas, uſoit de cette expreſſion, *Thomas autrefois Archevêque de Cantorberi.* » Ne l'eſt-il donc plus, reprit le Roi, répétant tout haut les « mêmes paroles. S'il ne l'eſt plus, qui l'a dépoſé ? « Et comme il vit l'embarras où ſa queſtion jettoit « les Ambaſſadeurs ; je ſuis Roi auſſi bien que votre « maître, leur ajouta-t'il : je ne voudrois pourtant « pas avoir dépoſé le dernier Clerc de mon Royau- « me ; & je ne croi pas même le pouvoir. « Et ſur ce que le Roi d'Angleterre le prioit de ne pas ſouffrir, que le *Traitre* (c'étoit ſon terme) eût en France aucun refuge, il leur dit que la fidélité, le deſintéreſſement, le zéle & les ſervices de Thomas lorſqu'il étoit Chancelier, méritoient un autre traitement ; que pour lui ſi l'Archevêque ſe ſe retiroit dans ſes Etats, il l'y recevroit avec honneur, & iroit même à ſa rencontre, s'il ſçavoit où le rencontrer.

L'AN 1164.

Ce n'avoit pas été ſans beaucoup de crainte & de dangers, que l'Archevêque de Cantorberi heureuſement abordé à Boulogne, s'étoit avancé ſur les terres de l'obéiſſance du Roi de France. On en raconte quelques avantures, qui divertiroient dans un ſujet moins ſérieux, mais qui touchent & qui attendriſſent dans les circonſtances où la Providence le plaçoit. Deux de ſes Eccleſiaſtiques ſuivoient ſecretement les Ambaſſadeurs d'Angleterre. Le Roi les vit auſſi ; & fidellement informé de toutes les diſgraces de l'Archevêque par le récit

Vita quadrip.

L'AN 1164.

qu'ils lui en firent, soit dessein, soit hazard, il se trouva en même-temps que lui à Soissons le lendemain de son arrivée. Il n'hésista pas à lui rendre la premiére visite, le combla de gratieusetés; & quelque subtilité qu'on ait employée pour donner à la jalousie, ou à la politique, tout ce qu'il lui marqua publiquement de bienveillance & de vénération, c'étoit le cœur d'un Prince vertueux qui se deployoit, & qui honoroit la vertu. Nous ne comprenons pas même comment il pouvoit n'en pas redouter les suites, & comment Henri ne prit pas pour une vraye déclaration de guerre cette maniére hautaine de recommander l'Archevêque au Pape, qui est rapportée par un Historien Anglois. Le Roi de France, dit l'Auteur, faisoit entendre au Saint Pere, que s'il aimoit l'honneur de l'Eglise Romaine, & si la France avoit quelque droit sur son affection, il eût à maintenir en tout l'Archevêque de Cantorberi, & sa cause contre le Tyran d'Angleterre.

S. Thomas reçû honorablement du Roi Louis. VII.

Hoved. p. 496.

Mais le Pape étoit Pére commun; & de même qu'il écouta patiemment les Ambassadeurs de Henri, dès qu'ils furent en sa présence, il refusa de rien décider à leur poursuite, que l'Archevêque ne fût venu, & ne se fût défendu. Ce n'étoit pas là le fruit qu'ils se proposoient de leur Ambassade. Ils comptoient, ou que le Pape sans autres preuves que de frivoles déclamations, ratifieroit les procédures de Northampton, ou qu'il envoyroit en Angleterre des Légats, qui entraîneroient l'accusé, & le contraindroient d'y comparoître. Ils eu-

rent beau menacer, ils eurent beau même ébranler en leur faveur une partie du Sacré College, le Pape aima mieux les laiſſer partir, que d'acquieſcer à leurs intentions. Ce procédé du Pape fut d'autant plus beau, qu'il ne ſçut qu'après leur départ, & lorſque Saint Thomas arriva à Sens, tout ce qu'on avoit pour lui de vivacité à la Cour de France. Le ſaint homme s'en ſervit au moins à diſſiper un peu les préventions, que les Ambaſſadeurs Anglois venoient de répandre parmi les Cardinaux, & qui l'empêcherent d'abord de pouvoir percer juſqu'au Trône Pontifical. Mais quand il rendit compte de ſa reſiſtance aux Ordres du Roi d'Angleterre; les plus aliénés furent effrayés à la lecture des Coûtumes, & dirent même que c'étoit toute l'Egliſe qui avoit à combattre avec l'Archevêque de Cantorberi. Pour le Pape, qui juſques-là venoit de le traiter en martyr de la verité, s'il ne changea pas de ſentimens à ſon égard, il conçut plus qu'il n'avoit encore fait, le tort qu'avoit eû l'Archevêque de mollir & de reculer quelques momens ſur la reprobation d'une Doctrine, où la Loi de Dieu étoit renverſée, & il l'en reprit ſévérement. » Vous deviez mourir, vous & vos Confreres, lui dit-il, plûtôt que d'abjurer l'Epiſco- » pat par une lâcheté ſi criante : non que tous ces ar- » ticles ſoient également abominables, l'Egliſe en » pourroit tolérer quelques-uns pris dans un cer- » tain ſens; mais il n'y en a aucun qu'on puiſſe dire » bon, & la plus grande partie en a été ancienne- » ment réprouvée & authentiquement condamnée »

L'AN 1164.

Vita quadrip.

L'AN 1164. » dans les Conciles, comme contraire aux Saintes » Regles. « Lui-même ne différa pas à les censurer, marquant sur les uns qu'il les condamnoit, & sur les autres qu'il les toléroit. C'est la forme du jugement qui en fut porté à Sens, ou dans cette séance, ou plus probablement dans quelque autre; & que Jean de Sarisberi compagnon du Saint, depuis Evêque de Chartres, nous a transmis en cette maniére.

Le Pape prononce à Sens sur les Coûtumes d'Angleterre.

Vita quadrip. Conc. T. X. p. 431.

I. Quand il y a de la contestation, soit entre les Laïques, soit entre les Clercs & les Laïques, soit entre les Clercs touchant le partage & la présentation des Eglises; que la cause soit traitée & terminée dans la Cour du Roi. *Cela fut condamné.*

II. Les Eglises du fief du Roi ne peuvent être données à perpetuité sans son agrément & sa concession. *Cela fut toleré.*

III. Les Clercs cités & accusés pour quelque cause que ce soit, s'ils sont sommés par la justice du Roi, se rendront à sa Cour, & y répondront sur les points dont elle jugera les devoir interroger. En sorte que la justice du Roi envoyra à la Cour de l'Eglise pour voir comment la cause y sera traitée; & si le Clerc est convaincu, ou confesse sa faute, l'Eglise dès-là ne doit plus lui donner sa protection. *Cela fut toleré.*

IV. Il n'est point permis aux Archevêques, Evêques & personnes en place, de sortir du Royaume sans la permission du Roi; & s'ils en veulent sortir avec son bon plaisir, ils donneront asûrance que pendant le voyage ils ne se permettront rien

qui tourne au préjudice du Roi & du Royaume. *Cela fut condamné.* L'AN 1164.

V. Ceux qui ont été excommuniés ne doivent point donner caution pour ce qui reste, afin de recevoir l'absolution, ni prêter serment ; mais seulement donner caution & assûrance de se présenter au jugement de l'Eglise. *Cela fut condamné.*

VI. Les Laïques accusés devant l'Evêque ne doivent avoir que des accusateurs & des témoins certains & légitimes ; de sorte que l'Archidiacre ne perde rien de ce qui doit lui revenir. Et si ceux qu'on appelle en cause sont tels, que personne n'ose les accuser ; le Vicomte requis par l'Evêque, prendra le serment de douze hommes loyaux, habitans du lieu, l'Evêque présent, qu'ils diront la verité en conscience. *Cela fut toleré.*

VII. Qu'aucun qui tienne du Roi en chef, ou aucun de ses Officiers ne soit excommunié, ni sa terre mise en interdit, qu'auparavant on ne s'adresse au Roi, s'il est dans le Royaume, ou s'il n'y est pas, à son Justicier, afin qu'il en prononce : de sorte, que ce qui est du ressort de la Cour du Roi y soit terminé, & que ce qui concerne la Cour Ecclesiastique lui soit renvoyé. *Cela fut condamné.*

VII. S'il y a des appellations, elles doivent aller de l'Archidiacre à l'Evêque, de l'Evêque à l'Archevêque, & en cas que l'Archevêque ne rende pas justice, au Roi en dernier lieu, afin que la cause soit terminée par son ordre dans la Cour de l'Archevêque ; & il ne sera pas permis d'aller plus

loin ſans ſon conſentement. *Cela fut condamné.*

IX. Si un Clerc diſpute à un Laïque, ou un Laïque à un Clerc la nature de quelque ténement, que l'un des deux faſſe pour aumône, l'autre pour fief Laïque, reconnoiſſance faite par douze hommes loyaux, le Grand Juſticier en décidera la cauſe; ſi c'eſt aumône, il pourſuivra dans la Cour Eccleſiaſtique; & dans celle du Roi, ſi c'eſt fief: à moins que les deux parties ne relevent ce ténement du même Evêque, ou du même Baron; car alors elles plaideront en ſa Cour; la ſaiſine, s'il y en a, demeurera à celui qui l'aura faite. *Cela fut condamné.*

X. Celui qui eſt d'une ville, d'un bourg, ou manoir du domaine du Roi, s'il eſt cité par l'Archidiacre ou l'Evêque pour répondre devant eux de quelque délict, & qu'il ne veuille pas ſatisfaire aux citations, peut bien être mis en interdit; mais il ne doit pas être excommunié, avant qu'on ſe ſoit addreſſé au principal Officier du Roi qui ſoit au même lieu, afin qu'il l'oblige à ſatisfaire. Si l'Officier y manque, il ſera à la miſericorde du Roi; & l'Evêque pourra le réprimer par la Juſtice Eccleſiaſtique. *Cela fut condamné.*

XI. Les Archevêques, Evêques, & autres quels qu'ils ſoient, tenant du Roi en Chef, releveront de ſon Domaine, comme Baronnie, les terres qu'ils ont: ils en répondront à ſes Juſticiers & Officiers; ils garderont les Coûtumes & Droits du Roi, & comme les autres Barons, ils aſſiſteront aux jugemens de ſa Cour juſqu'à ce qu'on y porte une ſentence

ſentence de mutilation de membres, ou de mort. *Cela fut toléré.* L'AN 1164.

XII. Un Archevêché, un Eveché, une Abbaye, un Prieuré du Domaine du Roi venant à vacquer, ce Bénéfice doit être en ſa main : il en recevra tous les revenus comme Seigneur : & lorſqu'il s'agira de remplir l'Egliſe vacante, le Roi en mandera les principales perſonnes, & l'élection ſe fera dans ſa Chapelle avec ſon approbation & l'avis de ceux qu'il y aura appellés : & au même lieu l'Elu fera au Roi ſon hommage-lige avant que d'être ſacré, lui promettant fidelité ſur la vie, les membres, la dignité, comme à ſon Seigneur-lige, ſauf ſon Ordre. *Cela fut condamné.*

XIII. Si quelqu'un des Grands du Royaume refuſe de rendre la juſtice à un Archevêque, à un Evêque ou à un Archidiacre, le Roi la lui doit rendre; & ſi quelqu'un refuſe au Roi ce qui eſt de ſon droit, les Archevêques, Evêques & Archidiacres, doivent employer leur Juſtice pour lui faire donner ſatisfaction. *Cela fut toléré.*

XIV. On ne recélera point dans une Egliſe ou dans un Cimétiérre contre la Juſtice du Roi les biens meubles de ceux qui auront forfait au Roi, parce qu'ils lui appartiennent quelque part où ſa Juſtice les trouve. *Cela fut toléré.*

XV. La Cour du Roi connoîtra des actions pour dettes, ſoit qu'il y ait ſerment interpoſé, ou qu'il n'y en ait pas. *Cela fut condamné.*

XVI. Les enfans des payſans ne doivent point être admis aux Ordres ſans le conſentement du Sei-

L'AN 1164. gneur, dans la terre duquel on ſçaura qu'ils ſont nés. *Cela fut toléré.*

Nous avons rapporté au long & dans les termes propres, ces fameux articles, qui par l'acharnement qu'on eut à les défendre, attirerent ſur Henri II. le malheur de faire un martyr. Il n'en faut pas cependant juger ſelon l'idée que préſentent les expreſſions mêmes, qui n'y ont pas partout de quoi effaroucher ſi fort ; mais ſur ce qu'on ſçait d'ailleurs des interprétations que les Officiers du Roi y donnoient, & ſur la pratique. Trop de gens en France & des gens trop éclairés ſoutenoient Saint Thomas contre le Roi d'Angleterre, pour qu'on puiſſe penſer que ce qu'il appelloit les Coûtumes de ſon Royaume, ne parût pas hors de chez lui une veritable vexation. La Juriſprudence, il eſt vrai, à changé depuis, ſur pluſieurs points de ceux que le Pape y condamnoit. Ce n'en étoit pas moins alors une ſorte de procedure dont les oreilles Chrétiennes étoient généralement offenſées. Nos Sçavans & nos Politiques, ainſi que le Roi Louis VII. y trouvoient un langage auquel ils n'étoient point faits.

Pendant que le Pape & tout ſon Conſeil ſe montroient ſi diſpoſés à embraſſer la défenſe de l'Archevêque, lui qui ne cherchoit qu'à aſsûrer la cauſe de l'Egliſe, ſe perſuada pouvoir faire alors, ce qu'il n'avoit pas même écouté, en étant ſollicité par quelques Evêques d'Angleterre ; il offrit au Pape à ſe démettre entre ſes mains de l'Archevêché de Cantorberi. » Je n'ai point été canoni-

quement élu, disoit-il en gémissant, c'est le cré- « dit du Roi qui n'a fait de moi qu'un Intrus : est- « il étonnant qu'une vocation toute humaine ait « produit des effets tout contraires au bien qu'on « en attendoit ? La crainte du mauvais exemple « & de l'abus, que des hommes charnels auroient « fait de sa démission, s'il en avoit pris la résolution « plûtôt, étoit, ajoutoit-il, ce qui l'en avoit empé- « ché : mais une autre crainte, qui étoit celle de son « incapacité & de la ruine de son troupeau, lui fai- « soit considerer sa démarche par des endroits qui « lui paroissoient l'autoriser. « Il conjuroit seulement le Pape de remplir dignement son Siége, disant que sous le nom de Pasteur il avoit tenû une conduite fort éloignée de ses plus essentielles obligations. L'air humble & pénitent qui accompagnoit cette action, en témoignoit la sincerité ; mais les qualités bien connues de Saint Thomas démentoient entiérement les motifs qu'il en alléguoit. » Où trouver dans le monde chrétien un genre de mérite, « & plus accompli en soi, & plus convenable à la « perversité des temps ? « C'est ce que disoient « ceux des Cardinaux, qui pensoient avec le plus de maturité & le plus de zéle. D'autres, que leurs vues timides & politiquement mesurées firent nommer les *Pharisiens*, trouvoient l'ouverture heureuse, si on en vouloit profiter. Elle pouvoit à leur avis contenter le Roi d'Angleterre, qu'elle delivreroit d'un objet odieux, & ne nuiroit pas même à l'Archevêque, qu'il seroit facile de dédommager par quelque autre poste à sa bienséance. Le

L'AN 1164.

L'AN 1164.

Pape en ayant déliberé, la pluralité des voix fut cependant de l'obliger à retenir l'Episcopat. L'honneur de l'Eglise Romaine y étoit engagé, pour ne paroître pas l'avoir sacrifié aux ressentimens de ses ennemis, & n'avoir payé que d'ingratitude ses travaux & ses souffrances. La sûreté & la liberté de l'Eglise en général le demandoient aussi; puisque lui permettre de suivre ses pieuses inclinations, c'étoit réellement l'abandonner, & décourager par là les Evêques, qui auroient les mêmes oppositions à essuyer, & les mêmes risques à courir. » Mon frere, lui dit le Pape, nous voyons main- » tenant quel esprit vous a conduit, & avec quelle » pureté de conscience vous avez résisté aux en- » treprises illicites machinées contre la maison du » Seigneur. Si vous avez péché dans la maniere » dont vous y êtes entré; l'humilité de votre con- » fession, & la générosité de votre démission, vous » ont mis en état d'en expier la faute, autant que » vous l'avez pû & que vous l'avez dû. A l'heure » qu'il est que nous vous retablissons, & que vous » recevez l'Archevêché de notre main, soyez en » repos. Vos épreuves, votre sagesse, votre atta- » chement inviolable à l'Eglise Romaine sont les » titres sur lesquels Dieu nous lie indivisiblement » à vous, & vous répondent de notre appui tant » que nous vivrons. Puis regardant Guichard Abbé de Pontigny, qui avoit eu ordre de se trouver à cette audiance, » Voilà, continua-t'il, la » personne à qui nous vous confions. Jusqu'à présent vous avez vécû dans les delices : appellé que

Le Pape refuse la démission que Saint Thomas lui veut faire de son Archevêché.

Il en confie le soin aux Religieux de Pontigny.

vous êtes à être le consolateur des pauvres, vous « ne sçauriez mieux l'apprendre que dans l'école « de la pauvreté-même, qui est le mur de la Reli- « gion, & avec les pauvres de Jesus-Christ. Nous « les chargeons de vous nourrir, vous & un petit « nombre de vos serviteurs, mais simplement en « exilé & en athlete d'un Dieu pauvre.

L'AN 1164.

Ce n'étoit que l'interieur d'un Monastere de Cîteaux, où l'Archevêque de Cantorberi avoit trouvé une retraite ; & il y vivoit plûtôt inconnu & enterré que dans une situation qui y dût donner de la terreur à son Souverain. Cependant dès que Henri le sçut, il le regarda, lui & le Pape, remué par l'Archevêque, comme deux adversaires formidables, à qui il ne pouvoit trop soigneusement fermer tous ses ports, ni opposer de trop fortes barrieres à la moindre communication qu'ils pourroient avoir en Angleterre. Tel fut l'esprit de la déclaration foudroyante qu'il adressoit à ses sujets de Normandie, d'Anjou, de Poitou & d'Aquitaine.

I. Si quelqu'un étoit surpris portant des Lettres du Pape, ou quelque Mandement de l'Archevêque de Cantorberi, pour mettre l'Angleterre en interdit, qu'il soit saisi, & que le même jour on en fasse justice, comme d'un homme traitre au Roi.

Baron. T. XII. p. 502.

II. Qu'on ne permette à aucun Clerc ni à aucun Religieux de passer en Angleterre, s'il n'a les Lettres de la Justice du Roi; ou d'en revenir, s'il ne les a du Roi même, sans quoi, qu'il soit pris & emprisonné.

L'AN 1164. III. & IV. Défenſes à qui que ce ſoit d'appeller au Pape, ou à l'Archevêque; de tenir quelque aſſemblée par leur ordre, ou de recevoir quelque décret de leur part, ſous peine de priſon.

V. Défenſes de porter aucune Lettre d'un Laïque ou d'un Clerc au Pape ou à l'Archevêque.

VI. Si les Evêques, les Clercs, les Abbés, ou les Laïques vouloient garder l'interdit, qui pourroit être jetté, qu'ils ſoient auſſitôt chaſſés d'Angleterre, eux & toute leur famille, ſans qu'ils emportent rien de leurs biens.

VII. Que l'on confiſque au profit du Roi tous les biens de ceux qui ſont favorables au Pape, ou à l'Archevêque.

VIII. Que tous les Eccleſiaſtiques qui ont des biens en Angleterre, ſoient avertis d'y venir dans trois mois; ſi non, que ces biens ſoient confiſqués au profit du Roi.

IX. Qu'on ne paye plus au Pape les deniers de Saint Pierre: mais qu'on les garde dans le tréſor du Roi pour être employés à ſa volonté.

X. Que les Evêques de Londres & de Norwich ſoient à la miſericorde du Roi, & lui faſſent ſatisfaction à lui & à ſes Juſtices. Leur faute étoit d'avoir publié à l'ordre du Pape un interdit, & une excommunication ſans la permiſſion des Juſtices du Roi. L'Evêque de Londres étoit pourtant un de ceux dont l'Archevêque avoit le plus lieu de ſe plaindre.

Si le Roi d'Angleterre n'avoit pas été plus loin, quelque outrés & quelque injurieux à l'Egliſe que fuſſent ces Statuts, ils pourroient paſſer pour des

précautions que la neceſſité lui avoit arrachées. Mais tandis qu'on les notifioit dans les Juſtices de ſes Domaines, les Villes & les routes qui conduiſoient à l'Abbaye de Pontigny, étoient triſtement inondées d'un peuple de malheureux qu'il avoit contraints par ſerment d'aller ſe préſenter devant l'Archevêque dans un dénûment abſolu & dans une extremité de miſere la plus propre à le toucher de compaſſion. C'étoient généralement tous ſes parens & tous ſes amis, leurs domeſtiques même, dépoüillés de ce qu'ils avoient, & bannis de chez eux par la ſeule raiſon du ſang, ou de l'amitié qui les lui attachoit. Cette déſolante vûe fut une ſorte de ſupplice de l'invention de Henri, qui r'ouvroit chaque jour & à chaque moment les playes du Prélat, & le forçoit de ſouffrir ſans diſcontinuation dans ſa ſolitude ce qu'on peut imaginer de plus dur & de plus cuiſant dans le ſein d'une famille, à qui tout manque. Les reſſources qu'il avoit en France étoient abondantes, & l'on s'y répandit liberalement en aumones ſur ces étrangers, mais elles ne ſuffiſoient pas. Il fut obligé de les diſperſer en Italie & ailleurs, & d'intéreſſer en quelque façon toute l'Europe à ſeconder & à partager ce qu'il faiſoit d'efforts pour leur ſubſiſtance.

L'AN 1164.

Ibid. Ep. Th. Cant.

Perſécution ouverte contre les Parens & les amis du Saint.

Le Roi d'Angleterre n'auroit pas ſeulement fait tarir la ſource de ces charités s'il avoit été en ſon pouvoir; il auroit ôté à l'Archevêque juſqu'aux ſuffrages & à la communion des fideles. Il fit un Edit, où par une entrepriſe ſacrilege ſur les droits du Sacerdoce, il defendoit de lui donner part aux

L'AN 1164. priéres publiques. C'eſt un premier crayon de la ſuprématie Angloiſe, qui montre le genie de l'autorité bleſſée & irritée dans cette nation.

Avec la ſoupleſſe qu'il y trouvoit à ſes volontés il auroit également pû avancer quelques pas encore, en embraſſant le parti du ſchiſme, qui étoit une des démarches qui lui reſtoit pour ſe venger d'Alexandre & de la protection que ce Pape accordoit à Saint Thomas. Mais l'Antipape Octavien étoit mort à Luques, ſi deteſté dans les Villes même dont l'Empereur lui avoit formé une obédiance, que les Chanoines de la Cathedrale ne voulurent jamais conſentir à en ſouffrir l'inhumation dans leur Egliſe. Un Hiſtorien Schiſmatique à la ſolde de l'Empereur, n'en eut pas moins le front de lui attribuer des miracles. Apparemment cet Auteur, homme d'eſprit, les crut-il neceſſaires pour empêcher, qu'on n'ouvrît les yeux ſur les ſacrileges moyens qui ſoutenoient ſa faction. Ce fut une vraye dériſion de la Papauté, qu'un Conclave compoſé de deux Cardinaux & de ce qu'on put ramaſſer confuſément à l'élection d'un nouveau phantôme. L'Empereur la ſouhaitoit très foiblement. On élut néanmoins Gui de Crême, qu'on nomma Paſchal III. & les Patentes Imperiales acheverent de le donner aux adhérans d'Octavien pour ſon veritable ſucceſſeur.

Baron. Acta. Alex.

Otto. Morena.

Henri II. n'en perſiſte pas moins dans la communion d'Alexandre.

Le Roi Henri malgré ſes écarts dans la Religion, dont il s'étoit fait une pratique à ſa mode, conſervoit des principes de foi qu'il ne ceſſa jamais de reſpecter, lorſqu'il étoit le plus près de fran-

chir

chir, les derniéres bornes. Le Schiſme ayant repris quelque conſiſtance, aux mouvemens d'indignations qui l'inclinoient de ce côté-là, ſe joignirent les ſuggeſtions & les adreſſes de ſes courtiſans, & il en fut ébranlé. Alexandre n'étoit plus en France. Rappellé par les Romains, dès qu'un autre qu'un Romain avoit envahi le Siége de Rome, il avoit ſéjourné depuis en differentes Villes du Royaume, Paris, Bourges, le Puy, Montpellier, juſqu'à ce que vers la fin du mois d'Août 1165. il eût pris la mer à Maguelonne, & qu'il ſe fût rendu par la Sicile à Rome, où il eſperoit aſſez de ſûreté pour y gouverner deſormais tranquillement. S'il ſe flatta trop en quelque choſe, du moins il ne quitta plus l'Italie; & après quelques legers échecs il s'y maintint lui & ſes Alliés dans une ſuperiorité, qui força enfin l'Empereur à ne leur plus cauſer d'inquiétude. L'AN 1165.

Frideric & Gui de Crême pendant ce temps-là celebroient une Diette, ou un Conciliabule à Wirſbourg dans la Franconie: & le Roi d'Angleterre y députa. Ce n'étoit pourtant qu'une allarme qu'il vouloit donner au Pape, à qui les mêmes Députés étoient auſſi adreſſés. Mais paſſant auparavant par Wirſbourg, ſelon qu'il l'avoit concerté avec le Chancelier Renaud, Archevêque Elû de Cologne, ils y furent menés plus loin que ne portoit leur commiſſion, & y prirent de leur chef en faveur du Schiſme des engagemens que le Roi Henri ſe garda bien de ne pas déſavoüer.

Conc. T. X. p. 1438.

Guill. Neub. L. II.

Manœuvre de Wirſbourg, qu'il déſavoüe.

Le déſaveu eſt précis, & auſſi honorable au Pape Alexandre qu'il le pouvoit déſirer, dans les Lettres

L'AN 1165. que lui écrivirent de sa part plusieurs Evêques, Anglois & François, instruits de son mécontentement. Car il entretenoit toujours ses relations auprès de Henri, quelque mortification qu'il en reçût ; & quand les sujets particuliers de chagrin étoient de nature à ne pas être dissimulés, il se maintenoit dans la possession de s'en plaindre. Un des Prélats par qui il faisoit passer plus librement ses plaintes, étoit Rotrou de Barwich, nouvel Archevêque de Roüen, qui répondit en ces termes au Cardinal Moricot, sur l'infidelité des Députés à Wirsbourg, & sur une alliance avec l'Empereur vivement poussée par l'Archevêque Elû de Cologne. » Nous vous » assûrons au nom du Roi d'Angleterre, que par » lui-même ou par ses Députés, il n'a point prêté » serment, ni fait promesse à l'Empereur, qu'il » renonceroit à la communion de l'Eglise, & em» brasseroit la communion des Schismatiques. « Pour ce qui est de l'alliance qu'on lui reproche, (Rotrou entend le mariage d'une Princesse fille de Henri avec le Duc de Saxe,) » Nous sommes cer» tains qu'il y a mis pour prémiere clause de gar» der une fidelité inviolable au Pape, à l'Eglise & » au Roi de France. «

Conc. T. X. p. 1443.

Vita quadrip.

On donna aux éclaircissemens & aux justifications par rapport à l'Angleterre, presque tout le temps qui suivit le départ du Pape. Le Roi & l'Archevêque de Cantorberi en publierent réciproquement avec une moderation qui étonnoit de la part du Roi, sur-tout dans son Apologie au College des Cardinaux. Ce qu'il y protestoit de son dévoû-

ment au Pape & à l'Eglise Romaine paroît sincere. Mais on n'avoit pas également à se fier aux excuses & aux couleurs, dont il couvroit la malignité de ses dernieres Ordonnances & l'indignité de la persécution faite à Saint Thomas. Il se disculpoit d'avoir communiqué avec Frideric sur ce qu'il sçavoit de la propre bouche du Pape, que Sa Sainteté ne le tenoit pas pour excommunié ; avouant que dans le cas d'une excommunication connue, il auroit offensé Dieu, & contrevenu à son devoir. Cela fait juger qu'il manquoit vraisemblablement quelque formalité aux anathêmes qui avoient été prononcés contre ce Prince : car les Anglois là-dessus étoient d'une conscience si timorée, qu'ayant tout recemment à recevoir l'Archevêque Elû de Cologne son Ambassadeur, notoirement excommunié, ils avoient très ponctuellement distingué entre les honneurs purement civils, & la communion Ecclesiastique. Jamais le Grand Justicier n'avoit voulu lui donner le baiser de paix, & l'on avoit renversé tous les Autels sur lesquels on avoit appris qu'il eût dit la Messe.

L'AN 1165.

Matt. Paris.

Ces honnêtetés du Roi d'Angleterre pour le Pape, & l'air de confiance avec lequel ils entretenoient leur correspondance, pallioient le mal à l'égard de l'Archevêque de Cantorberi, & n'y remédioient pas. Le Pape avoit senti que Pontigni n'étoit pas une demeure qui lui convînt plus long-temps, que pour y passer quelques mois. Il n'ignoroit pas même que la vie pénitente qu'on y menoit, l'y avoit rendu malade ; & que malgré la liberté de s'y traiter moins

L'AN 1165.

durement, d'un côté la bienséance, & de l'autre sa devotion, le rappelleroient toujours au courant de la Communauté, qui étoit fort austere. Il l'avoit recommandé au Roi de France, en cas que dans ses Etats, on pût lui ménager l'élection à quelque Evêché. Mais avec toute l'affection que Louis VII. lui portoit, la facilité d'y réussir ne se trouva pas. Le Pape lui-même, s'il avoit crû pouvoir user du droit de prévention, y auroit été plus efficace; il l'essaya; & n'avança pas davantage.

Le Saint & ses meilleurs amis avoient d'autres pensées. Lui eût-on procuré des secours assez abondans, pour n'avoir pas à regretter les commodités de son siége; ce n'étoit pas-là le servir en Archevêque de Cantorberi persecuté pour la Justice, & tout autre service que celui de le rétablir dans l'exercice plein de son autorité, n'auroit répondu qu'imparfaitement à ce qu'on attendoit d'un Pape tel qu'Alexandre. Alexandre le comprit & nomma S. Thomas Légat Apostolique dans toute l'Angleterre, excepté l'Archevêché d'Yorc, où l'Archevêque Roger eut été trop offensé de l'avoir pour superieur en cette qualité. Le vrai zéle ne précipite rien. Ainsi depuis que l'Archevêque de Cantorberi eut reçû les Lettres de sa Légation dattées du 7e. Decembre 1165. jusqu'au milieu de l'année suivante, il se contenta d'en donner avis aux Evêques d'Angleterre, & de montrer ce qu'il étoit en droit de faire, & ce qu'il feroit infailliblement avec la puissance qu'il avoit en main. La vûe du glaive Ecclesiastique tout prêt à frapper épouventa les Discoles.

Le Pape retourné en Italie nomme S. Thomas Légat en Angleterre.

L'AN 1165. *Conc T. X. p. 1443.*

Cette qualité le rend redoutable au Roi Henri.

Assemblée de Chinon.

Le Roi Henri qui étoit en France importuné par leurs cris, & lui-même ne craignant rien tant qu'une excommunication sur sa personne, ou un interdit sur l'Angleterre, convoqua à la hâte ce qu'il put d'Evêques & de Seigneurs à Chinon dans la Tourraine ; afin qu'ils cherchassent à le tirer d'embarras, sur quelque tête que tombassent les coups. Il se plaignit amerement de l'Archevêque jusqu'à en verser des larmes, que la sensibilité & le depit lui arrachoient aisément. » C'étoit un sujet rebelle qui lui ôtoit le corps & l'ame, disoit-il ; & tout « ce qu'ils étoient là rassemblés, ne devoient passer « que pour des traitres conjurés contre lui, s'ils ne « lui fournissoient pas les moyens de l'en délivrer. « Ces reproches lui étoient familiers ; & il continua depuis de les répéter si souvent, qu'ils firent enfin bien plus d'impression qu'il n'auroit voulu sur plusieurs de ses serviteurs. L'Archevêque de Roüen se crut en place pour les relever ; & il les releva avec quelque chaleur. Mais son caractere doux ne s'accommodoit pas d'une representation un peu vigoureuse, qu'il affoiblissoit & qu'il gâtoit même en s'étudiant à la modérer. Dans la peine où étoient les autres Prélats, l'Evêque de Lisieux se hazarda de proposer l'appel au Pape, comme une voye juste pour prévenir toutes les procédures de l'Archevêque de Cantorberi. Elle étoit juste & fort reçevable en effet. Il devenoit seulement risible par rapport au Roi d'Angleterre, qu'étant actuellement occupé à proscrire cette voye, comme incompatible avec les Coûtumes de son Royaume, on n'eût point de

L'AN 1165. meilleur avis à lui ouvrir, ni lui, de meilleur remede à employer que celui-là. Trop heureux de l'agréer, ſans ſcrupule ſur l'inconſéquence de ſa conduite, il envoya Arnoul même & Froger Evêque de Sées, afin qu'ils ſignifiaſſent à l'Archevêque de Cantorberi, que lui & les ſiens appelloient au Pape de toutes les cenſures qu'il entreprendroit de porter contre eux. L'Archevêqne de Roüen y alla auſſi par pur amour de la paix, & dans l'eſpérance de jetter à propos quelques ſemences de réconciliation; car il ne prétendoit point ſe donner pour appellant. Mais l'Archevêque de Cantorberi ne ſe rencontra point alors à Pontigni.

C'étoit une dévotion en France, en Lorraine, en Bourgogne, & même en Italie, que ceux qui devoient entrer en lice dans un combat ſingulier venoient à Soiſſons ſe recommander à S. Drauſin & veiller une nuit devant ſon tombeau. S. Thomas ſur le point d'expoſer ſa vie, en combattant pour la cauſe de l'Egliſe, avoit pris d'une dévotion populaire ce qui convenoit à ſon état. Il avoit été de plus attiré à Soiſſons comme au terme d'un pélerinage particulier en l'honneur de la Sainte Vierge, & à un lieu célébre pour quelques reliques du Pape S. Grégoire Fondateur de l'Egliſe d'Angleterre. Ce contre-temps fut cauſe qu'on renonça entiérement à lui ſignifier l'appel; & qu'au hazard, que ce qu'on appréhendoit arrivât, on aima mieux ſe pourvoir auprès du Pape, & lui députer en diligence. L'Archevêque Légat en laiſſa plus de loiſir qu'on ne s'y étoit attendu. Six mois s'écoulerent juſqu'au jour arrêté

pour excommunier le Roi d'Angleterre ; encore le Roi de France lui ayant mandé que Henri étoit tombé malade, il n'alla pas plus loin contre ce Prince personnellement.

L'AN 1166.

Mais ce jour là même, fête de la Pentecôte 1166. il excommunia nommément à Vézélai Jean d'Oxford & Richard d'Invecceftre, ces deux Ecclesiastiques qui avoient prévariqué au Conciliabule de Wirsbourg ; Richard de Luci & Richard de Baliol, deux Laïques qui avoient plus brouillé qu'aucun autre dans la compilation des Coûtumes adoptée à Clarendon ; un Renoul de Broc, un Hugues de Saint Clair, & un Thomas designé fils de Bernard, ravisseurs & usurpateurs violens des biens de son Eglise ; & en général tous ceux qui seroient reconnus s'en approprier malgré lui les deniers & les possessions.

Ep. Th. Cant. Vita quadrip. Gervas

L'Archevéque excommunie quelques Anglois.

Et parce que les prétendues Coûtumes étoient le principe & le pretexte des désordres qui attiroient ces excommunications, il condamna le précis qui en avoit été fait, & déclara nulle l'autorité qu'on y avoit donnée. Il étendit l'excommunication sur tout Clerc & sur tout Laïque qui en exigeroit, qui en favoriseroit, qui en procureroit, ou qui en conseilleroient l'observation, il dispensa de leur serment les Evêques qui l'avoient jurée, & en choisit six articles plus crians, qu'il frappa d'une censure particuliere.

Il condamne le précis des Coûtumes.

Voilà précisément l'éclat que le Roi d'Angleterre vouloit éviter, & que sa facilité à écouter les cris des mécontens ne fit que fortifier. Nous

L'AN 1165.

ne rapporterons point ce qui se passa au-delà de la mer, où, à quelques Evêques près, les autres s'éleverent contre l'Archevêque avec le plus de hauteur. Nos Evêques François soumis à la domination de Henri en essuyerent eux-mêmes des chagrins, qui les intéressoient en secret pour le Prélat persecuté. Du moins n'appercevons nous pas qu'au milieu des mouvemens que les Evêques Anglois se donnerent, aussi industrieux qu'ils le furent à se forger des raisons qui justifiassent leur souverain, l'on ait ni rien fait ni rien écrit pour le disculper dans la Normandie, & les autres lieux de sa dépendance hors de l'Angleterre.

Ibid.

L'eût-on entrepris sur le fond des contestations, l'Angleterre même ne pouvoit point ne pas trouver de l'inhumanité dans la resolution, dont-il s'entêta, d'ôter à Saint Thomas le seul azile qui lui restoit en une terre étrangere. Il souhaita qu'on le renvoyât de Pontigni; & n'étant pas obéi assez vîte, il ne menaça pas le chapitre général de Cîteaux à qui il s'adressa, d'une moindre vengeance, que de l'extinction totale de l'Ordre dans ses Etats. L'Abbé de Cîteaux, & les autres principaux Abbés allerent donc représenter leur peine à l'Archevêque, trop raisonnable & trop leur ami pour n'y pas entrer. Le Roi Louis VII. d'abord ne le prit pas de même: » O religion! ô religion, s'écria-» t'-il. Voici que ceux que nous croyons morts au » monde, en craignent encore les disgraces, & » que pour des biens périssables qu'ils font profes-» sion de mépriser, ils abandonnent l'œuvre de Dieu,

Il est persecuté de nouveau, forcé de quitter Pontigni. Le Roi de France fournit à tous ses besoins.

Dieu, en chassant de chez eux un Prélat exilé « pour sa cause. « Ces paroles exhaloient tout le zéle dont le vertueux Monarque étoit pénetré. Mais les Religieux de Cîteaux, déjà bannis de quelques terres de l'Empire par Frideric, pouvoient ne se pas piquer d'une intrepidité aveugle dans un péril peu different pour les suites, sans en être ni moins détachés du monde, ni moins charitables. L'Archevêque & Louis VII. en demeurerent si bien convaincus, qu'ils n'en témoignerent immédiatement après l'un & l'autre, que plus d'affection aux Religieux de Pontigni, & que plus de reconnoissance du passé. » C'est la France que vous avez honorée en recevant ce grand homme, leur dit Louis « VII. & c'est moi qui vous en ai la plus vive obligation. « Il n'avoit pas laissé un seul moment l'Archevêque de Cantorberi dans l'inquiétude sur le choix d'un nouveau séjour. La Ville de Sens lui avoit plû pour la commodité du pays, & pour la douceur du commerce; il l'y fit conduire avec un cortege superbe, fournit en Roi à toutes ses dépenses, & venoit souvent lui-même animer par son exemple le Clergé & la Noblesse à lui rendre tout le respect qui lui étoit dû.

L'AN 1166.

Ann. Cist. ad ann. 1166.

Ce n'étoit pas un mal pour Saint Thomas, du moins ce n'étoit qu'un mal fort leger à supporter, que ce dernier effet de la mauvaise volonté du Roi d'Angleterre, au prix de la superiorité que ce Prince se donna sur lui du côté de Rome. Rome devenoit un théatre, où les Agens qu'on y députoit se disputoient chaudement les accès auprès du Pape,

L'AN 1166.

Jean d'Oxfort que le Saint venoit d'excommunier, avoit à y ſuivre contre lui ſon propre reſſentiment, & l'execution des demandes dont ſon maître l'avoit chargé. Celles-ci étoient les plus altiéres & les plus facheuſes que l'on pût propoſer dans les circonſtances ; & il les obtint. Comme il s'y agiſſoit de révoquer la Légation de l'Archevêque de Cantorberi, & de nommer pour nouveau Légat celui du Sacré College que Henri avoit jugé lui devoir être le plus favorable, le Cardinal Guillaume de Pavie : c'étoit là de ces playes qui ne ſouffrent point d'adouciſſement, quelques meſures que prît le Pape pour les lui rendre moins cuiſantes. Alexandre eut beau lui écrire que ce qu'il en faiſoit n'étoit qu'en vûe de le conſerver à ſon Egliſe, qu'il avoit pourvû à ſes principaux intérêts, & qu'après ce qu'il avoit ſignifié au Cardinal de Pavie, il ne craignoit pas de l'exhorter à ſe confier dans ſa médiation. Il eut beau pareillement recommander la negociation au Roi de France, en tout ce que Louis pourroit faire, pour qu'elle ne tournât qu'au gré de l'Archevêque. Il eut beau encore chercher par avance à le conſoler d'une mauvaiſe iſſuë en cas que Dieu la permît : car l'Angleterre alors lui devant être fermée, il prioit inſtamment le Roi France de trouver bon qu'il lui conferât la dignité de Légat dans ſon Royaume même, pourvû, diſoit-il, que les François n'en priſſent point ombrage & ne s'en ſcandaliſaſſent point.

L'Archevêque eſt moins ſoutenu qu'il n'eſperoit du côté du Pape.

Ep. alex. III.

Tous ces temoignages de la bienveillance du Pape étoient très-propres à perſuader l'Archevêque,

que si Rome l'abandonnoit, elle l'abandonnoit malgré elle. Il ne l'ignoroit pas ; mais il ne se persuadoit pas aisément que ç'en fût moins une foiblesse, dont elle seroit comptable à Dieu & à l'univers. L'ostentation de Jean d'Oxfort, & le triomphe du Roi d'Angleterre aigrissoient les esprits que cette condescendance étonnoit. Tous les deux se vantoient de leurs profusions ; & il étoit notoire qu'entre les Cardinaux, & autres principaux Officiers, quelques-uns n'avoient pas été à l'épreuve des présens. Pour le Pape, on ne soupçonnoit pas que l'or l'eût éblouï. On ne le blamoit pas non plus d'avoir respecté des promesses que le Roi d'Angleterre lui faisoit attester avec serment ; mais on lui reprochoit de n'en avoir pas exigé des asfûrances assez fortes, avant que de se livrer à ses volontés, & de s'être reposé sur des Négociateurs, contre qui il avoit les plus legitimes défiances. Quand la perfidie qu'on imputoit à Jean d'Oxford d'avoir commise à Wirsbourg, auroit été une faute à lui pardonner, comme il la lui pardonna ; un homme que l'on en croyoit capable, portoit sur son front un caractere d'indignité, qui l'éloignoit pour toujours d'un emploi de quelque conséquence. Il espéroit qu'en associant au Cardinal de Pavie le Cardinal Otton, dit de Saint Nicolas *in carcere*, il dissiperoit les alarmes que conçevoit Saint Thomas de ses liaisons avec Henri ; Alexandre l'esperoit seul. Toute l'Eglise Gallicane fut révoltée des arrangemens qu'il prenoit, & qui préparoient plûtôt la déposition du Saint Archevêque, qu'ils ne don-

L'AN 1167.

Les ménagemens de Rome sont mal interprétés en France.

L'AN 1167.

Louis VII. s'en plaint amerement.

noient lieu d'en attendre un accommodement raisonnable. Louis VII. en auguroit si mal, qu'il pensoit à envoyer au devant des Légats pour les empêcher de mettre le pié en France, non seulement par le zéle qui l'intéressoit à l'Archevêque de Cantorberi, mais aussi par des raisons d'Etat, choqué de la partialité apparente du Pape pour le Roi d'Angleterre, sur quelques-uns des differens que les deux Couronnes avoient depuis un temps à vuider entre elles. Ces mécontentemens politiques serrerent les liens qui attachoient déja fortement les Evêques de la domination de France à Saint Thomas ; & malheureusement pour les Légats, ils ne firent étant arrivés, que confirmer par leurs procédés les idées désavantageuses que l'on en avoit. A chaque pas qu'ils avançoient, ils découvroient quelque nouveau secret de leur commission, & toujours aux dépens de l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit peu à peu depouillé de ses plus beaux droits, & qui fut limité dans ceux même de sa dignité Métropolitaine, jusqu'à ne pouvoir plus porter une sentence contre le dernier des Anglois, tant que dureroit la contestation des Coûtumes. Les Légats à la verité n'avoient osé prendre sur eux une déclaration si odieuse ; mais ils l'avoient obtenue du Pape par leurs suggestions, & le Pape l'avoit lui-même signifiée au Roi d'Angleterre. Une pieté moins solide que celle du Roi de France, lui auroit fait écouter la proposition d'assembler un Concile national, où entre les chagrins qu'il recevoit alors du Saint Siége, il pouvoit compter

aussi ceux qui étoient particuliers à l'Archevêque de Cantorberi. » Lui enlever son innocence & « chercher son sang, disoit-il, n'est-ce pas s'attaquer « à ce que j'ai de plus cher. « Quelque prétexte que le Roi d'Angleterre alléguât pour colorer ses poursuites, par quelque moyen qu'il travaillât à y réussir, Louis juroit que la Légation destinée à consommer cette manœuvre lui étoit aussi injurieuse, que le seroit une conspiration ouverte contre sa couronne. L'AN 1167.

Il ne put néanmoins se résoudre à susciter au Pape, qu'il aimoit, ce surcroit de sollicitude; & assûré que le vertueux Pontife n'avoit que des intentions droites, il préfera le parti de lui faire tenir des instructions si exactes & de si bonne main sur l'état des choses, que la conviction de sa méprise & la connoissance des desordres qu'elle entrainoit, l'obligeroient indubitablement à changer.

Lettre que Guillaume de Champagne Elû de Chartres en écrit.

Parmi ceux de nos Evêques qui embrassoient le plus chaudement la défense de S. Thomas, nul ne l'emportoit sur l'Evêque Elû de Chartres, Guillaume de Champagne, âgé seulement de vingt-deux ans, avec quatre de nomination à l'Episcopat. Saint Bernard avoit plus fait que de lui procurer des Bénéfices pendant son enfance, comme le Comte Thibaud son pére l'en avoit inutilement prié; les vœux du Saint Abbé avoient été sur lui une source de bénédictions, qui le rendoient dans l'Eglise un sujet rare dont on espéroit infiniment, & dès lors d'une très-grande autorité. Jean de Salisberi disoit de lui, qu'il ne connoissoit aucun

L'AN 1168. Sujet dans le Clergé de France, ni plus prudent, ni plus éloquent; » & je le dis, ajoutoit-il, parce » que je le pense ainsi. « Guillaume de Champagne après sa nomination, étoit allé trouver le Pape à Montpellier, & en avoit reçu des amitiés, qui jointes à l'équité de sa cause, l'autorisoient à lui parler avec liberté dans la circonstance où l'on étoit. Soit qu'il lui en écrivit de lui même, soit qu'il ne s'y portât qu'à la persuasion du Roi, voici en quels termes il s'en expliquoit. » Telle est la » France, Saint Pére, qu'entre tous les Royaumes » du monde, il n'y en a point, à mon avis, qui ait » montré constamment, ni un attachement plus » sincere, ni un amour plus vif, ni un dévoûment » plus effectif pour le Siége Apostolique. Entre les » Rois & les Princes, il n'y en a point qui écoute avec » plus de bonté vos priéres, qui obéisse à vos decrets » avec plus de docilité, qui honore avec plus de » respect l'Eglise & les Ecclesiastiques, & qui les » défende avec plus de zéle que notre Roi Très- » Chrétien. L'Eglise Gallicane est certainement en- » tre toutes les autres celle qui a été la plus utile » à l'Eglise Romaine dans tous ses besoins. Or qu'ar- » rive-t'il aujourd'hui? Comment reçevez vous les » supplications que cette même Eglise, que ce mê- » me Roi vous ont adressées en faveur de l'Ar- » chevêque de Cantorberi exilé, & proscrit depuis » quatre ans, pour la liberté de l'Eglise, & pour » la majesté même de votre Chaire? Il a contre lui » un Tyran, un Persécuteur des Saints, un enne- » mi déclaré du Royaume de France, dont l'iniqui-

Baron. T. XII. p. 565.

té a rempli l'univers: & cependant, la pudeur & la « douleur me permettront-elles de le dire ? juſ- « qu'ici ce ſuperbe & injuſte adverſaire a prévalu. «

L'Elû de Chartres rapportoit en ſuite de quelle confuſion le Roi de France & ſa Cour avoient été couverts dans une entrevûe des deux Souverains, menagée par le Comte de Flandres pour la réconciliation de l'Archevêque. C'étoit l'occaſion, où le Roi d'Angleterre avoit produit publiquement contre lui la Lettre du Pape, qui ne lui laiſſoit qu'un vain titre, ſans autorité ni pouvoir, & qu'il l'avoit arrogamment oppoſé à tout ce qu'on lui inſinuoit de motifs les plus propres à l'ébranler. On y ſongeoit ſi peu à une ſemblable défaite, & le Roi d'Angleterre muni d'un acte qui lui ôtoit tout ſujet de craindre, ſe montroit ſi inexorable par quelque autre endroit qu'on tâchât de le fléchir, que les mieux intentionnés pour la paix étoient tombés dans le dernier abbatement de n'y plus voir aucun jour.

Le Pape ſur ce mémoire, & ſur pluſieurs autres qu'on lui envoya, (car on repréſentoit & on ſe plaignoit de tous les côtés ;) revint bien vîte de ſes premiéres avances ; & les bornes où il reſſerra les Légats, apprenant aſſez au Roi d'Angleterre le peu qu'il devoit déſormais en attendre, l'accommodement échoüé n'eut plus de reſſource, que dans la Religion & la générоſité du Roi de France. Le Pape le ſollicitoit de s'y entremettre, tout indigné & tout rebuté qu'il étoit des ſupercheries de l'Anglois : mais ce fut encore une de ces fauſſes pro-

L'AN 1169.
Vita quadr.
Conférence de Montmirail, qui aigrit le Roi d'Angleterre, & indispose le Roi de France contre Saint Thomas.

messes, par où ce Prince renversoit les plus sages dispositions qu'on prenoit avec lui, dont Louis VII. se laissa legerement éblouïr.

Le Roi d'Angleterre avoit donné parole, que si l'Archevêque de Cantorberi venoit en sa presence, une assûrance de respect le satisferoit, & qu'il le traiteroit avec bonté. » L'Archevêque lui étant pre-» senté par le Roi de France se jetta aux piés de » son Maître, & lui dit : Seigneur, je m'en rap-» porte uniquement à vous du differend qui est » entre nous, sauf l'honneur de Dieu. « Cette clause ne devoit point surprendre le Roi d'Angleterre dans la bouche du Prélat, qui en avoit toujours fait le principe dominant de sa conduite. Il la releva néanmoins avec tant de hauteur, qu'il en traita l'Archevêque d'orgueilleux & d'ingrat. Puis se tournant vers le Roi de France : » Seigneur, lui dit-il, » prenez garde, je vous prie, à son artifice : tout ce » qui lui deplaira, il ne manquera pas d'alléguer » que l'honneur de Dieu y sera blessé ; prétexte ad-» mirable pour autoriser ses usurpations. Mais afin » que l'on sçache que l'honneur de Dieu ne m'est » pas moins cher, voici ce que j'offre. Il y a eû avant » moi plusieurs Rois d'Angleterre qui ont eû, com-» parés à moi, plus ou moins d'autorité : & il y a eû » avant lui, plusieurs Archevêques de Cantorberi » qui ont été de grands hommes & de saints Evêques. « Qu'il me rende donc ce que le plus grand & le » plus saint de ses Prédecesseurs a rendu au plus petit » des Rois qui m'ont précédé ; je n'en veux pas da-» vantage. « Les deux Cours applaudirent à cette proposition ;

proposition ; & l'on s'écria que le Roi d'Angleterre s'abaissoit assez. Il ne lui en coûtoit gueres pour cela ; puisque ce n'étoit qu'une expression vague, qui ne prévenoit ni la chicane, ni la coaction dans le détail ; & que ces mêmes Archevêques de Cantorberi à qui il en appelloit, en avoient souffert de leur temps bien des persécutions. Aussi Saint Thomas ne fit-il aucune réponse. » Vous vous taisez, Seigneur Archevêque, lui dit le Roi « de France. Voulez-vous être meilleur que ces « Saints Evêques, & meilleur que Saint Pierre ? On « vous présente la paix, que ne l'acceptez-vous ? » Prince, répondit-il, je conviens que mes Prédé- « cesseurs ont beaucoup mieux valu que moi. Cha- « cun d'eux étant en place, ils se sont efforcés de « retrancher les abus ; mais ils ne les ont pas tous « retranchés : ils nous ont laissé à y travailler après « eux..... Que si quelqu'un parmi eux à eû trop « de mollesse & trop d'égard, est-il en cela un mo- « delle que je doive suivre ? Nous blâmons Pierre « lorsqu'il renonce Jesus-Christ : nous le comblons « d'éloges lorsqu'au péril de sa tête il resiste à Néron. « Il n'y a rien que n'ayent sacrifié nos Péres pour « n'exposer pas le nom de Jesus-Christ à être avili ; « & j'irois moi sacrifier sa gloire, pour recouvrer « les bonnes graces d'un homme. A Dieu ne plaise «

L'An 1169.

Ces sentimens ne furent goûtés de personne : on en fut même indigné contre l'Archevêque ; & l'on rompit la conference avec un soulevement général, où il n'y eut que le Roi d'Angleterre, qui ne put dissimuler la satisfaction maligne qu'il en

L'AN 1169.

avoir. Elle s'étoit tenue près de Monmirail dans le Perche ; & le Roi de France revenoit par Chartres, suivi de l'Archevêque de Cantorberi, à qui durant toute la route il ne donna pas, contre son ordinaire, le moindre signe de considération. Mais le peuple s'empressoit de le voir, & disoit : » C'est celui qui pour l'amour des deux Rois n'a pas voulu » renonçer à Dieu. « Ses gens étoient cependant très-déconcertés de ce refroidissement du Roi de France : car ils en perdoient aussi les secours qu'il avoit coutume de leur fournir, & l'avenir les faisoit trembler. » Confions-nous en Dieu, leur disoit » gayement l'Archevêque. J'apprens que vers la » Saône en Bourgogne & du côté de la Provence, » les habitans y sont fort humains & fort liberaux. » Nous irons à pié dans ce pays là, si l'on nous » renvoye de celui-ci. . . . . C'est être pire qu'un Infi- » delle que de se défier de la misericorde de Dieu. « Ils étoient à Sens, & ne vivoient depuis trois jours que des aumônes de quelques Evêques, quand le Saint leur parloit de la sorte. Au même moment on vint les avertir que le Roi de France les demandoit. » Il va nous chasser de son Royaume, dit l'un » d'eux. Vous n'êtes point Prophête, ni fils de Pro- » phête, reprit l'Archevêque ; ne vous mêlez donc » point de faire ces prédictions. « Mais peu s'en fallut qu'ils ne les crussent bien accomplies à la vûe du Prince qu'ils trouverent négligement assis, avec un air triste & profondément occupé de pensées qu'il sembloit avoir peine à leur communiquer. Les soupirs & les larmes qui lui échappoient,

augmenterent leur incertitude. Enfin au grand étonnement de tout le monde, il embrassa les genoux de l'Archevêque qui se baissa aussitôt pour le relever, & d'une voix entrecouppée de sanglots il lui dit : » Vous êtes sage, mon Pere, & le seul « de nous qui ayiez vû clair. Nous avons tous été « des aveugles, qui vous avons conseillé de sacri- « fier l'honneur de Dieu à la volonté d'un homme. « Je m'en repens, mon Pere, je m'en repens sincere- « ment, & je vous prie de me le pardonner. Voilà « au reste, quant à ma personne & à mon Royau- « me, que je suis resolu de tout exposer pour « Dieu & pour vous. Tant que je vivrai, je vous « promets de ne vous point abandonner, ni vous, « ni les Vôtres. «

L'AN 1169.

Le Roi de France reprend pour lui sa premiere affection.

Le Roi d'Angleterre depuis eut beau conjurer & ménacer ; le Roi de France demeura ferme sur cette magnifique réponse, digne, à t'on dit, d'être gravée en lettres d'or par-tout où l'on sçait ce que c'est que la vraye sagesse & la vraye grandeur. « Rapportez à votre maître, dit-il entre autres à « l'Evêque de Sées, que s'il ne peut souffrir, lui, « qu'on abroge ce qu'il nomme les Coûtumes de ses « Ancêtres, parce qu'elles regardent la dignité de sa « Couronne, quoiqu'on les prétende opposées à la « Loi de Dieu ; il m'est beaucoup moins permis de « renoncer à un droit, qui m'a été incontestable- « ment transmis avec la mienne. La France est « dans la possession immémoriale d'ouvrir son sein « aux malheureux, de les y recevoir, de les y soute- « nir, de les y défendre, sur-tout en faveur de ceux «

Belle parole du Roi.

L'AN 1169. » qui souffrent pour la justice. Ce droit m'est trop » glorieux ; nulle suggestion ne sera capable de m'y » faire déroger à l'égard de l'Archevêque de Cantorberi, aussi long-temps que durera son exil. Le » Pape, qui est le seul superieur que j'aye sur la » terre, m'en a chargé : il n'y a ni Empereur, ni » Roi, ni Puissance au monde, qui m'empêche de » lui en rendre un fidelle compte. «

Ep. Th. Cant. Henri qui ne pouvoit ôter à l'Archevêque une protection aussi insurmontablement déclarée que la protection du Roi de France, en revint aux offres les plus exorbitantes, & aux efforts les plus pressans sur la Cour de Rome, ou plûtôt il s'adressa à toute l'Italie pour le servir à Rome. Saint Thomas prétendoit que les sommes promises aux Milanois, aux Crémonnois, aux Parmesans & à d'autres Villes n'alloient pas seulement à acheter leur crédit ; mais que Henri au même temps qu'il demandoit à Sa Sainteté de l'approcher d'elle, marchandoit sur le chemin des assassins pour s'en défaire. Le Pape consentit au moins à envoyer de nouveaux Légats : mais il les choisit d'une integrité irreprochable, leur prescrivit ce qu'ils avoient à accorder ou à refuser, avec une rigueur qui prévenoit jusqu'à l'ombre de la collusion : c'étoient deux Officiers de la Cour Romaine, Gratien, & Vivien.

Vita quadrip. Baron. Entre le 24. Août 1169. qu'ils saluerent le Roi d'Angleterre pour la premiére fois, & les derniers jours de Septembre, qui étoit le terme de leur Légation ; ce malheureux Prince fit autant de differens personnages, que le plus ou le moins d'espe-

rance ou de crainte dans les entrevûes lui donnoient d'occasions d'avancer ou de reculer, afin de les conduire où il vouloit. Il étoit venu en Normandie; & Domfront, Baieux, Caën furent les lieux principaux où ils confererent avec lui & avec les Evêques ses Sujets, particulierement ceux de la Province. Après un accueil très-gracieux, qui ne les avoit point amollis, il le prit le lendemain d'un ton à les effrayer. » Ne menacez point, Seigneur, lui dit Gratien, vous « ne nous ébranlerez point par-là. Nous sommes « d'une Cour qui est accoutûmée à signifier de la « part de Dieu ses volontés aux Empereurs & aux « Rois. « Les invectives contre l'Archevêque de Cantorberi, & la necessité où on l'alloit mettre de se jetter dans le Schisme, lui & son Royaume, étoient sa reprise ordinaire. Il se relâchoit, & il s'aigrissoit successivement; tantôt il se disoit prêt d'acquiescer à tout pour l'amour du Pape, tantôt dépité & en jurant, il couroit à son cheval sur le point de rompre les pourparlers, & de n'écouter plus rien. Le phlegme des Légats soutenoit ces vicissitudes avec une égalité admirable; mais les Prélats François, c'est-à-dire ceux de Normandie & d'Aquitaine, apprehendoient toujours quelque moment de fougue, qui renversât en effet la négociation. Ils conjuroient donc les Légats de plier un peu sur les points, qu'ils jugeoient inutile de contester, tel que celui-ci: qu'en donnant l'absolution aux Ecclesiastiques excommuniés par Saint Thomas, on n'en exigeât point de serment. Les Légats y consentirent, mais ce fut sans y gagner davan-

L'AN 1169.

Négociations & Conférences en présence du Roi d'Angleterre.

L'AN 1169. tage ; parce que du train dont procedoit le Roi d'Angleterre, si une chose refusée le rendoit furieux, une chose accordée le rendoit plus hardi à demander, & ses demandes ne finissoient point.

On croyoit enfin en avoir obtenu les conditions essentielles pour un accommodement qui pût contenter. On s'en trouva bien loin, lorsqu'il fallut en rediger l'acte par écrit. Plus attaché à ses idées que jamais, le Roi d'Angleterre pressa d'insérer deux mots dans les conventions faites ; sçavoir qu'il les acceptoit, & les garderoit *sauf la dignité de son Royaume*. Il n'y auroit pas eû à se récrier beaucoup sur cette clause, si elle n'avoit été que pour opposer un équivalent aux deux clauses de l'Archevêque. *Sauf nôtre ordre*, & *sauf l'honneur de Dieu* ; mais les Légats qui l'avoient d'abord approuvée en la prenant simplement, revoquerent leur premier avis, dès qu'ils l'eurent reconnue frauduleuse rélativement à l'explication du Roi, & ne voulurent plus la passer. Le Roi qui avoit saisi avidement & en rusé négociateur l'approbation qu'ils y avoient donnée, se plaignit bien haut afin de les y faire revenir. Les Legats offrirent une compensation suggerée par l'Archevêque de Roüen, qui étoit d'insérer également *sauf la liberté de l'Eglise* : elle ne lui convenoit pas, & il la rejetta. De crainte pourtant que la paix venant à manquer, on ne lui en attribuât la faute auprès du Saint Siége, il souhaita que l'Archevêque de Roüen, l'Archevêque de Bourdeaux, & les autres Evêques, regardés comme médiateurs, en écrivissent au Pape de maniere à le

disculper. Voici comment Arnoul Evêque de Lisieux s'acquitta d'une commission si délicate. » Le Roi, dit-il, ayant declaré qu'il rétablissoit l'Archeque de Cantorberi dans tous les droits & dans tous les biens de son Archevêché, *sauf la dignité de son Royaume*, il nous a paru que vos Légats agréerent de si bonne grace cette proposition, que sur le champ ils reconcilierent à l'Eglise celles des personnes excommuniées par cet Archevêque qui étoient présentes; & que l'un d'eux, qui étoit Vivien, promit d'aller incessamment en Angleterre y reconcilier les autres. Ils ont changé depuis; & tout ce que nous sommes d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés, de Seigneurs qui croyons, que pour le bien de la paix ils ne devoient point incidenter sur la clause, *sauf la dignité de notre Royaume*, nous n'avons pu les résoudre à l'admettre. Cependant, ajoute-t-il, nous ne voyons pas que la liberté & la dignité Ecclesiastique soient lésées en rien par les égards qu'on auroit pour la dignité Royale; puisque la dignité Ecclésiastique défend & affermit la dignité Royale, & que la dignité Royale conserve & soutient communément la dignité, ou la liberté Ecclésiastique, plûtôt qu'elle n'y donne atteinte. Ces deux Puissances, la Puissance Ecclesiastique, & la Puissance Royale, doivent s'embrasser étroitement. Car enfin les Rois ne peuvent faire leur salut sans l'Eglise; & l'Eglise ne peut être tranquille sans la protection des Rois. «

L'AN 1169.

Ep. Arn. Lexov.

Nous nous prosternons donc aux piés de vo-

L'AN 1169. tre Sainteté, & nous la conjurons de ne pas tant « s'arrêter aux mots qu'à la chose même, & de « manier si prudemment toute cette affaire, que « l'appui dont elle honore un particulier, n'attire « pas la perte d'une infinité d'ames. Dans le main- « tien même de la discipline, c'est la douceur qui « produit la paix; & ce n'est que trop souvent la « severité qui l'écarte. «

Principes de plusieurs Evêques ses Sujets dans l'affaire de Saint Thomas.

C'étoient assez là les principes de tous les Evêques, qui n'osoient ni deplaire au Roi d'Angleterre, ni condamner l'Archevêque de Cantorberi. Ils consideroient la Puissance Royale selon l'usage qu'en faisoient les bons Princes par rapport à l'Eglise; & dès-là ils n'avoient nulle peine à la concilier avec la Puissance Ecclesiastique. Quant aux abus que Saint Thomas ne croyoit pas devoir dissimuler dans le gouvernement de Henri, ou ils gagnoient sur eux d'y fermer les yeux par respect, ou ils les toléroient en silence pour éviter pis.

Vita quadr. Ep. Th. Cant.

La commission des Légats étoit finie à la S. Michel; mais Vivien étoit demeuré en France, & eut part à quelques démarches que le Roi Louis VII. y ménagea en attendant la réponse du Pape sur les conférences de Normandie. Celle qui se fit quinze jours après dans l'Abbaye de Saint Denis, où les deux Rois s'aboucherent, eut le sort des précedentes. Saint Thomas l'avoit prévû & n'y assista pas. Malgré ce qu'il sentoit de répugnance à se présenter devant le Roi d'Angleterre, depuis la mortifiante sçene de Monmirail, il ne put le refuser à l'Archevêque de Roüen & à l'Evêque de Sées, qui se chargerent

gerent d'essuyer les risques du premier abord au passage de Montmartre. Il fut reçû avec humanité. Sur ses excuses, le Roi d'Angleterre répondit qu'il lui pardonnoit volontiers : & sur ses demandes, il dit qu'il étoit prêt de prendre pour arbitres de leurs prétentions reciproques, ou la Cour du Roi de France, ou l'Eglise Gallicanne, ou les Professeurs des Ecoles de Paris. L'Archevêque accepta le jugement de la Cour du Roi, ou de l'Eglise de France ; ajoutant qu'une convention amiable lui plairoit cependant mieux qu'une discussion juridique. Il ne s'expliqua point touchant les Professeurs de Paris ; qui avec une grande érudition & un grand nom, passoient pour donner plus aux subtilités des recherches, qu'il ne convenoit à la nature des questions à décider entre lui & les Officiers des Tribunaux d'Angleterre. Henri d'ailleurs étoit fort puissant parmi eux, en ce que des quatre nations qui partageoient ces Ecoles, deux étoient de son obéissance, la nation Angloise & la nation Normande. Plusieurs furent trompés par les gracieusetés dont Henri fut plus liberal dans cette entrevûë, quoique les plus habiles, ou les plus accoûtumés à son manége, n'y découvrissent que des fauxfuyans & des feintes.

L'AN 1169.

Hist. univ. Paris.

Le Pape avant que d'apprendre l'inutilité de ces tentatives, en avoit fait une autre. Au lieu de gens qui sçussent les Cours, & qui fussent exercés dans les négociations, il s'étoit servi de quatre Solitaires éminens en pieté, Saint Anthelme Evêque du Bellay ; Basile Prieur de la Grande Chartreuse ; un

L'AN 1166.

autre Chartreux nommé Simon, Prieur du Mont-Dieu en Champagne, & Bernard du Coudray, ſimple Religieux de Grandmont. Ils devoient accompagner d'exhortations vives les Lettres monitoires & comminatoires que le Pape leur avoit remiſes; & tous enſemble ne manquoient point des talens que Dieu communique aux hommes de ſa main, dans les Miſſions extraordinaires. Acharné à la perſécution d'un Saint, Henri vit & écouta d'autres Saints, & ne s'en montra pas plus docile. On ne conçoit pas même les bizarreries de conduite où il tomba alors. Tout y étoit plein de contradictions. D'une part, il n'épargnoit & n'omettoit rien pour empêcher le Pape de ſe porter aux derniers remedes; de l'autre, il ſembloit ne s'étudier qu'à le défier, & qu'à l'irriter. Car il venoit de réiterer & d'aggraver les anciennes prohibitions de recourir au Saint Siége; & il les maintenoit avec un ſcandale qui ne permit pas en France aux Evêques de deux grandes provinces, Reims & Sens, de ne pas murmurer hautement. Mais l'action qui mit le comble à ſes inſultes, ce fut le Couronnement de ſon fils, le jeune Henri, qu'il affecta de faire ſacrer par l'Archevêque d'Yorc, au prejudice des droits de l'Archevêque de Cantorberi, & contre la défenſe expreſſe du Pape. Elle lui avoit été adreſſée à lui même, à l'Archevêque d'Yorc, & aux Evêques Anglois, & il n'y avoit répondu qu'en contraignant ces Prélats de jurer qu'ils n'obéiroient pas.

Vita quadrip.

Injure que lui fait le Roi d'Angleterre ſur le ſacre de ſon fils.

Un pareil outrage diſpoſoit bien moins à la ré-

paration du passé, qu'il ne menaçoit d'une Schisme prochain, & que l'on pouvoit croire déja resolu, pour peu que le Pape temoignât de ressentiment. Le Roi d'Angleterre ne l'attendit pas. Au bord du précipice, le voyant de si près, il en mesura mieux la profondeur. Ce fut en cette circonstance même, qu'il parla le plus sincerement de réconciliation; & qu'ayant à recevoir une quatriéme Légation, que le Pape avoit accordée à ses instances, il ne la reçut qu'avec un cœur veritablement changé & soumis. L'AN 1170.

On doit convenir que le Pape & lui, en étoient chacun à la derniere extrémité: le Pape par la longueur des délais qui étoient épuisés, & par les sollicitations du Roi de France, pour ne pas dire par le cri de la France entiére; le Roi d'Angleterre par une complication d'évenemens qui n'offroient à ses reflexions que des issües également désastreuses & criminelles, s'il n'acquiesçoit incessamment à ce que la Religion & la justice lui demandoient.

Une irruption de Louis VII. dans la Normandie avoit obligé Henri d'y passer. L'audiance qu'il y donna aux nouveaux Légats fut courte & presque décisive. Ils n'étoient pas envoyés de de-là les Monts, mais choisis dans le Clergé des provinces voisines. C'étoient l'Archevêque de Roüen, Rotrou de Barwich & l'Evêque de Nevers, Bernard de Saint Sauge, à qui le Pape ne tarda pas de joindre Guillaume de Champagne, nouvellement monté à l'Archevêché de Sens, & le plus zélé défenseur de

L'AN 1170.
Ep Alex. III.
Ep. Th. Cant.
Démarches, qui conduisent à la paix. Elle se conclud.

l'Archevêque de Cantorberi, après le Roi Louis. Ils avoient pour instruction de signifier au Roi d'Angleterre, que s'il n'avoit fait sa paix avec l'Archevêque de Cantorberi dans quarante jours, ils alloient mettre toutes ses terres d'en deça la mer en interdit : & qu'à l'égard de ce qui le touchoit personnellement, Sa Sainteté dès-lors rétablissoit l'Archeveque libre dans l'exercice de ses pouvoirs de Metropolitain & de Légat, l'autorisant par-là, quelque restriction qu'elle y eût apportée anterieurement, à lançer telle censure, & sur telle personne qu'il jugeroit à propos pour le bien de l'Eglise. Le Pape par ses propres Lettres confirmoit les ordres intimés à ses Légats. » Vous serez content, manda » aussitôt le Roi d'Angleterre consterné à l'Arche» vêque de Roüen. C'est à vous & à l'Evêque de » Nevers, que le Pape me renvoye, pour dresser les » articles de la reconciliation ; remplissez votre » fonction de Médiateurs : prescrivez ce qui con» vient, & tenez vous assurés de ma déférence. «

Le changement étoit bien brusque, & l'Archevêque de Cantorberi n'y comptoit que médiocrement. Dans l'intention du Pape, on ne devoit pas faire un pas que le Saint n'en fût averti, ou même qu'il ne dirigeât. Il profita de ces ménagemens qu'on avoit pour lui, afin de prévenir tout ce qu'il soupçonnoit de la duplicité du Roi d'Angleterre, & suggérer au moins tout ce qu'il avoit à en exiger. Tant que l'on s'abstint d'approfondir les matiéres proposées, on eut la consolation de le trouver souple & fléxible à chaque chose qu'on lui proposoit

en général. Saint Thomas en attribuoit la principale gloire au nouvel Archevêque de Sens, lequel, dit-il, s'employa plus ardemment & plus heureusement que personne, à éloigner, ou à dissiper les difficultés. Une bagatelle suffisoit pour en susciter d'imprévûes ; & les Légats n'approchoient point ce Prince, qu'ils ne tremblassent de lire sur son visage ou dans ses gestes, quelque mécontentement inopiné qui renversât leurs projets. Tout le monde fut charmé de son ouverture & de sa facilité, lorsque l'Archevêque de Sens lui aména l'Archevêque de Cantorberi. Il prit les devans dès qu'il l'apperçut, se découvrit, l'embrassa, écouta même avec douceur ses avis, qui ne parurent pas déplacés, quoiqu'un peu précipités : & hors le baiser de paix que Henri lui refusa constamment, à cause du serment qu'il en avoit fait, il ne se sépara de lui une premiere & une seconde fois, qu'en lui laissant des signes de bienveillance, qu'on ne crut point équivoques. Il montra seulement combien il étoit sensible aux apparences, & ce que c'est quelquefois dans les Rois comme dans les autres hommes, que l'empire de la vanité, en ce qu'à l'exemple de Saül repris par Samuel, il pria l'Archevêque de le traiter avec honneur. » Seigneur Archevêque, lui dit-il, d'un air attendri, jusqu'à « paroître pleurer, rendons-nous réciproquement « notre premier attachement. Etudions-nous à nous « faire l'un à l'autre tout le bien qui dépend de « nous, & qu'il ne reste pas la plus légére trace de « nos démêlés : mais à la vûe de cette multitude «

L'AN 1170.

L'AN 1170.

à qui nous ſommes en ſpectacle, témoignez-moi, « je vous prie, le reſpect qui m'eſt dû. « Cela étoit « juſte, & Saint Thomas s'obſerva.

Ce qu'il y avoit de plus dangereux à examiner, c'étoit le détail des griefs, dont l'Archevêque de Cantorberi ſe plaignoit, & dont il pourſuivoit la réparation. Le Roi non content du mémoire qu'il en avoit préſenté, lui fit demander qu'il les expoſât de bouche. Pluſieurs étoient d'avis qu'il laiſſât le Roi même abſolument maître de cette diſcuſſion. Il ne le jugea pas aſſez ſûr, non plus que l'Archevêque de Sens, ni ſes plus affidés ſerviteurs qu'il conſulta. Il revint au Roi, & dans la poſture la plus humble, l'Archevêque de Sens portant la parole, il réduiſit ſa requête à ces quatre points ; que le Roi le rétablît dans ſes bonnes graces ; qu'il lui donnât la paix & la ſûreté, à lui, & à ceux qui avoient ſouffert pour lui ; qu'il le remît en poſſeſſion de l'Egliſe de Cantorberi & des biens qu'on en avoit uſurpés ; & qu'il réparât l'injure qui avoit été faite à cette même Egliſe & à ſa perſonne dans le Couronnement du jeune Prince. Nous ne voyons ici aucune mention des Coûtumes d'Angleterre, quoique ce fût un des articles qu'il mandoit au Pape n'avoir pas voulu abandonner à la diſcrétion du Roi. Il finiſſoit par lui promettre l'amour, l'honneur & toute l'obéiſſance qui peut-être rendue par un Archevêque à ſon Souverain ſelon Dieu. Le Roi dans cet expoſé n'héſita ſur rien de ce que le Pape avoit recommandé en lui écrivant : mais le Saint Pére ne lui ayant point parlé de biens à

reſtituer, il remit à en ordonner un autre jour, & répondit favorablement pour tout le reſte.

Arnoul Evêque de Liſieux ne penſoit pas mal, & autant qu'il dépendoit de lui, il auroit peut-être coupé racine aux maux qui ſuivirent, ſi l'Archevêque de Cantorberi avoit pû ſe réſoudre à entrer dans ſes vûes ſur une propoſition qu'il lui fit. Comme le Roi d'Angleterre recevoit pour bons ſujets tous ceux que la cauſe de l'Archevêque lui avoit rendu odieux, Arnoul preſſa l'Archevêque de lever genereuſement toutes les cenſures, qui n'avoient été encourues que par une ſuite de ſa méſintelligence avec le Roi. Les raiſons que lui allégua Saint Thomas, pour y procéder avec plus de maturité & d'examen, étoient fort ſenſées, & d'un eſprit conſommé dans la ſcience de la diſcipline. Mais ce qu'il y avoit d'Anglois excommuniés & préſens, en prirent malheureuſement les motifs les plus déſolans pour eux. Ils en regarderent l'Archevêque comme un ennemi irréconciliable; & leurs funeſtes préventions s'étant repandues, elles eurent bientôt commencé à émouvoir contre lui cette horrible faction de Clercs & de Seigneurs, donc la rage ne fut aſſouvie que dans ſon ſang.

Ce qu'il y avoit de Mécontens à la Cour & dans le Clergé n'en pourſuivent que plus violemment l'Archevêque.

Le temps où l'on place la paix de Saint Thomas, eſt le 22. de Juillet fête de la Magdeleine, après que les deux Rois eurent auſſi conclu la leur. Ce ne fut plus que la gratitude & le ſoin de reconnoître les bons offices qu'il avoit reçus en France, qui l'y arrêterent encore juſqu'à la fin de Novembre. On doit au Roi d'Angleterre la juſtice de ne

L'AN 1170.
lui point attribuer le changement qui arriva pendant ces quatre mois, & le mois ſuivant ; ou de convenir au moins, qu'il y fut pouſſé par la paſſion & l'inſtigation de gens qui en étoient beaucoup plus coupables. Il avoit crû qu'il n'y avoit pour lui, qu'à pardonner & qu'à oublier ; & il s'y étoit reſolu. Les reſtitutions à faire & les injures à réparer allerent ſi loin, & elles envelop-poient tant d'intérêts, qu'il fut rebuté & fatigué du travail où le jettoient ces éclairciſſemens. Il y trouvoit à combattre tout ce que l'avarice & l'âpreté de ſes courtiſans lui oppoſoient de ruſes & d'efforts, pour ſe maintenir dans des poſſeſſions injuſtes. La peine de l'excommunication prononcée par l'Archevêque contre les uſurpateurs, & qui ſubſiſtoit, étoit un ſurcroît d'embarras : celles que le Pape venoit de porter contre l'Archevêque d'Yorc, & contre les Evêques qui avoient aſſiſté au Couronnement du jeune Henri, en formerent un autre. On comptoit en un mot ſept années de pilleries & de ſacrileges dans l'Egliſe & dans la Province de Cantorberi ; preſque autant de mutinerie & d'independance dans les autres lieux de ſon reſſort ; ce qui avoit cauſé une telle combuſtion quant au ſpirituel & au temporel, que pour joüir d'un peu de tranquillité, l'Archevêque en ſeroit reduit à remettre tout, & à ſacrifier tout. Or on l'en voyoit très-éloigné. Il avoit là-deſſus ſa maniére de juger ſelon la religion & ſelon la conſcience, qui ne s'accordoit nullement avec les principes ſur leſquels on jugeoit au Conſeil du Roi d'Angleterre. Il ne pouvoit,
diſoit-

disoit-il, ni frustrer son Eglise & les pauvres des biens qui leur appartenoient, ni délier des ames qui perseveroient insolemment dans leur péché. De là les rapports que le Roi étoit toujours prêt à écouter, & les gloses empoisonnées que l'on y ajoutoit. Le Saint lui rendit deux nouvelles visites avant son départ; l'une à Tours, où pour éviter le baiser de paix, le Roi se fit dire la Messe des Morts, & l'autre à Chaumont près de Blois, où l'altération de ses sentimens transpira malgré lui au travers de bien des caresses, trop froides & trop concertées pour en esperer rien de solide. Saint Thomas en demeura frappé, & délibera s'il devoit partir : il s'y détermina néanmoins. » Où croyez-vous aller, lui « dit le Roi Louis VII. dans le dernier adieu qu'il « vint lui faire à Paris. Je croi que je vais chercher la « mort en Angleterre, répondit le saint Archevêque. « Je le croi comme vous, reprit le Roi de France. « Ce que j'aurois à vous conseiller, c'est de n'ajou- « ter foi à la parole de votre Prince, qu'après en « avoir reçu le baiser de paix; jusques-là demeurez « avec nous. « Il remercia tendrement le Roi; dit que Dieu étoit le maître de sa vie, & que pour lui il se sentoit parfaitement disposé à la sacrifier. Ce fut ainsi qu'il sortit d'une Cour dont il ne cessoit pas d'éprouver l'affection, & à laquelle il étoit devenu infiniment cher. Le Roi, les Seigneurs, les Evêques, tous avec l'Archevêque même, étoient touchés jusqu'aux larmes. En les quittant il alla se rendre à Widsant, port de Picardie; & peu s'en fallut que les premiers Anglois à qui il se livra, ne devins-

L'AN 1170.

Vita quadrip.

Henri II. laisse craindre lui même qu'elle ne soit pas stable.

Regrets de Louis VII. & de toute sa Cour au départ du Saint.

L'AN 1170.

ſent ſes aſſaſſins dès la deſcente du vaiſſeau qui l'avoit porté en Angleterre. Il y reſpiroit à peine, qu'il y fut ſommé, au nom du Roi, de la part des Evêques de les rétablir dans leurs droits & dans leurs pouvoirs, eux & les autres, qui avoient été ou excommuniés, ou ſuſpens. Il demanda du temps, & mit des conditions : mais l'émotion étoit trop violente pour rien entendre. Pendant qu'une partie des Conjurés couroit à Londres allumer l'indignation du jeune Henri, l'autre dans la même diſpoſition, fit voile en Normandie vers le Pére. Il y paroiſſoit pour inſtigateurs ceux qu'on accuſoit de l'avoir été dans tous les complots tramés contre le Saint depuis ſon exil; Roger Archevêque d'Yorc, Gilbert Evêque de Londres & Joſſelin Evêque de Sariſberi. De ſimples plaintes ſur ſa dureté & ſur ſon obſtination n'auroient pas été pardonnables dans les circonſtances : ce fut une cruauté, auſſi bien qu'une calomnie énorme, connoiſſant autant leur Roi qu'ils le connoiſſoient, de lui repréſenter le Saint Archevêque comme ſon ennemi perſonnel qui en vouloit à ſa puiſſance & à ſon Trône. Nous l'avons déjà obſervé : Henri II. irrité ne ſe poſſedoit pas. Il dit pluſieurs fois dans ſa colere, qu'il étoit bien malheureux, que parmi tous ceux qu'il avoit nourris & comblés de graces, pas un n'eût le courage de le venger d'un Prêtre, qui le vouloit détrôner, & bouleverſoit ſon Royaume. Ce reproche échappé vraiſemblablement ſans reflexion ſur les conſequences, fut une loi pour quatre ſcelerats, pleins des idées ſanguinaires & des ſacrileges maximes, qui

On cauſe ſa mort par l'indiſcretion des plaintes que l'on renouvelle contre lui.

depuis un temps avoient étouffé tous les remords dans les Cours des deux Henris. La nuit ſuivante qui étoit celle de Noël, ils firent entre eux l'exécrable ſerment de délivrer leur maître de l'Archevêque ; & par un des crimes le plus favorablement conduits au gré des Auteurs qu'il y ait jamais eû, ils furent en état de le conſommer avant la fin du ſixiéme jour qu'il eut été projetté. L'AN 1170.

Ibid.

Il périt martyr de la Liberté Eccléſiaſtique.

Tout fut digne d'une grande ame, & d'un grand Evêque à la mort de Saint Thomas de Cantorberi, maſſacré dans ſa Cathédrale le 29. de Decembre à l'heure de Vêpres, & les moindres particularités ne nous y rappellent que des miracles de religion. Il y perſevera ſurtout à ſoutenir l'équité de la cauſe pour laquelle il s'immoloit : & il le fit avec une intrepidité que la prévention ne contrefait pas. Beaucoup moins y peut-on donner à l'imagination, ou à quelque autre principe qu'à un principe ſurnaturel, les préſages & les connoiſſances antérieures qu'il en avoit eües : comme ce qu'il avoit raconté quatre ans auparavant à l'Abbé de Pontigni d'une révélation, où il s'étoit vû attaqué dans une Egliſe, & bleſſé mortellement à la tête par quatre Chevaliers. Il mourut de quatre coups d'épée qu'il reçut en cet endroit la même des quatre meurtriers, qui étoient d'une haute extraction, recommandant ſon ame & la cauſe de l'Egliſe à Dieu & à la Sainte Vierge, aux Saints Patrons de ſon Diocèſe, & à Saint Denis le Patron de la France : ce furent les derniers mots qu'il prononça.

Une ſi funeſte nouvelle ayant paſſé la mer, la

L'AN 1171.

douleur devint générale ; & à l'exception des plus outrés Royaliſtes de la domination Angloiſe, il n'y eut point de province en France qui ne fremît d'horreur. Le Roi d'Angleterre chargé là-deſſus de l'execration publique, n'auroit pas pû ſe refuſer à lui même une juſte affliction, quand la nature & la Religion n'auroient pas parlé dans ſon cœur au ſujet d'une mort qu'il ſentoit devoir s'imputer. Il demeura trois jours renfermé dans ſon palais ſous le cilice & ſous la cendre, ſans oſer ſe préſenter à l'Egliſe, & preſque ſans manger ; & ce qu'on ne pouvoit pas facilement ſoupçonner de feinte & de politique, c'eſt que pleurant & gémiſſant continuellement, il en tomba dans un état de ſuffocation & d'inanition qui fit apprehender pour ſa vie.

Efforts auprès du Pape pour juſtifier, ou pour accuſer le Roi d'Angleterre.

Cet excès de triſteſſe fut vivement dépeint dans la Lettre que les Evêques de Normandie écrivirent inceſſamment au Pape en ſon nom, & où ils ramaſſoient ce qu'ils avoient à produire de mieux pour ſon innocence. C'étoit en attendant l'arrivée des Députés qu'il lui envoyoit, & dont l'Archevêque de Roüen, l'Evêque de Worceſtre & l'Evêque d'Evreux étoient les chefs. Mais l'Archevêque de Roüen ne put faire que la moitié du voyage à cauſe de ſes infirmités : les autres dont la multitude devoit effrayer la Cour Romaine, car on en comptoit plus de cinquante avec titre d'Ambaſſadeurs, ne marchoient apparemment en ſi grand nombre, que pour rompre, ou balancer les efforts qu'on faiſoit d'ailleurs contre Henri auprès d'Alexandre.

Si entre ceux qui demandoient unanimement ju-

ſtice d'un ſi énorme attentat, tous n'accuſoient pas nommément le Roi d'Angleterre, tous le déſignoient : voici en quels termes le Roi de France s'en expliquoit. » Un fils qui deshonore ſa mere a perdu juſqu'au ſentiment de l'humanité, & un « Chrétien tranquille ſur les affrons qu'on fait à « l'Egliſe, n'eſt qu'un ingrat des biens qu'il a reçus « de Dieu même. C'eſt attaquer Dieu, & bleſſer « Jeſus-Chriſt dans ce qu'il a de plus cher que d'a- « voir éteint ce prétieux flambleau de l'Egliſe, & « maſſacré le Saint Martyr de Cantorberi par une « action encore plus infame & plus lâche qu'elle « n'eſt barbare. Armé que vous êtes du glaive de « Pierre, toute l'Egliſe, Saint Pére, réclame votre « juſtice, moins pour lui que pour elle ; & déja « comme je l'apprens, la vertu des miracles éclate « à ſon tombeau, & publie hautement pour quelle « cauſe il eſt mort. «

L'AN 1171.

Baron.

Plus l'Archevêque de Sens Guillaume de Champagne avoit été uni à Saint Thomas, & plus il en pourſuivit ardemment la vengeance, avec Thibaut Comte de Blois ſon frere. Non ſeulement il écrivit au Pape dans le même eſprit & d'une maniere encore moins couverte ſur le Roi d'Angleterre, que le Roi de France ; mais il fit ce qui dépendoit de lui ſuivant ſon pouvoir de Légat, pour mettre en execution la menace de l'interdit porté par le Pape, en cas que les clauſes de l'accommodement ne fuſſent pas fidellement accomplies. » N'en eſt-il pas temps, diſoit-il, quand pour tout accompliſſe- « ment de ſes promeſſes, Henri ne nous fait voir, «

L'AN 1167. » que ſa déteſtable connivence au meurtre du Saint » Archevêque. « l'Archevêque de Roüen ſon Collegue dans la Légation, combattit ſes raiſons; & cette oppoſition empêcha l'Archevêque de Sens de procéder plus avant. Tout acte de ſa part demeura donc ſuſpendu, juſqu'à ce qu'on ſçût d'Italie ce qu'il y avoit à craindre, ou à eſperer de la part du Pape.

L'Archevêque d'Yorc & les autres excommuniés y avoient déja leurs Députés, qui ſollicitoient leur abſolution, lorſqu'on y apprit l'aſſaſſinat de Saint Thomas. Le Pape en fut aterré, & il en conçut tant d'aliénation contre tous les Anglois, qu'une ſemaine entiere il ne put gagner ſur lui d'en admettre aucun à ſon audiance, ſi ce n'eſt quelques-uns, qu'il connoiſſoit bien n'avoir qu'à pleurer avec lui ce lamentable accident, comme les Députés de l'Egliſe de Cantorberi. Ce ne fut pas ſans beaucoup de périls que la grande Députation du Roi d'Angleterre parvint juſqu'à Fraſcati, où la Cour Romaine ſejournoit; mais elle n'y arriva que diſperſée & par pélotons. Les premiers qui ſe préſenterent ne furent pas même écoutés publiquement : cependant le ſoir du même jour, le Pape les vit en particulier; & quoiqu'il les laiſsât dans la ſuite fort en peine du parti qu'il prendroit, au moins il ne ſtatua rien de conſiderable, qu'après avoir attendu long-temps l'Evêque d'Evreux & l'Evêque de Worceſtre, qui vinrent aſſez tard. Le principal reſſort employé par les Députés du Roi d'Angleterre pour empêcher le Pape de prononcer

contre lui aucune ſentence, ou de rien faire qui lui cauſât quelque embarras, avoit été de jurer pour lui qu'il rempliroit fidellement tout ce qui lui ſeroit ordonné au nom de Sa Sainteté. En conſéquence d'une aſſurance ſi expreſſe, le Pape ne fit pas autre choſe par lui-même que d'excommunier les quatre Meurtriers de Saint Thomas, & ceux qui les auroient, ou aidé, ou conſeillé, ou approuvé, ou de qui ils recevroient quelque protection; gens que la ſeule pudeur ne ſouffroit pas qu'on entreprît de ſouſtraire à ſes cenſures. Ce qu'on ajoute qu'il confirma l'interdit jetté par l'Archevêque de Sens ſur les terres Angloiſes d'en-deça la mer, ſignifie ſans doute qu'il le confirma, autant que cet interdit auroit eû ſon effet; mais nous croyons que l'Archevêque de Roüen n'y avoit pas conſenti.

L'AN 1171.

Sages temperamens que prend le Pape ſur les aſſurances qu'il reçoit de ſa ſoumiſſion.

C'étoit donc aux Légats, que le Pape promettoit d'envoyer en Normandie, à examiner devant le Roi d'Angleterre juſqu'où l'on pouvoit prouver qu'il eût participé à la mort de Saint Thomas de Cantorberi; & ſelon la nature & le degré des preuves, lui impoſer la pénitence que le Pape auroit reglée. Henri plus tranquille de ce côté la, ne ſe refuſa pas l'attention qu'il devoit à ſes autres affaires; & juſqu'au temps où il attendoit les Légats, il alla en Irlande ſuivi d'une puiſſante flotte, & ſe donna tout le loiſir d'y affermir ſa conquête. Il revint à la verité les joindre aſſez promptement dès qu'il apprit qu'ils étoient en France; mais quelque amitié qu'il leur fît, & quelque diſpoſé qu'il

L'AN 1171.

fût à leur obéir en Prince ſolidement chrétien, & ſolidement pénitent, il n'en rejetta pas avec moins d'indignation une forme de ſerment qu'ils lui propoſerent ; & ſa fermeté ſur ce point penſa tout rompre. » L'Irlande me rappelle, leur dit-il, mes Etats vous ſont ouverts : allez en paix où il vous « plaira, & faites le devoir de votre Légation. « Ces premieres conferences ſe tenoient dans le Diocèſe d'Avranches au Monaſtere de Savigni, & l'Aſſemblée y étoit fort nombreuſe. Les Evêques de Liſieux, de Poitiers, & de Saliſberi ſe détacherent ; & après quelques meſures priſes entre eux & les Légats, il fut arrêté, qu'on ſe raſſembleroit à Avranches même le Vendredi qui précéderoit les Rogations. Quoique dans cette ſéance toutes choſes euſſent été avancées au gré du Roi ſans s'écarter eſſentiellement de la volonté des Légats, on remit néanmoins à terminer au Dimanche ſuivant, afin que le jeune Roi s'y trouvât, & entrât dans les engagemens que ſon Pére devoit prendre. Ainſi le Dimanche 22. Mai 1172. fut célébré par les deux Légats Théodvin & Albert, Cardinaux Prêtres, le premier des deux Conciles, qui portent le nom du Concile d'Avranches.

Conciles tenus par les Légats Avranches.

Conc. T. X. p. 1457. Hoved.

Le Roi d'Angleterre Pére y mit la main ſur le Livre des Evangiles, & conformément au modele du ſerment dont il étoit convenu, il jura qu'il n'avoit ni ordonné ni voulu le meurtre de l'Archevêque de Cantorberi, & qu'il en avoit eû plus de douleur, que de joye. Il ajouta de lui-même que jamais il n'avoit reſſenti ſi vivement la mort de

ſon

ſon Pére & de ſa Mére ; puis il jura encore, qu'il accompliroit la pénitence, ou la ſatisfaction qui lui ſeroit impoſée par les Légats, quelque pénible qu'elle fût. » Car, diſoit-il publiquement, je conçois bien que je ſuis la cauſe de cette mort, « non que je l'aye commandée, mais parce que « mon trouble & mes plaintes ont donné lieu de « juger qu'elle me feroit plaiſir, & que le crime « n'en a été executé qu'à cauſe de moi. «

Les Légats ſur les favorables diſpoſitions où ils le voyoient, déclarerent qu'en ſatisfaction des fautes qu'il pouvoit avoir commiſes à cette occaſion ils lui impoſoient pour pénitence.

1°. D'entretenir à ſes dépens deux cens hommes de guerre en Paleſtine pendant un an.

2°. De renoncer aux Statuts de Clarendon & à toutes les mauvaiſes Coutûmes établies de ſon temps ; & pour celles qui étoient antérieures, de s'en rapporter au jugement du Pape & à l'avis des perſonnes ſages ſelon Dieu.

3°. De reſtituer à l'Egliſe de Cantorberi tous les biens qu'elle poſſedoit un an avant ſon differend avec l'Archevêque.

4°. D'aller en Eſpagne au ſecours des Chrétiens contre les Maures d'Afrique, qui venoient d'y faire une deſcente, ſi le beſoin preſſoit, & que le Pape l'ordonnât.

Il y eut de plus d'autres peines, ou d'autres ſortes de bonnes œuvres qui lui furent impoſées en ſecret ; le Roi ſe ſoumettant à tout avec des ſignes de componction qui touchoient les aſſiſtans juſqu'aux

l'AN 1171.
Henri II. Pénitent & absoûs.

larmes. Il voulut même être conduit à la porte de l'Eglise, & n'y entrer qu'après avoir reçû l'absolution à genoux. C'est à quoi se terminerent les conditions de sa réconciliation : exemple fameux dans nos Annales, & de la vertu d'une pénitence sincere, & du pouvoir de la Religion sur un cœur aussi altier & aussi féroce que celui-là.

Il en renouvella l'humiliant spectacle quatre mois après, sans y être contraint, & sans autre motif que sa dévotion, & l'horreur de l'action qu'il avoit à expier. Ce fut au même lieu, dans un autre Concile que les mêmes Légats y convoquerent sur la fin de Septembre, & où assista l'Archevêque de Roüen avec tous les Evêques & tous les Abbés de la Province. Le Roi après y avoir réiteré le serment qu'il avoit fait, ajouta une protestation de son obéissance au Pape, tant qu'il en seroit reconnu pour Catholique ; & une promesse de se croiser personnellement pendant trois ans, à moins que le Pape ne l'en dispensât. Ces clauses & les autres dont le Roi fils avoit aussi juré l'observation, furent recüeillies en un seul acte par les Légats, & ratifiées sous le sçeau des deux Princes.

Il ne tint pas aux Légats que dans ce Concile ils ne remédiassent à un plus grand nombre d'abus que les Evêques assemblés avec eux ne leur laisserent la liberté de le faire. Mais ceux-ci craignirent qu'ils n'entreprissent plus qu'ils ne pourroient executer : ce qui bien loin de maintenir la discipline, l'énerve d'ordinaire par le mepris où tombent des loix inutilement intimées. Ce qu'on crut

en pouvoir porter plus prudemment à Avranches, parce qu'on les porteroit plus sûrement, c'est:

L'AN 1171.

Statuts du II. Concile d'Avranches.

1° Que l'on ne confieroit point à des Sujets trop jeunes le gouvernement des Eglises où il y auroit charge d'ames. 2°. Que les enfans des Prêtres ne seroient point placés dans les Eglises de leurs peres. 3°. Que les Laïques ne profiteroient pas d'une partie des offrandes faites à l'Eglise. 4°. Qu'on ne remettroit point le soin des Eglises à des Vicaires annuels. 5°. Qu'on obligeroit les Prêtres qui desservent de grandes Eglises, d'avoir sous eux un autre Prêtre, quand ils pourroient y fournir. 6°. Qu'on n'ordonneroit point de Prêtre sans un titre assûré. 7°. Que les Eglises ne seroient point données à ferme pour un an. 8°. Que dans le partage des dixmes on ne retrancheroit rien du tiers qui appartient au Prêtre chargé de la desserte d'une Eglise. 9°. Que ceux qui possedent des dixmes par droit d'héritage, auroient la permission de les céder à tel Ecclesiastique capable qu'ils voudroient, à condition qu'après lui elles retourneroient à l'Eglise, à qui elles appartiendroient de droit. 10°. Qu'entre mari & femme l'un des deux n'embrasseroit point la vie religieuse, l'autre restant dans le siécle; à moins que tous les deux n'eussent passé l'âge d'avoir des enfans. 11° Que pendant l'Avent, le jeûne & l'abstinence de chair seroient observés de tous ceux qui en auroient la force, particulierement des Clercs & des Nobles. 12°. Que les Clercs ne pourroient être Juges dans les Jurisdictions séculieres, sous peine d'être privés de leurs Bénéfices.

L'AN 1171.

Ces douze réglemens passerent & firent loi pour la Normandie. Les Légats essuyerent de la contradiction touchant quelques autres, qui concernoient de nouveaux droits imposés sur les biens des Excommuniés, sur la dépouille des mourans, sur la benediction des nouvelles Epouses, sur les Baptêmes ; & nommément un droit de quarante-huit livres, qu'on devoit payer pour être déclaré absous de l'Excommunication. Ils ne cherchoient vraisemblablement qu'à purifier le ministere Ecclésiastique de l'ombre même de la simonie, & des plus legeres indécences : car ils étoient en réputation d'une morale exacte, & d'une vie très-reguliére. Les Evêques du pays y trouverent des inconveniens, & les Légats ne les forcerent pas.

Il put arriver que dans l'intervalle des deux Conciles tenus à Avranches il se tînt pareillement à Caën une assemblée de Seigneurs, Ecclesiastiques & Laïques, où il se seroit passé à peu près les mêmes choses quant à la pénitence du Roi d'Angleterre. Lui-même l'avoit au moins projettée, afin d'y communiquer aux Evêques suffragans de l'Archevêché de Tours ce qu'il avoit fait pour l'expiation de son péché. Mais nous pensons aisément que le dernier Concile d'Avranches y suppléa : d'autant plus que la présence de Josce Archevêque de Tours y est nettement marquée, & que l'on y porta de nouveau les prétentions réciproques des deux Eglises, Tours & Dol, sur le droit de Métropole dans la Bretagne Armorique.

Rien n'étoit plus glorieux à la memoire de Saint

Thomas de Cantorberi, que tous ces pieux efforts, & tous ces pieux mouvemens d'un Prince qui lui avoit voulu tant de mal. Les hommes prophanes en raisonnoient à leur maniere. On voyoit néanmoins clairement, qu'il eût pû contenter le Pape à bien moins de frais; & que c'étoit purement la conscience qui lui faisoit signaler son repentir avec cet éclat. Parmi les miracles qu'on répandoit de toute part avoir été accordés à l'invocation du Saint Archevêque, plusieurs mettoient hardiment la conversion de Henri comme un des plus considerables. Une notorieté si publique de la puissance qu'il avoit au Ciel, abrégea beaucoup sur la terre les formalités qui étoient à observer pour sa Canonisation. Le souvenir de ses vertus ne pouvoit être plus présent qu'il l'étoit, ni le genre de sa mort plus approchant de la mort des Martyrs. Dieu s'expliquoit par la voix des prodiges; la confiance des peuples en étoit une autre, à laquelle il ne manquoit que d'être autorisée par la voix de l'Eglise. Alexandre III. ne la fit pas long-temps attendre, après que les deux Légats, Théodvin & Albert, lui eurent envoyé les procès verbaux qu'ils avoient reçû ordre d'en dresser. Le jour des cendres 21. de Fevrier 1173. Saint Thomas de Cantorberi fut Canonisé solemnellement avec la qualité & les honneurs de Martyr, qui furent pour lui, non une distinction qu'il dût uniquement au Pape, mais une justice que le monde Chrétien lui avoit déja rendue; & le Roi Louis VII. ainsi que nous l'avons vû, avant tous les autres. Car ce furent bientôt deux

L'AN 1171.

Ep. alex. 111.

L'AN 1173.

Saint Thomas de Cantorberi Canonisé la troisiéme année d'après sa mort.

L'AN 1173. objets qu'on ne put plus ſéparer, que la ſainteté de ſa mort, & la ſainteté du temoignage qui la lui avoit procurée : de ſorte que conſéquemment au Culte que la Religion lui décernoit, on devoit reconnoître que ſes combats avoient été de ceux qui ont Dieu pour fin, & qui font partie de la Religion même. Ce n'eſt pas que juſqu'au Bref de ſa Canonization, les Profeſſeurs en Théologie à Paris n'en euſſent fait la matiére d'une controverſe fort échauffée. Le Docteur Roger, depuis Doyen de Roüen d'une part, & de l'autre Pierre le Chantre, avoient chacun leur faction, dit un Ecrivain Allemand (*Céſaire, Livre* 8. *c.* 69.) & Roger juroit que le Saint avoit merité la mort, quoique le genre de mort qu'il avoit ſouffert lui parût exécrable. Les miracles, & le jugement du Pape terminerent la conteſtation.

Pour éviter juſqu'aux occaſions d'avoir à démêler avec un Archevêque de Cantorberi, peu s'en fallut que le Roi d'Angleterre n'en fît remplir le ſiége par un Evêque de Bayeux ſi facile à conduire, qu'il craignit de n'y proceder pas avec aſſez de bonne foi. Soit ſcrupule, ſoit autre raiſon, il laiſſa le choix aux Evêques de la Province de Kent, & aux Religieux de la Cathédrale. Leur nomination tomba d'abord ſur Roger Abbé du Bec en Normandie, & devint inutile par ſon refus. Puis on élut le Prieur de Saint Martin de Douvres, appellé Richard, Normand d'origine & de naiſſance, & pour qui Henri le Pére avoit de l'amitié. Elle n'étoit pas un gage de celle du fils, qui s'y oppoſa,

& de contradiction en contradiction l'Eglise de Cantorberi continua long-temps à vaquer. Ce fut dans la premiere année de cette vacance, que Rotrou Archevêque de Roüen fut chargé de la même fonction, qui avoit si fort indigné Saint Thomas contre l'Archevêque d'Yorc ; & que par ordre de Henri le Pére il se rendit à Wincestre avec l'Evêque d'Evreux, pour réiterer le Couronnement du jeune Henri, en y donnant la Couronne à la Reine Marguerite son Epouse, fille de Louis VII. La cérémonie en avoit dû être faite par Saint Thomas, & le Roi Louis le sollicitoit si instamment que le vieux Henri se laissoit plûtôt arracher son consentement malgré lui, qu'il ne l'accordoit.

L'AN 1173. *Hoved. in Henr. II.*

Le regne de ce Prince ne devenoit plus qu'une suite de mortifications. Celles qui suivirent ne furent même encore que le commencement des disgraces qui devoient venger sur lui le sang du Saint Martyr. Il s'étoit revolté contre l'Eglise sa Mére, & contre l'Archevêque son Pére spirituel; il eut la douleur de voir ses propres enfans & leur mére Eléonore lui susciter une cruelle guerre, où ils firent entrer le Roi de France, le Roi d'Ecosse & le Comte de Flandres. La Reine Eléonore, qui autrefois s'étoit fait séparer du Roi de France, travailloit à faire casser son mariage avec le Roi d'Angleterre. Le dégoût qu'elle avoit conçû pour le premier avoit eû pour pretexte une dévotion déplacée & excessive, disoit elle en ce temps-là, & qui la faisoit se plaindre en badinant d'avoir moins à vivre avec un Epoux qu'avec un Moine. Le second lui déplaisoit par un caractére

Le bras de Dieu appésanti sur le Roi d'Angleterre.

L'AN 1173.

Rotrou Archevêque de Roüen travaille à appaiser les dissentions de sa famille.

Petr. Blef. Ep.
Idem. Blef.

d'esprit tout contraire ; & l'on a même soupçonné que la jalousie s'en mêloit. Rotrou Archevêque de Roüen, ne l'en crut pas plus autorisée à demander un divorce. Il lui en écrivit une Lettre, qui comme plusieurs autres, est attribuée au Sçavant Pierre de Blois, où il établissoit puissamment l'indissolubilité du mariage, & la dépendance, qui selon toutes les loix est l'état essentiel d'une femme par rapport à son mari. » Nous sommes tous dans la » désolation, lui disoit-il, de ce que vous qui êtes » une Princesse si prudente, vous vous éloignez » du vôtre, & vous souffrez que vos enfans qui » sont vos entrailles & les siennes, se soulevent con» tre lui. Plût à Dieu que la mort nous eût fer» mé les yeux, plûtôt que de voir de pareils mal» heurs. Nous sommes persuadés, que si vous & » eux ne rentrez dans la soumission, vous allez » causer la ruine de l'Etat. Réunissez-vous donc, » grande Reine, & par votre reconciliation, vous » rendrez la tranquillité & la paix à tous vos Sujets. » Rotrou à ces priéres joignoit les plus tristes peintures des calamités qu'il prévoyoit, c'est-à-dire, avec l'affliction des peuples, le renversement d'une maison qui avoit coûté tant de travaux à élever. » C'est la charité la plus pure & la plus tendre, » qui vous parle, continuoit-il ; & puisque vous » & le Roi votre Epoux vous êtes du nombre des » ouailles, dont nous avons à répondre, ou vous » retournerez avec lui, ou vous nous contraindrez » d'employer contre vous l'autorité des Canons. «

Si cette Lettre ne remédia pas aux premiers chagrins,

chagrins, qui divisoient la famille Royale d'Angleterre, elle prépara la Reine à les prendre plus patiemment dans la suite, & contribua vraisemblablement à la ramener d'assez bonne heure aux termes du devoir. Mais le même Rotrou échoüa entierement auprès du Roi de France, étant député avec Arnoul de Lisieux pour le détacher du parti des Mécontens. Comme ce Prince même en animoit & en concertoit toutes les démarches on ne peut nier qu'en se faisant des prétextes d'appuyer des enfans révoltés contre leur pére, Louis VII. ne se démentît bien sensiblement de la pieté qu'on lui connoissoit. On douta sur sa conduite, si l'appui qu'il avoit donné à l'Archevêque de Cantorberi, n'avoit pas eû pareillement pour principe quelque motif d'intérêt d'Etat, ou d'inimitié personnelle contre un Souverain son Rival, & Rival formidable. Le doute étoit plus malin que fondé en raison, puisqu'il ne tint certainement pas à la médiation ni aux soins de Louis VII. que la mésintelligence ne finît beaucoup plûtôt. Pour la guerre du jeune Henri son gendre, s'il eût été criminel de l'exciter, la politique ne lui faisoit pas également un crime d'en profiter, vû les sujets de plainte que le Roi de France avoit à produire contre le vieux Roi d'Angleterre. Il s'en expliqua si ouvertement à l'Archevêque de Roüen & à son Collegue, qu'il n'eut pas de peine à leur inspirer les seuls bons conseils qui convinssent à la situation de ce Prince. Ce fut tout le fruit qu'ils recueillirent de leur Ambassade. » Le Roi de France nous a entendus patiemment, écrivit «

L'AN 1173.

Idem. Bles.

L'AN 1173.

» Routrou au vieux Henri. Mais pour réponſe il nous » a fait eſſuyer une longue ſuite d'accuſations ſur ce » qu'il appelle vos fourberies, & vos infidelités. » Elles ſont de nature, nous a-t-il dit, à ne lui permettre plus de jamais vous en croire. « L'Archeveque après un détail aſſez conforme à ce que nous ſçavons du caractére de Henri II. lui repreſentoit toute la France univerſellement conjurée contre lui : à quoi il ajoutoit. » Ce que vous ferez pour » la défenſe de vos places, & pour la ſûreté de » votre perſonne, ne ſuffit pas, ſi vous retenez des » biens qui ne ſoient point à vous, s'il y a des in- » jures que vous n'ayez point reparées ; ce ſont là » les endroits où nous vous conſeillons de pour- » voir. C'eſt à éteindre la haine, & à la changer en » amour dans le cœur de vos ennemis, que vous » devez vous appliquer : c'eſt principalement à mé- » riter que l'Egliſe intercede pour vous : car rien » n'anime plus à vous pourſuivre, que la perſuaſion » qu'on a, que Dieu & l'Egliſe vous pourſuivent » auſſi. «

Baron. ad ann. 1173.

A quel point il s'abbaiſſe envers le Pape.

L'infortuné Prince dans le beſoin qu'il eut du Pape, en fit beaucoup plus pour l'honneur du Saint Siége, qu'on ne lui en avoit jamais demandé. » Le Royaume d'Angleterre eſt à vous, manda-t-il » à Alexandre ; & quant à l'obligation du droit » Féodal, je ne ſuis lié & ſoumis qu'à vous. Que » l'Angleterre ſente ce que peut le Pontife Ro- » main ; & puiſque les armes materielles ne ſont » point à ſon uſage, qu'il ſe ſerve du glaive ſpiri- » tuel pour défendre ce qu'il ne peut plus regar-

» der que comme le Patrimoine de Saint Pierre. «

Ce ſtile étoit ſi nouveau pour Henri II. qu'il falloit que l'adverſité eût cauſé en lui une grande révolution d'idées & de ſentimens. Le Pape conçut admirablement ce qu'il avoit à penſer d'un hommage auſſi forcé que celui-là, & ne compta pas plus qu'il ne devoit ſur cet accroiſſement de grandeur. Il ne ſe preſſa pas davantage de diſpoſer des foudres Eccleſiaſtiques dans une cauſe où ils viendroient toujours aſſez tôt : mais il recourut à une autre voye d'appaiſer les troubles ; & ce fut d'entremettre pour la reconciliation des Puiſſances diviſées, un de ces perſonnages éminens en vertus, dont Dieu ne diſcontinuoit pas d'illuſtrer la France.

Boll. 8. Maii

Saint Pierre Archevêque de Tarantaiſe.

On l'appelloit Pierre, & on le ſurnommoit de Tarantaiſe, du lieu dont il étoit Archevêque dans la Savoye. Né aux environs de Vienne dans le Dauphiné d'une famille obſcure & peu aiſée, il avoit vaincu par ſes ſollicitations & par ſon travail la répugnance qu'avoient ſes parens à l'appliquer aux études. Il s'y étoit avancé, & à l'âge de vingt-deux ans, qui étoit l'année 1123. il avoit embraſſé la Réforme de Cîteaux à Bonnevaux ſous la direction du Saint Abbé Jean, depuis Evêque de Valence. Lui même dix ans après avoit été chargé de la Fondation d'Eſtami dans les Alpes Pennines, où dix ans encore il s'étoit rendu un modelle de charité & de patience ; juſqu'à ce que ſa réputation l'eût fait élire pour Paſteur d'une Egliſe déſolée, qui étoit Mouſtiers même, ou Tarantaiſe, la Métropole de cette Province. Les négligences & les

L'AN 1173.

ſcandales d'un indigne Prédeceſſeur qu'il avoit eûs à y réparer y avoient été le premier objet de ſon travail : ce qui renfermoit un Clergé ſans regle à réformer, des peuples ſans connoiſſances à inſtruire, des Nobles ſans retenue à ſurmonter, des biens diſſipés à recueillir, des Egliſes tombées en ruine à relever, des Autels abandonnés à fournir de tout pour l'Ordre & pour la décence du ſervice. Tant de bonnes œuvres avoient été courageuſement entrepriſes, & heureuſement conſommées. Il n'y dédaignoit & n'y mépriſoit rien de ce qui alloit à ſes vües : les détails où il s'abaiſſoit, paroiſſoient au deſſous de ſes attentions ; mais le ſuccès le juſtifioit. Confus de la vénération qu'on avoit pour lui dans ſon Diocèſe, il en étoit ſorti ſecretement ; & par une pieuſe diſſimulation il étoit venu à bout de s'inſinuer & de vivre inconnu dans un Monaſtere d'Allemagne. On l'y avoit découvert, & il ne pouvoit s'en conſoler, qu'en adorant la volonté du Seigneur.

Dieu l'avoit choiſi préférablement à d'autres Saints Prélats & Saints Solitaires, pour dompter la fierté de l'Empereur Frideric, & condamner la lâcheté de ſes adhérans dans le Royaume de Bourgogne. Frideric cependant l'aimoit & le reſpectoit toujours, quoiqu'il le trouvât par-tout hardiment déclaré contre le Schiſme. Ce qu'il étoit contraint de lui pardonner, ou de lui accorder, n'en irritoit pas moins quelques Evêques de ſa ſuite, entre autres le ſcelerat d'Herbert, Elû ou Intrus de Beſançon. » Que faites-vous, Prince, lui diſoient-ils,

prétendez-vous ruiner votre parti, en comblant de « caresses notre plus implacable adversaire ? Il nous « déteste, il nous traite d'hérétiques, il nous charge « d'anathêmes ; convient-il que vous le reçeviez « comme un Ange du Ciel ? Puis-je en user autre- « ment, leur répondit une fois Frideric? Et si je m'op- « pose aux hommes, parce qu'ils ne meritent pas « que je les ménage, voulez-vous que je m'oppose à « Dieu même ? « L'AN 1173.

Le Pape Alexandre avoit dès lors voulu attirer l'Archevêque de Tarantaise en Italie : & son voyage y avoit été la course évangelique d'un Apôtre infatigablement occupé à confondre & à affoiblir la faction Schismatique. Il s'étoit acquis un empire sur les esprits, auquel on resistoit peu : plusieurs Seigneurs de la France Bourguignonne l'avoient éprouvé ; reduits quand il parloit à mettre bas les armes devant lui, & à recevoir de sa bouche dans leurs demêlés les conditions de paix qu'il leur imposoit. Il est vrai qu'il ne parloit pas seul, & qu'en vertu des miracles qu'on lui voyoit operer, le doigt de Dieu gravoit en même temps dans les cœurs une vénération & une docilité, qui lui assujettissoit tout le monde. C'est ce qui engagea le Pape à lui donner ordre de se rendre incessamment auprès du Roi de France, & des autres Princes qui étoient en guerre, & d'y négotier une paix qu'il souhaitoit ardemment. Le Saint s'étant mis aussitôt en chemin, fut arrêté un mois entier dans l'Abbaye de Prûli Diocèse de Sens. Il y étoit malade : tous les malades des environs n'en venoient pas *Ibid.*

L'AN 1173. moins lui demander leur guérison, & leur foi étoit exaucée. Louis VII. le fit recevoir avec magnificence dans les Villes où il passoit, particulierement à Corbeil & à Paris; mais quelle que fût la diligence & la somptuosité du Souverain pour l'honorer, elle n'avoit rien de comparable à l'empressement & au concours des peuples. Dès qu'il approcha de Chaumont dans le Vexin, où il devoit saluer le Roi de France & le jeune Roi d'Angleterre, le jeune Henri, en l'appercevant, se jetta à bas de son cheval avec précipitation, courut lui embrasser les piés, & lui arracha une mauvaise Chappe qu'il portoit toute défigurée à cause des morceaux qu'on ne cessoit point d'en couper. Les Religieux qui l'accompagnoient demandoient au Prince de quel usage pourroit être ce vieil habit parmi les fourrures, & les richesses d'un Roi. » Vous tiendriez un » autre langage, répondit-il, si vous sçaviez quels » admirables effets a produit sur les malades une » ceinture que j'en ai reçue les années dernieres. » Il parloit de ce qui s'étoit passé cinq ans auparavant lorsque l'Archevêque de Tarantaise étoit venu à la Cour d'Angleterre pour les intérêts du Comte de Savoye & du Comte de Toulouse, qu'il avoit réconciliés ensemble.

Les esprits difficiles en fait de miracles retombent ici dans le même embarras où ils ont pû être touchant Saint Bernard. On y retrouve des guérisons qui surpassent toutes les forces naturelles : mais outre qu'elles sont dans l'ordre de la Religion, ce qui n'a plus rien d'étonnant pour une ame

fidelle, les deux Rois avec leurs deux Cours n'en furent pas ſeulement les témoins; ils ſe donnerent tout le loiſir de les examiner, & leur témoignage ne s'y ſent en rien de la ſurpriſe. L'AN 1174.

Après ce que le Saint avoit fait en ce genre de plus verifié depuis ſon entrée en Bourgogne juſqu'à Chaumont, l'on vit encore ſa puiſſance glorieuſement ſignalée à l'Abbaye de Mortemer, où le 6. Fevrier il donna les Cendres aux deux Rois; dans la Ville de Giſors; à l'Abbaye d'Hierre & au Prieuré de Hautes-Bruyeres, deux Monaſtéres de filles, à quelques lieues de Paris, dont le ſecond en avoit deux cens de l'Ordre de Fontevraux, ſans compter pluſieurs femmes qui s'y étoient retirées ſur le pié de femmes pénitentes.

Nous n'apprenons pas en quel lieu il s'aboucha avec le vieux Henri, qui jamais plus grand que dans les plus preſſans périls, voloit par-tout d'une province à l'autre, pour tenir tête par-tout à un monde d'ennemis prêts de l'accabler. Le fort de la campagne étoit dans les Diocèſes de Roüen & d'Evreux; & c'eſt ſur les ravages que les François ſe permettoient dans celui de Roüen, que l'Archevêque Rotrou adreſſa une Lettre ſi touchante & ſi flatteuſe à Guillaume Archevêque de Sens: elle paſſe encore pour être de la façon de Pierre de Blois. De tout les motifs qu'il lui apportoit pour l'intéreſſer aux malheurs de ſes Diocèſains, ç'en étoit un d'une morale bien parfaite dans un Prélat auſſi riche, que l'union qu'il ſouhaitoit regner entre les Evêques, dans la diſtribution même du temporel.

Lettre de Rotrou Archevêque de Roüen à Guillaume de Champagne Archevêque de Sens.

Ep. Petr. Bleſ.

L'AN 1174.

» Si nous remontons, lui dit-il, à l'Eglise naissan-
» te, de même que l'unité parmi les croyans y étoit
» entiere dans la foi, dans l'esprit, & dans le ba-
» ptême ; ainsi lorsqu'on y mettoit tous les biens en
» commun, n'avoit-on qu'un but & un desir, qui
» étoit de soulager l'indigence des pauvres, & de
» faire considerer les nécessités de tous, comme pro-
» pres & personnelles à chacun. « Il suivoit éloquemment ce digne principe, & montroit qu'à cet égad la pluralité des Eglises n'en revenoit pas moins à ne former qu'un seul corps, & à faire entrer réciproquement tous les Pasteurs particuliers, dans les peines & dans les besoins les uns des autres. Il ne doutoit point qu'une disposition si charitable ne fût celle de l'Archevêque de Sens, qu'il louoit singuliérement de sçavoir allier dans une florissante jeunesse, & dans un credit aussi élevé, tout ce que l'on pouvoit désirer de maturité & de modestie, joint à la beauté du naturel, & à des graces du dehors qui auroient fait trembler pour une vertu moins connue. Il s'ouvrit à lui sur la guerre de Normandie avec une confiance qui marquoit ce qu'il attendoit de sa religion, & des égards que le Roi de France avoit ordinairement à ses conseils, » Si vous aimez cette sainte unité de l'Eglise
» que je viens de vous représénter, lui disoit-il,
» vous prendrez sur vous de nous épargner les nou-
» veaux fleaux, qui nous menacent ; & vous ne
» tarderez pas à vous employer pour nous, comme
» vous vous employeriez pour vous-même. » Quoique sujet du Roi d'Angleterre, lui & son peuple

Rotrou

Rotrou ne craignoit pas de faire prier le Roi de France, qu'il se souvînt que l'Eglise de Roüen étoit son domaine; qu'elle ne cessoit point de le recommander spécialement à Dieu dans ses priéres, *comme son unique Roi;* & qu'elle reconnoissoit ne posséder rien, qui ne fût entierement de sa jurisdiction. Par où l'on voit jusqu'où s'étendoit le droit de souveraineté sur les plus puissans vassaux. C'étoit principalement la conservation d'Andeli que l'Archevêque de Roüen avoit en vûe. » Je mets cette place sous votre protection avec mes autres terres, continuoit-il d'écrire à l'Archevêque de Sens. Puisque « les cœurs des Rois sont en votre main, & que « votre volonté fait le sort des peuples; ou procurez-nous une bonne paix, ou sauvez au moins le « bien des Eglises que nous vous confions. En vous « suppliant de me conserver Andely, c'est tout le « fonds de mes dépenses, c'est ma subsistance & ma « vie que je tiendrai de vous. « | L'AN 1174.

Un Ministre ou plûtôt un intercesseur auprès du Roi de France tel que l'Archevêque de Sens, étoit d'un grand secours au Saint Archevêque de Tarantaise. Dieu qui le revétoit du pouvoir de son bras en faveur des pauvres & des misérables, ne lui refusa pas de lui donner grace auprès des Têtes Couronnées dans le point capital pour lequel il avoit été envoyé. Les propositions faites entre Trie & Gisors n'avoient, ce semble, si mal tourné, qu'afin de rendre plus manifeste qu'il y avoit là des difficultés au-dessus de la capacité ordinaire, & qui y demandoient un homme de miracles. Mais il falloit que

L'AN 1174.

les desseins de la Providence pour l'honneur de Saint Thomas de Cantorberi fussent aussi remplis ; & le vieux Henri s'y soumit de son côté avec cette ferveur, qui force en quelque sorte le Ciel à nous exaucer.

Effets admirables de la protection de Saint Thomas en faveur du Roi d'Angleterre.

Sur la nouvelle que le Roi d'Ecosse étoit entré dans le Northumberland, & y ravageoit tout le pays, il resolut de passer en Angleterre contre lui, & contre les mutins qui l'y avoient introduit. Son premier soin ne fut pas néanmoins de marcher à leur rencontre. Persuadé que c'étoit Dieu dont il avoit d'abord à désarmer la colere, il alla droit à Cantorberi ; & laissant son équipage avant que d'entrer dans la Ville nuds pieds, & vêtu pour tout habit d'une méchante tunique, il se rendit en silence à la Cathédrale où reposoit le corps de Saint Thomas. Là prosterné devant son tombeau, il y passa le reste du jour, & la nuit entiere en priéres & en larmes, sans avoir pris aucune nourriture. Les épaules découvertes, il voulut que chaque Evêque & chaque Religieux de la Communauté, qui étoient présens au nombre de quatre-vingt le frappassent de verges, & il ne se retira le lendemain matin qu'après s'être fait dire la Messe en l'honneur du Saint Martyr, & avoir ainsi consommé l'exercice de pénitence le plus courageux & asûrément le plus étonnant pour un Roi, & un très-grand Roi. Le monde dont il n'avoit pas consulté les jugemens quand il s'y étoit resolu, put en raisonner à sa maniere. Mais ce fut bientôt de quoi fermer la bouche aux prophanes, qu'une bataille gagnée, & le Roi d'Ecosse fait prisonnier par ses troupes, à l'heure même qu'il

Guill. Neubr. Chron. Gerv.

entendoit la Messe, le siége de Roüen levé à son retour en Normandie, les projets de ses ennemis arrêtés, sa famille réconciliée avec lui aux conditions qu'il lui plut, la paix retablie entre la France & l'Angleterre, & la tranquillité rendue à tous ses Etats, moins de trois mois après l'excessive humiliation, où la simplicité & la magnanimité de sa foi l'avoient fait se reduire à Cantorberi. Les évenemens ne diroient plus rien, & la misericorde Divine n'auroit plus de langage pour se manifester aux hommes, s'il nous étoit libre de ne la pas reconnoître dans une pareille révolution.

L'AN. 1174.

Saint Pierre de Tarantaise ne vit point la conclusion de cette paix, à laquelle on ne sçauroit ne lui pas attribuer beaucoup de part; ne fût-ce que pour en avoir beaucoup avancé les conditions. Le 29. Septembre 1174. le Roi de France, le vieux Roi d'Angleterre & ses trois fils, le jeune Henri, Richard, & Geofroy y avoient mis la derniere forme dans une conférence entre Tours & Amboise; & le Saint Archevêque étoit mort le 3. Mai au Monastére de Beauvaux, maison de son Ordre dans le Diocèse de Besançon, lorsqu'il s'en retournoit en Savoye par la Franche-Comté. Il étoit à la soixante & onziéme année de son âge & la trente-quatriéme de son Episcopat. Simple Religieux, Superieur de Communauté, Archevêque, il avoit laissé une si haute idée de lui dans toutes ces places, qu'avec les miracles qu'il continuoit d'opérer, on se crut suffisamment autorisé à agir presque aussitôt pour demander sa Canonization. Le Pape

Boll. 8. Maii.

L'AN 1174.
ne tarda pas à y travailler sur les Lettres du Chapitre général de Cîteaux, & à la recommandation du Roi Louis VII. mais la multitude des affaires fut cause qu'on la differa de dix-sept ans sous un autre Pontificat.

Ep. Alex. III.
S. Bernard Canonisé.

Ce n'étoit qu'au commencement de la même année 1174. que Saint Bernard lui-même avoit reçû cet honneur. Le Pape en avoit porté plusieurs Bulles, dont la plus circonstantiée est celle qu'il adressoit aux Archevêques, Evêques, Abbés & autres Superieurs Ecclesiastiques du Royaume de France. Il y marquoit qu'onze ans auparavant, étant à Paris, & à Tours durant le Concile de Tours, il avoit été supplié de ne pas reculer davantage une cérémonie que les vertus & les merites du sujet sollicitoient si fortement; qu'il y auroit dès lors acquiescé, si ce n'étoit qu'il avoit eû peine de ne pas accorder la même distinction à plusieurs autres qu'on lui proposoit de diverses provinces. L'Eglise juge très certainement de l'état des Saints après leur mort. Pour en juger cependant, elle a besoin de plus ou de moins de temps & d'examen, selon que les titres de sainteté qu'on lui produit sont plus ou moins appuyés: mais les hommes quelquefois poursuivent cette sorte de cause avec tant de chaleur, qu'elle peut craindre, qu'il ne s'y mêle un concours ou un conflict de passions, qu'elle ne veut ni irriter, ni entretenir ou autoriser. C'est le danger qui avoit empêché de décerner plûtôt à Saint Bernard le témoignage exprès & authentique de son éternelle beatitude.

L'AN 1174.

» Pressés par de nouvelles instances nous nous sommes rappellé la vie pure & respectable du « serviteur de Dieu, dit Alexandre, & comment « par une grace singuliére ce n'est pas seulement en « sa personne que la sainteté & la religion ont « éclaté, mais en toute l'Eglise, que la lumiere de « sa doctrine s'est répandue. Pour le fruit qu'il a « operé dans la Maison du Seigneur, maître en « paroles & en œuvres, la Chrétienté n'a presque « point de région qui n'en retentisse; après les pieux « établissemens qu'il a faits jusques chez les Barba- « res, le nombre des Monastéres qu'il a fondés, & « la conversion d'une multitude infinie de pécheurs, » que des voyes larges du siécle il a ramenés à la « sévérité d'une voye droite, & d'une vie spirituelle. «

Le Pape exposoit encore, comme un motif special d'honorer Saint Bernard, les services rendus à l'Eglise Romaine dans le temps de ses persécutions. » L'excellente vie qu'il a menée, & la sagesse toute celeste de ses conseils en ont été un appui « si sensible, continue la Bulle, que nous, & tout « ce qu'il y a d'enfans de cette même Eglise, nous « en devons conserver pour lui une perpetuelle « reconnoissance & une perpetuelle vénération. « Elle finit par les abstinences austeres & les autres traitemens rigoureux dont le Saint avoit affligé son corps : à quoi le Pape ne balance pas d'attribuer le mérite même d'un long & douloureux martyre.

Annal. ord. Cist.

Violences commises dans deux Monasteres.

L'Abbaye de Cîteaux, quand Saint Bernard fut Canonizé, étoit gouvernée par le B. Alexandre,

Avant l'An. 1174.

& celle de Clairvaux par Gérard I. ce courageux zélateur de la Regle, qui ſigna de ſon ſang ſa fermeté à en maintenir l'obſervance. Un Moine indocile l'aſſaſſina à Igmi, outré & furieux de la juſte reprimande qu'il en avoit reçûe ſur ſes fautes.

Quelque édifians exemples que les Communautés Religieuſes fiſſent toujours admirer en France, Dieu de temps en temps y permettoit d'affreux écarts, & bien propres à y tenir dans l'humilité & dans la crainte ce qu'il y avoit de plus éloigné d'y tomber. *Ep. Alex. III.* L'Abbaye de Saint Meſmin au Diocèſe d'Orleans avoit auſſi été enſanglantée par le meurtre de ſon Abbé, ſurquoi néanmoins nous n'apprenons pas qu'on ait ſévi plus rigoureuſement que d'en diſperſer les auteurs pour l'expiation de leur parricide. Ce n'étoit rien d'approchant d'un ſi horrible crime, que ce qui étoit arrivé dans la nouvelle Réforme de Sainte Genévieve à Paris : mais la vertu même de Saint Guillaume, ſurnommé depuis le Danois, y avoit trouvé une route fort ſinguliere pour le conduire au degré éminent de perfection, où il parvint.

Epreuves où Dieu permet que ſoit expoſé Saint Guillaume Chanoine Régulier de Sainte Génevieve. *Boll. 6. April.*

Extrémement reſpectable à tout le monde par ſa regularité, il avoit ſeulement un zéle âcre & impetueux, qui ne ſouffroit pas patiemment que les autres s'accordaſſent une liberté de prévariquer qu'il ne s'accordoit pas. L'Abbé Guérin ſucceſſeur d'Odon, avoit au moins biaiſé dans la promotion d'un Prieur ; & contre les Status de la Maiſon il avoit conſenti à faire intervenir la nomination de la Cour, lorſqu'il ſuffiſoit du choix de la Communauté. Le reſpect qu'on lui portoit, avoit arrêté

les murmures la premiere fois que le Prieur s'étoit présenté au refectoire. Guillaume ne se piqua pas d'une déférence qui lui paroissoit une foiblesse mal entendue : il sortit avec indignation, de sa place, s'avança vers celle du Prieur, & usa de quelque voye de fait pour le contraindre de la céder à un autre. Une action si hardie n'en pouvoit pas demeurer là. Accusé le lendemain devant son Abbé de la violence qu'il s'étoit permise, » Si j'ai péché, dit-il, ce n'est point pour avoir maltraité mon « Prieur; celui qui en a le titre ne l'est point. C'est « un traitre à l'indépendance de l'Ordre, un in- « fracteur de nos Reglemens, à qui je n'ai fait que « rendre ce qu'il méritoit. Qu'on le venge, si on « croit lui devoir une satisfaction; je suis prêt de « subir telle punition que l'on voudra m'imposer. « Il avoit assez d'humilité pour s'y soumettre; mais le Pape étant alors à Sens, il résolut d'aller plûtôt à sa Cour & de s'abandonner à sa Justice. On ne dit point ce qui le fit échoüer dans cette démarche : le Pape ne l'écouta point, & l'Abbé, qui à son retour le vit sans protection, ne ménagea plus rien. Il lui infligea les peines réservées aux Discoles selon la rigueur de la Regle; & il les continua aussi long-temps, que pouvoit faire un Superieur outragé, dans la liberté de se venger. Le vertueux Pénitent ne fut pourtant pas dénué de toute défense; la dureté même avec laquelle il étoit traité lui en procura : & sur ce que le Pape en apprit, il commit deux Abbés voisins, celui de Saint Germain des Prés & celui de Saint Victor, Odon ancien Abbé

Avant l'An 1174.

de Sainte Genévieve retiré à Saint Victor, & deux autres de cette maison, pour examiner la cause des troubles & pour l'en instruire. Le Bref qui leur adressoit la commission rendoit un témoignage fort avantageux à la pieté de Guillaume, trop connue, disoit le Pape, pour qu'il dût croire aisément le mauvais tour qu'on avoit donné à ce qui faisoit le fonds des accusations. Tout s'éclaircit à la fin; l'Abbé Guérin fut blamé, Guillaume justifié, & l'élection des Officiers subalternes maintenue selon l'esprit du premier établissement, libre & affranchie de la confirmation laïque.

Ibid.

L'Abbaye étoit calme, lorsqu'un bruit populaire la remit peu après en combustion; & ce fut encore Guillaume le Danois, qu'une dévotion moins réglée qu'elle ne devoit l'être, exposa à en essuyer plus de chagrin. On répandoit dans Paris, que la tête de Sainte Genévieve avoit été enlevée de la Chasse, où reposent ses sacrées Reliques. La Chasse étoit en la garde de Guillaume, comme le reste du Trésor; & dans l'inquietude que le Roi même en conçut, il ménaçoit d'éclater de la plus terrible maniere, ou contre la négligence, ou contre l'infidelité des Religieux. En pareilles occasions, on ne pensoit pas pouvoir rien faire de trop solemnel pour constater la verité des faits, que l'on cherchoit à verifier. Le goût de Louis VII. en particulier alloit là en matiere des choses saintes. On ne lui eut pas plûtôt parlé de la nécessité d'ouvrir la Chasse avec le respect & les précautions que demandoit une semblable recherche, qu'il en écrivit à l'Archevêque de Sens, à ses

à ſes Suffragans, à tous les Abbés & Prieurs de la Province, afin qu'ils s'aſſemblaſſent conciliairement à Paris dans l'Egliſe de Sainte Genévieve au jour qu'il leur ordonneroit. Lui-même s'y rendit avec ſa Cour & une affluance incroyable de peuple. Mais au moment que la Chaſſe étant ouverte Guillaume eut reconnu le prétieux Chef, & toutes les parties du Corps de la Sainte en bon état, tranſporté de joye, il ne fit pas attention devant qui il étoit & il entonna indiſcretement le *Te Deum.*

C'étoit une faute, mais qu'un des Evêques préſens releva par une autre beaucoup plus choquante dans une perſonne de ſa dignité. En demandant, qui étoit le temeraire, qui oſoit donner le ton à ſes maîtres, il lui échappa une parole peu reſpectueuſe à Sainte Geneviéve même: nouvel incident, qui irrita la vivacité de Guillaume, & l'échauffa ſi fort, qu'il fit ſur l'heure un défi, s'offrant d'entrer dans un feu bien allumé, le ſacré Chef à la main, en preuve des merites de ſa Sainte Patronne. L'Evêque ne le prit pas ſi ſérieuſement: il oublia ce qu'il devoit à la Religion en preſence d'un homme qui l'honoroit trop pour ſouffrir qu'on en badinât: mais un ſigne de l'Archevêque de Sens termina la diſpute.

Guillaume gagnoit à ces contretemps, qu'il y expioit les imperfections, où ſon temperament ardent le faiſoit quelquefois tomber; & qu'il en devenoit plus propre aux deſſeins que le Seigneur avoit ſur lui. Durant ſes études il avoit fait un ami nommé Abſalom, qui avoit été élévé à l'Evêché de Roſehill en Dannemarck, & qui ne l'oublia pas

Avant l'An 1174.

au fonds du Nord. Abſalom avoit parfaitement ſecondé les vues du Roi Valdemar pour la convèrſion des Rugiens ; mais il avoit dans ſon Diocèſe une Communauté de Chanoines , Réguliers de nom , & du reſte très-dérangés, qu'il vouloit réformer. Il eſpera que Guillaume lui ſeroit utile dans cette bonne œuvre. C'eſt ce qui l'engagea de députer en France pour le demander lui & trois autres de la Réforme de Sainte Geneviéve, & il les obtint. Les prémices de cet établiſſement cependant ne furent pas heureux. Les incommodités de la Maiſon où il falloit demeurer , l'oppoſition des anciens Religieux , accoutumés à une vie très-differente des obſervances qu'on leur apportoit ; & ſur-tout les froids de la Mer Baltique, ne trouverent pas dans les trois François compagnons de Guillaume le même courage , & la même avidité des ſouffrances qu'ils ne pouvoient aſſez admirer en lui. L'entrepriſe vouloit véritablement des hommes, qui ne tinſſent en rien aux beſoins & aux foibleſſes de l'humanité. Il fut le ſeul qui demeura , & Dieu beniſſant ſa conſtance, il paſſa trente ou quarante ans, reſtaurateur & Superieur de l'Abbaye d'Eſchild , qui étoit comme le centre de ſa miſſion , mais d'où il ſe repandoit en Apôtre dans les environs , & faiſoit de grands fruits. Il vécut juſqu'à l'âge de quatre vingt dix-huit ans , & mourut la nuit de Pâques le 6. Avril 1202. Il fut Canonizé vingt ans après, & ſon culte n'a ceſſé parmi les Danois qu'avec la profeſſion de la Religion Catholique.

L'intérêt qu'avoit l'Empereur Frideric à ne point

ébranler l'autorité qu'on lui laissoit dans le Royaume de Bourgogne, y tempéroit beaucoup son activité sur le fait du Schisme. Mais au défaut d'une persécution déclarée contre les adhérans du vrai Pape, on y avoit à résister aux vexations sourdes & indirectes, & encore plus à se défendre de tout ce que l'esprit de cour & l'envie de plaire y suggéroient de raisons spécieuses, ou de motifs politiques pour se conformer aux intentions du Souverain. Ce fut ce qui perdit Drogon Archidiacre de Lyon, qui avoit succedé à Heraclius de Montboissier dans le Siége Archiepiscopal vers l'année 1160. ou 1161. Nommé par le plus grand nombre des Capitulans, il s'étoit rendu auprès de Frideric, & avoit reçû de son Antipape l'Acte confirmatif, ou les prétendues Bulles qui ratifioient sa nomination. Cette démarche revolta, & fit aussitôt procéder à l'élection d'un nouveau sujet. Il est vrai que ni lui, ni ceux qui le soutenoient, ne désignent point autrement le Parti opposant, que sous le nom de six de leurs freres, membres de l'Eglise de Lyon: mais les suites font voir, ou qu'il étoit dès lors, ou qu'il devint plus nombreux; & nous trouvons que les Chefs qui entrainerent le reste des opposans étoient les quatre Evêques suffragans de l'Archevêque, Autun, Châlon, Langres, & Mâcon, avec deux Abbés qu'on ne nomme point. Ils ne laisserent point languir une affaire qui vouloit de la promptitude: & sans s'effaroucher des noms de rebelles & de conjurés qu'on leur donnoit, ils élurent incessamment pour legitime & unique Archevêque

Entre les Ann. 1161. & 1175.

Etat du Royaume de Bourgogne par rapport au Schisme de Frideric I. Drogon & Guichard Archevêque de Lyon.

Gall. Christ. T. I.

Hist. Fr. T. IV.

Entre les Ann. 1161. & 1175.

de Lyon Guichard de Cîteaux Abbé de Pontigni, dans le temps-même qu'il partageoit genereusement avec le saint Archevêque de Cantorberi le peu qu'il avoit de biens en cette qualité. Comme il étoit Sujet du Roi, & que les principaux d'entre ceux qui l'avoient élû l'étoient aussi, Drogon & ses Partisans se plaignirent au Roi de cette entreprise, mais par des Lettres fort séduisantes, où l'on taisoit entierement le recours à l'Antipape, quoique ce fût la seule cause de la révolution des esprits, & ainsi la seule chose qu'on dût disculper, s'il y avoit eu lieu. Il est même étonnant qu'on se flattât de cacher une circonstance, que la situation présente de l'Eglise rendoit décisive.

Le Roi ne l'ignora pas; & les auteurs de la seconde élection procédant toujours avec la même diligence, l'Abbé de Pontigni en très-peu de jours fut reconnu par le Pape Alexandre, & il en reçut de ses mains l'ordination à Montpellier. Le Roi loin d'y apporter quelque opposition, prit en très-bonne part les complimens que l'Archevêque de Cantorberi lui en fit, & l'heureux présage qu'il en tiroit pour l'exaltation du Royaume; esperant de la promotion de Guichard à ce qu'il écrivit, » qu'elle » seroit un acheminement à mettre Lyon & ses dé» pendances sous la domination du Roi, comme » il étoit juste. « C'est ce que la Providence préparoit en effet de degré en degré. Le Roi qui travailloit pour lui-même lorsqu'il travailloit pour Guichard, en fut plus attentif à lui applanir parmi ses vassaux d'en deça la Saône, tout ce que la concur-

Ep. Th. Cant.

rence pouvoit susciter d'obstacles à la soumission qui lui étoit dûe. On le lit expressement de Humbert Sire de Beaujeu pour le Baujolois. Ainsi malgré l'Empereur, Guichard se maintint dans le droit que lui donnoient sa nomination & son Sacre, obligé néanmoins de se tenir éloigné de la Ville de Lyon, où Drogon étoit toujours le plus appuyé. Le Pape ne le laissa manquer d'aucun des secours, & ne lui refusa aucune des graces qui pouvoient l'affermir. Il chargea l'Archevêque Henri de France, & tous les Evêques de la Province de Reims de prononcer publiquement dans leurs Eglises la sentence d'excommunication contre Drogon, & ses principaux fauteurs, pour crime de Schisme & d'usurpation. Il ordonna que la cérémonie en fût souvent réiterée, il sollicita puissamment de tous les cotés ceux qu'il jugeoit disposés à aider Guichard de leurs bienfaits; & l'on eût dit à son empressement & à la vivacité de ses expressions, qu'il mettoit presque dans la même balance les besoins de l'Eglise de Rome & la sûreté de l'Eglise de Lyon.

Entre les Ann. 1161. & 1175.

Hist. Fr. T. IV.

Ep. Alex III. in Coll. Edm. Mart.

Quelques-uns ont écrit qu'aussitôt qu'il le sçut élû, il confirma en sa faveur le droit de Primatie sur les Provinces de Roüen, de Tours & de Sens, à quoi il fallut bien que celle de Sens s'assujettît à la fin. Les qualités personnelles de Guichard ne contribuerent pas peu à lui gagner ses Diocèsains. On le dit d'un esprit perçant, maniable & plein de dexterité dans les affaires. Ce n'étoit pas pour un Archevêque Primat des Gaules, un talent fort propre à rehausser son mérite, que celui d'être excellent Poëte.

Entre les Ann. 1161. & 1175.

Chron. Arch. Lugd.

On ne l'en loüe pas moins par cet endroit, qui joint à d'autres, décoroit apparemment sa personne, quoiqu'assez superflû dans sa place. Ce seroit un évenement mémorable dans la posterité, que ce qu'on rapporte trop en général de son traité avec Gui Comte de Forez, pour convenir entre eux des points les plus contestés sur les droits de son Eglise. Il composa, & c'est, prétend-t-on, depuis cet accord que l'Archevêque & le Chapitre ont été indivisiblement appellés Comtes de la Province du Lyonnois. Ce fait est marqué sous l'année 1173. & Guichard vécut au moins jusqu'en 1179.

L'Empereur Schismatique ne causa d'ailleurs en France des ravages un peu sensibles, ni à Vienne sous Etienne & Guillaume, qui portoient le titre de ses Archichanceliers; ni à Arles sous Raimond de Bolene, de qui même nous avons un acte confirmé par Alexandre en 1166. ni à Aix sous Hugues de Monlor; ni à Embrun sous Guillaume de Champsaur & Raimond son successeur, trois Prélats, dont deux au moins nous fournissent des monumens, qui font pareillement foi de leur correspondance avec le même Souverain Pontife. Les cœurs étoient pour lui dans le ressort de ces Métropoles; & lorsque les Seigneurs particuliers ne concouroient pas avec Frideric à l'avancement du Schisme, les Diocèses qu'il étoit forcé de laisser à leur liberté, n'y prenoient que très-peu de part.

Gall. Christ, T. I.

Ep. Al. 111. Ep. 112.

Raimond V. Comte de Toulouse, tout indépendant qu'il étoit de l'Empereur, fut un de ces Seigneurs ou petits Tyrans, que l'Empereur par ses

brigues attacha le plus opiniâtrément à la protection de l'Antipape. Il eût été honteux au Pape de l'avoir pour ami dans le débordement de mœurs où il vivoit. Au ſcandale d'un concubinage public il ajouta celui d'une perſécution déclarée contre ceux des Evêques qui refuſoient de communiquer avec l'Antipape. Nous ignorons les détails de ce qu'il exerça la-deſſus de violences dans le Languedoc : mais on nous a conſervé de triſtes marques de celles qu'il ſe permit dans le Dauphiné. Quoique cette Province ne lui appartînt pas, il y pouvoit beaucoup en vertu du mariage de ſon fils Guillaume de Saint Gilles, dit Taillefer, ou ſelon d'autres Alberic, avec Beatrix d'Albon qui en étoit héritiére. La haine qu'il avoit conçûe contre le Saint Evêque de Grenoble Jean, courageux défenſeur de l'unité de l'Egliſe, le lui avoit fait exiler. C'étoit le quatriéme Profez de la grande Chartreuſe, que ſon éminente vertu eût élevé ſur ce ſiége, ſucceſſion bien honorable à l'Ordre des Chartreux, éloigné par état de toutes les voyes qui conduiſent à l'Epiſcopat. Ils s'enſeveliſſoient tous vivans dans leurs vallées, ces Solitaires condamnés à un éternel ſilence : & le Clergé comme le peuple ne croyoit pas trouver autre part de plus ſages maîtres, ni de meilleurs guides pour mettre à leur tête. Le diſcernement & le deſintéreſſement du choix avoient certainement quelque choſe d'admirable dans ces nominations. Vienne, Embrun, Bellay, Siſteron en ſuivirent l'exemple. Quant à l'Evêque de Grenoble, le Comte Raimond ne put pas tenir contre les raiſons qu'il eut de le

Entre les Ann. 1161. & 1175.

Hiſt. de Dauph.

Jean Evêque de Grenoble, & autres Chartreux élevés à l'Epiſcopat.

Gall. Chriſt. T. II.

Entre les Ann. 1161. & 1175.

rendre aux Catholiques & de chercher lui-même les voyes de se rapprocher du Pape Alexandre & du Roi Louis VII. A l'abri de la licence & du Schisme, le nouveau Manicheisme combattu autrefois par Saint Bernard & Geofroi de Chartres, reprenoit des forces dans ses Etats, & y produisoit des effets qui attirerent bientôt sa principale attention. Nous ne tarderons pas à en parler.

Troubles dans la Congregation de Clugni.

Mais les Schismatiques ne remuerent en nulle Eglise de France avec plus de scandale que dans la Congrégation de Clugni. Imar Cardinal, Evêque de Tusculum, ou Frascati, qui en étoit un ancien membre, & un des premiers supports d'Octavien l'avoit infectée. Il y avoit gagné l'Abbé même, Hugues de Trasam, selon quelques-uns. Selon d'autres ce fut la simplicité de l'Abbé, qui le fit tomber dans le piege, que plusieurs de ses Religieux subornés par Imar lui avoient tendu. On va jusqu'à dire qu'il y entra plus de jalousie & d'intrigue domestique, que de perversion du côté d'Imar. Hugues de Trasam ne contentoit pas au rapport des derniers, & avoit au moins une faction contre lui dans la maison de Clugni, lorsque les Cardinaux envoyés en France par Alexandre y adresserent leurs Lettres pour le reconnoître. L'Abbé, que l'évidence du parti qu'il avoit à prendre, dispensoit de toute déliberation capitulaire, s'en remit indiscretement à la décision de son Chapitre, où les mécontens prévaloient. Leur avis fut de ne recevoir dans le doute ni l'un ni l'autre des deux prétendans à la Papauté : ce qu'ils lui proposoient malignement, dit-un Auteur, sous

Hist. Vizel.

pretexte

pretexte de ne choquer perſonne ; mais en effetpour l'engager dans un refus, qui offencât le vrai Pape, & fit tomber ſur lui ſon indignation. Par quelque endroit que la fidelité de Traſam ait été entamée ; n'eût-il fait que commencer par la neutralité, il finit par la ſéparation ouverte. Sa déclaration pour Octavien ſuivit de près, & enveloppa une portion aſſez conſiderable de la Communauté de Clugni, pour faire craindre aux Cardinaux Légats d'y trouver de la reſiſtance, s'ils en approchoient, & d'y riſquer leurs pouvoirs. Le ſoin de ramener ou de châtier ces diſcoles fut donc commis par Alexandre à Henri de France ; alors Evêque de Beauvais, comme revêtu par ſa naiſſance d'une autorité qui ſembloit devoir aſſurer le ſuccès de ſa commiſſion. Henri eut la conſolation que hors de Clugni même, l'eſprit du Schiſme n'avoit point penetré dans beaucoup de Monaſtéres ; & que la plûpart des Superieurs convoqués à Melun pour rendre témoignage de leurs diſpoſitions, s'y montrerent parfaitement ſoumis au legitime Pontife. Dans cette unanimité il appréhenda moins de retrancher de l'Egliſe des enfans ingrats, déſavoués par leurs freres ; & il prononca hautement la ſentence d'excommunication contre Hugues de Traſam, & contre tous ceux de l'Abbaye ou de la Congrégation de Clugni qui lui adhéroient. Quoique le nombre n'en fût pas fort conſiderable, la tâche qui en demeura imprimée à un nom ſi fameux dans le monde Chrétien, ne put pas ne point s'étendre à la Congrégation entiére. On y ſoupçonna plus de contagion ré-

Entre les Ann. 1161. & 1175.

Entre les Ann. 1161. & 1175.

Gall. Christ. in Probert.

pandue dans le corps qu'il n'y en avoit; & Frideric ne désespera pas qu'il n'y restât assez d'appui à l'Abbé déposé & excommunié, pour le retablir en dépit d'Alexandre. Ce fut sur cette chimere qu'il en fit écrire une Lettre de son stile; mais le malheureux Hugues, ayant marché quelque temps à sa suite, mourut, dit-on, abandonné dans la Franche-Comté en l'année 1164. Etienne l'avoit remplacé à Clugni, & y gouverna dix ans. Les premiers vœux n'avoient pas été pour lui. Ponce de Montboissier, frere de Pierre le Vénérable, & Abbé de Vezelay au Diocèse d'Autun, étoit celui que le Pape, & la partie la plus saine de la Congrégation y souhaitoient, si sa mort n'eût pas prévenu l'élection.

Jusqu'en l'An 1175.

L'Abbaye de Vezelai. Vexations où elle est exposée.

Hist. Vizel.

Peu d'Abbayes en France le pouvoient disputer à celle de Vezelay pour les biens & les privileges. Erigée d'abord sur le pié d'une Communauté de filles par les anciens Comtes de Nevers, elle avoit passé aux Religieux de Saint Benoit, & Ponce en étoit compté le dix-septiéme Abbé. Sa famille, son crédit, ses talens l'avoient rendu un sujet tout propre à rehausser les avantages, qui distinguoient sa maison. Il lui étoit même devenu necessaire pour les maintenir dans les circonstances du temps où il se trouva, & qui furent extrêmement orageuses. S'il y commit des fautes, les raisons ou les pretextes de les excuser ne lui manquoient pas. En fait de privileges, il y en a, dont il est toujours dangereux d'user, pour peu qu'ils intéressent des personnes délicates & puissantes. Le droit de faire conférer les Ordres dans son Eglise sans la participation de l'Or-

dinaire, en étoit un qui demandoit plus de circonſpection, qu'il n'en apporta à l'égard de Humbert de Baugé Evêque d'Autun. Helye Evêque d'Orleans exerça à ſa priere l'autorité qu'il s'en attribuoit ; & par-là donna lieu à une des querelles les plus opiniâtres, & les plus éclatantes, qu'il y ait eû ſur cette matiere. Humbert ſe récria d'abord, & ſuſpendit de leurs fonctions les nouveaux Ordonnez, Clercs & Moines ; mais le Pape, qui étoit Innocent II. étant intervenu, & ayant annullé la ſuſpenſe, Humbert fut embarraſſé d'une contradiction qu'il devoit prévoir, & ſe deſiſta. Elevé qu'il fut ſur ces entrefaites à l'Archevêché de Lyon, peut être l'accommodement dont-il s'étoit contenté par la médiation de Pierre de Clugni, auroit-il auſſi contenté Henri de Bourgogne ſon ſucceſſeur à Autun, ſi des eſprits brouillons, que Henri écouta trop, n'avoient ſoufflé la diſcorde. Le nouvel Evêque convoqua d'abord un Synode; & il y décerna pluſieurs points, qui alloient bien plus qu'à dépouiller l'Abbaye de quelques prérogatives : il en anéantiſſoit les exemptions, & la reduiſoit ſur le même pied d'aſſujettiſſement que le reſte du Diocèſe. C'eſt ce qu'il ne pouvoit pas raiſonnablement attendre, que les Religieux de Vézelay acceptaſſent. L'Abbé Ponce ſommé d'obéir, déclara qu'il n'étoit pas l'agent, mais le défenſeur & le Pére de ſon Monaſtere ; ou même le Vicaire du Siége Apoſtolique, en ce qui touchoit la conſervation des graces que ſes prédéceſſeurs en avoient reçues : que conſéquemment ce n'étoit point à lui, mais au Pape à répondre,

Juſqu'en l'An. 1175.

Jusqu'en l'An. 1175.

L'Evêque, qui étoit frere du Duc de Bourgogne, & qui se sentoit de sa naissance, méprisa trop des gens qu'il regardoit comme des rebelles. Il oublia qu'ils avoient avec lui un Superieur commun, & ne chercha plus qu'à les humilier & à les dompter à force ouverte. Les Religieux allerent leur chemin & recoururent au Pape Eugéne. Ils ne pouvoient pas n'y pas trouver au moins de la bienveillance & de la justice, le fonds de leur cause lui étant dévolu, & les procedés employés contre eux ne présentant de la part de l'Evêque & de celle du Duc même que des actes de violence & de tyrannie. Nous avons plusieurs Lettres du saint Pontife, qui ne remedioient pas aux dommages présens ; mais qui firent entendre à l'Evêque d'Autun qu'il devoit s'y prendre par une autre voye que par des saisies sur les bestiaux & les grains, pour obtenir ce qu'il exigeoit de soumission à ses Constitutions Synodales. Il se resolut donc de citer lui-même l'Abbé Ponce à Rome : & sur l'exposé que l'Evêque dressa de ses prétentions, pendant que l'Abbé produisoit pareillement les siennes, il mit l'affaire en état d'être jugée contradictoirement. L'un & l'autre s'y rendit avec une suite de témoins qui étoient leur principale force.

On ne parla point d'examiner les privileges accordés à l'Abbaye, ni semblables actes. Il ne fut question que de faits allegués par forme de dépositions, selon que les personnes qui déposoient s'en rappelloient de plus ou moins favorables au droit presumé des Parties. Quand toutes eurent été en-

tendues, l'Evêque s'apperçut trop tard qu'il ne gagnoit rien à cette procédure; & que dans la comparaison des témoignages, il couroit absolument risque d'être condamné: il pensa donc à se pourvoir de nouveaux témoins; & parce que ceux sur qui il comptoit le plus, étoient, disoit-il, d'une santé & d'un âge à ne supporter pas le voyage de Rome, il demanda que la discussion fût commise en France, avec promesse de se représenter devant le Saint Siége au temps qu'il lui seroit ordonné. L'Abbé persuadé que ce délai lui arrachoit la victoire, n'y consentit pas aisément; mais contre ses remontrances le Pape y acquiesça & nomma l'Evêque de Langres avec les Abbés de Rogni & de Tournus, pour entendre les témoins qui seroient produits par l'Evêque d'Autun. La mort d'Eugéne qui rompit le cours de cette affaire, en auroit apparemment reculé la conclusion bien loin, si l'activité de l'Abbé Ponce ne l'avoit instamment pressée sous Anastase. Il n'y eut pourtant pas de jugement définitif: l'Evêque qui l'évitoit autant qu'il pouvoit, montra des dispositions à s'accommoder, que l'on n'avoit garde de rejetter, venant d'un homme de son rang. Les conditions en furent si générales, qu'il n'y avoit que la necessité qui pût les avoir dictées. » Que tous sçachent, dit l'Evêque dans l'acte d'accommodement, que par une composition amiable j'ai voulu assoupir la querelle émue entre notre Eglise d'Autun, & l'Eglise de Vézelay: de sorte que nous demeurions & persistions en bonne paix & concorde, moi Evêque,

Jusqu'en l'An. 1175.

Jusqu'en l'An. 1175.

» & l'Abbé Ponce, sauf mon droit tant que je vi-
» vrai, & les privileges des deux Eglises. Décer-
» nons au reste, que ladite transaction ou compo-
» sition sera tellement valide pendant ma vie,
» qu'elle ne portera aucun préjudice après ma mort
» à l'une ni à l'autre Eglise. Ce qui n'étoit rien terminer, mais suspendre réciproquement les poursuites; jusqu'à ce que des circonstances plus au gré d'un nouvel Evêque, le missent en chemin d'obtenir une sentence telle que Henri de Bourgogne n'osoit actuellement l'esperer. Ainsi il souffrit sans se plaindre, que les Evêques d'Auxerre, du Mans & d'Evreux, fissent successivement à Vézelay les Ordinations qu'on leur demanda.

Cette affaire ainsi réglée quant au spirituel avec l'Evêque d'Autun, il en restoit une autre, quant au temporel bien plus difficile à finir avec les Comtes de Nevers, parce que les principes de réunion y manquoient. Elle avoit pour premier moteur celui même de ces Seigneurs dont-il étoit demeuré dans les esprits une idée plus avantageuse, le Comte Guillaume, qui par vertu avoit refusé de partager la Regence du Royaume avec l'Abbé Suger durant la Croisade, & qui étoit mort Chartreux. Lorsqu'il avoit été en exercice de ce qu'on appelloit le Consulat dans sa Ville capitale, il avoit supprimé plusieurs droits que l'Abbé & les Religieux de Vézelay disoient leur appartenir, & s'en étoit arrogé sur leurs terres & sur leurs Vassaux, qu'ils soutenoient leur avoir été abandonnés trois cens ans auparavant par l'acte de leur fondation. Le terme étoit

éloigné ; & dans l'éloignement il y avoit eû vraisemblablement des conventions & des prescriptions, qui pouvoient mettre les contendans en sûreté de conscience, malgré leur opposition reciproque. Lucius II. craignit pourtant qu'il ne se mêlât de la mauvaise volonté dans la conduite du Comte, & l'attaquant par les motifs de pieté où il le sçavoit plus sensible, il lui répresenta avec tendresse que loin de troubler les lieux saints, & d'en molester les habitans, comme il lui arrivoit de le faire, c'étoit à lui de procurer la défense, & tout au moins la justice dont ils avoient besoin. Il lui enjoignoit en particulier de rendre aux Religieux l'usage d'un grand chemin qu'il leur avoit ôté ; & il le lui enjoignoit pour la remission de ses péchés : ce qui montre à quelles sortes de vengeances les Seigneurs s'abaissoient quelquefois, & de quelles minuties on obligeoit un Pape de prendre connoissance.

Jusqu'en l'An. 1175.

Ep. Lucii. II.

La Croisade préchée sous Eugéne fit si généralement sacrifier tous les intérêts domestiques au grand intérêt qui remuoit la nation, que cette contestation tomba comme une infinité d'autres. L'accord fut une des bonnes œuvres où s'employa Saint Bernard à la fameuse assemblée de Vézelay ; mais avec des difficultés qui coûterent d'autant plus à vaincre de la part du Comte de Nevers, qu'il s'étoit plus fortement persuadé devant Dieu que la raison & l'équité étoient pour lui. Son fils sans agir par des motifs aussi reflechis que le Pére, n'en revint pas de la Palestine moins convaincu de son

Jusqu'en l'An. 1175.

droit. Après quelques mois d'une bonne intelligence avec l'Abbé Ponce, qu'il n'osoit rompre à cause des services que l'Abbé lui avoit rendus pendant son absence, la reconnoissance & les considerations humaines céderent enfin à un fonds d'aliénation qui étoit dans le sang, & qui se ranimoit aux moindres objets capables de la reveiller. Il s'en offroit tous les jours; & assez souvent par la témerité des Moines, qui faisoient des fautes dans leur district, non pas cependant si considerables, que le Comte les dût alléguer pour cause de ses mauvais traitemens, ni si punissables, qu'elles méritassent les exécutions militaires où il se portoit. Ponce n'épargnoit pas les requêtes. Il en presentoit au Pape, au Roi, à son persécuteur même, & la persécution n'en perdoit rien de sa violence; ou si elle se rallentissoit au dehors, c'étoit pour débaucher sous main au Monastere ce qu'il avoit de meilleurs amis, & de plus affidés serviteurs. On y réussit, & les troubles dégenererent en des haines aussi meurtrieres entre les citoyens de Vézelai, qu'on en voyoit quelquefois s'allumer entre Ville & Ville, ou entre Seigneur & Seigneur. Ce temps de confusion alla fort au de-là du gouvernement de Ponce de Montboissier. Un fils du dernier Comte, petit fils du Chartreux, avoit suçé dans sa famille les mêmes sentimens; & prévoyant qu'il ne trouveroit pas plus de condéscendance à ses tentatives, dans Guillaume de Mello élû successeur de Ponce, il s'appliqua de tout son pouvoir à en renverser l'élection. Les Religieux de cette Abbaye étoient faits

à la

à la guerre, & montroient en tout un courage qu'aucun obstacle ne pouvoit forcer à plier. Ils soutinrent leur nomination en dépit du Comte de Nevers, & contre leurs confreres même de Clugni, qui sous l'Abbé Hugues de Trasam vinrent se jetter à la traverse, & se joindre pêle-mêle à leurs ennemis. Jusques dans le sein de la Communauté; il y en avoit que le Comte s'étoit attachés; peu néanmoins. Ainsi à quelques intervalles près, ce furent encore six années, depuis la mort de Ponce, que ce malheureux Monastere avoit plus l'image d'une place opiniâtrément assiegée & continuellement battue, que d'un lieu destiné au service de Dieu, & aux exercices qui y conviennent. Le *26.* de Novembre *1165.* le Comte & la Comtesse mere, suivis de leur monde, fondirent sur la maison par une irruption subite; & maîtres de tout l'intérieur, ils se rendirent si formidables aux Religieux, que ceux-ci au nombre de soixante prirent unanimement la fuite, resolus de venir sur le champ à Paris implorer la misericorde du Roi Quelque chose qui leur fût imputée, un spectacle si frappant faisoit leur apologie, & on ne devoit pas présumer d'une Communauté entiere, qu'elle abandonnât tout ce qu'elle possedoit & entreprît un voyage de cinquante lieues, sans qu'elle eût de plus pressans motifs que le point d'honneur, ou une pure chicane des droits seigneuriaux. Ils étoient à pieds & le Comte à cheval les avoit suivis jusqu'à Auxerre en leur insultant; mais il n'avoit pas osé avancer plus loin. Dès le premier bruit de la

Jusqu'en l'An. 1175.

calamité qui les obligeoit de recourir à la Cour, le Roi avant que de les voir, avoit été très-indigné de la dureté du Comte, & lui avoit envoyé ordre d'évacuer inceſſamment ce qu'il occupoit des appartenances de l'Abbaye : c'eſt-à-dire les tours de l'enceinte, l'Egliſe, les fermes, tous les lieux fortifiés ; de reſtituer pleinement les biens envahis, & de lui faire à lui-même ſatisfaction d'une injure ſi atroce, dont il ſe tenoit offenſé perſonnellement. Le Comte de Nevers accoutumé à être plus ménagé, par le beſoin qu'on avoit de ſon amitié dans les executions que le Roi faiſoit quelquefois en Auvergne, répondit fierement, qu'il en avoit uſé ſur le Monaſtere de Vézelai comme ſur une terre de ſon domaine, & qu'en cela il ne devoit rien au Roi. « Vous lui devez raiſon d'un attentat com- » mis dans un de ſes fiefs, « reprirent les Députés : après quoi bruſqués de nouveau par le Comte ils ſe retirerent. Lui pourtant malgré cet orgueilleux accueil, ne laiſſa pas, reflexion faite, de penſer à ſes ſûretés ; & d'envoyer auſſitôt au Roi pour s'excuſer le plus reſpectueuſement qu'il le put, ſans en venir à aucun acte d'humiliation.

Là deſſus les Religieux ayant pris la Seine arriverent à Paris dans le plus triſte équipage. Ce qu'on voyoit de leurs ſouffrances, ce qu'on en apprenoit, leur air dévot, leur contenance modeſte, tout attiroit les regards, & excitoit la compaſſion. Le Roi, dès qu'il les ſçut s'approcher de ſon Palais, alla quelques pas au devant d'eux ; & comme il étoit très-facile à attendrir, ils ne lui eurent pas plutôt

embrassé les genoux, fondant en pleurs, que ce seul abord valut pour eux la plus éloquente harangue. » Je sçai, leur dit-il, les raisons qui vous amé- « nent; & j'ai déjà signifié mes volontés au Comte. « Quelque réponse qu'il me fasse, soyez sûrs de ma « protection; & fût-il aussi grand terrien que le Roi « d'Angleterre, je ne souffrirai pas qu'il porte im- « punément le traitement qu'il vous fait: s'il ne « l'a reparé. « Ce charitable Prince vouloit les retenir auprès de lui; mais ils allerent à l'Abbaye de Saint Germain des Près, où leur Abbé Guillaume de Mello les vint joindre; & tous y demeurerent pendant trois jours. Le Roi pour leur rendre la justice qu'ils demandoient, avoit promis beaucoup. Les ordres qu'il donna de mettre incessamment ses troupes sur pié faisoient voir la sincerité de ses promesses. Mais le Comte de Nevers avoit à la Cour des amis puissans: les Princes de la maison de Champagne en particulier usoient pour lui de tout leur crédit; & déterminé comme il étoit à ne plier que dans la derniere extremité, le Roi lui-même alloit se trouver bien loin de ses intentions, pour peu qu'il s'expliquât autrement qu'à la tête d'une bonne armée. L'affaire n'en devint pas moins une simple négociation, & la négociation n'en fut pas conduite avec moins de lenteur. Rébuté à la fin de tous les délais, & de tous les détours par lesquels on cherchoit à la faire échoüer, il parla si ferme qu'il contraignit le Comte à dédommager les Religieux des injures qu'ils avoient souffertes, & à convenir avec eux d'une forme de ser-

Jusqu'en l'An. 1175.

Jusqu'en l'An. 1175.

ment, qui les tranquillisât pour l'avenir. La Comtesse mere fut la plus opiniâtre à refuser ce qu'on souhaitoit d'elle, pour assûrer cet accord. Cantonnée dans un Oratoire du Cloitre de Vézelai, pendant que son fils faisoit le serment à l'Eglise, elle prioit qu'on la dispensât d'en faire autant; sous prétexte, que son sexe, son rang, & sa qualité de veuve ne le lui permettoient point, sans se deshonorer. Le Comte pour obtenir qu'on ne la violentât pas, en étoit réduit à des instances assez mortifiantes auprès de l'Abbé, qui céda & se contenta qu'un autre jurât pour elle. Une paix où les cœurs paroissoient avoir si peu de part, ménaçoit d'une prompte rupture: Dieu la rendit durable. Le Comte de Nevers & l'Abbé Guillaume de Mello devinrent si étroitement unis, que la volonté de l'un étoit communément celle de l'autre. Le Comte qui n'avoit eû de favoris que les plus grands ennemis de l'Abbé, conçut desormais pour eux tout le mépris & toute l'aversion qu'ils méritoient. C'étoit l'Abbé qui les arrachoit à sa disgrace, quand il en étoit supplié, & qu'il ne craignoit pas leur ingratitude. Ce Seigneur, comme son grand Pére Guillaume le Chartreux, avoit fait des fautes: mais il avoit aussi bien que lui des vertus qui les balançoient; & il n'étoit pas non plus incapable d'une forte resolution dans le bien. Il reçut depuis la Croix de Hugues de Touci predécesseur de Guillaume de Champagne sur le siége de Sens, & alla servir dans la Palestine.

L'auteur qui a été notre guide dans ce que nous avons rapporté de l'Abbaye de Vézelai ne

l'a pas épargné, ni lui, ni les autres dont ce Monastere avoit à se plaindre. Il s'appelloit Hugues de Poitiers, étoit Moine de la même Maison; & c'est par ordre des deux Abbés, Ponce de Montboissier & Guillaume de Mello, qu'il en a écrit l'Histoire. Quoiqu'il s'en soit acquitté en Ecrivain tout dévoué à leurs personnes, on sent du moins qu'il n'ajoute, ne déguise, & n'altére rien d'essentiel. Il est d'ailleurs très-méthodique, & il instruit de plusieurs autres événemens très-curieux. On ne lui pourroit reprocher que d'avoir un peu trop aimé son Abbaye, si ce qu'il montre en cela d'attache à sa vocation & de zéle pour ses freres, ne faisoit pas excuser ce qu'il a de moins correct, ou de moins reservé par rapport au devoir d'Historien.

Hist. Mon. de l'Abb. D. S. V.

Gilduin, Achard, Gontier, Ervise, Guérin, Abbés de S. Victor de Paris.

Tant que la Maison de S. Victor de Paris avoit eû l'Abbé Gilduin à sa tête, la ferveur dans la pieté & une noble émulation pour l'observance des Regles saintes s'y étoient inviolablement maintenues avec l'amour de l'Etude & l'application aux Sciences. Il en étoit regardé comme le second Fondateur; il en avoit construit tous les lieux reguliers, & avoit habilement dispensé pour les usages & pour les besoins domestiques les riches donations du Roi Louis le Gros & de l'Evêque Girbert. Sa mort, qui étoit arrivée le 13. Avril 1155. avoit été precieuse aux yeux des fidelles; & son ancien Epitaphe dit de lui, qu'il étoit passé du camp du Seigneur au palais de la gloire; chargé de trophées, digne d'un éternel amour, le Pere, le Maître & l'appui du grand Ordre qu'il avoit formé.

Jusqu'en l'An 1175.

Gilduin étoit originaire de Paris, & Achard qui lui succeda, l'étoit de Normandie ; où six ans après il monta au siége d'Avranches, & le remplit neuf ans avec distinction.

Gonthier Chanoine de Saint Quentin de Beauvais l'avoit remplacé à Saint Victor, mais il n'y avoit pas survêcu plus de six mois à son élection ; & par une de ces nominations aveugles, qu'on devoit le moins attendre d'une Congrégation si éclairée, Ervise Anglois de naissance qu'elle se donna pour quatriéme Abbé, en devint malheureusement le scandale & la confusion. Sans avoir peut-être des vices bien criants, le défaut seul de vigilance & de vigueur causa des desordres qui éclaterent & affligerent sensiblement le Pape Alexandre. Plus cette Abbaye venoit récemment d'édifier, & moins il falloit de chose, soit par un simple rélachement, soit par des écarts plus grossiers, pour remuer & frapper le public. » Je ne m'en plains qu'en gemissant, écrivoit le Pape au Roi Louis VII. il est triste » qu'une maison, où la Religion florissoit, & où » l'on trouvoit des mains toujours prêtes pour relever & pour affermir ceux qui tomboient, se » soit si fort affoiblie dans la pratique de ses observances, qu'elle oblige les personnes qui ont » quelque zéle à crier au secours pour elle-même : » non qu'elle n'ait encore plusieurs bons sujets ; » mais parce que l'assoupissement & la langueur » se sont emparés de son Chef & d'un petit nombre » d'autres. « Le Pape marquoit avoir differé à y remédier, esperant qu'elle tireroit de son propre

Ep. Alex. III.

Ep. alex. III. Ad Lud. VII.

fonds les ressources necessaires ; que le mal cependant s'aggravoit, & demandoit qu'il agît.

Jusqu'en l'An. 1175.

Il nomma donc trois Commissaires, qu'il chargeoit de visiter S. Victor, & d'y regler par son autorité ce qu'ils jugeroient de plus convenable à y ramener l'union & y rappeller le bon exemple. Ce furent Guillaume de Champagne Archevêque de Sens, qui avoit en France les pouvoirs de Légat, Etienne de la Chappelle Evêque de Meaux, & l'Abbé du Val-Secret. Ils vérifierent qu'il y avoit plus à prévenir qu'il n'y avoit à réformer pour le corps de la Communauté, qui reprendroit bientôt sa premiere beauté avec un superieur mieux choisi. Ervise se connoissoit & n'étoit pas indocile. Il se prêta sans difficulté à la proposition qu'on lui fit d'une rénonciation volontaire, & abandonna genereusement sa dignité à un nouvel Elû, qui fut Guérin. De quelque maniere que les Commissaires en eussent ménagé les conditions, il y eut des suites qui ne furent pas exemptes d'embarras, sur-tout par rapport à deux articles. L'un étoit le trésor de l'Eglise, qu'on accusoit Ervise de tenir caché ; l'autre un dépôt de trois cens soixante & dix marcs d'argent, que l'Archevêque de Lunden lui avoit confié, & qu'il ne vouloit pas rendre. L'Archevêque en demandoit justice au Roi, » craignant, disoit-il, le mauvais effet qu'une infidelité de cette nature « produiroit sur les étrangers, si prévenus de bonne » opinion pour la France. «

Hist. Manusc. de l'Abb. de S. Victor.

Le Scavant Richard, surnommé de S. Victor, étoit alors Prieur de la Maison, & celui qui s'y étoit

Richard de S. Victor mort l'an 1163.

Jusqu'en l'An. 1175. élevé avec le plus de zéle contre la molleſſe & les malverſations d'Erviſe. Nouveau Phinées, diſent les Annales de cette Abbaye, il arrêta le cours de la ſéduction, dès qu'il la vit ſeulement intéreſſer la vigueur de la diſcipline. Richard étoit habile Dialecticien, interprete judicieux de l'Ecriture Sainte, Théologien profond & ſubtil. Il compoſa pluſieurs ouvrages de Théologie & de ſpiritualité, dont les principaux ſont ſix Livres ſur la Trinité, un Livre ſur le Verbe Incarné, un Traité ſur la puiſſance de lier & de delier, des Explications ſur quelques difficultés choiſies de l'Ecriture, des Commentaires ſur pluſieurs Pſeaumes, & deux Livres ſur *l'Emmanuel*, où il montra que la prophétie, *Voici qu'une Vierge concevra*, ne convient qu'à Jeſus-Chriſt & à ſa Sainte Mére. Ce qui l'avoit engagé à compoſer ce Traité, c'étoit qu'un Chanoine de Saint Victor, nommé André, Ecoſſois comme Richard, avoit publié une explication de cette prophétie, & qu'il avoit paru y favoriſer le ſentiment des Juifs, en ce qu'admettant leurs objections, & les expoſant dans tout leur jour, il n'y répondoit pas. » Les perſonnes moins inſtruites en étoient » mal édifiées, dit Richard; & il n'étoit pas honorable » aux ſçavans de laiſſer tranquillement les diſciples » d'André ſoutenir que dans cet endroit, ce n'étoit » point la Sainte Vierge que le Prophête avoit en » vue, mais ſa propre femme. « Ce fut pour faire tomber cette expoſition, ou pour empêcher qu'elle ne ſe repandît, que Richard déclara avoir pris la plume contre un Ecrivain que de puiſſantes conſiderations

Hiſt. Univ. P. Oper Rich.

derations le portoient à ne point offenser. Il commence par en proposer les objections prises d'après les Juifs. Jusqu'en l'An. 1175.

1°. Les Juifs disent que dans le texte Hébreu de la Prophetie le mot *alma* ne signifie pas une vierge, mais tantôt une jeune fille, & tantôt une femme retirée : qu'ainsi le signe de la délivrance d'Israël consistoit en ce que la personne indiquée sous ce terme devoit concevoir & enfanter un fils, que le peuple, ou sa mére, appelleroit *Emmanuel*; au lieu que si on l'entend de la Mére de Jesus, ils demandent, comment la naissance de l'Enfant à pû être le signe d'une chose arrivée six cens ans auparavant.

Richard laisse aux Docteurs qui l'ont précédé, particulierement à Saint Jérôme, le soin de réfuter les Juifs, » aveugles volontaires, qui aimeroient mieux mourir, que de reconnoître la vérité. « Il lui suffit à lui, que ceux pour qui il écrit soient Chrétiens; & puissent regarder comme prouvé, ainsi qu'il l'est en effet, que le mot *alma* signifie veritablement *vierge*. Du reste il n'a point d'autre réponse que de se retrancher sur l'explication donnée par Saint Matthieu aux paroles d'Isaye. Fixé à cette concorde du Prophete & de l'Evangeliste, il souhaiteroit que tout le monde en demeurât-là, sans donner, au moins avec danger, dans un genre d'érudition, où la raison s'écarte de la voye battue, & où il juge qu'elle ne va qu'à embarrasser le vrai sens du Texte Sacré.

2°. Sur ce que pour adoucir le Commentaire des Juifs, André, ou ses partisans attribuoient deux

Jusqu'en l'An. 1175.

ſens à la Prophetie, Richard répondoit qu'ils n'y étoient pas compatibles, parce que l'un détruiſoit neceſſairement l'autre. Car ſi la Prophetie a été accomplie dans la Sainte Vierge, ce n'a été, diſoit-il, qu'en ce que la Sainte Vierge a été mére, ſans ceſſer d'être vierge; prerogative qu'on ne ſçauroit Chrétiennement appliquer à une autre : & par conſéquent l'application qu'on feroit tomber ſur la femme du Prophete par d'autres convenances, ne feroit pas ſeulement une application moins parfaite; elle manqueroit dans ſa partie eſſentielle.

Richard pouſſoit ce raiſonnement, & en revenoit toujours à ſon premier but, de ne ſe propoſer là-deſſus d'adverſaires que des Théologiens, qui croyoient à l'Evangile. C'étoit s'épargner bien de la beſogne, & ne pas ſentir aſſez des difficultés, qui touchent de trop près un point capital dans la Religion, pour ne pas ſe mettre plus en peine d'y ſatisfaire. Nous ne trouvons point que cette diſpute ait paſſé les murs de l'Abbaye.

Richard ayant vêcû une année avec l'Abbé Guérin, termina ſaintement ſa courſe le 10. de Mars 1163. A ſa mort feroit preſque tombée la premiere génération de ces hommes illuſtres, inſtituteurs, ou propagateurs de Saint Victor de Paris, s'il falloit prendre à la rigueur les plaintes du nouvel Abbé, ſur le déplorable état, où Erviſe lui avoit remis ſa Maiſon. » Ce n'eſt plus, écrivoit Guérin

Ep. Alex. III.

» au Pape Alexandre, cette Communauté féconde » en grands Sujets, qui faiſoient la gloire & étoient » le Conſeil de l'Egliſe; ils ſont morts la plûpart,

Jusqu'en l'An. 1175.

& il s'en éleve peu qui les rappellent. Plusieurs « personnes respectables & sçavantes, qui auroient « servi l'Eglise avec fruit & avec honneur, avoient « ardemment sollicité à être admises parmi nous; « mais soit caprice, soit mauvaise volonté dans mon « Prédecesseur, elles en ont été rebutées. « C'étoit sans doute la douleur qui grossissoit le mal aux yeux de l'Abbé Guérin. Car la pieté & la doctrine fleurirent encore de son temps à Saint Victor. Nous lisons d'Adam, Auteur de quantité de belles proses, toutes pleines du double feu de la Charité & de la Poësie, qu'il étoit un saint au milieu des saints : & la charge de Prieur que remplissoit Richard, fut immédiatement donnée à un autre Théologien, singulierement renommé dans les Ecoles. On l'appelle Gautier de Saint Victor. Quelque versé qu'il fût dans les matieres de Théologie, il s'étoit rendu par là-même, c'est-àdire, par la maniere dont il les traitoit, la terreur & le fleau des Theologiens de son siécle. Quatre d'entre eux surtout s'étoient attiré son indignation & ses invectives. Abaillard, Lombard, Pierre de Poitiers & Gilbert de la Poirée. Il les accusoit d'hérésies manifestes & condamnées avant eux dans plusieurs Conciles : vrais Sophistes, disoit-il, infectés de l'esprit d'Aristote, qu'ils répandoient en Prophanes sur nos ineffables mysteres ; & qu'il nommoit les quatre labyrinthes de la France. On ne pouvoit pas en inspirer plus de mépris & d'horreur qu'il s'efforçoit de le faire. Ils passoient, selon lui, les jours & les nuits en chicanes, & en subtilités pitoyables, qui n'alloient qu'à embarrasser

Hist. manusc. de l'Ab. S. V.

Hist. Univ. P.
Gautier de S. V. Pierre de Poitiers.

Jusqu'en l'An. 1175.

& à surprendre : » Le vrai, le faux, ce qui n'étoit » ni l'un ni l'autre leur étoit également bon ; ils » avoient leurs principes & leurs défaites pour le » prouver & le nier indifferemment : Y a-t-il un » Dieu ? N'y en a-t-il pas un ? Le Christ est-il hom- » me, ou ne l'est-il pas ? Est-il quelque chose ? » N'est-il rien ? Vous ne gagnez à vous éclaircir avec » eux sur ces questions, que d'apprendre à ne sça- » voir plus qu'en penser. «

Gautier de Saint Victor & quelques autres exciterent là-dessus tant de vacarme, que le Pape Alexandre en fut effrayé sur ce qui touchoit Pierre Lombard, & les erreurs qu'on lui imputoit contre la verité de l'Incarnation. Il en traita un jour de bouche; puis il le fit par Lettre avec Guillaume de Champagne Archevêque de Sens, à qui il enjoignit d'assembler à Paris les Evêques de sa Province, & d'empêcher qu'on y enseignât davantage, que *Jesus-Christ, entant qu'il étoit homme, n'étoit pas quelque chose*. On s'attachoit en particulier à cette proposition; & Gautier de Saint Victor écrivit fort au long, pour montrer qu'elle étoit un rejetton de la Doctrine d'Abaillard, & que dans Pierre Lombard, comme dans Abaillard même, on ne la pouvoit prendre que pour un renversement de la Doctrine Catholique. Il y avoit bien à travailler pour en venir à la preuve : c'étoit ce que la Dialectique ancienne & moderne, offre de plus rafiné, soit que Gautier representât les raisonnemens de ses adversaires, soit qu'il approfondît les textes des Saints Docteurs, qu'il leur opposoit. Le Pape pour toute discussion,

Conc. T. X. p. 1529.

mettoit un principe fondamental dans sa Lettre à l'Archevêque Guillaume ; qui est, que » Jesus- « Christ étoit parfaitement homme, de même qu'il « étoit parfaitement Dieu ; homme veritable, ayant « veritablement une ame & corps. Ordonnez que « l'on s'en tienne-là, écrivoit le Pape ; avec forte & « étroite défense intimée à tous d'enseigner la « Doctrine de Pierre auparavant Evêque de Paris, « qu'il faut au contraire avoir en exécration. «

Quelque juste, & peut-être même quelque indispensable qu'il soit de présumer que l'Archevêque de Sens agit & décerna conformément à ces ordres, on a pretendu, qu'il n'y avoit point eû de condamnation solemnellement prononcée contre Pierre Lombard, & que les contestations à son sujet avoient duré : ce que nous ne voyons pourtant pas nettement autorisé dans le témoignage qu'on en cite. *Matt. Par. ad Ann. 1179.*

Des quatre Theologiens attaqués par Gautier de Saint Victor, Pierre de Poitiers étoit le seul qui pût faire tête aux attaques. Disciple de Pierre Lombard, il donnoit beaucoup moins à la tradition, & c'est sur lui que rejaillissoient personnellement tous les traits lancés contre la Philosophie & la méthode d'Aristote. Il avoit rempli trente huit ans la Chaire de Professeur en Théologie, & fut depuis Chancellier de l'Eglise & de l'Université de Paris. Il eut bien des envieux & des ennemis à terrasser avant que de monter jusques-là ; & ce fut, dit-on, pour les combattre plus hardiment à l'ombre d'un grand nom, qu'il dédia son Ouvrage des *Distinctions*, *Hist. Univ. P.*

Jusqu'en l'An. 1175.

& ses cinq Livres des *Sentences* à l'Archevêque de Sens, Guillaume de Champagne. Son intention étoit aussi vraisemblablement de le rendre plus favorable à ceux des Maîtres & des Etudians, qui composoient avec lui ce qu'on appelloit la Secte des *Nihilianistes*, ou des Partisans du rien; Secte peu nombreuse à ce qui paroit, & qui ne menaçoit pas d'un progrès fort redoutable.

Question sur le Baptême entre Maurice Evêque de Paris, & Etienne de Tournai.

Hist. Eccl. Par. Ep. Steph. Torn.

L'Evêque Maurice de Sulli, témoin assez tranquille de ces controverses, qu'il ne jugeoit pas dangereuses, essuya lui-même une petite division de sentimens sur une autre matiere. Ponce Evêque de Clairmont l'avoit consulté, lui & Etienne Abbé de Saint Euverte d'Orleans, dans un doute où il étoit sur la validité d'un Baptême. Le pere de l'enfant baptisé en avoit été le ministre; mais sans prononcer les mots, *je vous baptise*, il s'étoit contenté de le plonger trois fois dans l'eau en disant, *au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit.* Et comme jusques-là il n'y avoit eû qu'une promesse de mariage entre lui & la mére, l'Evêque de Clairmont demandoit encore, si l'affinité spirituelle contractée par le baptême de l'enfant n'empêchoit pas qu'on ne les mariât. La question ainsi proposée à ces deux sçavans hommes, que l'Evêque Ponce consultoit préferablement à d'autres, disoit-il, à cause de leur haute réputation dans l'intelligence des Ecritures, ils ne s'en trouverent pas moins d'opinion toute differente. Dans ce baptême, répondit l'Evêque de Paris, la forme du Sacrement n'a point été gardée; puisque l'on y a supprimé des paroles dont la sup-

pression change & innove ce qui essentiellement ne doit-être ni changé ni innové. Le Sacrement a donc été nul, & l'enfant n'a point été baptisé. Cette premiere décision entrainoît la seconde : elle faisoit évanouir l'affinité spirituelle entre le pére & la mére & les remettoit à cet égard en leur liberté. » Mon ignorance me confond, votre autorité m'accable; « qui suis-je moi, recrivit modestement l'Abbé de « Saint Euverte, & qu'est-il besoin de mes lumieres « où l'Evêque de Paris a fait part des siennes ? « Cet humble début, & tout ce qu'il y ajoutoit de politesses pour Maurice ne l'empêcherent pas de donner aussi son avis directement contraire à celui de l'Evêque : » *Mais sur le pié d'un simple avis*, observoit-il, *& très-éloigné de rien assûrer*. Le com- « mandement de Jesus-Christ, disoit-il, ne prescrit « point de prononcer ces mots, *je vous baptise*, en « même temps que l'on confére le baptême; mais » je lis seulement, *allez, enseignez toutes les nations*, « *les baptizant au nom du Pére, du Fils, & du Saint* « *Esprit*. « Sur quoi il expliquoit comment l'action signifiée par le terme *baptizantes* ou *intingentes*, devoit suffire, dès qu'accompagnée de la forme ordonnée par Jesus-Christ elle rendoit publique l'intention de celui qui baptise. L'Abbé Etienne déclaclaroit n'en recevoir pas moins avec un souverain respect la formule introduite & usitée dans l'Eglise, comme étant de la solemnité du Ministere, mais non pas de la substance du Sacrement. » Autrement, continuoit-il, nous exclûrons du salut ceux « que nous sçavons être baptisés par les Laïques «

Après l'An. 1170.

Après l'An. 1170.

» dans la derniere néceſſité. Car les perſonnes qui » n'ont point de Lettres ont coutume d'ondoyer » les enfans avec ces ſeules paroles : *En nome Patres,* » *& files, & Eſperites Santes,* «

Conſéquemment à cet expoſé, il ne pouvoit point ne pas prendre le baptême conferé à un enfant par ſon propre pére, pour un empêchement canonique qui lioit le pére & la mére ſur l'article du mariage.

Ponce Evêque de Clairmont avoit été tiré de la Réforme de Cîteaux, où de l'Abbaye de Granſelve il avoit paſſé à celle de Clairvaux, après la démiſſion de Geofroi. Il n'étoit qu'Abbé la premiere fois que l'Empereur Frideric l'avoit honorablement employé auprès du Pape, pour une de ces réconciliations feintes qui étoient ſa reſſource dans la décadence de ſon Parti. Il méritoit une negociation plus ſerieuſe, & s'en acquitta en effet plus heureuſement, lorſque monté ſur le ſiége de Clairmont, il fut de nouveau Député vers Alexandre avec quelques Officiers Imperiaux, & Hugues Abbé de Bonneval. On rapporte à l'année précédente 1176. l'éclairciſſement qu'il demandoit à l'Evêque de Paris, & à l'Abbé de Saint Euverte. La diverſité de leurs reponſes fit, à ce qu'on prétend, qu'il conſulta le Pape même, & que c'eſt l'occaſion de la Décretale portée peu après par Alexandre, conformément à la déciſion de Maurice, qui prévalut.

Si le Pape approuva ſon ſentiment dans une conteſtation Dogmatique, il ſe tint cruellement offenſé de ſon procédé dans une diſpute de juriſdiction

ction élevée entre eux. Maurice selon les apparences n'y agissoit pas de son chef & suivoit l'impression qu'il recevoit de la Cour. Il avoit à prononcer entre deux Compétiteurs sur un Archidiaconé vacant, & il avoit nommé celui des deux qui étoit le plus en faveur auprès du Roi. L'autre en avoit appellé au Pape, & le Pape l'avoit reçû comme appellant; mais sans égard à ces démarches l'Evêque soutint sa nomination, & pourvut le premier du Bénéfice. Le Pape informé des provisions données s'en plaignit hautement à son Légat, le Cardinal de Saint Chrysogone, qui avoit interjetté l'appel pour le Competiteur exclus: il traita d'injure le peu d'égard qu'on y avoit eû, menaça de punition, & se montra fort étonné que l'Evêque ne regardât pas sa démarche comme une faute grieve. L'Evêque comprenoit assez ce qu'on en penseroit à Rome: mais l'Archidiacre nommé, & pourvû étoit neveu de Gautier, Grand Maître d'Hôtel du Roi, & le Roi par-là y prenoit un intérêt très-particulier. Cette circonstance que le Pape n'avoit pû ignorer long-temps, fit qu'après avoir dit tout ce qu'il crût que sa dignité lézée & le zéle des Canons demandoient qu'il dît, il embrassa prudemment le parti de s'accommoder avec le Roi même. Voyez-le, écrivit-il au Légat, représentez lui ce « que c'est que de négliger un appel interjetté au « Saint Siége; qu'il sente combien l'autorité des SS. « Péres en doit souffrir, & à quoi l'on expose celle « même de la Chaire Apostolique, qui se maintient sur tout par le droit & l'usage des appels. C'est le

L'AN 1176.

Hist. Franc. T. IV.

Le Cardinal Pierre de S. Chrysogone Légat, en France.

Jusqu'en l'An. 1676.

» point que je vous recommande de lui bien in-» culquer, avec la discrétion & les temperammens » qui conviennent, poursuivoit Alexandre. S'il per-» siste, qu'il sçache de notre part avec quelle peine » nous le supporterons par amour pour lui, & ce » qu'il nous en coutera pour remettre cette faute » à l'Evêque, & au neveu du Grand Maître. Nous » la leur remettrons néanmoins, sans que ni l'un ni » l'autre en doivent craindre notre ressentiment ; » & nous arrêtons dès apréfent l'effet de la sentence » & toute autre recherche. « Les contradictions en demeurerent là, comme Maurice s'y étoit bien attendû, dans une cause qui lui étoit commune avec le Roi. Le Roi n'y avoit pas jugé non plus sa conscience fort blessée : & c'est la difference qu'il mettoit d'ordinaire entre l'exercice libre de l'autorité pontificale qu'il se persuadoit pouvoir contredire innocemment, & l'exercice de la même autorité appliquée par le Pape à des Loix & à des devoirs indispensables.

Le Cardinal de Saint Chrysogone honoré alors de la Légation de France & d'Angleterre, en avoit été chargé sur un nouveau démêlé de Louis VII. & du vieux Henri, qu'il eut l'adresse de leur faire abandonner à l'Arbitrage d'Alexandre. Il étoit François & peut-être éleve de l'Ecole d'Orleans, du moins lisons-nous, qu'Etienne Abbé de Saint Euverte se felicitoit d'avoir étudié sous les mêmes maîtres. Il fut Evêque de Meaux avant Etienne de la Chapelle, & contre l'usage de ce temps-là, il avoit même conservé son Evêché après sa promo-

Hist. univ. Paris.

Gall. Christ. T. III.

tion au Cardinalat : ce que le Pape ne crut pas devoir tolérer. l'An 1176.

Entre les choses les plus importantes sur lesquelles Alexandre s'en rapportoit volontiers à lui pendant sa Légation, il souhaita sçavoir quels étoient en France les sujets de mérite, qu'il pouvoit décorer de la Pourpre Romaine, & avancer dans les places distinguées de sa Cour. Le Cardinal de Saint Chrysogone lui en indiqua plusieurs, qu'il témoignoit estimer beaucoup, les uns renommés par leur science, les autres moins sçavans, mais d'une prudence & d'une maturité, d'une régularité dans leur conduite, d'une sainteté même, qui remplaçeroient abondamment ce qui manqueroit à l'érudition. Il nommoit avec raison des premiers le celebre Henri de Chateau-Marci, Abbé de Clairvaux, qui fournira dans la suite une si ample matiere à cette Histoire, Pierre Comestor Doyen de Troyes & Pierre appellé de Celles, illustres tous les deux par leurs Ecrits. Il y joint plusieurs autres Abbés & Prieurs de differens Ordres : un Bernard de Pise, Ecolâtre de Troyes sous Comestor, un Yves Archidiacre de Roüen, un Herbert de Medici, ou le Medecin, & Gerard Pucelle fameux Professeur dans l'Université de Paris, fort accrédité à la Cour de Henri II. & depuis Evêque de Chester. Mais quelque sorte de traverse qu'ils ayent essuyée la plupart, Alexandre ne fit rien pour eux ; ils sont morts presque tous aussi peu avancés de ce côté-là qu'ils étoient, quand le Cardinal de Saint Chysogone se flattoit avec quelque apparence de leur

Hist. Fr. T. IV.

l'An. 1176.

ouvrir la route à ce qu'il y a de plus éminent.

Baron.

Dieu venoit enfin d'étouffer entierement le scandale du Schisme. L'Empereur Frideric toujours opiniâtre à l'entretenir, tant qu'il n'étoit abbatu que par des disgraces dont il esperoit se relever, s'étoit en effet relevé jusques-là de bien des pertes. Il en étoit parvenu à introduire l'Antipape Gui de Crême dans Saint Pierre du Vatican. A cette seconde idole, il en avoit substitué une troisiéme, Jean Abbé de Strum, dit Callixte ; & tantôt ruiné par les maladies, tantôt battu par les Lombards, fugitif de ville en ville, il promenoit depuis dix années son phantôme avec le dépit de ne pouvoir lui procurer d'adhérans que des courtisans adulateurs, ou des ennemis subjugués. Un projet échoüé contre son attente dans le Milanez, & au lieu de la victoire qui lui échappoit, une defaite complette des ses troupes furent les coups décisifs par où la misericorde divine s'expliqua sur ce Prince, & le contraignit de se rendre à Venise pour y donner aux piés d'Alexandre les preuves sinceres d'un retour qui ne varia plus.

Jean de Strum 3e. Antipape sous Frideric I. fin du Schisme.

Alexandre III. dissipe les craintes de Louis VII. sur les clauses de la réunion.

Les premieres nouvelles qui en vinrent en France, inquieterent le Roi ; parce qu'il y paroissoit que le Pape avoit trop tôt déféré aux volontés de l'Empereur, & passoit moins pour avoir fait la paix, que pour l'avoir achetée par des humiliations qui le dégradoient. Comme alors on n'en étoit encore qu'aux préliminaires, Alexandre se pressa de dissiper ces faux bruits. » Il n'y a eu jusqu'ici que des conditions proposées & des esperances de paix, écrivit-il au Cardinal de Saint Chrysogone. Si j'avois

Ep. Al. III.

quelque certitude, j'en aurois déja informé le « Roi, qui a servi si utilement l'Eglise, & s'est « absolument sacrifié pour nous & pour nos freres, « lui & son Royaume. C'est ce que vous aurez soin « de lui communiquer en attendant que je l'instruise « des suites. «

L'An. 1176.

Le Roi n'attendit pas même ses Lettres. Il lui envoya sur le champ un homme de confiance, pour suivre de plus près cette grande négociation, qui depuis les derniers jours d'Octobre 1176. ne fut totalement conclue qu'à la fin de Juillet, ou au commencement d'Août 1177. Le Pape alors en informa le Roi avec toutes les marques d'affection & de gratitude que meritoit un Prince, à qui il reconnoissoit que l'Eglise & lui devoient après Dieu leur prosperité & leur gloire. » Votre Majesté sçaura, lui écrivit-il, que notre très-cher fils en Jesus- « Christ Frideric, illustre Empereur des Romains, « accompagné des Seigneurs qui composent sa Cour « principalement des Seigneurs Ecclesiastiques, fi- « dele au mouvement de la Grace, à pleinement « abjuré l'erreur de la vanité. Elle sçaura que s'abais- « sant aux yeux de Dieu & aux yeux des hommes, « il est humblement & religieusement revenu com- « me il devoit à l'obéissance de l'Eglise & à la « nôtre; qu'en révérant & en honorant notre per- « sonne, il a rendu à S. Pierre le respect & l'honneur « que lui ont rendus ses prédécesseurs dans la per- « sonne des Papes qui nous ont précédé ; & qu'il a « promis de le rendre constamment & immuable- « ment à l'avenir. Evenement heureux pour lequel «

L'AN. 1176.

» nous offrons à Dieu auteur de tout bien, des cantiques de benediction, & nous vous présentons » à vous & à vos sujets nos plus vives actions de » graces, ne doutant point qu'avec l'assistance d'en » haut, ce ne soit votre secours & votre puissance, » qui ont procuré un changement si avantageux & » si désirable. «

Ces sentimens n'étoient pas seulement plus abondamment déployés dans le reste de la Lettre au Roi : ils furent magnifiquement confirmés dans ce que le Pape mandoit à divers Métropolitains. Il y a une Lettre adressée à Guillaume de Champagne Archevêque de Sens, & à tous les Evêques & Abbés de sa Province : qu'on croit cependant regarder plutôt la Province de Reims ; sur ce que par la mort de Henri de France arrivée avant la fin du Schisme, Guillaume de Champagne étoit déjà passé à cette Métropole.

L'AN 1177. *Conc. T. X. p.* 1481. Concile de Venise.

L'Empereur ayant reçu du Pape son absolution dans l'assemblée tenue à Venise, tous ceux des Schismatiques & des Intrus, qui l'y avoient suivi, se présenterent ensemble demandant pareillement à être absous. » Ils rejetterent, disent les actes, ils » anathematiserent & ils abjurerent sur les Saints « Evangiles toute hérésie contraire à la Sainte Eglise » Romaine, & principalement le Schisme, l'Héré- » sie & la faction d'Octavien, de Gui de Crême, » & de Jean Strum. Ils confesserent * nulles les » Ordinations faites par ces trois Antipapes, pro- » mirent fidelité & obéissance au Pape Alexan- » dre & à ses successeurs Catholiques, & furent

* *quant à la jurisdiction.*

» ainsi reconciliés & admis à l'unité de l'Eglise. «

L'AN 1177.

Dans la multitude de ces Schismatiques pénitens, presque tous Allemans & Italiens, il ne se trouva que deux Prélats François; l'Archevêque d'Aix, qui ne sçauroit être que Bertrand successeur de Hugues de Monlor; & l'Evêque de Marseille, Foulque le Poëte, ou le Cistercien, qu'on croit avoir été depuis transferé à l'Evêché de Toulouse, & qui y repara bien son attachement au Schisme par tout ce qu'il y fit contre les Albigeois. Cela montre, comme nous l'avons observé, que le mal n'avoit jamais pris profondément dans la France Bourguignone, ou Orientale. Il en coûta même fort peu à en purger les provinces d'Italie & de Germanie, qui avoient cédé le plus aisément aux intentions de Frideric. Il avoit été plus réellement l'Antipape, que les trois qui en avoient porté le nom. Jean de Strum, ou le faux Callixte, destitué de son appui, mis de plus au ban de l'Empire par l'Empereur même avec ceux qui persistoient à le proteger, n'eut bientôt plus ni protecteur, ni retraite, & ne vit point de plus sage resolution à suivre que de se livrer au pouvoir d'Alexandre, qui le reçut avec bonté. Un frere d'Octavien & une poignée de désespérés ne plierent pas encore & hazarderent un quatriéme Antipape. Mais l'entreprise parut si extravagante, qu'on les enferma comme des fous, lui & le peu de gens qui lui composoient une Eglise.

Baron.

Nous n'avons pas jugé qu'il fût de notre sujet d'en rapporter davantage sur la réduction de Frideric: nous avertissons seulement, que sa reconci-

l'An. 1177. liation n'eut absolument rien de ces airs fastueux & de ces outrageantes insultes dont l'on a chargé la mémoire du Pape Alexandre ; & que la fable qu'on en a imaginée est tellement contredite par la déduction des faits, que les monumens discutés & confrontés, il n'en reste pas la plus legere vraisemblance. N'y eût-il que les dernieres paroles, par où l'Empereur finit cette auguste céremonie, elles expriment trop bien quelles dispositions il en rapporta, & avec quelle satisfaction il quitta le Pape, pour qu'on n'y découvre aucune trace d'un esprit aigri & irrité. Il les prononça en Allemand ; le Chancelier Christien les rendit en Italien vulgaire, & Romuald Archevêque de Salerne qui étoit présent, nous les a fidellement conservées. C'étoit dans la salle du Palais Patriarchal de Venise, en réponse ou en forme d'acquiescement au discours d'Alexandre. » Ce nous est une joye très-sensible, » reprit l'Empereur, que Dieu souverain arbitre des » Princes, qui tient leurs cœurs dans sa main & di- » rige leurs Conseils à sa volonté, témoin qu'il est » de la pureté de mes pensées, ait ici rassemblé de » tous les païs cette affluence de personnes sages & » discretes ; afin qu'elles entendent de notre propre » bouche la confession de l'erreur où nous avons » été, & le recit de notre conversion : de sorte » qu'instruites indubitablement par-là de notre dé- » voûment à l'Eglise de Dieu, elles le répandent » & le publient dans tout l'Univers. Que le monde » entier connoisse donc, qu'élevés que nous som- » mes à la dignité de l'Empire Romain, ce haut rang

Conc. T. X. p. 1498.

rang ne nous a pas mis à couvert des foiblesses de « l'humanité, & ne nous a pas tenus moins assujettis « au vice de l'ignorance sous l'éclat de la Majesté « Imperiale. Car enfin la suggestion des méchans « nous a séduits & nous a fait marcher dans d'épais- « ses ténébres. Croyant aller par le sentier de la « vérité, nous nous sommes trouvés hors des voyes « de la justice : flattés de l'idée que nous défendions « l'Eglise, nous lui avons fait la guerre ; & lorsque « nous pensions n'aspirer qu'à la rendre plus floris- « sante, peu s'en est fallu que nous ne l'ayons dé- « truite. Voilà qu'à notre occasion la robbe sans « couture de Jesus-Christ a été divisée, & qu'autant « qu'il a dépendu de nous, elle a été soüillée par les « Herésies & par les Schismes. Le mérite que nous « nous figurions dans une pareille cause, & les cou- « leurs que nous y donnions nous ont imposé ; « parce qu'en cherchant à exercer notre pouvoir « sur l'Eglise plûtôt qu'à y faire regner la justice, il « est évident que nous méritions de tomber dans « l'erreur, & que nous y sommes tombés. Une ame « juste ne veut rien devoir à la force, & un homme « équitable n'employe point la violence. Ainsi est-il « arrivé, que celui qui étend ses regards sur ce qu'il y « a de plus ravalé, & sur ce qu'il y a de plus sublime « considerant la puissance dont nous nous prévalions « & la foiblesse de nos adversaires, toujours sage & « toujours adorable à renversé les Grands de leur trô- « & a élevé les petits. Or comme ce n'est que notre « correction, & non point notre perte, que sa mi- « sericorde s'est proposée, elle a voulu que l'égare- «

L'An. 1177.

L'AN 1177. » ment fût passager, & n'a point permis qu'il allât » jusqu'à l'endurcissement. C'est pourquoi nous souhaitons que tout ce qui se rencontre ici de fidel» les, sçache de nous-mêmes qu'abjurant l'erreur & » le mensonge, nous embrassons sincerement la veri» té; que du Schisme nous revenons à l'unité, & au » sein de l'Eglise Romaine notre Mére; que nous re» cevons pour Pape véritablement Catholique le » Seigneur Alexandre, qui l'est aujourd'hui, & ceux » qui lui succederont; résolus de lui rendre en quali» té de Pére, toute la déférence qui lui est due. «

Outre ce qu'on recüeille de cet acte, pour s'assûrer des sentimens de Frideric au sortir de Venise, on y peut apprendre à plaindre ce malheureux Prince entrainé durant dix-sept ans dans une rebellion déplorable contre l'Eglise, par des raisons qu'il avoue à la fin n'avoir eû que l'illusion, l'ignorance, & l'entêtement pour principe. Quoique ce qu'il y dit de l'integrité de ses vûes, sente bien un coupable qui se retranche sur le secret de sa volonté, contre ce qu'il voit d'inexcusable dans sa conduite; Frideric cependant écoutoit quelquefois la voix de sa conscience, & ne se refusoit pas à certaines bonnes œuvres.

Entre autres modeles qu'il se proposoit il se piquoit de marcher sur les traces de Charlemagne, & en 1165. il avoit eu la devotion de lui faire rendre un culte plus particulier qu'on ne le lui avoit rendu jusqu'alors. Son corps avoit été inhumé à Aix la Chapelle en 814. & en 990. Otton III. l'y avoit fait transporter d'un tombeau à un autre, mais sans aucune suite pour la vénération

Boll. Jan. 28.

publique, quelque indice de sainteté que l'on prétendît y avoir trouvé, comme d'être exempt de corruption & d'opérer des miracles. Cent soixante & quinze ans après Frideric tenant une grande Diete dans cette même Ville, ordonna qu'on le découvrît de nouveau avec beaucoup d'appareil. La solemnité en effet y fut aussi pompeuse qu'elle pouvoit être sous une autorité illegitime, qui étoit celle du faux Paschal III. ou Jean de Strum; & peut être n'y eut-il que l'intervention du seul Raynold Archevêque Schismatique de Cologne. Le culte de Charlemagne n'en a pas moins subsisté dans plusieurs Eglises, où les Souverains Pontifes l'ont toleré : mais aucun d'eux ne l'a établi dans l'Eglise universelle. Quelques dévotions particulieres ont eu depuis presque toute la part à ce qui s'en est introduit de differentes fêtes; toujours même avec la crainte de voir évanouir une institution qui n'avoit juridiquement d'origine que dans le Schisme. C'est ce qu'apprehendoit entre autres Robert Gaguin, dans le temps que par Edit du Roi Louis XI. il étoit ordonné, *de célébrer tous les ans la fête de Saint Charlemagne sous peine de la vie.*

L'An. 1177.

Diverses déclarations sur le culte & sur la fête de Charlemagne.

Redevables que nous sommes à l'Histoire, des particularités détachées comme des évenemens suivis, nous en recueillerons ici quelques-unes des plus intéressantes, qu'il ne nous a pas été libre de placer ailleurs.

Gall. Christ. T. 4.

Rotrou de Barwich, dont nous avons parlé plusieurs fois comme Archevêque de Roüen, avoit été tiré du siége de Bayeux pour remplacer à Roüen

Hugues d'Amiens, & Rotrou de Barwich, Archev. de Roüen.

l'An. 1178. & environ.

Hugues d'Amiens, mort le onze de Novembre 1164. Hugues avoit porté dans l'Episcopat les vertus du Cloître d'où il étoit sorti, & c'est un des plus dignes Prélats qui aient gouverné ce Diocèse. Ses mœurs étoient paisibles, & sa vie retirée Il sçavoit beaucoup, & l'on trouvoit de son temps qu'il composoit bien & agréablement.* Avec les trois Livres d'instructions qui sont adressées à son Clergé, on lui en attribue un de diverses questions au Cardinal Matthieu; & un Traité au Cardinal Alberic sur les hérésies qui étoient nées dans la Bretagne Armorique c'est-à dire, à ce que l'on croit, les Hérésies d'Abaillard, d'Arnaud de Bresse & d'Eon de l'Etoile. Renfermé dans ses fonctions, il étoit peu entré dans les mouvemens qui agitoient sa Province, si ce n'est lorsque l'Eglise le demandoit pour défenseur contre l'oppression des Grands. S. Bernard, Pierre le Vénérable, & ses autres contemporains nous en ont laissé de magnifiques éloges. » Lumiere » brillante de votre peuple, lui disoit à lui même » un auteur qui écrivit contre Abaillard, vous pen- » sez en Catholique, vous vous exprimez en Ca- » tholique, vous tenez la plume pour le soutien » de la Foi Catholique plus excellemment que per- » sonne. «

Ibid.

* *Rob. de Monte.*

Op. S. Bern. T. I. p. 636.

Geofroi de Loroux, Archevêque de Bourdeaux mort en 1158.

Geofroi de Loroux, Archevêque de Bourdeaux, qui avoit pareillement de longs services dans le ministere Episcopal, étoit aussi mort; mais plûtôt que Hugues d'Amiens, & dans l'année 1158. En moins de cinq ans il avoit eû trois successeurs; Raimond de Maieul le premier des trois, aupara-

Gall. Christ. T. I.

vant Evêque de Perigueux, avoit essuyé plus de difficultés dans son élection, que n'en meritoit le peu de temps qu'il devoit en jouir. Les Chanoines de la Cathédrale à qui elle appartenoit, se trouverent d'abord si divisés, qu'ils transporterent leur droit aux Evêques de la Province. Ceux-ci réunis ensemble y procédoient regulierement, lorsque Henri II. Roi d'Angleterre voulut assister en personne à leur déliberation, ou plûtôt lorsqu'il leur ôta tout lieu de déliberer, & leur proposa lui-même un nommé Jean Sechio Maître des Ecoles de Poitiers pour arrêter sur lui leurs suffrages. Les Evêques présens étoient Hugues de la Rochefoucaud d'Angoulême, Helie de Chatillon d'Agen, Calon ou Laurent de Poitiers, Bernard de Saintes, & Raimond de Perigueux. Ce n'étoit point encore dans Henri II. cet entêtement de maximes contraires à la liberté Ecclesiastique, qui éclata si violemment contre Saint Thomas de Cantorberi; mais il étoit bouillant & emporté, & l'on risquoit tout à le contredire. Les Prélats consternés de la declaration qu'il leur faisoit, gardoient le silence, & par-là paroissoient tout prêts de plier sous le joug qu'il leur imposoit, si Hugues de la Rochefoucaud, Evêque d'Angoulême, n'eût pris courageusement la parole. C'étoit un jeune Seigneur des premieres maisons de l'Angoumois, très respecté pour l'édification qu'il y donnoit par sa modestie & sa retenuë, & qui ayant été begue, avoit gagné sur lui, en parlant posément, de placer ce qu'il disoit avec plus de grace & d'empire. » Prince, dit-il, au Roi,

L'An. 1178. & environ.

Hist. Pontif. & Com. Engol.

l'An. 1178. & environ.

» responsables que nous sommes de cette élection, » nous ne pouvons en traiter legitimement votre » Majesté présente. Devant elle il ne nous est pas » libre de déliberer là-dessus, ni sur aucune autre » affaire concernant l'Eglise. « Le Roi vivement piqué se possèda; & comme le Maître des Ecoles qu'il proposoit, fut reconnu très-ignorant dans les Saintes Lettres, les Evêques rendus à leur liberté élurent Raimond de Maieul. Sa mort suivit de si près sa prise de possession, qu'il n'atteignit pas la fin de l'année 1159. ni Hardoüin Doyen du Mans qui lui succeda, la fin de 1163. Bernard Evêque de Laitoure, que nous trouvons qualifié Légat du Pape, alla plus loin, & garda le siége dix ans jusqu'en 1173. qu'il fut rempli par Guillaume le Templier Abbé de Reddinges en Angleterre, comme l'avoit été Hugues d'Amiens. Aucun de ces quatre Prélats n'égala Géofroi de Loroux; & hors les divisions du Roi & de Saint Thomas de Cantorberi, où Bertrand prit quelque part, aucun d'eux n'eut même occasion de se signaler par rien d'important.

Oienart. Notit. utr. Vascon.

Guillaume d'Andozile Arch. d'Auch; mort vers 1168.

Les Evêchés de Gascogne, avec Ausch leur Métropole faisoient une espece de Province isolée du Corps de la France, quant aux affaires de l'Eglise. Les Evêques y avoient plus à démêler au de-là des Pyrenées avec les Espagnols ou les Maures, que dans la domination Françoise, d'où plusieurs travaillerent cependant à répandre jusques chez eux les saints établissemens qu'ils voyoient fleurir chez leurs voisins. C'est à quoi s'employa plus liberalement que tous les autres Guillaume d'Andozile Archevêque d'Auch,

Ibid. & Gall. Christ. T. I.

neveu de Saint Bernard de Comminges. Il fonda dix Maiſons tant de Cîteaux, que de Premontré, avec quelques-unes de Fontevrault, pour des Religieuſes. On loüe en lui d'autres qualités que le zéle des fondations. Tout étoit de ſon reſſort, la Théologie, le Barreau, la Politique, la Guerre. Noble dans ſes ſentimens, profond dans ſes vûes, intrépide dans ſes deſſeins, il oſa concevoir & pourſuivre à ſes frais une entrepriſe contre les Infidelles; ou plutôt il ſe tenoit toujours pour les combattre à la main des Princes Chrétiens, & il avoit pris ſur leurs Emirs des avantages qui le rendoient très-utile aux Couronnes voiſines. Son Egliſe en reçut un beau monument de la reconnoiſſance d'Alphonſe Roi d'Aragon & de Navarre. La Chartre qui nous en a été conſervée, fut dreſſée au mois d'Août 1169. On y lit qu'Alphonſe touché d'une infinité de bons ſervices dont il lui étoit rédevable, lui donnoit à perpetuité à lui & à l'Egliſe d'Auch, tout ce qui dependoit d'un grand territoire ſitué ſur la riviere d'Alagon au Royaume de Leon, & qui avoit appartenu aux Sarrazins. Guillaume d'Andozile eſt connu par quelques autres Actes publiés en ſon nom, & en particulier par une Ordonnance très-détaillée ſur les conditions preſcrites pour l'obſervation de la Treve de Dieu. Légat du Pape Anaſtaſe IV. en 1154. il tint à Nougarat un Concile, qui n'eſt pas apparemment le ſeul qu'il ait célebré pendant quarante-huit ans d'Epiſcopat, & avec autant d'ardeur qu'il en avoit pour le bon ordre.

l'An. 1178. & environ.

Bourges qui étendoit ſa juriſdiction Patriarchale

L'AN 1178. & environ.

Mort de Pierre de la Chastre Archevêque de Bourges en 1171.

Hist. Fr. T. IV.

sur la Métropole d'Auch, comme sur celle de Bourdeaux & de Narbonne, perdit en l'année 1171. le célebre Pierre de la Chastre, toujours jusques-là dans un grand crédit auprès du Roi. Le mal étoit pour lui que Cadurque son ancien Compétiteur en conservoit aussi un grand, & qu'il n'en usoit jamais plus volontiers qu'à mortifier l'Archevêque. Il le fit un jour d'une maniere sanglante par la malignité qu'il eut d'empoisonner quelque chose, dont le Roi sur son rapport se tint très offensé; quoique l'Archevêque protestât n'avoir suivi là-dessus que son zéle pour l'honneur & pour la personne du Roi même. Il y avoit déjà assez d'humiliation d'avoir à se disculper contre l'accusation d'un homme de la trempe de Cadurque. Son merite cependant le faisoit se défendre avec un air de superiorité, qui auroit confondu l'accusateur à un autre tribunal qu'à celui d'un Prince incapable de ne le point aimer, malgré ses defauts. La raison & l'inclination du Roi terminerent l'affaire : l'Archevêque rentra en faveur & Cadurque n'en déchut point.

Gall. Christ. T. I.

La famille du Grand Maître d'Hôtel du Roi, Gautier de la Chapelle étoit en possession de donner plusieurs Evêques aux Eglises de France. Après la mort de Pierre de la Chastre elle donna pour Archevêque à Bourges Etienne de la Chapelle, déja Evêque de Meaux. Entre les graces qu'il procura à Bourges au Chapitre de sa Cathédrale, on y reconnoît lui devoir la liberté & l'immunité accordées par Louis VII. dans le district du Cloître, quoique la concession en ait été rédigée plus tard : car

il

il differa à se retirer parmi les Chanoines Réguliers de Saint Victor à Paris ; & il n'y vécut pas deux années. Guerin de Girardo, troisiéme Abbé de Pontigni, prit sa place. C'étoit aussi le troisiéme qui du rang d'Abbé dans ce Monastere fût monté au premier Ordre du Clergé.

L'AN. 1171. & suiv.

Hist. Univ. Paris. Ep. Adr. IV.

Hugues de Champ Fleuri Evêque de Soissons, & Chancelier, mort en 1175.

Hugues de Champ-Fleuri, Evêque de Soissons, avoit servi utilement l'Eglise dans tout ce qu'il avoit fait comme Docteur de Paris, & comme Chancelier du Royaume : mais il ne l'avoit pas toujours également édifiée. A peine avoit-t-il été en charge à la Cour, que sa dignité lui avoit fourni des raisons de multiplier les Bénéfices sur sa tête, malgré le murmure des personnes qui aimoient la régle. Il avoit encore prétendu sous le même titre se dispenser des assistances attachées aux prébendes qu'il possédoit ; & parce qu'il étoit traversé dans ses prétentions de la part des Evêques & des Chapitres, c'étoit de la sienne un recours continuel au Saint Siége, qui par égard pour ses occupations & pour ses bons offices, se rendoit d'ordinaire & l'autorisoit. Le Bullaire d'Adrien IV. est plein de ces sortes d'actes. Il avoit trouvé entr'autres un adversaire fort roide dans Godescalc Evêque d'Arras. Celui-ci lui avoit fait promettre avec serment, ou de se démettre de la charge de Chancelier, ou d'abandonner l'Archidiaconat qu'il avoit dans son Diocèse ; & il le pressoit fortement d'acquitter sa parole. Le Pape Adrien jugea le serment illicite & de nulle obligation, principalement en ce que c'étoit un engagement posterieur à la Collation du Bénéfice, qui

l'An. 1171. lui avoit été conferé pur & libre de toute condition. Hugues de Champ-Fleuri nommé à l'Evêché de Soissons l'an 1159. n'en remplit pas les devoirs de Chancelier & d'Evêque unis ensemble avec moins d'application & d'habileté ; ce sont les principales parties de son éloge. Mais il eut des ennemis qui le rendirent suspect à Louis VII. Henri Archevêque de Reims, quelque effort qu'il fît pour lui sauver une disgrace, ne put conjurer la tempête. Il eut beau assûrer le Roi de sa fidelité, & lui faire craindre les risques d'un changement : « Priéres, » supplications, conseils, j'employe tout, lui écri- » voit-il, afin que vous n'ôtiez pas votre confiance » à un Ministre éprouvé, & que vous ne vous ex- » posiez pas aux infidelités d'un nouveau favori. » Le Roi demeura entier dans l'alienation qu'on lui avoit inspirée, & l'Archevêque de Reims en fut reduit avec le Chancelier disgracié aux purs complimens de consolation. Le chagrin fut pour Hugues un poison lent, qui abrégea de beaucoup ses jours. La vie lui devint ennuyeuse hors du manîment des affaires ; & un homme nourri dans les sciences, qui avoit même professé la Théologie plusieurs années, ne se trouva pas assez de ressources dans les sollicitudes d'un Diocèse pour s'en occuper. Avant sa mort il écrivit au Roi une Lettre plus instructive pour les autres, qu'elle ne lui servit à lui même. Il y protestoit mourir fidelle, pénetré pour Sa Majesté d'un attachement plus durable que la vie qu'il perdoit, & flatté jusques là de l'esperance de recouvrer sa premiere faveur. Il l'avoit espéré en

Hist. Fr. T. IV.

Hist. univ. P.

effet, & s'étoit entretenu de projets qu'une mort inopinée, disoit-il, l'empechoit d'executer. Tout Chrétien néanmoins dans les graces qu'il lui demandoit, il commençoit par lui récommander de prier, & de faire prier pour son ame: puis il lui remettoit le soin de quelques bonnes œuvres; sur-tout pour ne point abandonner des Ecclesiastiques qui avoient travaillé au service du Roi même, & à qui il n'avoit pas fait autant de bien qu'il se l'étoit proposé. Il écrivit en même temps dans les mêmes sentimens à l'Archevêque de Reims. Ces Lettres sont touchantes, & peignent admirablement quel est à ces derniers momens le désordre interieur d'un Chrétien occupé du monde, & rappellé à des objets de Religion qui le font trembler. On y apperçoit pourtant un parfaitement beau cœur, une foi ferme, & une grande tendresse de dévotion. Hugues de Champ-Fleuri mourut le 4. Septembre 1175. Il eut après lui Nivelon de Cherisi, fils d'un pére & d'une mere retirés l'un & l'autre dans l'Ordre de Cîteaux.

l'An. 1171

Gall. Ch. T. III.

Henri de France, Archevêque de Reims, protecteur de Hugues ne lui survêcut presque pas. Toujours en défense contre la jalousie de ses voisins, ou contre la mauvaise volonté de ses Diocèsains, il ne cessoit point de soupirer après le Religieux partage d'un gouvernement calme, & il ne pouvoit vivre qu'en guerrier. De nouveaux attentats de la part du Comte de Troyes lui avoient fait employer, pour les réprimer, les foudres de l'Eglise. Mais au pouvoir qu'avoient les Evêques d'excommunier dans ces

l'An. 1175. & suiv.

Henri de France, Archevêque de Reims, mort en 1175. ou 1176.

Mart. Coll. T. II. in Præf. & Epist.

l'AN 1175. & suiv.

occaſions, on ne tardoit pas d'oppoſer l'appellation au Pape, laquelle devoit tout ſuſpendre. Le Comte le fit, & n'avoit garde de ne pas tenir l'effet de l'excommunication pour ſuſpendu, quant au ſpirituel; tandis que plus animé que jamais, il continuoit ſes excurſions ſur les terres de l'Archevêque qu'il tenoit enclavées, & qu'il y cauſoit bien du ravage.

Le Pape, à qui les Avocats des deux Parties n'avoient fait que rendre la cauſe plus embarraſſante à décider, ne put pas ne point contribuer lui-même à la prorogation du mal par la néceſſité où il fut de nommer des Commiſſaires, qui furent Joſce Archevêque de Tours, & Etienne Evêque d'Autun. Une victoire gagnée par l'Archevêque de Reims abrégea heureuſement les diſcuſſions. Accompagné de bonnes troupes, il vint fondre ſur un corps de Brabançons, ou de Cotereaux, qui faiſoient la principale force du Comte de Troyes, les défit, & raſa entierement une fortereſſe fameuſe, appellée Sempigni, qui étoit leur lieu de retraite. Cet important échec atterra tellement le Comte de Troyes, que ſans chercher à ſe juſtifier devant les Prélats commis par le Pape, il diſſimula la perte qu'il faiſoit, & s'adreſſant à Henri lui même, il ne lui écrivit plus qu'en ami, & en homme qui vouloit cultiver ſon amitié. Le ſilence des monumens ſur ce qui ſe paſſa juſqu'à la mort de Henri, nous fait au moins préſumer qu'il ne fut pas fort inquietté depuis, & finit tranquillement. Le titre de Grand, qui lui eſt donné par deux Ecrivains, nous perſuade qu'il laiſſa après lui

Ann. Ciſt.

une haute idée de ce qu'il avoit été, soit que l'on consideràt le prix de son sacrifice quand il quitta le monde, soit que l'on suivît le fil de sa conduite, reglée constamment sur les principes de sa premiere rénonciation. Ce n'étoient point les qualités que Saint Paul souhaitoit à un bon Evêque, qu'on avoit à lui désirer; ce n'étoit que le rafinement d'une sagesse humaine, que la perversité des hommes avec qui il avoit à vivre, demandoit quelquefois qu'il n'ignorât pas pour se garentir de leurs embuches. Son beau naturel l'avoit souvent exposé à être la dupe des mauvais cœurs. On le sçavoit facile, & on en abusoit. *Le moindre présent, une honnêteté le gagnera*, disoit de lui Jean de Sarisberi, à qui il ouvrit généreusement son palais, comme à d'autres Ecclesiastiques Anglois de la suite de Saint Thomas durant sa retraite en France. Plein d'horreur pour tout ce qui se ressentoit du Schisme, il craignit même de communiquer avec l'Evêque Schismatique de Liége, quoiqu'il n'eût qu'à en reçevoir le serment de foi & hommage pour des terres de sa dépendance. Dans son embarras il prit conseil du Pape, qui leva le scrupule à proportion du bien ou du mal qui en reviendroit à l'Eglise de Reims « Si vous pouvez ne pas reçevoir ce serment, sauf le droit & la dignité de votre Eglise, abstenez-vous en, lui écrivit-il, de peur d'offenser « Dieu, & d'autoriser ceux qui ne cherchent qu'un « exemple pour communiquer. Mais si vous prévoyez « que de votre délai ou de votre refus, il résulte un « dommage dont votre Eglise souffre considerable- «

L'AN. 1175. & suiv.

In Ep. Alex. III. Ibid.

l'An. 1175. & suiv.

» ment, faites alors à votre volonté, vous souve-» nant toujours d'user si sagement des choses qui » passent, que ce qui est spirituel & éternel n'y coure » aucun risque. «

Le pieux Archevêque n'avoit jamais eû d'autre maxime depuis sa conversion. Le tems de sa mort est placé differemment dans les années 1175 ou 1176.

Jusqu'en 1179.

Robert Evêque de Cambrai & d'Arras, mort en 1174. *Gall. Chr. T. I. & II.*

C'avoit été peu auparavant une fin bien funeste que celle de Robert un de ses Suffragans, qui administroit tout ensemble les deux Evêchés de Cambrai & d'Aarras. Il étoit du pays Chartrain & de la plus basse extraction, n'ayant pour pére qu'un pauvre Charpentier, ou pareil artisan de campagne. Avancé de grade en grade dans plusieurs Chapitres des Pais-Bas, il monta d'une part jusqu'à l'Episcopat, & de l'autre jusqu'à la charge de Chancelier du Comte de Flandres. Une fortune si exorbitante, & surtout la faveur du Comte Philippe, lui firent des envieux, qui ne se bornerent pas à flétrir son innocence & son honneur en le diffamant comme Magicien possedé d'un démon familier. On en vint jusqu'à attenter à sa vie; & un jour qu'il alloit à Condé près de Valenciennes avec peu de gens, il fut attaqué à l'instigation de Jacques d'Avesnes, & cruellement massacré l'an 1174. Cet assassinat qui peut vraisemblablement passer pour l'effet de quelque animosité personnelle, n'eut point de suites, & les deux Siéges reprirent chacun leur Evêque. Alord II. occupa celui de Cambrai & Frumolde celui d'Arras.

Ibid. T. I. & III.

Deux Evêques Bretons vers le même temps n'é-

prouverent pas un fort moins tragique. Il y eut même dans la mort d'Aimon de Léon une barbarie plus digne des Armoriques Payens, qu'on ne devoit l'attendre d'une nation policée par la Foi; puisque ce furent les conseils du propre frere & du propre neveu de l'Evêque qui dirigerent ce coup parricide l'an 1171. Quoiqu'il donnât son sang pour la défense des privileges de l'Eglise Dieu jusqu'ici n'a pas permis qu'il fût honoré du culte, qui paroissoit dû à une si belle cause.

Jusqu'en 1179.

Aimon Evêque de Léon, mort en 1171

On ne sçait par quelles mains, ni même en quel lieu perit Yves Ovinon Evêque de Tréguier. On marque uniquement qu'il alloit à Rome, sans doute pour le Concile qui y fut tenu en 1179. & que pillé sur la route, il fut frappé si violemment, qu'en huit jours il expira de ses blessures.

Yves Ovinon Evêque de Tréguier, mort en 1179.

Deux autres Evêques du même pays, & tous deux de l'Ordre de Cîteaux, avoient jetté un grand éclat de vertu dans la Province. Le premier y est connu sous le nom du B. Jean de la Grille, *de Craticula*, qui d'Abbé de Sainte Croix de Guingamp fut élevé au Siege de l'ancien Aleth, & l'avoit transporté dans l'Isle d'Aaron, aujourd'hui Sainte Malo. Le second appellé Ruaud, ou Ruand, a été vingt ans Evêque de Vennes ; & quoique peu célébre pour le détail de ses actions, il a égalé quant à l'essentiel les plus belles vies, remportant avec lui lorsqu'il mourut en 1177. la véneration de ses Diocèsains, & la réputation d'un saint. Peut être n'en eussions-nous pas appris davantage du B. Jean de la Grille, si le sçavant Abbé, Pierre de Moûtier la-

Ibid. Ann. Cist. Ep. Petr. Cell. &c.

Le B. Jean de la Grille, Evêque de S. Malo, mort en 1163.

Ruaud ou Ruand Evêque de Vennes, mort en 1177.

Jusqu'en 1179.

Celle son ami, ne lui eût adressé plusieurs de ses Lettres ; & si une facheuse affaire, où il avoit succombé, ne lui eût fait quitter la Bretagne pour en avoir raison. Il avoit contre lui les Benedictins de Marmoutier ; & en conséquence d'une sentence de condamnation & de suspense portée par les Evêques ses Comprovinciaux, il avoit aussi contre lui ses Comprovinciaux même, dont il appelloit au Pape. C'étoit Eugéne III. qui bien loin de l'écouter favorablement, l'avoit rebuté & renvoyé à ses premiers Juges. Le bon Prélat alléguoit contre eux plusieurs causes de récusation; mais quelque plausibles qu'elles fussent, les passages lui étoient fermés pour les faire aller jusqu'au Siége Apostolique. Il ne comptoit que sur Saint Bernard ; & cet ardent zélateur de la Justice étoit malheureusement absent, quand il vint le chercher à Clairvaux. Il y exposa cependant ses prétentions d'une maniere si touchante, qu'il y intéressa pour lui ce qu'il y avoit de personnes dont Saint Bernard dût reçevoir plus volontiers les sollicitations. Nicolas son secretaire le Prince Henri, qui étoit alors Novice, Regnier Soûprieur de la Maison, accompagnerent chacun de leurs intercessions les demandes de l'Evêque de Saint Malo, ou pour mieux dire tout Clairvaux se remua, & fit instance en sa faveur. Il nous en a été conservé quelques restes curieux, ou l'Hypocrite Nicolas entre autres, quel qu'il fût en ce temps-là, imitoit à son ordinaire le langage de la charité, & de la ferveur avec une dexterité qui surprend & qui éblouït. Le dénûment d'un Evêque saintement pauvre, & l'opulence

l'opulence d'une Communauté, qui avoit forcé tous les obstacles par ses profusions, n'y font pas moins un contraste aussi malignement que délicatement manié. On ne doute point que Saint Bernard n'ait servi, & servi utilement l'Evêque maltraité; mais on ne sçait s'il eut le temps de le tirer tout à fait d'embarras. Du moins fallut-il que Pierre de la Celle le rassurât après la mort du Saint, & qu'il le consolât sous le Pontificat d'Hadrien de la necessité de passer les Alpes. Le B. Jean mourut en 1163. Son tombeau est très-révéré des peuples; & ce sont, dit-on, les barreaux de fer qui l'entourent, d'où il à pris le surnom du B. Jean de la Grille.

Jusqu'en 1179.

Depuis Rothalde successeur de Marbode à Rennes jusqu'aux dernieres années de Louis VII. ce Siége avoit compté cinq Evêques, les uns distingués par la sagesse de leur gouvernement; d'autres par quelque monument, ou par quelque évenement qui a rendu leur temps mémorable. L'Eglise souffrit avec amertume, sous l'autorité d'Hamelin qui suivit Rothalde, un duel solemnellement permis, ou judiciairement ordonné entre deux Seigneurs, la Noblesse, la Ville, le Clergé & l'Evêque même présens. C'étoit en forme d'épreuve & avec les cérémonies usitées dans ces jugemens. Celui-ci par bonheur n'eut pas une issüe sanglante. Comme il n'y avoit d'armes que le bâton & l'écu, les deux combattans sortirent du Champ clos tels à peu près qu'ils y étoient entrés, & leur querelle fut vuidée à l'amiable.

Evêques de Rennes, d'Angers, du Mans. Jusqu'après 1179. Mort en 1141. *Gauf. Vind.*

Alain I. après Hamelin fut cher à l'Abbé Suger,

Ep. Sug. T. IV. Hist. Fr. Mort en 1156.

Jusqu'après 1179. qui compatit avec beaucoup de tendresse à la triste situation où il se trouva durant les factions de la Bretagne entre Hoël Comte de Nantes, & Eudon Vicomte de Porrhoet, concurrens pour le Duché.

Gall. Christ. T. III. Mort en 1166. Etienne I. de la Maison de la Rochefoucauld se fit estimer pour son intelligence dans ce qu'il avoit à traiter de spirituel & de temporel. Il gouverna dix Mort en 1167. ans. Robert I. Chanoine Regulier, n'en passa pas plus Mort en 1178. d'un. Mais Etienne II. dit de Fougeres, observa d'abord si peu de gravité dans la place qu'il occupoit, qu'il eut besoin d'un accident extraordinaire, pour se rappeller à lui-même, & à des occupations plus sortables que des amusemens d'esprit, & des jeux purement littéraires. Il n'en avoit point d'autres, lorsqu'il lui sembla voir & entendre une personne qui lui adressa ce reproche. *Homme frivole, cesses de perdre témerairement le temps à des bagatelles, dégage-toi au plus vîte de la poussiere où tu croupis.* Quel que fût l'avis, il en profita dans le court espace qu'il vêcut encore, & fit pénitence. *Rob. de Monte.* Le Continuateur de l'Historien Sigebert rapporte ce fait comme une veritable vision, ménagée par la misericorde de Dieu, & dit le sçavoir d'un ami commun, à qui Etienne de Fougeres l'avoit raconté. Il lui attribue deux Vies, celle de l'Evêque Saint Firmat, & celle de Saint Vital premier Abbé de Savigni, avec quelques vers sur la vieillesse. Il parle aussi de sa dévotion constante à la Sainte Vierge, & n'omet pas la protection spéciale qu'Etienne en ressentit à sa mort arrivée le 23. Décembre 1178.

Les Eglises d'Angers & du Mans soumises à la mê-

me Métropole que les autres dont nous venons de parler, ne furent pas non plus destituées de Pasteurs dont plusieurs ont un nom parmi les Evêques de France, Ulger à qui l'étude & la science avoient procuré seules tout ce qui l'avoit mis en voye de parvenir à l'Evêché, étoit monté à celui d'Angers en 1125. & l'avoit possedé vingt-quatre ans. Ce temps n'avoit pas coulé pour lui bien tranquillement par quelques entreprises hardies, qui plus d'une fois l'exposerent à l'indignation des deux Puissances. Il put mettre au nombre de ses adversaires Saint Bernard même au sujet des contradictions qu'il suscita aux Religieuses de Fontevrault : mais il ne l'eut pas moins pour défenseur auprès du Pape. C'est à lui que le Saint Abbé se plaignoit d'un *scandale criant, dont on pouvoit au moins le dire l'occasion ; & d'autant plus criant*, ajoutoit-il, *que sa personne étoit sur un plus grand pié.* Il parloit d'un de ses démêlés avec Fontevrault : & c'est également de lui qu'il écrivoit à Innocent II. *Pardonnez un endroit unique à l'Evêque d'Angers, il est singulierement respectable par ses mœurs & par son érudition.*

Jusqu'après 1179.

Hist. Univ. P. Ep. Bern. Mort en 1150.

Ep. S. B. 200.

Ep. 340.

Un de ses principaux soins avoit été de retirer des mains laïques, differentes usurpations faites sur son Eglise ; n'épargnant pour y réussir, ni les compensations, ni les dédommagemens, quelque argent qu'il lui en coûtât. S'il eut quelquefois peine à s'y disculper de simonie pour la formalité des clauses, il fut toujours à couvert du reproche de cupidité, ou d'intérêt personnel. Ulger, par la noblesse & par la dignité de sa conduite, s'étoit bien élevé

Jusqu'après 1179. audessus d'une naissance aussi basse que la sienne, & d'une éducation toute rampante dans l'ombre des Ecoles. Ce qui reste encore de lisible dans son Epitaphe gravée en cuivre avec son portrait à l'entrée de l'Eglise de Saint Maurice, renferme un éloge complet.

Gall. Chr. T. II. Mort en 1177. Normand de Doüé lui succéda. Il ne vêcut pas assez pour ce qu'il projettoit de faire en reparations & en bâtimens dans sa Cathédrale. Il fut suivi de Mathieu de Château du Loir Abbé de Saint Florent de Saumur, homme pieux & versé dans les Lettres; puis de Geofroi de la Mousche ou Moschet, dont l'on ne rapporte rien de particulier jusqu'à l'an 1177. où il mourut.

Ev. du M. de Corv. Gall. Ch. Mort avant 1136. Mort en 1142. Mort vers 1186. Les Evêques du Mans après le B. Hildebert avoient été Gui d'Etampes, dit aussi Guinmare le Breton; Hugues le Payen & Guillaume de Passavant. Les deux premiers formés par Hildebert dans leur jeunesse en avoient suivi les exemples sur son Siége. Ils firent successivement tous ensemble une continuité de sujets vertueux, qui par leurs sollicitudes & leurs liberalités adoucirent autant qu'ils le purent des temps extremement durs. Car outre le fleau des guerres, arriverent sous eux ces horribles incendies qui furent particuliers au Maine, & à quelques parties des Provinces voisines. Il y eut une benediction visiblement attachée aux charitables profusions de Guillaume de Passavant. Plus il répandoit en aumônes, plus les Seigneurs du pays se relâchoient de leurs droits en sa consideration, & lui fournissoient au de-là des fonds necessaires pour

les multiplier avec abondance. L'emploi qu'il fit de ses richesses fut toujours saint, même quand il les appliquoit à d'autres sortes de bonnes œuvres que des charités. Il fournit de meubles & d'ornemens très-précieux le trésor de son Eglise : & ce ne fut rien moins à lui que vanité, ou ostentation de les déployer à la vûe du Public, dans la magnifique cérémonie, où les dommages que l'Eglise de Saint Julien avoit soufferts le porterent à en renouveller la Dédicace. Il y rassembla quatorze Prélats, deux Archevêques & douze Evêques. S'il ne dotta pas de ses propres revenus les trois Abbayes de Cîteaux & la Maison de Grammont, qui furent fondées de son temps dans son Diocèse, Perseigne, Belle-Branche, Tyronneau & Bersoi; ses exhortations, & ses conseils lui donnerent beaucoup de part à ces fondations. Il en fit d'autres, & d'un autre genre, qui sont des témoignages authentiques de sa pieté, raisonnablement populaire, & de son bon cœur pour sa famille. On attribuoit des effets admirables à un Saphir, qu'il portoit en anneau, & qu'on prétendoit venir d'un ancien Roi d'Aquitaine dompté par Pepin. Guillaume de Passavant, consumé d'une fiévre lente à plus de quatre-vingt ans, voulut mourir sur la cendre couvert d'une haire & d'un cilice, & conserva un corps si frais, disent ses actes, qu'il ne paroissoit qu'un homme endormi. C'étoit en 1186. Il avoit quarante-trois ans & près de cinq mois d'Episcopat.

Jusqu'après 1179.

Une Province aussi heureusement composée que l'avoit été celle de Tours, demandoit des Métro-

Hugues d'Estampes, Engelbaud, & Josce ou Gothon Archev. de Tours.

Jusqu'après 1179.

P. Clun. L. IV. Ep. 10.

Mort en 1149.

politains qui ne lui fissent pas moins d'honneur. Hugues d'Etampes, Engelbaud, & Josce ou Gohon, n'y contribuerent pas également. Ce n'avoit pas été un effort de vertu bien puissant à Hugues d'Etampes de renoncer à son Archevêché, & de prendre l'habit de Clugni dans une maladie, dont il n'esperoit pas revenir ; mais sa convalescence ne l'avoit qu'affermi dans sa génereuse résolution, & il seroit mort simple Religieux, si le Pape l'avoit pû refuser aux vœux, & à la réclamation de son Diocèse.

Gall. Chr. T I. Chron. Tur.

Mort en 1157.

Mort en 1175.

Engelbaud témoigna en plusieurs rencontres un esprit de conciliation, & de paix, qui fut utilement employé. Pour Josce son Successeur, ou il étoit d'un caractére fort different, ou il se trouva dans des circonstances, qui l'obligerent à se conduire d'une maniere fort opposée. On loüe sa magnanimité, & on lui attribue cependant un genie si passionnément & si éperdûment processif, qu'il dépensa tout ce qu'il avoit de biens à plaider contre le Chapitre de Saint Martin de Tours & contre le Roi d'Angleterre Henri II. On ne détaille point de quoi il s'agissoit avec le Roi d'Angleterre, si ce n'est que l'Archevêque Josce l'avoit desservi auprès du Roi de France, touchant quelque argent qui avoit été levé en Touraine pour le secours de la Palestine, & qui devoit être remis non à Henri, mais à Louis comme son souverain. Il fallut un Délegué du Saint Siége pour ce qui regardoit Saint Martin, & le Pape délégua Ponce Evêque de Clermont. Quelque tour qu'ayent pris ces procé-

Jusqu'en l'An. 1179.

dures, la ruine de l'Archevêque en étoit une suite inévitable pour un homme piqué. Il mourut extrémement pauvre, jusqu'à laisser à peine les frais de l'inhumation; les procès avoient tout absorbé, dit expressément la Chronique. Ce fut en l'année 1175.

Jusqu'en l'An. 1179.

Mais un des Evêques dont l'Eglise de France tira une gloire plus solide, étoit Saint Anthelme qui fut le VII. Général des Chartreux, & ensuite Evêque du Bellay. Sorti de la famille de Chiguin en Savoye, il avoit d'abord possédé de riches Bénéfices, & ne pensoit pas beaucoup à faire un autre usage de ses revenus, qu'à les employer selon sa qualité, & le penchant qu'il avoit à une vie molle & somptueuse, charitable néanmoins & reglé dans ses mœurs. Un jour que par promenade il étoit allé à la Chartreuse des Portes avec un ami, l'air de sainteté qu'il y respira le dégouta si absolument des vanités de la terre, que devenu un autre homme il sollicita sa réception, embrassa l'Institut & s'y montra en peu de temps un Religieux consommé. Ni les embarras inséparables de l'emploi de Procureur qui lui fut confié après son noviciat, ni les soins qui le partageoient dans le gouvernement de la Grande Chartreuse, dont il fut élû Prieur Général, ni les chagrins où il y fut exposé par le mécontentement de quelques particuliers, ne purent le distraire de l'application constante qu'il avoit à la présence de Dieu & à l'étude de sa perfection. Une chûte effroyable de neiges & de pierres avoit désolé cette auguste solitude; & la calamité com-

Boll. 26. Jun.
S. Anthelme Evêq. du Bellay. Mort en 1178.

Jusqu'en l'An. 1179.

mune y avoit autorisé des adoucissemens, qui demandoient de la vigilance & de la fermeté dans un Superieur, pour empêcher qu'ils ne dégénérassent en relâchemens & n'introduisissent l'affoiblissement des saintes pratiques. Il se trouva des tiedes mêlés avec les fervens parmi ceux sur qui Anthelme avoit à veiller : ils recoururent au Pape contre ce qu'ils traitoient de sévérité & de joug appésanti dans les sages mesures qu'il prenoit, & ils en furent favorablement reçus. Le zéle de S. Bernard ne tarda pas à entrer dans une cause, qui étoit celle du bon ordre, & qui intéressoit personnellement un homme qu'il consideroit & aimoit. C'est ce qui lui fit adresser au Pape Eugéne cette Lettre pleine de vigueur, où il ne maltraite si fort les discoles de la Grande-Chartreuse, qu'en rendant plus sensible la sagesse & la pieté qui regnoient dans le corps de la Communauté.

Anthelme au bout de douze ans avoit obtenu la liberté d'abdiquer ; mais il avoit été contraint peu après à se charger du Prieuré des Portes sa premiere maison. Il n'y hésita pas dans un temps de disette à en ouvrir généreusement les greniers, & à répandre le plus loin & le plus abondamment qu'il put la meilleure partie des provisions que l'on y avoit amassées. Aux Portes comme à la Grande-Chartreuse, ses charités du dehors étoient admirables, en ce qu'au dedans, il n'en fournissoit pas moins aux frais d'une honnête subsistance. Tout ce que permettoit la Regle, il l'accordoit liberalement, quoi qu'il en coûtât ; se proposant pour modelle

modelle le B. Guigues qui avoit rempli la même place avec tant de ſatisfaction, qu'on l'appelloit le *bon Prieur*. Jusqu'en l'An. 1179.

Le Siége du Bellay vint alors à vaquer, & par une double élection il ſe trouva miſerablement en proye à la conteſtation de deux Concurrens. L'un & l'autre ſe defendirent ſi mal à la Cour du Pape, qui étoit Alexandre, qu'il en fut ordonné une troiſiéme, & la pluralité des voix y tomba ſur le Chartreux Anthelme. Il ne l'eut pas plûtôt ſçu qu'il s'enfuit. Le Pape voulut qu'il acceptât; mais ſa volonté ne put vaincre l'oppoſition du Saint. Anthelme ſupplia qu'il lui fût permis de venir auparavant ſe jetter aux pieds de Sa Sainteté. Il y vint, & pour toute réponſe aux raiſons qu'il alleguoit, Alexandre réitéra le commandement & le ſacra de ſes propres mains. Les travaux d'Anthelme redoublerent dans l'Epiſcopat; ſa vie n'en fut point changée. Perſuadé du beſoin de reformer ſon Clergé, il ſe contenta la premiere année d'avertir & d'exhorter: mais la ſeconde il procéda par la voye des ſuſpenſes, ſans s'étonner du nombre, ni de l'opiniâtreté des coupables contre leſquels il avoit à ſévir.

La grandeur du rang ne l'étonna pas davantage, quand il crut devoir mettre des bornes aux égards qu'elle mérite. Humbert fils d'Amedée, Comte de Maurienne & de Savoye, détenoit priſonnier un Prêtre de ſon Diocèſe. Il le fit redemander par l'Evêque de Maurienne qui ne fut point écouté: ſurquoi l'Evêque de Maurienne prit

Jusqu'après 1179.

lui-même le Prêtre par la main, & lui rendit la liberté sous les yeux du Prevôt. Les gens du Prevôt s'en étant saisis depuis par ordre du Comte, & le Prêtre s'étant mis en défense, il fut tué. L'Evêque du Bellay n'examina pas trop si sa mort pouvoit être raisonnablement imputée au Comte. Il le regarda comme comptable à l'Eglise de l'injure qu'il prétendoit lui avoir été faite par la détention, & le meurtre d'un des ses ministres : il en exigea la réparation, & sur son refus il l'excommunia. Le Comte Humbert étoit un Prince colére, qu'on ne jugeoit pas incapable d'une violence sur la vie de l'Evêque, & il l'en ménaçoit. Heureusement il préfera le recours au Pape, & le Pape manda à l'Evêque du Bellay par Saint Pierre de Tarantaise de lever l'excommunication. L'Evêque ne refusa pas d'obeir ; mais il représenta, que celui qui avoit été justement lié, ne pouvoit être justement delié, avant que d'avoir fait satisfaction. Le Pape à qui il étoit difficile d'autoriser l'opposition d'Anthelme, leva lui-même la censure : ce qui le mortifia, ou au moins ce qu'il ne crut pas devoir souffrir sans en montrer quelque ressentiment : de sorte qu'aussitôt il quitta la Ville, & alla se cacher dans la Grande-Chartreuse. Les regrets de son Clergé l'y suivirent, & le rappellerent bien vîte par l'intervention du Pape même que ce petit dépit n'offença point.

Non seulement Anthelme ne perdit jamais de vuë les obligations contractées avant son élevation ; mais il venoit souvent se ranimer dans la compagnie de ses anciens freres, & il y vivoit comme

le dernier d'entre eux. Il n'en étoit que plus reveré, comme leur conseil & leur pére ; toujours revétu de la même autorité par leur déférence. Jusqu'après 1179.

Il tomba malade, & on l'exhorta à faire son testament. A Dieu ne plaise, que j'en fasse un, répondit-il : car excepté mon ame je ne possede aucune chose, tout ce que j'ai appartient à mon Eglise. Je ne puis à l'heure qu'il est, ni en user, ni en disposer. Il mourut le 26. Juin 1178. pleinement reconcilié avec le Comte de Savoye, qu'il n'avoit jamais laissé tranquille sur ses prétentions.

On a de lui une Lettre au Roi Louis VII. pour remercier ce Prince de l'honneur qu'il avoit fait aux Chartreux de Grenoble de les visiter. Anthelme l'exhorte à allier avec l'amour de la justice, la clemence, la mansuetude & la bonté ; parce que ce sont des vertus, qui donnent un nouvel éclat à la dignité Royale. Il lui recommande un de ses neveux qui étudioit à Paris, & le prioit fort naïvement de lui fournir les secours necessaires pour l'avancer dans les sciences. Chartreux & Evêque il avoit été avec Saint Pierre de Tarentaise une barriere toujours insurmontable contre les fougues de l'Empereur Fridéric dans ce pais là. Fridéric ne l'en respecta pas moins ; & l'acte que l'on produit comme donné à Anthelme dans l'année 1175. pour la confirmation & l'extension des privileges de l'Eglise du Bellay, est un des plus magnifiques que l'on produise en ce genre. Les miracles qui lui ont été attribués sont frappans, en grand nombre & authentiquement attestés. Ce fut encore

Hist. Fr. T. IV. p. 650.

Gall. Chr. T. II.

Jusqu'en l'An. 1179.

un Chartreux nommé Renaud, qui lui succeda.

Ibid. T. I.

A la mort de Henri de France Archevêque de Reims en 1176. au plus tard, Guillaume de Champagne Archevêque de Sens avoit été appellé pour remplir son siége. Cette nomination avoit procuré la facilité d'en remplir deux autres. Guillaume de Champagne jouissoit depuis huit ans d'une dispense, pour posséder en commande avec l'Archevêché de Sens l'Evêché de Chartres, dont il étoit demeuré Evêque élû. Gui de Noyers, sçavant Prélat & digne de le remplacer, fut nommé pour Sens; & Guillaume de Champagne ménagea si habilement les dispositions du Chapitre de Chartres qu'il fit déterminer l'élection en faveur de Jean de Sarisberi né Anglois, & membre du Chapitre de Cantorberi en Angleterre. Ce choix n'en devoit pas être moins agréable aux François par le souvenir de S. Thomas de Cantorberi, dont Jean avoit fidelement partagé les peines, & que l'on pouvoit dire avoir expiré entre ses bras. Jean de Sarisberi s'étoit acquis d'ailleurs une haute reputation dans l'université de Paris, où il avoit étudié, & il étoit connu dans le monde pour un des sujets les plus recommandables par son érudition, sa probité & sa politesse. Une acquisition si précieuse pour le Clergé de France fit tout l'honneur possible à Guillaume de Champagne. Il y voyoit son choix universellement applaudi, & avoit encore la consolation d'y satisfaire tout ensemble sa religion & son amitié. Les seules relations qui avoient lié Jean de Sarisberi avec Saint Thomas, auroient porté le Roi Louis VII. à y con-

L'An 1177.

Gui de Noyers élû Archev. de Sens.

Jean de Sarisberi, élû Ev. de Chartres.

Hist. Univ. P.

courir. Ce Prince, l'Archevêque Guillaume & le Chapitre de Chartres envoyerent conjointement en Angleterre leurs Députés & leurs Lettres. Jean de Sarisberi fut solemnellement postulé en leur nom dans le Chapitre de Cantorberi; & sur leur demande remis libre de toute sujection & absous de tout engagement par rapport à l'Angleterre. C'étoit à l'Archevêque de Cantorberi qu'appartenoit cette formalité; mais l'Archevêque Richard étant absent, son Chapitre y suppléa. On prétend que le même jour 8. d'Août que Guillaume de Champagne fut instalé à Reims, Jean, Elû de Chartres fut sacré à Sens par Maurice Evêque de Paris. L'An 1177.

On juge assez vraisemblable que le crédit de l'Archevêque de Reims, lorsqu'il étoit Archevêque de Sens, avoit pareillement influé beaucoup dans l'élection de Thibaud son parent à l'Evêché d'Amiens. Thibaud en étoit Archidiacre, & il se rendit recommandable depuis par sa délicatesse à ne point souffrir la moindre tache qui flétrît son Clergé, & à prendre liberalement sur ses biens dequoi grossir les prébendes, plûtôt que d'exposer les Eglises à l'indécence du service par la modicité des retributions. On étoit accoutumé à voir cet esprit de désintéressement parmi les Evêques d'Amiens. Ingalram & Guérin, deux de ses prédecesseurs en avoient laissé des monumens, qui faisoient leur éloge; & Thierri mort en 1163. avoit bonnement supplié l'Abbé Suger de l'effacer du nombre des Evêques, qui devoient marcher à la Croisade; parce qu'il s'étoit déja ruiné, disoit-il, dans ce qu'il avoit dépensé pour le Pape & pour le Roi.

Thibaud élû Ev. D'Amiens vers 1170.

Entre les an. de J. C. 1160. & 1180.

Ecriv. Eccl. XII. S.

Sçavans du même temps qui ont illustré l'Eglise Gallicane.

Il y avoit dans l'Eglise d'Amiens, sous l'Evêque Thibaud, un bon Prêtre, nommé, ou surnommé peut-être par allusion à son éloquence & à son zéle, *Robertus Paululus*, comme qui auroit dit, *le petit Paul.* Ce qu'on en sçait cependant n'offre rien de plus digne de la qualité d'Apôtre, que deux ouvrages d'édification; mais dont le seul dessein étoit véritablement d'un homme qui pensoit hautement du Ministére Sacerdotal, & qui ne manquoit pas d'expérience dans les exercices de la vie contemplative. Le premier de ces deux Ecrits avoit pour titre, *des Offices de l'Eglise*; & le second, celui du *Canon de la Purification Mystique. Robertus Paululus* content de se rendre utile, ne se mettoit pas apparemment fort en peine de passer pour Auteur. Il s'étoit montré si indifférent sur sa réputation, & il avoit pris si peu de mesures là-dessus, qu'il seroit demeuré caché, sans la découverte de quelques Critiques modernes. C'est une méprise après tout, qui ne peut tourner qu'à sa gloire; que dans les deux Ouvrages, qui sont réellement de lui, on ait crû reconnoître le caractére & l'esprit de Hugues de Saint Victor, à qui on les a long-temps attribués.

Ibid.

Ce n'étoit pas alors un acte de modestie sans exemple en France, que des Ecrivains très-capables aimassent à être ignorés, & se condamnassent eux-mêmes volontairement à l'obscurité, au lieu du renom flatteur qu'ils pouvoient recueillir de leurs veilles. Un Isaac, Abbé de l'Etoile au Diocèse de Poitiers; Un Chrétien, Abbé du Val-Saint-Pierre au

Diocèse de Chartres; un Thomas, ou Prémontré, ou Religieux de Cîteaux, passent encore parmi les Sçavants pour avoir été de ces vertueux inconnus, à qui l'incertitude où l'on est sur leurs productions, ne permet pas de rendre la justice qu'ils ont méritée.

Entre les an. de J. C. 1160. & 1180.

Ecriv. Eccl. XII. Siécle.

Nous n'avons pas trouvé dans le témoignage de quelques Historiens une autorité suffisante, pour mettre au rang des Evêques Pierre de Riga, ou simple Chanoine, ou même Chantre de l'Eglise de Reims; ni Gautier de Châtillon, Prevôt de celle de Tournai. Pierre de Riga, selon ce qu'ils en rapportent, fut élévé au Siége d'Agen, & Guillaume de Châtillon au Siége de Maguelonne. Ils possédoient au moins l'un & l'autre le mérite de la belle Litterature & du bel esprit, qui alors frayoit quelquefois la route à des places distinguées, quoique bien moins fréquemment & bien plus lentement, qu'une érudition sérieuse & que les controverses de l'Ecole. Pierre de Riga avoit cependant sanctifié ses études par l'objet qu'il s'y étoit proposé. Il avoit mis en vers deux Livres des Rois, & les quatre Evangiles, avec une Allégorie suivie, qu'il avoit jointe à une Explication litterale. Nous ne sçavons pas ce qu'il prétendoit annonçer par cet ouvrage, qu'il appelloit l'*Aurore*. Plusieurs Bibliothéques, dit-on, l'ont conservé.

Trith. Hist. Univ. Par.

Pour Gautier de Châtillon, dont les Muses Gallobelgiques se sont fait honneur, & que l'on a cru être né à Lille, il n'avoit point été effarouché d'un sujet de Poëme tout prophane. C'étoit les Exploits d'Alexandre le Grand, qu'il y traitoit en dix

Entre les an. de J. C. 1160. & 1180.

chants, & il l'avoit dédié à l'Archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, sous le titre de l'Alexandride. Il avoit du goût, & ne manquoit pas de génie pour autre chose que pour la versification; il se mêloit même aussi de Théologie. On cite de lui des Dialogues contre les Juifs, & une invective contre Mahomet.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Spicilg. Acher. T. II. p. 514. Ecriv. Eccl. XII. S.

Quelques années avant que le Pape Alexandre III. réfugié en France, se fût retiré au Bourg-Dieux sur l'Indre, Monastére de Bénédictins dans le Diocèse de Bourges, il y avoit en cette Abbaye un vertueux & sçavant Religieux, appellé Hervé. Le lieu de sa profession lui avoit fait donner le sur-nom sous lequel il est connu, Hervé de Bourg-Dieux. Il étoit du Maine, & ne paroît pas avoir eu beaucoup d'autres relations pendant sa vie, que celles qu'il entretenoit par état & par inclination avec ses Confréres, & avec ses livres. La Lettre circulaire, qui en fut publiée dans sa Congrégation après sa mort, en laisse une haute idée, non-seulement pour son érudition, qui étoit profonde; mais aussi pour les qualités les plus propres à caractériser un digne enfant de Saint Bénoît.

Il y étoit dit, que ce n'étoit point une vaine ostentation, mais l'amour de la vertu qui obligeoit à en faire l'éloge; puisque ce qu'on avoit à en loüer dans le cours de cinquante ans, qu'il avoit été l'exemple & l'édification du Monastére, ne pouvoit tendre qu'à la gloire de Jesus-Christ. On loüoit sa foi, sa discrétion, son humilité, la pureté, & la probité de ses mœurs. On s'etendoit particuliérement sur son

application infatigable à ſe remplir de la doctrine des Saints, & à la communiquer aux autres dans ſes Ouvrages, dont l'on faiſoit un long dénombrement. La plûpart étoient des Expoſitions & des Commentaires ſur les Ecrivains ſacrés : ce qui alloit ſi loin, qu'il s'en falloit peu que les Ouvrages indiqués ne renfermaſſent tout l'ancien & tout le nouveau Teſtament.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Nous avons eu la facilité d'en conſulter le Commentaire ſur la Prophétie d'Iſaïe, gardé aujourd'hui parmi les Manuſcrits de la Bibliothéque du Collége de Louis le Grand à Paris. L'Explication des ſens moraux & figurés y domine ; & l'on y reconnoît ce que marque la Lettre circulaire du talent de l'auteur à dévélopper les Myſtéres, qui concernent Jeſus-Chriſt, & l'Egliſe. Pour le ſens hiſtorique, ce n'eſt, ni la même abondance, ni la même ſagacité ; on n'y trouve guéres autre choſe que ce que le texte préſente de lui-même.

Quelque iſolé que fût Hervé de Bourg-Dieux, & preſque mort au commerce du monde, il avoit de la politeſſe & ſçavoit placer une honnêteté. Il avoit dédié ſon Commentaire ſur Iſaïe à un des deux Abbés Jean, qui de ſon tems furent à la tête du Monaſtere où il demeuroit ; & voici en quels termes il le déſignoit dans l'Epître Dédicatoire : *Excellentiſſimo Abbatum & inter ſacræ diſciplinæ Doctores piiſſimo . . . . : Minimus filiorum tuorum Herveus.*

Ce pieux & laborieux Solitaire ne ſentit point diminuer ſes forces, tant qu'il les put conſacrer

Entre les an. de J.C. 1150. & 1180.

au travail. Il jeûna très austérement le dernier Carême qu'il eut à passer, ajoutant à la sévérité du jeûne beaucoup d'autres macérations & de priéres, que sa règle & sa ferveur lui faisoient pratiquer. Après avoir chanté la grande Messe, & fait une Exhortation à la Communauté le jour de Pâques, il se trouva mal le Mercrédi suivant : mais aussi exact que jamais aux œuvres même de surérogation, dont il s'étoit fait une sainte habitude, il vouloit du moins entendre tous les jours la Messe, qu'il ne pouvoit plus dire. Il reçut les Sacremens de l'Eglise, en commençant par la Confession & l'Extrême-Onction. Avec le Corps du Seigneur il prit le précieux Sang en Viatique; & sans cesser de s'accuser de ses fautes, occupé qu'il étoit dans cet exercice d'humilité, il fut attaqué quelques momens d'une douleur fort vive, & mourut paisiblement le Dimanche de la Quasimodo. C'étoit sous le gouvernement de l'Abbé Gilbert, plus tard que 1138. & avant 1153.

Ecr. Eccl. XII. S.

Raoul le Noir fut un autre Bénédictin du Monastére de Flaix, ou Saint Germer dans le Beauvoisis, que ses Explications sur plusieurs Livres des saintes Ecritures ont pareillement rendu recommandable ; mais un peu plus jeune qu'Hervé de Bourg-Dieux. S'il embrassa moins de matiére dans son travail, il y étoit en récompense très-diffus; & les vingt Livres qu'il publia sur le seul Lévitique, sont un bon témoignage de sa fécondité dans un sujet aussi sec que celui-là. Les sujets sacrés ne l'occupoient pas non plus si absolument,

qu'il ne ſe prêtât quelquefois à l'Hiſtoire prophane, à celle de ſa patrie, à celle de ſon ſiécle; & on le place même au nombre des Auteurs qui ont travaillé ſur l'Hiſtoire de France.

Entre les an. de J. C. 1150. 1180. & 1186.

Mais celui de tous Prêtres ſéculiers ou Religieux, qui a ſervi le plus utilement la poſtérité, en ſuivant le goût qu'il avoit pour le genre Hiſtorique, eſt Robert de Torigni, Abbé du Mont-Saint-Michel en Normandie, cité ordinairement par cette raiſon, ſous le nom de Robert du Mont.

Ibid. Gall. Chr. T. 4.

On ne lui doït pas ſeulement l'Hiſtoire qu'il a faite de cette Abbaye, & les Mémoires qu'il a fournis ſur les autres Maiſons Religieuſes de la même Province; il peut paſſer en général, par ſes compilatïons & par ſes remarques, pour un des Péres de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique dans toute l'étendue de l'Egliſe Gallicane. La qualité lui en eſt inconteſtable, pour peu que l'on conſidére ce qu'il a compoſé comme Supplément à l'Hiſtoire de Sigebert, Moine de Gemblours, mort en l'année 1113. & ce qu'il en a continué au moins juſqu'à l'année 1158. La connoiſſance des faits n'eſt pas même le principal fruit qu'on y recueille. Elle eſt accompagnée par-tout d'un jugement ſain, & d'une cenſure délicate ſur tous les faits qu'il rapporte; enrichie avec cela d'une infinité de particularités curieuſes, où la candeur & le diſcernement de l'Annaliſte parlent en faveur de ſa bonne foi: c'étoit un contrepoiſon néceſſaire à la malignité de Sigebert, & à la licence de ſes déclamations.

Entre les an. de J. C. 1150. 1180. & 1186.

Il ne nous eſt venu qu'une bien petite partie des Ouvrages qui ſont attribués à Robert de Torigni dans les Archives du Mont-Saint-Michel. Ces Archives, qui ne peuvent aujourd'hui que les indiquer, les font monter à cent quarante volumes, preſque tous péris par la chûte d'une Tour, où ils étoint gardés, & dont les ruines laiſſerent ce tréſor miſerablement expoſé à la pluie & à la pourriture, pires pour tant de précieux Cahiers, que le feu & le fer des Barbares pour tant d'autres monumens.

Robert de Torigni avoit été Prieur clauſtral de l'Abbaye du Bec. Nommé Abbé du Mont-Saint-Michel par un conſentement unanime de tous les Religieux qui avoient droit de ſuffrage, il y gouverna trente-deux ans. L'eſprit, le ſçavoir, la vertu, le rendirent extrêmement cher à quiconque l'avoit pratiqué, & ſurtout au Roi d'Angleterre Henri II. & à la Reine Eléonore. Henri II. lui confia des Emplois qui ne paroiſſoient pas faciles à concilier avec les bienſéances de ſon état, tels que le gouvernement du Château de Pontorſon, & le ſoin de faire inſtaller le Prince Géofroi, ſon fils, au Comté de Bretagne. Malgré ces diſtractions néanmoins, Robert, quelque occupé qu'il fût au dehors, n'en étoit au dedans de ſon Abbaye, ni Superieur moins vigilant pour la manutention de la Régle, ni bienfacteur moins appliqué dans tous les détails, où le bon ordre & une ſorte de magnificence au ſervice du Chœur demandoient qu'il entrât. Alexandre III. le ſouhaita au Concile de

Tours, & il lui en fit un commandement exprès. Le goût ou la mode des Commentaires sur les saints Livres, avoit tellement prévalu, que Robert de Torigni ne put se dispenser de prendre aussi rang parmi les Commentateurs de son Ordre. On pouvoit s'attendre à quelque chose de bien touché sur les Epîtres de Saint Paul, si ses autres occupations lui eussent permis d'y fournir de son propre fonds : mais il abrégea le travail, comme un grand nombre de ses Rivaux dans la même carriére ; & il se contenta de copier, ou d'extraire Saint Augustin. Il mourut plein de mérites le 24. Juin de l'année 1186. Etienne de Fougeres, Evêque de Rennes, en a parlé fort avantageusement dans ses Poësies, dont il lui en avoit adressé quelques-unes des plus morales.

Entre les an. de J.C. 1150. 1180. & 1186.

Pendant que les différens Ordres Réguliers dont nous avons souvent fait mention, florissoient chacun selon son institution particuliére, Dieu ne discontinuoit pas de multiplier les institutions, même dans l'Eglise de France, & de susciter successivement de nouveaux Patriarches, à proportion des nouvelles sortes de bonnes œuvres, où il les vouloit appliquer. Il en avoit produit qui se distinguoient par le soin des malades & des pélerins; mais ce n'étoit guéres que pour les pays éloignés, & sur-tout pour la Palestine. Un Gentilhomme, nommé Alard, ou Adélard, à qui l'on donne la qualité de Vicomte de Flandre, se proposa quelque chose de semblable dans un district plus borné. Le projet n'en demandoit cependant, ni moins de

Nouveaux Ordres Religieux.

Aubrac, Artige, Guillemites, dont la fondation est attribuée à S. Guillaume de Malaval, réputé François.

Hist. des Ord. Relig. Pièces justific. sur Aubrac, &c.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

résolution, ni moins d'intelligence. Le Théatre qu'il choisissoit à l'exercice de son zéle, étoit un canton à sept lieues de Rhodez, appellé la Montagne d'Aubrac, vrai coupe-gorge, diffamé par quantité d'assassinats, & où lui-même avoit couru risque de la vie, en revenant de Saint Jacques en Galice. Ce dangereux pas servoit d'issue à trois grandes Provinces, l'Auvergne, la Guyenne, & le Languedoc, qui toutes les trois y venoient aboutir. Adélard, sensible au péril où d'autres que lui étoient pareillement exposés, avoit fait vœu, que s'il échappoit, il travailleroit par quelque bon établissement à la sûreté & à la commodité du passage. Il échappa en effet & pour remplir son engagement, il forma le dessein d'un hôpital; mais qui seroit en même temps une espéce de place forte. Son arrangement fut là-dessus, qu'avec des Clercs & des Serviteurs pour les besoins spirituels & corporels des infirmes, il y entretiendroit aussi des gens d'épée, ou des Chevaliers, chargés de veiller à la garde de la maison, & de purger les environs de tout ce qui en avoit rendu jusque-là les approches si difficiles. Il pensa même, pour la perfection de l'œuvre pieuse, à se procurer le secours de quelques Dames recommandables par leur naissance, d'une exactitude & d'une capacité reconnue dans le maniement du temporel, à qui il en confieroit les détails, & toute la régie des biens qu'il avoit intention d'y attacher.

Le plan général étant dressé ainsi que nous l'exposons, il ébaucha en forme de Constitutions, quelques

réglemens de conduite, auxquels il aſſujettit toutes les perſonnes qui s'étoient venues ranger ſous ſa direction. Avec ce que les trois vœux ordinaires de Religion ont d'eſſentiel, il leur preſcrivoit le ſoin des indigens, quels qu'ils fuſſent, & l'aſſiſtance ponctuelle aux divins Offices, qu'il faiſoit célébrer la nuit comme le jour.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Malgré le décri & l'horreur du lieu où il s'étoit placé, il rendit cet Hôpital, avec ſes accompagnemens, une demeure aiſée, qui s'accrut & s'embellit même en peu d'années ſur le pied d'une riche fondation. Il y faiſoit régner une liaiſon & un concert admirable entre des gens, qui avoient paru ſi peu diſpoſés à s'aſſocier enſemble, Eccléſiaſtiques & Laïques, Fréres & Sœurs : tous en 1162. ſe trouverent aſſez de ferveur pour vouloir reſſerrer leur premier engagement par la profeſſion d'une régle plus diſtincte, & ils la demanderent à un Evêque de Rhodez, uniquement connu ſous le nom de Pierre.

C'étoit le temps que le Pape Alexandre III. tenoit ſa Cour à Montpellier. La réputation des Aſſociés d'Aubrac alla juſqu'à lui. Il fut ſi charmé du bien qu'il en apprit, & ſi édifié de leur maniére de vivre, qu'il ne dédaigna pas de propoſer à être aggrégé parmi eux, & à entrer en participation de leurs mérites. Lui & pluſieurs de ſes Succeſſeurs confirmerent la Régle, que l'Evêque de Rhodez leur avoit compoſée, & qu'ils appellerent Régle de Saint Auguſtin, comme pluſieurs autres, où il ne paroît rien de fort ſpécifique pour

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

donner idée d'un texte primitif attribué à l'Evêque d'Hippone. Elle differe peu, quant au fond, des premiers réglemens qui avoient été donnés par Adélard. Son esprit subsista parmi ses descendans, & les Chevaliers d'Aubrac ont tenu un rang dans le Royaume; mais le relâchement s'en est emparé peu à peu, & l'Ordre est tombé. D'illustres bienfacteurs se sont interessés à en arrêter la décadence, & ont recouru pour y réussir au reméde des réformes, tantôt par union avec les Bénédictins, tantôt par aggrégation aux Chanoines Réguliers. Ces efforts ont été inutiles: une seule dignité honorée du titre de Dommerie, & passée à la fin en commande, a absorbé toutes les autres possessions. Aubrac a eu trente-trois Doms, ou Supérieurs généraux, à commencer par Adélard. C'est presque de nos jours en 1697. qu'il fut détruit, ou uni à la Chancellade, Abbaye de l'Ordre de Saint Augustin dans le Diocèse de Périgueux. Nous lisons qu'alors la Dommerie fut estimée 15000. livres, outre 6000. livres d'aumônes à distribuer par année.

Rien n'annonçoit un nouveau fondateur d'Ordre dans le Diocèse de Limoges, où Grammont & Obasine venoient plus récemment de tracer des routes de la plus haute spiritualité. On se le feroit encore moins figuré d'un étranger, qui n'y avoit nulle habitude, & qui sembloit ne s'y être arrêté qu'en passant. Le B. Marc, qui y fut le Pére des Religieux d'Artige vers le milieu de ce siécle, étoit un noble Vénitien, que son attrait portoit à donner une partie de sa vie à la dévotion des pélerinages,

Bibl. manuscr. Labb. T. II. p. 278.
Hist. des Ordres Relig.

pélerinages, accompagné d'un neveu qu'il avoit, nommé Sebaſtien.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Le Pélerinage de Saint Léonard, à quatre ou cinq lieües de Limoges étoit célébre en France; & il falloit que la réputation s'en fût conſidérablement répandue en Italie, comme les Légendes portent qu'elle l'a été ailleurs, & particuliérement en Angleterre. L'oncle & le neveu étant arrivés à la Marche Limouſine, dans le lieu que du nom du Saint Confeſſeur on appelle Saint Léonard le Noblat, ils s'y dreſſérent un Oratoire au voiſinage de l'Egliſe, qui étoit deſſervie par un Chapitre. Dans la ſolitude où ils vivoient, les Chanoines fourniſſoient à leur ſubſiſtance, & leur aſſûroient chaque jour la quatriéme partie d'un pain. Il eſt remarqué qu'on le leur donnoit du meilleur froment. Mais c'étoit l'unique douceur qu'ils ſe permiſſent : car leur vie dans le reſte étoit extrêmement dure; & Marc en particulier, revêtu d'une cuiraſſe de fer, ajoutoit à cette rigueur tout ce que la haine de ſon corps lui ſuggeroit d'autres mortifications.

Nous n'avons rien de plus particulariſé ſur les commencemens de ces deux Anachoretes à Artige : ainſi nommoit-on le lieu où ils habitoient. Les accroiſſemens & les progrès d'une Communauté, qui ne tarda pas à ſe former ſous eux, n'ont guéres été plus connus. On ſçait ſeulement qu'elle parvint aſſez vîte à devenir une Communauté nombreuſe, & que tous les deux en prirent l'adminiſtration l'un après l'autre. On ſçait pareillement qu'après eux, celui qui remplit la place de

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Supérieur, avoit une droiture & une ſimplicité capable de le rendre infiniment reſpectable à tous ceux qui vivoient ſous ſa dépendance, ſi tous avoient pû ſentir le prix du tréſor qu'ils poſſédoient.

Le ſentir & en profiter étoit une grace qui ne leur fut pas généralement accordée : un ſeul diſcole cauſa tant de peine à ce fidéle Iſraëlite, qu'il ſe réſolut d'abandonner ſon Monaſtére, & alla mourir en Eſpagne ſur le chemin de Saint Jacques. Il n'y avoit que Dieu qui connût ſon nom, dit la Chronique. Un Jean Nautonner de Axia, & un Hélie de Horto, du Bourg de Solognac, lui ſuccédérent. Ce fut ſous Hélie de Horto, qu'une violence commiſe dans l'Oratoire d'Artige par les habitans de Saint Léonard, obligea la Communauté entiére à ſe tranſporter deux lieües plus loin, à l'endroit qu'elle appella depuis, le Grand Artige. Les libéralités de Girard du Cher, qui tint le ſiége de Limoges entre les années 1142. & 1177. la mirent en état d'y bâtir, & lui fournirent de quoi conſtruire avec décence tout ce qu'il lui falloit de bâtimens convenables à une Maiſon réguliére. C'eſt la premiére époque marquée qu'on ait pû trouver dans l'Hiſtoire de ces Religieux. Nous n'y découvrons point vers quel temps ils furent érigés en Chanoines de Saint Auguſtin : mais il paroît qu'ils ſe mirent dans la ſuite ſur un pied conſidérable ; que leurs Couvens ſe multipliérent, & que leurs ſeuls Supérieurs réunis, ſe trouvérent en aſſez grand nombre pour aſſembler des Chapitres géné-

raux. Ce qui est resté de ces Assemblées, montre que la régularité, & une régularité très rigide, s'y étoit maintenue pendant une longue succession.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Le temps où ils fleurirent davantage, est celui où Bernard de Favena, le troisiéme Evêque de Limoges après Girard du Cher, prit leur habit, sans néanmoins quitter pour cela son Evêché. C'est un de ceux qui en 1226. suivirent le Roi Louis VIII. dans sa Croisade contre les Albigeois, & il y mourut au siége d'Avignon.

L'Ordre d'Artige n'avoit pas des principes, qui lui assûrassent une postérité fort étendue. Les sujets lui manquérent dès les premiéres années du quinziéme siécle ; & s'il ne s'éteignit pas tout-à-fait, les derniers vestiges qu'il a laissés dans le monde, n'y ont pas fait une impression bien remarquable. Dieu pendant quelque temps en avoit tiré l'utilité, qu'il y avoit cherchée pour la sanctification de plusieurs ames ; & par-là ce qu'il avoit eu de volontés à remplir sur Artige, comme sur Aubrac, avoit été accompli.

Un vertueux Italien étoit venu fonder en France une Institution monastique ; & un pécheur converti, à qui la critique, en lui contestant bien des choses, n'a pas du moins ôté le droit de pouvoir être regardé comme François, en alla fonder une autre en Italie. C'étoit Saint Guillaume, surnommé le Grand, ou de Malaval, dont il a tant coûté aux sçavans Agiographes des Pays-bas, de démêler les actes de ceux d'un, ou de deux autres Saints du même nom. Cela surtout demandoit de plus profondes

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Boll. Febr. T. II.

recherches par rapport à Guillaume IX. dernier Duc de Guyenne, avec qui on lui avoit trouvé des convenances plus ſenſibles; mais qui tout reſpecté qu'il eſt dans l'Egliſe, n'y eſt pas cependant révéré au nombre des Saints. Pour Guillaume de Malaval, il n'offre preſque rien de fixe avant ſa converſion. Ce qu'on en a publié de plus ſûr, apprend ſeulement qu'il avoit eu une jeuneſſe fort licentieuſe, & que s'étant adreſſé au Pape Eugene III. pour en expier les déſordres, le ſage Pontife lui avoit ordonné le voyage de la terre ſainte. Le but d'Eugene étoit ſans doute, qu'il y prît les ſentimens d'une vive componction à la vüe des grands objets que la Religion y met ſous les yeux. Guillaume les y prit plus fortement que perſonne; & revenu en Europe vers l'année 1153 il ne ſongea qu'à chercher quelque retraite, où inconnu au monde, il pût librement vaquer aux exercices de pénitence les plus rigoureux.

Il ſe flattoit de l'avoir trouvée dans une Iſle aux environs de Piſe en Toſcane. Là néanmoins, ſoit qu'il ſe fût joint à d'autres Solitaires déjà établis au même lieu, ſoit qu'il en eût attiré par ſon exemple, il éprouva qu'une ſociété de gens qui ſe piquent de vertu, n'en eſt pas quelquefois une ſociété de gens plus commodes, ni plus raiſonnables. Fatigué des rebuts qu'il eſſuyoit, & contraint de ſe pourvoir ailleurs d'un meilleur hoſpice, il commençoit à ſe former quelques diſciples dans une cellule plus éloignée. Il y eſperoit au moins plus de tranquillité; mais tantôt ſous un prétexte, &

tantôt ſous un autre, on auroit dit que l'enfer avoit conjuré de les ameuter tous contre lui. Il les quitta, plus dégoûté des hommes au milieu des déſerts, qu'il ne l'avoit jamais été au milieu des compagnies du ſiécle : & pour ſe retrancher une bonne fois juſqu'à l'occaſion d'en avoir aucune, il alla s'enterrer au creux des rochers, plûtôt qu'il ne prétendit qu'on le tînt encore parmi les vivans. C'étoit une vallée d'un aſpect horrible vers Groſſeto dans le Siénois, appellée l'Etable de Rodes, & depuis Malaval.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Pendant quatre mois il n'y avoit eu de communication qu'avec les bêtes, ſe nouriſſant avec elles d'herbes & de racines, lorſque le Seigneur d'un Château voiſin ne lui permit pas de refuſer au moins une hûte mal bâtie, ſous laquelle il pût être à l'abri des injures de l'air. Il y paroiſſoit fort en ſûreté contre le danger & contre le ſcandale des compagnies : pas une ame ne s'aviſoit d'aborder en un lieu ſi effrayant. La Providence toujours admirable dans ce qu'elle opére, en inſpira pourtant la réſolution à un jeune homme de bon naturel, qu'elle deſtinoit à y devenir ſon ſucceſſeur. Il s'appelloit Albert ; & en ſuccedant à Saint Guillaume, il eſt auſſi devenu le propagateur des Religieux qui ont hérité de ſon nom, ſous celui de Guillemites. Témoin des actions du Saint dans le court eſpace de treize mois, qu'il vécut avec lui, il en vit aſſez, & il en reçut d'aſſez grandes inſtructions, pour laiſſer à ceux qu'il raſſembla peu après, les ſemences d'une perfection qui ſubſiſta.

Entre les an. de J. C. 1150. & 1180.

Saint Guillaume mourut le 10. Février 1157. C'est quelque chose de singulier que la création ou la propagation de son Ordre, né après sa mort, & presque uniquement du sein même de la terre, où Albert son compagnon l'avoit inhumé.

Les suites n'en appartiennent plus à l'Eglise Gallicane, qui n'a dû prendre part à la naissance des Guillemites, qu'autant qu'une tradition ancienne & autorisée lui donnoit lieu d'en prendre au mérite de leur Fondateur. Ils n'ont été d'abord que très-peu renommés en France, où ils ne sont venus qu'assez tard.

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

Suprà p. 518.

Propagation des Religieux de Cîteaux en Espagne, par l'Institution des Chevaliers de Calatrava, d'Alcantara, & d'Avis.

Annal. Cist. T. II.

Nous avons vû plus haut un Archevêque François, voisin des Chrêtiens d'Espagne, mener à leur secours, contre les Musulmans, une élite de soldats Gascons, ses diocésains, & y devenir plus d'une fois avec eux la terreur de ces Infidéles. Nous allons voir maintenant une de nos plus célébres & de nos plus austéres Congrégations se repandre dans le même esprit, non pas simplement en Abbayes & en fondations ordinaires, mais en grands & puissans corps de milice, particuliérement destinés à la défense de la Foi contre ces mêmes Musulmans, & dans les mêmes Royaumes. L'Espagne n'a point aujourd'hui d'établissemens plus illustres que les Religions militaires de Calatrava, d'Alcantara, & d'Avis, sorties originairement de l'Ordre de Cîteaux, & qui pendant plusieurs siécles sont demeurées fidellement unies aux Cisterciens de France, par le respect qu'elles ont conservé pour le lieu de leur origine. Au travers des contestations qui se

ſont élevées parmi elles ſur l'antiquité, on croit avoir démêlé que la Religion de Calatrava eſt la plus ancienne, & on la rapporte le plus raiſonnablement entre les années 1148. & 1160.

Entre les an. de J.C. 1148. & 1180.

L'Abbaye de Morimond en Baſſigni, au Diocèſe de Langres, comptée pour la quatriéme fille de Cîteaux, avoit parmi ſes propres filles, l'Abbaye de l'Echelle, ou de l'Eſcale-Dieu en Gaſcogne; & celle-ci avoit parmi les ſiennes l'Abbaye de Fitéro dans le Royaume de Navarre. L'Abbé de Fitéro ſe trouvoit à la Cour de Caſtille pour les affaires de ſon Monaſtére, lorſqu'au commencement du régne de D. Sance III. fils de D. Alphonſe VIII. ſurnommé l'Empereur, on y craignoit le plus pour les conquêtes que D. Alphonſe avoit faites ſur les Maures. L'allarme entre-autres étoit grande pour Calatrava, place importante dans l'Andalouſie, qu'Alphonſe avoit confiée aux Chevaliers du Temple, mais qu'ils venoient de remettre à ſon fils, dans le déſeſpoir où ils étoient de s'y pouvoir maintenir, contre une armée d'Infidéles, que l'on diſoit toute prête à la venir aſſiéger. Les Templiers n'étoient pas les ſeuls qui euſſent pris l'épouvante: quelque récompenſe que le Roi eût promiſe à celui des Seigneurs qui les voudroit remplacer dans Calatrava, juſqu'à s'engager à lui en laiſſer la poſſeſſion, à lui & à ſa poſtérité; pas un n'eut l'aſſûrance d'accepter ſes offres. On ne l'attendoit certainement pas de l'Abbé de Fitéro, que ſon état en éloignoit plus qu'aucun: mais il étoit accompagné d'un jeune Religieux, qui avoit paſſé pluſieurs

années dans les troupes, & qui boüillant de zéle pour la gloire du nom Chrétien; lui ſuggeroit avec beaucoup d'action ſous les yeux du Roi, ce qu'il pouvoit de plus fort, afin de ne point laiſſer échapper une occaſion ſi honorable. Le Roi le connoiſſoit; & apercevant la vivacité de ſes geſtes auprès de ſon Abbé, il n'en tiroit pas un mauvais augure. Il donna même vrai ſemblablement quelques ſignes du plaiſir qu'il y prenoit; de ſorte que l'Abbé, après des difficultés & des répugnances, qui n'étoient que d'un homme modéſte & réſervé, céda enfin aux inſtances de ſon compagnon. Il demanda généreuſement la deffenſe de Calatrava, & le Roi la lui accorda. Il s'appelloit Raimond, & ſon compagnon, Didaque Velaſquéz. Les aſſiſtans traitoient hautement ſon entrepriſe de folie: mais au moment même Velaſquéz pouſſa ſa pointe. Il entraîna Raimond chez l'Archevêque de Tolede, qui pouvoit beaucoup dans une expédition de cette nature; & par une continuation d'événemens favorables, auſſi étonnans que la condeſcendance de D. Sanche l'avoit été, il lui eut à peine expoſé ſon deſſein, qu'il en reçut des preuves éclatantes d'approbation. L'Abbé & Velaſquéz ne ſortirent pas ſeulement du Palais Archiépiſcopal comblés de conjoüiſſances & de careſſes, ils en remportérent ſur l'heure une groſſe ſomme d'argent, pour fournir aux fortifications néceſſaires. Le Prélat leur promit de plus des hommes & des vivres, & les aſſûra de tous les ſecours qu'il dépendroit de lui de leur procurer. Il y employa juſqu'aux tréſors ſpirituels de l'Egliſe,

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

l'Eglise par une promulgation d'Indulgences, qui produisit un très-bon effet.

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

Un si heureux concours des deux Puissances n'a pas permis aux Historiens Castillans de n'y pas reconnoître du surnaturel. Ils citent l'acte par lequel D. Sanche donna en pleine proprieté à l'Abbé de Fitèro & à ses freres les Religieux de Cîteaux, la ville de Calatrava & son territoire, » voulant, y est-il dit, « que chargés de les défendre contre les ennemis de « Jesus-Christ, ils les retînssent & les possedassent « comme leur legitime domaine. «

Les soins de l'Abbé Raimond & de Velasquez, promts & agissans l'un & l'autre, & peut-être même un certain air de résolution qui parut à leur arrivée, les eurent bien-tôt rendus si redoutables aux Maures, que ceux-ci abandonnerent entierement les préparatifs qu'ils faisoient pour les attaquer. L'Abbé reçevoit & admettoit en societé d'armes & de travaux, quiconque lui donnoit lieu d'en esperer un bon service, & ce furent avec lui & Velasquez, comme les premieres pierres de l'Ordre de Chevalerie, qui commença dès lors à se former à Calatrava sous leur direction & sous la dependance de Cîteaux. l'Abbé ensuite convaincu de l'avantage qu'il y auroit à y transporter les principaux effets qu'il avoit laissés à Fitéro & même sa Communauté, se fit suivre au moins des plus robustes & des plus entendus : mais une diversité de texte dans les manuscrits qui parlent de cette transmigration, empêche de déterminer le nombre de gens qu'il fit passer avec eux, & que quelques uns ont prétendu monter jus-

Entre les an. de J.C. 1148. & 1180.

qu'à vingt mille. La ſubſtitution d'une Abbaye à une autre, de celle qu'on vouloit ériger ſur les terres de Calatrava, à celle qui étoit déja inſtituée à Fitéro, ſouffrit de la difficulté ſelon les maximes de Cîteaux. Le premier qui en fit ſes plaintes fut l'Abbé de l'Eſcale-Dieu en Gaſcogne, pére immediat de Fitéro, & par qui Fitéro tenoit à la Réforme de Cîteaux ſous la deſcendance de Morimond. Ses plaintes étoient perſonnellement fondées ſur ce qu'un changement auſſi eſſentiel que celui-là ſe faiſoit ſans ſa participation : mais lui & beaucoup d'autres accuſoient en general l'Abbé Raimond d'avoir innové contre la ſubſtance même de la Réforme. Quel projet pour des Solitaires de profeſſion, diſoient-ils, qu'un Monaſtere érigé en une academie de guerre, où l'on ſe flattoit d'allier des exercices auſſi tumultueux avec le ſilence de l'Oraiſon & le chant des Pſeaumes ! Tout paroiſſoit bizarre ou plûtôt monſtreux dans le nouvel établiſſement ; & la peinture qui en fut faite au prochain Chapître tenu à Cîteaux, l'indiſpoſa ſi fort qu'il y fallut les interceſſions les plus puiſſantes, pour empêcher qu'on ne refuſât de l'y confirmer. Nous apprenons des Eſpagnols même que la médiation du Roi Louis VII. & de Hugues Duc de Bourgogne, jointe aux explications données par le Roi de Caſtille D. Sanche contribua beaucoup à étouffer les murmures dont le Chapître étoit ébranlé. Lambert ſixiéme Abbé de Cîteaux, y défera & paſſa l'acte de Confirmation ſuivant l'arrangement que l'Abbé Raimond en avoit dreſſé.

On ne tarda pas à éprouver, que les mécontens ne s'étoient pas recriés ſans raiſon. L'Abbé Raimond mourut en l'année 1163. aimé à la vérité & regretté de ſes inférieurs ; mais laiſſant une triſte ſemence d'aliénation entre ceux qui compoſoient la Communauté de Calatrava en qualité de Religieux, & ceux qui ne s'y jugeoient admis, que pour le ſervice des armes, en qualité de Chevaliers. Raimond malheureuſement n'avoit pas eu un ſucceſſeur de caractere à réunir les eſprits : Raoul, ou Rodolphe au contraire, qui le remplaçoit, étoit un homme dur, dont les exactions & les caprices en particulier choquerent ſi fort les Chevaliers, qu'ils ſecoûerent preſque auſſi-tôt le joug de la ſoumiſſion & s'élurent entr'eux un Superieur ſous le nom de Grand-Maître. On prétend que les Religieux un peu étonnés de cette défection, ne voulurent pas lutter contre la multitude ; que de gré ou de force ils abandonnérent Calatrava même à des gens qui étoient en état de leur faire la loi, & qu'ils ſe retirérent tranquillement les uns en Navarre à Fitéro, leur premiére Abbaye ; les autres à Crivelos, ville dépendante de Calatrava, & le lieu de la ſépulture de D. Raimond. Ce procedé fut ſage ; & s'il ne ramena pas pleinement les Chevaliers à l'obéiſſance, il les mit au moins en voye d'une ſorte de compoſition, où les parties intéreſſées trouvérent chacune de leur côté la concorde & la paix.

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

Soit que le remords de conſcience eût produit les premiéres démarches où les Chevaliers ſe portérent ; ſoit que l'adreſſe de Didaque Velaſquez qu'ils avoient

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

retenu parmi eux, les eût menagées, ils n'attendirent pas plus long-tems que le Chapître Général tenu à Cîteaux en l'année 1164. sous l'Abbé Gilbert, pour y chercher l'expiation, ou la reparation de leur faute. On y vit paroître inopinément dans l'assemblée leur nouveau Grand - Maître D. Garcias, qui humblement prosterné aux pieds de l'Abbé Gilbert, se donna, lui & les siens, pour enfans de Cîteaux. Nous sommes sortis du milieu de vous, lui dit-il, & nous tenons véritablement à une si illustre tige. Peut-être cependant ne passons - nous maintenant parmi vous, que pour des enfans qui ont dégénéré & démentent leur origine. Il est vrai que nous n'avons pas sçû obéir; mais après tout notre profession est encore la même que celle où vous nous avez formés: toujours ennemis jurés des ennemis de la Croix nous ne cessons point de les combattre sous vos Enseignes; Jesus-Christ & Cîteaux sont toujours le cri de guerre qui nous anime. L'Orateur coula habilement & en très peu de mots sur les causes de la séparation, qu'on ne devoit pas attribuer tellement à l'indocilité des Chevaliers, qu'on ne pût aussi s'en prendre à la délicatesse des Religieux dont ils s'étoient séparés. Le plan du Gouvernement sous lequel ils vivoient, ne differoit point, ajoûtoit-il, du gouvernement prescrit par S. Bernard même pour les Chevaliers du Temple. Il témoignoit qu'à leur exemple, ils désiroient recevoir de Cîteaux des regles de conduite: qu'il les demandoit au nom de tous ses freres, & prioit que si le Chapître refusoit de les reconnoître pour les enfans de l'Ordre, il les recon-

nût au moins pour amis, & ne leur refusât pas sa protection.

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

De quelque maniére que les choses eussent tourné jusques-là pour la dépendance, tout Cîteaux n'avoit qu'à s'applaudir d'avoir donné à l'Espagne un Corps de Milice, qu'on apprenoit se comporter avec honneur & avec avantage. Après quelques reproches, où la politesse & la bienveillance eurent la principale part, le Chapître marqua oublier le passé: Il acquiesça aux demandes de D. Garcias, & l'admit unanimement, lui & les Chevaliers pour qui il parloit, en qualité de vrais freres, & en participation de tous les droits & privilèges dont la Réforme de Cîteaux étoit en possession.

L'article des Statuts qu'ils soûhaitoient avoir pour le reglement de leur vie, ainsi que S. Bernard en avoit donnés aux Templiers, fut aussi un de ceux auxquels le Chapître se prêta le plus volontiers: & afin de les conserver dans la même ligne de filiation où ils avoient été d'abord, on les attacha pour la subordination à l'Abbaye de l'Escale-Dieu comme à leur Abbaye-Mere, & l'on déclara que l'Abbé pere de ces Abbayes auroit droit de visite & d'inspection sur la maison de Calatrava.

Ce ne fut qu'après vingt-trois ans, que sans trouver sur quel fondement ils renoncerent à la sujettion immediate de l'Escale-Dieu, nous les voyons sous celle de Morimond, qui étoit la Mere commune de l'Escale-Dieu & de Fitéro, les deux Abbayes d'où ils avoient pris leur naissance. Ils sont demeurés en cet état pendant plusieurs siecles, avec obligation

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

de recevoir un Prieur & un Souprieur Religieux de Morimond, & par là presque toujours François.

Il s'est mêlé bien de la confusion dans ce qui est rapporté de cette double époque du changement des Chevaliers de Calatrava, ou de leur retour à Cîteaux. On a dit sur la premiére, que D. Garcias au sortir du Chapître en 1164. étoit allé à Sens vers le Pape Alexandre III. & qu'il y avoit fait ratifier toutes les résolutions que le Chapître venoit d'accorder à sa demande. D'autres écrivent que ce n'est point à D. Garcias, ni au Pontificat d'Alexandre III. qu'appartiennent plusieurs particularités que l'Histoire leur attribue; mais à D. Nugno Perez de Quignonés, cinquiéme Grand Maître, & sous le Pontificat de Gregoire VIII. en 1187. Quoi qu'il en soit du tems, au moins depuis D. Nugno Perez de Quignonés, l'Abbé de Cîteaux & celle de Morimond ont constamment exercé leur jurisdiction sur la Religion de Calatrava. L'exercice à la vérité n'en a pas été également libre, quand les intérêts, ou les jalousies d'Etat ont empêché les Espagnols de souffrir des relations si étroites avec la France: mais les actes même n'ont pas cessé alors de rendre témoignage à la superiorité de Cîteaux & de Morimond sur ces illustres corps, autant de fois que les deux Nations en sont venues là-dessus à un examen juridique.

Les Chevaliers qu'on appelloit de S. Julien du Poirier dans leur commencement, & beaucoup plus connus depuis sous le nom de Chevaliers d'Alcantara, ont à l'égard de Cîteaux une subordination plus obscure & plus contestée. Il paroît cependant certain

qu'ils ſe regardérent dans la ſuite comme iſſûs de Cîteaux, qu'ils s'allièrent à ce titre avec ceux de Calatrava; qu'ils eurent des obſervances aſſez approchantes des leurs, & que dans la forme d'habit qu'ils s'étoient faite pour la guerre, il reſtoit des veſtiges très-marqués de l'habit des Ciſterciens.

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

Mais de tous les corps de Chevalerie qui furent inſtitués en Eſpagne vers le milieu & vers la fin du XII. ſiecle, il n'y en a point où l'eſprit de Cîteaux ait reſpiré plus ſenſiblement, ni qui ait rendu plus reſpectable le ſouvenir des leçons qu'on en avoit priſes, que la Religion des Chevaliers d'Avis en Portugal. Elle fait gloire d'avoir eu pour Inſtituteurs, ou au moins pour Legiſlateurs, deux des premiers reformés établis au delà des Pyrénées par S. Bernard, l'un Abbé, l'autre particulier dans l'Abbaye de Tarouça. Il y étoit preſcrit aux Religieux de vivre ſous l'obéiſſance de l'Abbé de Cîteaux; de lui porter leurs plaintes, s'ils en avoient quelques-unes à faire contre leur Grand Maître, & de ne reconnoître pour en décider, que le Pape, ou le Legat *à latere*, lui Abbé de Cîteaux, ou un Commiſſaire prononçant en ſon nom, & perſonnellement l'Abbé de Clairvaux. Cette derniére circonſtance nous fait juger que Clairvaux a été pour les Chevaliers d'Avis ce qu'étoit Morimond pour ceux de Calatrava.

L'Ordre de Cîteaux en général avoit parmi eux des droits fort honorables; juſques-là qu'un Abbé Ciſtercien étoit ſeul autoriſé à reçevoir le ferment de fidelité par lequel ils promettoient obéiſſance au Pape, au Roi de Portugal, & à l'Abbé de Cîteaux.

Entre les an. de J. C. 1148. & 1180.

Ne fût-ce qu'un ſimple Religieux qui paſſât par quelqu'un de leurs Châteaux, on lui en apportoit les clefs, & il en avoit le commandement abſolu.

Il ſeroit ſingulier à l'Ordre d'Avis d'avoir eu pour premier Grand Maître, ou pour un de ſes premiers Grands Maîtres, un Prince de la Famille Royale de Portugal, qui prenoit la qualité de Pair de France, apparemment comme ſorti de la Maiſon de Bourgogne. On le lit; & l'acte même qui en fait foi eſt formel dans un ancien monument: mais la liſte qu'on nous a donnée des Grands Maîtres d'Avis ne marque point cette particularité.

Hiſt. des Chev. d'Avis.

Nous n'y voyons quelque ſorte de rapport, qu'avec Pierre Alphonſe, fils naturel du Roi Henri, & le premier qui en effet ait été revêtu de la grande Maîtriſe d'Avis: mais le rapport eſt foible. Pierre Alphonſe fit ſeulement un voyage en France; & ſur la fin de ſes jours, il ſe retira au Monaſtére d'Alcobaçar, que le Roi Alphonſe I. ſon frere avoit bâti par la confiance qu'il avoit dans les merites de ſaint Bernard.

Largeſſes des Seigneurs François ſur les Ordres du Temple & de S. Jean de Jeruſalem.

Entre les années 1144. & 1180.

On ſait à quel point d'opulence étoient montées ces trois Réligions par les bienfaits qu'elles reçurent de tous les pays de la domination d'Eſpagne. L'exemple de tant de largeſſes pieuſement employées à l'entretien des Réligions militaires, étoit véritablement en France, où alors on repandoit beaucoup ſur les Chevaliers du Temple & ſur les Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem. La Provence & le Languedoc ſe diſtinguoient dans ces liberalités par l'intérêt plus particulier que l'on y prenoit à leurs expeditions d'outremer.

mer. Ce qui s'y paſſa pour eux dans la maiſon des Comtes de Forcalquier, merite toute la reconnoiſſance que l'Hiſtoire en peut temoigner aujourd'hui. Entre les an. de J. C. 1144. & 1180.

Dès l'année 1144. Bertrand & Guigues, Comtes de Forcalquier, qui étoient freres, avoient donné aux Chevaliers du Temple une de leurs plus belles terres, dite *Leporianum* ou *Lepermoné*, maintenant *la Brillane* ſelon quelques uns, & ſix ans après ils avoient confirmé leur donation. Mais Guigues le cadet des deux Comtes, pouſſa la générosité plus loin pour les Chevaliers de l'Hôpital; & en l'année 1149. il leur fit le magnifique préſent de la ville de Manoſque, qu'il avoit ſéparément dans ſon partage. Manoſque paſſoit pour la ſeconde ville de la Viguerie de Forcalquier; & entr'autres appartenances elle comprenoit un très-beau palais au milieu d'un terrain riche & abondant. Quelqu'accoutumé qu'on fût à voir faire des gratifications aux Communautés & aux Egliſes, celle d'une ville entiére, dont le Seigneur ſe dépouilloit, lui & ſa famille, devoit paroître d'une nature fort ſinguliére. Voici en quels termes & ſur quels motifs étoit conçû l'acte que le Comte Guigues en avoit dreſſé. » Nous ſommes Chrétiens, di- « ſoit-il, & cette qualité ne nous laiſſe rien de plus « ſolide dont nous ayions à nous occuper, que la pen- « ſée de la mort. Nous en apprenons qu'il faut telle- « ment uſer de ce qui nous échappe, que nous en faſ- « ſions pour nous le fondement d'une heureuſe im- « mortalité. Déſirant donc acquérir un bien éternel « au prix d'un bien périſable, voulant de plus procu- « rer le ſalut de mon ame & celui de mes Peres, je «

Hiſt. de Prov. par Bouché T. II. p. 138. Columbi opuſc. p. 428.

Entre les an. de J. C. 1144. & 1180.

» donne à Dieu, à l'Hôpital de Jerusalem & aux pauvres, & je donne à perpetuité la ville de Manosque, bourg, château, territoire & tout ce qui en dépend.... Je me donne pareillement en personne au même Hôpital, résolu de m'y consacrer au service de Dieu & des pauvres jusqu'au dernier soufle. Quant à mes autres biens, quelquepart où ils soient situés, mon intention, continue-t-il, est qu'ils demeurent aux enfans de mon frere: & je les conjure par ce qu'ils ont de plus inviolable, de conserver pleine & entiére cette disposition de mes volontés. Que s'ils présumoient d'en empêcher l'effet, je leur ôte à eux-mêmes la partie de ma succession que je leur laissois, &c.«

Il instituoit là dessus pour héritiers, à la place de ses neveux, quelques autres de ses parens, à qui il recommandoit aussi, que ce qui concernoit les Hospitaliers fût ponctuellement maintenu dans toute sa vigueur, & il en prenoit pour temoin & pour garant Pierre de Sabran Evêque de Sisteron.

Longues suites de la donation faite par un Comte de Forcalquier à l'Ordre de S. Jean.

Ibid. & p. 195.

La conduite que tenoit là Guigues de Forcalquier, étoit d'un homme, pour qui les choses de la terre n'avoient absolument plus rien où il dût prendre quelque intérêt: mais les Hospitaliers ne trouvérent pas dans ses neveux des sentimens aussi épurés, & d'une aussi haute perfection que les siens. Ils ne trouvérent même rien qui en approchât dans Bertrand leur pere. Dès que Guigues eut les yeux fermés, la Comtesse Garsande leur ayeule, qui avoit d'abord acquiescé à la donation, se sentit pour ses petits fils un retour de tendresse dont elle fut ébranlée; & elle

entra volontiers avec eux dans ce qu'ils jugérent bon de faire d'oppositions. Comme la donation néanmoins étoit revétue de toutes ses formalités, il devoit en coûter beaucoup plus que des procédures juridiques, pour y donner atteinte. Le Comte Bertrand l'avoit le premier tenté par la force & par voye de fait: il ne s'étoit pas contenté de renvoyer les Hospitaliers introduits à Manosque; il les avoit violemment chassés hors des autres terres dont ils étoient antérieurement possesseurs dans le Forcalquier. Ses fils suivirent les mêmes erremens; & ils les suivirent en quelque sorte sous son autorité (s'il est vrai, comme on l'a écrit, qu'en mourant il eût fait entrer Manosque & ses dépendances dans le corps de sa succession.) Tant d'incidens rendirent l'affaire très-épineuse & très-intriguée, outre ce qu'elle entraînoit inévitablement de rumeur & de tumulte à essuier de la part du peuple.

Entre les an. de J. C. 1144. & 1180.

Les Hospitaliers la portérent au Pape qui étoit Eugene III. & le Pape commit l'Archevêque d'Embrun son Légat pour en connoître. Cet Archevêque en ce tems-là, c'est-à-dire vers l'année 1152. ne pouvoit être que Guillaume de Champsaur, & non pas Guillaume de Bénévent, que la suite des Archevêques d'Embrun ne permet pas d'y placer si-tôt. Quoi qu'il en soit du Prélat conciliateur qui calma un peu les esprits; c'étoit toujours le génie pacifique d'Eugene III. qui régnoit dans la transaction dont il fut convenu entre les parties. Tout ce qui avoit appartenu aux Hospitaliers avant la donation de Manosque, leur étoit rendu; & Manosque même avec

Entre les an. de J. C. 1144. & 1180.

ſes dépendances, diviſé en portions égales entre les Comtes de Forcalquier & eux : & ſi les Comtes, qui étoient trois freres avec une ſœur, venoient à mourir ſans enfans légitimes, la moitié qu'ils auroient poſſedée devoit revenir aux Hoſpitaliers, ſans qu'aucun de la famille y pût prétendre. Cet accomodement ainſi ménagé pour l'intérêt des uns & des autres, fut cenſé faire loi pendant quelques années : mais les Comtes ne renonçoient jamais à leurs anciennes prétentions. Tantôt par un endroit, tantôt par un autre; ils empiétoient toujours ſur la moitié attribuée aux Hoſpitaliers ; & c'étoit toujours un fond d'altercation, où le Pape & les Evêques étoient ſouvent obligés de venir au ſecours. Un Henri Evêque d'Albane, Légat d'Alexandre III. obtint une ceſſion qui lui fut accordée à Aix en 1180. & qui, toute ſolemnelle qu'elle avoit été, n'en étoit pas devenue un moyen de paix plus ſolide ni plus efficace. Vingt-huit ans d'une guerre plus ou moins allumée, ſe paſſérent encore ; juſqu'à ce que Dieu même qui avoit ſouvent parlé par les accidens, dont il affligeoit la famille des Comtes, y eût porté le coup déciſif. Cette maiſon ſi heureuſement ſoutenue par une multitude de branches, d'où elle attendoit des reſſources ſur leſquelles vraiſemblablement elle pouvoit faire fond, ſouffrit des morts inopinées, qui en démembrérent les domaines, & les tranſmirent à des maiſons étrangéres. Guillaume VI. du nom, & le dernier Comte de ſa race, avoit beaucoup à ſe reprocher les injuſtices & les dommages qu'il avoit cauſés aux Hoſpitaliers : il le reconnut publiquement ſur la fin de ſes

jours, & ne pensa plus qu'à leur en faire une réparation authentique. Nulle considération humaine ne l'empêchoitde la leur faire aussi pleine &aussi étendue qu'il s'y croyoit obligé en conscience. Il leur restitua tout cequ'il ne pouvoit plus se dissimuler qui leur appartînt, & ce fut le troisiéme acte qui leur acquit la ville de Manosque, mais si irrévocablement, que personne depuis ne la leur a contestée,ni ne s'est ingeré de leur opposer des prétentions qui rendissent leur droit litigieux. Ainsi furent terminées les contradictions; mais un peu plus tard que le regne de Louis VII. & sous le suivant,dans les années 1206.&1208. Manosque est devenue un des Baillages les plus considerables de la Religion de S. Jean de Jerusalem: & ce fut là, qu'après la prise de Rhodes en 1534. on apporta le Corps du B. Gérard Tunc Provençal, son Instituteur, où il est conservé avec respect.

Entre les an. de J. C. 1144. & 1180.

Fin du Tome Neuviéme.

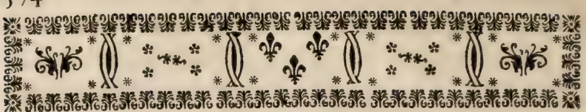


TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce neuviéme Tome.

C

G.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

T.

V.

W.

Y.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le *IX. Tome de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane.* Fait à Paris ce 16. Juillet. 1737.

ROBBE.

PERMISSION DU R. P. PROVINCIAL.

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de Jeſus dans la Province de France, ſuivant le pouvoir que j'ai reçu de Notre R. P. Général, permet au P. Pierre-Claude Fontenay de la même Compagnie, de faire imprimer le *IX Tome de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane* : lequel Livre a été lû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie : En foi & témoignage de quoi j'ai ſigné la préſente. Fait à Paris ce 10. Mai 1738.

J. B. DE BELINGAN. J.

